



**HAL**  
open science

**Paris (75), 4e arrondissement, 47 rue Vieille-du-Temple  
/ 10 rue des Guillemites, Hôtel des Ambassadeurs :  
rapport de fouille archéologique**

Julien Avinain, Cécile Aunay, Émilie Cavanna, Paul Celly, Caroline Claude,  
Stéphane Frère, François Renel

► **To cite this version:**

Julien Avinain, Cécile Aunay, Émilie Cavanna, Paul Celly, Caroline Claude, et al.. Paris (75), 4e arrondissement, 47 rue Vieille-du-Temple / 10 rue des Guillemites, Hôtel des Ambassadeurs : rapport de fouille archéologique. DHAAP. 2022. hal-03937950

**HAL Id: hal-03937950**

**<https://hal.science/hal-03937950v1>**

Submitted on 12 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Paris (75), 4<sup>e</sup> arrondissement  
47 rue Vieille-du-Temple / 10 rue des  
Guillemites**

# **Hôtel des Ambassadeurs**

**Sous la direction de J. Avinain**

**Par J. Avinain, C. Aunay, É. Cavanna, P. Celly, C. Claude, S. Frère et F. Renel**



## **Fouille archéologique**

**Arrêté de prescription  
2017-214**

# Table des matières

<b>Données administratives, techniques et scientifiques</b>	<b>3</b>
Fiche signalétique	4
Mots-clefs des thesaurus	5
Intervenants	6
Notice scientifique	7
État du site	8
Tableau récapitulatif des résultats	9
Localisation de l'opération	10
Extrait du cadastre	11
Arrêté de prescription	12
Projet scientifique d'intervention 2017	31
Projet scientifique d'intervention 2018	40
Autorisation de fouille	45
<b>1. Introduction</b>	<b>48</b>
1.1 Raisons de l'intervention	48
1.2 Déroulement de l'opération	57
1.3 Acquisition des données et traitement des données	65
1.4 Abréviations utilisées	65
<b>2. État des connaissances avant l'opération</b>	<b>66</b>
2.1 Données géologiques (P. Celly)	66
2.2 Données archéologiques	69
2.3 Données historiques (É. Cavanna)	73
<b>3. Données de terrain</b>	<b>154</b>
3.1 Phase 1 : XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles	158
3.2 Phase 2 : XV <sup>e</sup> – XVI <sup>e</sup> siècles	192
<b>4. Les études de mobilier</b>	<b>201</b>
4.1 Étude de la céramique médiévale et moderne de la tranche 1 (2017, C. Claude et F. Renel)	201
4.2 Étude de la céramique médiévale de la tranche 2 (2018, C. Claude)	215
4.3 Étude de la céramique moderne de la tranche 2 (2018, F. Renel)	233
4.4 Étude des restes osseux animaux (S. Frère)	245
4.5 Étude du verre (C. Aunay)	262
4.6 Datations radiocarbone	268
<b>5. Synthèse et conclusion</b>	<b>282</b>
Sources et bibliographie	285
<b>Inventaire des unités stratigraphiques</b>	<b>288</b>
<b>Inventaire du mobilier archéologique</b>	<b>295</b>
<b>Inventaire des prélèvements</b>	<b>298</b>
<b>Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins)</b>	<b>298</b>
<b>Inventaire des documents photographiques</b>	<b>299</b>
<b>Inventaire de la documentation numérique</b>	<b>309</b>
<b>Inventaire de la documentation écrite</b>	<b>309</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>310</b>

---

# **Données administratives, techniques et scientifiques**



# Fiche signalétique

## Localisation

Région

Île-de-France

Département

Paris (75)

Commune

Paris

Adresse

47 rue Vieille-du-Temple / 10 rue  
des Guillemites, 4<sup>e</sup> arrondissement

Codes

Code INSEE

75104

Numéro de dossier Patriarche

10523

code DHAAP

848

Coordonnées géographiques

( RGF 1993 - Lambert\_93)

X : 652880

Y : 6862220

Coordonnée altimétrique en m NVP (rez-  
de-chaussée)

Z : 34,60 m

Références cadastrales

Commune

Paris

Année

2017

Section

AH

Parcelle

19

Statut du terrain au regard  
des législations sur le patri-

moine et l'environnement

Classé MH par arrêté du  
21/05/1924

Propriétaires du terrain

Compagnie immobilière Hôtel  
Amelot de Bisseuil

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription

2017-214 en date du 18/04/2017

Numéro de l'arrêté de désignation

du responsable de l'opération

2017-334 en date du 02/06/2017

Date de la convention

22/05/2017

Maître d'ouvrage des travaux  
d'aménagement

Compagnie immobilière Hôtel  
Amelot de Bisseuil

Nature de l'aménagement

Restructuration et rénovation d'un  
hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle en  
palace.

Opérateur d'archéologie

DHAAP

Responsable scientifique de  
l'opération

Julien Avinain

Dates d'intervention

Terrain

Tranche 1 = 15/06/2017 au 24/07/2017.

Tranche 2 = 04/05/2018 au 29/06/2018.

Post-fouille

Septembre 2018 à décembre 2021.

Surface prescrite

30 + 15 m<sup>2</sup>

Ouverture sur le substrat

15 m<sup>2</sup>

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique
  - Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Protohistoire
  - Âge du Bronze
    - Ancien
    - Moyen
    - Récent
  - Âge du Fer
    - Hallstatt (premier Âge du Fer)
    - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
  - République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
  - haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
  - Ère industrielle

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure de combustion
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Four à chaux
- Fossé
- Épandage lithique
- Épandage céramique
- St. indéterminée

## Mobilier

- | nb                                  |      |                    |
|-------------------------------------|------|--------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1    | Industrie lithique |
| <input type="checkbox"/>            |      | Industrie osseuse  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1096 | Céramique          |
| <input type="checkbox"/>            |      | Restes végétaux    |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1734 | Faune              |
| <input type="checkbox"/>            |      | Flore              |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 255  | Objet métallique   |
| <input type="checkbox"/>            |      | Arme               |
| <input type="checkbox"/>            |      | Outil              |
| <input type="checkbox"/>            |      | Parure             |
| <input type="checkbox"/>            |      | Habillement        |
| <input type="checkbox"/>            |      | Trésor             |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 4    | Monnaie            |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 170  | Verre              |
| <input type="checkbox"/>            |      | Mosaïque           |
| <input type="checkbox"/>            |      | Peinture           |
| <input type="checkbox"/>            |      | Sculpture          |
| <input type="checkbox"/>            |      | Inscription        |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 55   | TCA                |
| <input type="checkbox"/>            |      | Enduits peints     |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 19   | Plâtre             |
| <input type="checkbox"/>            |      | Os humain          |
| <input type="checkbox"/>            |      | Autre              |

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Archéozoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Céramologie
- An. de métaux
- Acq. des données
- Numismatique
- Conservation
- Verre

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom, nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches dans le cadre de l'opération
Dorotheé Chaoui-Derieux, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique
David Coxall, DHAAP	Chef du pôle archéologique jusqu'au 22 juillet 2019	Montage du projet et suivi scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chef du pôle archéologique après le 22 juillet 2019	Montage du projet et suivi scientifique
Laurent Favrole, DHAAP	Chef de service	

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Dorotheé Chaoui-Derieux, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
David Coxall, DHAAP	Chef du pôle archéologique jusqu'au 22 juillet 2019	Montage du projet et suivi scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chef du pôle archéologique après le 22 juillet 2019	Montage du projet et suivi scientifique
Gérald Hibert, Cie Amelot de Bisseuil	Représentant	Maitre d'ouvrage
Gabor Mester de Parajd, GMDP Architecture	ACMH	Maitre d'œuvre

## Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches dans le cadre de l'opération
Entreprise Chevallier	Rénovation, construction	Terrassements, blindage, mise en sécurité du chantier, logistique

## Financement

Aménageur

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches dans le cadre de l'opération
Julien Avinain, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique
Camille Bottois	Technicienne d'opération	Travaux de fouille
Benjamin Bapst	Technicien d'opération	Travaux de fouille
Morgane Heurtebis	Technicienne d'opération	Travaux de fouille
Hélène Labit, DHAAP	Technicienne d'opération	Travaux de fouille
Malik Quadry, DHAAP	Technicien d'opération	Travaux de fouille
Émilie Cavanna, DHAAP	Archéogéographe	Topographie

## Équipe de post-fouille et collaborations

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Julien Avinain, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique, enregistrement des données, rédaction du rapport, infographie
Malik Quadry, DHAAP	Technicien d'opération	Traitement du mobilier
Émilie Cavanna, DHAAP	Archéogéographe	Étude archivistique
Caroline Claude, Inrap	Céramologue	Étude de la céramique médiévale
François Renel, Inrap	Céramologue	Étude de la céramique moderne
Claire Martin, DHAAP	Restauratrice	Restauration et stabilisation des objets
Stéphane Frère, Inrap	Archéozoologue	Étude de la faune
Céline Aunay, Drac Nouvelle Aquitaine	Technicienne des Bâtiments de France	Étude du verre
Philippe Charnotet, Musée Carnavalet	Numismate	Identification des monnaies

## Notice scientifique

La fouille de l'hôtel dit des Ambassadeurs a révélé un ensemble bâti médiéval du XIV<sup>e</sup> siècle conservé sous les niveaux de sol de l'hôtel actuel, constitué de caves partiellement voûtées. Une bande étroite de 5 m<sup>2</sup> située en arrière de ce premier bâti a néanmoins permis l'observation ponctuelle des niveaux extérieurs. Le sommet des sables et graviers alluvionnaires a été observé à 32,30 m NVP. Le terrain naturel était recouvert par un paléosol constitué de limon argileux brun-verdâtre de 25 cm d'épaisseur.

Ce premier bâti correspond à un bâtiment large de près de 4 m et long de 11,80 m environ, soit deux toises par six. Sa construction peut être datée du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle grâce aux analyses C<sup>14</sup> et aux éléments mobiliers. Cette datation est compatible avec le style architectural mis en œuvre dans la cave, en particulier l'usage d'arcs chanfreinés : à Orléans notamment, l'usage des arcs chanfreinés est systématiquement repéré dans les cas de caves à cellules latérales pour une période allant du XII<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (**Alix, Morleghem 2019** : 70). Un exemple similaire de construction parisienne du XIV<sup>e</sup> siècle mettant en œuvre un pilier chanfreiné a été fouillé par Nicolas Thomas en 2003 (**Thomas 2010** : 168).

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée du côté de la rue des Guillemites, et d'un système de caves desservies par un escalier d'une dizaine de marches qu'un dispositif de trappe permettait de recouvrir. La salle du rez-de-chaussée pourrait être qualifiée de salle basse par commodité dans la mesure où sa position par rapport à la rue n'est pas connue. Située à 32,45 m, elle devait être accessible depuis la rue par quelques marches.

En sous-sol, une première salle de forme rectangulaire (5,20 m par 3,70 m) offrait un espace sous plancher de 19,20 m<sup>2</sup>. Elle présentait deux arcades dans son mur sud, l'une était une arcade aveugle tandis que l'autre offrait une prise d'eau vers un puits creusé en arrière de cet ensemble bâti. L'arcade aveugle qui ménage une niche dans la salle sous plancher pouvait servir à ranger des luminaires, de la vaisselle ou des outils. Autour du puits, à l'extérieur du bâti, un sol de plâtre a été relevé, il était associé à un aménagement maçonné et à un escalier secondaire, plus étroit, qui permettait d'accéder au rez-de-chaussée sur plancher au-dessus de la cave, depuis l'arrière de la parcelle. Le creusement du puits à l'extérieur du bâti distingue notre construction par rapport à d'autres exemples connus, comme la cave du 11 rue du Renard ou celle du 36 rue Quincampoix (**Chaumet 2015** : 44), où le tracé du puits est inscrit dans l'espace de cave.

Depuis cette première salle, deux espaces voûtés perpendiculaires étaient accessibles. Le premier mesurait 12,5 m<sup>2</sup> environ tandis que le second avait une surface de 3,6 m<sup>2</sup>.

L'ensemble a été découvert dans un état de conservation exceptionnel, comblé par des gravats de démolition. Ces caves semblent avoir été complètement oubliées suite à leur abandon au XV<sup>e</sup> siècle.

Si nous comparons ces résultats aux données issues de l'exploitation des archives, il apparaît que cet état de bâti correspond à un parcellaire laniéré tel qu'il est identifié à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et ce jusque dans les années 1375-1376. En effet, à partir de cette date, l'acquisition de plusieurs parcelles par Oudart de Trigny amorce la constitution d'un vaste ensemble précurseur du futur hôtel de Rieux puis Amelot de Bisseuil.

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, période désignée par les indices archéologiques, la parcelle appartenait à Raoul le Prier jusqu'en 1358, puis à Henry le Munnier ou Mousnier.

L'élément de vitrail à décor de fleur de lys retrouvé dans une couche de dé-



molition postérieure pourrait tout à fait appartenir à l'hôtel de la famille de Rieux puisque Jean II de Rieux a été fait maréchal de France en 1397 mais cet indice ne permet pas à lui seul d'affirmer que la construction de l'ensemble fouillé est aussi tardive. D'autant que les sources stipulent que Jean de Rieux fait acquisition d'un hôtel déjà existant.

Une seconde phase d'occupation est marquée par la démolition du bâti dont nous retrouvons les gravats en comblement des caves, puis par deux états de constructions au plâtre. Trois maçonneries linéaires ont été creusées dans les remblais de démolition antérieurs pour ménager un espace de circulation en contrebas d'un niveau de sol sans doute arasé par l'installation de l'hôtel XVII<sup>e</sup>. Les constructions de la phase 2 ont eu lieu vraisemblablement à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et leur utilisation s'est concentrée surtout sur la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il est impossible d'identifier ces éléments bâtis dont la fonction nous échappe. Ils ne s'alignent pas sur le parcellaire qui se maintient de l'époque médiévale à aujourd'hui et paraissent transcrire une logique d'occupation de l'espace tout à fait différente. Malheureusement, la surface observée ne permet pas de rattacher ces maçonneries à d'autres structures.

L'état de ruine au milieu du XV<sup>e</sup> siècle est bien attesté par les sources qui indiquent de nombreux changements de propriétaires entre 1450 et 1660. Les constructions de la phase 2 pourraient correspondre au rachat de la parcelle par Nicolas Le Hardy en 1567. Il s'agit d'un officier curial, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi devenu grand prévôt de France.

## État du site

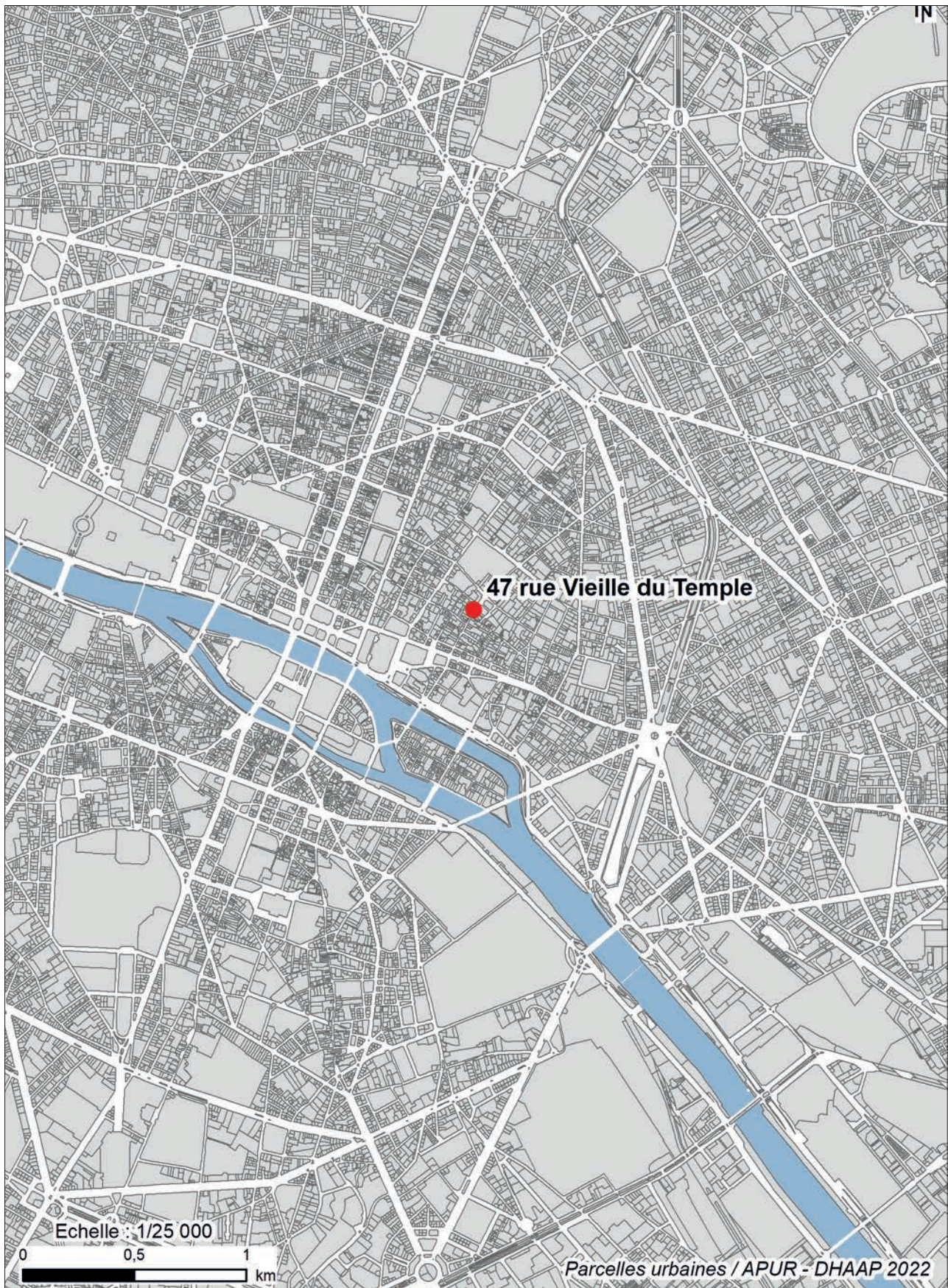
Lors de la fouille, les maçonneries 2038, 2022 ainsi que le puits 2003 ont été partiellement démontés afin de sécuriser le chantier, jusqu'à la cote 32,00 m. La séquence extérieure de remblais a été intégralement fouillée jusqu'au substrat.

Le projet initial prévoyait la conservation des espaces voûtés.

## Tableau récapitulatif des résultats

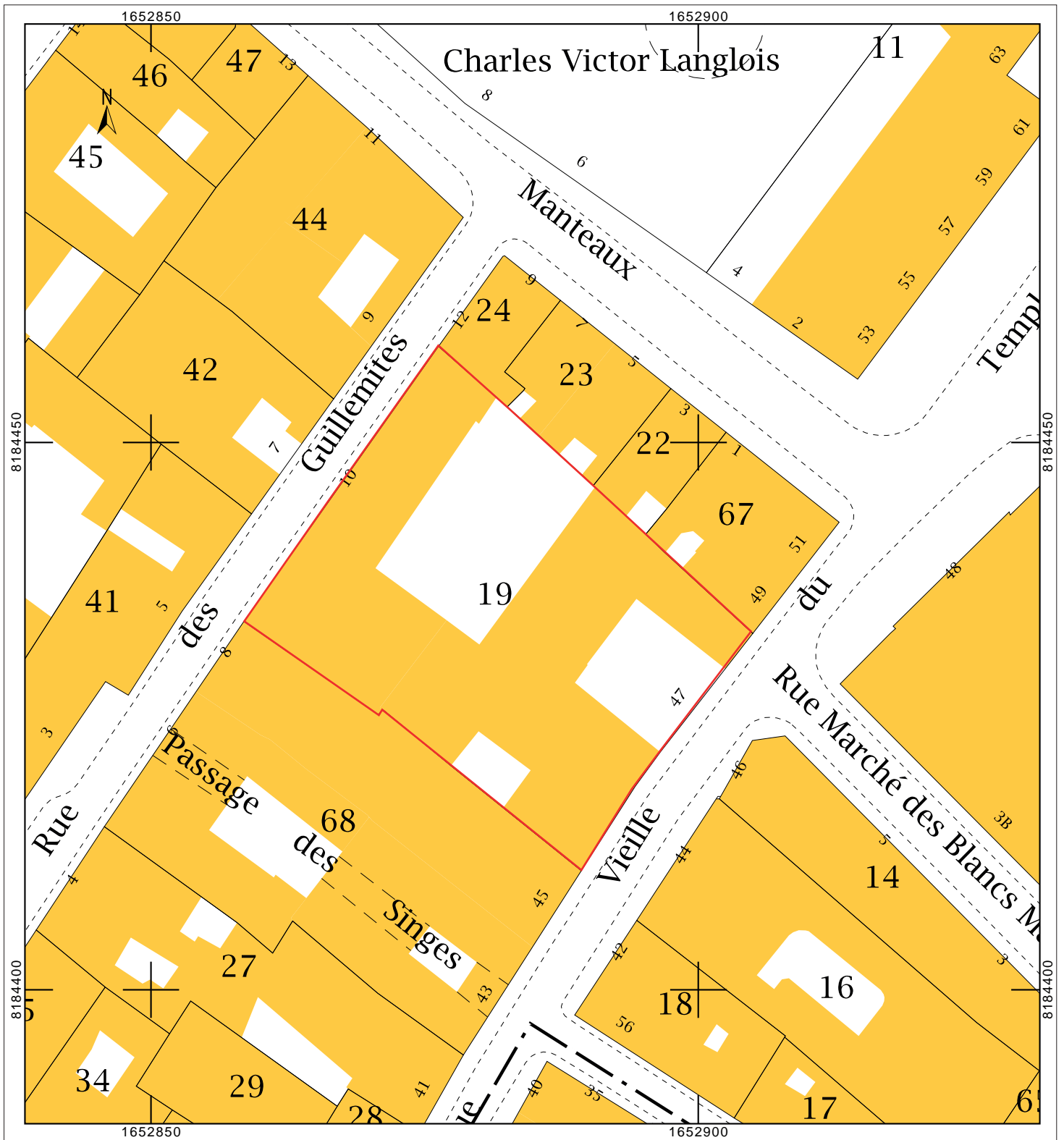
Période	Nombre de structures	Type d'occupation	Vestiges	Datation
Période médiévale	1 ensemble bâti 1 séquence de remblais extérieurs	Habitat	Caves voûtées et sous plancher, 1 puits.	Milieu XIV <sup>e</sup> siècle - début XV <sup>e</sup> siècle.
Période moderne	3	Habitat	Maçonneries.	Milieu XVI <sup>e</sup> siècle.

## Localisation de l'opération



Localisation de l'intervention sur un fond de plan au 1/25 000.  
Géoportail.

# Extrait du cadastre



 Localisation de la parcelle.

# Arrêté de prescription 2017-214



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Affaire suivie par : Dorothee CHAOUI-DERIEUX  
Service régional de l'archéologie  
Tél : 01 56 06 51 80  
Fax : 01 56 06 52 01  
Mél : dorothee.derieux@culture.fr  
Réf. SRA : SD/DCD/ [2016-3186] 2017 n° 1735  
Votre dossier réf.: 0558.16/XS courrier en date du 03/10/2016

Arrêté n° : 2017-214

## Le Préfet de la région d'Ile-de-France

VU le code du patrimoine, livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 et 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU le dossier adressé en date du 03/10/2016, référence 0558.16/XS courrier en date du 03/10/2016, concernant des terrains situés à 75004 Paris 04<sup>ème</sup>, Ancien Hôtel des Ambassadeurs de Hollande - 47, rue Vieille du Temple - 10, rue des Guillemites / secteur de la cave, par COMPAGNIE IMMOBILIERE HOTEL AMELOT DE BISSEUIL permettant d'établir les emprises du projet ; reçu à la Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie le 06/10/2016 ; courrier confirmant la réalisation du projet en date du 15/02/2017 ;

VU le rapport reçu le 12/04/2017 de l'opération de diagnostic archéologique prescrite par l'arrêté n° 2016-534 en date du 10/10/2016 ;

après avis de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique Centre Nord (CTRA) en date du 10, 11 et 12 avril 2017 ;

Considérant que le diagnostic archéologique a livré des indices d'occupation médiévale, et notamment un second niveau de cave

Considérant que ces vestiges archéologiques s'étendent sur une partie de l'emprise du diagnostic archéologique mentionné ci-dessus ; que la zone du second niveau de cave correspond à plusieurs phases de construction antérieures aux fondations de l'hôtel actuel, dont une cave " monumentale " médiévale ;

... / ...

## ARRETE

Article 1er : Une fouille archéologique sera réalisée sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : Ile-de-France

département : Paris

commune : Paris 04ème

adresse : Ancien Hôtel des Ambassadeurs de Hollande - 47, rue Vieille du Temple - 10, rue des Guillemites / secteur de la cave

cadastre : Section AH - parc. 19

propriétaire : COMPAGNIE IMMOBILIERE HOTEL AMELOT DE BISSEUIL

Article 2 : La fouille sera réalisée, conformément au cahier des charges détaillé ci-après, par l'opérateur que choisira l'aménageur des terrains concernés. Celui-ci soumettra au service régional de l'archéologie, dans les conditions et les délais fixés par les décrets susvisés, un projet d'intervention précisant les modalités de mise en oeuvre des prescriptions du présent arrêté, pour obtenir l'autorisation de fouille.

Article 3 : L'opération d'archéologie préventive porte sur une surface totale de 30 m<sup>2</sup>, selon le plan annexé au présent arrêté.

Article 4 : Le régime de propriété du mobilier archéologique sera établi, au terme de son étude scientifique et après remise du rapport d'opération au service régional de l'archéologie, conformément aux dispositions des articles L. 541-4 et L. 541-5 du code du patrimoine.

Article 5 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à COMPAGNIE IMMOBILIERE HOTEL AMELOT DE BISSEUIL.

Paris, le 18/04/2014

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris

et par délégation,

la directrice régionale des affaires culturelles

et par subdélégation,

le conservateur régional de l'archéologie d'Ile-de-France



Stéphane Deschamps

Original : COMPAGNIE IMMOBILIERE HOTEL AMELOT DE BISSEUIL - c/o GMDP ARCHITECTURE - Monsieur Gabor MESTER DE PARADJ, ACMH - 14, rue Cassette - 75006 Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Île-de-France

Affaire suivie par : Dorothée Chaoui-Derieux  
Tél : 01 56 06 51 80  
Courriel : dorothee.derieux@culture.fr

**COPIE**

*M. Jacot*

**Annexe 2 à l'arrêté n° 2017-214 du 18 avril 2017 portant prescription  
d'une fouille d'archéologie préventive**

**CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE**

de la fouille archéologique préventive sise à

Paris 4<sup>e</sup> arrondissement  
**Hôtel des Ambassadeurs de Hollande**  
47 rue Vieille-du-Temple / 10 rue des Guillemites  
emprise du second niveau de cave

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 2017-214 en date du 18/04/2017, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

**DONNEES SCIENTIFIQUES**

**Contexte historique et archéologique**

La parcelle diagnostiquée se trouve sur la rive droite dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au sein du quartier du Marais, à l'intérieur de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Dans sa configuration actuelle, l'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande (ou Hôtel Amelot de Bisseuil), représenté sur le plan de Turgot, date du 17<sup>e</sup> siècle (construction achevée en 1660). Il succède à deux hôtels plus anciens : celui de Nicolas de La Chesnay, construit en 1483, et celui de Jean de Rieux, acheté avant 1401 et figurant sur le plan de Bâle au milieu du 16<sup>e</sup> siècle.

Les textes permettent de supposer l'existence de bâti sur la parcelle avant le milieu du 14<sup>e</sup> siècle.

**Résultats des opérations archéologiques menées sur site**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel, et à la demande de l'Architecte en chef des monuments historiques, deux interventions ont été réalisées sur site. En juillet – août 2016 ont ainsi été réalisés manuellement huit sondages techniques dans la cour et au rez-de-chaussée de l'hôtel et au contact de murs porteurs, sous surveillance archéologique (responsable d'opération : David Coxall, DHAAP). En décembre 2016, un diagnostic archéologique, qui a pris la forme d'une tranchée dans la cour, a été mené sous la responsabilité de Jean-François Goret (DHAAP).

Le secteur concerné par la présente prescription de fouille se situe à l'emplacement du sondage P10, implanté à l'angle du mur de façade de la rue des Guillemites et du mur mitoyen occidental. Ce sondage, d'1,50 x 1,50 mètre, a permis de mettre en évidence

plusieurs phases de construction antérieures aux fondations de l'hôtel actuel, dont une cave « monumentale » médiévale.

La stratigraphie observée à l'occasion de ce sondage se décompose comme suit. La tranchée de fondation du mur ouest de l'hôtel est comblée par un remblai de terre meuble et de plâtras, dans lequel a notamment été mis au jour un fragment de base de mortier en pierre daté du 12<sup>e</sup> – 13<sup>e</sup> siècle.

Un mur en plâtre orienté nord-ouest / sud-est a été découvert 30 à 40 cm sous le niveau de sol actuel : conservé sur 1,10 mètre de haut et large de 35 cm, il présente un parement enduit de plâtre sur sa face orientale. Un sol en plâtre épais de 10 cm est accolé à sa base.

Ce mur repose sur un remblai de plâtre de démolition incluant des strates charbonneuses, épais de 50 cm environ. Il recouvre une seconde fondation de pierre et de plâtre orientée nord-ouest / sud-est, mais décalée de 40 cm environ (plus à l'ouest) par rapport au mur plus récent. Cette fondation coupe une séquence de remblais sableux épaisse d'un mètre environ, et se pose sur l'extrados de la voûte d'une cave située 3 mètres sous le niveau de sol actuel (entre 31,10 et 31,30 m NVP).

Une petite ouverture (50 x 50 cm) réalisée dans la voûte a permis de mettre en évidence une cave comblée presque entièrement par un remblais de plâtras meuble. La voûte, orientée nord-est / sud-ouest est en berceau, les claveaux sont en pierre calcaire liés au plâtre, et le mur occidental est en blocs calcaire réguliers. Les fondations du mur occidental de l'hôtel actuel de la cave semblent se superposer au mur occidental de la cave.

Le sondage P12, réalisé en même temps que la tranchée de diagnostic en décembre 2016, avait pour vocation d'infirmer ou d'affirmer la présence d'un second niveau de cave également au nord de la première. La présence d'une canalisation en terre cuite, associée à des conditions d'intervention assez dangereuses, ont cependant fortement limité la possibilité de mener des observations précises sur la stratigraphie. Le substrat a été atteint à une profondeur d'environ 3,50 m, et aucun niveau de cave n'a été mis en évidence.

De même, le sondage P1 a livré une structure voûtée avec sol en dalles de grès (vers 31,20 m NVP), interprétée comme une latrine ou un puisard, mais aucun niveau de cave en-dessous.

## **OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET METHOLOGIQUES**

### **Objectifs de la fouille**

La fouille, limitée spatialement à l'emprise de la cave et à ses abords immédiats, répondra donc à plusieurs questionnements :

- caractériser les niveaux qui reposent sur l'extrados de la cave voûtée,
- mettre en évidence les caractéristiques structurelles de ce second niveau de cave : emprise réelle, accès, reconnaissance de sa profondeur, spécificités architecturales, état de conservation...
- définir les liens stratigraphiques entre ce second niveau de cave et l'occupation adjacente,
- caractériser les niveaux de remblais conservés sous l'extrados et mettre en évidence le niveau de sol associé à la cave.

### **Principes méthodologiques**

Pour des raisons de sécurité, l'intervention archéologique sera décomposée en 3 phases, selon un schéma proposé par le maître d'ouvrage, et en collaboration avec une entreprise de terrassement spécialisée dans les travaux sur monuments historiques (chargée du déblaiement, des blindages éventuels et de l'évacuation des terres) :



- la phase 1 consistera en un décapage et une fouille manuelle et fine des niveaux archéologiques mis en évidence au-dessus de la voûte de la cave, sur une hauteur de 2,65 mètres environ (conservation de 50 cm de remblais pour maintien en charge de la voûte) et sur une surface de 30 m<sup>2</sup> environ (emprise de la cave étendue à l'est). Un système de progression par paliers sera mis en œuvre, avec éventuellement un sondage profond blindé côté sud pour repérer la présence d'un éventuel accès. Dès cette étape, un examen endoscopique par caméra est prévu en préparation des phases 2 et 3.
- la phase 2 consistera en la réalisation (par le maître d'ouvrage mais sous surveillance archéologique) d'une tranchée et d'un puits blindés en position latérale par rapport à la cave voûtée médiévale enterrée, jusqu'à 6,50 mètres de profondeur, dans l'emprise de la citerne en béton hydraulique datée du 20<sup>e</sup> siècle (découverte et visitée lors des sondages de l'été 2016 : sondage P5), après ouverture par démontage de sa voûte ;
- la phase 3 consistera en la création d'un accès latéral qui permettra de pénétrer dans la salle voûtée médiévale enterrée, afin de fouiller manuellement et finement le comblement (mise sur cintres à mesure de l'avancement).

Toutes les structures devront être fouillées exhaustivement. Cette fouille devra impérativement privilégier l'intervention manuelle.

L'enregistrement détaillé des US et structures sera fait au fur et à mesure. Plans, coupes et photographies seront systématiquement établis pour l'ensemble du chantier et pour chaque structure. Un relevé photogrammétrique de la cave sera à effectuer.

Des prélèvements seront effectués pour permettre les études complémentaires qui se révéleront nécessaires dans les structures qui en offrent l'opportunité : études de faune ou de flore, études paléo-environnementales, dépôts spécifiques...

Lorsque l'opérateur souhaite sous-traiter une prestation scientifique afférente à la fouille, il doit en faire la déclaration à l'Etat.

Dans le cadre de l'étude, l'intégralité des données de l'enregistrement sera informatisée. Le mobilier céramique fera l'objet d'une étude qui intégrera le comptage de la totalité des tessons et leur classement en fonction d'une typo-chronologie reconnue en Île-de-France. Les éléments en verre seront étudiés. Le mobilier métallique sera stabilisé, radiographié et dessiné pour les pièces les plus intéressantes afin d'être étudié. Les restes de faune, feront l'objet d'une analyse adéquate. Les monnaies seront identifiées. La répartition spatiale de tous ces éléments sera abordée en fonction de la typologie et de la chronologie.

Une étude archivistique est également à mettre en œuvre dans le cadre de cette opération de fouille.

### **RESPONSABLE SCIENTIFIQUE**

Le responsable scientifique devra être un archéologue spécialisé dans l'urbain, ayant une très bonne connaissance du contexte. Il devra prendre en compte les recherches déjà effectuées sur le secteur et veiller à insérer les nouvelles données dans le corpus déjà réuni lors des études précédentes. De même, il veillera à intégrer sa réflexion dans l'axe 9 de la programmation nationale de la recherche archéologique (« le phénomène urbain »).

Il informera de manière régulière par courrier ou messagerie électronique le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille (travaux de terrain et phase d'exploitation des données). Il prendra toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour le mobilier archéologique mis au jour. Il devra informer immédiatement le Conservateur régional de l'archéologie de toute découverte archéologique immobilière ou mobilière d'intérêt majeur et prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.

L'opérateur devra fournir le nom, les qualifications et les expériences du responsable d'opération, de son équipe d'encadrement scientifique et des spécialistes.

Pour l'élaboration du projet scientifique d'intervention, l'opérateur prendra connaissance du rapport de diagnostic archéologique rédigé par Jean-François Goret (DHAAP) responsable scientifique du diagnostic, consultable à la Direction régionale des affaires culturelles de région, Service régional de l'archéologie, selon les dispositions de la circulaire du 26 mars 1993.

L'opérateur pourra prendre contact avec le projet Plemo3D piloté par le centre André Chastel (université Paris IV, sous la direction de Dany Sandron), dont l'objectif est la création d'une plateforme mobile utilisant des technologies issues des scanners laser 3D pour l'étude de l'architecture, l'archéologie, l'histoire de l'art, le patrimoine culturel et l'urbanisme.

### **RAPPORT DE FOUILLE : CONTENU ET DELAI PREVISIONNEL DE REMISE**

La fouille préventive comporte deux phases, une phase terrain et une phase d'étude. Ce n'est qu'à l'aboutissement de cette dernière et à la remise du rapport scientifique que la fouille préventive sera considérée comme achevée.

→ A l'issue de la phase terrain et dans un délai maximum de 2 mois, une réunion, qui regroupera le responsable d'opération et ses spécialistes, sera organisée afin de fixer les modalités pratiques de la phase d'étude.

En fonction du volume de mobilier mis au jour dans le comblement de la cave, une tranche optionnelle pourra être envisagée, sur proposition de l'opérateur et accord du Service régional de l'archéologie.

Le rapport final d'opération devra intégrer les données du rapport de diagnostic et devra être rédigé selon les normes en vigueur (arrêté du 27 septembre 2004 sur les normes de contenu et de présentation) et rendu au Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France qui en enverra un exemplaire à l'aménageur. Le rapport devra être rendu dans un délai maximal de 2 ans après l'achèvement de la fouille. Le rapport et l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération devront être rédigés en français.

La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC d'Ile-de-France – SRA conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

### **DONNEES TECHNIQUES**

Le projet scientifique de l'opérateur devra notamment préciser :

- séparément la durée prévisionnelle des travaux de préparation et terrassement (décapage), de fouille et d'exploitation scientifique des données (en jours ouvrés) ;
- le nombre de journées/hommes attribuées à chacune de ces phases ;
- le nombre d'archéologues composant l'équipe et leurs compétences respectives. Pour l'équipe d'encadrement (responsable, responsables de secteurs, spécialistes), le nom, les qualifications et travaux antérieurs (expérience), en particulier en adéquation avec les objectifs scientifiques de la fouille ;

- les modalités de décapage proposées et le détail de la mise en œuvre (terrassement, évacuation, décapage fin ou en plusieurs phases...), ainsi que l'impact du choix de terrassement retenu sur l'emprise de fouille prescrite (rampes d'accès, contraintes techniques ou de sécurité particulières, traitement des limites de fouille et modalités éventuelles de confortement de ces limites, modalités d'évacuation ou de stockage des stériles puis des sédiments issus de la fouille...);
- les mesures techniques proposées afin d'assurer la protection de la fouille : mise en sécurité du site (clôture et gardiennage), protection des vestiges (couverture partielle en cas de fouille en période hivernale et/ou pour des structures particulièrement fragiles, assèchement des fonds de fouille si nécessaire, en anticipant les autorisations administratives...);
- les moyens appropriés à la sécurité des personnes, en particulier en cas de coactivité, de risque avérés de pollution ou du fait de contraintes particulières liées aux objectifs scientifiques de la prescription (fouille de cavités, de puits...);
- l'estimation du volume stratigraphique à fouiller (contexte urbain), du nombre de structures à fouiller (contexte rural) ou du nombre de sépultures à fouiller (zone d'inhumations ou d'incinérations) afin de répondre aux objectifs scientifiques du cahier des charges;
- si un échantillonnage est proposé, les modalités de sa mise en œuvre (mécanisation partielle, fouille partielle d'un échantillonnage représentatif...);
- la méthodologie adoptée pour la fouille et l'enregistrement des données;
- La prise en compte des données paléoenvironnementales (objectifs, moyens, spécialistes et/ou laboratoires associés);
- les modalités de gestion de la documentation et du mobilier archéologique. Des précisions particulières pourront être apportées en cas de mobiliers spécifiques (restes organiques en milieu humide, par exemple);

Paris, le 18/04/2017

Stéphane DESCHAMPS  
Conservateur régional de l'archéologie  
d'Ile-de-France



# Arrêté de prescription 2018-052



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2018-052 du 25/01/2018  
portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive.

Le préfet de région,

VU le code du patrimoine et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF 2017-06-19-008 du 19 juin 2017 accordant délégation de signature à Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles, pour la mise en oeuvre des dispositions relatives à l'archéologie préventive ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-64 du 20 juillet 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO son adjoint ;

VU le dossier adressé en date du 03/10/2016, référence 0558.16/XS courrier en date du 03/10/2016, concernant des terrains situés à 75004 Paris 04ème, Ancien Hôtel des Ambassadeurs de Hollande - 47, rue Vieille du Temple / secteur de l'ancienne remise à voitures, par Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil permettant d'établir les emprises du projet ; reçu à la Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie le 06/10/2016 ;

VU le rapport de diagnostic réalisé par la Ville de Paris - Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris, reçu le 12/04/2017, de l'opération de diagnostic archéologique prescrite par l'arrêté n° 2016-534 en date du 10/10/2016 ;

après avis de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique Centre Nord (CTRA) en date du 10, 11 et 12 avril 2017 ;

VU le courrier reçu le 22/01/2018 de : Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil, confirmant son intention de réaliser le projet ci-dessus mentionné ;

Considérant que les sondages géotechniques et la fouille préalablement menée sur le secteur de la cave ont livré des indices d'occupation médiévale,

Considérant que ces vestiges archéologiques s'étendent sur une partie de l'emprise du diagnostic archéologique mentionné ci-dessus ; que la zone de l'ancienne remise à voitures correspond au prolongement de la cave et à la suite de la parcelle médiévale ;

## ARRETE

Article 1er : Une fouille archéologique préventive est mise en oeuvre préalablement à la réalisation du projet, sis en :

région : Ile-de-France

département : Paris

commune : Paris 04ème

adresse : Ancien Hôtel des Ambassadeurs de Hollande - 47, rue Vieille du Temple / secteur de l'ancienne remise à voitures

cadastre : Section AH - parc. 19

et réalisé par : Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Article 2 : La fouille sera réalisée, conformément au cahier des charges détaillé ci-après, par l'opérateur que choisira l'aménageur des terrains concernés. Celui-ci pourra soumettre au service régional de l'archéologie, dans les conditions et les délais fixés par les décrets susvisés, un ou des projets d'intervention ou contrats proposés par les opérateurs, précisant les modalités de mise en oeuvre des prescriptions du présent arrêté, pour obtenir l'autorisation de fouille.

Article 3 : La fouille peut être entreprise après que l'aménageur a sollicité et obtenu l'autorisation prévue à l'article R. 523-46 du code du Patrimoine.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil.

Paris, le 25/01/2018

Pour le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris  
et par délégation, la Directrice régionale des affaires

et par subdélégation, le Conservateur régional de  
l'archéologie d'Ile-de-France

  
Stéphane Deschamps

Original : Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil - c/o GMDP ARCHITECTURE - Monsieur Gabor MESTER DE PARADJ, ACMH - 14, rue Cassette - 75006 Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Île-de-France

Affaire suivie par : Dorothee Chaoui-Derieux  
Tél : 01 56 06 51 80  
Courriel : dorothee.derieux@culture.fr

**Annexe 2 à l'arrêté n° 2018-052 du 25 janvier 2018 portant prescription  
d'une fouille d'archéologie préventive**

**CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE**

de la fouille archéologique préventive sise à

Paris 4<sup>e</sup> arrondissement

**Hôtel des Ambassadeurs de Hollande**

47 rue Vieille-du-Temple / 10 rue des Guillemites

secteur de l'ancienne remise à voitures (prolongement de la cave)

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 2018-052 en date du 25/01/2018, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

**DONNEES SCIENTIFIQUES**

**Contexte historique et archéologique**

La parcelle diagnostiquée se trouve sur la rive droite dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au sein du quartier du Marais, à l'intérieur de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Dans sa configuration actuelle, l'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande (ou Hôtel Amelot de Bisseuil), représenté sur le plan de Turgot, date du 17<sup>e</sup> siècle (construction achevée en 1660). Il succède à deux hôtels plus anciens : celui de Nicolas de La Chesnay, construit en 1483, et celui de Jean de Rieux, acheté avant 1401 et figurant sur le plan de Bâle au milieu du 16<sup>e</sup> siècle.

Les textes, ainsi que la première phase de fouille sur la parcelle, permettent d'attester l'existence de bâti sur la parcelle avant le milieu du 14<sup>e</sup> siècle.

**Résultats des opérations archéologiques menées sur site**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel, et à la demande de l'Architecte en chef des monuments historiques, trois interventions ont déjà été réalisées sur site. En juillet – août 2016 ont ainsi été réalisés manuellement huit sondages techniques dans la cour et au rez-de-chaussée de l'hôtel et au contact de murs porteurs, sous surveillance archéologique (responsable d'opération : David Coxall, DHAAP). En décembre 2016, un diagnostic archéologique, sous la forme d'une tranchée dans la cour, a été mené sous la responsabilité de Jean-François Goret (DHAAP). Enfin, en juin-juillet 2017, une fouille a été conduite dans l'angle sud-ouest du bâtiment, sous la responsabilité de Julien Avinain (DHAAP).

Le secteur concerné par la présente prescription se situe dans la continuité de l'emprise fouillée en juillet 2017. L'opération menée à l'été 2017 a permis la mise au jour d'une cave

et de son escalier d'accès, en parfait état de conservation. Les datations réalisées sur les charbons du plâtre ont permis de dater sa fondation de la seconde moitié du 12<sup>e</sup> – 1<sup>ère</sup> moitié du 13<sup>e</sup> siècle. L'escalier, daté de la fin du 13<sup>e</sup> siècle, pourrait avoir connu une phase de réfection à la fin du 14<sup>e</sup> siècle. L'ensemble aurait été remblayé au milieu du 15<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, deux sondages (P2 et P4) réalisés à l'été 2016 offrent des informations sur la stratigraphie attendue dans cette zone. Le sondage P2, implanté contre le mur ouest du bâtiment, à l'angle avec un mur de refend, a permis d'observer entre 50 et 90 cm sous le sol actuel, la présence d'un mur en plâtre et en pierre antérieur aux fondations de l'hôtel actuel ; il atteste également, à 1,30 mètre de profondeur, la présence d'un sol en plâtre épais de 10 cm. Les deux sont recouverts d'un épais remblais de terre et de plâtre. Le sol en plâtre surmonte quant à lui un remblais d'environ 1,20 mètre d'épaisseur, comportant une forte quantité de mobilier céramique du début du 14<sup>e</sup> siècle, ainsi que des fragments de sole ou de paroi de four en argile cuite, et un culot de scories de fer, témoignant d'une activité artisanale. Les fondations du mur de refend actuel surmontent un gros massif de blocs calcaire.

Le sondage P4 avait été implanté à l'extrémité est de la zone concernée par la prescription de fouille. La stratigraphie observée a permis de mettre en évidence un premier niveau (sur 1 m environ) composé d'une séquence de remblais de démolition, de fragments de blocs calcaire et de déchets de taille, daté des 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècles, recouvrant à environ 1,30 mètre un sol en plâtre (également vu dans le sondage P2). Ce sol, recoupé par les fondations du mur actuel, surmonte lui-même un remblais plâtreux et des niveaux de terre très compacts, n'ayant livré aucun mobilier.

## **OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET METHOLOGIQUES**

### **Objectifs de la fouille**

L'espace constitué par la cave et son prolongement vers la rue Vieille-du-Temple correspond sans aucun doute à une parcelle médiévale en lanière, dont l'organisation interne est à mettre en évidence. Cette cave s'insère en effet dans un ensemble bâti qu'il convient de comprendre. Il est à envisager un secteur non bâti au-delà de la cave, qui pourrait être un secteur de cour dans lequel auraient pris place des activités artisanales, telles qu'en témoigne le sondage P4.

La fouille, limitée spatialement à l'intérieur du bâtiment actuel, dans la prolongation de la cave médiévale fouillée partiellement, répondra donc à plusieurs questionnements :

- compléter le plan de la cave, et identifier ses limites précises ;
- mettre en évidence les liens stratigraphiques entre l'espace bâti et l'espace non bâti ;
- caractériser plus précisément le type d'occupation dans l'espace supposé de cour (domestique et/artisanale?).

### **Principes méthodologiques**

La fouille archéologique concernera une emprise d'environ 45 m<sup>2</sup>. Pour des raisons de sécurité, l'intervention archéologique sera décomposée en 3 phases, selon un schéma proposé par le maître d'ouvrage, et en collaboration avec une entreprise de terrassement spécialisée dans les travaux sur monuments historiques (chargée du déblaiement, des blindages éventuels et de l'évacuation des terres) :

- la phase I (qui concerne l'ensemble de la zone prescrite) consistera en un décapage superficiel (sous surveillance archéologique) sur une hauteur d'1,30 mètre, jusqu'au niveau de sol en plâtre mis au jour dans les sondages P2 et P4

- la phase 2 (qui concerne plutôt la zone adjacente à la cave, dans le secteur du sondage P2) consistera en une fouille manuelle des niveaux d'occupation, jusqu'au sol en place à 2,50 mètre (au-dessus du niveau de la cave)
- la phase 3 consistera en un décaissement jusqu'au sol de la cave (profondeur estimée à 5,06 mètres), afin de rechercher les limites de la structure.

Le stockage des terres s'effectuera sur site.

Toutes les structures devront être fouillées exhaustivement. Cette fouille devra impérativement privilégier l'intervention manuelle.

L'enregistrement détaillé des US et structures sera fait au fur et à mesure. Plans, coupes et photographies seront systématiquement établis pour l'ensemble du chantier et pour chaque structure. Un relevé photogrammétrique de la cave sera à effectuer.

Des prélèvements seront effectués pour permettre les études complémentaires qui se révéleront nécessaires dans les structures qui en offrent l'opportunité : études de faune ou de flore, études paléo-environnementales, dépôts spécifiques...

Lorsque l'opérateur souhaite sous-traiter une prestation scientifique afférente à la fouille, il doit en faire la déclaration à l'Etat.

Dans le cadre de l'étude, l'intégralité des données de l'enregistrement sera informatisée. Le mobilier céramique fera l'objet d'une étude qui intégrera le comptage de la totalité des tessons et leur classement en fonction d'une typo-chronologie reconnue en Île-de-France. Les éléments en verre seront étudiés. Le mobilier métallique sera stabilisé, radiographié et dessiné pour les pièces les plus intéressantes afin d'être étudié. Les restes de faune, feront l'objet d'une analyse adéquate. Les monnaies seront identifiées. La répartition spatiale de tous ces éléments sera abordée en fonction de la typologie et de la chronologie.

Une étude archivistique, déjà préconisée dans le cadre de la précédente prescription de fouille, sera éventuellement à compléter dans le cadre de cette opération de fouille.

#### **RESPONSABLE SCIENTIFIQUE**

Le responsable scientifique devra être un archéologue spécialisé dans l'urbain, ayant une très bonne connaissance du contexte et des précédentes interventions menées sur le site. Il devra prendre en compte les recherches déjà effectuées sur le secteur et veiller à insérer les nouvelles données dans le corpus déjà réuni lors des études précédentes. De même, il veillera à intégrer sa réflexion dans l'axe 9 de la programmation nationale de la recherche archéologique (« le phénomène urbain »).

Il informera de manière régulière par courrier ou messagerie électronique le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille (travaux de terrain et phase d'exploitation des données). Il prendra toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour le mobilier archéologique mis au jour. Il devra informer immédiatement le Conservateur régional de l'archéologie de toute découverte archéologique immobilière ou mobilière d'intérêt majeur et prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.

L'opérateur devra fournir le nom, les qualifications et les expériences du responsable d'opération, de son équipe d'encadrement scientifique et des spécialistes.

Pour l'élaboration du projet scientifique d'intervention, l'opérateur prendra connaissance du rapport de diagnostic archéologique rédigé par Jean-François Goret (DHAAP) responsable scientifique du diagnostic, consultable à la Direction régionale des affaires culturelles de région, Service régional de l'archéologie, selon les dispositions de la circulaire du 26 mars 1993 ; il prendra également l'attache de Julien Avinain, responsable d'opération de la fouille de la 1<sup>ère</sup> phase., afin d'avoir accès à la documentation de terrain.



L'opérateur pourra prendre contact avec le projet Plemo3D piloté par le centre André Chastel (université Paris IV, sous la direction de Dany Sandron), dont l'objectif est la création d'une plateforme mobile utilisant des technologies issues des scanners laser 3D pour l'étude de l'architecture, l'archéologie, l'histoire de l'art, le patrimoine culturel et l'urbanisme.

### **RAPPORT DE FOUILLE : CONTENU ET DELAI PREVISIONNEL DE REMISE**

La fouille préventive comporte deux phases, une phase terrain et une phase d'étude. Ce n'est qu'à l'aboutissement de cette dernière et à la remise du rapport scientifique que la fouille préventive sera considérée comme achevée.

A l'issue de la phase terrain et dans un délai maximum de 2 mois, une réunion, qui regroupera le responsable d'opération et ses spécialistes, sera organisée afin de fixer les modalités pratiques de la phase d'étude.

En fonction du volume de mobilier mis au jour dans le comblement de la cave, une tranche optionnelle pourra être envisagée, sur proposition de l'opérateur et accord du Service régional de l'archéologie.

Le rapport final d'opération devra intégrer les données du rapport de diagnostic et devra être rédigé selon les normes en vigueur (arrêté du 27 septembre 2004 sur les normes de contenu et de présentation) et rendu au Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France qui en enverra un exemplaire à l'aménageur. Le rapport devra être rendu dans un délai maximal de 2 ans après l'achèvement de la fouille. Le rapport et l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération devront être rédigés en français.

La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC d'Ile-de-France – SRA conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

### **DONNEES TECHNIQUES**

Le projet scientifique de l'opérateur devra notamment préciser :

- séparément la durée prévisionnelle des travaux de préparation et terrassement (décapage), de fouille et d'exploitation scientifique des données (en jours ouvrés) ;
- le nombre de journées/hommes attribuées à chacune de ces phases ;
- le nombre d'archéologues composant l'équipe et leurs compétences respectives. Pour l'équipe d'encadrement (responsable, responsables de secteurs, spécialistes), le nom, les qualifications et travaux antérieurs (expérience), en particulier en adéquation avec les objectifs scientifiques de la fouille ;
- les modalités de décapage proposées et le détail de la mise en œuvre (terrassement, évacuation, décapage fin ou en plusieurs phases...), ainsi que l'impact du choix de terrassement retenu sur l'emprise de fouille prescrite (rampes d'accès, contraintes techniques ou de sécurité particulières, traitement des limites de fouille et modalités éventuelles de confortement de ces limites, modalités d'évacuation ou de stockage des stériles puis des sédiments issus de la fouille...) ;
- les mesures techniques proposées afin d'assurer la protection de la fouille : mise en sécurité du site (clôture et gardiennage), protection des vestiges (couverture partielle en cas de fouille

en période hivernale et/ou pour des structures particulièrement fragiles, assèchement des fonds de fouille si nécessaire, en anticipant les autorisations administratives...);

- les moyens appropriés à la sécurité des personnes, en particulier en cas de co-activité, de risque avérés de pollution ou du fait de contraintes particulières liées aux objectifs scientifiques de la prescription (fouille de cavités, de puits...);

- l'estimation du volume stratigraphique à fouiller (contexte urbain), du nombre de structures à fouiller (contexte rural) ou du nombre de sépultures à fouiller (zone d'inhumations ou d'incinérations) afin de répondre aux objectifs scientifiques du cahier des charges ;

- si un échantillonnage est proposé, les modalités de sa mise en œuvre (mécanisation partielle, fouille partielle d'un échantillonnage représentatif...);

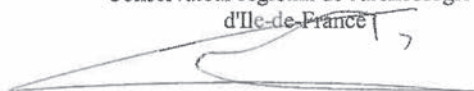
- la méthodologie adoptée pour la fouille et l'enregistrement des données ;

- La prise en compte des données paléoenvironnementales (objectifs, moyens, spécialistes et/ou laboratoires associés) ;

- les modalités de gestion de la documentation et du mobilier archéologique. Des précisions particulières pourront être apportées en cas de mobiliers spécifiques (restes organiques en milieu humide, par exemple) ;

Paris, le 25/01/2018

Stéphane DESCHAMPS  
Conservateur régional de l'archéologie  
d'Ile-de-France





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Affaire suivie par : Dorothee Chaoui-Derieux  
Tél : 01 56 06 51 80  
Courriel : dorothee.derieux@culture.fr

**Annexe 2 à l'arrêté n° 2018-xxx du xx janvier 2018 portant prescription  
d'une fouille d'archéologie préventive**

**CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE**

de la fouille archéologique préventive sise à

Paris 4<sup>e</sup> arrondissement

**Hôtel des Ambassadeurs de Hollande**

47 rue Vieille-du-Temple / 10 rue des Guillemites

secteur de l'ancienne remise à voitures (prolongement de la cave)

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 2018-xxx en date du xx/01/2018, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

**DONNEES SCIENTIFIQUES**

**Contexte historique et archéologique**

La parcelle diagnostiquée se trouve sur la rive droite dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au sein du quartier du Marais, à l'intérieur de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Dans sa configuration actuelle, l'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande (ou Hôtel Amelot de Bisseuil), représenté sur le plan de Turgot, date du 17<sup>e</sup> siècle (construction achevée en 1660). Il succède à deux hôtels plus anciens : celui de Nicolas de La Chesnay, construit en 1483, et celui de Jean de Rieux, acheté avant 1401 et figurant sur le plan de Bâle au milieu du 16<sup>e</sup> siècle.

Les textes, ainsi que la première phase de fouille sur la parcelle, permettent d'attester l'existence de bâti sur la parcelle avant le milieu du 14<sup>e</sup> siècle.

**Résultats des opérations archéologiques menées sur site**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel, et à la demande de l'Architecte en chef des monuments historiques, trois interventions ont déjà été réalisées sur site. En juillet – août 2016 ont ainsi été réalisés manuellement huit sondages techniques dans la cour et au rez-de-chaussée de l'hôtel et au contact de murs porteurs, sous surveillance archéologique (responsable d'opération : David Coxall, DHAAP). En décembre 2016, un diagnostic archéologique, sous la forme d'une tranchée dans la cour, a été mené sous la responsabilité de Jean-François Goret (DHAAP). Enfin, en juin-juillet 2017, une fouille a été conduite dans l'angle sud-ouest du bâtiment, sous la responsabilité de Julien Avinain (DHAAP).

Le secteur concerné par la présente prescription se situe dans la continuité de l'emprise fouillée en juillet 2017. L'opération menée à l'été 2017 a permis la mise au jour d'une cave

et de son escalier d'accès, en parfait état de conservation. Les datations réalisées sur les charbons du plâtre ont permis de dater sa fondation de la seconde moitié du 12<sup>e</sup> – 1<sup>ère</sup> moitié du 13<sup>e</sup> siècle. L'escalier, daté de la fin du 13<sup>e</sup> siècle, pourrait avoir connu une phase de réfection à la fin du 14<sup>e</sup> siècle. L'ensemble aurait été remblayé au milieu du 15<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, deux sondages (P2 et P4) réalisés à l'été 2016 offrent des informations sur la stratigraphie attendue dans cette zone. Le sondage P2, implanté contre le mur ouest du bâtiment, à l'angle avec un mur de refend, a permis d'observer entre 50 et 90 cm sous le sol actuel, la présence d'un mur en plâtre et en pierre antérieur aux fondations de l'hôtel actuel ; il atteste également, à 1,30 mètre de profondeur, la présence d'un sol en plâtre épais de 10 cm. Les deux sont recouverts d'un épais remblais de terre et de plâtre. Le sol en plâtre surmonte quant à lui un remblais d'environ 1,20 mètre d'épaisseur, comportant une forte quantité de mobilier céramique du début du 14<sup>e</sup> siècle, ainsi que des fragments de sole ou de paroi de four en argile cuite, et un culot de scories de fer, témoignant d'une activité artisanale. Les fondations du mur de refend actuel surmontent un gros massif de blocs calaire.

Le sondage P4 avait été implanté à l'extrémité est de la zone concernée par la prescription de fouille. La stratigraphie observée a permis de mettre en évidence un premier niveau (sur 1 m environ) composé d'une séquence de remblais de démolition, de fragments de blocs calcaire et de déchets de taille, daté des 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècles, recouvrant à environ 1,30 mètre un sol en plâtre (également vu dans le sondage P2). Ce sol, recoupé par les fondations du mur actuel, surmonte lui-même un remblais plâtreux et des niveaux de terre très compacts, n'ayant livré aucun mobilier.

## **OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET METHOLOGIQUES**

### **Objectifs de la fouille**

L'espace constitué par la cave et son prolongement vers la rue Vieille-du-Temple correspond sans aucun doute à une parcelle médiévale en lanière, dont l'organisation interne est à mettre en évidence. Cette cave s'insère en effet dans un ensemble bâti qu'il convient de comprendre. Il est à envisager un secteur non bâti au-delà de la cave, qui pourrait être un secteur de cour dans lequel auraient pris place des activités artisanales, telles qu'en témoigne le sondage P4.

La fouille, limitée spatialement à l'intérieur du bâtiment actuel, dans la prolongation de la cave médiévale fouillée partiellement, répondra donc à plusieurs questionnements :

- compléter le plan de la cave, et identifier ses limites précises ;
- mettre en évidence les liens stratigraphiques entre l'espace bâti et l'espace non bâti ;
- caractériser plus précisément le type d'occupation dans l'espace supposé de cour (domestique et/artisanale?).

### **Principes méthodologiques**

La fouille archéologique concernera une emprise d'environ 45 m<sup>2</sup>. Pour des raisons de sécurité, l'intervention archéologique sera décomposée en 3 phases, selon un schéma proposé par le maître d'ouvrage, et en collaboration avec une entreprise de terrassement spécialisée dans les travaux sur monuments historiques (chargée du déblaiement, des blindages éventuels et de l'évacuation des terres) :

- la phase 1 (qui concerne l'ensemble de la zone prescrite) consistera en un décapage superficiel (sous surveillance archéologique) sur une hauteur d'1,30 mètre, jusqu'au niveau de sol en plâtre mis au jour dans les sondages P2 et P4

- la phase 2 (qui concerne plutôt la zone adjacente à la cave, dans le secteur du sondage P2) consistera en une fouille manuelle des niveaux d'occupation, jusqu'au sol en place à 2,50 mètre (au-dessus du niveau de la cave)
- la phase 3 consistera en un décaissement jusqu'au sol de la cave (profondeur estimée à 5,06 mètres), afin de rechercher les limites de la structure.

Le stockage des terres s'effectuera sur site.

Toutes les structures devront être fouillées exhaustivement. Cette fouille devra impérativement privilégier l'intervention manuelle.

L'enregistrement détaillé des US et structures sera fait au fur et à mesure. Plans, coupes et photographies seront systématiquement établis pour l'ensemble du chantier et pour chaque structure. Un relevé photogrammétrique de la cave sera à effectuer.

Des prélèvements seront effectués pour permettre les études complémentaires qui se révéleront nécessaires dans les structures qui en offrent l'opportunité : études de faune ou de flore, études paléo-environnementales, dépôts spécifiques...

Lorsque l'opérateur souhaite sous-traiter une prestation scientifique afférente à la fouille, il doit en faire la déclaration à l'Etat.

Dans le cadre de l'étude, l'intégralité des données de l'enregistrement sera informatisée. Le mobilier céramique fera l'objet d'une étude qui intégrera le comptage de la totalité des tessons et leur classement en fonction d'une typo-chronologie reconnue en Île-de-France. Les éléments en verre seront étudiés. Le mobilier métallique sera stabilisé, radiographié et dessiné pour les pièces les plus intéressantes afin d'être étudié. Les restes de faune, feront l'objet d'une analyse adéquate. Les monnaies seront identifiées. La répartition spatiale de tous ces éléments sera abordée en fonction de la typologie et de la chronologie.

Une étude archivistique, déjà préconisée dans le cadre de la précédente prescription de fouille, sera éventuellement à compléter dans le cadre de cette opération de fouille.

#### **RESPONSABLE SCIENTIFIQUE**

Le responsable scientifique devra être un archéologue spécialisé dans l'urbain, ayant une très bonne connaissance du contexte et des précédentes interventions menées sur le site. Il devra prendre en compte les recherches déjà effectuées sur le secteur et veiller à insérer les nouvelles données dans le corpus déjà réuni lors des études précédentes. De même, il veillera à intégrer sa réflexion dans l'axe 9 de la programmation nationale de la recherche archéologique (« le phénomène urbain »).

Il informera de manière régulière par courrier ou messagerie électronique le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille (travaux de terrain et phase d'exploitation des données). Il prendra toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour le mobilier archéologique mis au jour. Il devra informer immédiatement le Conservateur régional de l'archéologie de toute découverte archéologique immobilière ou mobilière d'intérêt majeur et prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.

L'opérateur devra fournir le nom, les qualifications et les expériences du responsable d'opération, de son équipe d'encadrement scientifique et des spécialistes.

Pour l'élaboration du projet scientifique d'intervention, l'opérateur prendra connaissance du rapport de diagnostic archéologique rédigé par Jean-François Goret (DHAAP) responsable scientifique du diagnostic, consultable à la Direction régionale des affaires culturelles de région, Service régional de l'archéologie, selon les dispositions de la circulaire du 26 mars 1993 ; il prendra également l'attache de Julien Avinain, responsable d'opération de la fouille de la 1<sup>ère</sup> phase., afin d'avoir accès à la documentation de terrain.

L'opérateur pourra prendre contact avec le projet Plemo3D piloté par le centre André Chastel (université Paris IV, sous la direction de Dany Sandron), dont l'objectif est la création d'une plateforme mobile utilisant des technologies issues des scanners laser 3D pour l'étude de l'architecture, l'archéologie, l'histoire de l'art, le patrimoine culturel et l'urbanisme.

### **RAPPORT DE FOUILLE : CONTENU ET DÉLAI PRÉVISIONNEL DE REMISE**

La fouille préventive comporte deux phases, une phase terrain et une phase d'étude. Ce n'est qu'à l'aboutissement de cette dernière et à la remise du rapport scientifique que la fouille préventive sera considérée comme achevée.

A l'issue de la phase terrain et dans un délai maximum de 2 mois, une réunion, qui regroupera le responsable d'opération et ses spécialistes, sera organisée afin de fixer les modalités pratiques de la phase d'étude.

En fonction du volume de mobilier mis au jour dans le comblement de la cave, une tranche optionnelle pourra être envisagée, sur proposition de l'opérateur et accord du Service régional de l'archéologie.

Le rapport final d'opération devra intégrer les données du rapport de diagnostic et devra être rédigé selon les normes en vigueur (arrêté du 27 septembre 2004 sur les normes de contenu et de présentation) et rendu au Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France qui en enverra un exemplaire à l'aménageur. Le rapport devra être rendu dans un délai maximal de 2 ans après l'achèvement de la fouille. Le rapport et l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération devront être rédigés en français.

La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC d'Ile-de-France – SRA conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

### **DONNÉES TECHNIQUES**

Le projet scientifique de l'opérateur devra notamment préciser :

- séparément la durée prévisionnelle des travaux de préparation et terrassement (décapage), de fouille et d'exploitation scientifique des données (en jours ouvrés) ;
- le nombre de journées/hommes attribuées à chacune de ces phases ;
- le nombre d'archéologues composant l'équipe et leurs compétences respectives. Pour l'équipe d'encadrement (responsable, responsables de secteurs, spécialistes), le nom, les qualifications et travaux antérieurs (expérience), en particulier en adéquation avec les objectifs scientifiques de la fouille ;
- les modalités de décapage proposées et le détail de la mise en œuvre (terrassement, évacuation, décapage fin ou en plusieurs phases...), ainsi que l'impact du choix de terrassement retenu sur l'emprise de fouille prescrite (rampes d'accès, contraintes techniques ou de sécurité particulières, traitement des limites de fouille et modalités éventuelles de confortement de ces limites, modalités d'évacuation ou de stockage des stériles puis des sédiments issus de la fouille...);
- les mesures techniques proposées afin d'assurer la protection de la fouille : mise en sécurité du site (clôture et gardiennage), protection des vestiges (couverture partielle en cas de fouille

en période hivernale et/ou pour des structures particulièrement fragiles, assèchement des fonds de fouille si nécessaire, en anticipant les autorisations administratives...);

- les moyens appropriés à la sécurité des personnes, en particulier en cas de coactivité, de risque avérés de pollution ou du fait de contraintes particulières liées aux objectifs scientifiques de la prescription (fouille de cavités, de puits...);

- l'estimation du volume stratigraphique à fouiller (contexte urbain), du nombre de structures à fouiller (contexte rural) ou du nombre de sépultures à fouiller (zone d'inhumations ou d'incinérations) afin de répondre aux objectifs scientifiques du cahier des charges ;

- si un échantillonnage est proposé, les modalités de sa mise en œuvre (mécanisation partielle, fouille partielle d'un échantillonnage représentatif...);

- la méthodologie adoptée pour la fouille et l'enregistrement des données ;

- La prise en compte des données paléoenvironnementales (objectifs, moyens, spécialistes et/ou laboratoires associés) ;

- les modalités de gestion de la documentation et du mobilier archéologique. Des précisions particulières pourront être apportées en cas de mobiliers spécifiques (restes organiques en milieu humide, par exemple) ;

Paris, le xx/01/2018

Stéphane DESCHAMPS  
Conservateur régional de l'archéologie  
d'Ile-de-France

# Projet scientifique d'intervention (tranche 1, 2017)

MAIRIE DE PARIS 

Mairie de Paris  
Direction des Affaires Culturelles  
Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris  
11, rue du Pré – 75018 PARIS – Tél. 01 71 28 20 20

## PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION

Pour la réalisation de l'opération de diagnostic archéologique dénommée :  
Paris 75004  
47 rue Vieille du Temple

### Références

- Prescription du préfet de la région Île-de-France : arrêté n° 2017-214 en date du 18/04/2017
- Nature de l'opération : Fouille
- Commune : 75004 Paris
- Adresse : *47 rue Vieille du Temple*
- Références cadastrales : section AH, parcelle(s) 19
- Surface du projet : 30 m<sup>2</sup>
- Propriétaire du terrain : **Compagnie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil**

## 1. Problématiques scientifiques

L'aménagement concerné par la prescription se situe au coeur du quartier historique du Marais, à soixante mètres de l'église des Blancs Manteaux. Le projet concerne l'Hôtel dit des Ambassadeurs de Hollande, ou hôtel de Rieux. Si celui-ci appartient aux maréchaux de France Jean II puis Pierre de Rieux au moins dès 1401, une mention datée de 1429 suggère qu'il est bien plus ancien : « ung hostel court puy et jardin (...) qui fut appartenant et maison de Jean de Rieux. (...) Lequel hôtel est tout fondu et inhabitable » (Arch. Nat. S 5072 A).

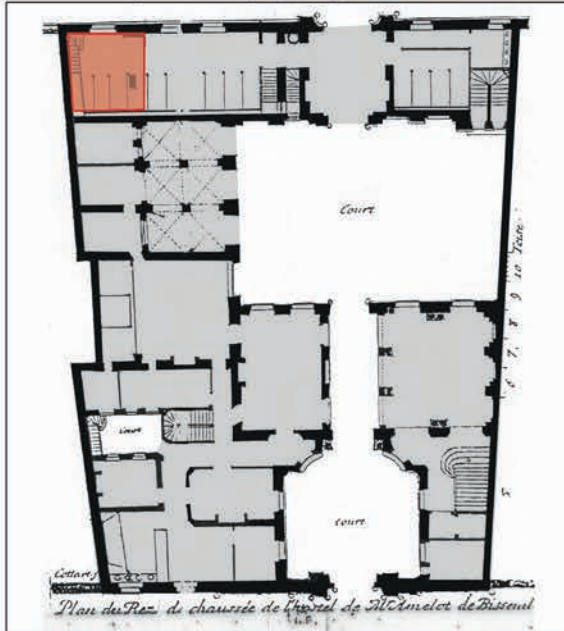




Les données du diagnostic archéologique réalisé par Jean-François Goret et David Coxall en 2016 ont révélé des phases d'occupation antérieures au bâti actuel : un fossé qui pourrait dater de l'Antiquité, des structures en creux des XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles et une cave en bordure de la rue des Guillemites qui pourrait appartenir à un état médiéval du bâti.

L'enjeu de la fouille est donc de mettre en évidence et de comprendre les différentes phases du bâti. En effet, des murs en plâtre rencontrés dans différents sondages pourraient appartenir à des états de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne.

Localisation de la zone prescrite sur le plan de Cottard (XVII<sup>e</sup> siècle). La cave a été observée lors du diagnostic dans l'angle supérieur gauche.



Il conviendra ensuite d'atteindre la cave aperçue dans le sondage P10 du diagnostic et d'en assurer la fouille afin de préciser à la fois sa configuration, son rapport au reste de l'édifice et sa chronologie.

Enfin, il conviendra de faire toutes les observations nécessaires à une meilleure compréhension de la stratigraphie susceptible d'être rencontrée au-delà de cette travée.

## 2. Contraintes techniques

La conduite de l'opération est extrêmement contrainte car elle sera réalisée à l'intérieur du bâti sur une épaisseur très importante de remblais : le sol actuel est situé à la cote 34,60 m NVP, le substrat apparaît sous la forme de sable alluvionnaire autour de 31,70 m ; c'est de cette cote également qu'est creusée la cave concernée dont le niveau de circulation doit par conséquent être situé aux alentours de 29,50 m. Des moyens importants de soutènement et de blindage seront nécessaires et fournis par une entreprise spécialisée mandatée par le maître d'ouvrage.

En outre, une des principales difficultés de l'opération provient de l'absence d'accès avéré pour la cave. Le décapage initial devra donc lors des premiers jours de l'opération s'attacher à bien comprendre la configuration du bâti et devra tenter de trouver l'accès d'origine à la salle basse.

## 3. Méthodes et techniques envisagées

### Terrassement

En fonction des contraintes définies, plusieurs scénarios sont envisagés. Si l'accès d'origine est découvert et accessible, un décapage en paliers sera réalisé depuis la travée située au sud sur les deux premiers mètres d'épaisseur et sur l'ensemble de la surface prescrite afin de se « poser » sur l'extrados de la voûte de la cave. Si nécessaire (la présence d'une fondation rendant impossible le décapage en paliers), un puits blindé pourra être réalisé de ce côté (indiqué puits P2 sur les documents des pages suivantes). La suite de l'opération se fera ensuite vers l'intérieur de la structure avec un coffrage de l'ouvrage pour sécurisation. En cas d'absence d'accès, une ouverture sera réalisée depuis la citerne grâce à la réalisation d'un puits blindé (P1) sur une profondeur de quatre mètres puis par le percement d'un tunnel d'accès horizontal vers l'intérieur de la structure (puits bien sûr coffrage de la voûte).

En accord avec l'aménageur, les moyens techniques de terrassement, de blindage et de sécurisation du site seront confiés par lui à une entreprise spécialisée. Un cahier des charges *ad hoc* a été établi par l'entreprise d'architecture **GMDP**, les documents relatifs sont joints à ce projet d'intervention.

Durant toute la durée de la fouille, l'entreprise désignée par l'aménageur accompagnera les archéologues du DHAAP dans les opérations, notamment en ce qui concerne l'évacuation et le stockage des remblais.

Notons qu'une exploration par endoscopie (depuis le puits blindé ouvert au moment du diagnostic) est prévue en début d'opération pour une meilleure appréhension du volume à explorer.

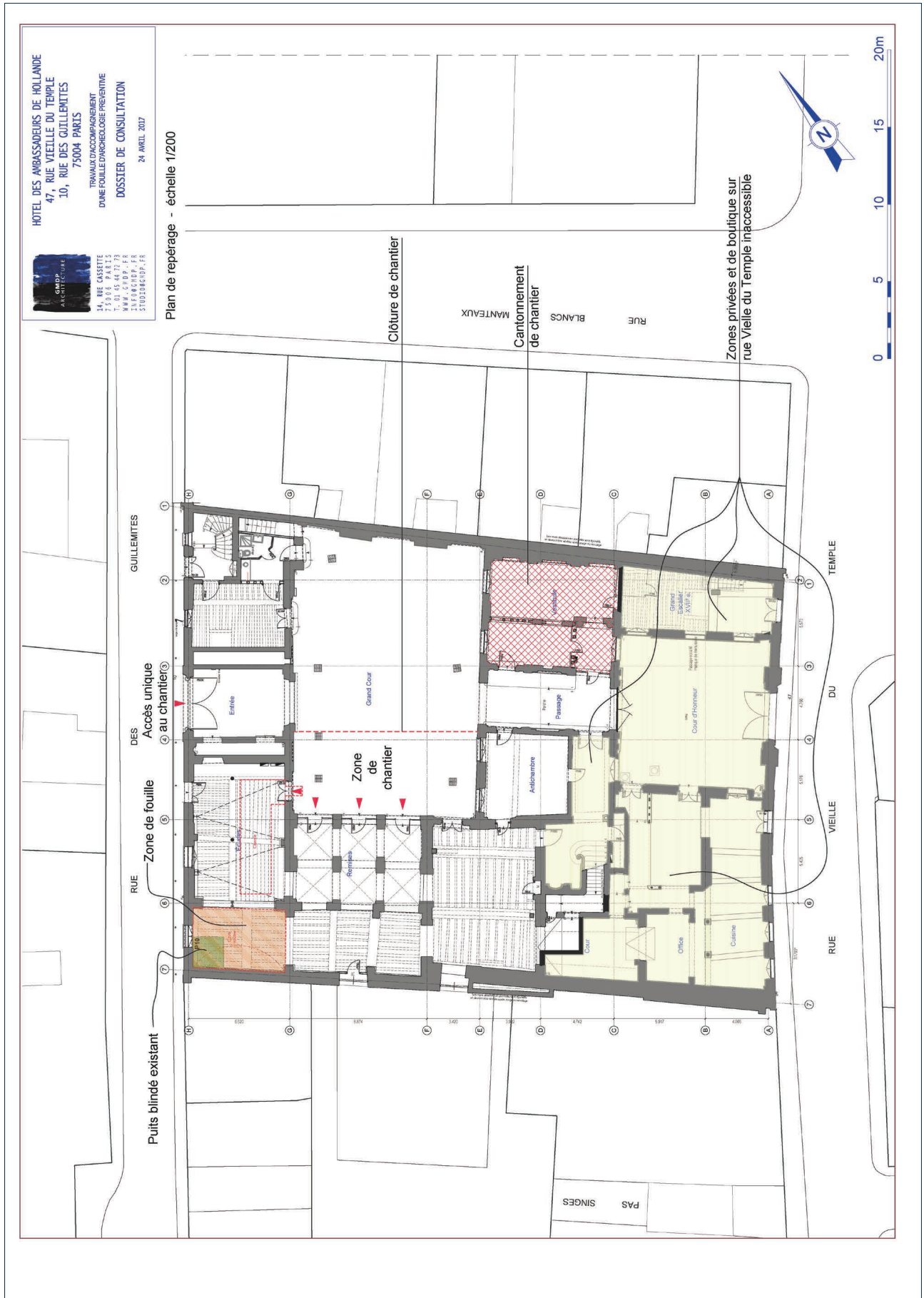
### Fouille

Une étude archivistique préliminaire sera réalisée en amont de l'opération pour une meilleure analyse des vestiges rencontrés. Elle sera complétée au besoin en post-fouille.

La fouille en elle-même prendra soin de documenter l'ensemble des niveaux et vestiges maçonnés rencontrés entre la surface et l'extrados. En particulier, des relevés et des photographies seront effectués. Les éventuels niveaux de circulation seront fouillés manuellement ainsi que les structures en creux. Les remblais pourront être dégagés mécaniquement. Dans la mesure du possible, les relations entre les séquences observées lors de cette opération et le reste de l'espace bâti devront être documentées par une coupe stratigraphique. Le volume à l'intérieur de la cave sera fouillé à la main.

Une restitution par photogrammétrie sera réalisée une fois la cave dégagée.

Les volumes estimés des remblais est de 64 m<sup>3</sup> au-dessus de la voûte et de 40 m<sup>3</sup> à l'intérieur de la cave.



**HOTEL DES AMBASSADEURS DE HOLLANDE**  
47, RUE VIEILLE DU TEMPLE  
10, RUE DES GUILLEMETITES  
75004 PARIS

TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT  
D'UNE FOUILLE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE  
DOSSIER DE CONSULTATION

24 AVRIL 2017

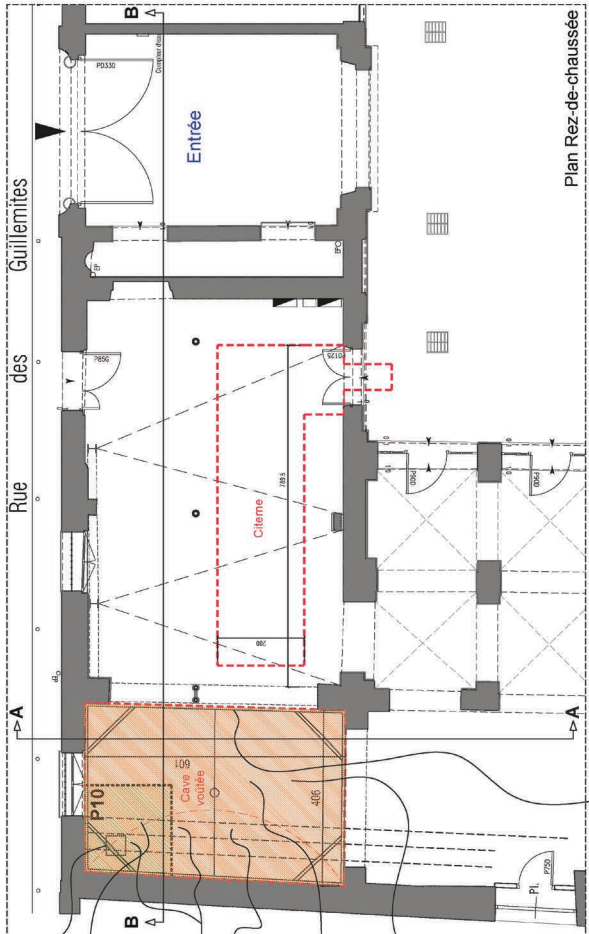
échelle 1/100

**PHASE N°1**

- Sécurisation générale du périmètre d'intervention
- Examen préalable de la salle souterraine par endoscopie à travers le sondage existant dans la voûte au fond du puits blindé en place.
- Travaux de décapage et de fouille manuelle au-dessus de la voûte (conservation +/- 50cm pour maintien en charge) sous suivi des archéologues
- Travaux de déconstruction des maçonneries médiévales contenues dans le remblai au dessus de la voûte (2 murs selon rapport archéo précédent) sous suivi des archéologues
- Blindage de la fouille à mesure de la descente pour maintien stabilité des murs de maçonneries périphériques découverts



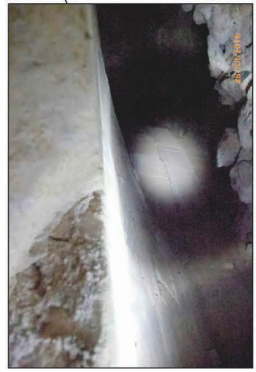
0 1 2 3 4 5m  
10 m



Examen par endoscopie de la cave pour préparer les phases 2 et 3

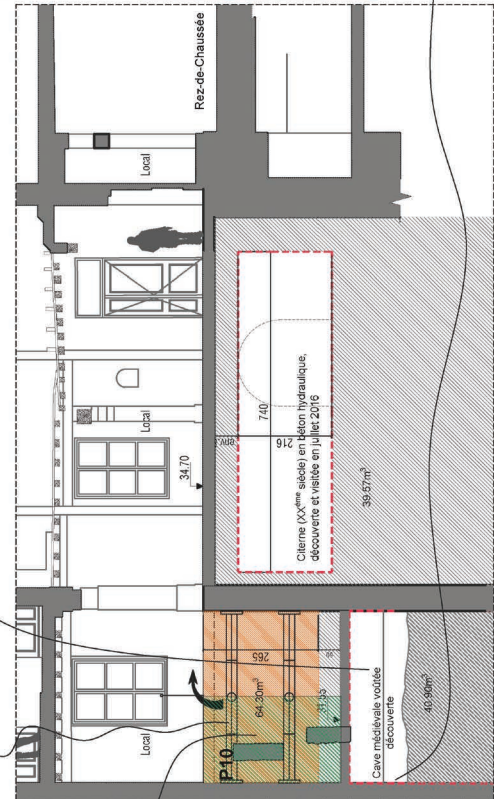
Puits blindé en place

Coupe extraite du Rapport Archéologique montrant les maçonneries médiévales

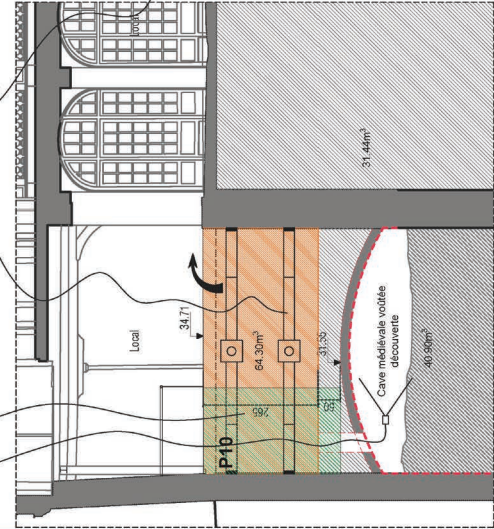


Mise en oeuvre de liernes et/ou de blindage selon l'état des maçonneries découvertes

Zones à décaper



Coupe B-B



Coupe A-A

**HOTEL DES AMBASSADEURS DE HOLLANDE**  
 47, RUE VIEILLE DU TEMPLE  
 10, RUE DES GUILLEMITES  
 75004 PARIS

TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT  
 D'UNE FOUILLE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE  
 DOSSIER DE CONSULTATION

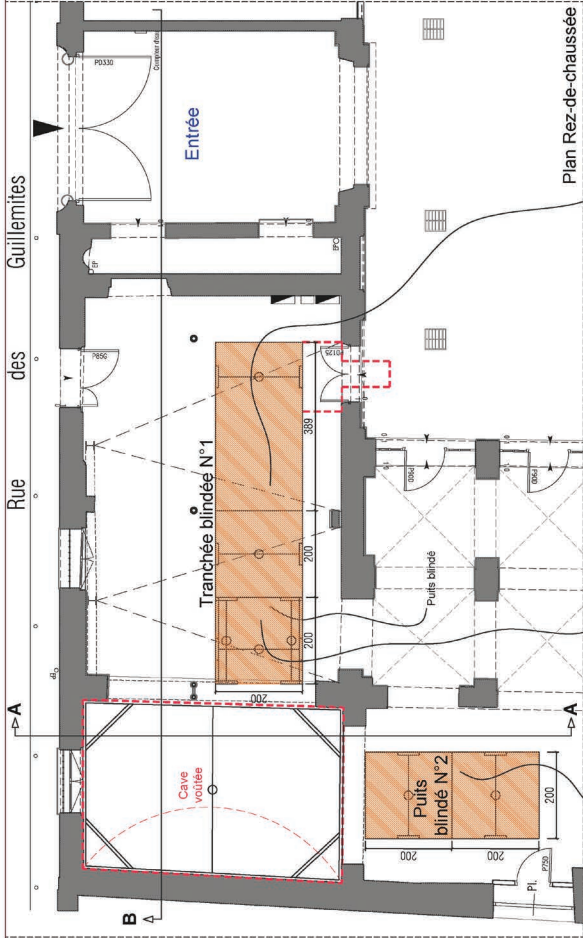
24 AVRIL 2017

14, RUE CASSETTE  
 75008 PARIS  
 01 42 44 72 73  
 01 42 44 72 73  
 TAFFARD@OP.FR  
 STUDIORECTOP.FR

échelle 1/100

**PHASE N°2**

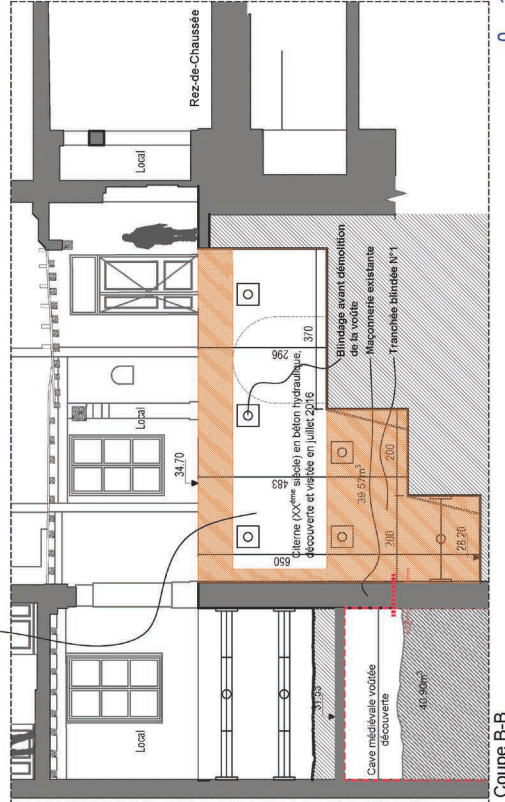
- Réalisation d'une tranchée et d'un puits blindés N°1 et N°2 pour descendre en approche latérale de la cave, aux alentours de la cote de 28,20NGF- supposée au fond de cave (-8,50m/soi RdC)
- Tranchée blindée N°1 dans l'emprise de la citerne enterrée par dépose de sa voûte, blindage des murs latéraux, et surcreusement
- Puits blindé N°2 creusé dans le remblais
- Création d'accès latéraux depuis les puits blindés vers la cave, par ouverture de passages étayés dans les murs de maçonnerie



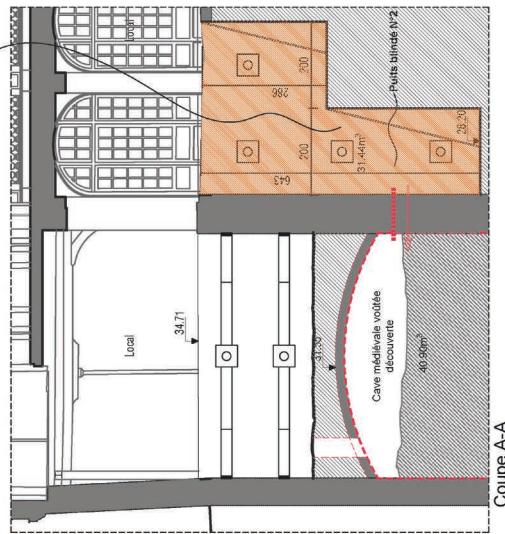
Plan Rez-de-chaussée

Ouverture de la tranchée blindée par démolition de la voûte de la citerne XX<sup>ème</sup> siècle et surcreusement

Creusement du puits N°2 dans remblais



Coupe B-B



Coupe A-A



10 m

0 1 2 3 4 5 m

HOTEL DES AMBASSADEURS DE HOLLANDE  
47, RUE VIEILLE DU TEMPLE  
10, RUE DES GUILLEMITES  
75004 PARIS

TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT  
D'UNE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE  
DOSSIER DE CONSULTATION

24 AVRIL 2017

ASBP  
ARCHITECTES  
14, RUE CASSETTE  
75006 PARIS  
T. 01 45 44 72 73  
F. 01 45 44 72 74  
INFO@ASBP.FR  
STUDIO@ASBP.FR

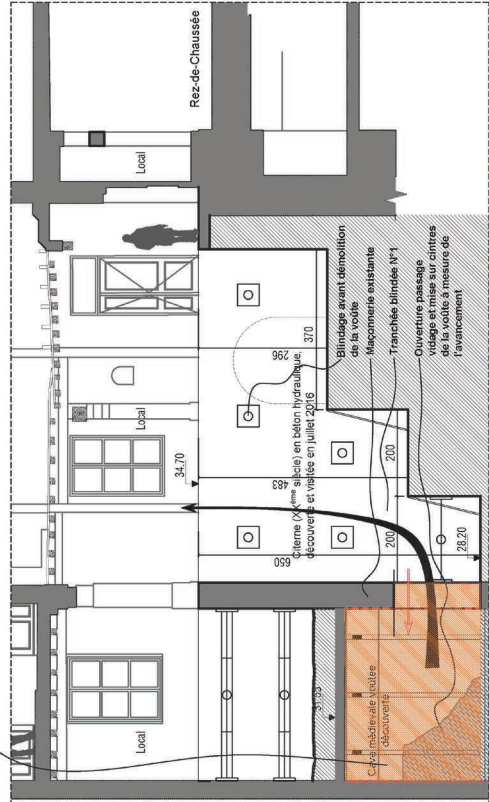
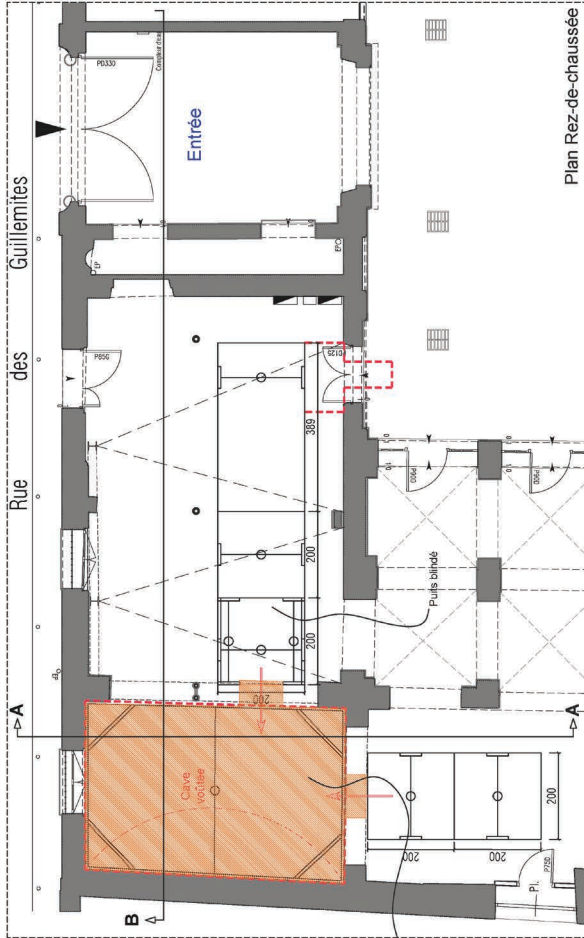
échelle 1/100

PHASE N°3

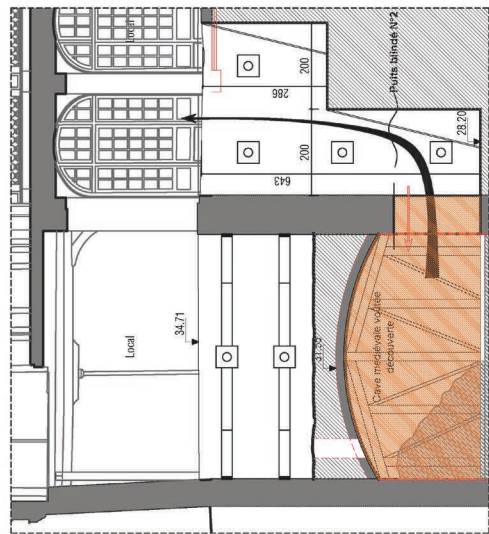
- Prestation d'accompagnement logistique et technique et de sécurisation des travaux de fouilles menés par les archéologues dans la cave rendue accessible. Travaux à la demande et suivant avancement comprenant notamment :
  - la remontée, le stockage sur site et l'évacuation des déblais extraits de la cave
  - l'étalement de la voûte à mesure du déblaiement de la salle,
  - tous travaux «accessoires» de conformément provisoires des ouvrages suivant diagnostic

PHASE N°4

- Evacuation de l'ensemble des déblais et gravois et nettoyage du site
- Sécurisation complète du site avec barrières et garde-corps pour attente travaux définitifs



Coupe B-B



Coupe A-A



La fouille répondra au cahier des charges émis par le service régional de l'archéologie (Drac). Les archéologues assureront un enregistrement par unité stratigraphique des niveaux rencontrés ; les vestiges ou coupes seront photographiés. Les vestiges seront levés en topographie et les plans seront géoréférencés afin d'alimenter le fond de données du projet R&CAP.

Toutes les données seront informatisées en post-fouille et saisies dans la base de données du DHAAP. Cette base de données réalisée sur Filemaker Pro permet un travail collaboratif, elle est accessible en ligne pour les membres de l'équipe. Elle intègre une série de tables qui mettent en relation les données stratigraphiques (US), la documentation de terrain (minutes et photographies) et les inventaires du mobilier. Son ergonomie permet un affichage efficace des données lors de la rédaction du rapport.

**INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES DE TERRAIN** CVP 847 1 rue Descartes 2018


INVENTAIRE US

Nom du fichier: CVP847-2018-1 rue Descartes\_021.JPG Description: Vue de la sépulture SP001

N° d'US: 1004 N° de fait: SP001

Commune: Paris-Savoie

**Ouvrir le dossier**



**Inventaire du mobilier** Adresse: 3 place Saint-Germain-des-Prés

ISO: 839-1244-1 Disponibilité pour l'US: N° CVP: 839 / N° US: 1244

CAISSE: 839-61

Poids: NR: 1

Créer la caisse correspondante


N° Isolation DHAAP: Autre numéro: Isolation chantier: N° CB céramique: N° Adlib:

Classe: **Objet** Matériau 1: Alliage cuivreux / Mat. 2: Identification: plaque Production: Consulter le thesaurus: France Datation: Postérieur à Antérieur à


H. D. L. L. E. NMI: Fiches de restauration:

Description: Notes: A restaurer:  Dessin:  Oui  Non Lieu: Etat: Contexte:


Ajouter une image: Titre: Avers



CAISSES: RESTAURATION: CONSTAT D'ÉTAT: Rapport Catalogue Publication



## RESTAURATION



## MAIRIE DE PARIS

LABO **2015-013** ISO **797-3010-002** CVP **797**

**Matériau** Céramique **Catégorie** Poterie **Identification** coquemar

**DESCRIPTION**  
Coquemar fanné, décor d'anses sur le levre. Levre orange. Pâte orange. Décor de fannures à l'éponge rouge tracés par groupes de 2 ou max. 5 fois. Surface nacrée par l'utilisation sur le feu.

**TRAITEMENTS** but du traitement: Bispaste

**LIBRÉRIE**  
Nettoyage: Brossa douce sous l'eau courante

**Remontage**  
C-réseau: Réseaux acryliques en solution (Paraloid B72)

**DELIMITATION**  
Compléments: Pâte blanc également en relief + stobatois (masses acryliques) en relief

**Mise en teinte**  
Peinture acrylique (Minales et Louche) en assemblée et levre

**CONSERVATION À LONG TERME**  
Consolidation: \_\_\_\_\_  
Stabilisation: Dessèchement sans l'eau pendant 3 jours en 2 bords.  
Protection: \_\_\_\_\_

**PRÉSENTATION ET STOCKAGE** Moulage  Sociage   
Stockage: Cadré dans une caisse à l'abri de la poussière

**CONSTAT D'ÉTAT**

Anciens traitements: Ancien remontage au Paraloid B72?

Description des altérations: Objet lacunaire et fragmentaire. Profil archéologiquement complet. État sur le tout supérieur du col, œuvre liée à l'usage? Beaucoup d'effractions de sans mais pas de démontage observé au niveau de la pâte. Laines nacrées au niveau du col et de la pâte. Concassés (pâtes) à l'intérieur sans soude liées à son utilisation.

Diagnostique: \_\_\_\_\_


Examens et analyses: \_\_\_\_\_


Observations: P (après traitement) 779


Complet  Incomplet % de lacunes: 28  
lib de fragmentation: 04  
Radiocarable  OUI Poids avant traitement: \_\_\_\_\_

**ISOLATIONS**

Avant restauration 

Après restauration 

PDF 





## US



## MAIRIE DE PARIS

N° **1004** Point: \_\_\_\_\_

FAIT **SP001**

Antérieur à: \_\_\_\_\_ Relations

Postérieur à: \_\_\_\_\_ Dimensions

Synthèse | Objets | Photographies | Minutes



Notes: \_\_\_\_\_

## 4. Moyens prévus

Phase terrain : 4 à 6 semaines / 1 responsable et 2 techniciens de fouille.

Rédaction du rapport : 6 semaines / 1 responsable et 1 technicien + prestations pour études diverses.

TERRAIN	
Fonction	Jours/homme
Archéologue responsable d'opération (RO)	20,00
archéologue technicien de fouilles	40,00
géomaticien	0,00
photographe	2,00
topographe	2,00
<b>TOTAL TERRAIN</b>	<b>64,00</b>
ÉTUDE	
Archéologue responsable d'opération (RO)	20,00
archéologue recherches documentaires	3,00
archéologue technicien de fouilles	40,00
géomaticien	2,00
infographiste	4,00
Restauratrice céramique, métal et divers objets, responsable du mobilier archéologique	10,00
Forfait PAO, mise en page & impression rapport de fouille	1,00
Forfait frais administratifs (formalités, commandes, secrétariat, etc...)	1,00
Prestations pour analyses ou études	1,00
<b>TOTAL ÉTUDE</b>	<b>81,00</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>145,00</b>

## 5. Délais de réalisation et calendrier

La date de démarrage prévisionnelle est le 1<sup>er</sup> juin 2017. La phase terrain durera au maximum 2 mois (80 jours/homme), hors découverte exceptionnelle, suivie d'une phase d'étude de 6 semaines (60 jours/homme). Le rapport sera rendu au plus tard un an après la fin de l'opération.

Le terrain se décomposera en deux phases distinctes du point de vue opérationnel mais non séparées dans le temps :

- la phase de décapage et fouille des niveaux supérieurs, c'est-à-dire entre la surface actuelle et l'extrados de la cave = 2 semaines / 4 personnes (40 j/h).
- la phase de fouille de l'intérieur de la cave = 4 semaines / 4 personnes (80 j/h)

## 6. Observations complémentaires et tranche conditionnelle

Une tranche conditionnelle est prévue pour la phase de post-fouille. Son montant est de 5 000 euros. Cette tranche conditionnelle sera déclenchée si le volume ou la nature du mobilier le nécessite.

Responsable d'opération préconisé : Julien Avinain (CV joint).



# Projet scientifique d'intervention (tranche 2, 2018)

MAIRIE DE PARIS



Mairie de Paris  
Direction des Affaires Culturelles  
Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris  
11, rue du Pré - 75018 PARIS - Tél. 01 71 28 20 20

## PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION

Pour la réalisation de l'opération de diagnostic archéologique dénommée :

Paris 75004

47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites

### Références

- Prescription du préfet de la région Île-de-France : arrêté n° 2018-052 en date du 25/01/2018
- Nature de l'opération : Fouille
- Commune : 75004 Paris
- Adresse : *47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites*
- Références cadastrales : section AH, parcelle(s) 19
- Surface du projet : 45 m<sup>2</sup>
- Propriétaire du terrain : **Compagnie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil**

## 1. Problématiques scientifiques

L'aménagement concerné par la prescription se situe au cœur du quartier historique du Marais, à soixante mètres de l'église des Blancs Manteaux. Le projet concerne l'Hôtel dit des Ambassadeurs de Hollande, ou hôtel de Rieux. Si celui-ci appartient aux maréchaux de France Jean II puis Pierre de Rieux au moins dès 1401, une mention datée de 1429 suggère qu'il est bien plus ancien : « un hostel court puy et jardin (...) qui fut appartenant et maison de Jean de Rieux. (...) Lequel hôtel est tout fondu et inhabitable » (Arch. Nat. S 5072<sup>A</sup>).

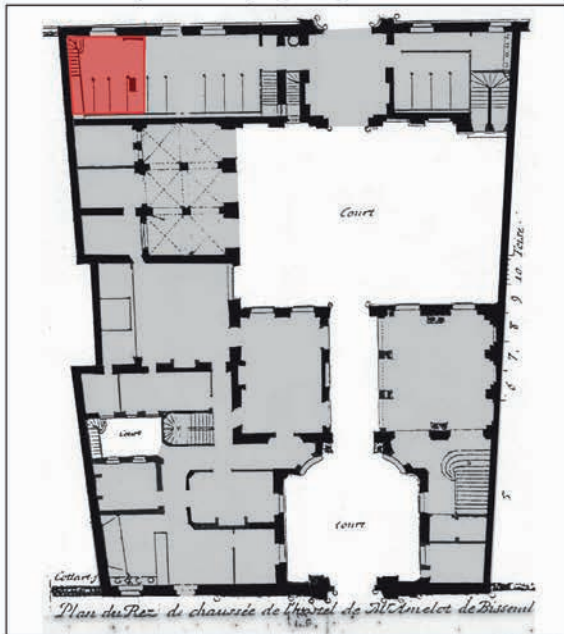


Le diagnostic archéologique réalisé par Jean-François Goret et David Coxall en 2016 avait révélé des phases d'occupation antérieures au bâti actuel : un fossé qui pourrait dater de l'Antiquité, des structures en creux des XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles et une cave en bordure de la rue des Guillemites.

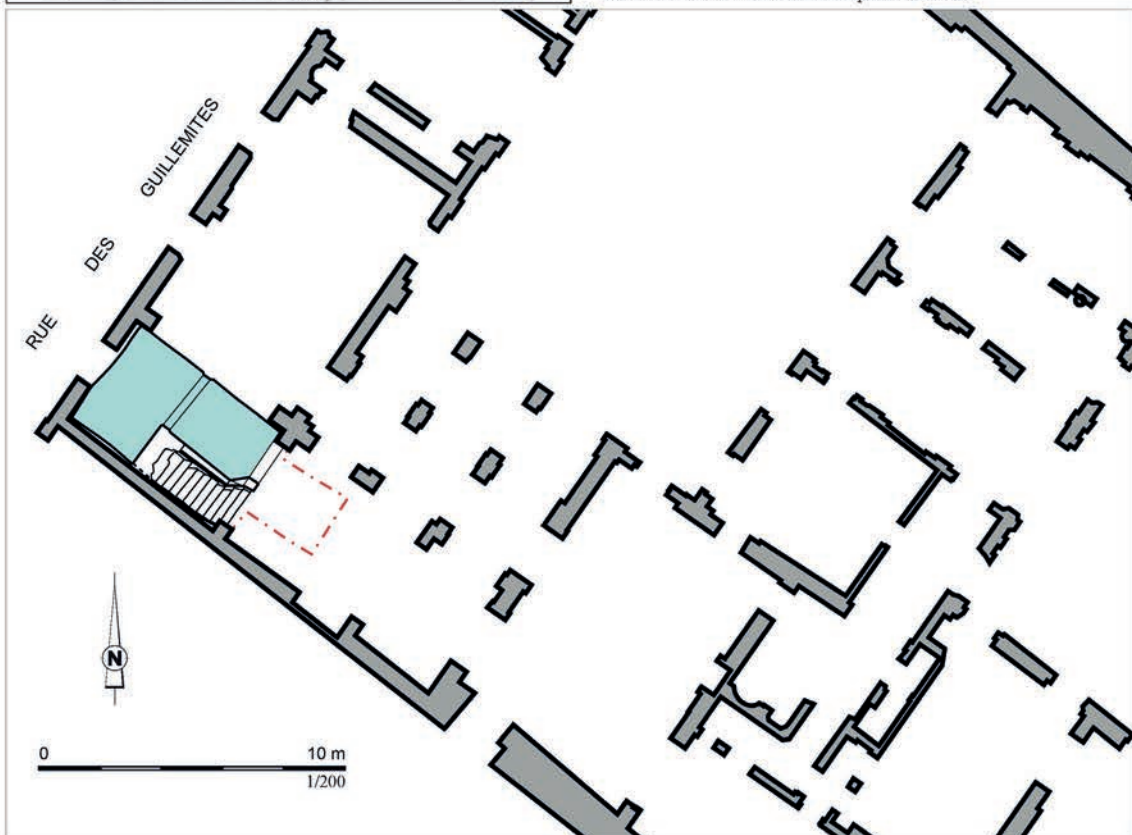
La première opération de fouille menée en 2017 par Julien Avinain a mis en évidence un état de bâti médiéval vers la première

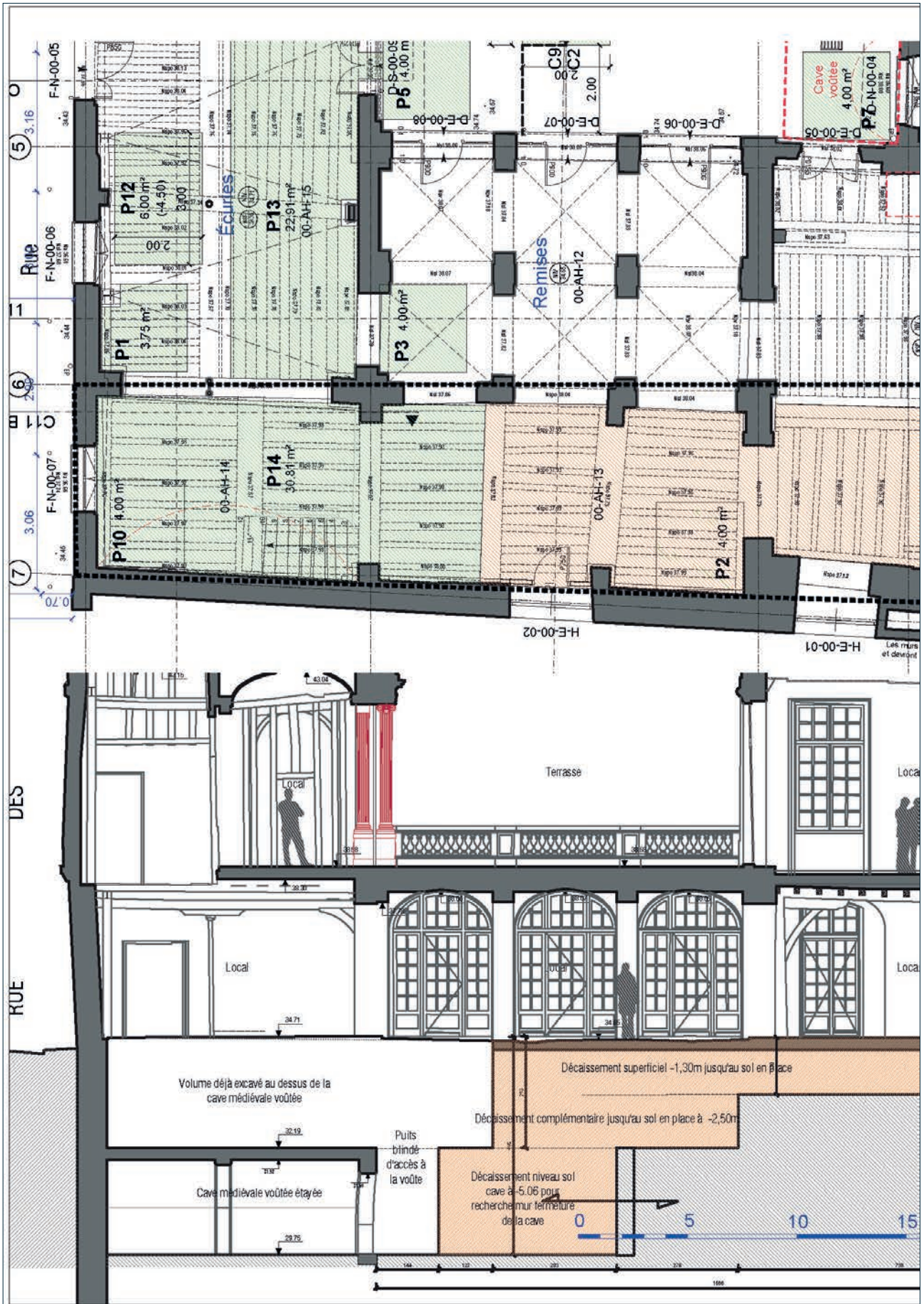
moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, principalement composé d'une cave voûtée en berceau avec une alcove latérale. Cette cave était desservie par un escalier qui menait à une salle sous plancher séparée de l'espace voûté par une arcade. Les limites de cette salle sous plancher, et par conséquent l'étendue du bâti médiéval, n'ont pas pu être reconnues dans le cadre de cette première opération de fouille. L'enjeu de cette seconde intervention réside donc dans la reconnaissance de l'étendue du bâti durant le Moyen Âge et la compréhension de l'articulation entre le bâti et l'espace extérieur à l'emplacement de ce qu'il faut considérer comme l'arrière de la parcelle.

Localisation de la zone prescrite sur le plan de Cottard (XVII<sup>e</sup> siècle). La cave a été observée lors du diagnostic dans l'angle supérieur gauche.



Localisation du bâti médiéval dans la parcelle actuelle.

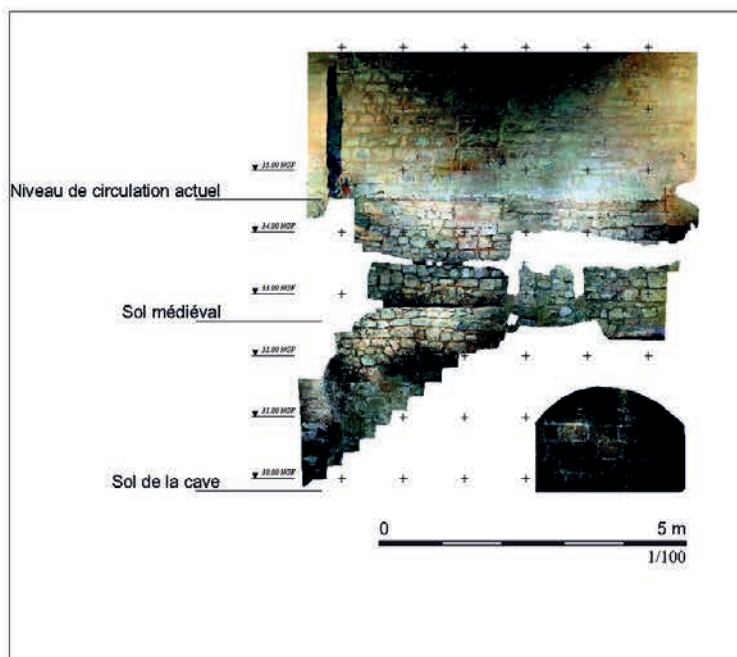




## 2. Contraintes techniques

La conduite de l'opération est extrêmement contrainte car elle sera réalisée à l'intérieur du bâti sur une épaisseur très importante de remblais : le sol actuel est situé à la cote 34,60 m NVP, le substrat apparaît sous la forme de sable alluvionnaire autour de 31,70 m. Les sols du bâti médiéval sont situés à 32,50 m et 29,80 pour la cave.

Des moyens importants de soutènement et de blindage seront nécessaires et fournis par une entreprise spécialisée mandatée par le maître d'ouvrage. Les possibilités de fouiller en plan, de manière classique, le volume de remblais encore présents dans la cave sont minces. En effet, la dépose du puits blindé installé lors de la première tranche est susceptible d'entraîner l'effondrement des gravats maintenus entre les planches et les parements du bâti. L'étude des niveaux en dehors du bâti pourra être perturbée par le passage de réseaux ou par la nécessité de prévenir tout désordre au sein de l'existant. L'approche archéologique est ici clairement conditionnée aux exigences de sécurité et devra s'adapter aux modalités de mise en oeuvre prescrites par le bureau d'études techniques ou les architectes en charge du projet.



## 3. Méthodes et techniques envisagées

### Terrassement

Sur la base des connaissances actuelles du bâtiment, il est convenu que soit effectué un premier terrassement sur une profondeur de 1,30 m, sur l'ensemble de la surface prescrite. Un pallier de sécurité sera ensuite réalisé au sud-est avant une fouille manuelle des niveaux extérieurs que nous pouvons attendre en arrière de parcelle. Le volume restant occupé par la cave sera quant à lui vidé jusqu'au sol vers 29,80 m NVP (voir coupe de principe en page précédente).

En accord avec l'aménageur, les moyens techniques de terrassement, de blindage et de sécurisation du site seront confiés par lui à une entreprise spécialisée. Un cahier des charges *ad hoc* a été établi par l'entreprise d'architecture GMDP.

Durant toute la durée de la fouille, l'entreprise désignée par l'aménageur accompagnera les archéologues du DHAAP dans les opérations, notamment en ce qui concerne l'évacuation et le stockage des remblais.

### Fouille

La fouille en elle-même prendra soin de documenter l'ensemble des niveaux et vestiges maçonnés. En particulier, des relevés et des photographies seront effectués. Les éventuels niveaux de circulation seront fouillés manuellement ainsi que les structures en creux. Les remblais pourront être dégagés mécaniquement.

Une restitution par photogrammétrie sera réalisée une fois la cave dégagée.

La fouille répondra au cahier des charges émis par le service régional de l'archéologie (Drac). Les archéologues assureront un enregistrement par unité stratigraphique des niveaux rencontrés ; les vestiges ou coupes seront photographiés.

Les vestiges seront levés en topographie et les plans seront géoréférencés afin d'alimenter le fond de données du projet R&CAP.

Toutes les données seront informatisées en post-fouille et saisies dans la base de données du DHAAP. Cette base de données réalisée sur Filemaker Pro permet un travail collaboratif, elle est accessible en ligne pour les membres de l'équipe. Elle intègre une série de tables qui mettent en relation les données stratigraphiques (US), la documentation de terrain (minutes et photographies) et les inventaires du mobilier. Son ergonomie permet un affichage efficace des données lors de la rédaction du rapport.

Dans la mesure où le DHAAP a été l'opérateur retenu pour les deux opérations de fouille concernant l'Hôtel des Ambassadeurs (prescription n° 2017-214 et 2018-052), nous nous proposons de réaliser un enregistrement commun aux deux opérations et de rédiger un rapport commun qui tienne compte des résultats de ces deux interventions. Cela assurera naturellement une lecture facilitée de ces résultats.

## 4. Moyens prévus

Phase terrain : 4 / 1 responsable et 1 technicien de fouille.

Rédaction du rapport : 6 semaines / 1 responsable + prestations pour études diverses.

## 5. Délais de réalisation et calendrier

La date de démarrage prévisionnelle est le 1<sup>er</sup> mai 2018. La phase terrain durera au maximum 1 mois (40 jours/homme), hors découverte exceptionnelle, suivie d'une phase d'étude de 4 semaines (30 jours/homme). Le rapport sera rendu au plus tard un an après la fin de l'opération.

## 6. Observations complémentaires et tranche conditionnelle

Une tranche conditionnelle est prévue pour la phase de post-fouille. Son montant est de 6 000 euros. Cette tranche conditionnelle sera déclenchée si le volume ou la nature du mobilier le nécessite.

Responsable d'opération préconisé : Julien Avinain (CV joint).

# Autorisation de fouille

Département Histoire de l'Architecture  
et Archéologie  
Commission du Vieux Paris  
reçu le

14 JUIN 2017 N° 126



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

 **COPIE**

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Affaire suivie par : Dorothee CHAOUÏ-DERIEUX  
Service régional de l'archéologie  
Tél : 01 56 06 51 80  
Fax : 01 56 06 52 01  
Mél : dorothee.derieux@culture.fr  
Réf. SRA : SD DCD [2016-3186] 2017 n° 1871  
Votre dossier réf.: 0558.16.XS courrier en date du 03/10/2016

COMPAGNIE IMMOBILIERE HOTEL AMELOT DE  
BISSEUIL  
c/o GMDP ARCHITECTURE  
Monsieur Gabor MESTER DE PARADJ. ACMH  
14, rue Cassette  
75006 Paris

Paris, le 02/06/2017

J'accuse réception à la date du 30/05/2017 du projet d'intervention de fouille n° 2017-1871 établi par l'opérateur de votre choix (Ville de Paris / Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris), suite à l'arrêté de prescription de fouille n° 2017-214, concernant :

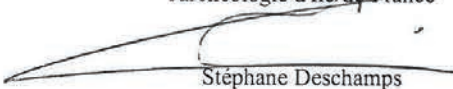
Département : Paris  
Commune : Paris 04ème  
Lieu-dit / adresse : Ancien Hôtel des Ambassadeurs de Hollande - 47, rue Vieille du Temple - 10, rue des Guillemites / secteur de la cave  
Cadastre : Section AH - parc. 19

Au titre des articles L 523-9 et R 522-1, livre V du Code du Patrimoine, je vous donne mon accord sur les objectifs et la méthodologie proposés, qui sont conformes aux prescriptions de l'arrêté, sous réserve que les moyens envisagés puissent être modulés et abondés en tant que de besoin.

Vous trouverez ci-joint l'autorisation de faire procéder à la fouille d'archéologie préventive. Je fais parvenir à l'opérateur l'arrêté de désignation du responsable scientifique.

J'attire votre attention sur le fait que, en application de l'article R 523-59 du code du patrimoine, il vous reviendra de me notifier l'achèvement de la fouille sur le terrain afin que je sois en mesure de vous délivrer l'attestation de libération de l'emprise.

Pour le Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris  
et par délégation, la Directrice régionale des affaires  
culturelles  
et par subdélégation, le Conservateur régional de  
l'archéologie d'Ile-de-France

  
Stéphane Deschamps

Copie : Opérateur



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Le préfet de région, Arrêté n° 2017-334 du 02/06/2017  
portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive

VU le code du patrimoine et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 05/11/2013 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive pour la réalisation des fouilles préventives ; Ville de Paris / Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF 2017-04-21-016 du 21 avril 2017 accordant délégation de signature à Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles, pour la mise en oeuvre des dispositions relatives à l'archéologie préventive ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-044 du 24 avril 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO son adjoint ;

VU le dossier adressé en date du 03/10/2016, référence 0558.16/XS courrier en date du 03/10/2016, concernant des terrains situés à 75004 Paris 04<sup>e</sup>me, Ancien Hôtel des Ambassadeurs de Hollande - 47, rue Vieille du Temple / secteur de la cave, par Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil reçu à la Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie le 06/10/2016 ; courrier confirmant la réalisation du projet en date du 15/02/2017 ;

VU le rapport reçu le 12/04/2017 de l'opération de diagnostic archéologique prescrite par l'arrêté n° 2016-534 en date du 10/10/2016 ;

VU l'arrêté n° 2017-214 en date du 18/04/2014 portant prescription de fouille archéologique ; après avis de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique Centre Nord (CTRA) en date du 10, 11 et 12 avril 2017 ;

VU le courrier de demande d'autorisation de fouille reçu le 30/05/2017.

CONSIDERANT que le projet scientifique d'intervention de l'opérateur est conforme au cahier des charges scientifique annexé à l'arrêté de prescription de fouille susvisé ;

#### ARRETE

Article 1 : L'aménageur (Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil) est autorisé à procéder à la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

département : Paris

commune : Paris 04<sup>e</sup>me / adresse : Ancien Hôtel des Ambassadeurs de Hollande - 47, rue Vieille du Temple / secteur de la cave

cadastre : Section AH - parc. 19

Elle sera exécutée par l'opérateur suivant : Ville de Paris / Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris.

Monsieur Julien Avinain est désigné(e) comme responsable scientifique de la fouille de ce secteur

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02/06/2017  
Pour le Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris  
et par délégation, la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation, le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane Deschamps

Original : Cie Immobilière Hôtel Amelot de Bisseuil - c/o GMDP ARCHITECTURE - Monsieur Gabor MESTER DE PARADJ, ACMH - 14, rue Cassette - 75006 Paris

Copies : Opérateur - Préfecture de département - Gendarmerie - Mairie de Paris 04<sup>e</sup>me

2016-3186

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France  
47 rue La Pérouse 75009 Paris - standard 01 53 06 50 00 - télécopie 01 53 06 53 44  
Adresse Internet : [www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRA-Île-de-France](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRA-Île-de-France)

---

# Résultats



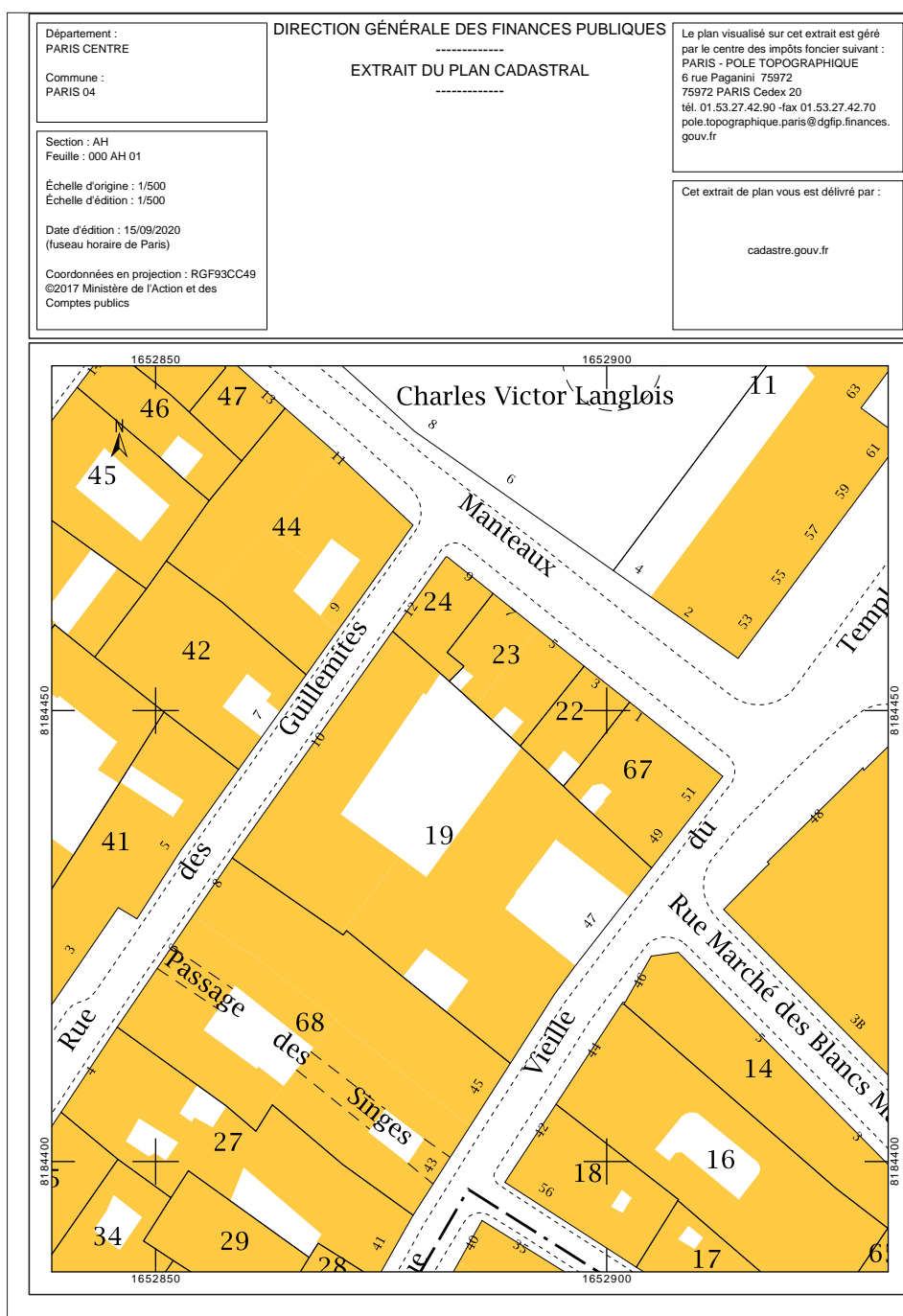


# 1. Introduction

## 1.1 Raisons de l'intervention

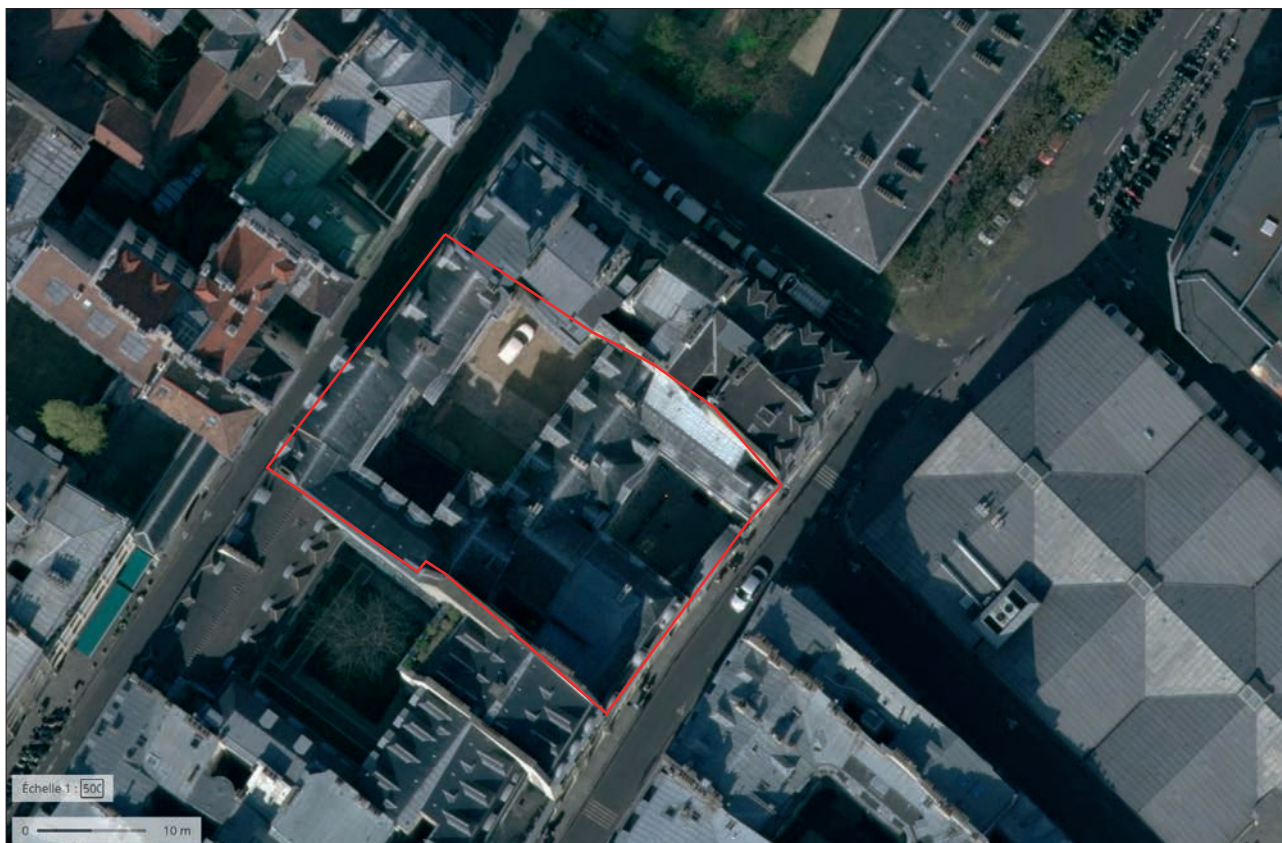
### 1.1.1 État actuel

La compagnie immobilière Amelot de Bisseuil a conduit à partir de 2017 un projet de réhabilitation portant sur un hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle au 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites (parcelle n° 19 section AH). Cet hôtel, dit des Ambassadeurs (Cf. infra **2.3**), présente un état de conservation exceptionnel illustrant le luxe des hôtels particuliers du Marais. L'ensemble des bâtiments forme un quadrilatère de 30 m par 38, soit 1140 m<sup>2</sup>. L'hôtel actuel s'organise autour de deux cours permettant l'accès depuis la rue des Guillemites à l'ouest, ou la rue Vieille du Temple à l'est, séparées par un corps de bâtiment simple (**Fig. 1**, **Fig. 2** et **Fig. 3**).



**Fig. 1.** Localisation sur fond APUR au 1/1500

DAO : J. Avinain / DHAAP.



**Fig. 2.** Vue aérienne de la parcelle diagnostiquée.  
Image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

La cour dite intérieure, ouvrant sur la rue Vieille-du-Temple et de plan carré, est bordée d'une façade principale en fond de cour et de deux ailes en retour d'équerre. L'aile de gauche est en fait un corps de bâtiment comprenant une courette. L'accès à la cour d'honneur au nord-ouest, se fait par un passage cocher sous le corps de logis central. Cette deuxième cour (**Fig. 4**), plus grande, est cette fois de plan rectangulaire. Elle est fermée par un second corps de logis donnant sur la rue des Guillemites.

L'opération archéologique a concerné un espace, d'une soixantaine de mètres carrés, occupé auparavant par une remise à carrosses et d'anciennes écuries, dans l'angle sud-ouest de l'hôtel actuel (**Fig. 5**). La coupe C4 (**Fig. 6**) de l'état existant, c'est-à-dire avant travaux, indique des niveaux de circulation à 34,60 m NVP dans la cour (dont le terre-plein est bien visible entre les deux corps de bâtiments) et à 31,30 m dans la cave qui borde la rue des Guillemites. Les niveaux de rez-de-chaussée se situent entre 34,40 et 34,76 m. La coupe C3 (nord-est à droite du document) montre bien que la cave visible en C4 n'est que partielle puisqu'elle s'interrompt au niveau du porche d'entrée desservant la grande cour. L'espace situé sous plancher des écuries est à 34,70 m.



**Fig. 3.** Plan de l'existant, zone de prescription et emplacement des coupes citées.  
 Fond de plan GMDP Architecture / DAO : Julien Avinaïn, DHAAP.

**Fig. 4.** Vue de la grande cour lors du diagnostic : à droite le passage cocher vers la rue des Guillemites.  
Cliché Pascal Saussereau, DHAAP



**Fig. 5.** Vue des anciennes écuries (espace sous plancher) et de la remise à carrosses (voutes en pierres de taille).  
Cliché Pascal Saussereau, DHAAP



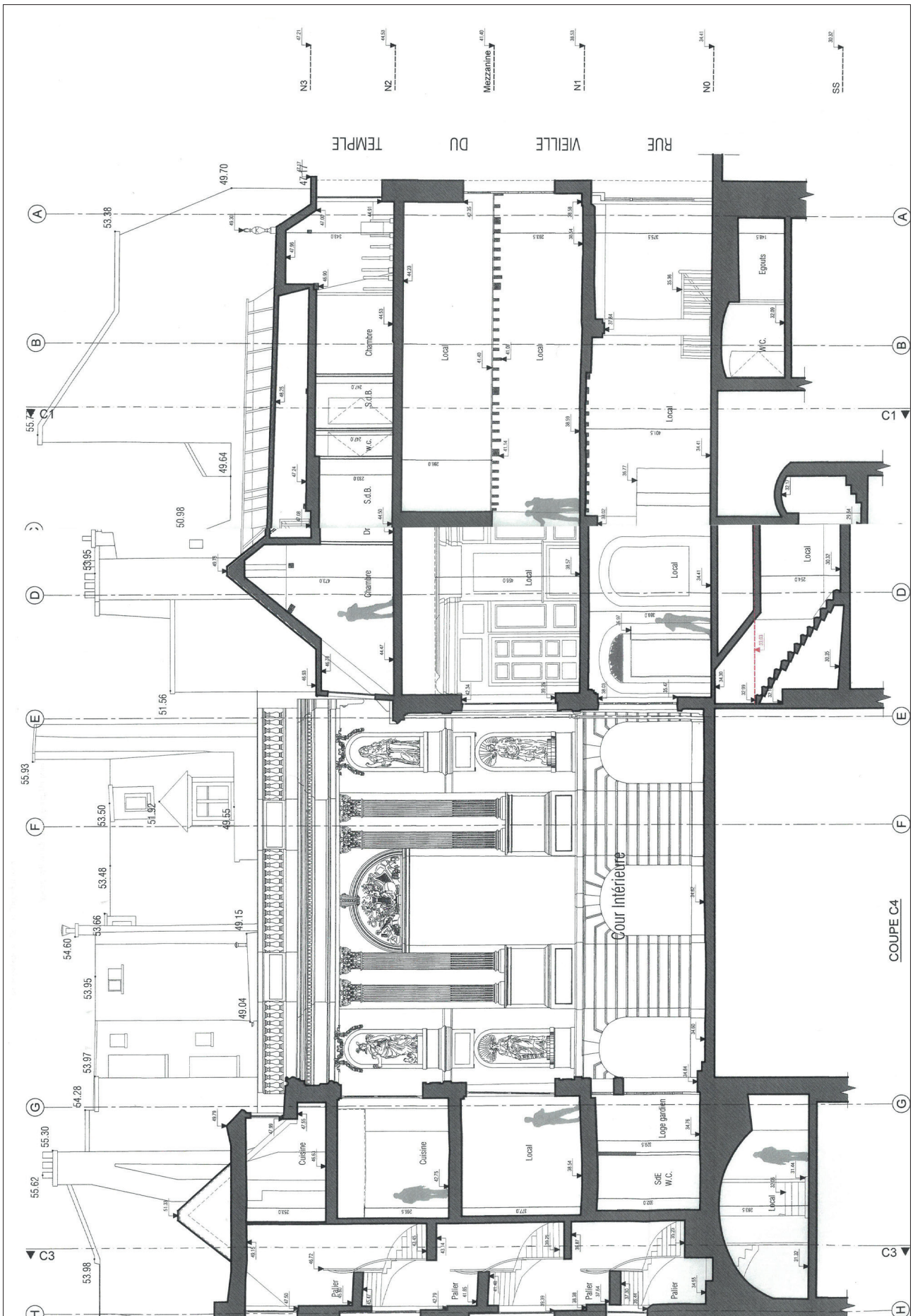


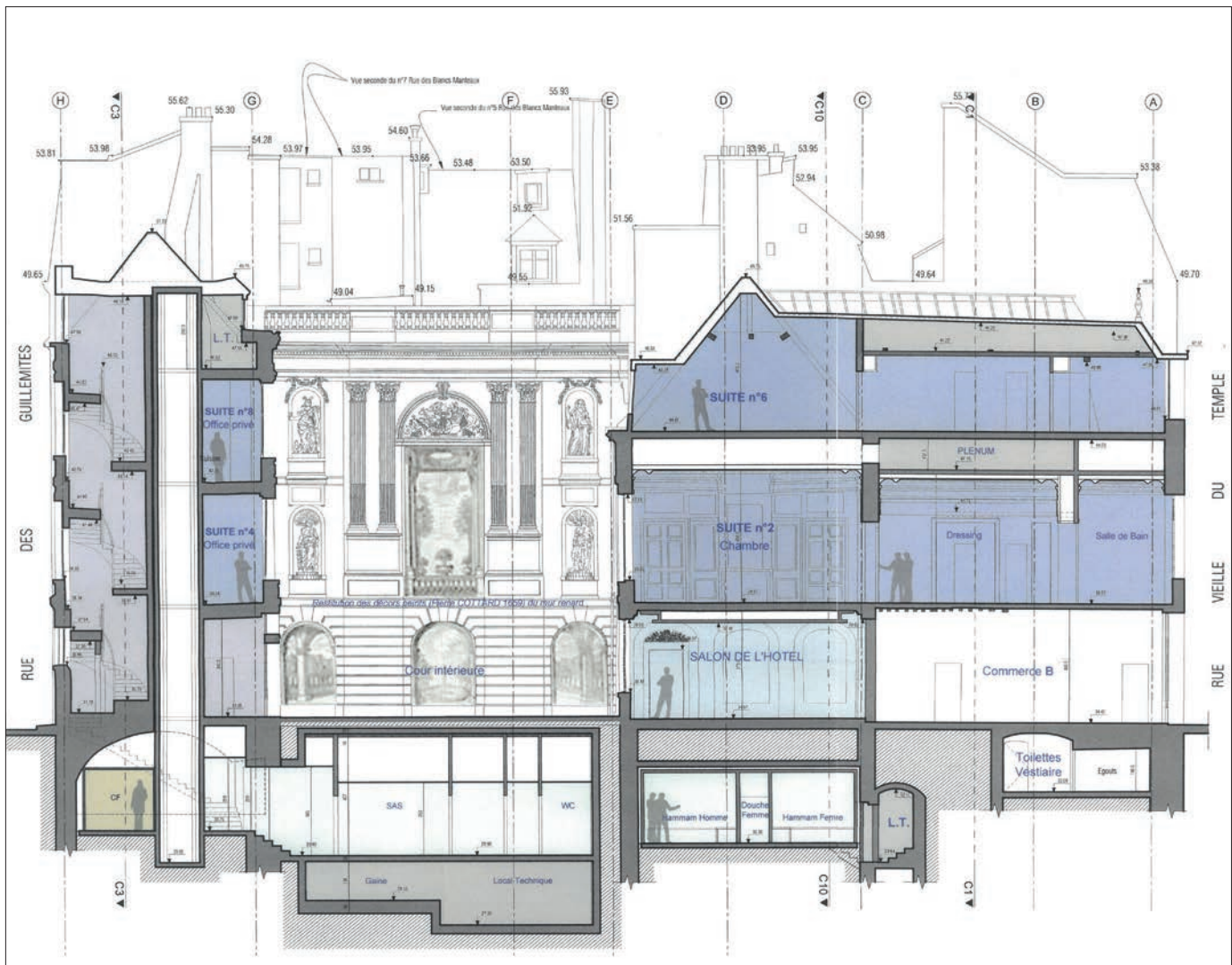
Fig. 6. Coupe C4 de l'état actuel (avant-travaux).  
Fond de plan GMDP Architecture.



### 1.1.2 Description du projet

Le projet de restructuration complète incluait un certain nombre de terrassement. Les deux cours ont fait l'objet de terrassement : la cour d'honneur devait accueillir des locaux techniques jusqu'à la cote 27,20 m (**Fig. 8**) tandis que la cour intérieure recevait dans le projet un bassin de nage dont le fond de fouille atteignait 27,20 m également (**Fig. 9**).

Le principal vestige mis en évidence lors du diagnostic, une cave médiévale comblée, se situait à l'angle du bâti en front de rue des Guillemites et de l'aille sud de la cour d'honneur. À cet emplacement un décaissement était prévu pour l'aménagement de deux niveaux de sous-sols devant permettre l'installation de locaux techniques. La cote du sol du second niveau de cave est à 28,00 m, soit 6,70 m sous le niveau de circulation du rez-de-chaussée existant (**Fig. 10**). La cave existante plus au nord n'était quant à elle pas approfondie.



**Fig. 8.** Coupe C4 de l'état projeté.

Document GMDP Architecture.

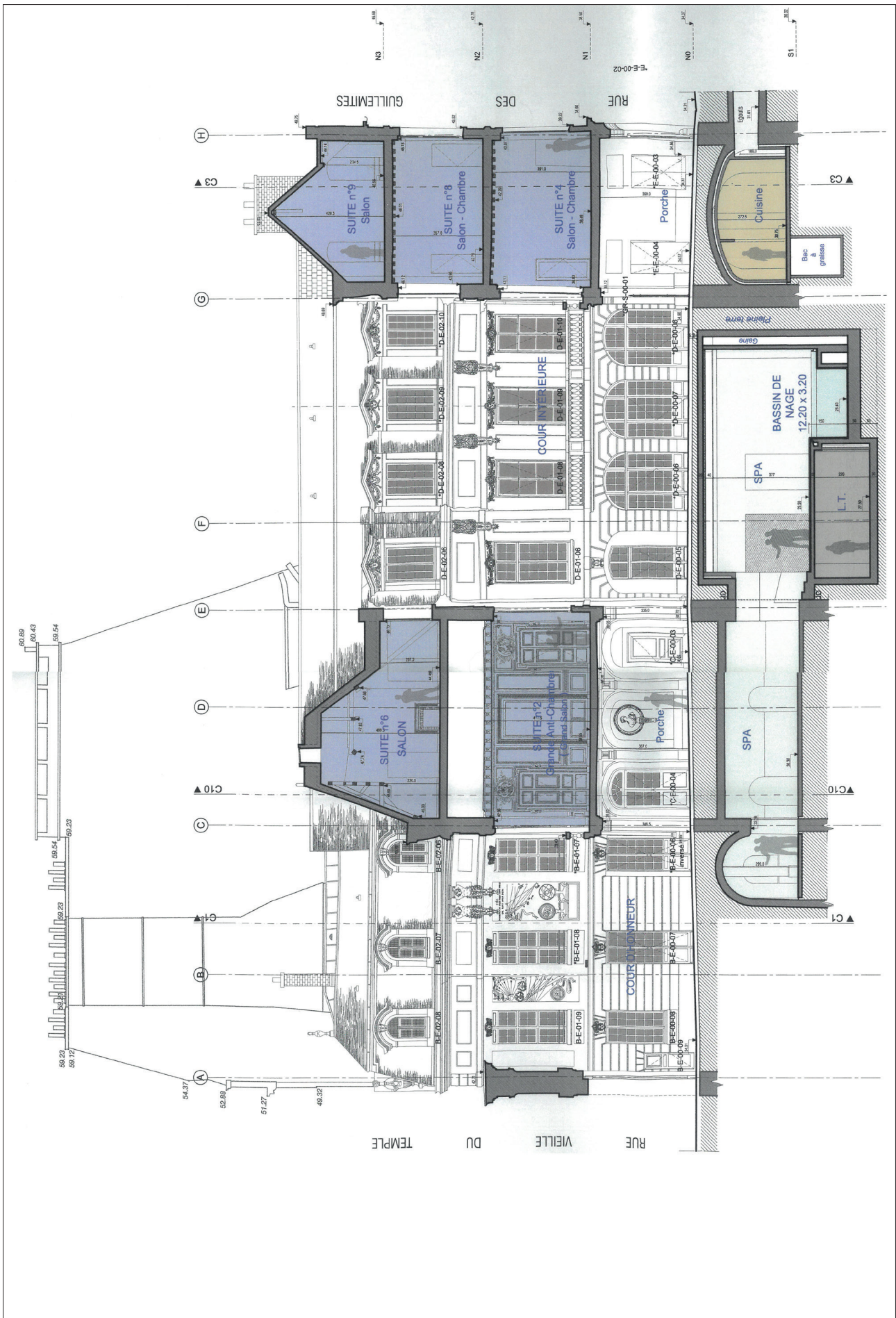


Fig. 9. Coupe C7 de l'état projeté.  
Document GMDP Architecture.





Fig. 10. Coupe C3 de l'état projeté.  
Document GMDP Architecture.

### 1.1.3 Les prescriptions archéologiques

Pour rappel, le projet de restructuration a donné lieu en 2016 à une autorisation de sondage 2016-536 pour le suivi des recherches de fondations ainsi qu'un diagnostic 2016-534 (cf. 2.2).

Le Service Régional Archéologique de la Drac Île-de-France, a ensuite émis une première prescription de fouille n° 2017-214 sur la base du rapport de diagnostic réalisé en 2016 (Coxall, Goret 2017). Pour des raisons techniques et scientifiques détaillées plus bas, les résultats de la première tranche de la fouille conduite en 2017 ont été présentés en Commission Territoriale de la Recherche Archéologique du Centre-Nord les 5,6,7 et 8 mars 2018 afin de valider une nouvelle méthodologie d'intervention, moins destructrice pour les vestiges. Une seconde prescription de fouille a donc fait l'objet d'un arrêté n° 2018-052 le 25/01/2018.

## 1.2 Déroulement de l'opération

Le suivi des sondages de recherche de fondations en 2016 avaient mis en évidence la présence d'une cave médiévale inconnue, dont l'extrados apparaissait trois mètres sous le sol contemporain. L'opération de fouille s'est déroulée en deux phases, la première en juin et juillet 2017, la seconde en mai et juin 2018. C'est la mise en évidence d'un espace sous plancher desservant la cave voûtée repérée lors du diagnostic qui a motivé la seconde prescription plus adaptée de 2018.

Les moyens techniques et la mise en sécurité étaient pris en charge par l'aménageur, c'est l'entreprise H. Chevalier qui en assurait la réalisation. Les remblais issus de la fouille étaient évacués par l'entreprise grâce à la mise en place de treuils. Les sacs étaient déplacés avec un transpalette vers la cour puis emmenés en carrière par des camions.

### 1.2.1 Première phase - 2017

La prescription de fouille de 2017 avait pour objectif à la fois l'examen des niveaux archéologiques situés au-dessus de la maçonnerie médiévale et l'exploration de la cave elle-même. Pour cela, une méthodologie d'intervention avait été préalablement établie avec l'aménageur qui mettait à disposition l'ensemble des moyens techniques (blindage, évacuation des remblais, terrassement).

La première tranche de l'opération a ainsi suivi une méthodologie élaborée en lien avec l'aménageur qui devait répondre aux contraintes de sécurité tout en permettant une exploration d'un volume dont nous ignorions par définition les proportions (Fig. 11). Dans cette perspective, trois approches ont été combinées : dans un premier temps, un décapage mécanique (réalisé à l'aide d'une pelle mécanique de 6 tonnes) et la fouille manuelle devaient permettre d'étudier les niveaux situés au-dessus de l'extrados. Des butons en bois ont été régulièrement ajoutés afin de reprendre la pression des maçonneries environnantes, ce qui a fortement contraint à la fois les déplacements et les possibilités de prise de vue (Fig. 12 et Fig. 13).

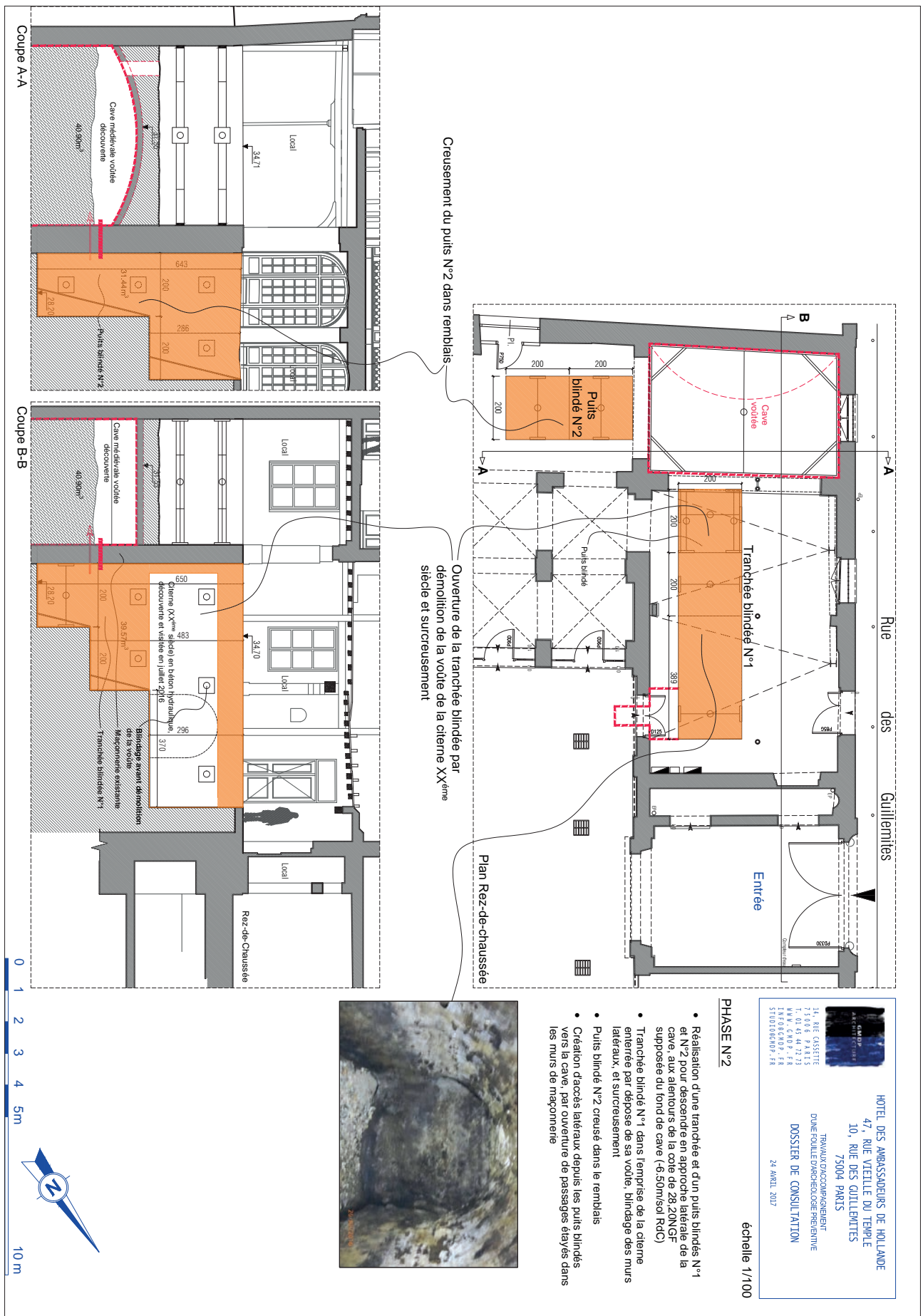


Fig. 11 Méthodologie d'intervention avec emplacement des puits blindés projetés.  
Fond de plan GMDP Architecture.

**Fig. 12** Vue du chantier en cours avec les butons. En rouge, l'emplacement du puits blindé, en bleu celui de la cave voûtée.

Cliché J. Avinain / Ville de Paris.



**Fig. 13** Méthodologie d'intervention lors de la phase 1 : dispositifs de confortement.

**A** : Le butonnement des murs avec le treuil du puits n° 2 en arrière-plan et l'escalier vers les caves à droite.

**B** : Le butonnement des murs, l'escalier médiéval à droite.

**C** : Confortement des fondations de l'hôtel XVII<sup>e</sup>.

**D** : Apparition des maçonneries médiévales dans le puits blindé de la phase 1.

Clichés J. Avinain / Ville de Paris.



A



B



C



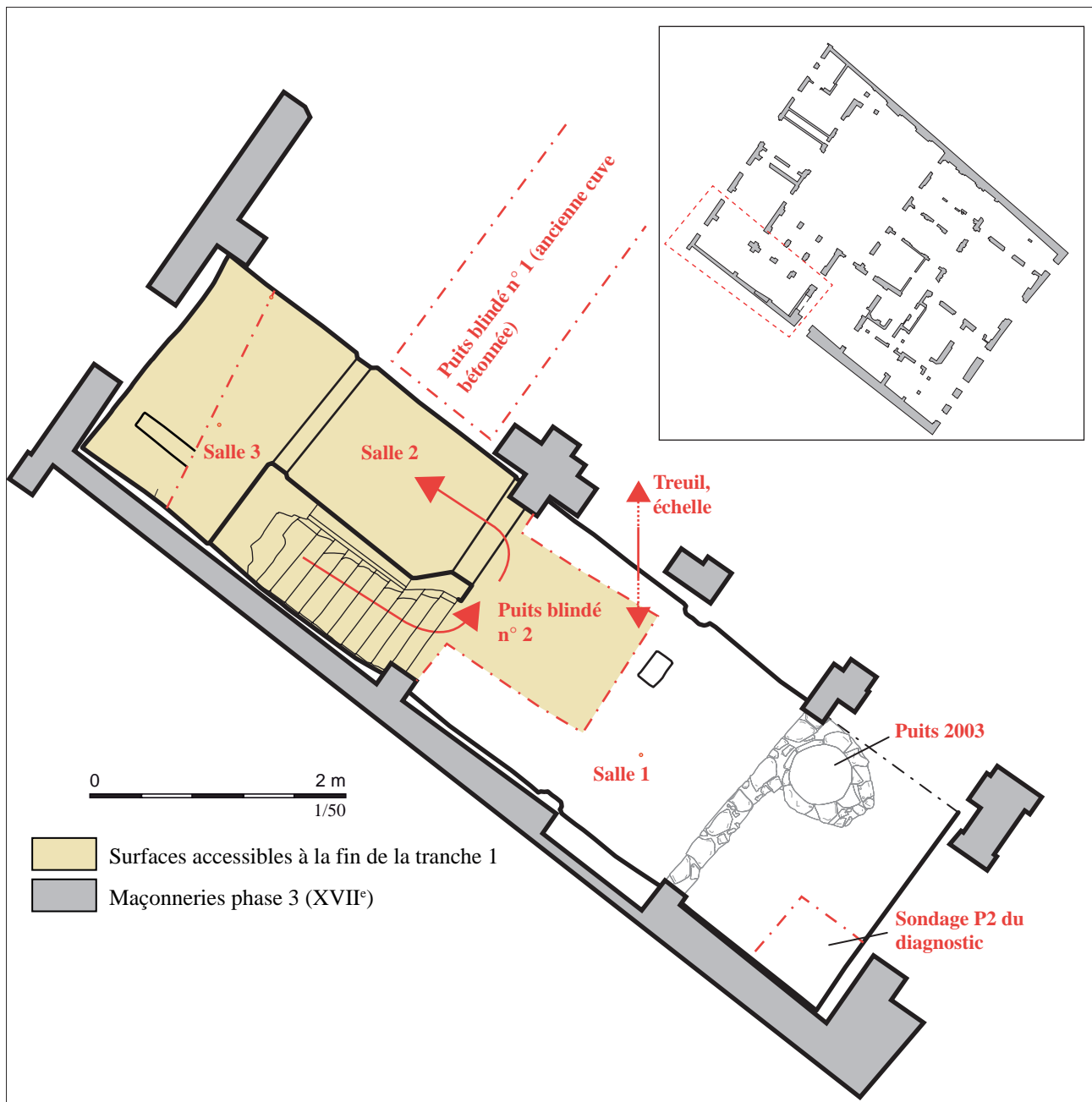
D

En parallèle, une cuve contemporaine de près de 8 m par 2 m, adjacente à la cave médiévale, était vidée pour permettre (dans l'hypothèse où aucun accès d'origine n'était découvert) le percement d'un accès latéral vers la cave, à travers sa maçonnerie (puits blindé n° 1 sur les figures du projet scientifique d'intervention). Enfin, un puits blindé n° 2 de 4 m par 2 m, situé cette fois-ci de l'autre côté de la travée concernée (2e travée en partant de la rue des Guillemites), permettait lui aussi d'envisager un accès vers la cave en fonction de la configuration originelle susceptible d'être découverte. Ces deux puits devaient atteindre la cote de 28,20 m, soit 6,50 m sous le sol du rez-de-chaussée.

L'opération a donc débuté par un terrassement mécanique des gravats supérieurs (**Fig. 14**), jusqu'à l'apparition des maçonneries appartenant à un état intermédiaire entre la cave médiévale du XIV<sup>e</sup> siècle et l'hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle. Après la fouille de cet état sont apparus les aménagements contemporains de la cave voûtée observée lors du diagnostic. Il s'est avéré que l'emplacement projeté du puits blindé n° 2 correspondait à un espace sous plancher séparé de l'espace voûté en berceau par une maçonnerie. Le puits blindé s'est donc "appuyé" sur ce mur au nord-ouest ; le dégagement des remblais de démolition ayant comblé cette salle sous plancher a mis en évidence dans le mur (US **1042**) deux ouvertures : l'une desservant l'escalier vers le rez-de-chaussée et l'autre l'espace voûté. Par conséquent, une fois le niveau de circulation de la cave atteint, à la fin de la première tranche de l'opération en 2017, il était donc possible de circuler entre les espaces bas (situés vers 30 m NVP) et le niveau du rez-de-chaussée associé (vers 32 m NVP) en empruntant l'escalier d'origine (**Fig. 15**). Les gravats de démolition qui comblaient les espaces de l'escalier et de la cave ont été évacués depuis le puits blindé à l'aide d'un treuil mécanique si bien qu'à la fin de la première tranche, les caves en berceau étaient entièrement dégagées et accessibles, de même que l'escalier médiéval. L'enjeu de la seconde tranche fut donc de reconnaître l'intégralité du bâti médiéval en dégagant le volume de la salle sous plancher.

**Fig. 14** Vue du décapage en cours.  
Cliché M. Heurtebis / Ville de Paris.





**Fig. 15** État de la fouille à la fin de la première tranche.  
DAO J. Avinain / Ville de Paris.

### 1.2.2 Seconde tranche - 2018

La méthodologie mise en place pour 2018 partait de l'estimation que cet espace médiéval se terminait entre le puits blindé et le sondage P2 du diagnostic (voir **Fig. 15**) où la stratigraphie montrait des niveaux de remblais extérieurs. Il fut décidé d'opérer un terrassement mécanique sur 1,30 m jusqu'à l'apparition des vestiges puis de réaliser une fouille manuelle jusqu'au niveau d'apparition du bâti médiéval (vers 32 m) avant de dégager l'intégralité du volume de la salle sous plancher ainsi délimité par cette nouvelle tranche (**Fig. 16**). Là encore, le support technique et la mise en place des butonnements nécessaires étaient pris en charge par l'entreprise Chevalier.

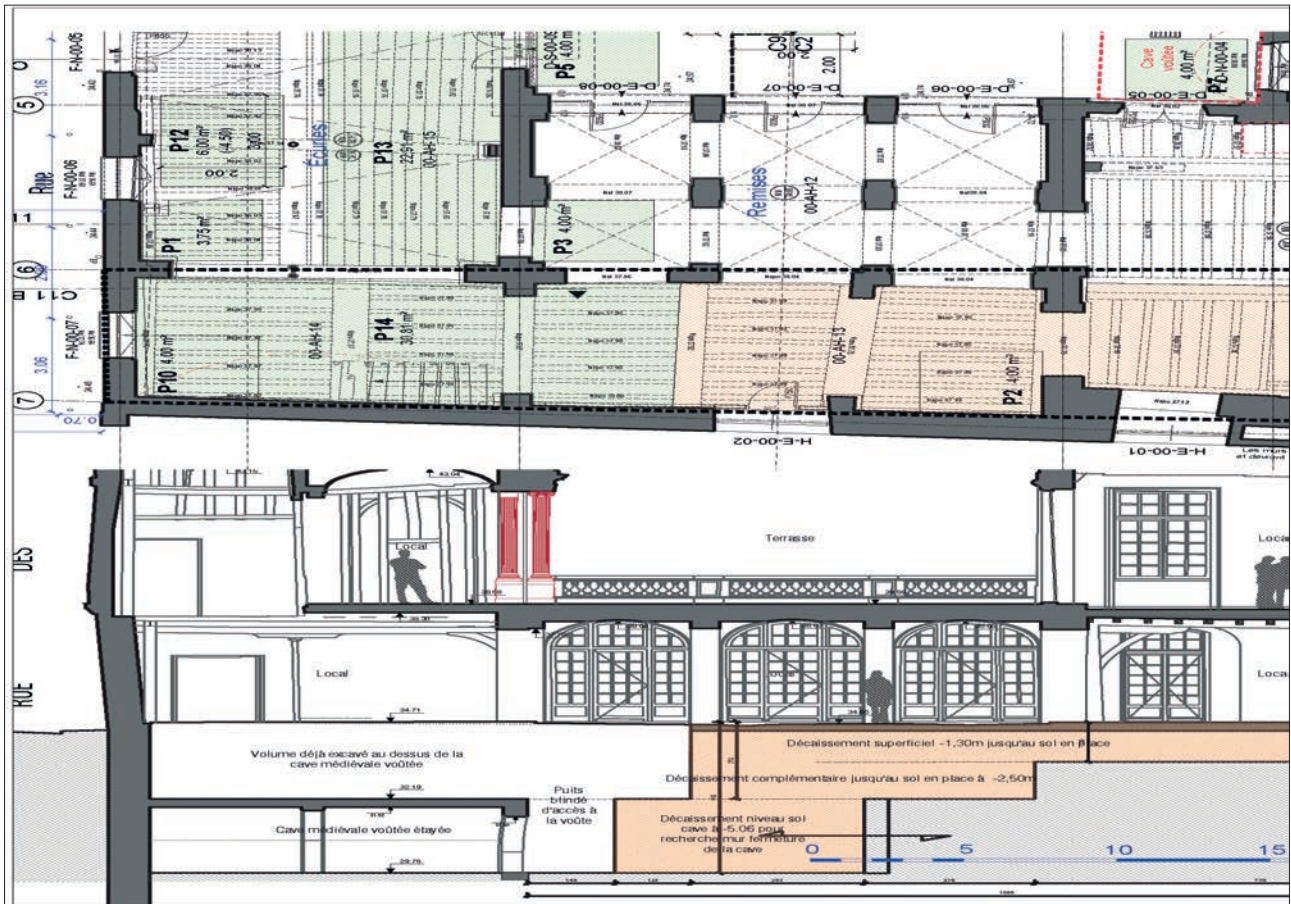
La fouille des niveaux extérieurs au bâti s'est faite manuellement, le sondage P2 du diagnostic qui avait été comblé, a été de nouveau vidé pour obtenir un accès aux coupes. Le puits 2003 a été fouillé manuellement jusqu'au substrat (cote de fond = 26,85), les remblais étant évacués pour les niveaux bas par la trémie aménagée depuis la salle sous plancher.

Tout au long de l'opération, des travaux de confortement ont été entrepris

afin de reprendre la pression verticale, des IPN métalliques ont été ancrés dans les murs latéraux de la fouille et les arcs et voûtes médiévaux ont été par endroits confortés par des menuiseries (Fig. 17). Le mur de fermeture au sud de la salle sous plancher a été écrêté progressivement pour la sécurité des archéologues puisque sa conservation n'était pas prévue dans le projet d'aménagement, de même que le puits, dont les assises supérieures étaient progressivement déposées au fur et à mesure de la fouilles de son comblement, et ce jusqu'au niveau d'apparition de sa tranchée dans le substrat à la cote 32,50 m NVP.

Les gravats de démolition qui comblaient cette salle ont été évacués à l'aide d'un treuil mécanique, stockés dans des "big bags" avant d'être emmenés par un camion depuis la rue des Guillemites.

Fig. 16 Méthodologie proposée en amont de la seconde tranche de la fouille. Document GMDP Architecture.







**Fig. 17** Les travaux de confortement et de sécurité : IPN métalliques, menuiseries et treuil mécanique.

Clichés M. Lelièvre / Ville de Paris.



## 1.3 Acquisition des données et traitement des données

Les vestiges et stratigraphies non bâtis ont été relevés à l'échelle 1/20. Au total ce sont dix relevés qui ont été réalisés. Pour les espaces bâtis médiévaux, le cloisonnement de l'espace rendait l'usage du tachéomètre difficile, des relevés 3D ont donc été privilégiés, d'une part en photogrammétrie par M. Belarbi (Inrap) et d'autre part par scanner (G. Chaumet, INHA).

Compte tenu de la nature du chantier, l'opération a nécessité un enregistrement par unités stratigraphiques (US). Celles-ci, positives et négatives, ont été numérotées par sondage à partir de 1001, 1002 ..., 2001, 2002, ... Les structures en creux sont désignées par le numéro de creusement, celles construites par le numéro de maçonnerie.

Le mobilier céramique a été étudié par Caroline Claude (Inrap) pour le Moyen Âge et François Renel (Inrap) pour la période moderne et la période contemporaine. La faune a été étudiée par Stéphane Frère (Inrap).

L'ensemble des données (US, mobilier, minutes et photographies) a été saisi, numérisé et intégré dans l'outil métier mis en place au sein du DHAAP qui alimente la base de données R&CAP (notice de site n° 1979).

## 1.4 Abréviations utilisées

Les abréviations suivantes peuvent être utilisées lors de la description des niveaux archéologiques ou du mobilier :

- US = unité stratigraphique
- TCA = terre cuite architecturale
- CB = charbon de bois
- TR = terre rubéfiée
- NMI = nombre minimum d'individus
- NR = nombre de restes

## 2. État des connaissances avant l'opération

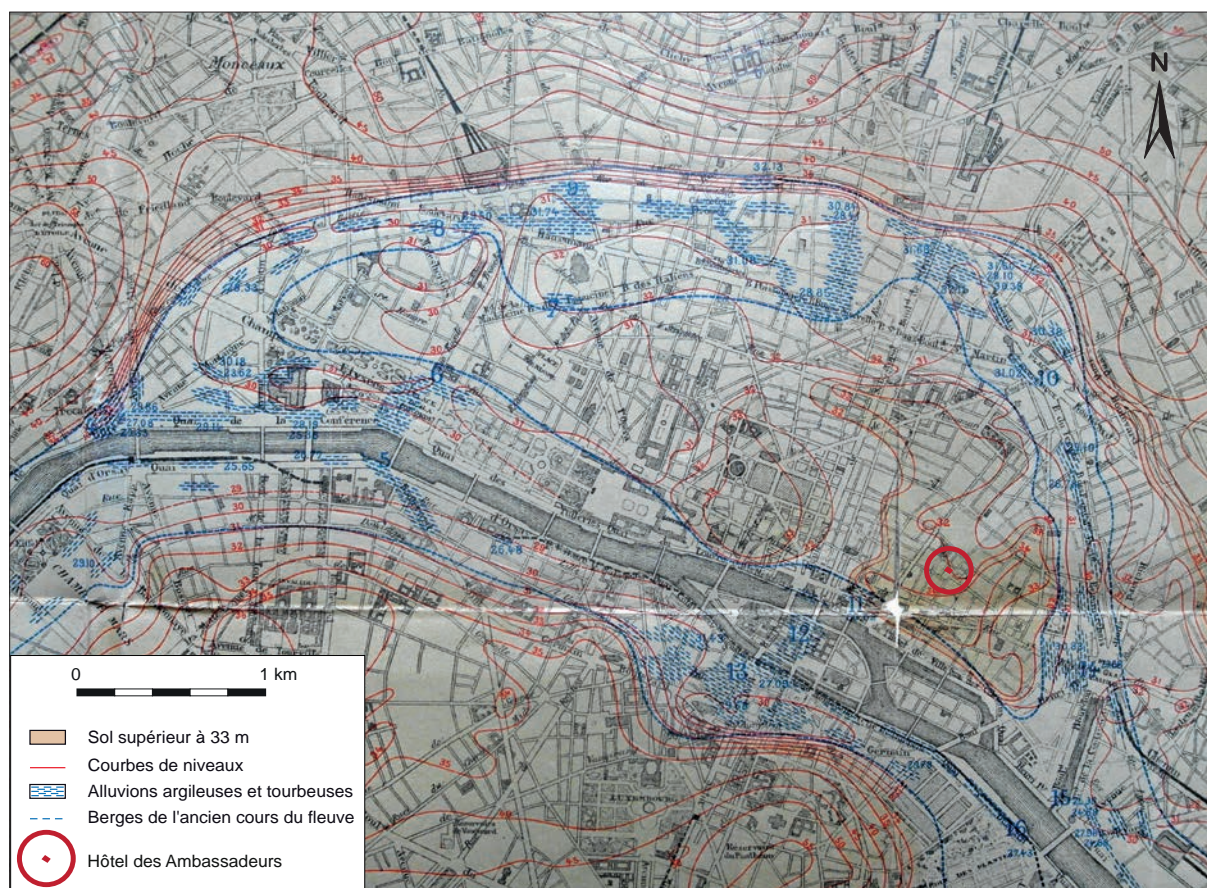
### 2.1 Données géologiques

P. Celly, DHAAP / Chercheur associée à l'UMR 7041 ArScAn-GAMA

Le site se trouve sur la rive droite de la Seine, sur la terrasse définie par le cours actuel du fleuve et son ancien bras mort. Le terrain étudié est situé à la limite orientale de cet espace, désigné comme le plateau Louvre-Grenelle, qui résulte de la divagation du fleuve au cours du Pléistocène (Brenot *et al.* 2013 : paragraphe 5). Le paléoméandre, compris entre les actuels ponts de l'Alma et d'Austerlitz, s'étendait en contrebas des collines de Ménilmontant et Belleville en empruntant le tracé des Grands boulevards. Il était long de 8000 à 8500 m et large de 200 à 300 m (Noizet *et al.* 2013 : 194).

D'après la carte établie par Georges Villain en 1910, l'hôtel des Ambassadeurs est situé à environ 600 m à l'ouest de l'emplacement de l'ancien bras septentrional de la Seine (Fig. 18), tandis qu'il se tient à 500 m au nord de la berge actuelle.

Fig. 18 Carte du sol naturel de Paris par E. Vallet, deuxième essai de représentation, 1910 (Villain et Vallet 1911).



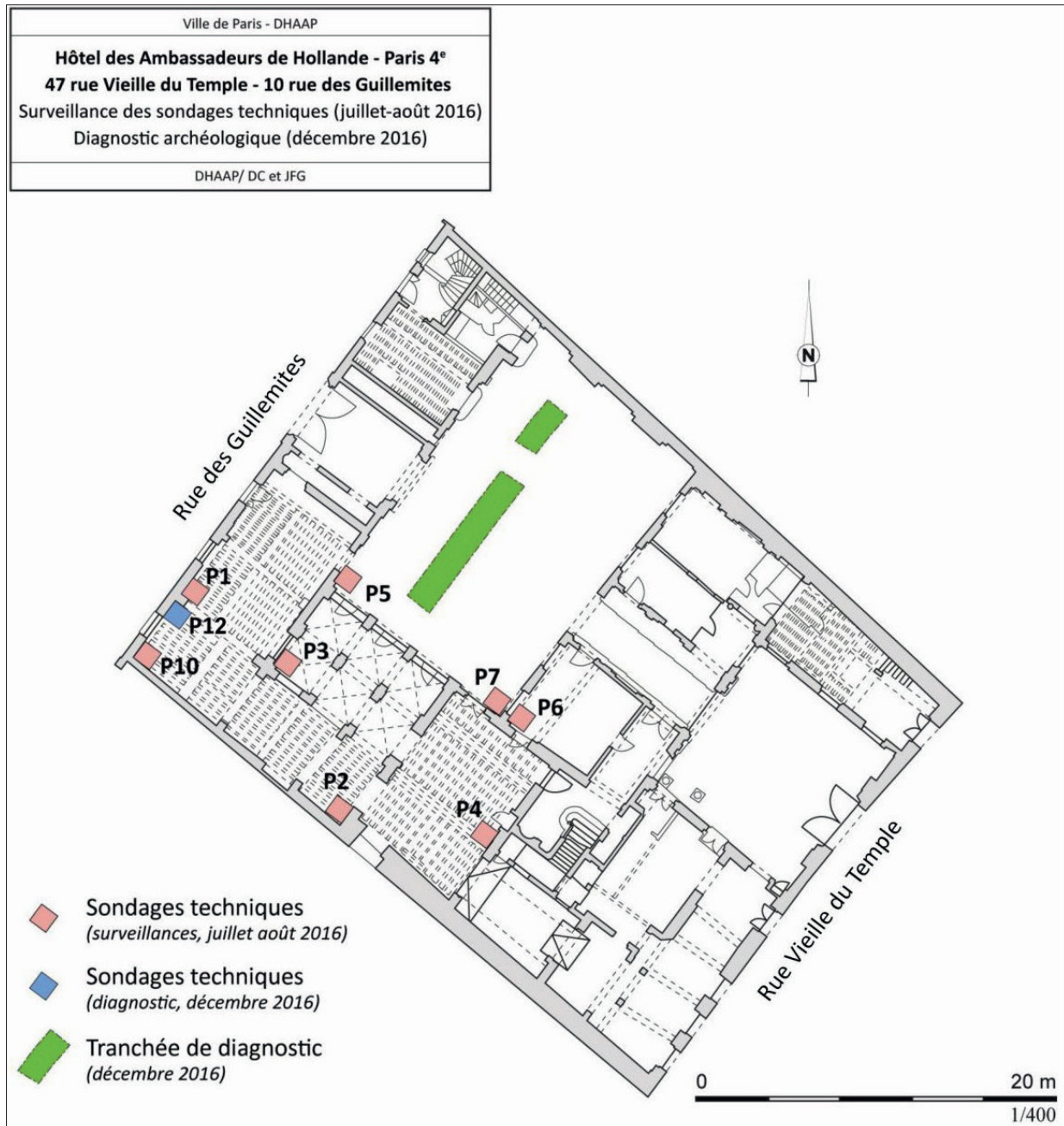
L'Atlas géologique de la Ville de Paris de 1967 montre que les formations géologiques superficielles rencontrées dans ce secteur sont constituées d'une séquence d'alluvions anciennes (Aa) posée sur des marnes et caillasses (M et C sur la Fig. 19). Sur la carte géologique de Paris au 50 000<sup>e</sup> éditée par le BRGM (non figurée), la première des deux formations est dénommée Fy et relève de la basse terrasse de la Seine (Soyer 1973 : 2). L'Atlas géologique de la Ville de Paris fait état d'un puits de forage au sud-ouest de l'hôtel dans lequel les alluvions anciennes culminent à 31,60 m NVP. Deux autres sondages à proximité indiquent des niveaux d'apparition de ces alluvions légèrement plus élevés, à 32,30 m rue des Blancs-Manteaux et à 32,90 m rue du Marché des Blancs-Manteaux.



Fig. 19 Extrait de l'Atlas géologique de la Ville de Paris, 1967, 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements.

Le terrain actuel se situe entre les cotes moyennes de 34,40 m NVP côté rue des Guillemites et 34,20 m NVP côté rue Vieille-du-Temple. Le substrat a été repéré dans le sondage P2 du diagnostic (Coxall, Goret 2017 : 36) à la cote 31,75 m sous la forme des sables et graviers des alluvions anciennes. En P3, le substrat apparait à 32,00 m (Fig. 20). Dans la tranchée de diagnostic (en vert), le sable alluvionnaire était apparu à 32,30 m (idem : 36). De manière relativement concordante, sur la carte géologique au 5000<sup>e</sup> de l'Inspection générale des Carrières, la terre végétale est notée à 33,00 m NVP au niveau des Blancs-Manteaux recouvrant les alluvions anciennes à 32,30 m tandis qu'au niveau de notre opération, rue des Guillemites, la terre végétale a été vue dans un sondage géotechnique à 33,25 et les alluvions à 31,60 m.

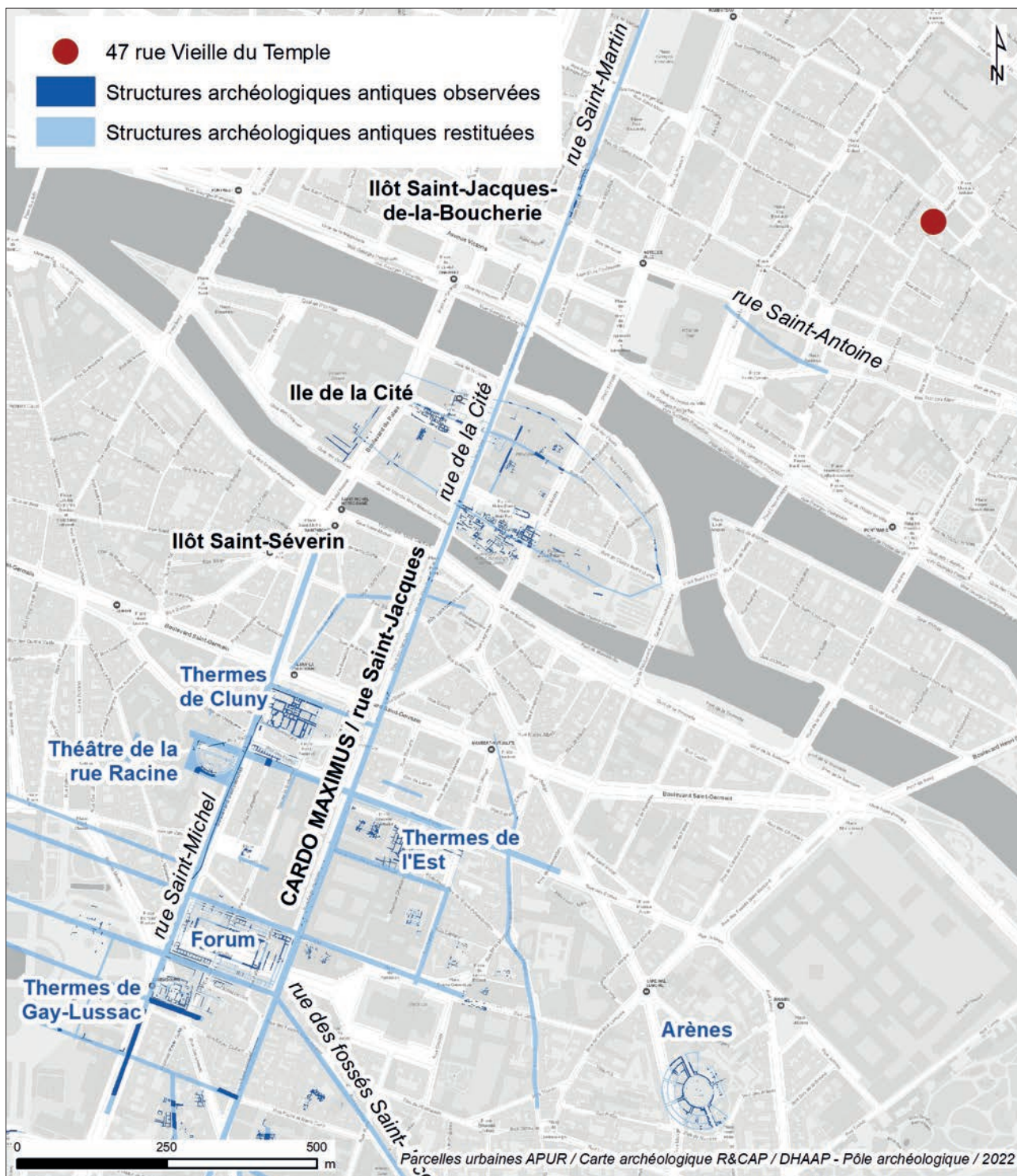
Fig. 20 : Localisation des sondages du diagnostic.  
DAO : J.-F. Goret/DHAAP



## 2.2 Données archéologiques

Le site se trouve à l'extérieur de l'occupation romaine de la rive droite telle qu'elle est perçue par les différents auteurs. Les travaux de la Commission du Vieux Paris et les opérations d'archéologie préventive ont montré que l'occupation romaine de la rive droite se concentrait autour du monceau Saint-Jacques, le long du cardo de la rue Saint-Martin (**Busson 2019** : 130 : **Fig. 21**). P. van Ossel, suite aux fouilles du Carrousel (**Van Ossel 1998** : 83-85), avait cependant mis en évidence un petit habitat et une carrière de limon sur une période allant de la fin du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité. À l'est, la voie de Meaux empruntait le tracé des actuelles rues de Rivoli et Saint-Antoine.

**Fig. 21** : Plan de Lutèce au Bas-Empire.  
D. Busson 2020 : 130.



Pour l'époque médiévale, la parcelle actuelle se trouve à 75 mètres environ à l'intérieur de l'enceinte de Philippe Auguste, construite ici au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et à 40 mètres à peine de l'ancien monastère des Blancs Manteaux.

En 1899, Charles Sellier mit en évidence lors de la construction d'un égout sous la rue des Guillemites un bassin circulaire (notice R&CAP n° 1735 : noté a sur la **Fig. 23**). Le bassin avait d'abord été interprété comme une tour de l'enceinte de Philippe Auguste (**Sellier 1899**) mais A. Grimault a démontré en 1929 qu'il s'agissait vraisemblablement d'un bassin établi au milieu du jardin du cloître, contemporain de la reconstruction du monastère à partir de 1685. En effet, A. Grimault releva en 1929 (notice R&CAP n° 245) une section de l'enceinte plus au nord (**Grimault 1929**), ce qui permit de corriger la première restitution de son tracé.

Une voie bordant l'enceinte au sud est mentionnée pour la première fois en 1268 dans les archives du Temple, sous le nom de rue de la petite Bretonnerie. Elle prendra son nom actuel de rue des Blancs-Manteaux en 1289. Elle doit ce nom à l'installation en 1258, sous le règne de Saint-Louis (1214-1270), d'un ordre mendiant originaire de Marseille, les Servites de Marie, appelés également les Pères Blancs (**Biver, Biver 1975** : 60-67). Ils furent remplacés par les Guillemites en 1298 à la suite de la dissolution de l'ordre lors du concile de Lyon de 1274 (**Maupin 1901**). Les archives nationales conservent un plan levé en 1674 par Dom Hilaire Pinet (N/III/Seine/9/1) dont s'est servi A. Grimault en 1929 sur la **Fig. 23**.

Le diagnostic réalisé en 1995 par Nathalie Karst (Afan/Inrap) qui analysa une stratigraphie couvrant la fin de la période médiévale et la période moderne (notice R&CAP n° 887, **Karst 1995**).

**Fig. 22** Extrait de la carte archéologique R&CAP.  
DAO : Emilie Cavanna / Ville de Paris

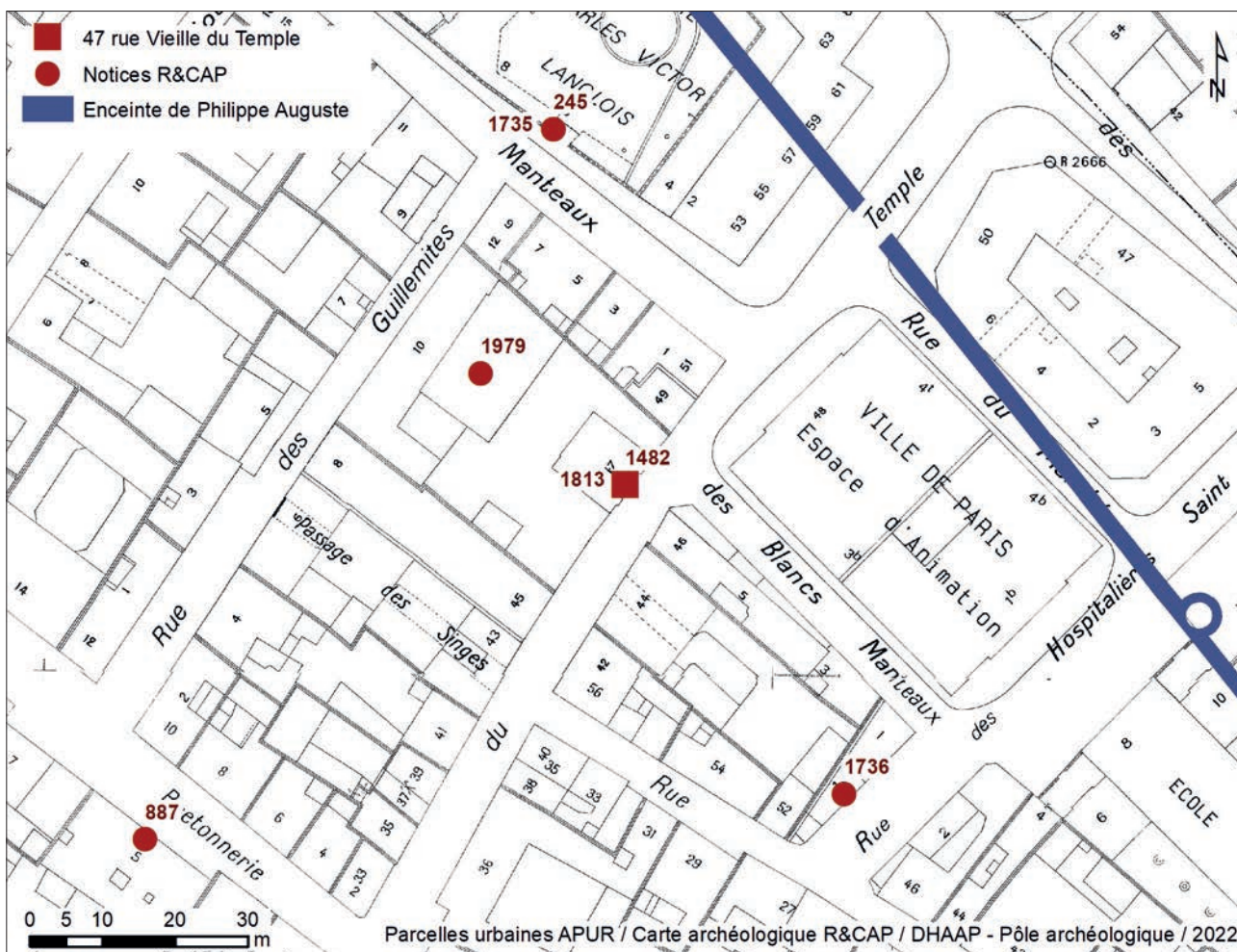




Fig. 23 Plan de A. Grimault figurant l'ancien monastère des Blancs-Manteaux sur le fond de plan cadastral.

Procès-Verbaux de la Commission du Vieux Paris, séance du 21/12/1929.

Enfin, le diagnostic en amont de cette opération de fouille a pris la forme d'un suivi de sondages de recherches de fondation et d'une tranchée mécanique. Une première phase d'occupation antérieure à l'hôtel XVII<sup>e</sup> a été reconnue sous la forme de niveaux de remblais ou de fosses (dans la tranchée de la cour d'honneur : Fig. 24) ayant livré du matériel des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, avec quelques éléments résiduels d'époque antique. Les sondages P2, P4 et P10 ont montré des séquences comparables à celles étudiées lors de la fouille et leurs résultats seront repris plus loin. C'est notamment dans le sondage P10 que fut identifié l'extrados d'une cave voûtée. Il s'avéra lors de la fouille que la partie repérée correspondait à l'alcôve perpendiculaire au vaisseau principal. Les sondages P2 et P4 mettaient essentiellement en évidence les remblais XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> contemporains en arrière de ce premier bâti.

Dans le sondage P1, une structure maçonnée et voûtée a été interprétée comme une latrine antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle. Des remblais de démolition du XVI<sup>e</sup> siècle dominent la coupe relevée en sondage 3 où le paléosol est visible à 32,25 m. La stratigraphie du sondage P6 offre une séquence de remblais massifs d'époque moderne, correspondante probablement à un comblement de tranchée de l'état XVII<sup>e</sup> puisque la base de cette séquence n'a pas été atteinte



à la cote 30,50 m NVP tandis que la terre végétale apparait au centre de la cour ou dans les autres sondages aux alentours de 32,50 m NVP.

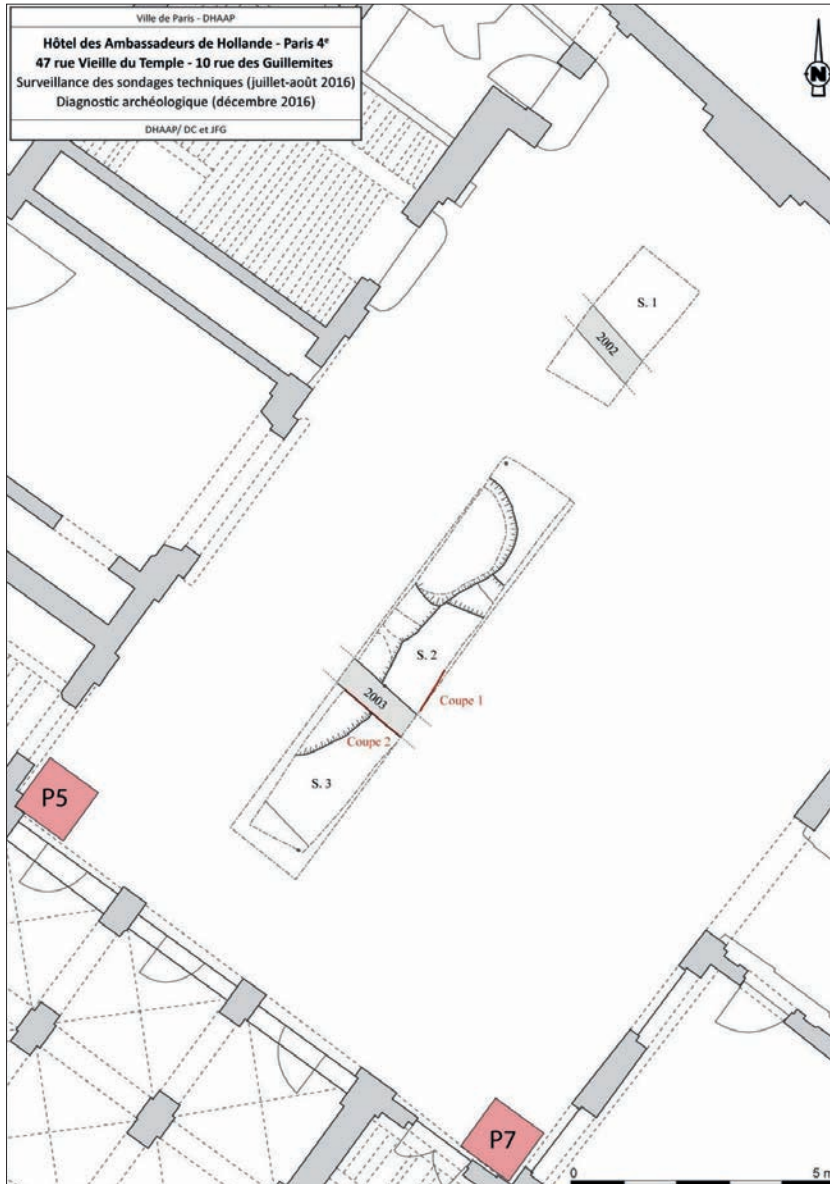


Fig. 24 : Plan de la tranchée.  
DAO : J.-F. Goret (DHAAP/Ville de Paris).

## 2.3 Données historiques

### Étude archéogéographique d'une parcelle de la censive du Temple, dans le quartier Barbette. Un exemple de gentrification : des « gens de métier » aux « gens de cour » (XIII<sup>e</sup> siècle – milieu XVII<sup>e</sup> siècle)

É. Cavanna, DHAAP / Chercheuse associée à l'UMR 7041 ArScAn-Archéologies environnementales

#### Contexte, méthodologie et sources de l'étude

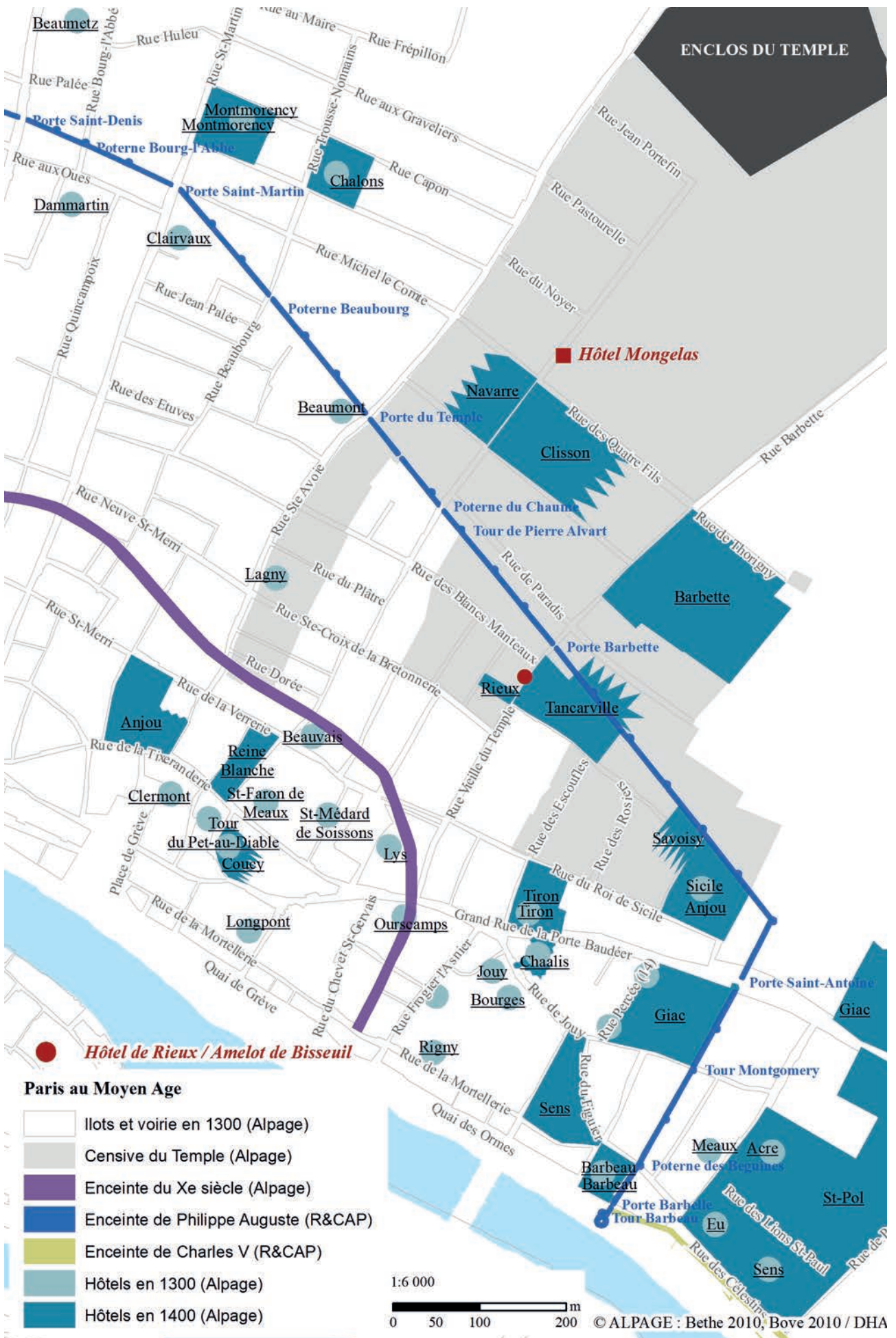
La parcelle du 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites est actuellement occupée par l'Hôtel Amelot de Bisseuil du nom de son commanditaire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, dit aussi de Hollande ou des Ambassadeurs de Hollande au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> et précédemment Hôtel de Rieux entre les XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. La composition architecturale de l'hôtel classique, réalisée par l'architecte du roi, Pierre Cottard, entre 1657 et 1660, son somptueux décor intérieur et ses illustres occupants (dont Beaumarchais) sont abondamment documentées pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et ont fait l'objet de recherches et publications (Courtin 1998 ; Gady 2008). Pour les périodes antérieures, des jalons ont été posés par Charles Sellier, inspecteur des fouilles à la Commission du Vieux Paris, chargé de produire un rapport historique suite à une visite de l'hôtel, en 1905 (Sellier 1905). Il publiera cette étude dans son ouvrage, *Anciens hôtels de Paris*. Nouvelles recherches historiques, topographiques et artistiques en 1910. Son intérêt pour le quartier n'est par ailleurs pas nouveau, car il est aussi l'auteur d'une monographie publiée en 1899, sur le quartier Barbette ce qui lui donne l'occasion de restituer la topographie au début du XV<sup>e</sup> siècle.

L'étude a pu s'appuyer en outre sur des plus travaux récents, tels le mémoire de maîtrise d'histoire de l'art de Nicolas Courtin sur l'Hôtel des Ambassadeurs (Courtin 1995), le rapport final d'opération archéologique de Nicolas Thomas (Inrap) sur l'Hôtel de Mongelas – situé lui aussi dans le Marais, au-delà de l'enceinte de Philippe Auguste – qui bénéficie d'une étude historique très poussée de Caroline Bourlet (Thomas 2010), mais également la thèse de Geneviève Etienne sur les possessions de la maison du Temple (Étienne 1974) ainsi que les récentes "habilitations à diriger des recherches" (HDR) de Boris Bove sur les hôtels aristocratiques parisiens des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (Bove 2018) et celle d'Hélène Noizet sur le tissu urbain médiéval de Paris (Noizet 2020). Le retour aux sources primaires s'est avéré limité suite à la fermeture des Archives Nationales, à l'automne 2020 (travaux de désamiantage puis second confinement), puis à partir de janvier 2021 de la jauge réduite sur les sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine. Heureusement, ces travaux récents ont largement cité leurs sources et un grand nombre de publications anciennes sont disponibles numériquement. Nous avons par ailleurs bénéficié du concours bienveillant des chercheurs mentionnés qui nous ont aidés à surmonter les problèmes d'accès aux Archives Nationales en mettant à ma disposition leurs travaux, leurs sources et leurs connaissances de la documentation médiévale parisienne.

L'étude archéogéographique a consisté à recouper et spatialiser les informations issues des sources écrites et planimétriques à différentes échelles géographiques, de la parcelle de l'hôtel au bloc de l'îlot des Singes, du quartier Barbette à la censive du Temple (Fig. 25). L'échelle chronologique est naturellement celle du temps long, mais compte-tenu des problématiques liées aux opérations archéologiques conduites par le DHAAP en 2016 et 2017, la fenêtre chronologique a été centrée sur les XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles – entre l'acquisition de la parcelle par les Templiers en 1204 et la reconstruction de l'hôtel à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avant le remaniement architectural très documenté (Courtin 1995) réalisé par Jacques Amelot de Bisseuil au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

1. Charles Sellier a documenté l'origine de cette appellation, à partir d'informations transmises par l'archiviste du royaume de Hollande de la Haye. Celui-ci assure que si l'ambassadeur de Hollande Cornelis Hop résidait dans un hôtel rue du Faubourg Saint-Honoré depuis 1718, il a pu louer l'hôtel Amelot de Bisseuil pour que son chapelain Marcus Guitton y réside et y célèbre des offices protestants, entre 1720 et 1727. Une des lettres du chapelain fait en effet mention d'« une petite pièce qui pouvait contenir une centaine de personnes » dans laquelle il prêchait, dans sa demeure située « rue du Vieux Temple » – une variation de l'ancienne appellation de la rue Vieille du Temple, dite aussi la « Vielle rue du Temple ». Depuis la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, le culte de l'Église réformée était en effet seulement toléré dans les chapelles des ambassades des états protestants. Durant le séjour de l'ambassadeur Hop à Paris, les deux offices donnés à la chapelle de l'ambassade le dimanche, en français, ne suffisaient pas à accueillir la foule – d'où la nécessité d'avoir recours à une demeure plus vaste, ce dont témoigne la correspondance de l'ambassadeur (Sellier 1910 : 116-120). L'explication de Charles Sellier est contredite par Maurice Dumoulin qui table sur une invention pure et simple de l'appellation par Jacques-François Blondel dans son *Architecture française* en 1752. Ses arguments reposent sur la découverte des baux de location entre 1720 et 1727 où ne figurent ni les noms de l'ambassadeur Hop ni celui du chapelain Guitton – argument recevable, mais qui n'exclut pas définitivement une sous-location officieuse ou un prête-nom. Les recherches de Dumoulin permettent malgré tout de situer l'apparition du nom Hôtel de Hollande dans les années 1730 (Dumoulin 1933).

2. Boris Bove, Geneviève Etienne, Valentine Weiss, Léa Hermenault, Cléo Rager et Elisabeth Schmitt.



**Fig. 25** (page de gauche) La censive du Temple dans le tissu urbain parisien médiéval ; sur cette carte, le polygone représentant l'hôtel de Rieux n'est pas situé dans la parcelle du 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites.

Alpage : Bove 2010, Bove 2010 / R&CAP / E. Cavanna (Ville de Paris).

La méthode utilisée ici est celle déjà éprouvée dans le cadre des études archéogéographiques réalisées en post-fouille, depuis la fin des années 1990 sur de grands chantiers préventifs de l'Afan/Inrap et des collectivités territoriales pourvues d'un poste d'archéogéographe (Val d'Oise, Lyon, Paris). L'objectif est de comprendre l'insertion des sites archéologiques dans les réseaux spatiaux en place et, quand il s'agit d'un site élitaire, de documenter les stratégies d'implantation qui ont présidé au choix du lieu de résidence, en partant du principe qu'il relève d'une multitude de logiques imbriquées (politiques, économiques, sociales, etc.) à différentes échelles géographiques et temporelles<sup>3</sup>. En milieu rural, la cartographie et la planimétrie modernes constituent le socle de référence des études, alors que les sources écrites médiévales sont rares et/ou difficilement exploitables dans cette perspective. En contexte urbain, le rapport s'inverse et l'approche archéogéographique se rapproche des études documentaires classiques sans toutefois prétendre à l'exhaustivité en termes de dépouillement d'archives – à l'image de l'étude historique réalisée par Caroline Bourlet (IRHT) dans le rapport final d'opération de l'Hôtel de Mongelas (**Thomas, Bourlet, Benoît 2010 ; Thomas & Bourlet 2010**). Elle conserve sa spécificité épistémologique sur les questions de résilience et de transmission des formes parcellaires, et naturellement son ancrage dans les problématiques archéologiques. Néanmoins, à Paris, les limites entre les disciplines deviennent plus poreuses qu'ailleurs et les collaborations entre historiens, archéologues et archéogéographes plus évidentes encore depuis la diffusion des résultats du projet Alpage (**Bove, Costa, Noizet 2013**) sous la forme d'une plateforme cartographique<sup>4</sup>. Cette étude archéogéographique bénéficie d'ailleurs largement du partage de données entre les institutions et les chercheurs.

À Paris, les sources foncières, notamment les documents de gestion des domaines seigneuriaux – royal pour 10 % de la surface de la ville, ecclésiastiques donc en majorité – permettent de renseigner la « propriété utile » du sol, c'est-à-dire celle qui relève du tenancier auquel un seigneur a concédé une tenure, en échange d'une redevance annuelle en argent fixe, le cens (**Bove et alii 2014 ; Bove et alii 2009 ; Weiss 2009**). Apparus au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les livres fonciers parisiens sont divers (censiers, comptes, cueillerets ou cueilloirs, registres d'ensaisinement, etc.) et « sont d'abord des documents d'administration ancrés dans le concret : ils ont été produits par les seigneurs fonciers de la ville pour gérer, compter (des revenus escomptés ou perçus) ou servir de preuves ». Pour l'historien, « la présentation par rue, la succession des propriétaires avec plus ou moins de détail sur les tenanciers, passés et présents, voire sur l'habitat lui-même, dessinent une géographie sociale de la censive et la variation des cens dans cet espace donne une idée de la valeur des maisons et des quartiers » (**Bove et alii 2014** : 6-7). Les censiers ont donc constitué notre principale source d'information pour les XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, par l'intermédiaire notamment des travaux de G. Etienne (**Etienne 1974**) et de V. Weiss (**Weiss 2012**). La fermeture des Archives nationales nous a privés de la consultation d'autres registres fonciers, comme les cueillerets (ou cueilloirs) qui sont des livres de comptes enregistrant la recette des cens ou les registres d'ensaisinement qui consignent la taxe perçue par le seigneur de la censive au moment de la vente d'un bien ainsi que des informations précieuses sur le vendeur, l'acheteur, la localisation, la valeur, la date, etc. Il en va de même pour les actes notariés (actes de vente, bail de location ou de rente, cartulaires) et les pièces de procédures judiciaires, notamment les précieuses lettres de criées du XV<sup>e</sup> siècle après l'épisode anglo-bourguignon qui a déstabilisé le marché immobilier (récapitulation des droits et charges sur un bien en contentieux ou abandonné) ; ces sources ont heureusement été utilisées par N. Courtin (**Courtin 1995**). Pour le XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, nous avons pu mobiliser les rôles de taille du règne de Philippe le Bel, une source incontournable de l'histoire médiévale de Paris car très riche et précise en informations. Réalisées entre 1292 et 1313, il s'agit de listes recensant les contribuables par rue selon un itinéraire décrit en entête, avec l'indication de leur prénom et surnom, le montant de leur impôt et selon les

3. Cet aspect a d'autant plus été fouillé qu'il a fait l'objet d'une thèse (Cavanna 2016) et de deux études archéogéographiques en post-fouille, la Ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (Cavanna 2012) et le Fort St-Sébastien à St-Germain-en-Laye (à paraître).

4. <https://geoapps.huma-num.fr/adws/app/15ecff1e-7939-11e8-85dc-d111020d5096/>

années leur métier. Il y en existe sept, dont quatre ont été publiés (**Géraud 1837** ; **Michaëlsson 1958** ; **Michaëlsson 1962**) et/ou sont disponibles sur Gallica (1292, 1296, 1297 et 1313) et trois restent inédits (1298, 1299 et 1300). Le rôle de l'année 1300 a été géolocalisé par C. Bourlet dans le cadre du projet Alpage (**Bourlet et Layec 2013**), le rendant disponible et également exploitable dans un SIG. Il s'agit, pour la parcelle étudiée, de données inédites – les informations les plus anciennes reprises dans les publications remontent à l'année 1400.

L'étude archéogéographique se présente sous la forme de quatre échelles géographiques qui coïncident avec des réalités foncières médiévales : celle de la censive du Temple, du lotissement de la rue des Singes / rue du Puits, de la rue des Singes et celle de la parcelle de l'hôtel de Rieux. Ces échelles sont elles-mêmes emboîtées dans une réalité territoriale plus concrète, intelligible à l'échelle de Paris, celle du quartier Barbette, un quartier tisserand au XIII<sup>e</sup> siècle puis aristocratique à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

### 2.3.1 La censive du Temple : une terre à peupler au début du XIII<sup>e</sup> siècle

L'étude prend place dans l'ancienne censive de l'ordre du Temple, celle dite du « Temple dans les murs », c'est-à-dire dans l'enceinte de Philippe Auguste (élevée entre 1190 et 1209 en rive droite) par opposition à la portion de la censive (la « Couture du Temple ») située « hors les murs » jusqu'à l'édification de l'enceinte de Charles V (milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : **Fig. 26**). L'histoire des maisons du Temple et de la constitution du domaine templier à Paris a été documentée à partir des archives (en partie conservées seulement) transmises à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (dits les Hospitaliers) qui reçoit par dévolution les biens des Templiers, confisqués après leur arrestation en 1307 par Philippe le Bel. Nous renvoyons aux ouvrages de référence pour les détails concernant l'administration des possessions templières parisiennes et les trois « Temples de Paris » (**Curzon 1888** ; **Piton 1911** ; **Étienne 1974**)<sup>5</sup>. À son échelle, la parcelle du 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites prend place dans l'histoire de la constitution de la censive du Temple à partir du XII<sup>e</sup> siècle, et plus spécifiquement celle de son lotissement aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles.

À Paris, les premières donations de rentes et de biens (moulins, maisons, four, terres, etc.) au nouvel ordre des moines-chevaliers remontent aux années 1140, en provenance du roi et de ses proches, du chapitre Notre-Dame et de quelques particuliers. À partir du début du XIII<sup>e</sup> siècle, la censive de la commanderie se concentre en rive droite, encore peu urbanisée de part et d'autre de l'enceinte de Philippe Auguste, en procédant à de nouvelles acquisitions et à des échanges avec les grandes seigneuries religieuses (Saint-Martin-des-Champs, Saint-Victor, Sainte-Geneviève, Saint-Eloi, Saint-Lazare : **Étienne 1974** : 79-88). Durant les quatre siècles suivant, les Hospitaliers ne cherchèrent pas à agrandir leur domaine parisien constitué principalement des biens confisqués des Templiers, mais le gèrent avec plus ou moins d'efficacité jusqu'à la vente des biens nationaux à la Révolution. Sur la **Fig. 25** est représentée l'étendue des possessions de l'ordre en 1789 d'après l'*Atlas de la censive du Temple*<sup>6</sup>, soit une superficie de 63 ha. Les ilots se répartissent dans le secteur compris entre l'enceinte du Xe siècle et celle de Charles V (milieu XIV<sup>e</sup> siècle), en largeur entre la rue du Temple à l'ouest et la rue Vieille du Temple à l'est, et de manière plus compacte en longueur entre la rue de la Folie Méricourt au nord et la rue de la Verrerie au sud. La nouvelle enceinte de Paris, dite de Charles V, achevée en 1383, enferme ensuite la majeure partie de la censive du Temple qui conserve jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle un aspect relativement champêtre avec ses grandes parcelles, ses places vides et ses jardins (vergers, potagers, d'agrément).

5. Les Templiers occupent d'abord le Vieux Temple et la tour du Pet au Diable, en face de Saint-Jean-en Grève au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Puis à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, au nord de l'enceinte de Philippe Auguste sur des terres acquises, l'ordre fonde l'enclos du Temple comprenant la tour de César, la Grande Tour, l'église Sainte-Marie-du Temple, des bâtiments conventuels, des écuries, etc. Une troisième maison, dite le Nouveau Temple, est créée pour gérer les activités bancaires, au sud de Saint-Gervais, à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (Étienne 1974).

6. La vectorisation de l'Atlas des plans Vasserot (AN - Cartes et Plans, IV Seine 14) a été réalisée dans le cadre du projet Alpage.

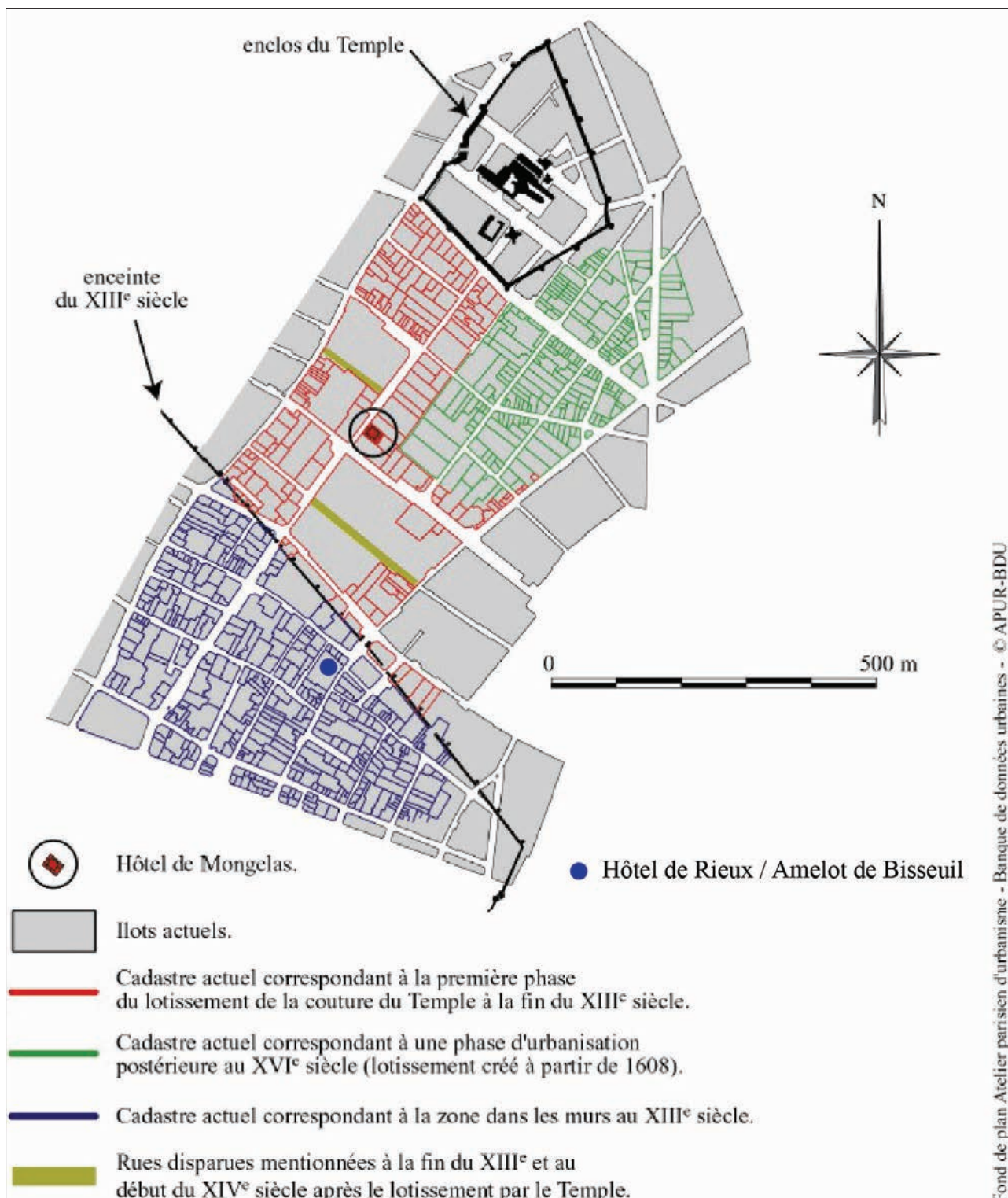


Fig. 26 Les différentes phases d'urbanisation de la censive du Temple dans le parcellaire actuel.  
Thomas 2010 : 260.

### « Hors les murs », la Couture et la Villeneuve du Temple

Si depuis le XII<sup>e</sup> siècle, la censive du Temple est constituée, le niveau d'urbanisation n'a pas été uniforme de part et d'autre de l'enceinte de Philippe Auguste. « Hors les murs », bien avant la campagne de lotissement du début du XVII<sup>e</sup> siècle et la multiplication des hôtels particuliers du Grand Siècle qui donnent aujourd'hui sa singularité au quartier du Marais, la partie septentrionale constituait un vaste domaine agricole, désigné comme la Couture du Temple. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, d'après les données archéologiques issues de la fouille du Carreau du Temple (**Brenot et alii 2013**), la mise en valeur

des terres reposait sur le drainage du paléochenal nord<sup>7</sup> et la céréaliculture y était pratiquée. C'est au cours des XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, au moment de l'extension urbaine de la rive droite, que les terres du marais se spécialisent dans la production maraîchère et alimentent en légumes la capitale. D'après H. de Courzon, on y trouvait aussi des « jardins champêtres » (les courtilles) et des habitations de plaisance – comme celle des Barbette au XIII<sup>e</sup> siècle qui a donné son nom à la porte de l'enceinte de Philippe Auguste puis au quartier attenant – et « le chemin était bien connu des Parisiens qui venaient volontiers s'y promener le dimanche » (**Curzon 1888 : 208**).

Parallèlement, le secteur situé entre l'Enclos du Temple et l'enceinte, le long de la rue des Archives (anciennement rue des Chantiers), est désigné à partir de 1299 par le terme de villa nova<sup>8</sup> (**Fig. 27**), c'est à dire un espace loti, homogène avec des libertés et privilèges, projeté et réalisé par les Templiers et dont plan régulier orthonormé est encore visible dans le parcellaire actuel – ce que les archéogéographes ou spécialistes de morphologie urbaine définissent comme une planification<sup>9</sup>. Étudiée par G. Etienne (**Étienne 1974 ; Étienne 1978**) dans sa thèse, puis par N. Thomas et C. Bourlet (**Bourlet et Thomas 2007**) à l'occasion de la fouille de l'hôtel Mongelas, le dossier du lotissement de la Villeneuve du Temple a été récemment repris par H. Noizet dans le mémoire de son HDR (**Noizet 2020 : 270-281**) à partir notamment des travaux d'Alpage sur la morphologie du parcellaire ancien (**Robert, Noizet et alii 2013**). La chronologie et les modalités de cette entreprise sont désormais bien connues. L'année 1279 est celle de l'accord entre les Templiers et le roi Philippe le Hardi sur les droits et privilèges<sup>10</sup> accordés pour les « Terres du Temples hors les murs », alors bordées par la rue du Temple (accessible depuis la Porte du Temple) et la rue Vieille du Temple (via la Porte Barbette) mais qu'aucune autre voie ne traversait encore à cette date (**Étienne 1978 : 88-90**). Les deux censiers du XIII<sup>e</sup> siècle, les quelques baux et actes de vente antérieurs à 1279 étudiés par G. Etienne permettent d'affirmer qu'il existait seulement quelques maisons le long des deux rues citées, que quelques arpents étaient cultivés (rosiers) et que les habitants étaient dispensés du paiement de la taille en raison de leurs maigres ressources (id.). En 1270, un procès évoque les hôtes des Templiers « établis depuis peu dans cette hostise » (**Noizet 2020 : 272**). Si le peuplement a commencé dès les années 1270-1280, il n'est pas fulgurant – le rôle de la taille de l'année 1300 montre que « la population établie [...] reste très faible, numériquement mais aussi économiquement » (id.) – il faut attendre le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle pour que la tendance s'inverse. Au début du lotissement, ce sont en effet les métiers du bâtiment (carriers, maçons, charpentiers) et du textile (tisserands) qui sont les plus représentés dans les listes fiscales. Pourtant, dès la toute fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les registres des mutations montrent que de riches bourgeois acquièrent, au titre de placements, de nombreux terrains, maisons et jardins (**Étienne 1978 : 96**) ; ils suivent donc attentivement l'avancée des opérations et sont à l'origine de l'évolution sociale du quartier Barbette. Dès le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle en effet, la Villeneuve se pare de grandes demeures aristocratiques issues du remembrement de plusieurs parcelles achetées aux investisseurs évoqués (hôtel Barbette, de la Petite et Grande Savoy, de Navarre, de Clisson, de la Rivière, des Bordes, etc.).

La plupart des nouvelles rues qui définissent le plan régulier de la Villeneuve ont été tracées entre 1282 et les années 1290 – occasionnant d'ailleurs quelques expropriations indemnisées par les Templiers (**Étienne 1978 : 90**). L'axe central du lotissement est la nouvelle rue du Chaume (anciennement rue du Grand Chantier, puis rue de la Porte du Chaume) mentionnée pour la première fois en 1282. Sûrs de leur influence, les Templiers ont débuté les opérations d'arpentage avant même que le roi Philippe le Bel les autorise officiellement en 1288 à percer une nouvelle porte dans l'enceinte de Philippe Auguste, la Porte du Chaume qui dessert l'actuelle rue des Archives (ex rue du Chaume) et qui prolonge l'ancienne rue des Jardins intra-muros. Le découpage des parcelles en lanière – forme allongée avec en front de rue

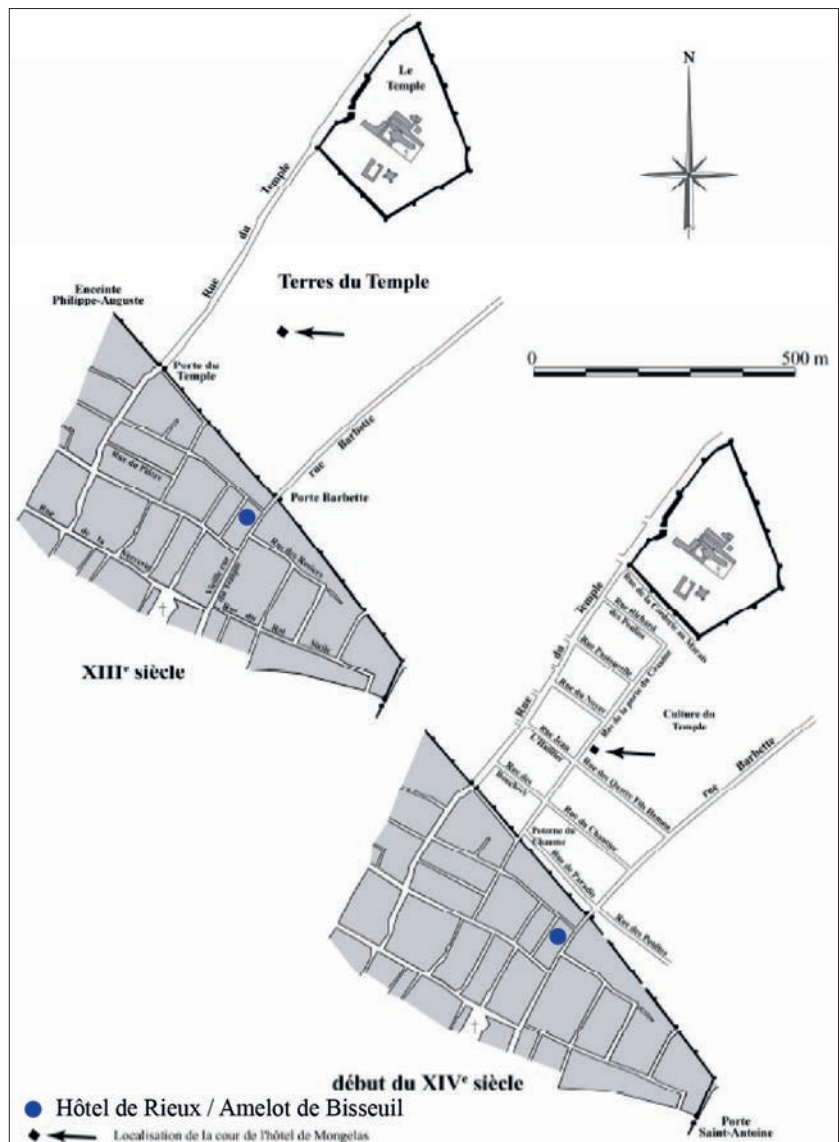
7. Jusqu'à la fin du haut Moyen Âge, deux méandres de la Seine ont coexisté. Le processus de colmatage du paléochenal nord s'étale durant tout le premier millénaire. Les données archéologiques disponibles et les quelques mentions textuelles permettent d'affirmer que l'ancien bras de la Seine conserve l'aspect d'une dépression marécageuse et inondable. Jusqu'aux travaux d'assèchement entrepris au XII<sup>e</sup> siècle par les Templiers, cette zone humide était utilisée comme espace de pâturage. À partir des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, l'ancien méandre se transforme en un petit ru vers lequel converge le réseau des fossés qui drainent les potagers. C'est aussi un espace de rejet pour les déchets – son usage d'égout sera renforcé au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle lorsqu'il est réinvesti comme fossé de l'enceinte de Charles V. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, seules les parcelles situées extra-muros garderont une vocation agricole (Kleindienst 1964 ; Brenot et alii 2013 ; La Seine et ses berges : panorama archéologique).

8. Au second Moyen Âge, ville ou faubourg fondés ex nihilo selon un plan établi, orthonormé sous l'impulsion d'une entité politique, à l'instar des bastides du Sud-Ouest.

9. H. Noizet a proposé dans son HDR une nouvelle définition de la planification qui ne suppose pas à l'urbanisation ordinaire, spontanée mais permet de penser la résilience de la ville : « Au terme de ce travail, on propose de considérer une planification comme une opération synchronique d'aménagement d'un espace, résultat d'un accord entre plusieurs acteurs qui aboutit à une transformation matérielle effective de l'espace urbain (que le résultat soit celui prévu au départ ou non). La planification doit pouvoir être située dans un temps relativement court, que l'on propose ici de limiter au maximum à une génération (donc environ 20-25 ans). La planification doit pouvoir être datée et rapportée à une configuration momentanée d'acteurs qui se mettent d'accord pour faire telle opération, quelle que soit son envergure. Elle doit aussi pouvoir être rapportée à un espace précis, et donc cartographiée [...]. Comme d'autres, les lotissements médiévaux parisiens entrent typiquement dans cette modalité planifiée de l'urbanisation, également qualifiée de projetée, concertée, organisée ou volontaire. » (Noizet 2020 : 400).

10. Le droit de haute-justice des Templiers est déclaré restreint aux terres situées au nord de l'enceinte de Philippe Auguste ; en revanche leurs droits de seigneurie et justice foncière sont confirmés pour l'ensemble de la censive. « En compensation, le roi [...] accordait d'importants privilèges relatifs à la seule Terre du Temple au nord de l'enceinte royale : le Temple y recevait le droit de voirie, droit de conserver les biens vacants qui d'ordinaire revenaient au fisc royal. Les habitants de la Terre du Temple étaient exemptés de taille, d'ost, de chevauchée, de guet, de tonlieu et de coutume » (Etienne 1978 : 88).

**Fig. 27** La création de la Villeneuve à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle.  
Thomas 2010 : 266, d'après Étienne 1978.



le plus petit côté – résulte de la création de nouvelles rues perpendiculaires à la rue du Temple, du Chaume et Vieille du Temple (id. : 90-94). L'orientation du parcellaire régulier ( $54^\circ \text{ EL} \pm 5^\circ$ ) qui en découle, diffère de celle globalement nord-sud héritée de la structuration antique de Lutèce (Fig. 28). Il repose en outre sur une régularité métrique de 3,5 toises (6,82 m) pour la largeur de parcelle – le module a été identifié dans les archives<sup>11</sup> par G. Étienne (Étienne 1974) et testée via une grille théorique sur le bloc de l'hôtel de Mongelas (Bourlet et Thomas 2007 : 296-310 : Fig. 29). En s'appuyant sur ces travaux, H. Noizet a entrepris une nouvelle analyse morphologique à partir du parcellaire ancien du début du XIX<sup>e</sup> siècle (Vasserot), fondée sur l'analyse des occurrences des multiples du module initial de 3,5 toises. Elle a ainsi démontré que le parcellaire de la Villeneuve était bien celui d'« un lotissement viare avec des contraintes parcellaires pour une partie des îlots délimités par les voies nouvelles ». Elle pose l'hypothèse qu'il a été adapté aux besoins et capacités économiques des censitaires. En effet, il apparaît que la trame parcellaire « n'est pas entièrement pré-découp[e] par le détenteur du sol. Mais celui-ci adapte vraisemblablement les parcelles en fonction des possibilités des hôtes à partir du module initial : il définit les dimensions et donc la charge censitaire, par simple multiplication de l'étalon de base qui conditionne donc le parcellaire créé ». Elle propose finalement une modalité de concession emboîtée : « les Templiers concèdent des parcelles à un petit nombre de chefs de feux qui négocient ensemble des unités parcellaires voisines, par exemple de même profondeur, [...] en jouant plutôt sur la largeur en front de rue par la multiplication du module de référence » (Noizet 2020 : 279).

11. G. Étienne a relevé une vingtaine de dimensions de parcelles dans le registre d'ensaisinement des années 1287-1307.



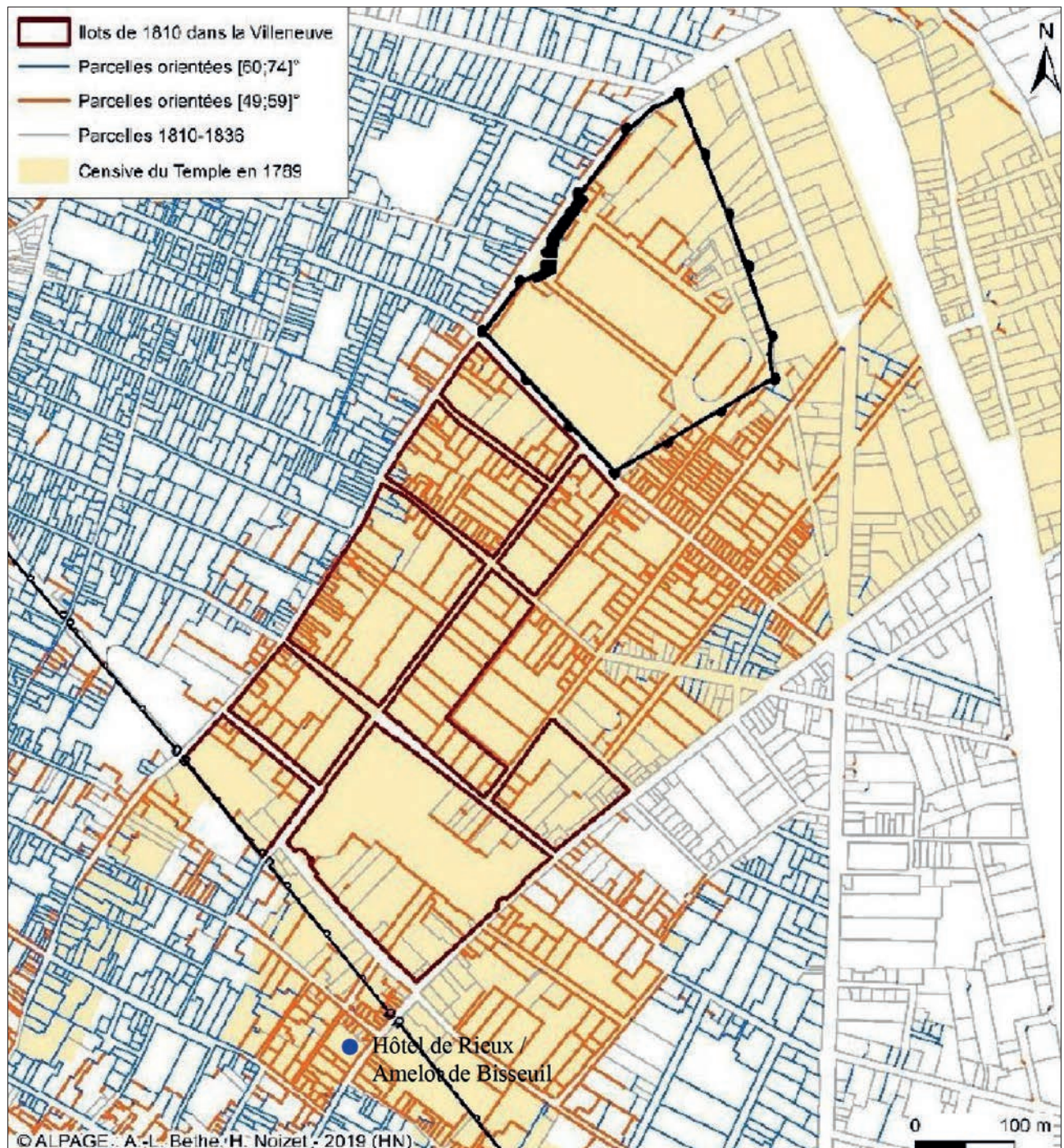
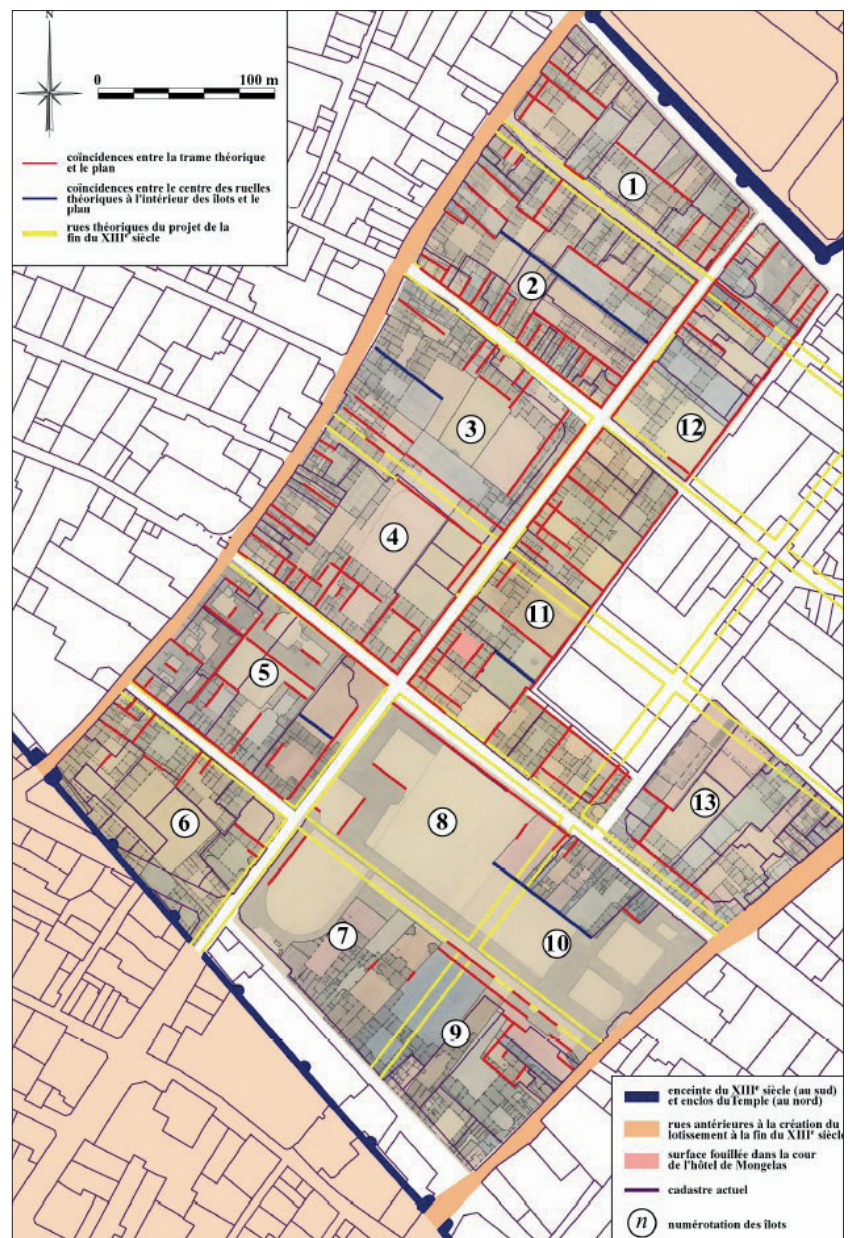


Fig. 28 L'identification de la planification d'orientation à  $54^\circ \text{EL} \pm 5^\circ$  à partir du parcellaire Vasserot.  
Noizet 2020 : 274.

**Fig. 29** Mise en évidence des coïncidences morphologiques entre la grille théorique de 3,5 toises et le parcellaire Vasserot.

Thomas 2010 : 308.



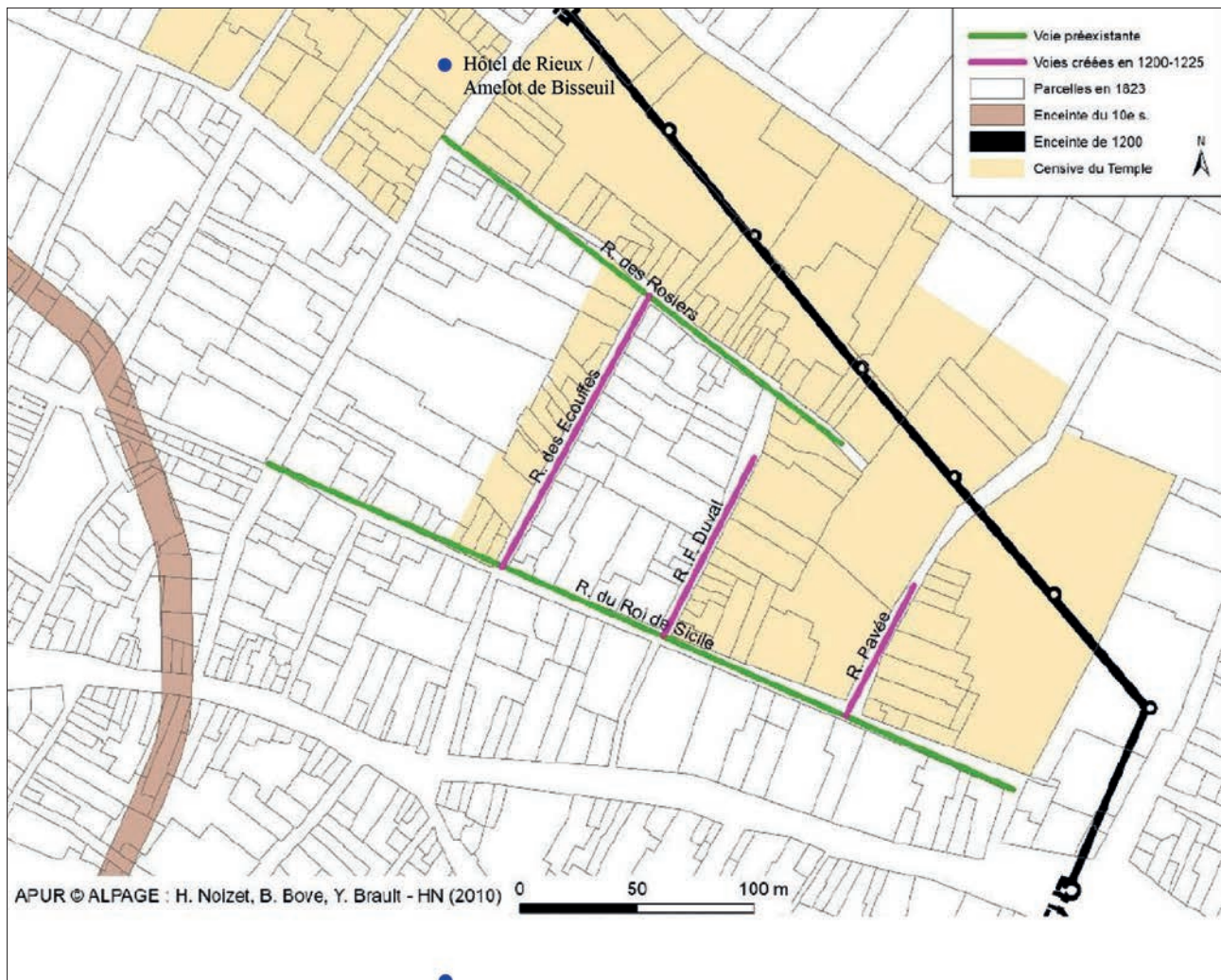
### « Dans les murs », un lotissement autour de la rue des Rosiers

« Dans les murs », un lotissement plus précoce et plus souple que la Villeneuve a été identifié par G. Étienne : il s'agit de celui dit de la rue des Rosiers, entre la rue Vieille du Temple à l'ouest, l'enceinte de Philippe Auguste au nord et la rue du Roi de Sicile au sud. Ce secteur proche de la poterne Barbette a été acquis par les Templiers en 1203 ; il appartenait alors au chapitre de Saint-Lazare qui laissait les frères du Temple cultiver cette terre depuis longtemps – sans doute avant la construction de l'enceinte royale (avant 1190) – comme il est précisé dans un acte de 1219. Selon toute vraisemblance, une culture de rosiers s'y tenait comme en témoigne le toponyme partagé par deux rues au XIII<sup>e</sup> siècle, à savoir l'actuelle rue des Rosiers et l'actuelle rue Fernand-Duval. Dans le premier censier du Temple daté des années 1227-1235, il existait déjà trois rues perpendiculaire à la rue du Roi de Sicile et elles étaient déjà loties par de nombreuses maisons (Étienne 1974 : 89 ; Noizet 2020 : 234-235).

Dans sa reprise récente du dossier, H. Noizet suit les conclusions de G. Étienne et affirme que « cette urbanisation du premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle est un mélange entre un héritage viaire et un lotissement des Templiers » (op. cit), puisque la rue du Roi de Sicile et celle des Rosiers préexistaient vraisemblablement déjà sous forme de chemins de culture, avant la construction de l'enceinte

dont elles ne suivent pas l'orientation (**Fig. 30**). « En revanche, les trois voies intermédiaires – rue des Ecoffes, Fernand-Duval et Pavée [anciennement rue Marivaux] – sont parallèles entre elles et coupent la rue du Roi de Sicile quasiment à angle droit : elles forment ainsi un peigne qui s'intercale entre les deux axes antérieurs » (op. cit). Pour les deux historiennes, le lotissement de ces trois rues intervient entre l'acte d'acquisition de 1203 et leurs premières mentions dans les sources autour de 1230. Au-delà de ces jalons chronologiques, H. Noizet affine l'analyse de ce lotissement en indiquant que l'absence de régularité parcellaire (orientation, forme, métrique, division) transmise dans la trame du début du XIX<sup>e</sup> siècle, à la différence d'autres lotissements médiévaux parisiens, ne permet pas de voir autre chose qu'une planification viaire, sans contrainte parcellaire particulière. « Ainsi, les maîtres du sol, en l'occurrence les Templiers, se seraient contentés d'ouvrir des voies le long desquelles leurs dépendants ont été installés au gré de leurs demandes » (id. : 235-236).

**Fig. 30** Le lotissement viaire de la rue des Rosiers, à l'extrémité de la rue du Roi de Sicile.  
Noizet 2020 : 235.



La censive du Temple compte donc deux types de lotissement, bien distincts : celui de la rue des Rosiers, de petite envergure, fondé sur l'ouverture de nouvelles voies pour attirer des tenanciers sur des terres auparavant cultivées, et celui de la Villeneuve. Dans le premier cas, le parcellaire n'étant pas pré-découpé, la concession des parcelles a pu se faire au cas par cas, au fil de l'eau, mais sur un laps de temps assez court puisqu'en une génération (entre 1203 et 1227-1235), les nouvelles rues sont déjà loties par de nombreuses maisons. À l'inverse, de l'autre côté de l'enceinte de Philippe Auguste, réalisée quelques décennies plus tard, la Villeneuve du Temple s'impose comme une planification de grande envergure, avec un pré-découpage global basé sur l'ouverture de nouvelles voies et la répétition d'un module de base. À l'échelle de la parcelle, H. Noizet pose l'hypothèse d'une certaine souplesse dans les modalités de concession pour faciliter la gestion topographique et fiscale

et sans doute attirer de nouveaux tenanciers, aux capacités économiques diversifiées.

### 2.3.2 Le « bloc de la rue des Singes » : les preuves d'un lotissement templier de première génération

Qu'en est-il du bloc de deux îlots, en face du lotissement de la rue des Rosiers – où prend justement place l'hôtel de Rieux devenu Amelot de Bisseuil ? À ce jour, aucune étude n'a porté une attention particulière à cette petite portion de la censive comprise entre les actuelles rues Aubriot (anciennement rue du Puits), des Guillemites (anciennement rue des Singes), et le côté occidental de la rue Vieille du Temple. Des informations issues des sources écrites permettent de poser quelques repères topo-historiques à confronter à l'analyse morphologique.

#### Une petite portion de l'ancienne censive du Temple

Ce bloc se trouve sur le territoire de Saint-Paul, une paroisse formée au XI<sup>e</sup> siècle sur la terre du monastère puis du prieuré de Saint-Éloi<sup>12</sup>, situé lui sur l'île de la Cité à l'emplacement de l'actuelle Préfecture de Police (Peixoto 2015). Le prieuré Saint-Éloi possédait une vaste censive, dispersée entre l'île de la Cité et la rive droite. Au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle, les deux îlots adossés à l'est de la rue Vieille du Temple font partie avec les deux îlots du Bourg-Thibourg de la censive de Saint-Éloi tout en relevant de la paroisse Saint-Paul – la filiation qu'il existe entre la censive de Saint-Eloi et la paroisse Saint-Paul explique la position enclavée des quatre îlots entre le territoire de la paroisse Saint-Jean à l'ouest et celui de Saint-Gervais à l'est (Fig. 31).

**Fig. 31** L'imbrication des paroisses dans la censive du Temple au XIII<sup>e</sup> siècle.  
Thomas 2010 : 31.



12. Fondé en 635 par saint Éloi, sur des terres offertes par le roi Dagobert, il a d'abord été un monastère de femmes avant de devenir un prieuré d'hommes à partir de 1107. Supprimé en 1531, sa censive échoit à l'évêché puis à l'archevêché de Paris (Bove, Bruault, Ruault 2013 : 184-187).

Tout comme pour le lotissement de la rue des Rosiers, ces terres entrent dans les possessions du Temple dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle – elles sont décrites dans les différents inventaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles comme faisant partie de l' « ancienne censive et première couture » (**Curzon 1888** : 212). Sur la feuille XIII de l'Atlas de la censive du Temple de 1789 (**Fig. 32**) est reportée la limite de la censive avec celle des Carmes Billettes ; celle-ci passe au milieu de l'îlot compris entre la rue de l'Homme armé (actuelle rue des Archives) et celle du Puits, en bifurquant à l'ouest au cœur de l'îlot, pour englober la parcelle 36 de la rue des Blancs Manteaux. D'après l'abbé Friedmann, « au mois de janvier 1204, les religieux du monastère [de Saint Eloi] échangèrent avec les Templiers leur censive voisine et proche de la rue Bourtibourg contre une maison de la porte Baudoyer. L'échange de 1204 ne pouvait concerner que le petit canton situé au nord de cette rue et traversé par la rue Pierre d'Étampes (rue des Singes en 1310) » (**Friedmann 1959** : 287-290). L'identification du bloc des deux îlots situés de part et d'autre de cette rue – que nous appellerons désormais par commodité « le bloc de la rue des Singes » – a été vérifiée par G. Étienne, à partir des deux plus anciens censiers conservés du Temple (**Étienne 1974** : 49-53) et est désormais un fait acquis pour les historiens parisiens (**Weiss 2009** : 236-237), d'autant que « les deux côtés de la rue se trouvaient entièrement en la seigneurie foncière de la commanderie » (**Étienne 1974** : 133). Elle est par ailleurs convaincue que les Templiers ont procédé au lotissement de ces deux îlots à partir du tracé de nouvelles rues, les actuelles rue des Guillemites et Aubriot, comme cela a été le cas pour celui de la rue des Rosiers.



**Fig. 32** Le bloc de la rue des Singes dans l'Atlas de la Censive du Temple en 1789.

Archives nationales – CP/N/IV/Seine/14 fol. 13.

### La rue des Singes et la rue du Puits

Que dire justement de ces deux rues, vraisemblablement ouvertes au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle quand le Temple acquiert les terres de Saint-Eloi ? Elles partagent la particularité d'être perpendiculaires à deux rues qui structurent le bloc. D'une part, au nord, la rue des Blancs Manteaux semble plus ancienne avec une identité artisanale forte car avant l'arrivée de la confrérie au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, elle portait déjà les noms de rue de la Petite ou de la Vieille Parcheminerie, voire des Parcheminiers mais aussi de la Petite Bretonnerie (**Curzon 1888** : 315 ; **Hillairet 1985** : 201-202). D'autre part, au sud, la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie – du nom des frères de Sainte-Croix installés au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle – a été ouverte en 1230 (**Hillairet 1985** : 492-493), mais elle a d'abord été désignée sous le nom de rue de Lagny ou de la (grande) Bretonnerie en référence au fief de St-Pierre de Lagny et au Champs aux Bretons qu'elle traverse (**Curzon 1888** : 319). Elles sont aussi toutes deux parallèles à un axe plus ancien qui reliait la place Baudoyer (actuelle rue de Lobau) – c'est-à-dire l'emplacement du premier Temple occupé entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du suivant – à la Poterne (ou porte) Barbette de l'enceinte de Philippe Auguste (**Hillairet 1985** : 636-637). Il s'agit de l'actuelle rue Vieille du Temple (**Fig. 25**) dite, à partir de 1266, « dans les murs », la Veiz rue du Temple – même si ses anciennes appellations, Vieille rue Barbette ou rue de la Porte Barbette persistent (id. : 350 ; **Étienne 1974** : 277). Au-delà des murs royaux, depuis 1234, cette partie de la rue Vieille du Temple est appelée rue Barbette, en référence à l'hôtel d'Étienne Barbette, maître de la monnaie de Philippe le Bel, construit au pied de la porte qui porte son nom (**Curzon 1888** : 311-312).

Les variations toponymiques, la rapidité de ces changements et l'utilisation de patronymes vont dans le sens d'une création récente – les deux rues qui nous occupent n'ont pas encore une identité bien définie au début du XIII<sup>e</sup> siècle. La rue des Guillemites apparaît sous le nom de rue Aaliz dou Temple en 1227-1235 (premier censier) – du nom de la propriétaire d'une maison, qui se distingue sans doute du reste de la rue – puis rue feue Aaliz dou Temple en 1252-1253 (second censier) mais cette fois-ci remplacée à diverses reprises dans le registre par le nom Perrot d'Étampes, un nouvel habitant de la rue. Pour G. Étienne, il s'agit du moment précis où le changement de nom se produit – la fameuse Aaliz ou Alipps du Temple, étant décédée, avant 1247 d'après une mention dans un acte où elle est déjà dite feue. « Dans les années suivantes, les expressions Perrot puis Perriau et Perraud d'Étampes sont couramment employées jusqu'à ce qu'apparaisse, en 1302, l'appellation rue des Singes [ou Cinges] qui va subsister jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle » (**Étienne 1974** : 131-133). Les deux toponymes coexistent jusqu'en 1324 (id. : 491), puis la rue des Singes supplante définitivement le précédent nom. Ce nom vient de l'enseigne d'une hôtellerie ou demeure de la rue, l'hôtel des Singes. Son enseigne ne pend plus en 1396 (**Étienne 1974** : 285) – c'est donc au cours du XIV<sup>e</sup> siècle que l'identité de la rue se fixe pour cinq siècles. Ce n'est qu'en 1868 que la rue des Singes et la nouvelle rue des Guillemites<sup>13</sup> – percée en 1807, entre la rue des Blancs Manteaux et l'ancienne rue du Paradis (actuelle rue des Francs-Bourgeois) – sont réunies et que le toponyme de la plus récente est attribué à la plus ancienne (**Hillairet 1985** : 617).

Pour ce qui est de l'actuelle rue Aubriot, elle porte au XIII<sup>e</sup> siècle, un nom instable formé sur les surnoms d'un habitant, sans doute connu dans son quartier. Il s'agit de la rue derrière la maison de Tibaut le Raillesco(e)ur (premier censier), la rue Thibaut le Ta(i)lleur (second censier) ou la rue Thibault le Maire<sup>14</sup> citée occasionnellement comme dite du Puits. Malgré la diversité des surnoms, G. Étienne a prouvé qu'il s'agissait bien du même tenancier et qu'il possédait une maison avec un puits ou proche d'un puits, avec son entrée principale située côté rue feu Aaliz dou Temple. À partir de 1290, le nom de l'actuelle rue Aubriot se simplifie autour d'un repère topographique durable et devient la rue du Puits (**Étienne 1974** : 133-135) – le puits en question

13. Après l'abolition de l'ordre des Blancs Manteaux en 1274, un autre mendiant est installé à leur place en 1297 : les Guillemites, qui « bien que vêtus de noir, gardèrent l'ancien nom des Blancs Manteaux » (**Curzon 1888** : 315).

14. Thibault le Tailleur ou le Raillecoeur a effectivement été maire de la terre du Temple au XIII<sup>e</sup> siècle, c'est pourquoi il est appelé aussi Thibault le Maire et qu'il a donné pour un temps son nom à la rue (**Étienne 2021**).

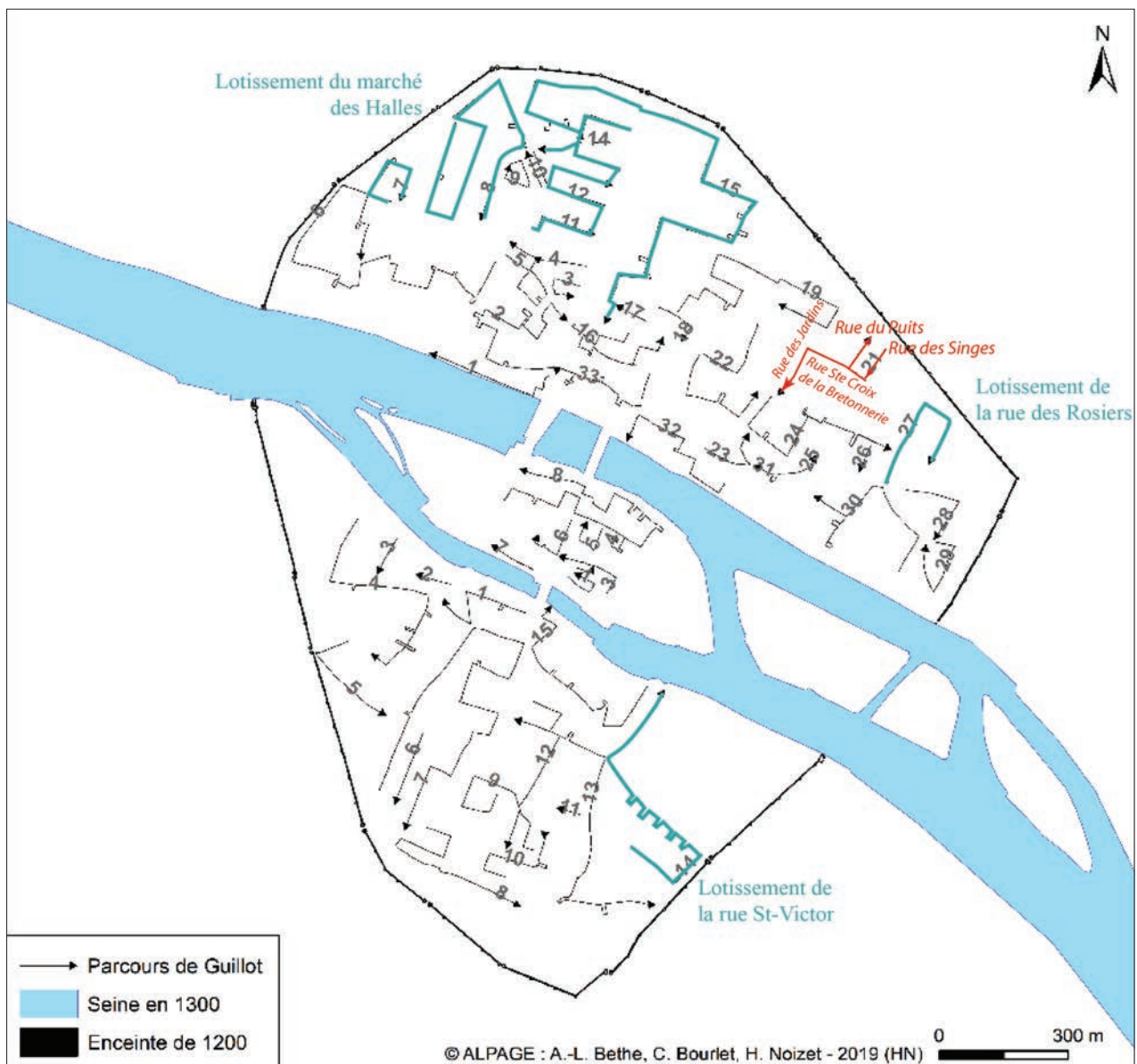
étant un puits public établi en 1267. Depuis 1867, elle porte le nom d'Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V (**Hillairet 1985** : 617).

De manière plus anecdotique, la rue des Singes et la rue du Puits sont citées<sup>15</sup> dans le Dit des rues de Paris de Guillot – un long poème de 554 vers, écrit vers 1300, qui énumèrent environ trois cents rues et dont H. Noizet a proposé une analyse originale, en confrontant les données topo-historiques existantes et cette description poétique de l'espace au début du XIV<sup>e</sup> siècle (**Noizet 2020**, chapitre 4). Dans la restitution de l'ordre du poème (**Fig. 33**), ces deux rues appartiennent au 21<sup>ème</sup> parcours de la rive droite (« quartier d'Outre-Grand-Pont ») et sont associées à la rue Ste-Croix-de-la-Brettonnerie et à la rue des Jardins (actuelle rue des Archives). La forme du parcours (en dent ou créneau) n'est pas sans rappeler ceux réalisés dans les lotissements médiévaux, notamment celui de la rue des Rosiers. Ce n'est évidemment pas suffisant pour en conclure à ce stade que le bloc de la rue des Singes est lui aussi un lotissement mais la mention de ces deux petites rues fait écho aux conclusions de l'historienne M. Helias-Baron pour qui, les noms de rues des espaces en cours d'urbanisation « se fixent dans les années 1270-1310 et leur mise par écrit, dans les livres d'archives, comme dans les textes narratifs, participe de leur stabilisation au début du XV<sup>e</sup> siècle » (**Helias-Baron 2018** : 12-13).

15. « En près est la rue du Puis. / La rue à Singes après pris ; / Contreval La Brettonnerie, / Men ving plain de mirencolie ; / Trouvai la rue des Jardins, / Où les Juys maintrent jadis [...] ». Le Dit des Rues de Paris (1300) par Guillot de Paris, éd. Edgar Mareuse, Paris, 1875, p. 68-69. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5711658j>

**Fig. 33** La rue des Singes et la rue du Puits dans le Dit des rues de Paris de Guillot, d'après la restitution des parcours réalisés par H. Noizet.

Noizet 2020 : 346.



### Analyse morphologique du « bloc de la rue des Singes »

C'est l'analyse morphologique des linéaments (viaires, parcellaires, bâtis) enregistrés dans le cadastre du début du XIX<sup>e</sup> siècle qui va nous permettre de discuter du caractère planifié ou non du « bloc de la rue des Singes » et de proposer de l'interpréter ou non comme un lotissement des Templiers, au même titre que celui de la rue des Rosiers.

Commençons par étudier les deux rues<sup>16</sup> (Fig. 34) dont l'hypothèse de création ex nihilo au début du XIII<sup>e</sup> siècle est relativement solide. Hormis le fait d'être perpendiculaires aux deux rues anciennes qui les bordent (Blancs Manteaux et Ste-Croix de la Bretonnerie) et parallèles entre elles, la rue des Singes et la rue du Puits ont la particularité commune de mesurer environ 90 m de long. Sur le parcellaire Vasserot, la rue des Singes se présente presque parfaitement rectiligne et large d'environ 2 toises<sup>17</sup> (3, 8 m) sur toute sa longueur ; la rue du Puits est en revanche légèrement concave, avec une forme en sablier qui explique sa largeur variant du simple (centre de la rue) au double (extrémités de la rue), d'environ 1,5 toises à 3 toises (2,7 m à 5 m).

Fig. 34 Analyse des alignements remarquables du « bloc de la rue des Singes » à partir du parcellaire Vasserot.

Alpage



À titre de comparaison, nous retrouvons dans les actes et aussi dans les planimétries anciennes la valeur de 4 toises de largeur pour les rues arpentées de la Villeneuve (Bourlet et Thomas 2007 : 270-272). Qu'en conclure pour les rues de ces deux îlots ? Par sa régularité, la rue des Singes donne à penser qu'elle a été arpentée et que le découpage des parcelles s'est appuyé dessus, de part et d'autre de la rue. La rue du Puits pourrait aussi avoir été arpentée aussi, mais sa régularité a pu être dépassée, au moment du découpage des parcelles ou bien – et cela paraît plus probable – progressivement, par l'avancée « spontanée » des façades sur la rue. Au centre de la rue, le renflement que l'on observe côté est témoigne en effet d'une attraction vers l'ouest. Or, on a vu qu'un puits public existe depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle dans cette rue et qu'il est à l'origine de son nom. Est-ce qu'il se trouvait au milieu de la rue ou plus vraisemblablement dans une ruelle, une cour, sur une place ? On remarquera sur l'Atlas de la censive du Temple (Fig. 32) qu'un puits

16. Ce sont les noms médiévaux et modernes que l'on utilisera désormais : la rue des Singes pour l'actuelle rue des Guillemites ; la rue du Puits pour l'actuelle rue Aubriot.

17. Nous avons suivi C. Bourlet, N. Thomas et H. Noizet dans leur choix d'adopter la valeur de 1,95 m pour la toise de Paris (id. : 271 ; Noizet 2020 : 274).



existait dans une parcelle au centre de l'îlot formé par le côté ouest de la rue du Puits, en face justement du « ventre » du côté est. Finalement, la thèse de l'arpentage des deux rues tient, si l'on accepte l'hypothèse d'une dégradation de la régularité de la rue du Puits par l'usage des habitants et peut être l'idée d'un lotissement souple.

L'analyse de la trame parcellaire va justement permettre d'avancer d'autres arguments. La récente étude d'H. Noizet (**Fig. 28**) montre que la régularité des formes et l'appartenance à l'orientation à 54° EL +/- 5° propre à la censive du Temple et à ses deux lotissements identifiés concerne aussi le bloc de la rue des Singes. Mais de quel type serait ce lotissement ? Découpé selon des modules parcellaires précis comme pour la Villeneuve ou bien en s'appuyant simplement sur la création de nouvelles rues comme pour le lotissement de la rue des Rosiers<sup>18</sup> ? Sur la **Fig. 34**, la forme de peigne à deux dents contraste avec la trame parcellaire alentours. Les deux îlots sont bien de forme rectangulaire, avec des dimensions et surfaces quasi identiques : 39-40 m x 92-93 m pour l'îlot du Puits (soit environ 3 780 m<sup>2</sup>) et 39-42 m x 91-92 m (soit environ 3 519 m<sup>2</sup>) pour l'îlot des Singes – dont la forme est plus dégradée, particulièrement côté rue Vieille du Temple, où l'on note la présence d'un redent au débouché de la rue des Rosiers. La forme rectangulaire s'appuie sur la rue des Blancs Manteaux et celle de Sainte Croix de la Bretonnerie, qui sont parallèles en s'évasant toutes deux au niveau de la rue du Puits ; tout comme les rues des Singes et du Puits sont parallèles à la rue Vieille du Temple.

Si l'on met en évidence ensuite les linéaments du parcellaire (**Fig. 34**, en rouge) qui suivent la même orientation (54° EL +/- 5°), et que l'on trace ensuite l'axe qui les relie<sup>19</sup>, on obtient alors des lanières qui découpent le bloc de la rue des Singes. Deux remarques s'imposent : d'une part, il existe une cohérence parcellaire entre l'ouest et l'est de la rue Vieille du Temple – le côté est appartenant au lotissement de la rue des Rosiers ; d'autre part, les correspondances entre l'îlot du Puits et celui des Singes sont plus faiblement représentées et quand elles existent, elles se produisent non pas de part et d'autre de la rue des Singes, mais depuis le côté est de la rue du Puits vers le côté est de la rue des Singes, marquant bien les fronts (entrées, portes) et les fonds de parcelles (jardins, cours). Il semble donc que l'îlot du Puits présentait vraisemblablement peu de parcelles traversantes et/ou que les modifications parcellaires ont été importantes en cœur d'îlot. Cette seconde idée s'appuie sur l'existence de trois grandes limites de parcelles perpendiculaires (en vert) qui ont divisé les parcelles (de la moitié au 2/3) sur l'ensemble de l'îlot. Il en résulte un découpage irrégulier du parcellaire avec une variété de formes trapues carrées et rectangulaires. À l'inverse, l'îlot des Singes a conservé un type laniéré avec une majorité de parcelles allongées et traversantes. Par ailleurs, à chaque extrémité de l'îlot, on trouve des parcelles en « touche de piano » (en bleu) orientées vers la rue des Blancs Manteaux, au nord et la rue de Ste-Croix de la Bretonnerie, au sud. La grande parcelle de l'hôtel de Rieux/Amelot de Bisseuil (27,6 m x 37,5 m, un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup> soit presque un tiers de l'îlot)<sup>20</sup> se distingue nettement des autres : nous pouvons sans difficulté avancer qu'elle découle du remembrement d'au moins deux ou trois parcelles grâce aux alignements remarquables de part et d'autre. Nous reviendrons bien entendu sur cette question que les sources écrites et archéologiques permettent de discuter.

Malgré ces formes régulières qui vont dans le sens d'un lotissement, peut-on déceler une régularité métrique qui témoignerait d'un arpentage par lot avec des dimensions définies et donc d'un accensement proportionnel ? Pour la Villeneuve, les dimensions citées dans le registre d'ensaisinement de 1287-1307 étaient très variables, allant d'1,5 toise (2,9 m) à 31 toises (60,4 m) sur le front de rue, et de 3,5 toises (6,8 m) à 30 toises (58,4 m) en profondeur (**Étienne 1974** : 24-241 ; **Bourlet et Thomas 2007** : 296). La valeur de 3,5 toises est la plus fréquemment rencontrée dans les actes et il a été démontré par l'analyse morphologique que « [l]e parcellaire modulaire centré

18. On peut supposer que la rue Vieille du Temple, axe supportant un important flux tout au long du Moyen Âge et l'époque moderne, a entraîné des modifications de façades (retraits ou avancées sur rue).

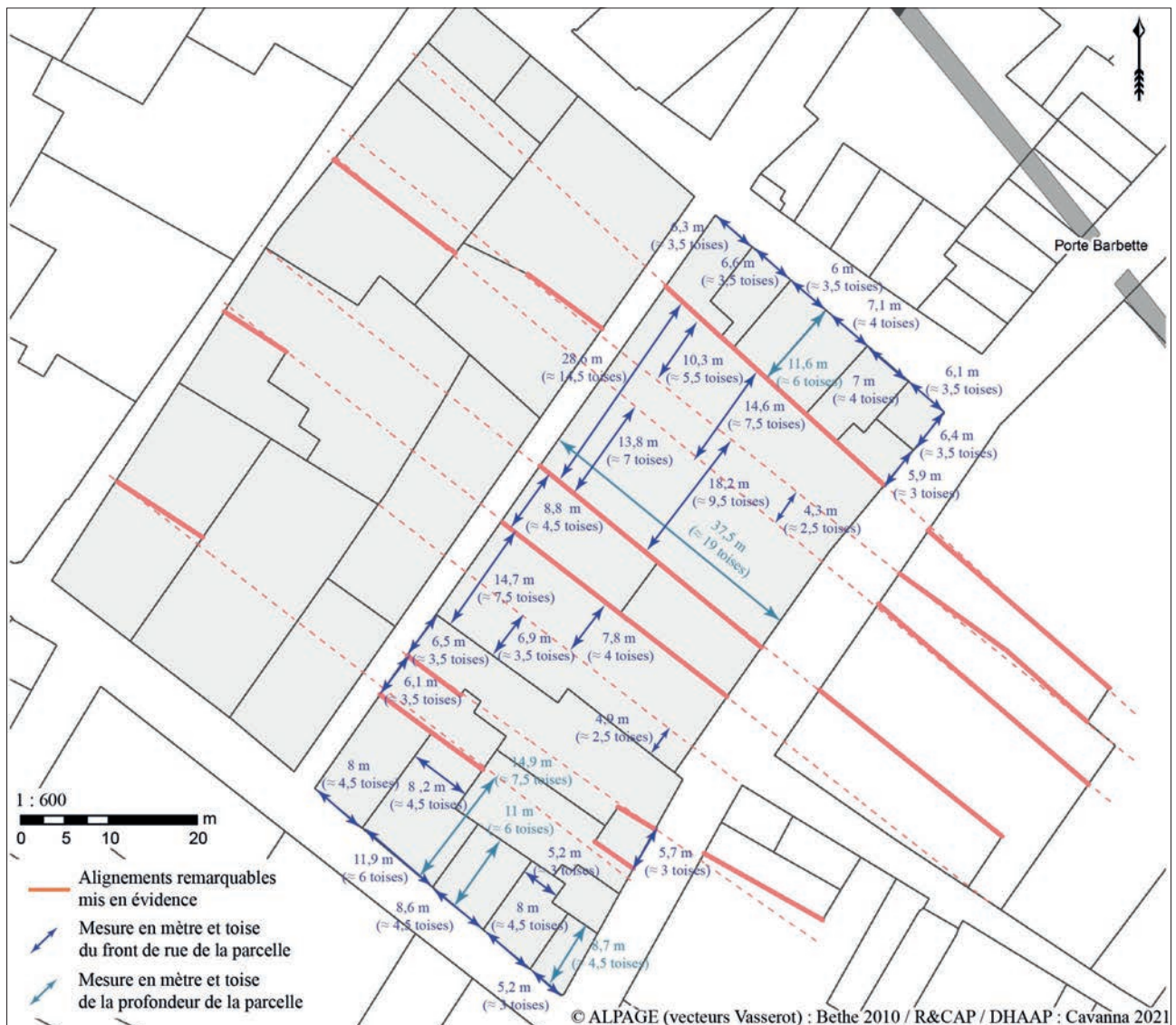
19. L'isoaxialité est une modalité de transmission de la ligne ou de la forme dans le prolongement d'une ligne ou d'une forme antérieure, jouant le rôle de morphogène (Robert 2012 : 223).

20. Mesures et calculs réalisés à partir du plan parcellaire Vasserot, au milieu de chaque côté. La parcelle n'est en effet pas strictement rectangulaire, elle est légèrement évasée avec un front de rue plus long de 2 m côté rue des Singes : 28,6 m, contre 26,6 m côté rue Vieille du Temple. De même, au nord, la longueur est de 38,5 m alors qu'au sud on mesure 37,3 m. En prenant les mesures médianes (27,6 x 37,5 m), on obtient 1 035 m<sup>2</sup>. La surface actuelle est de 1087 m<sup>2</sup> d'après le plan cadastral de l'APUR.

sur la valeur de 3,5 toises est assez prégnant dans l'ensemble du secteur de la Villeneuve du Temple (**Fig. 29**) : en somme des longueurs, il représente moins de 39 % de l'ensemble du parcellaire [transmis] de la Villeneuve », avec une prédominance des multiples de 5 (9,7 m), 6 (11,7 m) et 8 (15,6 m) de la valeur-étalon de départ (**Noizet 2020** : 278). Par ailleurs, l'étude approfondie de la section de la rue des Archives, comprise entre la rue des Quatre Fils Aymon et la rue Portefoin a montré que le « montant du cens demandé par le Temple à ses tenanciers est stable au cours du temps et suit la même logique que celle du parcellaire lors des divisions ou réunions de propriété » (**Bourlet et Thomas 2007** : 311). C'est pourquoi C. Bourlet et N. Thomas ont posé l'hypothèse que l'on pouvait restituer la largeur des parcelles sur rue en fonction du cens perçu et du nombre de parcelles. C'est ce qui a été prouvé à partir du censier de 1351 : le Temple demandait trois sous de cens par toise et ce montant semble avoir été appliqué dès la constitution du lotissement de la Villeneuve (id. : 311-318).

En partant de ces données de référence, nous avons mesuré les parcelles existantes sur le plan Vasserot et celles qui pourraient avoir existé par isoaxialité (**Fig. 35**) – ce, seulement pour l'îlot des Singes, car l'îlot du Puits étant très remanié, les limites de parcelles nous paraissent trop hypothétiques pour procéder à la même analyse.

**Fig. 35** Recherche des modules de parcelles dans l'îlot des Singes à partir du parcellaire Vasserot  
Alpage.



Les occurrences de mesures ont ensuite été reportées, en mètres et leur équivalence en toises (plus ou moins 5 %), dans la **Fig. 36**. Sur les 29 parcelles existantes ou supposées, le module sur front de rue le plus représenté mesure 3,5 toises (27 %) mais il existe une réelle disparité selon le type de parcelle – puisque cela concerne 33 % des parcelles en « touche de piano », contre 21 % des parcelles laniérées orientées vers la rue des Singes. Viennent ensuite les valeurs de 4,5 toises (5 occurrences), 3 toises (4 occurrences) et 4 toises (3 occurrences) avec la même disparité constatée en faveur des parcelles en « touche de piano ». La très grande hétérogénéité des largeurs des parcelles laniérées conduit à rejeter l'hypothèse d'un découpage en modules définis, transmis jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, on ne retrouve presque aucun multiple de 3,5 toises rappelant le cas de la Villeneuve. On ne peut exclure l'impact de remembrements de parcelles, après le lotissement du XIII<sup>e</sup> siècle, qui n'aurait pas permis la transmission de ce module. En revanche, en ce qui concerne les parcelles en « touche de piano », il y a tout lieu de penser qu'elles ont été découpées de manière assez égalitaire avec une tendance à 3,5 toises côté rue des Blancs Manteaux et 4,5 toises côté rue Ste Croix de la Bretonnerie – la différence d'une toise entre les deux modules s'explique par la longueur totale de chaque front de rue : 39,1 m pour l'un contre 41,7 m pour l'autre.

Morphologiquement, le lotissement du bloc de la rue des Singes ne rentre pas dans le type représenté par la Villeneuve du Temple, il s'apparente plutôt à celui de la rue des Rosiers et s'appuie d'abord sur l'ouverture ex nihilo de nouvelles rues, là où il n'y avait jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle que des champs cultivés. Toutefois, même modeste, il s'agit bien d'une planification selon la

Toises	Mètres	plus 5% (en m)	moins 5% (en m)	"Touches de piano"	Lanières	Total occurrences
1	1,95	2,00	1,90	0	0	0
1,5	2,93	2,98	2,88	0	0	0
2	3,90	3,95	3,85	0	0	0
2,5	4,88	4,93	4,83	0	2	2
<b>3</b>	<b>5,85</b>	<b>5,90</b>	<b>5,80</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>3,5</b>	<b>6,83</b>	<b>6,88</b>	<b>6,78</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
4	7,80	7,85	7,75	2	1	3
<b>4,5</b>	<b>8,78</b>	<b>8,83</b>	<b>8,73</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
5	9,75	9,80	9,70	0	0	0
5,5	10,73	10,78	10,68	0	2	2
<b>6</b>	<b>11,70</b>	<b>11,75</b>	<b>11,65</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
7	13,65	13,70	13,60	0	1	1
7,5	14,625	14,68	14,58	0	1	1
<b>8</b>	<b>15,6</b>	<b>15,65</b>	<b>15,55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
9	17,55	17,60	17,50	0	0	0
9,5	18,525	18,58	18,48	0	1	1
10	19,5	19,55	19,45	0	0	0
10,5	20,48	20,53	20,43	0	0	0
11	21,45	21,50	21,40	0	0	0
12	23,4	23,45	23,35	0	0	0
13	25,35	25,40	25,30	0	0	0
14	27,3	27,35	27,25	0	0	0
14,5	28,275	28,33	28,23	0	1	1
15	29,25	29,30	29,20	0	0	0
<b>Nombre total de parcelles</b>				<b>15</b>	<b>14</b>	<b>29</b>

**Fig. 36** Tableau d'occurrences des mesures en mètre et toise, avec en gras les valeurs les plus fréquemment rencontrées dans le lotissement de la Villeneuve et en rouge les valeurs les plus représentées dans l'ilot des Singes.

définition proposée par H. Noizet, assez représentative finalement du nouveau paradigme énoncé à la suite de ses travaux sur les lotissements parisiens médiévaux : « toute planification est, une fois mise en place, travaillée par les mêmes mécanismes que ceux de l'urbanisation ordinaire car l'urbanisation ordinaire intègre de multiples projets d'acteurs à différentes échelles. Plutôt que de les considérer comme les deux termes d'une alternative, on gagne à les articuler de manière hiérarchique, et ce dans les deux sens : penser d'une

part le projet comme un processus et penser d'autre part le processus comme un enchaînement de projets » (**Noizet 2020** : 401). Le lotissement du bloc de la rue des Singes a bien été un projet d'ensemble de la part des Templiers à un temps T, sur un espace délimité, puis une succession de petits projets (ordinaires, spontanés) à l'échelle des îlots et des parcelles, par des acteurs qui se succèdent : ceux qui possèdent la terre et ceux qui y habitent.

### 2.3.3 La rue des Singes au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle : essai de restitution socio-topographique

Pour documenter plus finement l'histoire des parcelles et plus largement la topographie et la sociologie de la rue, il faut nécessairement agrandir la focale sur la rue des Singes dans son ensemble. C'est ici qu'ont été mobilisées les sources écrites disponibles, en réalité celles accessibles durant le temps de l'étude, c'est à dire les registres fiscaux émanant du Temple et de l'administration royale.

#### Les censitaires et les habitants : une question de sources

Il s'agit des censiers conservés pour les XIII<sup>e</sup> (1227-1235, 1253) et le XIV<sup>e</sup> siècle (1350, 1358, 1360, 1362, 1375) et les livres de la taille (1292, 1296, 1297, 1300, 1313) ; chaque registre fiscal apporte des informations différentes, des précisions topographiques et sociales complémentaires.

Les censiers sont « des listes nominatives des censitaires du lotissement ordonnés topographiquement. Le scribe commence donc à un bout de la rue pour terminer à l'autre en indiquant le nom de chaque censitaire, le montant du cens perçu et une description succincte de la propriété » (**Bourlet et Thomas 2010** : 274). On trouve aussi leur statut social (maître, messire), familial (hoir ou enfant de pour héritier, veuve de ou femme de feu untel), le nom de leur prédécesseur (feu untel), leur successeur parfois dans la marge, la nature du bien (granche, place, maison, mesure, chambre, appartenances, estuves), mais aussi des indications topographiques (joignant pour mitoyen, à l'angle de la rue untelle, sa maison qui fait le coing ou à côté). La somme annuelle due et les échéances sont portées sur une colonne en face de la description : pour la partie de la censive qui nous occupe, s'il n'y a qu'un seul terme, le cens est dû à la Saint-Rémi (1<sup>er</sup> octobre), sinon il s'agit d'un sur-cens réparti aux quatre termes qui sont Noël (25 décembre), la Saint-Rémi, Pâques et la Saint-Jean (23 juin). Dans cette colonne, il peut en effet apparaître une distinction entre le fons (ou fond) de terre – à savoir la somme due pour la concession perpétuelle de la terre, proportionnelle à la largeur du front de rue – et le crois (ou croît) de cens<sup>21</sup>, un sur-cens dû au seigneur foncier (le crédit-rentier) par le propriétaire (le débit-rentier) qui reçoit une somme d'argent en échange du croît de cens, régulier et perpétuel. Quand la valeur de l'immobilier augmente, le seigneur foncier a tout intérêt à pratiquer le croît de cens, car le cens est fixe et de seulement quelques sous, « il peut rapidement être affaibli par l'inflation » (id. : 313-314 ; **Bove et alii 2014**). D'ailleurs, G. Étienne a montré que « le Temple s'efforce d'acquérir des croîts de cens » sur certaines maisons, comme en atteste la liste des acquisitions entre 1247 et 1254 (**Étienne 1974** : 118). Les censitaires ne sont pas automatiquement les habitants de la parcelle, car ils peuvent contracter des baux à loyer (courte durée) ou des baux à rente (longue durée), rachetables – contre la cession de leur bien à un tiers, ceux-ci reçoivent une rentrée d'argent

21. « Rente immobilière : dite aussi cens, crois de cens, sur-cens. Revenu assigné à un immeuble. [...] A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, elle est perpétuelle, divisible et vendable. Elle est en général perçues aux quatre termes accoutumés de Paris (1<sup>er</sup> octobre, 25 décembre, Pâques, 24 juin) et porte sur la maison et non sur le sol lorsque la parcelle est bâtie, par conséquent elle peut disparaître avec le bâtiment qui la supporte ou en cas de déguerpissement du propriétaire utile : le seigneur foncier peut récupérer le bien après avoir fait crier la maison » (Bove 2015 : 5).

régulière. À l'inverse, le censitaire peut aussi verser une rente à un tiers (autre que le seigneur foncier), en échange d'une somme d'argent ; dans ce cas-ci, il garde son bien mais s'il n'est plus en capacité de payer les charges (rente, cens), sa maison est « mise en criées », c'est-à-dire aux enchères. Il existe par ailleurs aussi des habitants-locataires qui louent de petites habitations en fond de parcelle (les louages), des étages de maison ou des pièces uniques (les chambres) qui eux n'apparaissent pas dans les censiers (id. : 17).

En revanche, dans les livres de la taille, les contribuables sont bien les habitants de la rue cités avec l'indication de leur prénom et surnom, le montant de leur impôt et selon les années leur métier. Mais l'assiette – la somme totale de l'impôt à répartir entre les Parisiens – et les exemptions sont variables, entre le premier en 1292 et le dernier rôle en 1313. Si l'on ne connaît pas les raisons fiscales du recensement en 1292, d'environ 15 000 contribuables parmi les artisans et commerçants, les registres des années 1296 à 1300 « correspondent aux cinq dernières annuités versées par les Parisiens [environ 6 000 personnes en 1296, puis 10 000 pour 1297-1300] pour le rachat de la maltôte, impôt indirect de 2 deniers pour livre pesant sur les transactions commerciales, que les Parisiens jugeaient vexatoire et pénalisante sur le plan commercial. [...] Un dernier rôle, dressé en 1313, correspond à la levée de l'aide accordée par les Parisiens [environ 6 000 contribuables] pour la fête offerte par le roi pour l'adoubement du futur Louis X le Hutin » (**Bourlet et Layec 2013** : 223-224).

Compte tenu des limites inhérentes à chaque source, il faut accepter que les registres fiscaux soient des recensements partiels : dans les uns (censiers), les censitaires ne sont pas automatiquement les habitants et dans les autres (livres de la taille), les taillables ne représentent qu'une partie des habitants de la rue. Il reste évidemment possible de les confronter, de chercher des correspondances et de localiser certaines familles, mais les aléas de la conservation des archives du Temple sont aussi responsables d'une dilatation chronologique de l'information et donc de hiatus assez importants qui ne permettent pas une reconstitution sur le temps long (**Fig. 37**). Ce qui signifie que pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, nous disposons finalement de trois fenêtres d'observation équivalente chacune à une génération (20-25 ans) : la période 1227-1253, 1292-1313 et enfin 1350-1376.

	1200-1220	1220-1240	1240-1260	1260-1280	1280-1300
<i>Censiers</i>		1227-1235	1253		
<i>Rôles de taille</i>					1292 ; 1296 ; 1297
	1300-1320	1320-1340	1340-1360	1360-1380	1380-1400
<i>Censiers</i>			1350 ; 1358 ; 1360	1362 ; 1375 ; 1376	
<i>Rôles de taille</i>	1300 ; 1313				

**Fig. 37** Censiers et rôles de taille : le problème de la dilatation chronologique.

### 1227-1253 : un lotissement en pleine croissance

Dans sa thèse, G. Étienne a daté le premier censier connu des années 1227 à 1235<sup>22</sup> (avec l'hypothèse plus précise de 1227-1229) en recoupant plusieurs sources (**Étienne 1947** : 92-98). Pour l'historienne, « son insertion dans ce qui semble avoir été une sorte de cartulaire montre peut-être l'importance que les Templiers y attachaient. Il peut s'agir du premier censier dressé après leur première grande opération de lotissement » (**Étienne 2021**). Plus désordonné et moins précis celui de 1253, les côtés de la rue ne sont pas différenciés puisque le scribe liste les censitaires dans la rue d'Aalis dou Temple à la St Remy en bloc – « le terme le plus fréquent pour les terres récemment loties » (**Étienne 2021**). D'autres censitaires sont cités à part car ils doivent des charges à d'autres termes qu'à la St Rémi. Grâce aux recoupements avec le censier suivant, l'itinéraire du scribe est connu, « il part de la Poterne Barbette, descend la partie ouest de la rue Vieille-du-Temple jusqu'à la Grant Bretonnerie (rue Sainte-Croix de la Bretonnerie), emprunte la Grant Bretonnerie jusqu'à la rue Aaliz dou Temple, tourne dans cette rue

22. Archives nationales, R 3/244 : transcriptions de Mme G. Étienne, à partir de ses archives de thèse. Il ne s'agit pas d'un original, mais d'une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle d'un autre censier qui avait été daté par le copiste de 1292 (Étienne 1974 : 92).

dont il décrit les deux côtés [le côté est d'abord (du sud au nord) puis le côté ouest (du nord au sud)] et revient ainsi à la Grant Bretonnerie<sup>23</sup> ». Dans la **Fig. 38**, est matérialisé sous la forme d'une ligne en pointillés, le changement de côté déduit à partir d'un nom de famille commun entre les deux censiers (Guillaume de Péronne puis Péronnelle de Péronne) placé en 3ème position à partir de l'angle nord-est dans le censier de 1253 – cela reste une hypothèse de travail nécessaire pour notre étude centrée sur une parcelle bien précise,

**Fig. 38** La rue Aalis du Temple dans le premier censier du Temple (1227-1235), d'après la transcription de G. Etienne.

Étienne 1974.

**Premier censier daté entre 1227 et 1235 (AN - R / 3 / 244), transcription de G. Etienne**

<i>Le est li cens de la rue d'Aalis dou Temple à la St Remy</i> = côtés indifférenciés	<i>Nature du bien</i>	<i>Charges</i>	<i>Montant du fond de terre, en sous</i>
Girart Augier [ <i>cité à part, non localisable</i> ]	Des maisons	2 sous et 6 deniers	2,5
Michiel de Hierre [ <i>cité à part, bail à rente, côté est ?</i> ]	Une grange "deles la meson d'Aalis dou Temple"	4 sous et 6 deniers (et 5 sous d'aumône)	4,5
Pierre Marcel → <b>S-E</b>	Une maison	3 sous	3
La femme de Gautier de Bavoy (ou d'Avoy ou d'Anoy)	Une maison	3 deniers	0,25
Guillaume de Charmencie	Une maison	3 deniers	0,25
Jean de B(e)auvès [ <i>dela meson d'Aalis</i> ]	Une maison	12 deniers	1
Guillaume de Péronne	Une maison	2 sous	2
Robert li Tresfilers	Une maison	3 sous, 2 deniers et 1 poitevine	3,25
Gautier li Tresfilers → <b>N.E ?</b>	Une maison	3 sous, 2 deniers et 1 poitevine	3,25
<b>Total / moyenne du côté est</b>			<b>17,5 / 2,18</b>
Nicolas de Chastenay → <b>N.O ?</b>	Une maison	2 sous	2
Guillaume de [ <i>laissé en blanc</i> ]	Une maison	12 deniers	1
Nicolas dou Latrin qui fu Jourdan le Faucheur	Trois chambres	3 sous	3
Gautier Hammon	Une maison	4 sous	4
Geoffroy le Breton	Une maison	2 sous	2
Jacquelins li Maçons	Une maison	12 deniers	1
Yves li Marchans	Une maison	27 deniers	2,25
Marie de Hamnous → <b>S-O</b>	Des chambres	6 sous	6
<b>Total / moyenne du côté ouest</b>			<b>21,25 / 2,65</b>
<b>Total / moyenne de la rue</b>			<b>41,25 / 2,42</b>

non une certitude.

Dans la rue Aaliz dou Temple, dans la période 1227-1235, on compte « 16 maisons au moins, 5 chambres au moins et une grange, réparties entre 18 tenanciers » (**Étienne 1974** : 133) sans savoir s'ils sont mitoyens ou non car il n'y a pas d'indication topologique dans la liste pour situer les biens les uns par rapport aux autres. De nombreux biens sont également cités à part, selon les termes chronologiques et non pas le cheminement du scribe. Une mention se détache cependant : un censitaire, Jean de Beauvès, doit 12 deniers au Temple « dela meson d'Aalis ». Deux interprétations sont possibles selon G. Étienne : soit ce censitaire possède l'ancienne maison d'Aaliz du Temple ; soit il s'agit d'une erreur du copiste et il faut lire « dela meson [qui est en la rue] d'Aalis » car Jean de Beauvès possède d'autres biens dans la censive. Faute d'indices pour aller plus loin, on se contentera de postuler que cette Aaliz (Aalis ou Alips) du Temple avait sans doute une certaine notoriété de son vivant (avant 1247 où elle est dite feue) et/ou un bien suffisant reconnaissable qui justifient qu'elle ait donné son nom à la rue qu'elle a vraisemblablement habitée. Comme le postule G. Etienne, le lotissement de la rue Aaliz du Temple – outre l'indice du terme à la Saint-Rémi – a les caractéristiques d'un bloc de première génération, car une seule parcelle mentionne un censitaire antérieur, Jourdan le Faucheur à qui succède Nicolas dou Latrin dont on reparlera à plusieurs reprises (**Étienne 2021**).

Les montants du cens sont très variables : de 3 deniers à 6 sous<sup>24</sup> – soit une moyenne aux alentours de 2,5 sous par censitaires sur l'ensemble de la rue avec une recette légèrement plus importante côté ouest (**Fig. 37**)<sup>25</sup>. Cette disparité prouve que les largeurs des parcelles concédées sont probablement adaptées aux capacités économiques des censitaires comme dans les autres lotissements du Temple. Les parcelles les plus fortement accensées ont la particularité de se trouver aux angles de la rue : celui du sud-ouest, donnant sur la rue Ste Croix de la Bretonnerie pour les chambres (plus de deux) de Marie de Hamnous (6 sous) et vraisemblablement l'angle nord-est, au contact de la rue des Blancs Manteaux pour la grange de Michiel de Hierre<sup>26</sup> citée à

23. Informations gracieusement transmises par Mme G. Étienne.

24. La conversion utilisée par les historiens parisiens est la suivante : 1 livre paris vaut 20 sous ou 240 deniers et un sou vaut 12 deniers.

25. Dans le total du côté est, nous avons pris en compte le cens de Michiel de Hierre (sans l'aumône) ; celui de Girart Augier a seulement été intégré pour le total et la moyenne de l'ensemble de la rue.

26. G. Etienne propose de situer cette grange sur l'actuelle rue Ste Croix de la Bretonnerie, hypothèse que nous ne suivons pas car à l'angle nord-est de la rue Aaliz du Temple et des Blancs Manteaux, on trouve une grange en 1253. De plus, celle-ci est dite en 1227-1235 deles [à côté de] la maison d'Aaliz dou Temple – or on sait quelle correspondait à la maison de Jean de Beauvès, située à l'est de la rue.

part (4 sous et 6 deniers, plus 5 sous d'aumône). À l'est, les deux parcelles voisines présentant un cens très bas (3 deniers, soit un quart de sou) sont si éloignées de la moyenne générale de plus de 2 sous qu'on est en droit de se demander si ce montant correspond réellement à la valeur du fond de terre ?

Si l'on s'intéresse ensuite aux métiers exprimés au travers des surnoms des censitaires de la rue<sup>27</sup>, ils sont répartis entre l'artisanat, l'agriculture, la construction et le commerce puisqu'on trouve deux tréfileurs<sup>28</sup> (Robert et Gautier li Tresfilers) ; un faucheur (Jourdan le Faucheur) ; un maçon (Jacquelins li Macons) et un marchand (Yves li Marchand). Les professions des autres censitaires nous étant inconnus, il est impossible d'en tirer des conclusions sociologiques générales. Même prudence pour les surnoms composés d'une particule et d'un nom géographique soit difficile à identifier à cause de l'orthographe (de Bavoy/d'Avoy/d'Anoy, de Hierre, de Charmancie, de Hamnous) soit évoquant un toponyme du Bassin parisien (de Beauvès, de Péronne, de Chastenay) ; ou d'un surnom encore plus explicite, le Breton qui n'est pas sans rappeler que le Champs aux Bretons est tout proche.

Le second censier conservé, celui de 1253<sup>29</sup>, est plus ordonné (**Fig. 39**). Le nombre de parcelles loties a augmenté et nombreux biens sont mitoyens (dits à côté) : on compte au total au moins vingt maisons, dix chambres, une place et une grange (**Étienne 1974** : 133). « À cette date, le Temple a déjà entamé sa politique d'acquisition de croîts de cens souvent perçus aux quatre termes habituels à Paris. Le plus souvent, les croîts de cens sont indiqués en même temps que le fonds de terre lorsque le scribe décrit la maison du censitaire. Mais il mentionne aussi en bloc toute une série de croîts de cens acquis entre 1247 et 1252 parmi lesquels 20 sous de croît de cens acquis sur la maison de Garnot dou Saffren et de son frère<sup>30</sup> ». D'ailleurs, le nom dou Saffren – Garnot et son frère cités à part étant vraisemblablement les enfants de feu Nicolas dou Saffren, cité quatre fois comme ancien censitaire – est sans doute à rapprocher du patronyme dou Latrin du premier censier : G. Étienne pose l'hypothèse d'une erreur de transcription lors de sa copie au XVIII<sup>e</sup> siècle. De même, Gautier Hammon de 1227-1235 et Gautier Heymon de 1253 sont peut-être une et même personne.

Deux autres censitaires présents dans le premier censier sont à nouveaux cités : Pierre Marcel, pour sa maison à l'angle nord-est de la rue, Jacquelin li Maçon. En troisième position à partir du nord-est de la rue, on retrouve aussi Péronnelle de Péronne qui est très vraisemblablement la veuve de Guillaume de Péronne, localisé au même endroit vingt ans plus tôt. Quand on souligne les correspondances attestées et supposées entre les deux censiers (**Fig. 39** : noms soulignés), le côté est de la rue se détache : les familles Marcel et de Péronne ont conservé leurs biens, les Heymon/Hammon et surtout les dou Latrin/dou Saffren se sont défaits de leurs maisons à l'ouest pour investir à l'est. À l'ouest de la rue, seul Jacquelin le Maçon a conservé sa maison durant une génération, sans la transmettre puisque son successeur porte un nom différent (Yves aux Buseses). Tous les autres censitaires sont étrangers à la génération de 1227-1235. Autre fait notable, Perrot d'Estampes qui donne son nom à la rue durant un siècle n'apparaît pas en tant que censitaire, mais peut être habite-t-il une maison baillée à rente par l'un des propriétaires ?

Nous notons par ailleurs une grande disparité spatiale, au niveau du cens dû. À l'ouest, aucun croît de cens n'est mentionné : le montant du cens correspondant au « fond de terre » est versé sans exception à la Saint-Rémi. La moyenne est d'environ 2 sous sur ce côté de la rue et le montant s'échelonne entre 6 deniers (soit 0,5 sous) pour les plus petites parcelles jusqu'à 6 sous pour la plus grande composée de trois chambres – celle de maître Richart de Cornouailles qui succède à Marie de Bangneux et qui précède un prêtre dit maître Robert. Le terme chambre est à ce propos difficile à définir pour les historiens car les scribes peuvent l'utiliser comme s'il s'agissait d'une équivalence. Pour G. Étienne, il s'agit d' « une habitation qui ne se composerait que d'une seule pièce, par opposition avec la maison à étages »

27. D'après G. Etienne, à cette époque, « le nom de métier qui suit le prénom désigne le métier exercé par le censitaire. Pour les femmes, il peut désigner le métier exercé soit par elle, soit par son mari ».

28. Le tréfilage correspond à l'action d' « étirer à froid certains métaux pour les transformer en fil à la suite de passages successifs au travers des trous de différentes filières » (définition du CNRTL).

29. Archives nationales, MM 128 : transcriptions de Mme G. Etienne, à partir de ses archives de thèse.

30. Information de Mme G. Etienne.

## Censier de 1253 (AN - MM 128), transcription de G. Etienne

<i>Rue Feu Aaliz dou Temple [rayé et corrigé avec une encadre différente "Perrot d'Estampes"] = Rue Aaliz dou Temple côté Est, du sud au nord</i>	<i>Nature du bien</i>	<i>Charges</i>	<i>Montant du fond de terre, en sous</i>	<i>Largeur théorique de front de rue, en toise si l</i>
Gamot dou Saffreïn [dou Laitrin ?] et son frère [cités à part en 1247-1252, côté est]	Une maison	20 sous de croît de cens	4	2
Pierre Marcel, avant lui feu Gautier Heymon [Gautier Hammon ?] → S-E	Des maisons à l'angle de la "rue de la Grant Bretomerie" et de la "rue Aaliz dou Temple"	4 sous	1*	0,5
Les enfants de feu Nicolas dou Saffreïn [dou Laitrin ?]	Une maison / même maison	12 deniers de fonds de terre à la St Rémi	1*	0,5
Hercin de la Varenne, avant lui feu Nicolass dou Saffreïn [dou Laitrin ?]	Leur autre maison à côté	20 sous par an de croît de cens aux quatre termes	2*	1
Les enfants de feu Nicolas dou Saffreïn [dou Laitrin ?]	Ses maisons à côté	12 deniers de fond de terre à la Saint-Rémi et 8 sous de croît de cens aux quatre termes	1	0,5
Lambert de Prouvins	Ses maisons à côté	2 sous par an de fond de terre à la Saint-Rémi et 38 sous de croît de cens aux quatre termes	1	0,5
La veuve de Thomas Touquin, avant lui feu Nicolass dou Saffreïn [dou Laitrin ?]	Sa maison à côté	12 deniers de fonds de terre à la St Rémi	2	1
Henri Gouille Veire, après lui Girart d'Espemon	Sa maison à côté	2 sous par an de fond de terre à la St Rémi	6,33	3
Byetrix la Tresfillière, après lui Guillaume le Tapicier	Sa maison à côté	6 sous et 4 deniers d'obole par an de fond de terre en deux termes Pâques et Saint-Rémi	6,33	3
Roger le Tailleur de pierres, après lui Guillaume de Pierrepont	?	6 sous 4 deniers d'obole par an de fond de terre en deux termes Pâques et Saint-Rémi	3	1,5
La veuve de Girart Augier	Ses deux maisons à côté	3 sous par an de fonds de terre à la St Rémi	2	1
Péronnelle de Péronne [veuve de Guillaume de Péronne ?]	Sa grande maison à côté	2 sous par an de fonds de terre à la St Rémi	2	1
Adam l'Avenier	Ses 2 chambres à côté	2 sous par an de fonds de terre à la St Rémi	3	1,5
Roger des Nés → N-E	Ses 3 chambres et grange, "au bout de la rue devant la maison de Me Gieffroi de Mitri"	3 sous par an de fonds de terre à la St Rémi	27,33 / 2,27	16,5
<b>Total / moyenne du côté est</b>				
<i>omme de croys de cens" = Rue Aaliz dou Temple côté Ouest, du nord au sud</i>	<i>Nature du bien</i>	<i>Charges</i>	<i>Montant du fond de terre, en sous</i>	<i>Largeur théorique de front de rue, en toise si l</i>
La veuve de Raoul de Meulleint → N-O	Sa grange et ses 2 maisons à côté, "en la rue feu Aaliz dou Temple de l'autre part de la voie"	45 deniers de fonds de terre à la St Rémi	3,41	1,5
Maitre Richart de Cornouailles qui fu Marie de Bangneux, après lui Me Robert, prêtre	Ses trois chambres à côté	6 sous par an de fonds de terre à la St Rémi	6	3
Roger l'Uissier et Guillaume Brichart qui fu Raoul le Pelé	La maison à côté	chacun paie 6 deniers de fonds de terre à la St Rémi	1	0,5
Robert de Chastiaudun	Sa maison à côté	12 deniers par an de fonds de terre à la St Rémi	1	0,5
Jehan de Chemevières	Ses deux maisons joignant à côté	2 sous par an de fonds de terre à la St Rémi	2	1
Ive le Foulon, après lui Roger l'Uissier	Sa maison à côté	12 deniers par an de fonds de terre à la St Rémi	1	0,5
Jacquelin le Magon après lui Yves aux Bueses	Sa maison à côté	12 deniers par an de fonds de terre à la St Rémi	1	0,5
La veuve de Pierre Hermine	Sa place et sa maison	2 sous par an de fonds de terre à la St Rémi	2	1
Jehan de Chemevières → S-O	Une maison louée par Jehan de Testelles, à l'angle de la "rue de la Grant Bretomerie"	6 deniers par an de fond de terre	0,5	0,25
<b>Total / moyenne du côté ouest</b>			<b>17,91 / 1,99</b>	<b>8,75</b>
<b>Total / moyenne de la rue</b>			<b>45,24 / 2,15</b>	<b>25,25</b>

Fig. 39 La rue Feu Aaliz dou Temple dans le censier de 1253, d'après la transcription de G. Etienne. Étienne 1974.



(Étienne 1974 : 199). Certains tenanciers peuvent détenir jusqu'à 5 ou 6 chambres, ce qui l'amène à penser que ces personnes aisées n'occupent pas elles-mêmes ces lieux mais qu'elles les baillent à rente, après les avoir édifiés sur des terrains libres (id.). Dans le premier censier, on retrouve au même emplacement dans la liste ces trois chambres tenues alors par Nicolas dou Latrin/dou Souffren pour un cens annuel de 3 sous (la moitié donc). Peut-être est-il l'origine de la construction de ces trois chambres sur une parcelle auparavant libre de toute construction, voire cultivée ? Elles sont par ailleurs voisines de la veuve de Raoul de Meullent qui paye, elle, aussi une somme plus importante (3 sous et 5 deniers) que la moyenne de la rue car elle est propriétaire d'une grange et de deux maisons. À l'est, Byetrix la Tresfilière et Roger le Tailleur de pierres s'imposent comme les plus gros contributeurs avec plus de 6 sous de cens annuels – leurs parcelles d'égale largeur occupent le centre de l'îlot. Nicolas dou Saffren, décédé avant 1253, et ses héritiers (Garnot et son frère) s'imposent comme les plus investisseurs les plus actifs en possédant 3 maisons au moins, presque d'un seul tenant dans la partie sud – seules les maisons (plus de trois ?) de Lambert de Prouvins cassent la mitoyenneté. Si la moyenne du cens est supérieure de quelques deniers par rapport au côté ouest, ce côté de la rue se distingue par une configuration particulière : au nord de la rue, les parcelles sont moyennes à grandes (3 sous de moyenne) alors qu'au sud, elles sont plus réduites (moins de 2 sous) malgré la grande parcelle du coin. C'est d'ailleurs dans la partie méridionale qu'on trouve les trois cas de croît de cens (Fig. 39 : astérisques). On imagine que ces sommes varient en fonction du nombre des biens baillés par le Temple – 38 sous pour Lambert de Prouvins qui a plusieurs maisons, au moins trois – mais aussi de la qualité du bien – 20 sous pour la maison de Hercin de la Varenne, successeur de Nicolas dou Saffren alors que la maison voisine conservée par ses enfants ne vaut que 8 sous de sur-cens. Cela reste hypothétique, mais on peut postuler sur le fait que la commanderie du Temple a investi (croîts de cens) dans des immeubles lucratifs.

Quant à la valeur du fond de terre à la toise, elle n'est pas connue ni pour le censier de 1227-1235 ni pour le second mais on peut proposer un calcul reposant sur le postulat suivant : en 1253, les maisons de la rue, tant à l'ouest qu'à l'est, sont presque toutes décrites comme mitoyennes (à côté), hormis trois de celles situées aux angles et une à l'ouest avec sa place – on peut donc considérer que la quasi-totalité des deux fronts de rue est lotie, sur une longueur d'environ 90 m (longueur arrondie de la rue) soit environ 45 toises pour chaque côté. Or le cens total perçu dans la rue s'élève à 45 sous environ ; on obtient alors la valeur théorique de 2 sous par toise<sup>31</sup>. Pour rappel, dans la Villeneuve, la toise a été évaluée à 3 sous de cens, à partir du nombre de parcelles accensées en 1350 et du module supposé de 3,5 toises (Bourlet et Thomas 2007 : 311-318). Cette valeur de 2 sous permet alors de déduire la largeur théorique du front de rue en toise, pour le censier de 1253, pour chaque censitaire (Fig. 39). Il apparaît qu'on ne s'approche pas du tout du total théorique de 45 toises par côtés de rue, quand on totalise le cens converti en toises : on obtient en effet 16,5 toises côté est et, 8,75 toises côté ouest. Qu'en conclure ? Soit que les deux côtés de la rue ne sont pas lotis sur toute la leur longueur – le postulat de mitoyenneté à partir de la mention à côté ne serait donc pas juste – soit/ou que le cens, dans ce lotissement, n'est pas calculé en fonction de la largeur du front de rue, mais en fonction d'autres critères. Des calculs dans d'autres rues loties à l'intérieur de l'enceinte de Philippe Auguste seraient nécessaires pour approfondir cette question.

Concernant les métiers cités, on note toujours la présence d'artisans avec une tréfileuse (Byetrix la Tresfilière) et surtout des tisserands, avec un tapissier (Guillaume le Tapicier) et un foulon<sup>32</sup> (Ive le Foullon). La construction est encore représentée avec un tailleur de pierre (Roger le Tailleur de pierres) et le même maçon que précédemment (Jacquelin le Maçon) ; alors que le monde agricole n'est présent qu'au travers d'un marchand de fourrage, l'avenier<sup>33</sup> (Adam l'Avenier). L'huissier<sup>34</sup> (Roger l'Uissier) est soit à classer dans

31. (45 toises x 2) / 45 sous = 2 sous par toise.

32. « Artisan qui foule, apprête les étoffes de drap ou de laine » (définition du CNRTL).

33. Jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, « marchand d'avoine » (définition du CNRTL).

34. Au Moyen Âge, « un gardien de porte ou d'entrée, ou un fabriquant de portes » (définition du CNRTL).

les métiers de la domesticité ou de l'artisanat. À la différence des années 1227-1235, un prêtre (maître Robert) fait partie des censitaires, et il est aussi l'un des deux propriétaires qui se succèdent à la même adresse, qualifiés de « maître » (Maître Richard de Cornouailles, Maître Robert) – un titre porté par ceux qui exercent au Moyen Age une autorité morale, intellectuelle ou professionnelle, des notables en somme.

Par ailleurs, l'hypothèse d'une seconde génération de propriétaires plus aisés est appuyée par la parenté d'un des censitaires, cité dans les deux censiers, Nicolas dou Saffren : dans les archives du Temple, apparait en effet, en 1229, un certain Roger du Saffran qui passe un bail à vie pour le four de la Bretonnerie et la maison attenante pour un loyer annuel de 7 livres. À sa mort, son fils Nicolas prendra à son compte le bail (**Étienne 1974** : 97). En 1233, ce même Roger du Saffran est cité comme premier maire de la terre du Temple (**Étienne 2021** ; **Lombard-Jourdan 1976** : 355). La filiation entre ce notable et notre investisseur se tient et va dans le sens d'une évolution du profil sociologique de la rue. Les origines géographiques des surnoms sont encore ici très variées et n'apportent pas réellement de grain à moudre à cette question. On notera juste une prégnance plus marquée de toponymes du Bassin parisien : de Prouvins, d'Espéron, de Meullent, de Bagnieux sans oublier d'Estampes puisque la rue Aaliz dou Temple devient celle de Perrot d'Estampes ; mais aussi deux occurrences (sans certitude) de l'Est de la France avec de Chennevières et de Pierrepont ; de la Loire avec de Chastiaudun et peut-être de la Varenne.

Sur l'ensemble de la censive, G. Étienne a montré qu'en une génération la densification de l'habitat est flagrante, particulièrement intra-muros et dans la portion située entre la rue du Temple et la Vieille rue du Temple (rue Aaliz du Temple / Perrot d'Estampes comprise donc) : le nombre de maisons a doublé entre les années 1230 et 1253 (**Étienne 2021**). À l'échelle de la rue – sous réserve que nos conversions soient justes et la valeur du cens à la toise effectivement fixe – on passe de 19 toises accensées en 1227-1235 à 25 toises en 1253 mais l'augmentation n'est pas uniforme car c'est à l'est que l'occupation a considérablement évolué : en 25 ans, le nombre de censitaires a cru (de 8 à 13), tout comme le nombre de parcelles loties parallèlement à l'apparition de parcelles plus grandes (jusqu'à 3 toises), ce qui explique le passage de 8 à 16 toises accensées. La présence de censitaires probablement aisés possédant plusieurs maisons, mitoyennes ou non, témoigne de l'attractivité du côté est de la rue Aaliz dou Temple. Le voisinage de la « meson d'Aalis », citée en 1227-1235 pour décrire le bien de Jean de Beauvès, n'y est probablement pas étranger. Bien qu'elle ne soit plus mentionnée en 1253, la « grande maison » de Péronnelle de Péronne y fait écho – serait-ce la même ? – car c'est la seule demeure qui porte un élément descriptif et distinctif, comme celle de Jean de Beauvès, 20 ans plus tôt.

### **1292-1313 : une rue de « menus » tisserands dans le quartier de la « draperie drapante »**

Le hiatus entre le censier de 1253 et le premier rôle de la Taille de 1292 empêche malheureusement de suivre les censitaires de la rue Aaliz dou Temple / Perrot d'Estampes dont l'appellation fluctue avec un troisième nom, la rue des/aux Singes. Par ailleurs, les taillables ne correspondent pas forcément aux censitaires du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle qui pouvaient posséder des biens sans y habiter. Les listes fiscales de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIV<sup>e</sup> siècle (**Fig. 40** à **Fig. 42**) offrent cependant une image complémentaire de la sociologie de la rue puisque ce sont les habitants effectifs, ceux qui travaillent, spécifiquement les artisans et les commerçants qui sont cités. L'ensemble de la population active n'est cependant pas recensée dans les rôles de la Taille : seule l'activité du chef de feu est prise en compte et il y existe un certain nombre d'exemptions en fonction du niveau de vie (les pauvres), du statut (les clercs, les nobles), de la fonction (services au roi) et des privilèges territoriaux acquis par les seigneurs fonciers (**Bourlet & Layec 2013** : 233). Autre limite,

la succession des contribuables ne permet pas « d'aller jusqu'à permettre un adressage réel : deux contribuables peuvent habiter une même maison de dimensions réduites tandis qu'un seul contribuable peut habiter une vaste maison » (id.: 225). En d'autres termes, il serait illusoire de compter associer un nom à une parcelle – au mieux, on peut raisonner topologiquement, en fonction du côté de la rue (est/ouest) et éventuellement de l'emplacement dans la liste selon l'ordre d'apparition (nord/sud).

Pour l'année 1292 (**Fig. 40**), les indications topographiques en entête permettent d'identifier l'itinéraire du scribe qui passe d'abord par le nord-ouest de la rue des Singes – du coing Gile Rousseau, tout entour en venant jusques a li, parmi la rue du Puis et par la rue des Blans Mantiaus et par la rue des Singes – et, dans un second temps par le sud-est de la rue des Singes – vez-ci le coing de la rue aux Singes, en venant parmi cèle rue, et par devant les Blans-Mantiaus, et par la viez rue du Temple, et par la Bretonnerie, en venant jusques a li. Afin de d'isoler les contributeurs dans la liste, il nous a fallu confronter les itinéraires de la Taille de 1296 et 1297, plus précis que celui de 1292 ainsi que la Taille de 1300 sous sa forme vectorielle (**Bourlet 2018** ; ALPAGE : IRHT). À l'est, la liste commence « au coing de la rue aus Singes » par Nicolas de Commune et le dernier contributeur de la rue pourrait être Marguerite de Miaux, puisque les noms suivants correspondent en 1296 (**Michaëlsson 1958** : 190), 1297 (**Michaëlsson 1962** : 173-174) et 1300 à des contributeurs de la rue des Blancs Manteaux puis de la rue Vieille du Temple. Côté ouest, les derniers contributeurs sont également incertains car même si la liste se finit par la rue des Singes, les derniers taillables de la liste apparaissent en 1296, 1297 et 1300 imposés quelques mètres plus loin, dans la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie – c'est pour cette raison qu'il nous paraît plausible que Jean Brun-Eul soit le dernier de la rue. Il existe la même incertitude pour le premier contributeur de la rue des Singes, car aucune correspondance ne permet de distinguer clairement le passage de la rue des Blancs Manteaux à celle des Singes. Par déduction, nous posons comme hypothèse qu'Adam du Marcheis soit le premier contributeur de la rue – en référence à Laurence du Marchais située en début de liste dans le rôle de 1300.

Pour ce qui est des correspondances antérieures, trois noms font écho aux censitaires de 1253 (**Fig. 40** : souligné) : à l'ouest, Henri aus Heuses n'est pas sans rappeler Yves aux Bueses ; alors qu'à l'est, on trouve un Hemon le Breton peut être apparenté à Gautier Heymon ainsi qu'un Yves d'Estampes dont on peut supposer l'ascendance avec le Perrot d'Estampes qui avait donné son nom à la rue<sup>35</sup>, quelques décennies plus tôt, sans pour autant figurer parmi les censitaires. Hormis ces deux cas, tous les autres noms sont inédits avec une prédominance de noms ou surnoms d'origine géographique – du Marchais, d'Asnières, d'Ugni, de Gonesse, Navarre, de Senliz, de Communes, de Charonne, d'Estampes, de Fresnaye, de Quassiau, de Martreville, de Vaucresson, du Puis, de Miaux, mais aussi le Cauchois, l'Aleman et le Breton. On trouve aussi des surnoms relatifs au physique (Pié-de-Fust pour pied de bois, Brun-Eul pour œil brun<sup>36</sup>, le Bègue, le Boiteux, le Blont), au costume (aus Heuses<sup>37</sup>) ou à d'autres caractéristiques moins explicites (Dis-Livres). Seul un nom se rapporte à un métier, Hue le Taier, seul indice de la présence d'un artisanat textile vraisemblablement déjà bien implanté dans la rue des Singes dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Car si les métiers n'apparaissent pas dans le rôle de la Taille de 1292, les suivants<sup>38</sup> et notamment celui de 1300 les mentionnent.

Avec une assiette plus large et jamais égalée, le questeur recense pour la rue des Singes environ 30 personnes, en tant que chefs de feux (**Fig. 40**) – chiffre tributaire de nos hypothèses sur les délimitations spatiales dans la liste. C'est à l'ouest que l'on trouve les deux plus gros contributeurs avec 20 sous (Eudes le Bègue) et 18 sous (Jehan Brun-Eul) – c'est en conséquence dans cette partie de la rue que la somme totale (77 sous) et la moyenne par taillable sont les plus élevées (5,9 sous par chef de feu), bien que la majorité des habitants paye 2 sous. À l'est, seul un contribuable atteint les 10 sous (Baudouin de Charonne) ; le total est bien en deçà (40 sous) et la moyenne plafonne à 2,3

35. Dans la Taille de 1292, on trouve un Pierre d'Estampes (2 sous) dans la rue Ste Croix de la Bretonnerie qui n'apparaît plus en 1300.

36. D'après Géraud 1837 : 130.

37. Les heuses ou housseaux dérivent de l'ancien français huesses (dans le censier de 1253, il s'agit donc vraisemblablement d'Yves aux Huesses et non aux Bueses) et désignent des bottes ou des guêtres (définition du CNRTL).

38. Dans la Fig. 42, pour certains contributeurs, sont portés entre crochets les métiers cités dans les rôles suivants.

**Fig. 40** Le rôle de la Taille de l'année 1292, d'après la transcription d' H. Géraud : les contributeurs soulignés correspondent à des noms ou surnoms qui évoquent une parenté avec des censitaires de 1253 (rappelés entre parenthèses) ; entre crochets, les contributeurs dont les métiers sont cités dans les rôles suivants.

Géraud 1837

<b>Livre de la Taille de 1292 (Géraud 1837)</b>	
<b><u>Du coing Gile Rousseau, tout entour en venant jusque à li, parmi la rue du Puis et par la rue des Blans-Mantiaux, et par la rue des Singes</u> = Rue des Singes côté Ouest, du nord au sud</b>	<i>Montant de la taille, en sous</i>
Adam du Marcheis → N-O ?	3
Feneite d'Asnières	8
Pierre d'Ugni	2
Jehan Dis-Livres	2
Agnès Pié-de-Fust [tisserand]	2
Eudès le Bègue [tisserand]	20
Guillaume Poucyn	8
Guillaume de Gonesse	8
<u>Henri aus Heuses</u> (aux Bueses ?)	1
Robert Navarre [tisserand]	2
Guillaume de Senliz	1
Jehan Le Cauchois [tisserand]	2
Jehan Brun-Eul → S.O ?	18
<b>Total / moyenne ouest</b>	<b>77 / 5,9</b>
<b><u>Vezi-ci le coing de la rue aus Singes, en venant parmi cèle rue, et par devant les Blans-Mantiaux, et par la viez rue du Temple, et par la Bretonnerie, en venant jusques à li</u> = Rue des Singes côté Est, du sud au nord</b>	<i>Montant de la taille, en sous</i>
<i>Début de la liste</i>	
Nicolas de Commune [tisserand] → S-E	5
Guillaume Rogerin [tisserand]	1
Baudouin de Charonne [tisserand]	10
Andri le Boiteus	2
Pierre le Blont	1
<u>Yves d'Estampes</u> (parenté de Perrot d'Estampes ?)	1
Jehan de Quassiau	2
Colin Maillart	1
Robert Pequet	2
Jehan de Fresnaye	2
Daniel de Martreville	5
Maumarie	1
Michiel de Vaucresson	1
<u>Hemon le Breton</u> (parenté de Gautier Heymon ?) [tisserand]	2
Hue le Taier	1
Jehan du Puis	1
Marguerite de Miaux → N-E ?	2
<b>Total / moyenne est</b>	<b>40 / 2,3</b>
<b>Total / moyenne de la rue</b>	<b>117 / 3,9</b>

sous alors que la majorité contribue à hauteur d'un seul sou. Un petit peu plus densément peuplée (17 chefs de feu) qu'à l'ouest (13 chefs de feu), la partie est de la rue des Singes paraît habitée par des artisans et/ou commerçants moins fortunés que leurs voisins d'en face. Dernière remarque, les taillables dont on peut estimer la parenté avec certains censitaires de 1253 sont tous les trois de petits contributeurs (1 à 2 sous) – comme il est impossible d'affirmer qu'ils occupent la même parcelle et donc la même maison que leurs ascendants, on ne pourra évaluer la relation entre la propriété du bien et le niveau de vie.

Les rôles de la Taille de 1296 et 1297 (**Fig. 41**) partagent la particularité d'être moins riches en termes d'informations, à cause de l'assiette de l'impôt réduite par rapport à celle de 1292. En conséquence, dans la rue des Singes toujours située dans la 2ème quête Saint-Paul et à nouveau dénommée la rue Perriau(s) d'Estampes, on compte seulement 4 contributeurs en 1296 –

dont deux nouveaux, Guillaume le Chandelier et Thomas l'Archier (**Fig. 41** : en italique) – et 7 pour l'année 1297. Deux habitants déjà cités en 1292, sont mentionnés dans chacun des rôles : Baudoin de Charonne et Eudes le Bègue, tous deux tisserands, le dernier étant à nouveau le plus gros contributeur (18 puis 20 sous). En 1297, on retrouve aussi dans la liste Feneite d'A(s)nières, Jehan de Fresnaye et Guillaume Pouci(y)n. En moyenne et sur les deux années consécutives, les chefs de feux s'acquittent de 10 sous et aucun ne paie en dessous de 6 sous, ce qui explique la disparition d'un bon nombre des habitants de 1292. En revanche, l'itinéraire du questeur est plus précis, il procède par rue – il n'y a donc pas de doute sur les contributeurs de la rue des Singes. En 1296, l'expression « l'un renc et l'autre, a coumensier aux estuves » est la seule indication claire qui distingue le côté est de l'ouest car les étuves sont attestées depuis au moins 1270 à l'angle sud-est de la rue des Singes (**Étienne 1974** : 291). En confrontant avec la liste fiscale précédente, on déduit que le scribe part bien du sud-est et aboutit au sud-ouest ; alors qu'en 1296 il chemine en zigzagant (« d'une part et d'autre »), à partir du nord-ouest.

La liste des contribuables de l'année 1300 (**Fig. 42**) repose sur l'export sémantique de la couche vectorielle créée par C. Bourlet (**Bourlet 2018** ; ALPAGE : IRHT), en sélectionnant les points sur la rue des Singes. L'itinéraire du questeur ne différenciant par le côté est de l'ouest, il a fallu comparer avec les autres rôles de la Taille et trouver des concordances – sur les 19 contributeurs, 9 noms ou surnoms sont communs avec les précédentes listes, malgré quelques variations orthographiques (**Fig. 42** : souligné et entre crochets). N'ayant pas eu accès au manuscrit original, nous n'avons pas pu vérifier l'ordre d'apparition des noms<sup>39</sup>, mais seulement identifier avec certitude le nord-ouest de la rue avec Laurence du Marchais et le sud-est avec les étuves de Jean du Creci et tracer une ligne de démarcation dans la liste entre les deux parties de la rue, grâce à la présence de contributeurs connus, Robert de Navarre à l'ouest et Guillaume Rogerine à l'est. Moins fourni que la rôle de taille de 1292, l'intérêt de celui de 1300 repose essentiellement sur la mention quasi systématique des activités professionnelles et naturellement sur les comparaisons possibles entre les contributeurs de la rue des Singes et l'ensemble des feux imposés dans Paris intra-muros grâce aux analyses réalisées et publiées dans le cadre du projet Alpage (**Bourlet et Layec 2013**). En 1300, presque 80 % des contributeurs de la rue des Singes appartiennent à l'industrie drapière, celle dite « drapante », qui « assure les étapes successives

39. L'ordre d'apparition de Guillaume Rogerin(e) est discordant avec sa place dans la liste en 1292, entre Baudouin de Charonne et Nicolas de Quemunes. Soit c'est une erreur, soit il a simplement déménagé et habite en 1300 au nord-est de la rue des Singes, non plus dans la partie sud-est.

#### Livre de la Taille de 1296 (Michaëlsson 1958)

<i>La rue Perriau d'Estampes : l'un renc et l'autre, a coumensier aux estuves</i> = Rue des Singes coté Est puis Ouest	Montant de la taille, en sous
Baudoin de Charonne, tisserand → E	8
<i>Guillaume le Chandelier</i>	8
<i>Thomas l'Archier</i>	7
Eudes le Bègue, tisserand → O	18
<b>Total / moyenne de la rue 41 / 10,25</b>	

#### Livre de la Taille de 1297 (Michaëlsson 1962)

<i>La rue Perriaus d'Estampes, d'une part et d'autre</i> = Rue des Singes, zigzag d'un côté à l'autre	Montant de la taille, en sous
Feneite d'Anières → O	6
Baudoin de Charonne → E	6
<i>Guillaume de Ses, chandelier</i>	16
<i>Thomas l'Archier</i>	8
Jehan de Fresnaye → E	8
Eudes le Bègue → O	20
Guillaume Poucin → O	6
<b>Total / moyenne de la rue 70 / 10</b>	

**Fig. 41** Les rôles de la Taille des années 1296 et 1297, d'après les transcriptions de K. Michaëlsson : les contributeurs en italique sont inédits par rapport au rôle de 1292.

Michaëlsson 1958 ; Michaëlsson 1962

de la production (filage, tissage, foulage, teinture et finissage du drap) » et qui est presque exclusivement située à l'est de la ville. Selon C. Bourlet, « les tisserands qui, jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, étaient localisés près de la Seine, ont migré vers les remparts plus au nord, autour de la rue Vieille du Temple » (Bourlet 2007 : 42) – ce qui explique que la rue des Singes figure parmi les rues qui concentrent le plus de tisserands (Fig. 43). Dans la liste de noms, un certain Eude d'Atainville habite le nord-ouest de la rue – son activité n'est pas mentionnée, mais il est très probable qu'il soit tisserand aussi car ce patronyme n'est pas anodin : un membre de sa famille, Richart d'Atainville, bourgeois de Paris est, en 1322, le représentant des grands maîtres tisserands (Bove et alii 2007 : 16). Le plus gros contributeur de la rue reste cependant le tisserand Eudes le Bègue (depuis 1292) avec 24 sous ; alors que la moyenne générale est à plus de 5 sous par chef de feu et qu'il y a toujours une différence de fortune entre les deux côtés de la rue – à toutefois pondérer car la moyenne de l'ouest (6,5 sous) est tirée par la présence de deux forts contributeurs (Eudes le Bègue et Jean de Coulombes). On est très loin toutefois de la contribution moyenne de l'ensemble des feux de la deuxième quête de la paroisse St-Paul, évaluée entre 15 et 19 sous – elle-même dans le bas du classement car les quêtes les plus fortunées contribuent en moyenne à plus de 30 sous (Fig. 44). En somme, la rue des Singes est vraisemblablement habitée en majorité par de « menus » tisserands – ceux à qui les « gros » de l'industrie drapante, encore prospère et dominante au début du XIV<sup>e</sup> siècle par rapport à la draperie d'apprêt<sup>40</sup> – donnent l'ouvrage (id.). Au sein même de ces petits artisans regroupés dans la rue des Singes, la liste fiscale prouve qu'il existe une hiérarchie et surtout une évolution non linéaire du niveau social.

**Fig. 42** Le rôle de la Taille de l'année 1300, d'après la transcription de C. Bourlet : les contributeurs soulignés correspondent à des noms ou surnoms rencontrés (variation orthographique entre crochets) dans les rôles précédents.

Bourlet 2018 © ALPAGE : IRHT

Livre de la Taille de 1300 (Bourlet 2018 © ALPAGE : IRHT)	
	Montant de la taille, en sous
Gautier d'Atainville	2
<u>Laurence du Marchais</u> → N-O	3
<u>Jean Pré [Pié] de Fust</u> , tisserand	2
<u>Eudes le Beigue [Bègue]</u> , tisserand	24
Jean de Coulombes, tisserand	16
Jean Aliaume, tisserand	2
<u>Jean le Cauchais [Cauchois]</u> , tisserand	3
Jean de la Souche, tisserand	5
<u>Robert Navarre</u> , tisserand	2
<b>Total / moyenne ouest</b>	<b>59 / 6,5</b>
<u>Guillaume Rogerine [Rogerin]</u> , tisserand	6
Geoffroi des Prez, tisserand	2
<u>Guillaume le Breton</u> , tisserand	2
<u>Jencie de Charonne</u> , tisserand	7
Yves d'Aumuci, tisserand	6
Robert le Peintre, peintre	3
Jean de Laingni, tisserand	5
Philippe le Convert	2
<u>Nicolas de Quemunes [Commune]</u> , tisserand	8
Jean de Creci, étuveur → S-E	8
<b>Total / moyenne est</b>	<b>49 / 4,9</b>
<b>Total / moyenne de la rue</b>	<b>108 / 5,6</b>

Tous les cas de figures existent, de la progression à la diminution, jusqu'à la stagnation au plus bas niveau à l'image d'Agnès puis Jean Pié de Fust ainsi que Robert de Navarre qui payent 2 sous depuis 1292, Nicolas de Quemunes ou Commune qui passe de 5 à 8 sous en 8 ans, à l'inverse de Baudouin puis Jencie de Charonne qui voient leur contribution diminuer de 10 à 7 sous, alors que celle d'Eudes le Bègue augmente de 20 à 24 sous entre les deux rôles. Les deux autres métiers cités, peintre (Robert le Peintre) et étuveur (Jean de Creci) participent aussi à renforcer l'image d'une rue laborieuse et modeste avec leurs contributions de 3 et 8 sous.

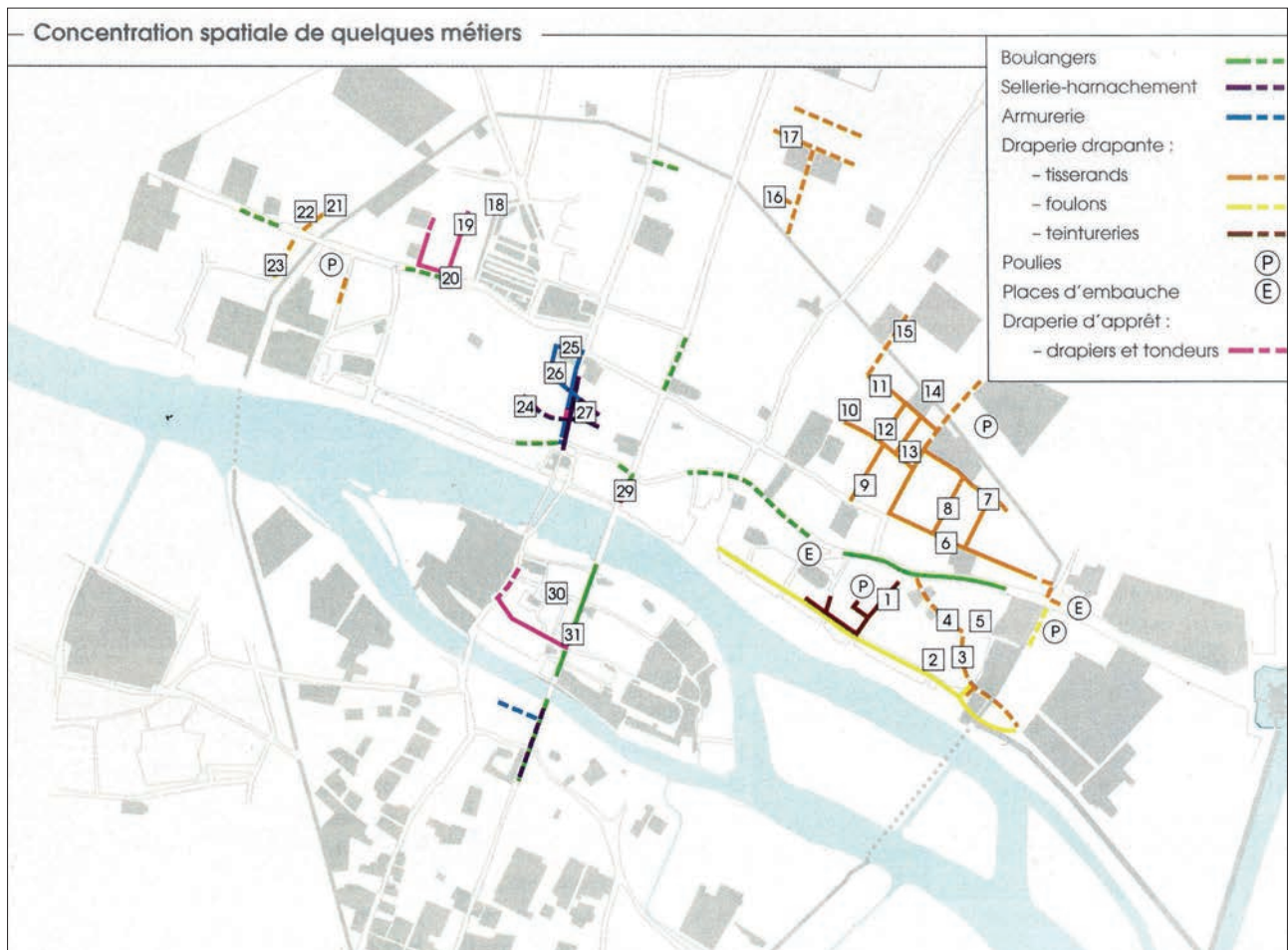
Pour ce qui est du rôle de Taille de l'année 1313 – seul manuscrit original<sup>41</sup> consulté pour les rôles de taille – peu d'informations sont exploitables car l'assiette est particulière – il s'agit d'un impôt consenti par les Parisiens pour financer la fête de l'adoubement du futur roi Louis X – la contribution de chaque

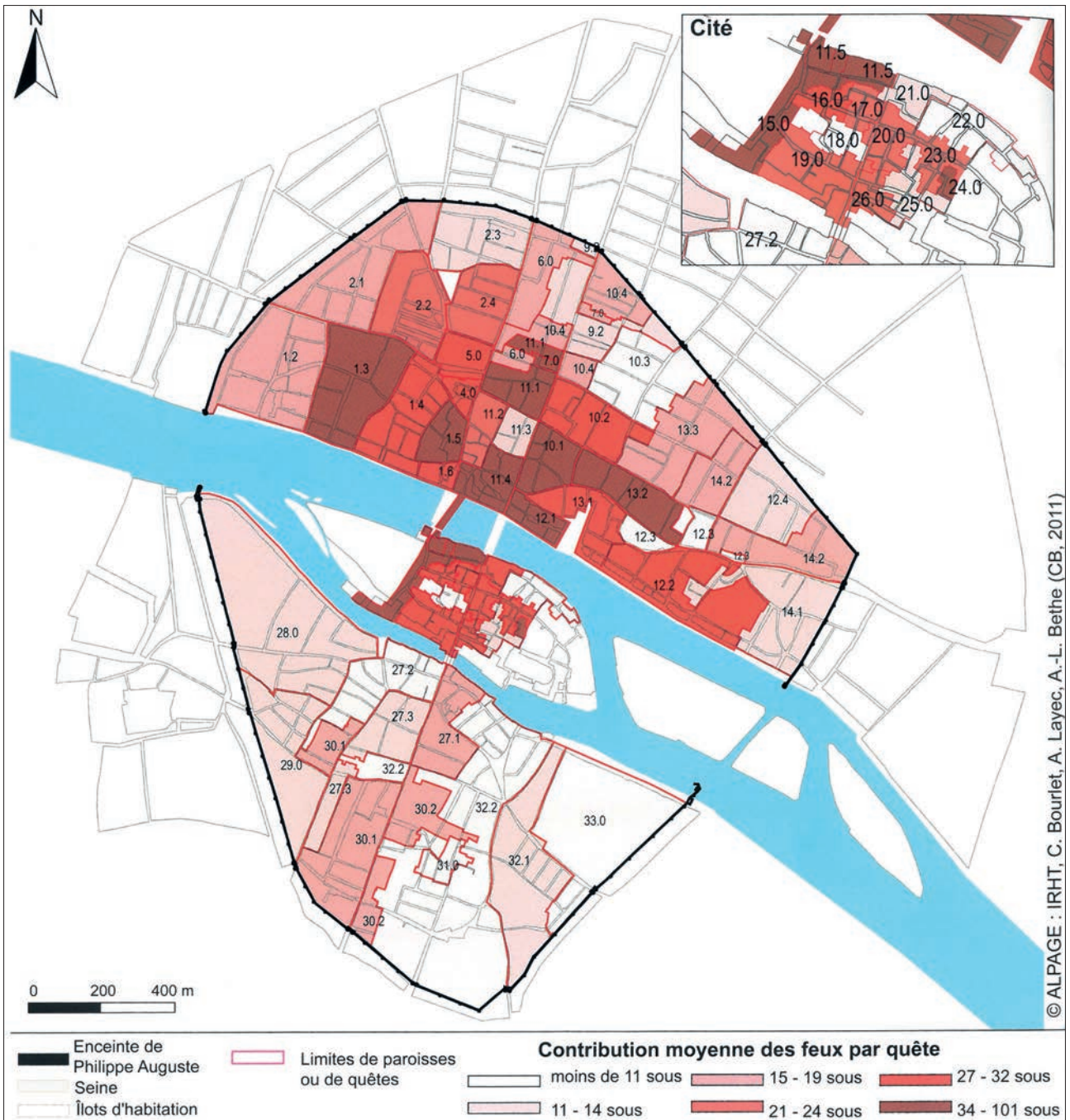
40. Celle qui « adapte au goût de la clientèle parisienne ou de passage, des draps de luxe produits ailleurs et importés à Paris pour y être finis par des opérations de foulage, de tondage et de teinture. Cette draperie est aux mains des « drapiers », groupe de quelques très riches familles parisiennes qui ne se contentent pas, en général, de la draperie mais étendent leurs activités vers l'importation de peaux et de toute autre marchandise lorsque l'occasion se présente » (Bourlet 2007 : 42).

41. N'ayant pas pu avoir accès à la publication de K. Michaëlsson, Le livre de la taille de Paris, l'an de grâce 1313 publié en 1951 ; la transcription a été réalisée à partir du manuscrit original disponible sur Gallica - Bnf, Département des Manuscrits, Fr. 6736 / fol. 33 v<sup>o</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063202d>.

feu n'est donc pas comparable à celles des rôles de 1292, 1296, 1297 et 1300 étudiés précédemment et peu de contribuables y figurent (**Fig. 45**), sans doute parce que le seuil d'imposition est plus élevé. On notera juste que l'éteveur Jehan de Créci est le seul nom familier et que les 5 autres contributeurs sont inédits, parmi eux un cordonnier (Pierre de Courtemanche), un couturier (Jean Deuranches) et deux tisserands (Jehan d'Arraz et Pierre de la Minière) – métiers qui ne remettent pas en question la prépondérance de l'artisanat du textile, par rapport à la décennie précédente et sans doute depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, une partie des tisserands présents autour de la Poterne Barbette, migrent à partir de 1300, à l'extérieur de l'enceinte où ils créent le Clos des Nouvelles Poulies, à l'est de la rue Vieille du Temple et au nord de l'actuelle rue des Francs-Bourgeois (**Étienne 1974 : 479**) – c'est la nécessité de disposer de grands espaces libres pour étendre leurs draps sur de longues perches (les poulies) qui poussent les tisserands à investir la Villeneuve.

**Fig. 43** La draperie « drapante » dans le rôle de Taille de l'année 1300, une concentration manifeste autour de la rue Vieille du Temple ; avec en 10 : la rue (Sainte Croix) de la Bretonnerie, en 11 : la rue des Blancs-Manteaux ; en 12 : la rue du Puits ; en 13 : la rue des Singes.  
Bourlet 2007 : 42.





**Fig. 44** Contribution moyenne des feux contribuables intra-muros d'après le rôle de la Taille de 1300 ; la quête Saint-Paul à laquelle appartient la rue des Singes (code 14.2) contribue à hauteur de 15 à 19 sous en moyenne.  
 Bourlet & Layec 2013 : 236.



### Livre de la Taille de 1313 (Bnf - Ms Fr. 6736 / fol. 33v)

<i>La rue Perau Destampes en alant a destre jusques au coing [de la maison de ?] Raoul d'Atainville = Rue des Singes côté Ouest, du nord au sud</i>	<i>Montant de la taille, en sous</i>
Bertrant le Lueur	18
Pierre de Courtemanche, cordonnier	6
Jehan d'Arraz, tisserand	3,5
Pierre de la Minière, tisserand → S-O	18

<i>L'autre veue de rue Perau Destampes a destre = Rue des Singes côté Est, du sud au nord</i>	<i>Montant de la taille, en sous</i>
<u>Jehan de Créci, étuveur</u> → S-E	18
Jehan Deuranches, couturier	15

Fig. 45 Le rôle de la Taille de l'année 1313 à partir du manuscrit original (Bnf - Ms Fr. 6736 / fol. 34 v<sup>o</sup>) : le contributeur souligné correspond à une concordance avec les rôles précédents.

### 1350-1376 : la rue des Singes, une rue du quartier Barbette en voie de gentrification

Malheureusement, le hiatus entre le censier de 1253 et ceux des années 1350-1376 est trop important pour espérer faire le lien entre les listes des propriétaires, même avec le registre des saisines de 1287 à 1307 et celui des années 1318-1381 ; G. Étienne a réussi à remonter dans de rares cas jusqu'aux années 1318-1320 (**Étienne 2021**). Les censiers du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle restent malgré tout des témoins privilégiés des évolutions du quartier Barbette, à une période où la censive du Temple est sous le contrôle des Hospitaliers et ce, depuis 1313. Ces derniers n'ont pas poursuivi les projets des Templiers – le lotissement de la Villeneuve n'est pas poursuivi et aucune nouvelle acquisition n'est venue agrandir le domaine. À l'inverse, du fait d'une mauvaise gestion, des revenus et des biens ont même été perdus. Ces problèmes de négligence et d'appauvrissement ont été accentués par le contexte historique : la vague de peste bubonique de l'année 1347-1348 et ses résurgences ponctuelles ont déstabilisé le marché immobilier, alors que la guerre et ses troubles politiques entretiennent un climat d'insécurité sous le règne de Jean le Bon (1350-1364 : **Étienne 1974** : 407-408 ; **Bove 2014** : 277-309). À l'inverse, le règne de Charles V le Sage (1364-1380) ouvre une période de reconquête territoriale face aux Anglais et à Paris, le pouvoir royal restauré a un impact sur le tissu urbain : la Cour se sédentarise et les serviteurs de l'État « investissent massivement la ville au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, mais ne se répartissent pas de façon homogène dans l'espace » (**Bove 2013** : 263). Le quartier Barbette acquiert entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du suivant un statut aristocratique, en raison de la création de nombreux hôtels particuliers des « gens de cour » (**Fig. 46**), de part et d'autre de l'enceinte de Philippe Auguste. Son succès repose sur la disponibilité de vastes espaces en lisière de la ville, non loin du séjour de Charles V, à l'hôtel Saint-Paul (id. : 267). L'installation de Charles VI le Bien-Aimé (1380-1422) dans l'hôtel Barbette vient accroître l'attractivité du lieu et modifier la sociologie de ce quartier majoritairement occupé par les artisans de la draperie drapante jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

La série des quatre censiers qui couvrent la période 1350-1376<sup>42</sup> permet de suivre la succession des propriétaires<sup>43</sup> et des parcelles et de restituer quelques pans de la topographie sociale de la rue des Singes, qui fait aussi écho au contexte historique post-pandémie. En effet, dans le censier de 1350 (**Fig. 47**)<sup>44</sup> apparaît une formulation qui laisse penser qu'un bien n'est plus tenu à cette date, puisque n'est cité que le censitaire précédent (la maison qui fu...) : on en compte six en 1350, soit 30 % des cas. À partir de 1358<sup>45</sup> (**Fig. 48**), la formulation a disparu mais le cas de figure existe toujours, puisqu'elle est remplacée par une croix de Malte dans la marge une fois en 1362 (**Fig. 49**) et une autre fois en 1375-1376<sup>47</sup> (**Fig. 50**). Le censier de 1350 est donc le témoin d'une situation particulière, qui n'est pas sans rappeler ce que G. Étienne a

42. Il en existe en réalité six, mais celui de 1360 (AN S\*5586-3, fol. 36 v<sup>o</sup>) est incomplet – seuls trois noms sont mentionnés – et celui de 1376 (AN S\* 5586-5, fol. 128 r<sup>o</sup> à 129 v<sup>o</sup>) est strictement identique à celui de 1375. Tous les censiers ont été transcrits par nos soins à partir de fichiers numériques très aimablement mis à disposition par Valentine Weiss. Je l'en remercie, ainsi que Léa Hermenault, Cléo Rager et Élisabeth Schmit, pour leur aide ponctuelle dans le déchiffrement.

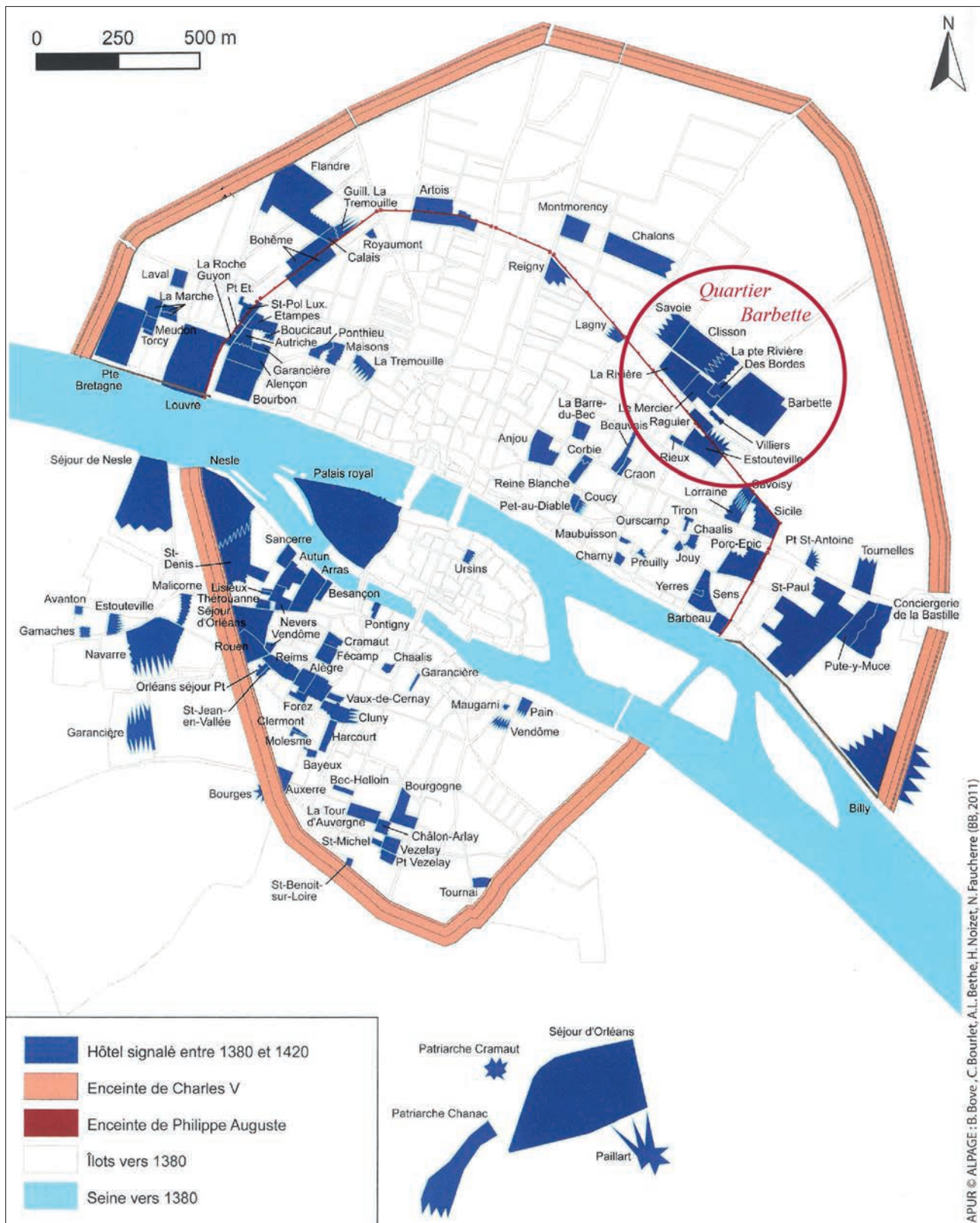
43. Pour faciliter la restitution topographique, les parcelles ont été numérotées du nord au sud pour chaque côté (cf. Tab. 13 et Tab. 14) mais on a conservé l'ordre d'origine pour la transcription de chaque censier – soit du sud au nord pour le côté Est.

44. AN S\*5586-1, fol. 13 r<sup>o</sup> et 13 v<sup>o</sup>

45. AN S\* 5586-2, fol. 34 r<sup>o</sup> à 35 v<sup>o</sup>

46. AN S\* 5586-4, fol. 22 r<sup>o</sup> à 24 v<sup>o</sup>

47. AN S\*5588-5, fol. 29 r<sup>o</sup> à 30 v<sup>o</sup> et S\* 5586-5, fol. 128 r<sup>o</sup> à 129 v<sup>o</sup>



**Fig. 46** Les hôtels à Paris entre 1380 et 1420 et l'émergence du quartier Barbette comme lieu de résidence des élites curiales (Bove 2013 : 264) ; sur cette carte, le polygone représentant l'hôtel de Rieux n'est pas situé dans la parcelle du 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites.

Alpage.

48. L'état des feux de 1328 est une grande enquête administrative lancée par le premier roi Valois Philippe VI, dont le but est fiscal, mais de portée plus vaste puisque tous les feux sont recensés. Les historiens actuels avancent le chiffre de 200 000 habitants pour Paris et environ 21 millions d'habitants pour la France, dans ses limites actuelles (Bove 2014 : 26-30).

souligné : à partir de février 1349 et jusqu'en avril 1350, les registres d'ensaisinement consignent une multiplication des transactions sur les biens hérités – elle y voit la preuve indirecte de la surmortalité causée par la Grande Peste (Étienne 1974 : 411). D'après les études les plus récentes, il apparaît que l'Île-de-France fait partie des régions européennes les plus touchées par la « saignée démographique », avec une perte estimée à 70 % de la population par rapport au recensement de 1328<sup>48</sup> (Bove 2014 : 278-282). Si toutes les parcelles sont tenues dans le censier de 1358 (Fig. 48), la situation économique semble encore précaire car ce registre se distingue du précédent

## Censier de 1350 (AN - S\* 5586-1, fol. 13r° et 13 v°)

<i>"En la rue des Singes"</i> = Rue des Singes, côté Ouest, du Nord au Sud puis côté Sud, de l'Est à l'Ouest	<i>Nature du bien</i>	<i>Charges</i>	<i>Montant du fond de terre et croîts de cens, en sous</i>
1 Guill[aum]e Denis → N.O	Sa granche	à la St Remi, XIV deniers [peu lisible]	1,15
2 Richart Orengé	Sa maison	à la St Remi, XVI deniers	1,33
3 Marguerite la Mahomme	Sa maison	à la St Remi, II sous	2
4 Messire Jehan de Crecy	Sa maison	à la St Remi, XII deniers [effacé] ?	1
5 Jehan de Caen qui furent Conrart Tancart	Ses II maisons	à la St Remi, II sous	2
6 Les hoirs feu Jehan Longue Espée	Leur maison	à la St Remi, XII deniers	1
7 † La maison qui fu Jehan de Fresnes	La maison	à la St Remi, XII deniers	1
8 † La maison qui fu Eude le Leu de Bonly	La maison	à la St Remi, XII deniers	1
9 Eude Dattainville qui fu Raoul Dattainville → S.O	Sa maison	à la St Remi, II sous	2
<b>Total / moyenne du côté ouest</b>			<b>12,5 / 1,4</b>
11 Messire Jehan de Crecy → S-E	Sa maison estuves et appartenances	à la St Remi, II sous	2
10 Messire Thomas de la Marche qui fu Robert de Tancrou	Ses II maisons	L sous ; St Jehan : XII sous VI deniers ; St Rémy : XII sous VI deniers ; Noel : XII sous VI deniers ; Pasques : XII sous VI deniers	50
9 † La maison qui fu Jehan le Tailleur	La maison	à la St Remi, XII deniers	1
8 La femme feu Jehan le Leu de Bonly	Ses maisons	LII sous ; St Jehan : XIII sous ; St Rémy : XIII sous [note illisible] ; Noel : XIII sous ; Pasques : XIII sous VI sous III deniers d'obole ; St Remi & Pasques : III sous II deniers d'obole	52
7 † La maison qui fu à la femme feu Jehan de Bagnollet	La maison	à la St Remi, XVIII deniers	6,33
6 † Item qui fu a la dite femme	L'autre maison joignant	à la St Remi, XVIII deniers	1,5
5 Eude de Gonys	Sa maison	à la St Remi, XVIII deniers	1,5
4 Raoul le Prier	Sa maison	à la St Remi, II sous	2
3 Jehan Laguiller	Sa maison	à la St Remi, II sous	2
2 Robert Gloriot qui fu Hugues Luissier	Sa maison	XXI sous VI deniers ; St Jehan : V sous ; St Rémy : VI sous et VI deniers ; Noel : V sous ; Pasques : V sous	21,5
1 † La maison du coing qui fu maistre Davembaut → N-E	La maison	à la St Remi, XVIII deniers	1,5
<b>Total / moyenne du côté est</b>			<b>141,3 / 12,8</b>
<b>Total et moyenne de la rue</b>			<b>153,8 / 7,7</b>

Fig. 47 La rue des Singes dans le censier de l'année 1350 (AN - S\*5586-1, fol. 13 r° et 13 v°) ; le symbole † désigne les biens manifestement vides cette année-ci.

## Censier de 1358 (AN - S\* 5586-2, fol. 34 à 35)

<i>"La rue des Singes"</i> = Rue des Singes,	<i>Nature du bien</i>	<i>Charges</i>	<i>Montant du fond</i>
1 ◀ Raoulet de Bantone → N-O	Sa granche	à la St Remy, XIV deniers	1,15
2 ◀ Jehan Dorengé	Sa maison	à la St Remy, XVI deniers	1,33
3 Jehan Chastellain qui fu Marguerite la	Sa maison	à la St Remy, II sous	2
4 ◀ Messire Jehan de Cressy	Sa maison	à la St Remy, XII deniers	1
5 Jehan de Caen qui furent Conrart Tancart	Ses II maisons	à la St Remy, II sous	2
6 Amaury Longue Espée qui fu Jehan	Sa maison	à la St Remy, XII deniers	1
7 ◀ Jehan de Fresnez	Sa maison	à la St Remy, XII deniers	1
8 ◀ Thomas de Langny qui fu Eude le Leu	Sa maison	audit terme, XII deniers	1
9 ◀ Eude Dattainville → S-O	Sa maison	à la St Remy, II sous	2
<b>Total / moyenne du côté ouest</b>			<b>12,5 / 1,4</b>
<i>"Dautre part"</i> = Rue des Singes, côté	<i>Nature du bien</i>	<i>Charges</i>	<i>Montant du fond</i>
11 ◀ Messire Jehan de Cressy → S.E	Sa maison estuves et appartenances	à la St Remy, II sous	2
10 ◀ Messire Thomas de la Marche* qui fu	Ses maisons	L sous = St Jehan & St Rémy & Noel & Pasques : XII sous VI deniers	50
9 ◀ Conrart Laguiller qui fu Jehan le	Sa maison	à la St Remy, XII deniers et doit de III ans III sous	1
8 Eude de Gonnis*	Ses maisons	pour cens et fons de terre, LVI sous = St Jehan/St Rémy, Noel, Pasques :	56
7 ◀ Jehan Mamfrey qui fu Jehan de	Sa maison	pour cens et fons de terre, VI sous III deniers d'obole = St Jehan/Pasques	6,33
6 ◀ Colin Demoy qui fu audit Bagnoulet	Pour l'autre maison joignant	à la St Remy XVIII deniers et doit pour II terms III sous	1,5
5 ◀ Gieffroy de Pacy qui fu Eude de	Sa maison	à la St Remy, XVIII deniers et doit III années III sous VI deniers	1,5
4 ◀ Henry le Munier	Sa maison	à la St Remy II sous et doit III années VI sous	2
3 Jehan Laguiller	Sa maison	II sous	2
2 Robert Gloriot* qui fu Hugues Luissier	Sa maison	Pour cens et fons de terre, XXI sous VI deniers, St Jehan & Noel &	21,5
1 ◀ Denisot de Pontoise → N.E	Sa maison qui fait le coing	à la St Remy, XVIII deniers	1,5
<b>Total / moyenne du côté est</b>			<b>145,3 / 13,2</b>
<b>Total et moyenne de la rue</b>			<b>157,8 / 7,9</b>

Fig. 48 La rue des Singes dans le censier de l'année 1358 (AN - S\* 5586-2, fol. 34 r° à 35 v°) ; les ◀ signalent les retards de paiement inscrits dans la marge et les \* désignent les censitaires cités dans le censier incomplet de 1360 (AN - S\* 5587-2, fol. 20 v°).

## Censier de 1362 (AN - S\* 5586-4, fol. 22 à 24)

"En la rue des Singes a commencer par devers les Blancs Manteaux" = Rue des Singes, côté Ouest, du Nord au Sud puis côté Sud, de l'Est à l'Ouest	Nature du bien	Charges	Montant du cens, en sous
1 Raoulet de Bantome qui fu feu Guill[au]m] Denis Beudraier → N.O	Sa granche qui fait le coing	à la St Rémy, III sous IX deniers	3,75
2 Jehan Dorengé	Sa maison	à la St Rémy, XVI deniers	1,33
3 Jehan Chastellain qui fu Marguerite la Mahomete	Sa maison	à la St Rémy, II sous	2
4 Messire Jehan de Crecy prebtre [prêtre]	Sa maison de delez [à côté]	à la St Rémy, XII deniers	1
5 Jehan de Caen qui fu Conrart Tancart	Ses II maisons	à la St Rémy, II sous	2
6 Amaury Longuespee	Sa maison joignant	à la St Rémy, XII deniers	1
7 [croix dans la marge ] La maison qui fu Jehan de Fresnes	Sa maison joignant	à la St Rémy, XII deniers	1
8 Thomas de Langny	Sa maison de delez [à côté]	audit terme, XII deniers	1
9 Eude Dattainville qui fu feu Raoul Dattainville → S.O	Ses maisons	à la St Rémy, II sous	2
<b>Total / moyenne du côté ouest</b>			<b>15,1 / 1,6</b>
11 Messire Jehan de Creci → S.E	Sa maison ou il a estuves à femmes d'autre part la voie	à la St Rémy, II sous	2
10 Maistre Thibaut Petit Pas qui fu feu frère Robert de Tancrou pardevant puis feu messire Thomas de la Marche chevalier	Ses II maisons de delez [à côté]	aux III termes, 2 sous plus à la St Rémy que aux autres terms, pour le fons de terre, LII sous	52
9 La femme et hoirs de feu Conrart Laguillier qui fu Jehan le Tailleur	Sa maison joignant	à la St Rémy, XII deniers	1
8 La femme et hoirs de feu Eude de Gony qui furent à la femme feu Jehan Le Leu de Rouen	Ses maisons entretenenz [contiguës]	aux III termes, LVI sous	56
7 Jehan Manfroy qui fu feu Jehan de Bangnollet	Sa maison de delez [à côté]	aux II terms, cest assavoir à Pâques III sous II deniers et à la St Rémy III sous II deniers d'obole qui font VI sous III deniers d'obole	6,33
6 Colin le May qui fu audit feu Jehan de Bangnollet	Sa maison joignant	à la St Rémy, XVIII deniers	1,5
5 Gieffroy de Paci qui fu Eude de Gony	Sa maison de delez [à côté]	à la St Rémy, XVIII deniers	1,5
4 Henry le Munnier qui fu Raoul le Prier	Sa maison joignant	à la St Rémy, II sous	2
3 Jehan Laguillier qui fu Denise Laguilliere	Sa maison joignant	à la St Rémy, II sous	2
2 Robert Gloriot qui fu feu Guill[au]m] Luissier	Sa maison joignant	aux III termes, VI deniers de plus à la St Rémy pour fons de terre, XXI sous VI deniers	21,5
1 Denisot de Pontoise qui fu feu maistre Gieffroy du Bois et Aubert Carenbour → N.E	Sa maison qui fait le coing	à la St Rémy, XVIII deniers	1,5
<b>Total / moyenne du côté est</b>			<b>147,3 / 13,3</b>
<b>Total et moyenne de la rue</b>			<b>162,4 / 8,1</b>

Fig. 49 La rue des Singes dans le censier de l'année 1362 (AN - S\* 5586-4, fol. 22 r° à 24 v°).

## Censier de 1375 (AN - S\* 5588-5, fol. 29 à 30) &amp; 1376 (AN - S\* 5586-5, fol. 128 à 129)

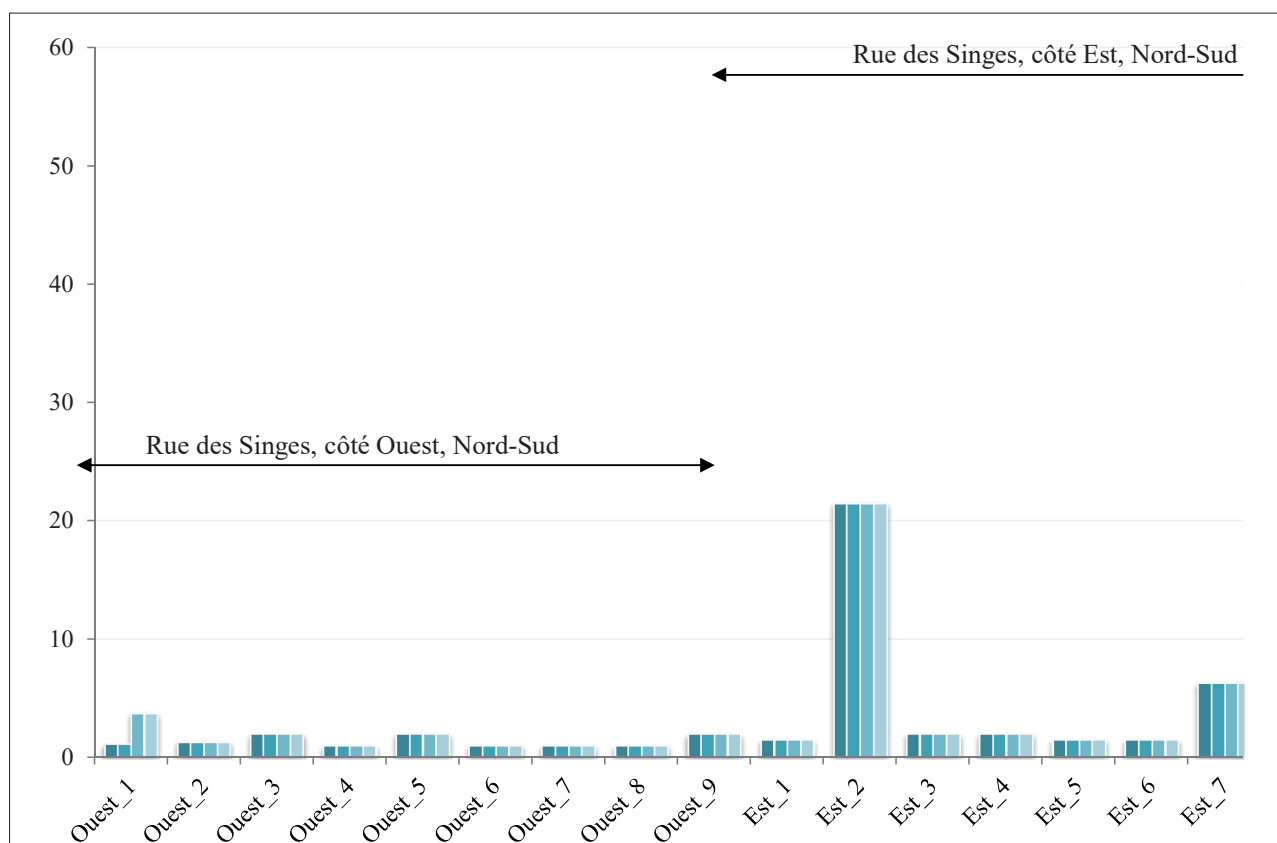
"Du la rue des Singes a commencer devers les Blancs Manteaux" = rue des Singes, côté Ouest, du nord au sud	Nature du bien	Charges	Montant du cens, en sous
1 Henriet Orriguet qui fu Raoulet de Bantome → N.O	Sa granche qui fait le coing	à la St Rémi, III sous IX deniers	3,75
2 Jehan Dorengé	Sa maison joignant aux autres maisons dudit Henriet	à la St Rémi, XVI deniers	1,33
3 Jehan Le Mome a cause de sa femme qui Jehan Chastellain	Sa maison [...] qui aboutit à ses maisons de la rue du Puiz	à la St Rémi, II sous	2
4 Item [Jehan Le Mome ?] qui fu messire Jehan de Creci	Son autre maison joignant	XII deniers	1
5 Jehan Tanquart qui furent Jehan de Caen et paravant a Conrart Tanquart	Ses II maisons	audit terme St Rémi, II sous	2
6 Pierre Longue Espee qui fu Amaury Longue Espee	Sa maison joignant	audit terme St Rémi, XII deniers	1
7 Item Pierrot Longue Espee qui fu Jehan de Fresnes	La moitié de la place voidie joignant ou jadis [était ?] maison	audit terme St Rémi, XII deniers	1
8 Maistre Oudart Dattainville qui fu Thomas de Langny	La moitié de ladite place ou jadis [était ?] maison	à la St Rémi, XII deniers	1
9 Item maistre Oudart Dattainville qui furent à Raoul et Eudes d'Atainville, l'un après l'autre → S.O	Toutes ses maisons	à la St Rémi, II sous	2
<b>Total / moyenne du côté ouest</b>			<b>15,1 / 1,6</b>
"D'autre part de la voye" = rue des Singes côté Est, du Sud au Nord	Nature du bien	Charges	Montant du cens, en sous
11 Messire Jehan de Cressi → S.E	Sa maison ou il a estuves a femmes qui fait le coing	à la St Rémi, II sous	2
10 Gertrude Petit Pas qui fu Maistre Thibaut Petit Pas	Ses II maisons joignant	a III termes, 2 sous plus à la St Rémy que aux autres terms, pour le fons de terre, LII sous	52
9 [croix dans la marge en 1376 ] Jehan Danet qui fu Conrart Languillier et paravant Jehan le Tailleur	Sa maison joignant	à la St Rémi, XII deniers	1
8 La Femme Raoul Fouques qui fu Eudes de Gony	Ses maisons	aux III termes, LVI sous	56
7 Jehan de la Tanelle qui fu Jehan Manfroy et paravant Jehan de Bangnollet	Sa maison	a II terms cest assavoir a Pasques III sous II deniers, à la St Rémi III sous II deniers d'obole qui font par an VI sous III deniers	6,33
6 Item a lui [Jehan de la Tanelle] qui fu Nicolas le May	Sa maison	à la St Rémi, XVIII deniers	1,5
5 Raoul Fouques qui fu Geoffroi de Pacy	Sa maison	audit terme, XVIII deniers	1,5
4 Henry le Mousnier qui fu Raoul le Prier	Sa maison joignant	II sous	2
3 (en 1375, barré : Philippot Dogier) Jehan le Pelletier fourreur du Roi maistre qui fu Jehan Laguillier et depuis a Philippot Dogier	Sa maison joignant	pour fons de terre à la St Rémy, II sous	2
2 Huet le Seneschal qui fu Jehan Gloriot	Sa maison joignant	aux III termes, XVIII deniers de plus à la St Rémi, XXI sous VI deniers	21,5
1 Peronnet de Boulay qui fu Denisot de Pontoise → N.E	Sa maison qui fait le coing	à la St Rémi, XVIII deniers ?	1,5
<b>Total / moyenne du côté est</b>			<b>147,3 / 13,3</b>
<b>Total et moyenne de la rue</b>			<b>162,4 / 8,1</b>

Fig. 50 La rue des Singes dans le censier de l'année 1375 et 1376 (AN - S\*5588-5, fol. 29 r° à 30 v° et AN - S\* 5586-5, fol. 128 r° à 129 v°).

par les très nombreuses mentions de retards de paiement (dz, debet : on doit) notées a posteriori, dans la marge avec pour certains censitaires la précision des années dues. Par exemple, on trouve pour Thomas de la Marche, en face du terme de Noël, les années (en capitales romaines abrégées) non payées: [13]57 dz, [13]58 dz et [13]59 dz. Il est loin d'être le seul, puisque 14 censitaires ont des dettes, ce qui représente 70 % des cas ! L'ordre des Hospitaliers a du rencontrer des difficultés dans la perception des sommes dues, comme en témoigne le cas d'un censitaire, Jehan Mamfrey : le scribe note qu'il « doit plusieurs termes » mais lui « dit qu'il ne doit rien ». La situation se rétablit pourtant assez rapidement car en 1362, les retards de paiement ont disparu et aucune mention de ce type n'apparaît en 1375-1376.

Quant à la valeur du cens demandé (**Fig. 51**), celui-ci n'évolue presque pas en 25 ans. Seules trois parcelles voient leur cens augmenté sensiblement, il s'agit : à l'ouest de la rue des Singes, de la « granche qui fait le coing » (Ouest\_1), c'est-à-dire à l'angle de la rue des Blancs-Manteaux qui passe d'un peu plus d'un sous à trois sous en 1362. À l'est de la rue des Singes, c'est le cas pour les deux propriétés les plus accensées de toute la rue : en 1358, les maisons « entretenenz » c'est-à-dire contiguës (Est\_8), en passant de la veuve de Jehan de Bonly (dit aussi de Rouen) à Eude de Gonnis (ou Gonys, Gony) prennent 4 sous de plus (52 à 56 sous) ; alors que c'est en 1362, encore à l'occasion d'un changement de propriétaire (de Thomas de la Marche à Thibaut Petit Pas) que le cens des « deux maisons joignantes » ou « de delez » est augmenté de 2 sous (Est\_10). En dehors de ces cas-ci, le cens est stable et relativement peu élevé car la plupart des tenants ne payent que 1 ou 2 sous, comme un siècle auparavant.

**Fig. 51** Répartition et évolution du cens entre 1350 et 1376.



C'est toujours à l'est de la rue que l'on trouve les deux plus forts contributeurs (**Fig. 51** et **Fig. 52**), avec plus de 50 sous couvrant la charge de plusieurs maisons mitoyennes dans chaque lot (deux pour Est\_10 et sans doute plus pour Est\_8), suivi d'un troisième contributeur à plus de 20 sous pour une seule maison (Est\_2) – ce qui en fait la portion la plus cotée au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mais dans des proportions sans commune mesure avec 1253. La qualité des biens et donc le niveau social de certains censitaires se sont élevés, si l'on considère que ces trois sommes supérieures à la moyenne correspondent à

49. Contrairement au censier de 1253, les crois de cens ne sont plus mentionnés explicitement. En revanche, on trouve l'expression « pour le fons de terre » et « pour cens et fons de terre » associées aux forts contributeurs, et ce sont eux aussi qui payent à plusieurs termes.

50. <http://parismoyenage.fr/index.html> : base de données citée dans le texte sous la forme « (PMA) ».

**Fig. 52** Répartition spatiale des censitaires entre 1350 et 1375-1376, côtés Ouest et Est avec une numérotation du Nord au Sud ; avec en bleu les parcelles les plus fortement accensées depuis 1253 (crois de cens) ; les † indiquent les parcelles sans censitaire à la date du registre ; les ? indiquent l'absence d'information sur le censitaire antérieur (avant 1350) ; les titres sont soulignés et entre parenthèses sont indiqués les métiers exercés ou supposés (?); les familles de censitaires en italique sont les propriétaires de longue durée (jusqu'en 1375-1376 inclus) et en gras, celles qui possèdent plusieurs parcelles simultanément ou successivement.

des crois de cens<sup>49</sup> et non plus au seul fond de terre théoriquement fixe et peu élevé. Topologiquement les trois cas de crois de cens de 1253 situés au sud-est de la rue des Singes (famille dou Saffren et de Prouvins) correspondent vraisemblablement aux deux parcelles accensées à plus de 50 sous, situées en 1350-1375, au même emplacement dans la liste (la veuve de Jean Le Leu de Bonly en Est\_8 et Thomas de la Marche en Est\_10).

Autres indices étayant l'hypothèse d'un changement sociologique (**Fig. 52**), les quelques métiers cités dans les listes ou déduits par des concordances trouvées dans la bibliographie et la base de données Paris au Moyen Age – Les parisiens (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)<sup>50</sup>. Les artisans du textile sont encore présents – sans doute en nombre plus restreint, mais des indices convergent vers un niveau social plus élevé que les « menus » artisans de 1292-1313.

### Rue des Signes, côté Ouest

	Avant 1350	1350	1358	1362	1375	Composition de la parcelle
1	[Grange qui fait le coin] ?	Guillaume Denis (baudroyer)	Raoulet de Bantone	Raoulet de Bantome	Henriet Orriguet	Une grange
2	?	<i>Richart Oreng</i>	<i>Jehan Doreng</i>	<i>Jehan Doreng</i>	<i>Jehan Doreng</i>	Une maison joignante
3	?	Marguerite la Mahomette	Jehan Chastellain	Jehan Chastellain	<b>Jehan Le Mome</b>	Une maison qui aboutit à ses maison rue du Puits
4	?	<u>Messire Jehan de Crecy</u> (prêtre)	<u>Messire Jehan de Cressy</u> (prêtre)	<u>Messire Jehan de Cressy</u> (prêtre)	<b>Jehan Le Mome</b>	Une maison joignante
5	Conrart Tancart (tisserand)	Jehan de Caen	Jehan de Caen	Jehan de Caen	Jehan Tanquart	Deux maisons
6	<i>Jehan Longue Espée</i>	<i>Les héritiers de Jehan Longue Espée</i>	<i>Amaury Longue Espée</i>	<i>Amaury Longuespée</i>	<b>Pierre Longue Espée</b>	Une maison joignante
7	Jehan de Fresnes	†	Jehan de Fresnez	†	<b>Pierre Longue Espée</b>	La moitié de la place vide [maison joignante en 1362]
8	Eude le Leu de Bonly	†	Thomas de Langny	Thomas de Langny	<b>Maitre Oudart Dattainville</b> (examineur au Chatelet)	La moitié de la place vide [maison joignante en 1362]
9	<i>Raoul Dattainville</i> (tisserand)	<i>Raoul Dattainville</i> (tisserand)	<i>Raoul Dattainville</i> (tisserand)	<i>Raoul Dattainville</i> (tisserand)	<i>Eudes Dattainville</i> puis <b>Maitre Oudart Dattainville</b> (examineur au Chatelet)	Plusieurs maisons

### Rue des Signes, côté Est

	Avant 1350	1350	1358	1362	1375-1376	Composition de la parcelle
1	[Maison qui fait le coin] <u>Maitre</u> Gieffroy du Bois puis <u>Maitre</u> Aubert Carembaut	†	Denisot de Pontoise	Denisot de Pontoise	Peronnet de Boulay	Une maison
2	Hugues / Guillaume Luissier (maitre maçon ?)	Robert Gloriot	Robert Gloriot	Robert Gloriot puis Jehan Gloriot	Huet le Seneschal	Une maison joignante
3	Denise Laguillere (aiguillère ?)	Jehan Laguillier	<b>Jehan Laguillier</b>	Jehan Laguillier	<u>Maitre</u> Jehan le Pelletier (fourreur du roi) puis Philippot Dogier (tapissier)	Une maison joignante
4	?	<u>Raoul le Prier</u> (prieur ?)	<i>Henri le Munnier</i>	<i>Henri le Munnier</i>	<i>Henry le Mousnier</i>	Une maison joignante
5	?	<b>Eudes de Gonys</b> (tisserand)	Gieffroy de Pacy	Gieffroy de Paci	<b>Raoul Fouques</b>	Une maison
6	Jehan de Bangnollet puis sa veuve	†	Colin Lemay	Colin le May puis Nicolas le May	<b>Jehan de la Tanelle</b>	Une maison
7	Jehan de Bangnollet puis sa veuve	†	Jehan Mamfrey	Jehan Mamfroy	<b>Jehan de la Tanelle</b>	Une maison
8	Jehan Le Leu de Bonly / de Rouen	Veuve de Jehan Le Leu de Bonly / de Rouen	<b>Eude de Gonnis</b> (tisserand)	Femme et héritiers d'Eude de Gony	<b>La femme de Raoul de Fouques</b>	Plusieurs maisons contigües
9	Jehan le Tailleur	†	<b>Conrart Laguillier</b>	Femme et héritiers de Conrart Laguillier	† [1375] Jehan Danet [1376]	Une maison joignante
10	<u>Frère</u> Robert de Tancrou (hospitalier ?)	<u>Messire</u> Thomas de la Marche (chevalier)	<u>Messire</u> Thomas de la Marche (chevalier)	<u>Maitre</u> Thibaut Petit Pas	<i>Gertrude Petit Pas</i>	Deux maisons joignantes
11	[Etuves à femmes depuis 1270] <i>Jehan de Crecy</i> (étuveur)	<u>Messire</u> <i>Jehan de Crecy</i> (prêtre)	<u>Messire</u> <i>Jehan de Crecy</i> (prêtre)	<u>Messire</u> <i>Jehan de Creci</i> (prêtre)	<u>Messire</u> <i>Jehan de Cressi</i> (prêtre)	Une maison [et appartenances en 1358]

Ainsi, on trouve au moins trois tisserands : deux sont vraisemblablement aisés car déjà propriétaires de plusieurs maisons dans la rue du Puits entre 1318 et 1328 (**Étienne 1974** : 491), il s'agit de Conrart Tanquart censitaire avant 1350 (Ouest\_5) et de Eude de Gonnis (ou Gonys, Gony) qui lui possède plusieurs biens entre 1350 et 1362 (Est\_5 et Est\_8). Autres tisserands plausibles : les Dattainville (ou d'Attainville) au sud-ouest de la rue des Singes avec Raoul qui est recensé en 1296 comme tisserand dans la rue [Ste Croix] de la Bretonnerie ; s'il s'agit du même, il possède aussi une maison dans la rue des Singes, avant 1350 (Ouest\_9). On sait que depuis les années 1300 au moins (**Fig. 42**) cette famille fait partie de l'élite des tisserands<sup>51</sup>, avec à sa tête Richart d'Atainville, bourgeois de Paris et représentant des grands maîtres tisserands (**Bove et alii 2007** : 16). Vient ensuite Eude Dattainville qui détient plusieurs maisons jusqu'en 1362, mais est-il toujours tisserand et/ou en voie d'ascension sociale ? La question se pose car son fils est maître Oudart Dattainville<sup>52</sup>, censitaire de 1375-1376 : il détient deux parcelles mitoyennes (Ouest\_9 et Ouest\_8) mais il n'exerce plus le métier de ses ascendants car il est examinateur au Châtelet en 1367 (c'est-à-dire juge) et conseiller à la Cour des Aides en 1398 (PMA). Un autre tisserand cité dans le rôle de la taille de 1300, Jean de Laingny, est peut-être à rapprocher d'un censitaire de 1358-1362, Thomas de Langny (Ouest\_8) – dont la maison joignante à celle de Jehan de Fresnes<sup>53</sup> n'existe plus en 1375 mais dont « la moitié de la place vuide ou jadis [était une] maison » est acquise par maître Oudart Dattainville. Plus hypothétique, Jehan le Tailleur est cité comme censitaire avant 1350 (Est\_9) mais son patronyme évoquant l'artisanat de l'habillement n'est peut-être plus lié, à cette date, à son propre métier.

D'autres artisans spécialisés peuvent être identifiés et viennent enrichir la topographie sociologique de cette portion du quartier Barbette (**Fig. 52**). À l'angle de la rue des Singes et des Blancs Manteaux, côté ouest (Ouest\_1), on trouve un artisan travaillant le cuir : le baudroyer<sup>54</sup> Guillaume Denis est mentionné comme censitaire en 1350, à l'emplacement de « la granche qui fait le coin » présente dans le censier de 1253 et encore citée dans celui de 1375-1376. Le patronyme de Denise Laguilliere<sup>55</sup> (avant 1350) et son équivalent masculin – peut-être ses fils – Jehan Laguillier entre 1350 et 1362 (Est\_3) et Conrart Laguillier, sa veuve et ses héritiers sur un autre parcelle entre 1358 et 1362 (Est\_9) évoque un autre métier lié à la confection. C'est d'ailleurs la parcelle du nord-est de la rue des Singes (Est\_3) appartenant dans un premier temps à ces supposés fabricants d'aiguilles qui attire notre attention car elles passées successivement dans les mains de deux fournisseurs attestés de la cour de Charles V, dans un court laps de temps, entre 1362 et 1375-1376. Le premier censitaire cité comme propriétaire avant 1375-1376 est maître Jehan le Pelletier – le scribe précise, en plus de son patronyme explicite, qu'il est « fourreur du roi » : ce n'est donc pas un personnage anodin, son savoir-faire et son commerce de peaux et fourrures doivent lui assurer une certaine notoriété. Lui succède un certain Philippot Dogier, dont le métier n'est pas précisé mais qui apparaît dans les comptes de dépenses faites à l'occasion du mariage de Blanche de Bourbon<sup>56</sup> avec le roi de Castille, Pierre le Cruel, en 1352 (**2.3.7 : annexe 1 ; Drouët d'Arcq 1851** : 293-294). Le registre publié par l'historien Louis Drouët d'Arcq nous apprend qu'il exerce le métier de tapissier et qu'il est suffisamment reconnu pour son savoir-faire pour remporter plus de 60 % du marché dédié à la tapisserie (115 livres sur un total de « 195 £ 16 s »). Les « tapis de laine » confectionnés par Philippot Dogier sont destinés à meubler la chambre de la future reine, sa chapelle et sa litière – certains sont armoriés « aux armes de [la]dicte dame ». Grâce à ces informations inédites, on peut sans difficulté ranger Jehan le Pelletier et Philippot Dogier dans la caste des artisans du luxe, au service de la cour de Jean II puis de Charles V. Les retrouver censitaires du même bien, à quelques années d'intervalle, pose question sur la qualité de cette maison dite « joignante » depuis 1362 (Est\_3). Sur le même côté de la rue des Singes, subsiste encore « la maison [et appartenances] ou il a les estuves à femmes qui fait le coing » (Est\_11) : messire Jehan de Crécy tient cet établissement vraisemblablement de son père, cité en tant qu'éleveur (Jehan de Creci) dans le rôle de la Taille

51. Certains d'Attainville pratiquent aussi le métier du cuir, notamment celui de mégissier en bord de Seine dès 1296 (PMA), soit la transformation des peaux en cuir fin et souple par tannage, pour la ganterie et la chaussure (définition du CNRTL). Ils sont cités dans les rôles de la Taille dans la rue Bertin-Porée non loin du quai de la Mégisserie, perpendiculairement à la rue St Germain l'Auxerrois.

52. Il existe un homonyme contemporain – Oudard d'Attainville – né vers 1360, fils illégitime de Charles V et bailli de Rouen ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Oudard\\_d%27Attainville](https://fr.wikipedia.org/wiki/Oudard_d%27Attainville)). Rien ne permet de penser qu'il s'agit du même personnage...

53. Un Jehan de Fresnaye est cité à l'est de la rue des Singes dans les rôles de taille de 1292 (Fig. 42) et 1296 (Fig. 43) – il pourrait s'agir du père de celui cité en 1358, à l'ouest (Fig. 50).

54. Préparateur de cuir destiné aux courroies, selles, semelles, ceintures (définition PMA).

55. L'aiguillier ou l'aiguillière fabrique des aiguilles ; au XIV<sup>e</sup> siècle, la forme est « aguillier » ou « aguillière » comme le patronyme de la rue des Singes (définition du CNRTL).

56. Blanche de Bourbon (1339-1361) est une proche parente des rois Valois : elle fait partir de la Cour puisque c'est une cousine du roi Jean II le Bon, mais aussi la sœur de Jeanne, l'épouse de Charles V encore dauphin à cette date ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Blanche\\_de\\_Bourbon\\_\(1339-1361\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Blanche_de_Bourbon_(1339-1361))).

de l'année 1300 (Fig. 42) ; les étuves sont, elles, mentionnées depuis 1270 au moins au même emplacement (Étienne 1974 : 291). Ce Jehan de Crécy inscrit comme censitaire dans les registres de 1350 à 1375-1376 est aussi propriétaire d'une maison, à l'ouest de la rue (Ouest\_4), entre 1350 et 1362 et c'est à l'occasion de ce dernier censier qu'on apprend qu'il est prêtre de son état. Il n'est apparemment pas le seul à appartenir au clergé et peut-être à l'ordre des Hospitaliers auquel appartient la censive, car avant 1350 Robert de Tancrou est propriétaire et il est qualifié de « feu frère » en 1362 (Est\_10) ; alors qu'un certain Raoul le Prier (prieur ?) est mentionné en 1350 (Est\_4).

La présence de propriétaires appartenant à des corps de métiers spécialisés, mais aussi les titres associés à certains censitaires procurent des informations supplémentaires sur l'évolution sociologique de la rue (Fig. 52). On l'a vu, certains sont qualifiés de « maistre » : Oudart Dattainville, l'examineur au Châtelet (Ouest\_9) ; Jehan le Pelletier, le fourreur du roi (Est\_3) et enfin Gieffroy du Bois à qui succède Aubert Carembaut (Est\_1) et Thibaut Petit Pas (Est\_10) dont on ignore les métiers mais on peut supposer qu'ils leur procurent une certaine aisance. D'autres marques de dignité sont perceptibles, en plus de celles liées à la fonction religieuse, au travers de l'emploi de « messire ». Deux personnes portent ce titre : messire Jehan de Crécy, le prêtre propriétaire de deux biens (Ouest\_4 et Est\_11) et messire Thomas de la Marche qui non seulement succède au frère Robert de Tancrou dans la propriété de l'un des deux lots les plus fortement accensés de la rue (Est\_10) mais est aussi qualifié en 1362 de « feu maistre Thomas de la Marche chevalier ». S'il s'agit bien de celui qu'on a surnommé officiellement le « bâtard de France », ce censitaire de la rue des Singes est alors un personnage historique de premier plan pour le XIV<sup>e</sup> siècle, qui nous oblige à changer d'échelle.

Né entre 1315 et 1318, ses origines sont incertaines<sup>57</sup> mais il est assurément le fils d'un roi – les indices textuels concordent vers la thèse d'un fils naturel de Philippe VI de Valois<sup>58</sup> (1328-1350), soit le demi-frère du roi Jean II le Bon (1350-1364). Il apparaît soudainement dans les sources écrites le 24 juin 1350, au palais de Westminster, le jour « où il venait de vaincre en combat singulier un parent du roi de Chypre, en présence du roi Édouard, du prince de Galles, de la cour et des plus hauts barons du royaume » (Boudet 1900 : 1). Arbitre du duel, le roi d'Angleterre fait alors l'éloge de la bravoure du « bâtard de France » dans une lettre adressée au nouveau roi de France, Jean II le Bon. À cette date, celui qu'on nomme Thoma de Marchia, *bastardus Franciæ, miles* s'est déjà distingué militairement malgré sa jeunesse : depuis 1343, il était « investi d'un commandement considérable dans l'armée des Croisés » à Chypre et en Arménie puis il s'était mis aux services de plusieurs rois en Italie et en Sicile (id. : 59). De retour à la cour de France, quelques semaines après avoir brillé à celle du roi d'Angleterre, il obtient une forme de reconnaissance de sa filiation de la part de son frère putatif : le tout nouveau roi de France « le f[a]it chevalier en son hôtel » et l'autorise officiellement à porter les armes du comté de la Marche aux côtés des fleurs de lys qu'il arborait déjà (id. : 76) – aucun apanage ne lui est toutefois accordé, il n'a que son nom. Entre 1350 et 1361, il participe activement au conflit anglo-français et s'illustre sur les champs de bataille ; il reçoit en récompense la ville de Loudun en Poitou et des terres dans le Cotentin – toutes deux aux mains de l'ennemi, il n'en sera jamais détenteur. Quand il n'est pas en campagne, Thomas de la Marche fréquente la cour à Paris car « il est admis au grand conseil » du roi (id. : 82). Profitant de sa loyauté, le roi Jean puis le dauphin Charles (son neveu), proclamé régent, lui confie des missions diplomatiques en Allemagne. C'est ce dernier qui, à l'été 1358, au cours du siège de Paris, gratifie son dévouement sans faille en lui offrant la baronnie de Nonette et la seigneurie d'Auzon en Auvergne, assorties des privilèges d'immunité et de justice digne d'un prince de sang. Des rivalités politiques l'empêchèrent de faire valoir des velléités plus larges sur les villes de Riom et de Montferrand (id. : 97-100). L'année suivante, le régent Charles le nomme lieutenant du duc de Bourbon, son frère, c'est-à-dire gouverneur d'Auvergne, du Bourbonnais, du Berry et du Mâconnais – et c'est à cette occasion qu'il prend part à la défense de l'Auvergne contre les chevauchées anglaises. En 1360, en conséquence au

57. Diverses hypothèses circulent : il serait l'enfant né des amours de Philippe de Valois (futur Philippe VI) avec sa cousine et belle-sœur (avec qui il avait été élevé à la cour), Blanche de Bourgogne, épouse du futur Charles IV le Bel, comtesse de la Marche, impliquée dans l'affaire de la Tour de Nesles (1314) au cours de laquelle les trois belles-filles du roi Philippe IV le Bel sont accusées d'adultère. Thomas aurait alors été conçu lors d'une visite de Philippe à sa cousine dans les années 1318-1322 durant la captivité de Blanche à Château-Gaillard (Boudet 1900). D'autres érudits, comme H. Morainvillé, pensent qu'il serait plutôt le fils de Blanche de Bourgogne et de son mari, Charles IV ou de son amant, et qu'il serait né en 1315, lorsque le mariage était encore valide. Mais à cause du doute sur sa paternité, Charles IV ne l'aurait pas reconnu (Morainvillé 1905). À sa mort (1322-1328), ce dernier n'a pas de fils légitime et les filles sont écartées de la succession (loi salique) depuis le scandale de l'affaire de Nesles : la dynastie des Capétiens s'éteint et le trône passe finalement à son cousin, Philippe VI de Valois, en 1328 et déclenche la guerre de Cent Ans (Bove 2014).

58. La thèse de M. Boudet repose sur le fait que Thomas de la Marche est reconnu par les chroniqueurs contemporains anglais Geoffroy le Baker de Swynebrocke et Thomas de Walsingham comme « français de nation et fils du roi Philippe, récemment décédé mais fils illégitime » (Boudet 1900 : 10) ; que la famille royale le qualifie de « cousin » dans de nombreux documents ; que son sceau de 1360 représente les armes de France sous la forme d'un « semé de [neuf] fleurs de lys [de] France » (id. : 16) aux côtés des armes maternelles du comté de la Marche ; et qu'il qualifie le roi Jean II de « [m]on frère » (id. : 72) alors que celui-ci vient tout juste de monter sur le trône de son père, Philippe VI de Valois.



traité de paix de Calais négocié entre la France et l'Angleterre, Thomas de la Marche est destitué de ses biens au profit du duc Jean, comte de Poitiers et second frère du dauphin Charles : le roi Jean II de retour de captivité accède à la demande de son fils Jean et fait ériger l'Auvergne et le Poitou en duchés, en révoquant la donation de Nonette et Auzon accordée au « bâtard de France ». C'est ce qui pousse Thomas de la Marche à se révolter, à entrer en guerre contre la noblesse auvergnate alliée au duc de Berry et à mettre à sac les villes et les campagnes avec sa compagnie d'hommes armés. Son dernier fait d'armes connu est la prise d'Allègre, en août 1361 (id. : 197-199) – le lieu et les circonstances de son décès ne sont pas connus, mais le rebelle est cité comme défunt en septembre 1361.

Si l'on revient à Paris qu'il a vraisemblablement fréquenté par intermittence au moins entre 1350 et 1360, les éléments connus de la vie du « bâtard de France » coïncident avec les mentions de « messire Thomas de la Marche » dans le censier de 1350, celui de 1358, 1360 et enfin 1362 où il est dit à la fois « feu » et « chevalier ». On peut alors poser l'hypothèse que les deux maisons (Est\_10) de la rue des Singes font partie de ses possessions, depuis au moins 1350. L'historien M. Boudet a prouvé que son père, Philippe VI, s'il ne l'a jamais porté dans ses testaments, « de son vivant, [...] lui assura le nécessaire, suivant l'usage qui voulait que les jeunes princes reçussent en sortant de l'adolescence des revenus pour tenir leur état ». Ces donations, le dauphin Charles y fait allusion (sans les décrire) dans des lettres de 1358 – seuls des droits sur des terres situées à Argenteuil et une rente annuelle à vie de 2 000 livres sur le Trésor royal sont documentées (id. : 18-20). Les maisons de la rue des Singes appartenant à l'ancienne censive du Temple, faisaient-elles partie des donations de Philippe VI ? L'hypothèse est plausible mais pour la vérifier il faudrait examiner les relations entre l'ordre de l'Hôpital, alors gestionnaires du domaine templier, et le roi. L'identité de l'ancien détenteur de la parcelle concernée, frère Robert de Tancrou – un frère hospitalier ? – participe peut-être aussi de la réponse : à sa mort, survenue avant 1350, sa propriété a-t-elle été acquise ou cédée au roi de France ?

Enfin, dernier aspect à considérer pour cerner la sociologie de la rue : les censitaires des parcelles les plus fortement accensées (**Fig. 52**). Pour celle située la plus au sud-est (Est\_10), nous avons vu qu'il s'agissait du cas où se succèdent le frère Robert de Tancrou et messire Thomas de la Marche. Après le décès du chevalier, on trouve en 1362 le censitaire maître Thibaut Petit Pas à qui succède sa veuve en tant que propriétaire en 1375-1376. Aucune information ne nous permet de caractériser professionnellement ce censitaire, hormis le fait qu'il exerce un métier qualifié lui conférant une notabilité certaine. Le statut du précédent propriétaire, comme le montant du cens (50 sous) indiquent que le bien composés de deux maisons dites « de delez [à côté] » en 1362 et « joignantes » en 1375 n'est pas anodin et que l'ensemble bâti mitoyen doit être qualitatif. La même remarque peut s'appliquer à la parcelle suivante (Est\_8) qui émarge à 52 puis 56 sous à partir de 1358 – cette augmentation coïncide avec le changement de propriétaire : de Jehan Le Leu de Bonly (dit aussi de Rouen en 1375) et sa veuve dont on ne connaît rien, on passe au tisserand Eude de Gonnis (ou Gonys, Gony) qui décède avant 1362 puisque ce sont sa veuve et ses héritiers qui tiennent le bien à cette date. Ce dernier devait être suffisamment aisé pour investir dans un bien plus confortable que sa précédente maison de 1350 situées plus au nord (Est\_5) : la parcelle compte plus de deux maisons qui sont décrites comme « entretenenz » en 1375 c'est-à-dire contiguës, sans être mitoyennes. À cette date, le propriétaire a encore changé, c'est la femme de Raoul de Fouques qui tient le bien, alors que ce dernier est acensé à la même date à l'ancienne maison d'Eudes de Gonnis (Est\_5). Enfin, le dernier lot taxé à un sens beaucoup élevé que la moyenne (21,5 sous) se trouve au nord-est de la rue des Singes (Est\_2), après la maison du coin. Contrairement aux deux précédents, celui-ci n'est composé que d'une seule maison, décrite comme « joignante » à partir de 1362. On peut présumer qu'elle doit présenter des caractéristiques particulières pour justifier un tel montant ; est-ce qu'il faut voir une concordance avec « la grande maison » de Péronnelle de Péronne

en 1253, située probablement au même emplacement ? L'hypothèse est assez solide, mais malheureusement peu d'éléments sont à notre disposition pour documenter le niveau social des différents propriétaires. Avant 1350, le censitaire en était Hugues Luissier – appelé feu Guillaume Luissier en 1362. Il existe bien un Guillaume Luissier (ou Le Wissier), maître maçon de Mahaut d'Artois pour le château d'Hesdin en 1299 (**Richard 1887** : 257 ; **Héliot 1951** : 266). La chronologie pourrait concorder (première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle), mais nous n'avons trouvé à ce jour aucune preuve de sa présence à Paris. En 1368, on trouve dans les archives, un Jehan Luissier, receveur général des Aides<sup>59</sup> qui prête 150 francs d'or à un tiers à qui le roi Charles V n'a pas réglé l'achat d'une tapisserie. Là encore, la filiation postérieure est très hypothétique. Pour le censitaire de 1350 à 1358, il s'agit de Robert Gloriot puis en 1362 de Jehan Gloriot, probablement son fils. Nous n'avons trouvé aucune information supplémentaire pour le censitaire de 1375-1376, Huet le Seneschal – à cette date, son patronyme n'est plus lié à sa fonction, charge ou métier. On trouve toutefois un Rolant Seneschal (PMA), valet de l'écuelle à l'hôtel du roi Philippe VI de Valois, en 1329, sans pouvoir évidemment avancer de parenté entre eux.

Certaines parcelles montrent donc les caractéristiques d'une évolution sociale de la rue au profit de groupes sociaux plus aisés, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, soit tout juste après la vague de Peste de 1347. Par ailleurs, le dernier censier témoigne de changements immobiliers notables dans la rue des Singes survenus entre 1362 et 1375-1376 (**Fig. 52**) : la majorité des propriétaires sont des nouveaux venus, seules quelques familles sont des censitaires de longue durée sur la même parcelle. Pour le côté Ouest, on en compte seulement 3 sur 9 (Jean Dorengé en Ouest\_2, Pierre Longue Espée en Ouest\_7 et maître Oudart Dattainville en Ouest\_9) et 3 sur 11 côté Est (Henry le Mousnier en Est\_4, Gertrude Petit Pas en Est\_10 et messire Jehan de Cressi en Est\_11).

En revanche, plusieurs parcelles contigües sont dans les mains d'un même tenant – ce qui était rare avant 1350 puisqu'un seul cas existait à l'est (Jehan de Bagnollet en Est\_6 et Est\_7). Cette tendance est très manifeste à l'ouest de la rue avec 6 parcelles sur 9 concernées, tenues par 3 hommes dont deux sont des censitaires de longue durée, d'avant 1350 : Pierre Longue Espée hérite de Ouest\_6 acquiert Ouest\_7 ; même processus pour maître Oudart Dattainville qui hérite de Ouest\_8 et achète Ouest\_9. Ces deux censitaires voisins de longue date ont la particularité de posséder chacun la « moitié de la place vuide joignant ou jadis [il y avait] une maison » : en 1362, se trouvait encore deux maisons mitoyennes (Est\_7 et Est\_8) détruites entre temps. Plus au nord, Jehan le Mome n'est pas tout à fait un nouveau venu, puisqu'il hérite de sa femme en Ouest\_3 – cette maison aboutit à celles qu'il possède rue du Puits – et se rend propriétaire de la parcelle Ouest\_4. À l'est ce phénomène de réunion de parcelle n'a pas cette ampleur, puisque cela ne concerne que les parcelles Est\_6 et Est\_7 acquises par Jehan de la Tanelle, un nouveau propriétaire – Raoul Fouques et sa femme possèdent bien deux parcelles mais elles ne sont pas mitoyennes (Est\_5 et Est\_8).

Si depuis 1253 et jusqu'en 1375-1376, le nombre de parcelles est relativement stable (à l'ouest, 9 lots ; à l'est, 12 puis 11 lots), la possession de plusieurs parcelles par tenant annonce un phénomène de remembrement, vraisemblablement en lien avec la gentrification progressive du quartier Barbette, de part et d'autre de l'enceinte de Philippe Auguste – celui-ci étant de plus en plus investi par les « gens de cour » dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce qu'il devienne un véritable « quartier aristocratique » au début du XV<sup>e</sup> siècle (**Bove 2014** : 267). Pour G. Étienne, vers 1375, la censive du Temple à l'intérieur des vieux murs se différencie encore de la Couture du Temple où les grands hôtels des membres de l'entourage royal sont déjà construits : « on [y] trouve aussi de belles demeures mais mêlées encore à de modestes habitations » (**Étienne 1974** : 529). Elle constate pourtant déjà la multiplication des cours avec des annexes (les « louages »), la disparition progressive des granges et l'apparition dans les actes de « maisons à deux

59. Archives Nationales - AB/XIX/5191 (SIV). Quittance de Barthélemy Huchon à Jehan Luissier, receveur général des Aides d'une somme de 150 francs d'or due par Charles V pour l'achat d'une tapisserie représentant la quête du Graal.

pignons » pour qualifier le regroupement de deux habitations mitoyennes. L'agrandissement de la surface habitable devient en effet un enjeu dans une période où l'urbanisation s'accélère et le marché immobilier se tend avec l'arrivée de riches personnages qui acquièrent plusieurs biens pour spécialiser l'espace domestique (salle / chambres). « La disparité qui a toujours existé est très réelle à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle entre les grands seigneurs qui possèdent de magnifiques hôtels ; les bourgeois qui détiennent deux ou trois maisons et les familles très pauvres qui doivent se contenter de louer une chambre » (id. : 535-537).

La rue des Singes – l'ancienne rue Aaliz dou Temple ou Perrot d'Estampes peuplée de menus tisserands au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle – voit son visage changer avec l'arrivée de propriétaires aisés en quête d'espace à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle : bourgeois, artisans spécialisés, officiers de l'administration royale. Entre 1375 et 1400, la gentrification est effective et c'est précisément dans cette fourchette chronologique resserrée que l'hôtel dit de Rieux se constitue.

### 2.3.4 L'hôtel de Rieux : une demeure curiale de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle

En agrandissant la focale géographique à l'échelle de la parcelle, l'histoire s'enrichit de nouvelles données issues des sources écrites dépouillées, entre autre, par Nicolas Courtin dans le cadre de son mémoire sur l'hôtel Amelot de Bisseuil (**Courtin 1995**). Des informations inédites viennent éclairer par ailleurs le profil de ses propriétaires successifs et préciser la constitution puis le démantèlement de l'hôtel médiéval, avant sa reconfiguration architecturale en plusieurs étapes entre 1480 et 1660. Ces nouveaux éléments historiques permettent finalement de participer à la discussion actuelle sur la réalité matérielle de l'« hôtel aristocratique » médiéval parisien (**Bove 2018** ; Bove 2020), en s'appuyant notamment sur l'évolution morphologique et sociologique de la parcelle étudiée. Autant de données historiques et archéologiques à confronter aux structures archéologiques mises au jour dans le sous-sol du 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites.

#### Avant l'hôtel dit de Rieux : la demeure d'un officier de cour, Oudart de Trigny (ca 1380-1390)

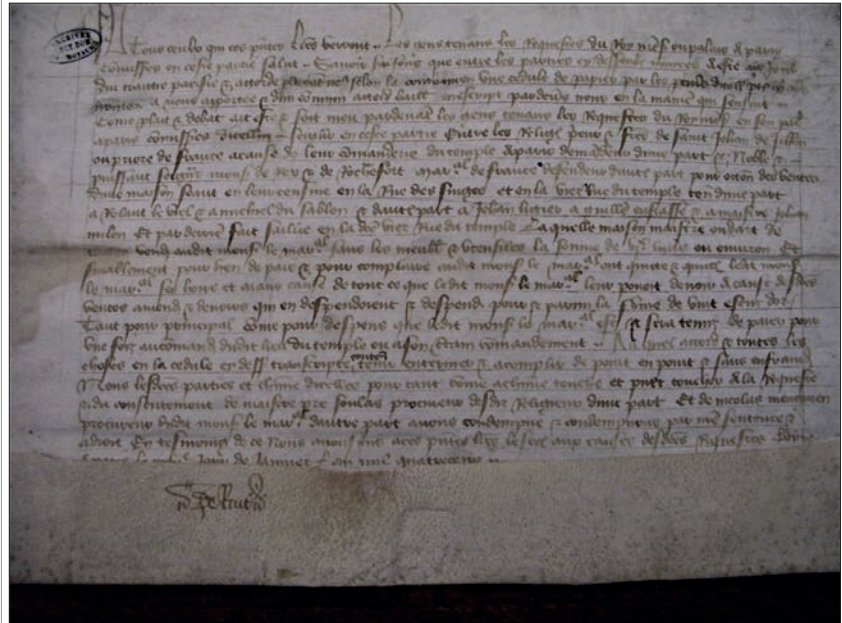
Dans la bibliographie, l'hôtel de Rieux est daté de l'an 1400 (**Courtin 1995** : 28 ; **Weiss 2012** : 134-135) à partir d'un acte dans lequel le maréchal de Rieux a des démêlés avec l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, détenteur de la commanderie du Temple (**Fig. 53**). Le 26 janvier 1401, une sentence des Requêtes du Palais<sup>60</sup> confirme un accord entre les Hospitaliers et « noble et puissant seigneur Mgr de Rieux et de Rochefort, Maréchal de France » à cause des ventes d'« une maison séant en leur censive en la rue des Singes et en la Viez rue du Temple tenant d'une part à Roland le Vieil et a Michel du Sablon et d'autre part a Jehan H... a Guillaume Eustasse a maistre Jehan Milon et par devant fait saillie en la dicte Viez rue du Temple. Laquelle maison maistre Oudart de Trigny vend audit monseigneur le Maréchal sans les meubles et ustensiles la somme de 600 livres ou environ ». L'Hôpital condamne le Maréchal à payer 20 écus d'or pour les lods et ventes non réglés jusqu'alors – les taxes sont dites « modérées pour complaire audit seigneur » mais la somme devra être payée en une fois au commandeur. Dans cet acte, une information n'a pas été exploitée alors qu'elle permet d'affirmer que le maréchal de Rieux n'est pas le fondateur de la demeure puisqu'il l'a achetée avant cette date à un certain Oudart de Trigny – seul Ch. Sellier en fait rapidement mention en utilisant cette côte (**Sellier 1910** : 91). Cette « maison » antérieure à 1400 n'est pas décrite, on apprend juste qu'elle a été acquise nue, c'est-à-dire « sans les meubles et ustensiles ». Elle est par ailleurs

60. Archives Nationales – S 5072A/58/3 (transcription V. Weiss) et S\* 5544, fol. 119v.

établie sur une parcelle traversante, puisqu'elle est adressée rue des Singes et rue Vieille du Temple – la mention d'une « saillie » sur cette rue permet d'imaginer que l'édifice n'est pas en retrait de celle-ci, mais au contraire qu'il borde la Viez rue du Temple.

**Fig. 53** L'acte du 26 janvier 1401, considéré jusqu'alors comme la première mention du Maréchal de Rieux en tant que propriétaire de l'hôtel de la rue des Singes.

Archives Nationales – S 5072A/58/3, photographique V. Weiss.



Grâce à l'aide de G. Étienne, nous pouvons désormais resserrer la datation de l'achat de la maison d'une décennie : un acte prouve en effet que le maréchal de Rieux en était réputé propriétaire en mars 1391<sup>61</sup>. À cette date, le charpentier Philippot Bretay et sa femme Jehanne se dessaisissent d'une maison au coin de la rue des Singes et de la rue des Blancs Manteaux, « tenant d'une part à Guillaume Eustace et d'autre part aboutissant à une maison qui fut Me Oudart de Trigny et est a present dit-on au seigneur de Rieux ». Cette maison du coin est cédée à Pierre et Marie Cousin pour 40 livres<sup>62</sup>. La mention « a present dit-on au seigneur de Rieux » est certainement l'indice d'une acquisition récente, le fait ne semble pas être encore tout à fait de notoriété publique et on ne l'appelle pas encore « l'hôtel de Rieux » comme ce sera le cas durant tout le XV<sup>e</sup> siècle. Il faut donc admettre désormais que Jean II de Rieux possède le bien à partir de 1390-1391 au moins et que sa construction lui est bien antérieure.

### *Un homme de cour en pleine ascension sociale*

Il faut donc s'intéresser au précédent propriétaire – peut-être lui-même à l'origine de la constitution de l'hôtel – maistre Oudart de Trigny. Charles Sellier l'avait identifié (**Sellier 1910** : 91) comme « cleric des comptes » car il est cité dans les Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles en 1380 et 1383 pour avoir reçu deux puis un « manteaulx de clers » d'une valeur de 5 livres, aux côtés de chevaliers, clercs des requêtes, maitres des comptes, secrétaires et de notaires composant l'hôtel du roi qui est l'ensemble des services domestiques attachés à la personne du souverain, étendus à l'administration (**Drouët d'Arcq 1865** : 28 et 207). D'autres sources permettent de retracer sa carrière comme officier de la Cour : entre 1373 et 1394, il est bien cleric de la Chambre royale des comptes de Paris qui gère les revenus et dépenses du domaine royal depuis le Palais de la Cité – c'est en cette qualité qu'en 1386, il reçoit aux côtés de Jean Cretet, un autre cleric, « le mandat de reformer la Chambre dijonnaise, selon les coutumes en vogue à Paris » (**Boone & Vandermaesen 2003**). La carrière d'Oudart de Trigny atteint son apogée quelques années plus tard, quand il est promu « maitre extraordinaire le 10 novembre 1394 pour soulager Regnault de Coulobms [à cause de son grand âge] » (**Constant d'Yanville 1866-1875** : 651). En 1400, il est aussi dit « conseiller du roi » (**Lehoux 1951** : 191), preuve de son statut privilégié à la Cour.

61. Archives Nationales - S\* 5595, fol. 143v<sup>o</sup>-144 r<sup>o</sup>. Dans le registre, l'acte est daté de 1380, mais Geneviève Étienne et Valentine Weiss s'accordent à penser qu'il s'agit d'une erreur du scribe au vu de sa position, après des paragraphes datés de 1390 : il faut vraisemblablement lire 1390 et non 1380, soit mars 1391 en nouveau style [n. st.].

62. Cette maison du coin est adjugée à l'Hôpital le mardi après la Trinité 1421 pour arriérages impayés depuis 11 ans. Elle appartient alors aux héritiers de Jehanne de Chasteauleart, mais parmi les opposants à l'adjudication, il y a le roi d'Angleterre qui déclare avoir acquis la maison par confiscation. En 1421, elle est dite tenant d'une part à l'hôtel de Rieux, d'autre part à la rue des Blancs Manteaux, aboutissant à Guillaume Eustace. (S 5072 A, 63e liasse). Une nouvelle adjudication au profit de la commanderie concernant cette maison du coin a lieu en 1429.

Sa fonction de maître extraordinaire des comptes l'autorise probablement à participer, au sein du Conseil, à la politique financière du royaume. Sa mort survient le 7 mai 1403, d'après l'épithaphe<sup>63</sup> de son tombeau au couvent des Célestins – il repose donc dans la deuxième plus importante nécropole royale (après celle de Saint-Denis), non loin de l'hôtel Saint-Paul, séjour des rois Charles V et Charles VI qu'il a servis successivement.

Le propriétaire de ce qui deviendra l'hôtel de Rieux est donc un personnage en pleine ascension sociale : Oudart de Trigny ne possède pas de titre de noblesse, mais ses revenus sont confortables et connus puisque certains figurent dans les Journaux du Trésor publiés par l'archiviste Henri de Moranvillé. C'est ainsi que l'on sait qu'en tant que clerc des comptes, en juin 1378, il perçoit 3 livres par jour de gages ; en décembre 1393<sup>64</sup>, 400 livres par an en tant que « *super magistr[um]... clericum dictorum compturum* » et en décembre 1400, le roi lui offre une gratification de 500 francs pour avoir abandonné à Ysambard Martel son office de maître clerc ordinaire (**Lehoux 1951** : 190-191 ; **Moranvillé 1888** : 379, 391 et 419). Ce qui fait dire à l'historienne Françoise Lehoux dans sa thèse sur le bourg de Saint-Germain-des-Prés que « les officiers royaux ne semblent pas avoir été affectés par les malheurs du temps. Bien au contraire, mettant à profit la faiblesse du roi [Charles VI a des accès de folie à partir de 1392] et les rivalités des princes, ils avaient affermi leur situation de privilégiés et continuaient à puiser abondamment dans un Trésor à demi vide qui leur versait sans compter gages, robes, pensions, dons et gratifications de toute sorte. Eux aussi, [...] font figure de parvenus et l'on ne saurait s'étonner de trouver entre leurs mains quelques-unes des plus belles propriétés du bourg » (**Lehoux 1951** : 190). Comme deux autres officiers des Comptes qu'il côtoie tout au long de sa carrière<sup>65</sup>, maître Oudart de Trigny investit dans l'immobilier dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1400, il est en effet propriétaire de la Maison au Tore, futur hôtel de Taranne – du nom d'un riche bourgeois de Paris, changeur du parti Armagnac et créancier du duc de Berry qui acquiert cet hôtel en 1413. Cette demeure était située rue Forestier (soit la rue de l'Égout, supprimée en 1868 lors du prolongement de la rue de Rennes) dont elle occupait les deux tiers dans sa longueur ; elle fait le coin entre la rue du Dragon. Possédé au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle par Jehanne la Bobeline, puis par maître Jehan Sardignon, cet hôtel appartenait en 1372 à un prêtre, messire Jehan Pillet » puis à maître Jehan Sardigou d'après A. Berty (id. : 108 ; **Berty 1866-1897** : 272-273). C'est sans doute dans cette Maison au Tore – dont le toponyme rappelle vraisemblablement la moulure qui orne les ouvertures des riches demeures civiles médiévales<sup>66</sup> – qu'Oudart de Trigny passe ses dernières années. On peut poser l'hypothèse que cette acquisition dans le bourg de Saint-Germain-des-Prés intervient après avoir vendu son hôtel de la rue des Singes, vers 1390-1391, au maréchal de Rieux. Son ascension professionnelle, assortie probablement de son enrichissement, lui permet de s'installer dans un lieu aussi attractif pour les curiaux que le quartier Barbette : proche du Palais de la Cité, ce quartier extra-muros dispose de grandes parcelles à bâtir qui accueillent entre 1380 et 1420 de nouveaux hôtels prestigieux (séjour de Nesles, hôtel de Navarre, de Garancières, d'Estouteville, etc. : **Bove 2013** : 263-269).

### *Des investissements immobiliers nombreux dans le quartier Barbette dès la fin des années 1370*

Le changement de quartier au cours des années 1390 n'est donc pas anodin, car durant la décennie précédente Oudart de Trigny avait investi le quartier Barbette en divers endroits. En 1381, il est cité dans le Procès-verbal des criées et oppositions du Grand et Petit Hôtel Barbette de 1464<sup>67</sup> contenant des copies du censier du Temple. Il apparaît en tant que propriétaire d'un bien situé à l'emplacement du futur hôtel Barbette – qui est le résultat d'un important remembrement – sur la portion est de la rue Vieille du Temple dite rue Barbette à l'extérieur de l'enceinte de Philippe Auguste. Dans la

63. « Cy dessous cette lame de cuivre gist maistre Oudart de Trigny, conseiller et maistre des comptes du roy nostre sire, qui trespasa à Paris le 7 jour de mai 1403. Lequel à son vivant a fondé ceans perpétuellement deux religieux, pour prier Dieu pour luy, et pour tous ses amis et bienfacteurs, et avec ce y a fait moult d'autres biens. Priez Dieu pour l'ame de luy. Amen. » (Millin 1790 : 139 ; Lehoux 1951 : 191).

64. Il s'agit plus certainement de décembre 1394 [n. st.] car il est promu le 10 novembre 1394 en tant que « maître exceptionnel » l'équivalent français de « *super magistrum* » et on sait que ces 400 livres correspondent aux gages de son prédécesseur, Regnault de Coulombs, en 1378, lorsqu'il était lui-même maître exceptionnel de la Chambre royale des comptes (Lehoux 1951 : 190).

65. Regnault de Coulombs et Guy Brochier (Lehoux 1951 : 190).

66. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Tore\\_\(architecture\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tore_(architecture))

67. Archives Nationales – S\* 5072A/65/19.

liste, le bien correspond à la dernière parcelle, la plus au nord. Oudart de Trigny n'est pas cité comme tenant en 1378 ni en 1388, quand l'opération foncière est déjà en marche pour constituer le séjour de la reine, Isabeau de Bavière. En 1381, il doit 32 sous de cens aux quatre termes ; il succède à un certain « Pierre Poincet » censitaire en 1378 et 1376, « demeurant au bourg Thiboust, pour sa maison joignant qui, a présent, est couverte de chaume, et sa vigne derrière, qui fut audit Robert Langlois, et auparavant à Jehan de la Roche ». La construction de la maison joignante est récente car en 1362, la parcelle n'est pas bâtie, elle est seulement plantée de vigne (**Sellier 1899** : 28-29 et 179). C'est donc entre 1378 et 1381 qu'Oudart de Trigny acquiert ce bien, pour le revendre ensuite à maître Nicolas de Mauregard qui s'empare de 5 parcelles sur 7. Ce personnage est, lui aussi, en pleine ascension sociale, d'abord « sergent d'armes du roi et receveur général à Rouen des deniers pour la défenses du royaume, puis trésorier du duc d'Anjou en 1377 et 1384, puis trésorier de France en 1385 et 1389 et enfin conseiller du roi en 1391 ». Il possède deux arrières-fiefs à Sannois et Belloy et [...] à Paris, il était encore propriétaire de 16 toises de vieux murs de la Ville, près de la porte Barbette » (id. : 30-31). Dans le censier suivant, en 1390, Nicolas de Mauregard a revendu l'ensemble de ses parcelles à Jehan de Montagu, un « marmouset » – c'est-à-dire un des anciens conseillers de Charles V, à qui s'opposent les ducs et oncles du roi Charles VI – « sire de Marcoussis, vidame de Laonnais, grand-maître de l'hôtel du roi et surintendant des finances, [...] un des plus puissants parvenus de son temps » (id. : 31). C'est lui qui fait construire l'hôtel Barbette, avant de le céder à la reine Isabeau de Bavière en 1401. Comme beaucoup de gens de cour, Oudart de Trigny a probablement réalisé une opération financière, en achetant et en revendant en l'espace de moins de 10 ans une maison dans le quartier Barbette, en cours de gentrification dans les années 1380-1400.

Il se trouve par ailleurs mêlé à une autre affaire immobilière, rue du Temple, immortalisée par le célèbre poète champenois Eustache Morel dit Deschamps (1346-1406), serviteur et proche du jeune Charles VI en tant que huissier d'armes. Ses œuvres témoignent de sa vie à la Cour sans cacher les revers de son état, notamment les difficultés de logement des officiers de cour qui accompagnent leurs maîtres dans leur itinérance. En 1381, après avoir perdu « sa maison des Champs [à Vertus, dans la Marne], brûlée et pillée en août 1380, par les bandes anglaises », il cherche assistance et gratification auprès des puissants comme c'est d'usage (**Queux de St-Hilaire et Raynaud 1878-1903** : 33-34). Dans sa « Requête aux ducs d'Anjou et de Bourgogne », il argumente qu'« un don de 600 £ lui semble suffisant pour acquérir une maison conforme à son état<sup>68</sup> », à Paris (**Bove 2020** : 217). Il obtient 300 livres et espère autant du roi, qui lui promet la somme. En 1382, Eustache Deschamps est propriétaire d'un hôtel dans la rue du Temple, que le roi honore de sa visite en octobre 1383 (**Queux de St-Hilaire & Raynaud 1878-1903** : 33-34 et 53 ; **Bove 2018b** : 85-86). Il a acheté cette maison à Oudart de Trigny, mais en 1387, il ne l'a toujours pas entièrement payé ni réglé les 25 francs de lods et ventes dus à l'abbaye Saint-Martin-des-Champs. Condamnés tous deux à 60 francs d'amende, Eustache Deschamps cumule les dettes pour assurer son train de vie et se voit obligé de vendre son hôtel de la rue du Temple, en 1388 (**Tarbé 1849** : XXI). D'après le ton haineux d'une de ses ballades à l'encontre du grand-maître de l'hôtel du roi, il est possible que « Jean de Montagu se substituant au vendeur, Oudart de Trigny, obligea Deschamps à vendre à vil prix » pour rembourser le maître des comptes et ses autres créanciers (**Queux de St-Hilaire & Raynaud 1878-1903** : 53).

C'est ainsi que l'on sait qu'Oudart de Trigny, entre une fourchette comprise entre 1378 et 1390 a possédé successivement et/ou concomitamment au moins trois propriétés dans le quartier Barbette, toutes revendues à des gens de cour : celle de la rue Barbette à Nicolas de Mauregard, entre 1381 et 1388 ; celle de la rue du Temple à Eustache Deschamps, avant 1382 (d'une valeur de 600 livres), et enfin celle de la rue des Singes, au maréchal de Rieux vers 1390-1391 (d'une valeur aussi de 600 livres). Dans ce laps

68. D'après les textes d'Eustache Deschamps, cette fonction consiste à assister le roi au lever et au coucher, à l'aider à monter et descendre de cheval. « Ses gages, outre 100 sous par an pour acheter une robe, sont de 5 sous 4 deniers parisis par jour [...] et à deux chevaux » (**Queux de St-Hilaire & Raynaud 1878-1903** : 27). Il obtient par ailleurs des dons et gratifications pécuniaires pour ses services.

de temps resserré, on peut s'interroger sur son lieu de résidence effectif : avant les années 1376-1378, il ne peut pas avoir occupé la maison de la rue Barbette ni celle de la rue des Singes (à moins d'en avoir été locataire) car elles étaient accensées à d'autres personnages ; on pourrait alors envisager comme hypothèse qu'Oudart de Trigny résidait à l'hôtel de la rue du Temple jusqu'aux environs de 1381, au moment où Eustache Deschamps cherche 600 livres pour se loger. Cette année-là, il est déclaré censitaire rue Barbette : cette maison à l'aspect probablement modeste voire champêtre<sup>69</sup> construite dans une parcelle de vignes ne correspond pas au statut de clerc de la Chambre royale des Comptes ; nous posons donc l'hypothèse qu'il s'agit d'un placement financier, au moment où le quartier Barbette se mue en quartier aristocratique et où l'ensemble de la capitale a connu « une phase intense de transactions, spécialement entre 1350 et 1370 » (**Bove 2019** : 500). Il reste finalement la maison de la rue des Singes qu'il a pu acquérir entre 1376 et 1390, ou hypothétiquement vers 1381-1382 quand il cède son hôtel de la rue du Temple au poète champenois pour 600 livres.

En quittant son hôtel de la rue du Temple, Oudart de Trigny investit vraisemblablement dans un bien équivalent rue des Singes – ce qui sous-tend deux possibilités : soit la maison est existante et offre déjà un certain standing ; soit il est à l'origine de la création de l'hôtel par le remembrement de plusieurs parcelles. C'est cette dernière hypothèse que l'analyse topologique à partir du censier de 1443 permet d'étayer, nous le verrons par la suite. Par ailleurs, le montant cité par Eustache Deschamps comme la somme nécessaire à l'achat d'une demeure correspondant à son statut (600 livres) correspond aussi au prix auquel Oudart de Trigny vend sa maison de la rue des Singes au maréchal de Rieux, dix ans plus tard.

### L'hôtel éphémère de proches du roi Charles VI : les maréchaux de Rieux (ca 1390-1420)

Si aucun texte ne nous permet d'attester qu'Oudart de Trigny a effectivement résidé dans l'hôtel de la rue des Singes, l'inverse est vrai pour Jean II de Rieux et son fils Pierre qui ont habité ces murs, sans doute épisodiquement au vu de leurs carrières militaires et de manière éphémère puisque seulement 30 ans séparent leur arrivée (vers 1390) de l'abandon du lieu (1418-1420). Leur notabilité – associée à plusieurs événements historiques d'importance dans le déroulement de la guerre de Cent Ans – aura suffi pour que leur nom reste associé à cet hôtel, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

#### *Jean II et Pierre de Rieux : noblesse militaire bretonne et demeure parisienne de fonction*

La famille de Rieux est une ancienne famille noble de Bretagne<sup>70</sup>, alliée à de puissantes maisons – Penthièvre, Léon, Clisson, Harcourt, Montmorency, Bourbon pour les plus illustres (**Potier de Courcy 1862** : 332). Les deux membres qui ont possédé l'hôtel dit de Rieux, Jean II puis son fils Pierre, sont connus pour leurs exploits militaires et leur attachement au roi de France, dont ils sont proches (cf. **2.3.7** : annexe 2). Jean II de Rieux (1342-1417), seigneur de Rochefort (Morbihan) et baron d'Ancenis, a servi Charles V, aux côtés du connétable Bertrand du Guesclin. Diplôme reconnu (traités de Guérande en 1364 et 1381), il est considéré comme « un des braves et vaillants chevaliers de son temps » (**Aubert de la Chesnaye-Desbois 1877** : 66). Il a entre autres faits accompagné le duc Louis II de Bourbon, avec 231 autres chevaliers, au siège franco-génois de Madhia (Tunisie) en 1390 – dite « croisade de Barbarie » – en riposte à la piraterie qui entravait le commerce de Gênes en Méditerranée (**Mirot 1931**). Il est fait maréchal de France en 1397, par lettres patentes, pour les services rendus au roi Charles VI<sup>71</sup> en récompense de ses faits d'armes sur terre et sur mer. À 75 ans, en 1417 quelques mois avant sa mort en son château de Rochefort, il se décharge de ses fonctions de maréchal, au profit de son fils Pierre, alors gouverneur de Saint-Malo (**Courtin**

69. C'est la couverture en chaume citée dans le censier de 1362 qui autorise cette supposition : la couverture d'ardoises est un matériau distinctif au XIV<sup>e</sup> siècle, à Paris ; la plupart des maisons ordinaires sont, elles, couvertes de tuiles ou de bardeaux (Bove 2020 : 375). Pour Henri Sauval, seuls « les celliers, les cuisines, les écuries et les autres pièces des basse-cours étaient presque toujours couverts de chaume » (Sauval 1724 : 278).

70. Leur blason est d'azur à dix besants d'or posés 4, 3, 2, 1 (cité dans l'Armorial universel du héraut de Gelre, fol. 72 r : [https://commons.wikimedia.org/wiki/Folio\\_72r\\_de\\_1%27Armorial\\_de\\_Gelre](https://commons.wikimedia.org/wiki/Folio_72r_de_1%27Armorial_de_Gelre)) ; en tant que maréchal de France, Jean II de Rieux a sans doute obtenu aussi le privilège de porter derrière l'écu de ses armes, deux bâtons d'azur semés de fleurs de lys d'or.

71. « Destitué en 1411 [par les intrigues du duc de Bourgogne] et rétabli en 1413 », d'après F. Aubert de la Chesnaye-Desbois.

**1995** : 29-30). Grand guerrier également, celui-ci né en 1389, est un fidèle du duc de Bretagne puis du dauphin Charles (fils de Charles VI, en incapacité de régner) qui le convoque en son Grand conseil en mai 1418 (**Moranvillé 1888** : 434), quelques jours avant la prise de Paris par les Bourguignons. Destitué de sa fonction de maréchal par les nouveaux maîtres de la capitale, il est maintenu par le Dauphin, futur Charles VII (1422-1461) et le rejoint à Bourges. Capturé par les Anglais près du Mans, emmené comme prisonnier outre-manche, il n'est relâché qu'au prix d'une grosse rançon. À son retour, il participe activement aux combats contre les Anglais à travers tout le royaume et assiste Jeanne d'Arc au siège d'Orléans en 1429. Capturé à Compiègne, il meurt en captivité en 1439, à cinquante ans et sans descendance (**Aubert de la Chesnaye-Desbois 1877** : 67).

En mars 1391, on l'a vu, Jean de Rieux est cité comme le récent propriétaire de la maison de la rue des Singes : au vu de la chronologie, on peut supposer qu'il a acquis ce bien soit avant son départ à l'été 1390, ou bien à son retour de Tunisie à la fin de la même année<sup>72</sup> – le siège ayant tourné court et duré seulement deux mois (**Mirot 1931** : 389). D'après sa biographie, les années 1380<sup>73</sup> le tiennent souvent éloigné de son fief breton avec probablement des allers-retours à la cour, justifiant de disposer d'un pied-à-terre à Paris – sa résidence principale restant son château de Rochefort-en-Terre, dans le Morbihan où il se retire à la fin de sa vie. S'il s'agit bien d'une demeure de fonction, l'hôtel de Rieux est aussi utilisé par les familiers du maréchal : en 1407, Henri du Chastellier, écuyer échanson du duc Louis d'Orléans et neveu de Jean II<sup>74</sup>, y habite avec son valet Drouet Prieur, tout comme Jehan du Rouvray, écuyer accompagné de son page et son barbier (**Raymond 1865** : 224 ; **2.3.7** : annexe 3 ; **Bove 2018b** : 188). Selon B. Bove, « les nobles provinciaux de moindre rang qui viennent servir le roi à la cour sont souvent obligés d'investir dans un logement [à Paris] dont leur famille était dépourvue, et leurs descendants qui ne trouvent pas de place à la cour s'en débarrassent assez vite, si bien que la durée moyenne de possession familiale s'élève à 41 ans seulement » (**Bove 2018** : 212-213). Le cas de l'hôtel de Rieux serait assez représentatif du « moindre enracinement de la noblesse [moyenne] par rapport aux princes » (id.). En 1420, l'hôtel était en effet déjà à l'état d'abandon mais ce sont davantage les aléas politiques qui sont en cause, non l'absence de fonction curiale, puisque Pierre hérite du bâton de maréchal de France et de l'hôtel parisien à la mort de son père, en 1417.

### *Confiscation et abandon de l'hôtel de Rieux durant l'occupation anglo-bourguignonne (1418-1436)*

Nous savons en effet que durant les émeutes provoquées par les Bourguignons en mai-juin 1418, l'hôtel de Rieux est mis à sac – Pierre de Rieux tient le parti du Dauphin, il est de ce fait un Armagnac mais échappe aux massacres du 12 juin : il « se retrancha dans la Bastille qu'il défendit quelque temps », avant de fuir Paris (**Aubert de la Chesnaye-Desbois 1877** : 67). L'hôtel de Rieux est à la merci du pillage : un soldat bourguignon, Raolin de Hallus, s'empare de plusieurs « très belles tapisseries qui portaient les armes des d'Orgemont, volées dans leur hôtel en 1416 » (**Bove 2018b** : 188). Cet hôtel, connu pour son affiliation armagnac, a sans doute constitué un symbole à abattre ; d'autant plus qu'il a été le théâtre de l'assassinat du duc Louis d'Orléans, le 23 novembre 1407, commandité par le duc de Bourgogne Jean sans Peur – événement qui a précipité la guerre civile entre les deux partis.

Abandonné par les Rieux, l'hôtel est confisqué, comme 600 autres propriétés ennemies durant l'occupation anglo-bourguignonne de la capitale (1420-1436). Dans les comptes des confiscations conservés dans les registres de la Chancellerie de France<sup>75</sup> (cf. **2.3.7** : annexe 3), la rue des Singes figure parmi les rues touchées par les saisies d'hôtels de gens de cour (de 3 à 6 maisons) – le quartier Barbette ayant été investi depuis les années 1380-1390

72. Le 20 juin, le duc de Bourbon, chef de l'expédition, arrive à Marseille et l'ensemble du contingent prend la mer le 1er juillet. Après 3 semaines de voyage, les armées franco-génoises tiennent le siège entre le 22 juillet et le 23 septembre ; le duc de Bourbon est de retour à Paris le 11 novembre 1390 (Mirot 1931 : 374, 393).

73. Il est « l'un des chefs de l'armée envoyée au secours du comte de Flandres et contribua beaucoup [à la victoire] de Roibecque [Roosebeke, en 1382] ; il fut encore retenu Lieutenant à 500 hommes d'armes pour l'armée de mer en 1386 [projet d'invasion de l'Angleterre, abandonné] ; et procura l'année suivante [1387], avec d'autres seigneurs, la délivrance du connétable [Olivier V] de Clisson, que le duc [Jean IV de Bretagne] avait fait arrêter au château de l'Hermine à Vannes » (Aubert de la Chesnaye-Desbois 1877 : 66).

74. Si l'on en croit la biographie des Rieux, Jean II a un frère aîné, Guillaume mort en 1364 à la bataille d'Auray et une sœur. Tous deux sont sans descendance (Aubert de la Chesnaye-Desbois 1877 : 66 ; <http://www.infobretagne.com/seigneurs-rioux.htm>) ; il s'agit donc d'un neveu issu de la branche de son épouse, Jeanne de Rochefort.

75. Ces registres ont été transcrits par H. Sauval au XVIIIe siècle dans son tome 3 d'Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris ; les listes des biens confisqués ne sont pas systématiquement organisées par rues, ce qui a obligé au dépouillement systématique pour repérer les mentions de la « rue des Singes ».



par le parti des Marmousets, puis des partisans de Louis d'Orléans (**Bove 2018** : 324). Dès 1421, l'hôtel de Rieux est cité avec des précisions sur l'ancien propriétaire, sans doute est-ce la preuve qu'il s'agit d'une prise de choix car ce n'est pas la norme dans les biens listés : « Maréchal de Rieux, tenant le parti du dauphin – il demouroit en la rue des Cinges dans la maison ci après : Maison rue des Cinges, aboutissant par derrière à la vieille rue du Temple ». Pour le compte 1423-1427, on évoque une « maison qui fut au Maréchal de Rieux absent, scise rue des Cinges » et le dernier de 1427-1434, plus laconique, cite simplement la « maison du Mareschal de Rieux en la rue des Cinges ». Il n'est fait aucune mention d'un nouveau propriétaire ou occupant, alors que dans la même rue, certains biens sont attribués à des auxiliaires de l'occupant anglais, comme Jehan Millet (**Longnon 1878** : 99-101)<sup>76</sup>, notaire et secrétaire du roi Henri VI d'Angleterre représenté à Paris par son oncle, Jean Lancastre, le duc de Bedford. Est-ce à dire que l'hôtel n'est plus en état d'être habité, dès 1421 voire dès 1418 après les exactions contre le parti armagnac ? C'est en tout cas un fait en juin 1429 (**Courtin 1995** : 30)<sup>77</sup> : un bail à cens et rente est signé entre les Hospitaliers et Etienne Bonneau, qui se présente comme secrétaire du roi et contrôleur des comptes de l'hôtel de la reine<sup>78</sup>, pour « ung hostel court puys et jardin [...] qui fut appartenances et maison de Jehan de Rieux [...] et qui] est tout fondu [démoli, en ruine] et inhabitable ».

### *Les criées (1433-1450) : une source précieuse sur la composition de l'hôtel de Rieux avant son abandon*

C'est justement à la ruine de l'hôtel de Rieux que nous devons la majeure partie des connaissances actuelles sur sa composition, car entre 1433 et 1450 il fait l'objet de démarches de la part de la commanderie du Temple pour sa mise en vente (dites « criées ») – Etienne Bonneau n'a possédé l'hôtel que 4 ans maximum, sans vraisemblablement avoir eu les moyens ou la volonté de le rénover car la situation se dégrade. Le 15 juillet 1433<sup>79</sup>, en vue de la mise en vente de l'hôtel<sup>80</sup>, une sentence du prévôt de Paris ordonne aux Hospitaliers d'agir : « la maison assise en la rue des Singes et en la Viez rue du Temple [...] contenant cour jardin et plusieurs louages qui fut et appartient a Monseigneur de Rieux [...] cheute depuis peu de temps » doit être close et le « merrin [bois], tuiles et aultres matieres estans en icelle mis en lieu seur ». On peut en déduire que les murs se sont effondrés récemment, occasionnant un péril pour les riverains et peut être aussi des récupérations illicites de matériaux dans les décombres. La commanderie réagit et fait appel à deux jurés royaux, un maçon et un charpentier, pour établir un devis (**Fig. 54**) : ils se déplacent le 16 novembre 1434<sup>81</sup> sur les lieux et leur description fourmille d'informations sur l'hôtel de Rieux, notamment sur les matériaux qui le composaient et sur la nécessité de construire un mur de 5 toises (environ 9,75 m) :

« Nous, Robert de Layeville, macon et Robert Chauvin, charpentier, jurez du roy nostre sire es offices de maconnerie et charpenterie, a la requeste de venerable et discrete personne frere Jehan Bridault, commandeur du Temple a Paris le 16<sup>e</sup> jour de novembre l'an 1434, nous transportames en ung hostel appellé l'ostel de Rieux, assis a Paris en la vieille rue du Temple ayant yssus par derriere en la rue des Cinges, duquel hostel la plus grant partie est fondue pour compter, mesurer et tauxer ung mur fait de nouvel pour la closture d'icelui hostel devers et au long de ladite rue des Cinges, lequel mur contient cinq toises de mur qui n'est que hourde [palissade<sup>82</sup>] dont nous avons tauxé chascune toise 12 s parisis ou point qu'il est valant 60 s. p.. Item avons veu oudit hostel pluseurs pierres, du vieil merrien [bois], deux huis virilz [deux portes fortes], certaine quantité de lactes et lacterons [pièces de bois de charpente] et de vieille essaulne [bardeaux, petites plaques de bois utilisées en couverture] que l'on dit estre venus et yssus du demolissement d'icelui hostel et peut bien tout se valoir 8 £ parisis pris la ou il est de present. Item icelui merrien [bois] peut bien avoir cousté a tirez hors de gravois et a assemblez et a mectre a sauvecte en ung tas, la somme de 31 sous parisis. Et tout ce

76. Institué notaire et secrétaire du roi par lettres patentes du 2 août 1418, en même temps Jehan de Rinel, un « auxiliaire indispensable du souverain et du Conseil » dans la période de double monarchie. En mars 1420, ils sont tous deux anoblis par Charles VI (Contamine 2009 : 119 ; 122).

77. Archives Nationales - S<sup>e</sup> 5072A/5 et S<sup>e</sup> 5544, fol. 119 v<sup>o</sup>. Transcription Nicolas Courtin.

78. Il s'agit probablement de l'ancien secrétaire de Charles VI (mort en 1422) car dans le testament de la reine Isabeau de Bavière décédée en 1335, Estienne Bonneau est cité comme étant son secrétaire et un de ses exécuteurs testamentaires (Felibien 1725 : 821).

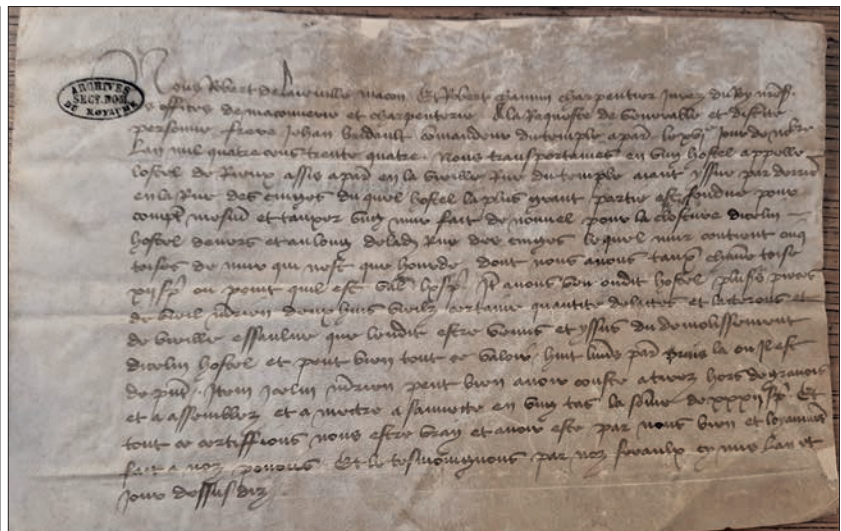
79. Archives Nationales - S<sup>e</sup> 5072A/7 et S<sup>e</sup> 5544, fol. 119 v<sup>o</sup>. Transcription Valentine Weiss (Weiss 2012 : 135) et Nicolas Courtin (Courtin 1995 : 31).

80. Une criée a eu lieu en 1434 (Weiss 2012 : 134).

81. Archives Nationales - S<sup>e</sup> 5073A/13 et S<sup>e</sup> 5544, fol. 119 v<sup>o</sup>. Transcription Valentine Weiss (Weiss 2012 : 135) et Cléo Rager.

82. V. Weiss propose une palissade comme équivalence (Weiss 2012 : 135) qui correspond en effet à la définition suivante de « hourd » : « Ouvrage temporaire de charpente constitué par un entrelacement de pièces de bois » (définition du CNRTL).

Fig. 54 Le rapport du maçon Robert de Layeville et du charpentier Robert de Chauvin, daté du 16 novembre 1434, sur l'état de ruine de l'hôtel de Rieux. Archives Nationales – S 5073A/13.



certifions nous estre vray et avoir esté par nous bien et loyaument fait a noz povons. Et le tesmoignons par noz sceaulx cy mis l'an et jour dessus-diz. ».

Personne ne se porte acquéreur, c'est ainsi que l'on retrouve l'hôtel de Rieux cité dans le registre de saisines, pour les criées de l'année 1439<sup>83</sup> : il s'agit de la description la plus détaillée connue témoignant de la composition de l'hôtel avant sa ruine. En citant les confronts, cet acte livre aussi des informations indispensables à la restitution de la largeur de la parcelle, nous y reviendrons :

« En la rue des Cinges.

Item ung grant hotel qui est tout fondu auquel souloit avoir mesons, sales, chambres, chappelle, cuisine, court, puis, celiers et estables tout le lieu comme il se comporte appelé l'ostel de Rieux [en marge : Gracien Mulart], assiz a Paris en la Vielz rue du Temple et en la rue des Cinges, tenant d'une part par devers la rue des Blans Manteaulx a une mesure qui fut a Jehanne de Chasteauletart faisant le coin de la dicte rue des Cinges sur la dite rue des Blans Manteaulx, et a une mesure qui fut Guillaume Eustace et aux maisons qui appartiennent aux hoirs Philippot du Val et d'autre part aux maisons de Me Jehan Milet et a une mesure qui fut Nicolas Viellart, barbier, crié pour IIII £ V s. VI d. p. de fons de terre et rente par an et pour IIIIX £ V s. VI d. p d'arreraiges. »

En indiquant que le cens annuel est de 4 livres et 5 sous et 6 deniers et que les arriérés s'élèvent à 80 livres et 6 deniers, on en déduit donc qu'il y a 20 ans de sommes non perçues, ce qui amène à 1419 et correspond bien à l'abandon de l'hôtel un an plus tôt par Pierre de Rieux, puis sa confiscation effective en 1421. L'ardoise des 20 ans d'arriérés semble avoir été effacée après la criée infructueuse de 1440, car dans le censier de 1443<sup>84</sup>, on ne signale plus que 2 ans de cens non perçus. La description est sensiblement la même, avec tout de même une nouveauté : un certain Jehan débourse la somme de 48 sous pour louer une « petite habitation ou maison » et l'ensemble du lieu qui correspond à la « grande mesure ou place vide » :

« Une grande mesure ou place vide en laquelle souloit avoir hostel, sales, chambres, caves, celliers, estables et autres edifices appelle l'ostel de Rieux, assis tant en la rue des Cinges comme en la Viez rue du temple, esquelle souloit avoir ses entrees et yssues. Chargé en IIII £. VII s. VI d. de cens et rente par an. Revenu en la main de Monseigneur le grant Prieur par le moyen de criées. Le Temple pour II ans d'arrérages VIII £ XV s. Dedens ladite place a une petite habitation ou maison qui est louée pour le présent avec la place a ung nommé Jehan la somme de XXXVIII s. p. ; dont il est due une année. »

Si l'on synthétise les différentes descriptions, l'hôtel de Rieux semblait se composer – dans son état de 1418 – d'un ensemble d'espaces de service (caves, cellier, cuisine, étables) et des pièces (chambres, salles, chapelle)

83. Archives Nationales - S 5595 fol. 14 v°, S° 5544, fol. 120r et S° 5072A/11 ; la transcription est de Valentine Weiss et Cléo Rager.

84. AN MM 133 fol. 34v ; la transcription est de Geneviève. Etienne et Cléo Rager.

indépendants et/ou situés pour certains en rez-de-chaussée de bâtiments (hôtel, maisons, louages). Cette composition – notamment la présence d'une chapelle, de plusieurs chambres et salles – fait écho à la division du logis royal dans le palais de la Cité reconstruit par Philippe le Bel en « appartements » avec une « chambre de parement [d'apparat] dans laquelle le souverain reçoit, un oratoire privé où il fait ses dévotions et une chambre de retrait, suivie de la chambre à coucher où il est enfin seul ». Dans le corpus parisien des 208 hôtels existant en 1400, B. Bove a montré que la transcription matérielle de « la formalisation des rapports sociaux » à la cour est souvent reprise dans l'architecture des hôtels princiers comme dans ceux des gens de cour ; et « quel que soit l'usage réel de ces chambres ou la taille de ses oratoires, les identifier comme tels, c'est au moins revendiquer une appartenance au mode de vie curial » (**Bove 2018** : 401). La situation en cœur d'îlot et l'accès différé à l'édifice principal sont deux autres caractéristiques partagées par l'hôtel de Rieux : l'entrée principale est bien située rue des Singes, avec une seconde issue systématiquement mentionnée rue Vieille du Temple. La présence d'une cour agrémentée d'un puits et d'un jardin, mais aussi celle d'un mur existant côté rue des Singes qui ferme l'accès. Cette configuration correspond à l'archétype de l'habitat curial car contrairement aux maisons ordinaires qui ont « pignon sur rue », on accède au logis « après avoir passé un porche et traversé une grande cour, et des annexes sur rue » (**Bove 2019** : 36).

Ce qui caractérise aussi fortement ces hôtels de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est justement l'hétérogénéité des bâtiments annexes présents sur la parcelle. Dans sa thèse, G. Étienne démontre que « d'une manière générale, les grands hôtels se composaient d'un bâtiment principal, de jardins et d'une suite de dépendances dont une partie était louée (le plus souvent de petites maisons anciennes qui avaient été conservées) » (**Étienne 1974** : 532). B. Bove aussi souligné la grande diversité du bâti à l'intérieur d'une unité foncière : elles « comportent, pour une bonne part, des maisons ordinaires servant d'annexes, indispensables au bon fonctionnement de la maisonnée ; [celles-ci permettent de loger entre autres] les serviteurs, les montures et la matériel nécessaire à la vie quotidienne d'un aristocrate » (**Bove 2018** : 364). Il faut imaginer « un assemblage d'immeubles de qualité très variable, bien loin de la belle unité architecturale des hôtels particuliers de l'époque moderne qui unifie par le style logis principal et communs » (**Bove 2019** : 34). Cette hétérogénéité dont témoigne les différentes descriptions de l'hôtel de Rieux, se retrouve probablement dans la diversité des matériaux cités dans la sentence en 1443-1434 – les matériaux de couverture discriminant peut-être la qualité et la fonction des bâtiments : la tuile pour le logis, les bardeaux pour les bâtiments annexes et maisons ordinaires. Ces maisons peuvent aussi être louées à d'autres personnes, comme on l'a vu dans le censier de 1443 mais aussi comme en atteste le fameux épisode de l'assassinat du duc Louis d'Orléans, qui marque le début du déchainement de violence entre Armagnacs et Bourguignons.

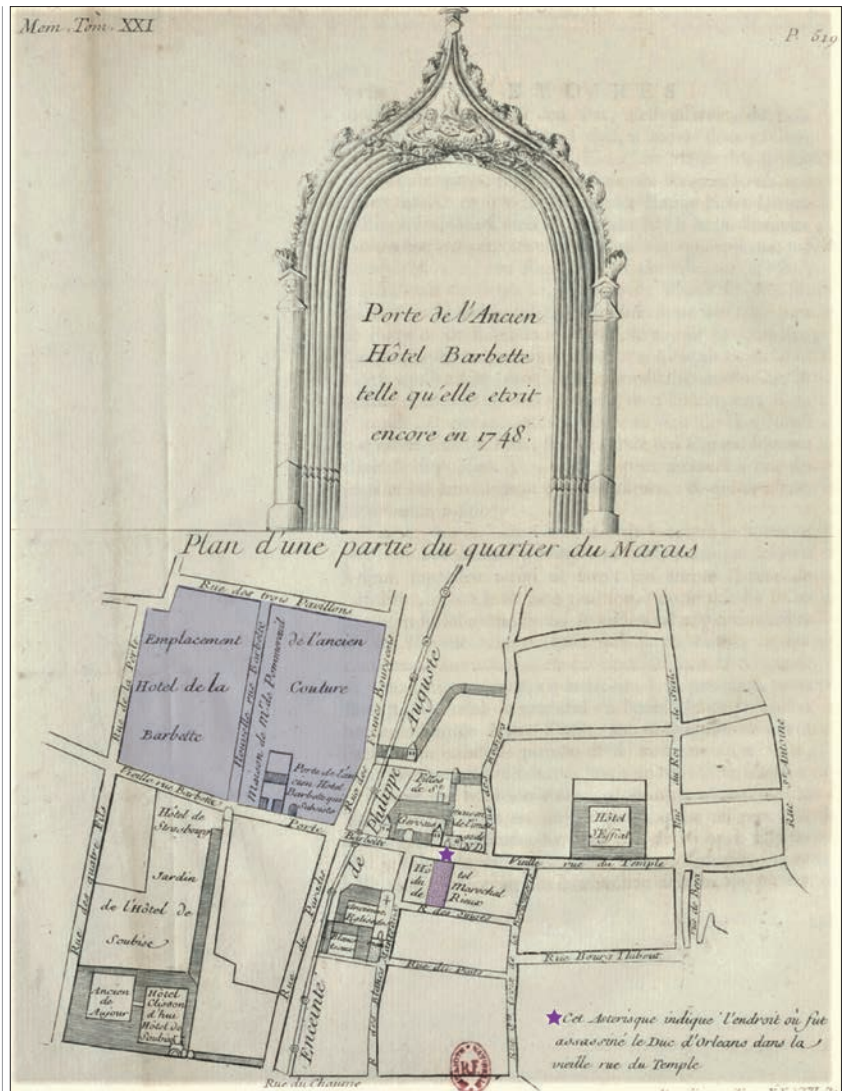
### *L'assassinat du duc d'Orléans : une source indirecte sur la matérialité de l'hôtel de Rieux au début du XV<sup>e</sup> siècle*

La scène se produit le 23 novembre 1407, entre sept et huit heures du soir, dans la rue Vieille du Temple, devant l'hôtel de Rieux qui fait face à l'hôtel ou maison à l'Image Notre-Dame<sup>85</sup> qui a abrité les assassins durant plusieurs jours. Cette maison a ensuite été incendiée pour couvrir leur fuite, par la rue des Blancs Manteaux pour le gros de la troupe. C'est en tout cas la thèse la plus admise depuis les travaux de l'historien Bonamy au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (**Bonamy 1748** : 521-522) réalisés sur la base des registres du Parlement (**Fig. 55**), et notamment de l'enquête réalisée par le prévôt de Paris au lendemain de cet événement (**Raymond 1865** ; **2.3.7** : annexe 4).

85. Cet hôtel appartient à maistre Robert Fourchier, charpentier du Roi et sergent d'armes (Raymond 1865 : 245).

**Fig. 55** Plan d'une partie du quartier du Marais restitué par P.-N. Bonamy, avec la localisation du lieu de l'assassinat de Louis d'Orléans, en face de l'hôtel de Rieux, dans la rue Vieille du Temple, d'après les registres du Parlement.

Bonamy 1748 : 519.



Cette version est contredite par Charles Sellier qui récusé, à tort on va le voir, la sincérité de ces documents et, à raison, la restitution de l'emprise de l'hôtel Barbette par Bonamy<sup>86</sup>. L'inspecteur des fouilles en effet développé dans son ouvrage de 1899, *Le Quartier Barbette*, une hypothèse divergente sur la localisation de l'assassinat du duc d'Orléans, d'après les récits qu'en font le chroniqueur bourguignon, Enguerrand de Monstrelet, mais aussi le religieux de St-Denis, qui rapportent tout deux que le duc a été attaqué à sa sortie de l'hôtel Barbette (où séjournait la reine Isabeau de Bavière), près de la porte d'enceinte éponyme<sup>87</sup> – cette évocation vague du lieu est pour lui suffisante pour contester les faits consignés dans le rapport du prévôt Guillaume de Tignonville, constitué d'une quinzaine de déclarations de témoins directs. La plupart sont des habitants de la rue Vieille du Temple et des Rosiers, mais Ch. Sellier considère que ce sont des « dépositions incohérentes et confuses de petites gens, faciles à intimider, tout autant qu'à se gonfler d'importance, paraissant dire ce qu'on a voulu leur faire dire, ou grossissant à plaisir, sinon imaginant, les racontars et les commérages de la rue » (**Sellier 1899** : 59). Il localise alors – davantage par conviction qu'au moyen de preuves – le lieu du crime au 38 rue des Franc-Bourgeois, au croisement de l'ancien passage (ou allée) des Arbalétriers (qui permettait d'accéder à une porte de l'hôtel Barbette) et de la rue des Poulies (**Fig. 56**), à l'endroit même où la légende du quartier rapporte l'existence, encore au XVI<sup>e</sup> siècle, d'une lampe votive nichée dans la façade de la maison située en face de l'impasse. Cette hypothèse bancale est par ailleurs contradictoire avec les représentations du XV<sup>e</sup> siècle : dans la *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet* continuée par Mathieu d'Escouchy<sup>88</sup>, rendant compte des années 1380-1432, on trouve un dessin

86. En documentant la topographie du quartier Barbette à partir des censiers du Temple, il a réussi à restituer l'emprise exacte de l'hôtel Barbette occupé par la reine Isabeau de Bavière au moment des faits – ce que Bonamy avait aussi tenté mais il se fondait sur la présence de la porte couronnée d'un écusson fleurdélysé qu'il avait identifié comme la porte de l'hôtel Barbette (**Fig. 63**) alors qu'il s'agit de celle de l'hôtel de Loys de Villiers (**Sellier 1899** : 71).

87. Le lieu de l'attaque est évoqué ainsi dans les chroniques postérieures à l'événement : « Et quant il [le duc] vint assez près de celle porte Barbette » chez Enguerrand de Monstrelet (**Sellier 1899** : 61) ; « comme le duc sortait vers le soir de chez le Reine [...] à peine fut-il dans la rue » chez le religieux de St-Denis (id.). Rien d'incompatible, en somme, avec la localisation devant l'hôtel de Rieux.

88. *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet continuée par Mathieu d'Escouchy*. Années 1380-1432 - Bnf, Département des Manuscrits, Fr. 20360 / fol. 59v. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6001350x>

accompagnant le récit de l'assassinat du duc d'Orléans. Or, celui-ci restitue assez clairement l'action dans la rue Vieille du Temple, devant la maison à l'Image Notre-Dame reconnaissable par les flammes qui la consomment et par l'enseigne à la Vierge, avec en arrière-plan la porte Barbette et peut-être à gauche la porte de l'hôtel de Rieux d'où semble sortir un personnage qui ne fait pas partie de la mêlée (Fig. 57)<sup>89</sup>.

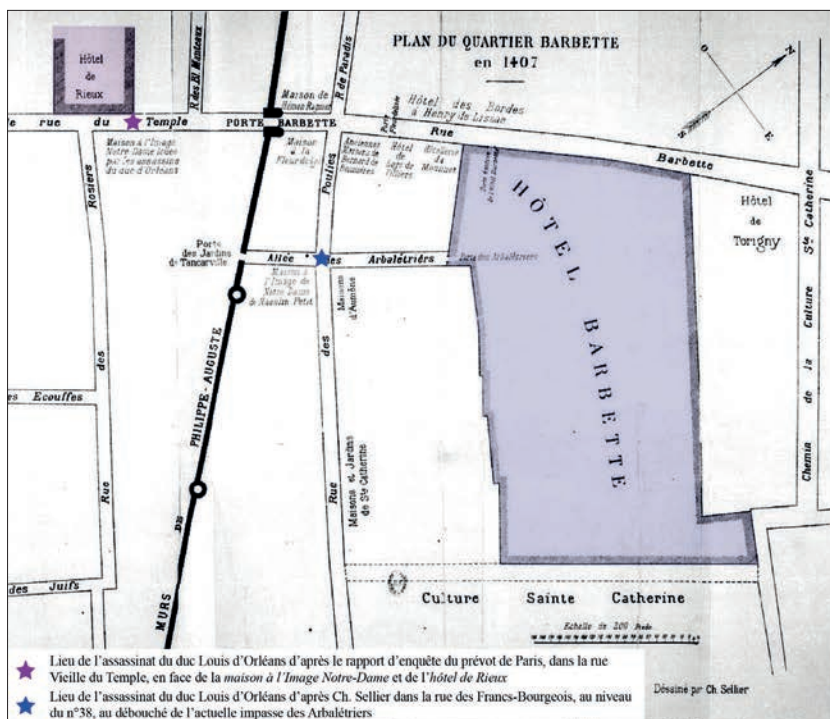


Fig. 56 Plan du quartier Barbette en 1417 restitué par Ch. Sellier (Sellier 1899). Les photographies représentent l'endroit identifié par Ch. Sellier, comme le lieu de l'assassinat de Louis d'Orléans, au 38 rue des Francs-Bourgeois, vers 1905 avec la plaque sculptée et de nos jours avec la « pelle Starck/Decaux » (entrée de l'impasse avec une borne historique rappelant le meurtre de Louis d'Orléans).

Impasse, Rue des Francs-Bourgeois 38, Séeberger frères, ca 1905 ©  
Reproduction Philippe Berthé / CMN ; 2014 © Wikipédia



89. Pour respecter l'orientation, la Fig. 65 a dû être retournée : la maison à l'Image Notre-Dame se trouve bien à l'est de la rue Vieille du Temple, quand on l'arpente depuis la Seine. On peut bien entendre s'interroger sur le réalisme du dessin : représente-t-il la rue Vieille du Temple au XV<sup>e</sup> siècle ? Les édifices sont-ils dessinés d'après nature ou idéalisés ? Le doute est permis quand on mobilise un extrait de Bonamy à propos de la maison à l'Image Notre-Dame : « Les registres du Parlement disent que vis-à-vis de l'hôtel de Rieux étoit la maison appelée l'Image Notre-Dame, & cette maison, occupée aujourd'hui par un Épicier & un Boulanger, n'est pas difficile à reconnaître pour être la même que celle dont les registres font mention. Il y a deux niches en saillies appliquées sur la muraille au-dessus des portes, dans l'une desquelles, c'est-à-dire, celle de la maison du Boulanger, est une image de la Vierge tenant J.-C. dans ses bras : cette niche est d'une construction antique & est ornée d'une fleur de lys posée sur le sommet » (Bonamy 1748 : 521-522). La mention d'une niche est discordante avec la représentation de l'enseigne à la Vierge, sans pour autant discréditer le dessin du XV<sup>e</sup> siècle car une niche a très bien pu remplacer l'enseigne entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

90. Dans l'introduction du rapport, le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, mentionne qu'il se déplace le soir même sur le lieu du crime : « Mons. D'Orléans avoit été présentement tué et murdry en la vielz rue du Temple à Paris, emmy [dans] la rue, ainsi qu'il aloit son chemin » ; nous « alasmes hastivement en la dicte vielz rue du Temple où l'on disoit le cas avoir esté perpétré » (Raymond 1865 : 216-217) et plusieurs témoins déclarent avoir vu les coups portés à Louis d'Orléans et/ou son cadavre. Par exemple, Drouet Prieur, depuis une fenêtre de l'hôtel de Rieux : « devant ledit hostel de l'Image Notre-Dame, [...] il y avoit un homme de pié près d'iceulx monter à cheval [...] qui fery et frappa d'une massue de bois qu'il tenoit un homme qui estoit tout estandu sur les carreaux et estoit vestu d'une houppelande de drap damas noir fourée de martres », « ledit feu Mons. d'Orléans qui estoit tout estendu mort sur les carreaux, le ventre contremont [vers le haut donc sur le dos], et n'avoit point de poing ou bras senestre, et si avoit deux grans plaies de taille en la teste, lune au travers du front tellement que on lui véoit le servel, et l'autre derrière le sommet de la teste » (id. : 225-226 ; Annexe 4) ; Jacquete Griffart depuis la fenêtre d'un louage de l'hôtel de Rieux : elle « vit et aperçut un grant seigneur qui estoit à cheval accompagné de V ou VI hommes à cheval et de trois ou quatre hommes à pié [...] lesquels venoient de devers l'ostel de la Roynne, c'est assavoir de devers la porte Barbette », après s'être éloignée de la fenêtre, elle entend quelques instants plus tard des cris et « aperçut ledit grant seigneur qui estoit à genoulz emmy la rue devant l'uis de l'ostel du mareschal de Rieux » puis « lesquelz compaignons frap-

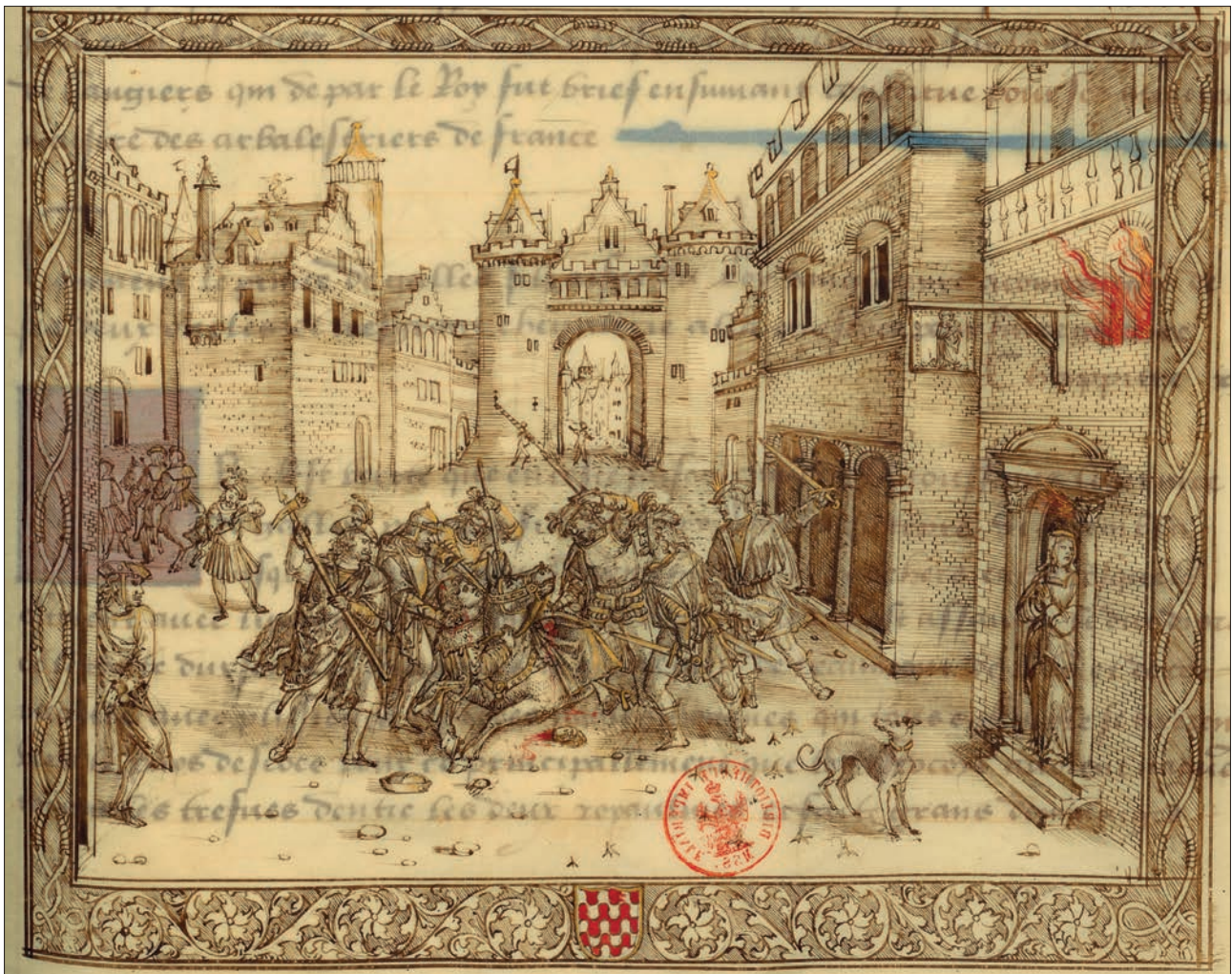


Fig. 57 L'assassinat du duc Louis d'Orléans le 23 novembre 1407.

Dessin extrait de la Chronique d'Enguerrand de Monstrelet continuée par Mathieu D'Escouchy (Bnf - Fr. 20360, fol. 59 v°).

poient sur ledit seigneur ; [...] il cheut tout estandu emmy la dicte rue, et frappoient sur lui lesdiz compaignons destoc et de taille tant qu'ilz pouvoient » (id. : 227 ; Annexe 4) ; Amelot Lavelle, chapelière, habitant la rue des Rosiers qui aboutit à la rue Vieille du Temple dit qu'un homme gravement blessé lui a demandé de lui ouvrir sa porte, pensant qu'il allait mourir sans confession, elle sort de chez elle pour aller chercher un prêtre à l'église des Blancs-Manteaux, « et en allant, quant elle fu en la vielz rue du Temple, devant l'ostel de Mons. le mareschal de Rieux vit que IV ou V hommes vestus en habit d'escuiers [...] levoient en icelle rue de dessus les carreaux Mons. le duc d'Orléans, qui estoit tout chargé de sang et mort comme il lui sembla » (id. : 232) ; Simon Cayn, boulanger, habitant l'hôtel mitoyen de celui à l'Image Notre-Dame ouvre sa porte pour savoir d'où vient le vacarme « et alors vit et trouva un homme tout estandu devant son huis » (id. : 239) ; Colin Chevalier, apprenti chandeleur de suif, habitant au coin de la rue des Rosiers, en face de l'hôtel de Michel du Sablon (futur hôtel de Jehan Millet, cf. Fig. 63) sort aussi de chez lui pour voir ce qu'il se passe dans la rue : « il vit un homme qu'il ne connoit qui tenoit une picque et d'icelle vit qu'il frappa un cop sur la teste d'un autre homme qu'il ne connoit, lequel homme ainsi féru il vit cheoir à terre » (id. : 242).

91. « Dans ce passage / en sortant de l'hôtel Barbette / le duc Louis d'Orléans / frère du roi Charles VI / fut assassiné / par Jean Sans Peur / duc de Bourgogne / dans la nuit du 23 / au 24 novembre 1407 » (Fig. 64).

92. « Cette étroite venelle s'ouvre entre deux vieux hôtels du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Au Moyen Âge, elle menait à la fois à l'ancien hôtel Barbette et au terrain d'exercice des arbalétriers, au pied de la muraille de Philippe Auguste. Deux corps de logs en encorbellement (vers 1620) subsistent de part et d'autre dans la ruelle. Dans ces parages, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fit assassiner par des spadassins, le 23 novembre 1407, son cousin Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, qui venait de rendre visite à la reine Isabeau de Bavière à l'hôtel Barbette. Ce fut le prélude à la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons » (Fig. 64).

Dans son ouvrage, *Anciens hôtels de Paris. Nouvelles recherches historiques, topographiques et artistiques* publié en 1910, Charles Sellier ne reprend pas son hypothèse. En réalité, il élude habilement la question du lieu exact du crime avec une formule relativement floue, « non loin de [la] porte [du maréchal de Rieux] » (Sellier 1910 : 91) et escamote substantiellement et sciemment le contenu des témoignages des « petites gens » qu'il déniait en 1899. Alors que plusieurs d'entre eux sont témoins des coups mortels portés au duc devant l'hôtel de Rieux<sup>90</sup> (Raymond 1865 ; 2.3.7 : annexe 4), il n'utilise leur déposition qu'en tant que témoins du vacarme causé par l'échauffourée « vers la porte Barbette, d'où il leur semblait qu'était parti le tumulte » (id. : 95) – ce qui lui permet de ne pas citer son précédent ouvrage dans lequel il réfute le lieu de l'assassinat dans la rue Vieille du Temple et, dans le même temps, de ne pas infirmer ou confirmer non plus son hypothèse du 38 rue des Francs-Bourgeois. Ce procédé scientifiquement discutable montre clairement que la question est embarrassante pour lui en 1910. Serait-ce dû au fait qu'une plaque<sup>91</sup> sculptée par l'architecte Paul Héneux rappelant l'événement existe, à l'entrée de l'impasse des Arbalétriers au niveau du 38 rue des Francs-Bourgeois, depuis les années 1890 (Fig. 56)? Possible, d'autant qu'elle a été commandée par le propriétaire de l'immeuble contigu (n° 34-36), Georges Coutela, « un fervent amateur de nos antiquités parisiennes » d'après Ch. Sellier (Sellier 1899 : 1-2). Or, dans la préface de 1899, Alfred Lamouroux (vice-président de la toute nouvelle Commission du Vieux Paris) laisse entendre que l'auteur de la monographie « n'est peut-être pas tout à fait étranger » à la présence de l'inscription (id. : IX). On peut donc supposer que Charles Sellier et Georges Coutela étaient familiers, et que les spéculations du premier sont probablement à l'origine de la démarche du second. La plaque a disparu au cours du XX<sup>e</sup> siècle, mais l'hypothèse de Ch. Sellier a été reprise sur la borne Histoire de Paris (dite « pelle Starck ou Decaux »)<sup>92</sup> installée au début

des années 1990. Toujours en place, elle n'est finalement fondée que sur une légende urbaine contredite par des sources judiciaires circonstanciées, jamais mises en doute depuis la tentative de Charles Sellier.

C'est pourquoi le rapport de Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris en charge de l'enquête, publié dans son intégralité par Paul Raymond (**Raymond 1865**) reste une source fiable que l'on peut utiliser pour documenter l'hôtel de Rieux, au moment où il est encore habité par Jean II de Rieux et ses proches. Le témoignage de Drouet Prieur, valet de Henri du Chastelier (écuyer échanson du duc d'Orléans) « demourant à Paris, en l'hostel de Mons. le mareschal de Rieux, oncle dudit escuier, assis à Paris en la rue des Cinges » est le plus riche en détails (**Raymond 1865** : 226-229 ; 2.3.7 : annexe 4). Ce jour-là, étaient aussi présents « Jehan de Rouvray, escuier, demourant oudit hostel », ainsi que « le page [et le] barbier d'icellui » – il est pourtant le seul à avoir été entendu. Son récit permet d'appréhender la disposition de l'hôtel de Rieux : en descendant de la chambre de son maître (donc à un étage) pour aller voir son cheval aux étables, il passe par « une des salles dudit hostel en la quelle a pluseurs fenestres qui estoient et sont vuariées et qui ont esgart sur la rue de la vielz rue du Temple » (en rez-de-chaussée vraisemblablement, ou un étage inférieur). Il entend et voit la rixe conduite par les hommes du duc de Bourgogne, Jean Sans Peur, « par la lueur des dictes vouarières que ceulx avoient clarté ». Il remonte dans la chambre de son maître Henri du Chastelier qui se trouve « au-dessus de la dicte salle droit à l'opposite dudit hostel de l'image Nostre-Dame » et qui dispose aussi de plusieurs fenêtres. Pour essayer d'identifier les assassins, il « ala ouvrir le guichet de la porte dudit hostel qui a yssue en ladicte vielz rue du Temple, à l'opposite dudit hostel de l'image Nostre-Dame ». C'est aussi de sa fenêtre que Jacquete, femme de Jean Griffart, cordonnier, habitant « en l'un des louages de l'ostel du maréchal de Rieux en la vielz rue du Temple » est témoin de la scène, depuis une dépendance : « estant à sa fenestre haulte sur la rue [à un étage ?], en regardant se son mary venoit point, et aussi en prenant à une perche un drapeau [morceau de tissu, lange] pour son enfant, lequel drapeau elle y avoit mis séchier » (**Raymond 1865** : 227-229 ; 2.3.7 : annexe 4).

Ces deux témoignages d'occupants de l'hôtel de Rieux soulignent l'importance accordée à la mention des ouvertures parce qu'elles justifient sans doute la crédibilité de leurs récits. C'est ainsi que l'on apprend que la porte donnant sur la rue Vieille du Temple est munie d'un guichet – c'est-à-dire une petite porte pratiquée dans une porte monumentale<sup>93</sup> qui fait écho à la citation des « deux huis viriliz » cités en 1434 dans le rapport du maçon et du charpentier. Par la mention de fenêtres dont certaines « sont vuariées » ou sont désignées comme des « vouarières que ceux avoient clarté », on comprend que ce n'est pas le cas de toutes. Celles qui sont décrites comme telles se rapportent à « une des salles dudit hostel » qui donne sur la rue ; alors que les fenêtres de la chambre de Henry du Chastelier ne sont pas concernées. L'analyse du corpus des hôtels parisiens de 1400 conduit justement B. Bove a noté que « les panneaux de verre, quand il y en a, ne concernent le plus souvent que le tiers supérieur de la croisée. Ensuite, le verre coexiste dans les demeures des grands avec d'autres systèmes de fermetures (volets de bois, grillage, châssis entoilés, peaux huilées) dont l'usage relève autant de la hiérarchisation des lieux que de questions pratiques » (**Bove 2018** : 378-379). Il a aussi montré que si les verrières sont bien des éléments architecturaux participant de la distinction encore au début du XV<sup>e</sup> siècle, elles le sont d'autant plus si elles sont peintes de décorations armoriées. La pratique semble courante pour les demeures curiales, car des peintres verriers sont attestés depuis 1300 au moins à Paris (id.). La fouille réalisée en 2018 dans l'emprise de l'ex hôtel de Rieux a justement révélé la présence d'éléments de vitrerie, à savoir : 19 fragments de verre plat de couleur verte et 7 fragments de vitrail décoré à la grisaille. L'un porte des feuilles (peut-être des pampres<sup>94</sup>) ; deux sont ornés d'une écriture gothique – on devine un « QU » et un « M » pour maréchal ? – et un autre d'une fleur de lys jaune d'or qui rappelle la distinction des

93. Définition CNRTL.

94. Motif ornemental représentant une branche de vigne avec ses feuilles et ses grappes.

Rieux, puisque Jean II de Rieux est ordonné maréchal de France pour ses faits d'armes en 1397 par le roi Charles VI, dignité dont hérite son fils Pierre en 1417 (voir infra la **Fig. 110**).

Les verrières dans le logis, la présence d'une chapelle et d'un jardin font partie des indicateurs mis en évidence dans la typologie des hôtels des gens de cour de 1400 de B. Bove. Celui-ci a construit sa grille d'analyse à partir de « composantes constructives et spatiale-distributives » accessibles dans les sources écrites (**Bove 2018** : 421) ; et il s'avère que l'hôtel de Rieux a été classé parmi les édifices de type 3 qui partagent la caractéristique de posséder au moins un élément architectural distinctif<sup>95</sup> sans que l'homogénéité des bâtiments soit recherchée, tout en présentant « une taille d'au moins 500 m<sup>2</sup> qui laisse présager un accès différé [par rapport à la rue] », c'est-à-dire un accès principal au logis en passant par une cour et/ou jardin (id. : 423-424). On l'a vu, l'hôtel de Rieux entre dans ce schéma puisque la porte principale reste celle de la rue des Singes jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; la porte à guichet donnant sur la rue Vieille du Temple citée en 1407 étant vraisemblablement une issue secondaire systématiquement mentionnée dans les descriptions des années 1433-1450 pour souligner sans doute la position et l'emprise de l'hôtel dans l'îlot, de part et d'autre des deux rues. Cette question de la surface, généralement étroitement connectée à celle du niveau social, peut également être abordée sous l'angle morphologique et sur la longue durée.

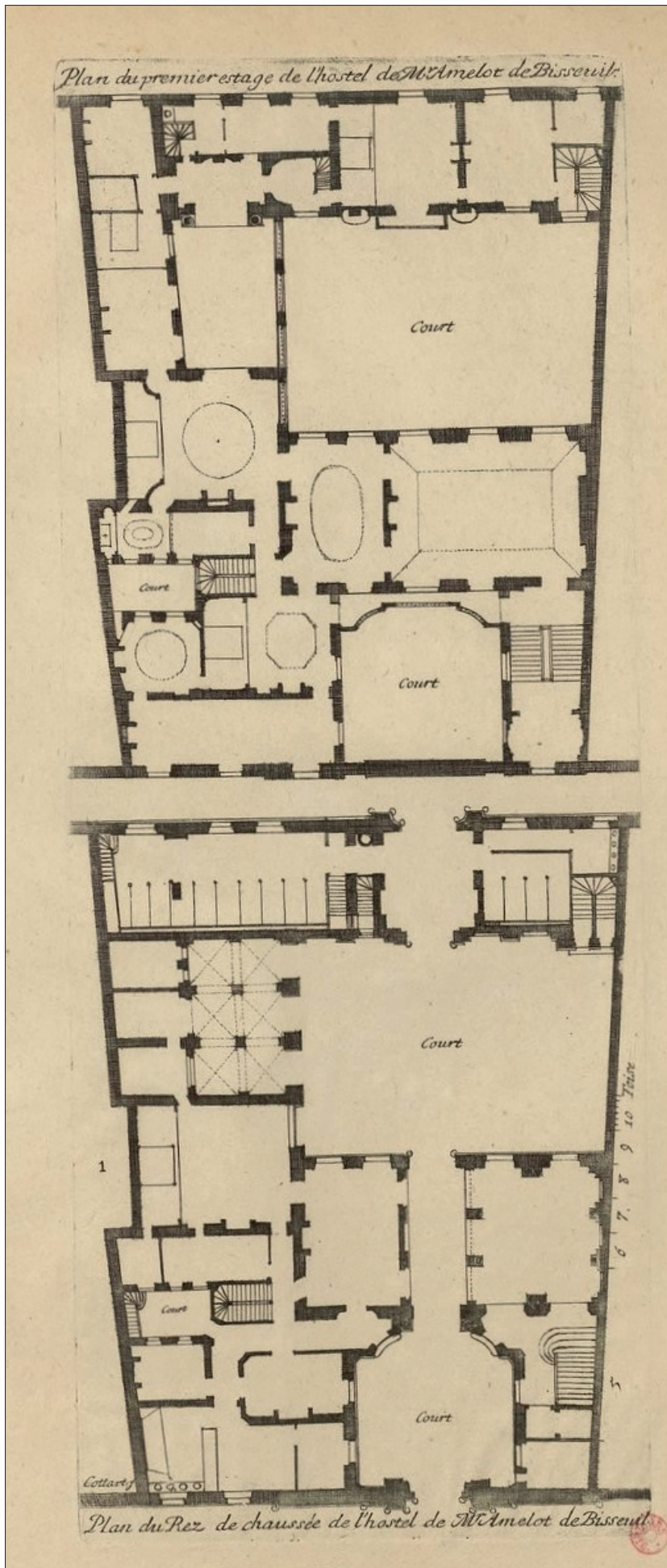
### Évolution du foncier et du bâti entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle

Actuellement, la parcelle située au 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites mesure 1087 m<sup>2</sup> (plan cadastral APUR) – valeur qui rejoint à 5 % près la mesure effectuée sur l'Atlas Vasserot et l'Atlas de la Censive du Temple (1035 m<sup>2</sup>) – cette surface n'est pas sans rappeler les caractéristiques des hôtels de type 3 (plus de 500 m<sup>2</sup>) mais dans la moitié basse puisque la médiane se situe à 2000 m<sup>2</sup> (id.). D'après la bibliographie et la planimétrie ancienne, la parcelle étudiée n'a pas évolué depuis les années 1660, date à laquelle Jean-Baptiste Amelot de Bisseuil (1612-1688) – issu d'une puissante famille de magistrats appartenant à la noblesse de robe – commande à l'architecte Pierre Cottart la transformation de sa demeure en un somptueux hôtel particulier de style classique : l'architecte rapporte dans le recueil de ses œuvres publiés en 1686 que le vicomte « fit commencer à raccommoder cette maison le 15 aout 1657 et fut finie au même temps 1660, c'est quelques trois années » (**Cottart 1686** : vue 70). Cet état est très documenté et a été étudié en détails<sup>96</sup>, notamment grâce aux plans publiés (**Fig. 58**) qui ont permis à Nicolas Courtin de proposer une restitution des différents états qui ont précédé celui de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (**Fig. 59**). Ce dernier a en effet démontré qu'il s'agit davantage d'une opération d'harmonisation architecturale à la mode du temps que d'une création de toutes pièces (**Fig. 59** : phase 4), puisque que cette rénovation avait commencé dès les années 1640-1650 (**Fig. 59** : phase 3) sous l'égide de son père, Denis Amelot de Chaillou (vers 1580-1590-1655), maître des requêtes ordinaires du roi. C'est en revanche au propriétaire précédent, Nicolas le Hardy, seigneur de la Trousse et prévôt de l'hôtel du roi, que l'on doit une modification majeure de la parcelle un siècle plus tôt, en 1567, puisqu'elle aurait été agrandie par l'acquisition de maisons voisines pour réorganiser le bâti existant et le compléter avec de nouvelles ailes (**Fig. 59** : phase 2). Un logis – peut-être à l'emplacement du précédent – aurait en effet été construit par Nicolas de la Chesnaye, conseiller et maître d'hôtel du roi, dans les années 1480 (**Fig. 59** : phase 1) après avoir acquis la parcelle auprès de Gratien Mulart, bourgeois de Paris, qui la détenait depuis 1450 sans que l'on puisse préciser la nature des rénovations qu'il a apporté à l'hôtel de Rieux ruiné par les événements de 1418-1421 (**Courtin 1995** : 24-45).

95. « Les 37 propriétés [de type 3] cumulent 1 à 4 indices de qualité : le plus souvent un jardin (28 cas) ou plus rarement un préau (4), plusieurs fois une galerie (7) ou une chapelle (7), la mention de pierre (6), rarement un jeu de paume (3), une fontaine (3), des verrières (2), une division en appartements (2), une étuve (1), une couverture d'ardoises (1), une volière (1), un colombier (2) ou des treilles (1) » (**Bove 2018** : 423).

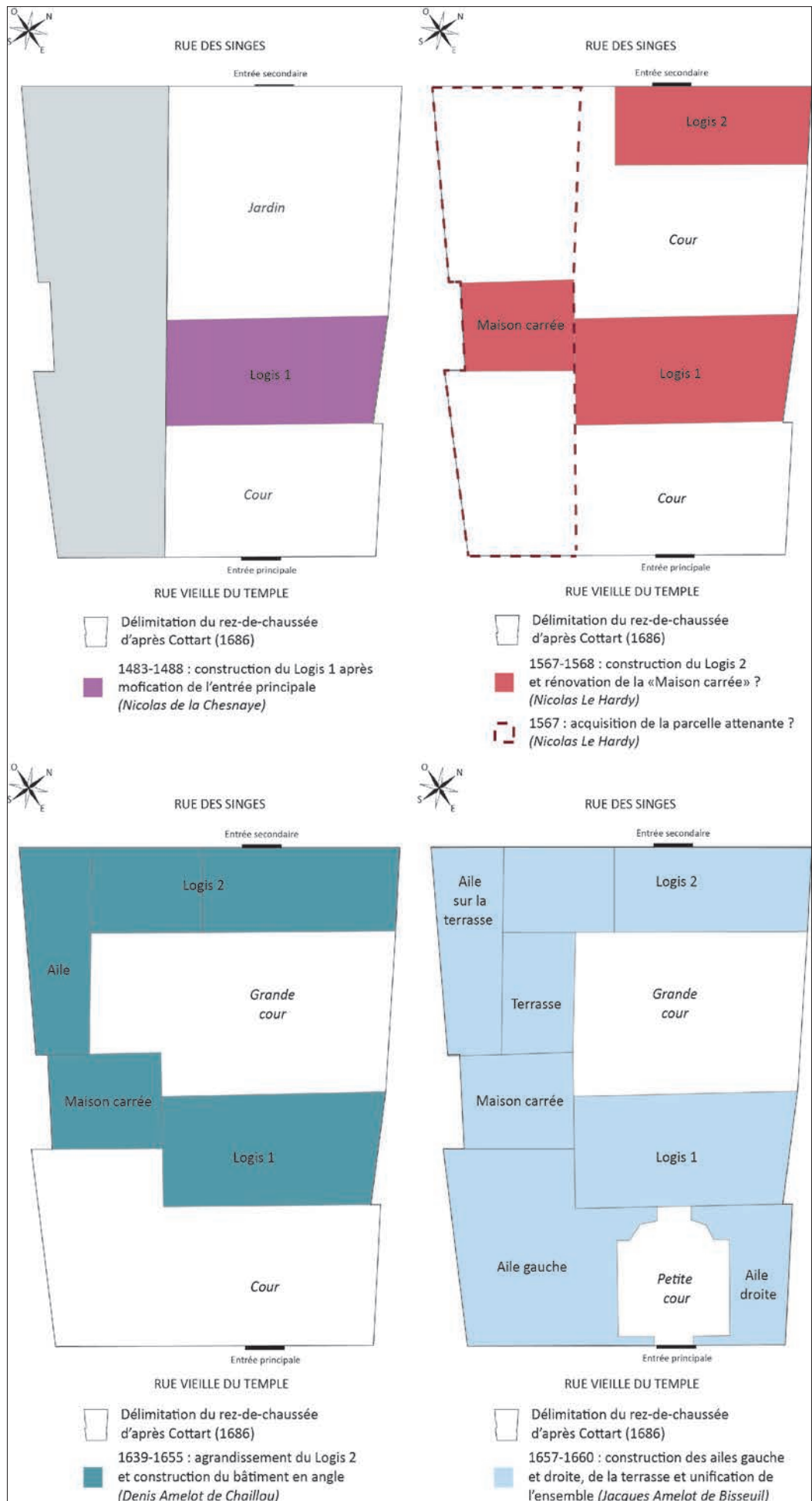
96. Nous renvoyons au mémoire de maîtrise de Nicolas Courtin pour la période la plus récente de l'hôtel Amelot de Bisseuil, qui court du milieu du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle (**Courtin 1995**).





**Fig. 58** Les plans de l'hôtel Amelot de Bisseuil dessinés par l'architecte Pierre Cottart en 1686. Cottart 1686.

**Fig. 59 (page suivante)** Les trois phases architecturales antérieures à l'hôtel Amelot de Bisseuil et son état en 1660 restitués par Nicolas Courtin, d'après les plans de Cottart. Courtin 1995 : Fig. 25.



L'agrandissement supposé de l'emprise de l'hôtel au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle pose question sur le plan foncier, on va le voir, car le censier de 1443 permet de spatialiser précisément les données historiques rassemblées pour les XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles et de mettre en perspective celles des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles<sup>97</sup>. Par chance, l'emplacement de l'ancien hôtel de Rieux situé au nord-est de la rue des Singes, juste après la maison au coin de la rue des Blancs Manteaux facilite le suivi de la parcelle dans les sources écrites par l'identification des confronts entre les XIV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

### *1376 vs 1443 : les preuves foncières d'un remembrement dans les années 1380*

Le censier de 1443 est relativement différent dans sa forme des censiers des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (2.3.7 : annexe 5) : il est plus rédigé et contient bien plus de détails que les listes précédentes. Le « *vieil hostel de Rieux* » dont la description détaillée nous a permis de discuter précédemment de la matérialité architecturale du lieu est situé entre la « *masure qui fut Jehan de Chateau Letart* » au coin de la rue des Blancs Manteaux et une « *masure qui fu Nicolas Vielart, barbier [...] creee par le previlleige joignant audit maistre Jehan Millet* » – ce privilège semble avoir créé une copropriété entre eux car ils sont systématiquement cités ensemble pour ce bien. En plus de cette mesure, Jehan Millet possède « *ung grant hostel, louages et appartenances assis tant en ceste rue comme en la vielz rue du Temple, laquelle il a ses entrees et yssues* ». C'est précisément la mention de Jehan Millet, secrétaire du roi d'Angleterre – que l'on a déjà mentionné à l'occasion des biens saisis dans la rue des Singes durant l'occupation anglaise – qui permet d'établir la topographie des propriétés de l'est de la rue des Singes et de localiser avec certitude l'emprise de l'hôtel de Rieux.

On sait en effet qu'en 1423, Jehan Millet reçoit d'Henri VI plusieurs propriétés confisquées dont celle des héritiers de Michel du Sablon (Longnon 1878 : 99-101)<sup>98</sup>. Ce Michel du Sablon est bien cité en 1401 dans la sentence condamnant le maréchal de Rieux, dont l'hôtel est décrit « *tenant d'une part à Roland le Vieil et a Michel du Sablon* » – il s'agit vraisemblablement de la mesure de Nicolas Vielart en 1443, très certainement le fils de ce Roland le Vieil, qui est déjà en copropriété avec son voisin, Michel du Sablon. La grande maison traversante de ce dernier – tenue ensuite par Jehan Millet – est voisine de « *la maison appelee l'ostel des Cinges nagueres creee* » appartenant aux héritiers Bonhomme. Cet hôtel dont l'enseigne a donné son nom à la rue, apparaît dans un acte de vente de 1396 : à cette date, elle appartenait à la famille Lesguillier<sup>99</sup> ou Laguillier que l'on a identifié comme censitaires en 1358-1362. La « *maison à deux pignons*<sup>100</sup> » des héritiers Brisoul est mitoyenne de l'hôtel des Singes d'un côté et de « *l'ostel des estuves a femmes [...] qui fait le coing sur la rue de la Bretonnerie* » de l'autre que l'on suit depuis 1270.

Par ailleurs, en convertissant les montants du cens en sous, la comparaison devient alors possible avec le censier précédent et facilite la correspondance entre les onze parcelles acensées en 1376 (Fig. 52) et les sept de l'année 1443, tant sur le plan topologique (Fig. 53) que morphologique en utilisant le parcellaire ancien transmis dans l'Atlas Vasserot (Fig. 60). Cinq de ces parcelles n'ont pas évolué en presque 70 ans : le montant du cens est identique (sauf pour l'hôtel des Singes dont le montant est passé d'un à deux sous) et la description des biens est concordante. En revanche, le fait notable est l'apparition de deux grands hôtels – séparés par la mesure de Roland le Vieil puis Nicolas Vielart – issus du remembrement de trois parcelles dans les deux cas : d'une part, le grand hôtel de Jehan Millet, secrétaire du roi d'Angleterre, acquis pour moitié par la confiscation des biens de Michel du Sablon – un agent de recettes de Charles VI qui occupait la fonction de receveur général des aides (impôts de guerre) et celle de conseiller en la Chambre des comptes avant l'occupation anglo-bourguignonne. Anobli depuis 1402, il est cité dans *Le Songe Véritable*, un pamphlet politique composé en 1406 par un officier de cour bourguignon

97. Nous n'avons pas pu vérifier les côtes utilisées par Nicolas Courtin pour cette période. Nous utilisons donc ses transcriptions partielles en raison de la difficulté de lecture rencontrée – l'écriture des notaires des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles étant particulièrement illisible pour des non-paléographes professionnels. Un travail systématique de dépouillement et transcription serait nécessaire pour mieux documenter cette période ; les recherches dans la Salle des inventaires virtuels (SIV) des Archives nationales a cependant permis de localiser des côtes inédites par rapport au mémoire de Nicolas Courtin, que nous les avons indiquées par la mention « (SIV) ».

98. Jehan Millet reçoit en dédommagement « *la moitié pour indivis de la maison et appartenances d'icelle qui fut aux hoirs et ayant cause de Michiel du Sablon, assise à Paris en la viez rue du Temple, aboutissant par devant en icelle rue et par derriere en la rue des Cinges, et dont l'autre moitié d'icelle maison et appartenances pour indivis est et appartient ausdit maistre Jehan Millet, et nous plaist par l'advis que dessus que bail et delivrance soit faicte audit maistre Jehan Millet nostre secretaire, à sa femme et ses hoirs masles par la manière que dit est des choses dessus dictes et declairées [...]* » (Longnon 1878 : 99-101).

99. Information transmise par G. Etienne : le 2 juillet 1396, « *Guillaume Guérin, procureur de Guiot Lesguillier, tisserand de draps, demeurant à Paris, cousin germain et héritier en partie comme il disoit de feu Jehan Lesguillier, bourgeois de Paris, se dessaisit de 7 £ 6 s.p. de rente annuelle et perpétuelle après 9 £ 8 s. p. de fonds de terre et rente ou croit de cens sur une maison et appartenances qui fut ou est à Jehan de Lyons, drapier, en la Vielz rue du Temple, ou souloit pendre l'enseigne des Cinges, tenant d'une part à Michel du Sablon et d'autre part à la femme de feu Messire Pierre de Maubuisson, aboutissant par derriere et ayant issue en la rue des Cinges. La rente est vendue avec tous les arrérages dus à Michel du Sablon pour 120 £ t. » (AN - S 5595, fol. 22 r<sup>o</sup> et 22 v<sup>o</sup>).*

100. Après vérifications et recoupements, la maison ou l'hostel à deux pignons n'est pas l'hôtel de Rieux comme le pensait Charles Sellier (Sellier 1910 : 99).

qui fustige le clan armagnac ; Michel du Sablon y est accusé « d'avoir mis de l'argent en son bissac » (**Moranvillé 1891** : 207). Entre 1376 et 1396, il est probablement à l'origine de la création du grand hôtel composé de louages et d'appartenances à partir de la réunion de plusieurs maisons déjà existantes : les deux maisons de Jehan de la Tanelle et plusieurs contigües tenues par la femme de Raoul de Fouques qui correspondent d'ailleurs à la parcelle la plus fortement accensée de ce côté de la rue des Singes, en 1376 (**Fig. 53** : en gris). D'autre part, le pendant de ce grand hôtel est le « l'ostel de Rieux » – sans pourtant rivaliser en apparat et/ou en surface car le cens demandé (87,5 sous soit 4 £ 7 sous et 6 deniers) correspond à un tiers du montant de Jehan Millet (266 sous) – mais lui aussi est le résultat d'un remembrement de trois maisons mitoyennes, dont l'une tenue par Huet le Seneschal en 1376 correspondait au 3ème montant le plus élevé (21,5 sous), la seconde à deux artisans spécialisés fournisseurs de la cour (Jehan le Pelletier, fourreur du roi et Philippot Dogier, tapissier) et la dernière à Henry le Mousnier (**Fig. 53** : en bleu). Ce remembrement est très vraisemblablement l'œuvre d'Oudart de Trigny dans les années 1380, c'est en tout cas l'hypothèse que nous posons au vu des informations recueillies précédemment. La composition architecturale a bien entendu pu se poursuivre entre 1390 et 1418, c'est-à-dire entre le moment où Jean II de Rieux acquiert l'hôtel et celui où son fils, Pierre, l'abandonne à son sort pour suivre le Dauphin.

**Fig. 60** Suivi et concordance des parcelles entre le censier de 1376 et celui de 1443 puis des nouveaux titres de 1541 et 1596.

	Censitaires de 1376	Composition de la parcelle en 1376	Montant du cens (en sous) en 1376	Composition des parcelles et censitaires en 1443 (mentions antérieures)	Montant du cens (en sous) en 1443 / 1476	Nouveau titre de 1541	Nouveau titre de 1596	Montant du cens (en sous) en 1596
1	Peronnet de Boulay	Une maison	1,5	Une mesure faisant le coin sur la rue des Blancs Manteaux : héritiers de Jehan Chateau Letart	1,5	Jeu de paulme de la Roze	Jeu de paulme de la Roze	1,5
2	Huet le Seneschal	Une maison joignante	21,5	Une grant mesure ou place vide en laquelle souloit avoir hostel, salles, chambres, caves, celliers, estables et autres edifices appelle l'ostel de Rieux : pas de censitaire, un locataire / issues rue des Singes et Vieille du Temple	87,5 / 96	La Chesnaye : une grande maison assise en la vieille rue du Temple	Le Hardy : maison assise en la Vieille rue du Temple [...] tenant au jeu de paulme de la Roze	240
3	Jehan le Pelletier (fourreur du roi) puis Philippot Dogier (tapissier)	Une maison joignante	2					
4	Henry le Mousnier	Une maison joignante	2					
5	Raoul Fouques	Une maison	1,5	Une mesure : Roland le Vieil (1401) puis Nicolas Vielart, barbier / Michel du Sablon (1401) puis Jehan Millet	1,5 / 18	Hôtel des Carnaux puis du sieur Hallebin (1564)	Le Hardy : maison assise en la Vieille rue du Temple [...] tenant] a Mr Jehan Baptiste Champin	48
6	Jehan de la Tanelle	Une maison	1,5	Un grant hôtel, louages et appartenances : Michel du Sablon (1396) puis Jehan Millet / issues rue des Singes et Vieille du Temple	266		Hôtel de Jehan Baptiste Champin	
7	Jehan de la Tanelle	Une maison	6,33					
8	La femme de Raoul de Fouques	Plusieurs maisons contigües	56					
9	Jehan Danet (héritier de Conrart Laguiller ?)	Une maison joignante	1	Une maison appelée l'hôtel des Singes : Guiot Lesguillier, héritier de Jehan Lesguillier (1393) puis les héritiers de Denis Bonhomme	2			
10	Gertrude Petit Pas	Deux maisons joignantes	52	Une maison à deux pignons : héritiers Brisoul	52			
11	Messire Jehan de Cressi	Une maison et appartenances	2	L'hôtel des étuves à femmes et appartenances qui fait le coin sur la rue de la Bretonnerie : maître Estienne Brunel	2			

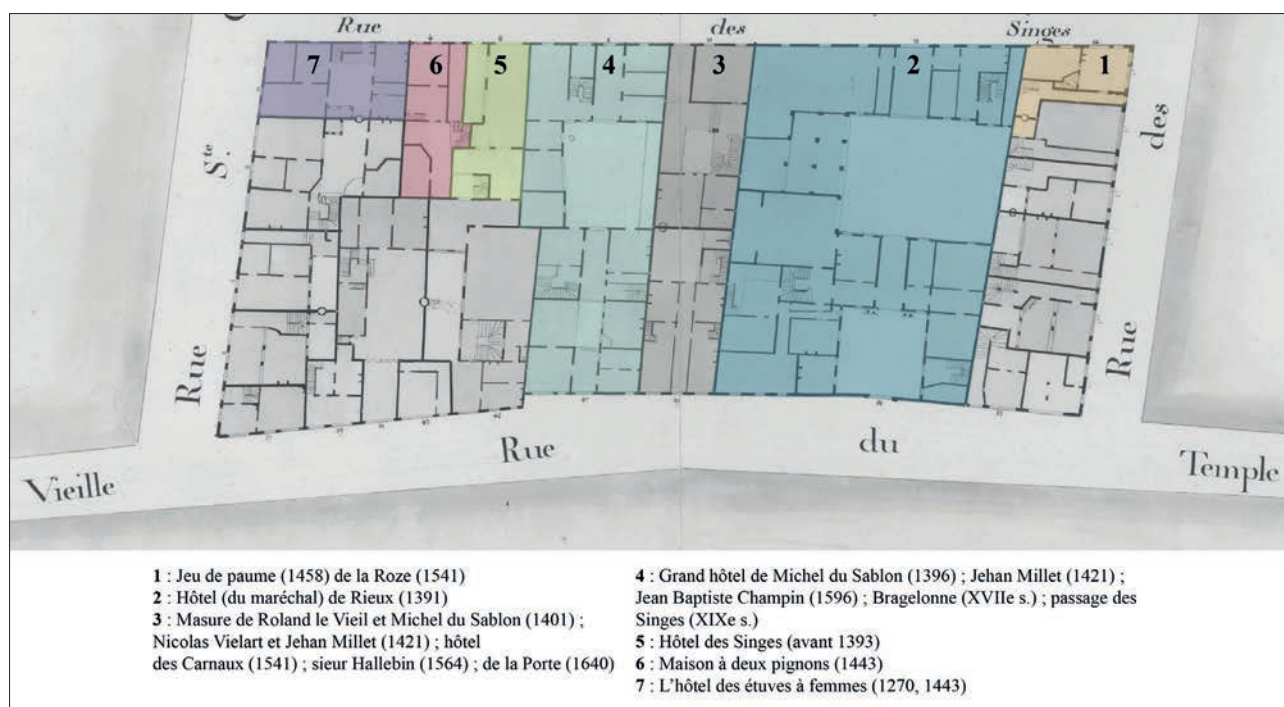


Fig. 61 Restitution de la topographie de la rue des Singes à partir du censier de 1443 et du cadastre de Paris par ilot, dit Atlas Vasserot (1810-1836), représentant les rez-de-chaussée.  
 Archives de Paris - F31/8526.

#### 1450-1660 : une parcelle en constante évolution architecturale

Entre 1450 et 1660, quatre familles – de niveau social croissant – se succèdent (Fig. 62) et s'approprient l'ancien hôtel de Rieux, en y apportant des modifications architecturales de plus ou moins d'importance, alors qu'il conserve son assiette et son emprise foncière de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

##### L'hôtel des Mulart (1450-1484)

En ruine durant plus de trente ans, il faut attendre 1450 pour qu'un acquéreur signe un nouveau bail à cens avec les Hospitaliers pour « un hotel et maison appelé hôtel de Rieux assis en la vieille rue du Temple ayant issue en la rue des Singes monnayant VI livres parisis tant de cens que de rente payable tous les ans auxdits sieurs du Temple<sup>101</sup> ». Il s'agit de Gratien Mulart (dit aussi Gratien Mallart), désigné comme « marchand bourgeois de Paris », dont on ne sait quasiment rien, si ce n'est qu'il est en voie d'anoblissement – son fils Dreux est en effet dit « seigneur de Magnicourt au pays de Champagne<sup>102</sup> ». Ce bourgeois avisé acquiert également d'autres biens en 1452, à l'occasion de nouvelles criées, autour de l'hôtel de Rieux : la maison du coin de la rue des Blancs Manteaux et de la rue Vieille du Temple, plusieurs mesures (« où souloit avoir maison ») dans la rue des Blancs Manteaux et celle des Singes. Il semble qu'il investit dans les maisons en ruine et cherche à valoriser les parcelles, car on apprend qu'en 1458 que le coin de la rue des Singes et des Blancs Manteaux est occupé par une maison et « une grande place dont on a fait jeu de paume<sup>103</sup> ». La même année, il est aussi le censitaire de l'hôtel de Rieux et d'une « maison joignant à la dessus dite maison [l'hôtel de Rieux donc] et audit Jehan Millet d'autre part<sup>104</sup> » : Gratien Mulart a donc également acquis l'ancienne mesure de Roland le Vieil puis Nicolas Vielart qui sépare les deux grands hôtels. En 1460-1461, il a cédé la maison du coin et la place du jeu de paume à un certain Jehan Langlois mais tient toujours l'hôtel de Rieux et la maison joignante au lieu de Nicolas Mulart<sup>105</sup>, son fils probablement. Jusqu'en 1476, le cens demandé pour l'hôtel de Rieux est de 4 £ 16 sous et 10 deniers, alors que la maison est chargée à 18 sous et 10 deniers. En juin 1476, un procès éclate entre les Mulart – père (Gratien) et fils (Dreux) – et la commanderie du Temple ; ils sont finalement condamnés par le prévôt de Paris à « payer et continuer tous les ans 6 £ parisis de cens et rente [...] et

101. Archives Nationales – S<sup>e</sup> 5544 fol. 120 r<sup>o</sup> et S<sup>e</sup> 5072A/9.

102. Archives nationales - MC/ET/XIX/113 (SIV).

103. Archives nationales – MM 135 fol. 56 v<sup>o</sup>.

104. Archives nationales – MM 135 fol. 53 v<sup>o</sup>.

105. Archives nationales – MM 137 fol. 37 r<sup>o</sup> et 40 r<sup>o</sup>.

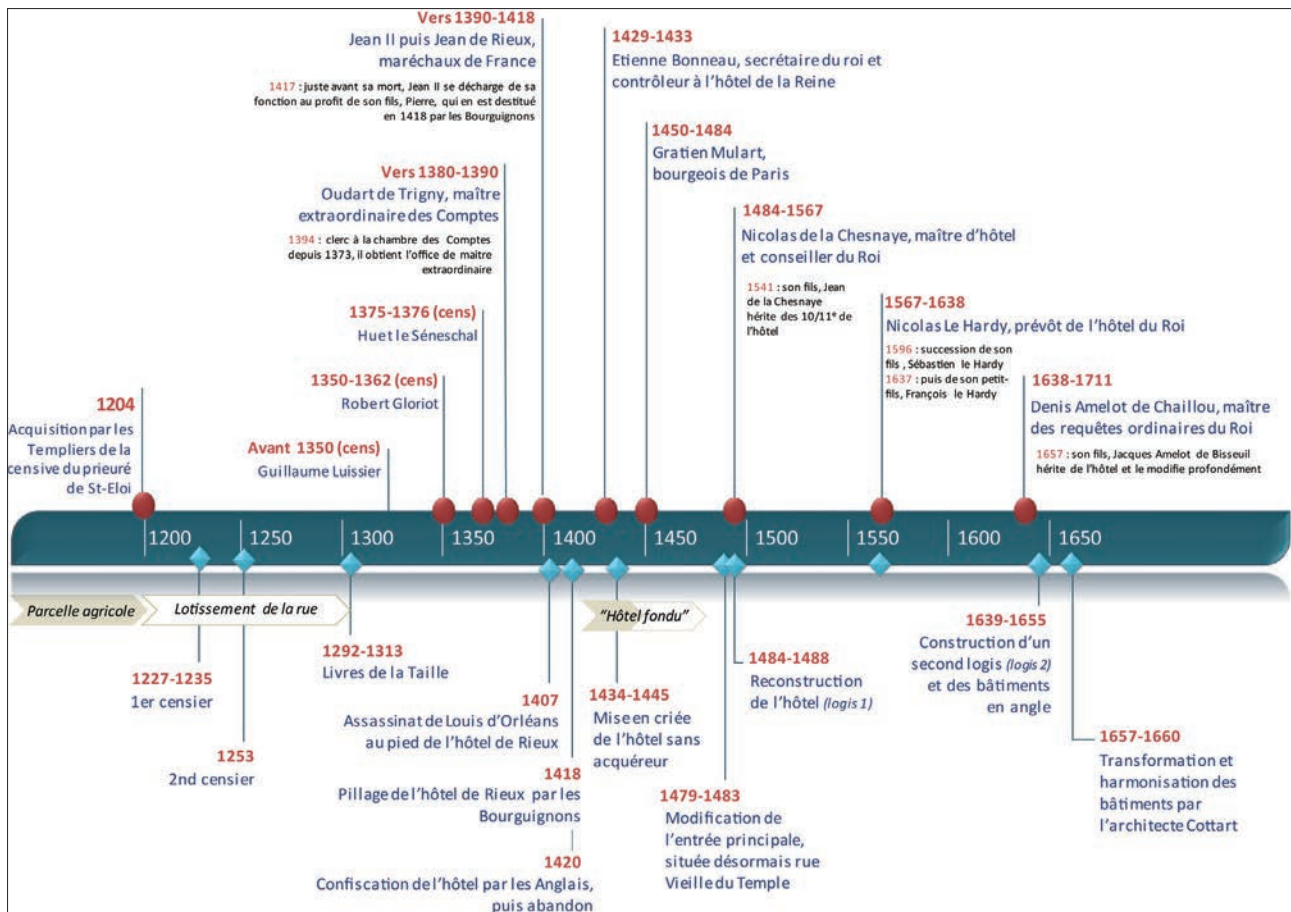


Fig. 62 Chronologie des propriétaires et des modifications de la parcelle de l'ancien hôtel de Rieux (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles).

en payer les arrerages<sup>106</sup> ». L'augmentation du cens était-elle à l'origine du conflit ? Quoi qu'il en soit, il semble ne pas avoir réglé ses dettes car en 1477, une sentence des requêtes du Palais rend une « adjudication par devis faite au profit de M. Gilles Anthome d'une maison appelée l'hôtel de Rieux sise vieille rue du Temple ayant issue en la rue des Singes en la seigneurie et censive du Temple avec à fault de paiement des arrérages de 6 £ parisis de cens et rente tous les ans à la commanderie du Temple<sup>107</sup> ». La menace de confiscation a sans doute fonctionné, puisque Gratiem Mulart apparaît de nouveau comme censitaire entre 1479 et 1483<sup>108</sup> pour 6 £ de cens et c'est à cette occasion que l'on apprend que l'hôtel de Rieux a désormais « sa principale entrée en la vieille rue du Temple ».

Une modification importante a donc été réalisée dans la parcelle, probablement au niveau du logis pour justifier un changement d'orientation vers la voie la plus passante. Est-ce que Gratiem Mulart ou son fils a finalement rénové l'ancien hôtel de Rieux ? On peut l'envisager, car il est suffisamment attractif pour passer dans les mains d'un personnage important de la cour de France.

#### L'hôtel de la Chesnaye (1484-1567)

Pour l'année 1484<sup>109</sup>, c'est en effet « Nicolas de la Chesnaye au lieu de Gratiem Mulart » qui est désigné comme le censitaire de l'hôtel de Rieux. Écuyer, seigneur d'Évry-les-Châteaux (Seine-et-Marne) par son mariage, maître d'hôtel ordinaire, il est aussi gouverneur de Compiègne et proche conseiller des rois Louis XI (1461-1483), Charles VIII (1483-1498) puis Louis XII (1498-1515) et surtout l'auteur d'une moralité en vers publiée après sa mort (en 1505) mais probablement composée aux environs de 1480 (**Julien 1987** : 5-6) : La condamnation de Banquet – une comédie-ballet qui condamne les excès de la table. Cette œuvre allégorique est si célèbre au XVI<sup>e</sup> siècle qu'elle devient une thématique iconographique – à l'image de la tenture qui porte son nom<sup>110</sup>. Contrairement à ce que pensait Nicolas Courtin, il est propriétaire de l'hôtel de Rieux dès 1484 et ce sont le père Gratiem et le fils Dreux Mulart qui sont les vendeurs<sup>111</sup>, même si ce n'est qu'en 1488 qu'un acte passé devant

106. Archives nationales – S\* 5544 fol. 120 et S\* 5544 fol. 137 v<sup>o</sup>.

107. Archives nationales – S\* 5544 fol. 120 v<sup>o</sup> et S\* 5072A/13.

108. Archives nationales – MM 149 fol. 24 v<sup>o</sup>, MM 150 fol. 23 v<sup>o</sup> et MM 152 fol. 22 r<sup>o</sup>.

109. Archives nationales – MM 153 fol. 26 v<sup>o</sup>.

110. Les dix pièces de la Tenture de la Condamnation du Banquet ont été réalisées en 1511 pour le compte du duc Antoine de Lorraine, par un atelier de Tournai. Cinq subsistent encore et sont conservées au Palais des ducs de Lorraine, à Nancy. <https://www.musee-lorrain.nancy.fr/fr/collections/les-oeuvres-majeures/tenture-de-la-condamnation-de-banquet-250>

111. Dans l'inventaire après décès de Jean de la Chesnaye, en 1566, on lit : « 1484 – Appert Gratiem Mallart, Dreux Mallart, seigneur de Magnicourt au pays de Champagne, fils de lui et de feue Catherine de La Chappelle, jadis sa femme, avoir vendu à Nicolas de La Chesnaye, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, et Étienne Budé, sa femme, un hôtel, cour, jardin, etc. rue du Temple, ayant issue par derrière en la rue des Singes ». Archives nationales - MC/ET/XIX/113 (SIV).

les notaires du Châtelet officialise l'achat de l'hôtel de Rieux que « Mons. le grand Prieur de France avait fait mettre en criée par vertu du privilège aux bourgeois et pour être payé des cens et rente à lui [dûs] une maison assise en la vieille rue du Temple laquelle icelui de la Chesnaye a fait bâtir de neuf ayant issue par derrière en la rue des Singes<sup>112</sup> ». On apprend donc qu'entre 1484 et 1488, d'importants travaux de construction ont eu lieu ; ils concernent très vraisemblablement le logis dont Nicolas Courtin situe l'emplacement entre une cour ouverte sur la rue Vieille du Temple et un jardin ayant issue sur la rue des Singes, soit à l'emplacement de l'actuel corps de logis principal (Fig. 59 : phase 1). Le plan serait celui des hôtels particuliers classiques : un corps d'habitation entre cour et jardin avec des bâtiments annexes (Courtin 1995 : 35-36). Autre nouveauté, Nicolas de la Chesnaye négocie une baisse de sa redevance contre la promesse d'un versement régulier puisque l'année suivante, il signe un « titre nouvel » avec l'Hôpital pour fixer la somme de « 60 sols parisis [soit 3 £] de cens et rente payable tous les ans au jour de Noël le quel il promet payer et continuer tant et cy longuement<sup>113</sup> ».

Décédé en 1507, sa femme Étienne Budé, dame d'Évry-les-Châteaux, conserve l'hôtel de Rieux jusqu'à sa mort en 1532<sup>114</sup>. La succession semble avoir été difficile car en 1539, le partage est encore en cours<sup>115</sup> : un des fils, Nicolas II de la Chesnaye « conseiller du roi, podestat de Milan et juge en Viennois [donne procuration] à Anne de Fontenoy, sa femme, pour ratifier les échanges de biens faits avec son frère, Jean de la Chesnaye, secrétaire des commandements du roi, en raison de la succession de ses parents<sup>116</sup> ». L'année suivante, dans le censier de 1540<sup>117</sup>, la succession de l'hôtel de Rieux n'est toujours pas finalisée car ce sont les « hoirs de Nicolas de la Chesnaye pour leur hotel cour et jardin et leurs appartenances » qui sont cités, sans être nommés mais à cette date seuls Nicolas II<sup>118</sup> et Jean dit l'Ainé sont vivants ; leurs deux sœurs sont décédées<sup>119</sup>. L'année suivante, Jean devient finalement propriétaire de la presque totalité du lieu ; c'est ainsi qu'un nouveau titre est adopté par la « sentence des requêtes du Palais du 18<sup>ème</sup> jour de novembre l'an 1541 par lequel M. Jean de la Chesnaye conseiller du Roi et secrétaire de son commandement confesse être détenteur et propriétaire des 10 parts [sur 11<sup>20</sup>] d'une grande maison assise en la vieille rue du Temple joignant d'un côté à l'hôtel des Carnaux et d'autre côté au jeu de paume de la Roze aboutissant par derrière à la rue des Singes chargée envers monseigneur le grand prieur de France de 60 sols parisis de cens et rente lequel il promet payer et continuer tant et cy longuement<sup>121</sup> ». Aucune source ne documente à ce jour « l'hôtel des Carnaux », dont l'appellation disparaît dès 1542 pour être remplacée par la mention d'un « sieur Hallebin » comme voisin jusqu'en 1564<sup>122</sup> – il ne peut s'agir que de la parcelle séparant l'hôtel de Rieux de l'ancien hôtel de Jehan Millet, puisque l'autre côté est occupé par le jeu de paume dit désormais « de la Roze » au coin de la rue des Blancs Manteaux. Quoi qu'il en soit Nicolas I puis Jean de la Chesnaye n'ont pas été propriétaires de cette parcelle, à la différence de leur prédécesseur Mulart/Mallart.

Est-ce que ce représentant de la noblesse de robe, alors conseiller et secrétaire du roi en son conseil privé, trésorier de France et garde du sceau de la prévôté de Paris, seigneur en partie d'Évry-en-Brie a réellement occupé son hôtel parisien au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ? C'est possible, car même si Jean de la Chesnaye possède le château d'Évry, des travaux d'entretien et/ou embellissement semblent avoir eu lieu dans sa demeure de fonction désormais adressée rue Vieille du Temple : en 1551, un marché est conclu par un maître menuisier parisien « pour faire des travaux dans la chapelle de la maison de Jean de la Chesnaye, général des finances<sup>123</sup> ». Des recherches complémentaires seraient à mener car ce dernier apparaît dans de nombreux actes notariés (ventes, rentes, marchés, baux, quittances, titres, etc.) entre les années 1530 et 1566 – année où est établi son inventaire après décès<sup>124</sup>.

Les années suivant le décès de Jean de la Chesnaye, ses quatre enfants liquident l'héritage immobilier de la famille, en réalisant des ventes et des échanges : en 1567, Pierre de la Chesnaye, seigneur de la Neuville-sur-Auneuil et de Saint-Léger en Beauvaisis cède à « Nicolas Le Hardy, chevalier, seigneur de la Trousse, conseiller du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre et

112. Archives nationales – S\* 5544, fol. 120 r<sup>o</sup>.

113. Archives nationales – S\* 5544, fol. 137 v<sup>o</sup>.

114. D'après la base de données généalogiques roglo.eu. Par ailleurs, Étienne Budé reçoit en 1531 un tiers de la succession de sa sœur Radegonde, de la part de son neveu, Jean le Sueur. Archives nationales - MC/ET/III/6 (SIV).

115. « Jean de la Chesnaye l'ainé, garde du scel de la prévôté de Paris » reçoit, en 1535, une « reconnaissance d'un lot de joyaux et argenterie par partage de la succession de son père ». Archives nationales - MC/ET/VI/2 (SIV).

116. Archives nationales – MC/ET/XIX/151.

117. Archives nationales – MM 164 fol. 36 r<sup>o</sup>.

118. Le plus connu des fils, sans doute l'ainé de Nicolas I, Nicolas II « était licencié ès lois, fut podestat de Milan sous François Ier, succéda à son oncle Guillaume Budé dans les fonctions de secrétaire-notaire du roi, occupa divers autres postes judiciaires et mourut en 1549 » (Julien 1987 : 6).

119. D'après la base de données généalogiques roglo.eu : Olive est décédée en 1530 et Drouette en 1535.

120. Archives nationales – S\* 5073A/30/18.

121. Archives nationales – S\* 5544 fol. 138 v<sup>o</sup>.

122. Archives nationales – MM 165 fol. 35 r<sup>o</sup>, S\*5087/1-2 fol. 10 v<sup>o</sup> et 11 r<sup>o</sup>, MM 170 fol. 56 v<sup>o</sup>.

123. Archives nationales - MC/ET/XIX/183 (SIV).

124. Archives nationales - MC/ET/XIX/113 (SIV).

prévôt de l'hôtel du Roi, une maison à Paris, vieille rue du Temple avec jardin ayant issue rue des Singes », contre une rente de 600 livres tournois<sup>125</sup>. La même année, son frère, Nicolas de la Chesnaye, seigneur de Chautclou (Chanteloup-en-Brie<sup>125?</sup>) vend « la terre et seigneurie d'Évry, ses appartenances et dépendances quelconques [...] en échange de 6 666 £ 13 s. 4 d. de rente annuelle et perpétuelle » au gouverneur du Bourbonnais, René de Villequier<sup>126</sup>; alors qu'il donne à son cousin germain, Jean Poisle, seigneur de Saint-Gratien, conseiller du Roi en la cour de Parlement, « ses droits sur une maison à Paris, Vieille rue du Temple<sup>127</sup> » – l'hôtel de Rieux donc. Un an auparavant, il lui avait déjà cédé ses droits de succession sur les « seigneuries du Castéra et de Pradères (près Cadours), en la sénéchaussée de Toulouse<sup>128</sup> » ; son frère Guillaume de la Chesnaye étant baron du Castéra et désormais propriétaire, contre une rente, de la « moitié du château, lieu et manoir seigneurial, pourpris, preclôturé de la chatellenie baronnie, terre et seigneurie de Cramaille et de partie des droits appartenant à ladite seigneurie<sup>129</sup> ». Deux générations et 80 ans plus tard, les descendants cèdent contre des rentes sonnantes et trébuchantes, le patrimoine immobilier hérité de leur grand-mère Étienne Budé (château et seigneurie d'Évry) et de leur grand-père Nicolas I de la Chesnaye, fondé lui sur ses propres acquisitions, tels que son hôtel parisien d'officier de cour.

#### L'hôtel le Hardy (1567-1638)

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de Rieux est donc acquis par un autre officier curial, Nicolas le Hardy, seigneur de la Trousse, chevalier de l'ordre du roi, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de sa Majesté et enfin grand prévôt de France<sup>130</sup>. Depuis 1559, celui-ci est veuf de « noble Madeleine de l'Aubépine » sa première épouse ; ils demeuraient ensemble près du Louvre, rue St-Thomas-du-Louvre<sup>131</sup>. Il se remarie avec Madeleine Le Clerc et c'est en 1567 qu'il acquiert plusieurs biens « par échange » dans l'îlot de l'hôtel de Rieux : « une maison assise rue des Singes, item d'un autre édifice et jardin joignant, item d'une maison assise Vieille rue du Temple, d'un corps d'hôtel le tout en la censive du Temple et chargé de 60 sols parisis de cens<sup>132</sup> ». Nicolas Courtin n'a pas pu avoir accès au détail des acquisitions – les actes originaux sont illisibles<sup>133</sup> (**Courtin 1995** : 35) – mais on sait malgré tout que trois actes de vente ont été signés au cours de l'année 1567. Il faut attendre 1596, dans un nouveau titre et reconnaissance de cens, entre la Commanderie et Madeleine Le Clerc, veuve de Nicolas le Hardy et tutrice de son fils unique Sébastien le Hardy, pour avoir plus de précisions sur leurs biens : « deux maisons assises en la vieille rue du Temple joignant l'une à l'autre. La première tenant au jeu de paulme de la Roze et l'autre a Mr Jehan Baptiste Champin aboutissant au bout a ladite rue et l'autre bout a celle des Cinges. En la censive de ladite Commanderie chargée assavoir de 12£ par an et l'autre de 48 sols par an ». Deux indices nous permettent d'affirmer qu'il s'agit bien de l'hôtel de Rieux (**Fig. 53** : n° 2-3-4) et de la parcelle mitoyenne (n°5) : d'une part, le montant du cens 5 fois supérieur (240 sous pour l'hôtel de Rieux / 48 sous pour la maison) fait écho à celui demandé en 1476, si la valeur était bien moindre, le ratio était quand à lui identique (96 sous / 18 sous). D'autre part, sur le plan topologique cette fois (**Fig. 61**), la première maison est décrite comme joignante au jeu de paulme de la Roze (cité en 1541) donc au coin de la rue des Blancs Manteaux – il s'agit bien de l'hôtel de Rieux. Alors que la seconde maison – l'hôtel des Carnaux (cité en 1541) – est mentionnée joignante à Jean-Baptiste (de) Champin – conseiller, notaire et secrétaire du roi<sup>134</sup> – dont la demeure a la particularité d'aboutir aux deux rues. Or, cet hôtel traversant correspond selon toute vraisemblance à l'ancien grand hôtel de Jehan Millet (cité en 1443) avec ses deux issues caractéristiques. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il prendra le nom d'hôtel de Bragelonne – du nom de Louis Bragelonne ou Bragelougne, écuyer, conseiller du roi, trésorier général de l'ordinaire des guerres<sup>135</sup> – et correspond actuellement au 43 rue Vieille du Temple / 6 rue des Guillemites – ses deux portes ont été utilisées pour créer au XIX<sup>e</sup> siècle le Passage des Singes, qui faisait communiquer la rue Vieille du Temple et la rue des Guillemites jusqu'en 1981 (**Fig. 63**).

125. Archives nationales – Y/104-Y/111/193 v° (SIV).

126. Archives nationales – MC/ET/XXXVI/20 (SIV).

127. Archives nationales – Y/104-Y/111/142 v° (SIV).

128. Archives nationales – Y/104-Y/111/217 v° (SIV).

129. Archives nationales – Y/104-Y/111/334 v° (SIV).

130. Une confusion est possible avec Nicolas Hardy, conseiller du roi, trésorier et receveur général de la Marine du Ponant, un cousin par alliance des héritiers de la Chesnaye puisqu'il a épousé Marguerite Poille (Poisle ou Poelle), la fille d'Olive de la Chesnaye (une sœur de Jean de la Chesnaye) et la sœur de Jean Poisle, celui qui hérite par donation des droits sur l'hôtel de Rieux. Il n'apparaît jamais comme seigneur de la Trousse, ni prévôt de l'hôtel du roi, c'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il s'agit de Nicolas le Hardy, acquéreur de l'hôtel de Rieux en 1567.

131. Archives nationales – MC/ET/CXXII/300 (SIV).

132. Archives nationales – S° 5544, fol. 121 v° et 139 r°.

133. Archives nationales – S° 5073A/32.

134. Archives nationales – MC/RE/CXXII/21 (SIV).

135. Archives nationales – Y/226-Y/230/103 v° (SIV).





**Fig. 63** L'ancien passage des Singes enregistre la présence de l'hôtel de Jehan Millet au XV<sup>e</sup> siècle, devenu l'hôtel de Bragelonne au XVII<sup>e</sup> siècle ; photographies d'Eugène Atget en 1911 de l'entrée du passage des Singes (1) au 6 rue des Guillemites, vu vers la rue Vieille-du-Temple (2) et vers la rue des Guillemites (3).

Musée Carnavalet, Histoire de Paris - PH4099, PH5914, PH5915.

C'est ici que nous ne suivons pas les interprétations de Nicolas Courtin : à partir du titre de 1596, il conclut qu'« il y a maintenant deux maisons mitoyennes sur la parcelle » et que la maison joignante citée correspond à la « maison carrée » adjointe par l'acquisition de la parcelle attenante (Courtin 1995 : 36-37). Une description de 1630, contenue dans le cueilloir du Temple, lui pose toutefois problème car on lit : « Messire [François] Le Hardy sieur de la Trousse au lieu de Messire Sebastien le Hardy son père pour deulx maisons & gallerie doit de cens chacun an 49 sols parisis<sup>136</sup> ». On l'a vu, le logis principal se trouve au centre de la parcelle ; la seconde maison correspond vraisemblablement au logis sur la rue des Singes. Ce corps de bâtiment, dans son état actuel, est mis en construction en 1639 par le propriétaire suivant, Denis Amelot de Chaillou mais il remplace un corps de bâtiment plus ancien observé au moment des travaux<sup>137</sup>, peut-être construit par Nicolas de la Chesnaye quand il « fait bâtir de neuf » entre 1484 et 1488 ou édifié par la famille le Hardy entre 1567 et 1630. La galerie décrite en 1630 reliait donc selon toute vraisemblance ces deux logis. Nicolas Courtin reconnaît que, sur le plan architectural, « la présence d'une galerie est incongrue et inexplicable » entre le logis principal et la « maison carrée » mitoyenne, supposée existante à cette date (Fig. 59 ; id. : 38).

L'erreur provient donc de la surinterprétation du titre de 1596 : ce sont bien deux parcelles distinctes qui sont mentionnées puisqu'il y a deux cens perçus. La propriété de deux parcelles mitoyennes n'est pas la preuve d'un remembrement que seul le suivi des confronts peut prouver. En revanche, en 1630, il y a bien deux logis et sans doute des dépendances (dont une galerie ?) sur la parcelle constituée dans les années 1380. Quid de la parcelle mitoyenne voisine de l'hôtel de Jean Baptiste Champin ? Le cueilloir n'a pas été intégralement transcrit pour la rue des Singes, on ne sait donc pas si elle fait encore partie des possessions de la famille le Hardy en 1630. Toutefois, pour confirmer définitivement qu'il n'y a pas eu de réunion entre ces deux parcelles au moment des multiples acquisitions de Nicolas le Hardy en 1567, il suffit de considérer le parcellaire ancien et actuel : aujourd'hui encore entre l'ancien hôtel de Bragelonne, situé au n° 43 de la rue Vieille du Temple et l'hôtel Amelot de Bisseuil, adressé lui au n° 47 (Fig. 61 : n°4), on trouve au n° 45 (n° 3) un hôtel particulier en pierre de taille avec une façade très exiguë en largeur, orné d'un décor sculpté baroque – il a été construit par Jean-François Blondel en 1730, pour Didier Moreau, maître gantier<sup>138</sup> et correspond de fait à la parcelle mitoyenne aux deux hôtels médiévaux (Fig. 53 : n° 5).

Depuis 1630 au moins, Sébastien le Hardy dont la carrière curiale a été aussi prolifique que son père – conseiller du roi, capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté puis prévôt de son hôtel et enfin grand prévôt de France – semble ne plus habiter l'ancien hôtel de Rieux, puisque c'est son fils François qui est mentionné comme censitaire à sa place. C'est d'ailleurs vers 1630 que commence la construction du château de la Trousse (Seine-et-Marne)

136. Archives nationales – S° 5081/4 fol. 87.

137. Archives nationales – Z1F 194 fol. 202.

138. PSMV 2020 du Marais : <https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/26/20d4f119799192595bf5dc36af1825a6.pdf>

sur son initiative. Il meurt quelques années plus tard, en 1637<sup>139</sup>. Dès l'année suivante, Henriette de Coulanges (nièce de la marquise de Sévigné), épouse et procuratrice de François le Hardy vend l'hôtel à Denis Amelot de Chaillou : « une grande maison scize en cette ville de Paris rue des Cinges en laquelle demouroit ledit deffunt [François le Hardy] avec deux autres petites maisons attenantes icelle en dependance scizes Vieille rue du Temple » pour une valeur de 60 000 livres<sup>140</sup>. À cette date, le 28 juin 1638, François le Hardy – alors conseiller du roi Louis XIII, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, grand maître et arpenteur général de France<sup>141</sup> – n'est pas à Paris puisqu'il participe au siège de St-Omer, où justement il succombe. Là encore, un dépouillement plus systématique des sources permettrait de mieux documenter la période le Hardy, car il est encore difficile d'apprécier leur contribution dans l'agencement architectural de la parcelle – notamment la localisation des « deux autres petites maisons attenantes » côté rue Vieille du Temple – par rapport aux constructions des La Chesnaye et celles des Amelot de Chaillou /de Bisseuil.

#### L'hôtel Amelot de Chaillou (1638-1655)

La période suivante est bien mieux documentée, car elle constitue le cœur du travail de recherche de Nicolas Courtin autour de l'hôtel classique de Denis Amelot de Chaillou, puis de son fils Jean-Baptiste Amelot de Bisseuil (**Courtin 1995** : 38-55). Avant l'achat en 1638, il existe déjà probablement des liens entre ces représentants de la noblesse de robe car Denis Amelot de Chaillou – conseiller du roi, maître puis doyen des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi à partir de 1640, grand maître des Eaux et Forêts de Champagne – est domicilié en 1634 « à Paris rue des Cinges<sup>142</sup> », ce qui fait dire à Nicolas Courtin qu'il était déjà locataire de l'hôtel (id. : 45). Ses relations avec les plus hauts serviteurs de l'État (dont le chancelier Séguier et l'intendant Nicolas Fouquet) sont étroites ; tout comme sont élevés ses revenus en propriétés foncières et offices qui justifient la constitution d'une demeure parisienne de qualité. Entre 1638 et 1655, il entreprend des travaux d'amélioration dont la reconstruction du logis sur la rue des Singes, dès l'année 1639, avec la contrainte de respecter la longueur sur rue du bâtiment antérieur, à savoir 8 toises et 3 pieds (environ 12,9 m) à partir de la maison du jeu de paume de la Rose<sup>143</sup>. En juin 1640, à l'occasion de la déclaration et reconnaissance de cens à la Commanderie, il se déclare : « demeurant en la maison ci-après déclarée confesse de l'aquisition qu'il a faite des enfants et héritiers de feu Monsieur Le Hardy sieur de La Trousse, grand prévôt de France, il est détenteur et propriétaire d'une grande maison sise en cette ville de Paris, vieille rue du Temple, avec d'autres petites maisons attenantes d'une part le total desdits lieux à Me Jean du Gué, maître des Comptes à cause du jeu de paume de La Rose, d'autre part a [prénom ?] de la Porte [nom de famille ?] marchand de [métier ?] et a Me Jean-Baptiste Champin, aboutissant par devant sur la dite vieille rue du Temple et par derrière à la rue des Singes sur laquelle rue est la grande porte et entrée. Et que icelle maison et lieux sont en la censive de monsieur le Grand Prieur de France à cause de sa commanderie du Temple à Paris et envers lui chargé de 49 sols parisis de cens, rente et fonds de terre ». Malgré quelques lacunes et hésitations dans la transcription, il apparaît à cette date, que le nouveau logis n'est vraisemblablement pas achevé, car même si l'entrée principale (« la grande porte ») est bien localisée rue des Singes, l'unique logis existant (« la grande maison ») est encore adressée rue Vieille du Temple. Une fois encore, on note la présence sur la parcelle « d'autres petites maisons attenantes », soit les dépendances du logis principal. Les informations les plus intéressantes sont peut-être les confronts, qui trouvent une nouvelle résonance avec la restitution topologique rétablie pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle (**Fig. 53**) : au nord, le jeu de paume de la Rose tenus par Jean du Gué ; au sud, deux tenants pour décrire la fameuse parcelle mitoyenne (n° 3 sur la **Fig. 61**). Il s'agit d'un certain de la Porte, marchand non identifié et de maître Jean-Baptiste Champin. Qu'en conclure ? D'abord que la parcelle ne figure pas parmi les possessions de Denis Amelot de Chaillou, ensuite que cette parcelle est vraisemblablement encore en copropriété, comme c'était le cas déjà au XV<sup>e</sup> siècle : avec une maison (ancien hôtel des Carnaux) ayant

139. Archives nationales – MC/ET/CV/590 (SIV)

140. Archives nationales – MC/ET/CV/628/88.

141. Archives nationales – MC/ET/XII/62, fol. VIII/XX/V1 (SIV).

142. Archives nationales – MC/ET/XC/43.

143. Archives nationales – Z1F 194 fol. 202.

144. Archives nationales – MC/ET/ LXXXVIII/ 161.

issue rue des Singes et une extension du grand hôtel de Michel Sablon / Jehan Millet / Jean-Baptiste Champin, avec une issue rue Vieille du Temple. On note d'ailleurs, sur le plan Vasserot, qu'il existe quatre ouvertures (fenêtres) qui communiquent entre le grand hôtel de Jean Baptiste Champin et les deux maisons de la parcelle mitoyenne ; deux ouvertures sont également percées sur la maison ayant son issue sur la rue Vieille du Temple, dans le mur mitoyen avec l'ancien hôtel de Rieux. La question des « maisons attenantes » n'est donc pas encore tranchée – d'autres investigations en archives pourraient permettre de restituer plus finement la topographie pour chacune des deux rues et finalement clore les hésitations sur les dépendances au XVII<sup>e</sup> siècle.

À la mort de Denis Amelot de Chaillou, en 1655, il laisse plus d'1,5 millions de livres (**Courtin 1995** : 40-42) et lors du partage entre ses enfants, en 1657, l'hôtel est décrit ainsi : « une Maison scize a paris Rue des Cinges paroisse saint Paul, en laquelle sont decedez lesdits sieur et dame de Chaillou et les deux Maisons joignantes, estimées toutes trois ensemble a la somme de quatre vingt quatre mil livres<sup>144</sup> ». À cette date, le logis central est composé de deux maisons mitoyennes, adressées rue Vieille du Temple, il est occupé par l'ainé et principal héritier, Jean-Baptiste Amelot de Bisseuil ; alors que son frère (Jacques Amelot de Chaillou) et sa sœur (Marie Amelot de Luxembourg) habitent le second logis sur la rue des Singes, reconstruit, on l'a vu, à partir de 1639. En 20 ans, on dénombre ainsi une maison supplémentaire jointive au logis central et une valeur immobilière accrue de 24 000 £ qui témoigne vraisemblablement des améliorations apportées. Quand il hérite de l'hôtel en 1657, Jean-Baptiste Amelot de Bisseuil suit la carrière de son père, puisqu'il est conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi et grand maître des Eaux et forêts d'Épernay. « Respecté pour sa culture littéraire et artistique, ainsi que pour sa courtoise » (**Courtin 1995** : 50), il a aussi marqué les esprits de ses contemporains par l'intermédiaire de sa demeure prestigieuse, considérée comme un modèle de l'architecture classique et la vitrine de la réussite des Amelot. D'après le texte accompagnant ses gravures, l'architecte Pierre Cottart précise que les travaux débutent dès l'année 1657 et que ses ajouts permettant d'unifier les différents bâtiments existant, puisqu'« il est à considérer que c'estoit une vieille Maison qui consistoit en deux corps de logis, l'un sur la rue des Singes, l'autre dans le milieu » (**Cottart 1686**). Cette description lapidaire ne reflète pas, on vient de la voir, la complexité de l'agencement architectural hérité des propriétaires successifs des XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, seulement perceptible par bribes dans les sources écrites.

### 2.3.5 Synthèse : évolution sociologique et morphologique de la parcelle entre le XIII<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle

Au terme de cette étude, il semble que la restitution des phases architecturales antérieures à 1660 proposée par Nicolas Courtin (Fig. 59) pourrait être amendée. L'étude archéogéographique ne permet pas de faire des hypothèses concrètes sur le bâti car les données inédites issues des sources écrites ne sont pas suffisamment consistantes pour être spatialisées. Seules des données archéologiques extensives, confrontées à des investigations poussées dans les différents fonds d'archives non consultés permettraient de préciser la distribution des différents bâtiments entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (hôtel de Rieux) et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (hôtel Amelot de Bisseuil).

En revanche, l'étude archéogéographique a permis de documenter finement l'évolution du foncier, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, en comparant les données fiscales d'une rare précision enregistrées dans les censiers (valeur du cens, censitaire, topologie) et les formes transmises dans le parcellaire (alignements et axes remarquables, modules du lotissement). Si l'on superpose in fine ces éléments et les données archéologiques issues de la fouille sur un même plan (Fig. 64), il est alors possible de proposer un scénario d'occupation de la parcelle et de participer ainsi à l'interprétation des stratigraphies mises au jour.

**Fig. 64** Plan de localisation sur l'Atlas Vasserot des hypothèses de restitution des parcelles antérieures au remembrement des années 1380 à partir des structures archéologiques et des alignements remarquables.

Alpage ; Archives de Paris - F31/8526.



- Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment du lotissement de la rue Aaliz du Temple / Perrot d'Estampes / des Singes, l'emprise de la parcelle actuelle correspond à probablement à deux ou trois parcelles loties dans le censier de 1227-1235 et plus certainement à trois dans celui de 1253. Les tenants de ces parcelles sont des « gens de métier », tisserands ou autres artisans, mais certains se détachent (économiquement et donc sociologi-

quement) par la description de leur bien. La grande maison de Péronnelle de Péronne – la seule demeure qui se distingue dans la liste en 1253 – située au nord-est de la rue pourrait prendre place dans notre parcelle en position 2.1 sur la **Fig. 64**. Il n'est pas impossible non plus qu'elle corresponde à la meson d'Aalis, citée vingt ans plus tôt, dans cette portion de la rue. Cette censitaire est si connue de tous au XIII<sup>e</sup> siècle qu'elle imprime sa notabilité dans le nom même de la rue, probablement aussi dans la qualité de sa demeure.

- À partir de 1350, la connaissance de la topographie de la rue s'affine et nous avons pu démontrer que la parcelle étudiée est le fruit du remembrement de trois parcelles ayant appartenu à des censitaires dont l'identité a pu être documentée pour certains, d'autres restent à ce jour hypothétiques. La première parcelle – en 2.1 sur la **Fig. 64** (n° 2 sur **Fig. 52** et **Fig. 53**) – est la plus grande et/ou celle dont le bâti est le plus qualitatif car le montant du cens est dix fois supérieur aux deux autres ; elle a par ailleurs appartenu à des censitaires dont nous n'avons pas pu caractériser le métier ni le statut social. Il s'agit d'Hugues puis Guillaume Luissier avant 1350, puis Robert et Jehan Gloriot jusqu'en 1362, puis Huet le Seneschal en 1375-1376. La parcelle voisine en 2.2 sur la **Fig. 64** (n° 3 sur les **Fig. 52** et **Fig. 53**) a quant à elle été tenue par une succession d'artisans du textile : Denise puis Jehan Laguillère peut-être des aiguilliers, jusqu'en 1362 ; puis Jehan le Pelletier, fourreur du roi, suivi de Philippot Dogier, tapissier de la cour jusqu'en 1375-1376. Enfin, la dernière parcelle en 2.3 sur la **Fig. 64** (n° 4 sur les **Fig. 52** et **Fig. 53**) a été dans les mains de Raoul le Prier jusqu'en 1358 puis d'Henry le Munnier ou Mousnier jusqu'en 1375-1376 dont les noms évoquent des métiers différents mais incertains (prieur du Temple ?, meunier). L'emprise de la fouille prend d'ailleurs place dans cette dernière parcelle (2.3) et les structures archéologiques viennent nourrir la discussion. L'extension observée des caves et des murs mis au jour coïncide avec une limite forte du plan du rez-de-chaussée (alignement de murs internes) à l'échelle de la parcelle de l'hôtel de Rieux / Amelot Bisseuil. De la même façon, l'emprise de la parcelle 2.2 est déduite en s'appuyant sur un alignement qui délimite la cour d'honneur. Cette hypothèse de délimitation ne doit rien au hasard, car dans le censier des années 1375-1376, ces deux parcelles mitoyennes s'acquittaient de la même valeur de cens (2 sous). Or, ces polygones tracés en tant qu'hypothèses possèdent une largeur en front de rue quasi équivalente : 5,2 m pour 2.2 et 4,8 m pour 2.3 – soit une valeur comprise entre 2,5 et 3 toises (**Fig. 36**). La plus grande des trois parcelles (2.1) mesure quant à elle 18,2 m soit l'équivalent de 9,5 toises. Lorsque l'on remobilise la valeur théorique calculée précédemment à partir du censier de 1253 (2 sous par toises), ces valeurs prennent un sens, pour la parcelle 2.1<sup>145</sup> : la parcelle actuelle de l'hôtel de Rieux / Amelot de Bisseuil mesure en effet 28,6 soit environ 14,5 toises (**Fig. 35**) ; si l'on arrondit la largeur du front de rue de chaque petite parcelle (2.2 et 2.3) à 2 toises, on obtient par retranchement pour la grande parcelle (2.1) une largeur de 10,5 toises (environ 20,5 m), qui correspond finalement à la valeur du cens payé en 1375-1376 (21,5 sous). L'écart de 2,3 m entre le polygone théorique de 2.1 et la largeur du front de rue déduite du cens nous semble acceptable puisqu'inhérent au processus de transmission des formes : les flux, tracés et modelés ne sont pas lisibles à la même échelle et ne sont pas systématiquement enregistrés dans les planimétries et/ou les stratigraphies (**Robert 2012** : 438). C'est la raison pour laquelle le modelé des petites parcelles (c'est-à-dire les murs mitoyens des maisons) a bien été enregistré sous le forme de tracés à l'échelle du plan (rez-de-chaussée sur Vasserot et Cottart), mais pas à l'échelle du parcellaire du bloc des deux îlots (Singes et Puits, **Fig. 34**). C'est en effet le flux – c'est-à-dire le passage d'une porte à l'autre – qui s'est transmis sous la forme d'alignements remarquables traversant les deux îlots, depuis les parcelles de la rue Puits jusqu'à l'intérieur des parcelles de l'autre côté de la rue Vieille du Temple. Cette circulation au sein de la parcelle est si prégnante dans le parcellaire ancien qu'on peut postuler sur une création au XIII<sup>e</sup> siècle, réactivée au moment du remembrement des trois parcelles à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

145. Pas pour les petites parcelles 2.2 et 2.3 qui devraient valoir 4 sous. Nous avons suggéré dans l'analyse des modules que d'autres critères pouvaient entrer en jeu dans le calcul du cens pour ce lotissement. Est-ce que les petits censitaires auraient bénéficié d'un « tarif préférentiel » ? La question reste ouverte.

- Dès la fin des années 1370, Oudart de Trigny, cleric des comptes de l'hôtel du roi en pleine ascension sociale, investit ses revenus confortables d'officier de cour dans l'achat de biens dans le quartier Barbette, en cours de gentrification. De nombreux indices convergent vers la constitution de la parcelle du futur hôtel de Rieux dans les années 1380, par l'achat des trois parcelles citées, sur lesquelles un hôtel d'une valeur de 600 £ est bâti. Composé d'une cour, d'un jardin et de plusieurs bâtiments annexes, il est en outre traversant par l'intermédiaire de deux issues dont la principale donne sur la rue des Singes. Revendu dans la décennie suivante par Oudart de Trigny qui s'installe dans un autre quartier aristocratique (faubourg St-Germain-des-Prés), Jean de Rieux en est propriétaire dès 1391 au moins et son fils le conserve jusqu'en 1418. Le prestige de la noblesse ancienne et militaire des Rieux explique ensuite que l'hôtel soit l'objet de convoitise (confiscation en 1420), réinvesti par une famille bourgeoise en voie d'anoblissement (Mulart) puis par des familles issues d'une noblesse de robe encore fraîche, intimement liée à des offices curiaux (de la Chesnaye, le Hardy, Amelot de Bisseuil). La possession d'un ancien hôtel noble, dans un quartier aristocratique de renom permet en effet d'asseoir et de légitimer définitivement leur ascension sociale.

Depuis le lotissement de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, il semble donc qu'un tiers de l'actuelle parcelle de l'hôtel Rieux / Amelot de Bisseuil ait été dans les mains d'élites à des échelles et des niveaux qui nous échappent. Cette hypothèse repose d'une part sur les relations topologiques des uns et des autres entre les censiers des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mais aussi sur l'idée démontrée par ailleurs que la notoriété d'un lieu souvent combinée à son ancienneté reste valorisante et donc attractive – pour les nouvelles élites en particulier – sur un temps très long (**Cavanna 2016**). Avant la constitution de l'hôtel curial dans les années 1380, un édifice de qualité a donc probablement préexisté. Les deux tiers restants de la parcelle ne sont pas pour autant non moins intéressants, car l'habitat urbain ordinaire médiéval n'est que très rarement abordé par l'archéologie.

### 2.3.6 Annexes à l'étude archéologique

#### **Annexe 1: Le tapissier Philippot Dogier apparaît dans les comptes de dépenses faites à l'occasion du mariage de Blanche de Bourbon avec le roi de Castille, en 1352.**

Extrait : Douët d'Arcq L., *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV<sup>e</sup> siècle*, Société de l'histoire de France, J. Renouard éd., Paris, 1851, p. 293-294.

« Tapisserie pour ladite dame.

Philippot Dogier, tapissier, pour un tapi vermeil de laine armoié aus cornez et ou millieu des armes de madicte dame, à faire dossier, contenant 12 aunes quarrées, c'est assavoir 4 aunes de lonc et 3 de lé, 24 s l'aune, 14 £ par.

Ledit Philippot, pour 2 autres semblables tapis vermeulx de laine, contenans sur tout 36 aunes quarrées, c'est assavoir chascun 6 aunes de lon et 3 de lé, pour tendre autour et environ de la chambre de ladicte dame, l'aune audit pris, 43 £ 4 s.

Jehan de Tremblay, pour 2 autres semblables tapis et de la moison aus autres 2 tapis dessus diz, 43 £ 4 s.

Ledit Philippot, pour 2 autres semblables tapis de laine, contenans sur tout 25 aunes quarrées, c'est assavoir chascun 5 aunes de lon et 2 et demie de lé, pour estandre par terre au tour du lit et environ, l'ane audit pris, 30 £.

Ledit Jehan, pour un autre tapi pareil et d'icelle moison, contenant 12 aunes et demie quarrées, 15 £ par.

Ledit Jehan de Tremblay, pour 3 autres semblables tapis, contenans sur tout 18 aunes quarrées, c'est assavoir chascun 3 aunes de lonc et 2 de lé, à faire bahu et couvrir les sommiers de ladicte dame, l'aune audit pris, 21 £ 12 s par.

Ledit Philippot, pour un autre semblable tapi de laine, contenant 6 aunes quarrées, à faire bahu et couvrir l'un des sommiers à la dicte dame, 7 £ 4 s.

Ledit Philippot, pour 2 autres semblables tapis pour chapelle, contenant sur tout 8 aunes quarrées, c'est assavoir chascun 3 aunes de lonc et 2 de lé, l'un pour estandre par terre devant l'ostel, l'autre pour le sciège de l'oratoire, audit pris, 14 £ 8 s.

Ledit Philippot, pour un autre semblable tapi contenant 6 aunes quarrées pour la litière de ladicte dame, 7 £ 4s.

Somme, 195 £ 16 s. »

## Annexe 2 : Biographies de Jean II (1342-1417) et Pierre de Rieux (1389-1439)

Extrait : Aubert de la Chesnaye-Desbois 1877 : 66-67.

VII. JEAN, II<sup>e</sup> du nom, Sire de RIEUX & de Rochefort, de Nozay, de Fougeray, &c., un des braves & vaillants Chevaliers de son temps, fouscrivit le traité de Guérande, fait le 12 Avril 1364; accompagna le Prince de Galles, qui marcha au secours de PIERRE, Roi de Castille, contre DON HENRI, bâtard de Castille, son frère; se trouva à la bataille de Madres en 1367; s'attacha ensuite au Connétable du Guesclin; rendit de grands services au Roi, dans la guerre qui se fit en Bretagne contre le Duc, qu'il alla joindre à St-Malo, à son retour d'Angleterre; fut un de ses Députés, pour la paix avec la France, au second traité de Guérande; & un des Chefs de l'armée envoyée au secours du Comte de Flandres; contribua beaucoup au gain de la bataille de Roibecque; fut encore retenu Lieutenant à 500 hommes d'armes pour l'armée de mer en 1386; & procura, l'année suivante, avec d'autres Seigneurs, la délivrance du Connétable de Clifson, que le Duc avoit fait arrêter au Château de l'Hermine à Vannes. Les grands services qu'il rendit au Roi lui firent mériter le Bâton de Maréchal de France, par Lettres du 29 Décembre 1397. Il en fut destitué en 1411, & rétabli le 24 Octobre 1413. Son grand âge, & sa faiblesse, causée par les blessures qu'il avoit reçues, ne lui permettant plus d'en faire l'exercice, il en fut déchargé une seconde fois à sa prière; mourut, en son Château de Rochefort, le 7 Septembre 1417, âgé de 75 ans, & fut inhumé dans l'Eglise Notre-Dame le 6 Février 1374, *Jeanne de Rochefort*, Baronne d'Ancenis, Dame de Rochefort, d'Acérac, de Châteauneuf, Vicomtesse de Donges, morte le 3 Mai 1423, veuve d'Eon de Montfort, & fille aînée & héritière de Guillaume, Sire de Rochefort, & de Jeanne, Baronne d'Ancenis; & petite-fille de Thibaut, Sire de Rochefort, & de Marie de Montmorency. Ses enfants, obligés de porter le nom & les armes de Rochefort, par son contrat de mariage, furent :

1. JEAN, qui suit;
2. GILLES, né à Ancenis le 15 Mai 1385, mort sans avoir été marié;
3. PIERRE, dont nous allons parler;
4. MICHEL, auteur de la branche des Seigneurs de Châteauneuf, éteint dans sa petite-fille, JEANNE, morte sans alliance, en 1522.
5. ISABELLE, morte sans avoir été mariée, en 1452;
6. JEANNE, morte en 1417;
7. BÉATRIX, morte sans enfants, le 8 Février 1415, mariée à Jean, Seigneur de Rougé, &c.
8. MARGUERITE, Religieuse;
9. Et MARIE, mariée à Jean de la Porte, Seigneur de Vezins, &c., morte en 1435, âgée de 48 ans.

PIERRE DE RIEUX, dit de Rochefort, Seigneur d'Acérac & de Derval, né à Ancenis le 3 Septembre 1389, l'un des Seigneurs Bretons qui fut de la fuite du Duc de Bretagne, quand ce Prince rendit hommage au Roi, le 7 Janvier 1403, eut le Gouvernement de St-Malo; succéda à son père dans la charge de Maréchal de France, par Lettres données à Paris le 12 Août 1417, dont il fut privé le 2 Juin de l'année suivante, par la faction de Bourgogne, pour avoir pris le parti du Dauphin, qu'il suivit conflatment. Il étoit dans Paris lorsque cette Ville fut surprisée par les Bourguignons; se retrancha dans la Bastille, qu'il défendit quelque temps; alla ensuite trouver l'armée du Dauphin à Bourges; marcha en Angoumois avec les troupes, pour reprendre la place de Montberon, que les Anglois avoient surprisée; revint en Normandie, se jeta dans la ville du Mans avec plusieurs Nobles du pays d'Anjou & du Maine; fut pris en une forçie & conduit en Angleterre, dont il ne sortit qu'après avoir payé une grosse rançon; se trouva au siège de Tours, qui se rendit par composition; suivit alla mettre le siège devant Avranches, qu'il emporta; contribua à la levée de celui d'Orléans; accompagna le Roi à son Sacre, qui le dépêcha ensuite en Normandie, où il réduisit plusieurs places sous son obéissance, devant & après la paix d'Arras, dont il fut un des Commissaires, & défendit vaillamment la ville de St.-Denis contre les Anglois en 1435. En récompense de ses services, & des garnisons qu'il tenoit à Dieppe & à Harfleur, villes qu'il avoit recouvrées, le Roi le gratifia d'une somme de 600 écus au mois de Mars 1436; & le Connétable le fit encore rembourser d'une somme de 4000 livres pour le même sujet, en 1437. L'année suivante, après avoir fait lever le siège de Harfleur, retournant vers le Roi à Paris, il fut arrêté devant la porte du Château de Compiègne par les gens de Guillaume de Flavy, qui en étoit Capitaine. Il fut conduit d'abord à Mortemer, de là à Pernant, & ensuite à Compiègne, où, après avoir été neuf mois dans une cruelle prison, il fut transféré à Néelle en Tardenois, où il mourut d'épidémie, âgé de 48 ans, sans laisser de postérité.



### **Annexe 3 : Listes des biens confisqués par les Anglais, entre 1421 et 1434, dans la rue des Singes, conservées dans les registres de la Chancellerie de France**

Extraits : Sauval 1724, tome III

[p. 51 ; 59] Du compte des confiscations de Paris, pour un an fini à la St Jehan Baptiste, 1421. Pour les anglois.

- Maison en la rue de la Bretonnerie, tenant d'une part à la rue des Cinges
- Maison en la rue des Blancs Manteaux, faisant le coin de la rue des Cinges
- Maréchal de Rieux, tenant le parti du dauphin – il demouroit en la rue des Cinges dans la maison ci après : Maison rue des Cinges, aboutissant par derrière à la vieille rue du Temple

[p. 301 ; 302 ; 303 ; 320] Du compte des confiscations de Paris, depuis le vingtième décembre 1423 jusqu'à la St Jehan 1427.

- Maison rue de la Bretonnerie, tenant d'une part à la rue des Cinges, qui fut à Me Philippe de Corbie
- Maison qui fut au Maréchal de Rieux absent, scise rue des Cinges
- Me Jean Millet, notaire et secrétaire du roi
- Maison rue des Cinges, qui fut à Jean Raguier, chargée envers la grande Confrairie aux Bourgeois, en 20 sols parisis de rente
- Louages qui font des appartenances à l'Hostel de Rieux, scis en la vieille rue du Temple, aboutissant par derrière audit Hostel de Rieux, lequel est dans la rue des Cinges
- Maison qui fut à Jean Raguier, scise rue des Cinges près des Blancs Manteaux, donnée par Messieurs les Commissaires à Me Raoul Veret, chargée envers la grande Confrairie aux Bourgeois en 20 sols parisis, parce qu'environ l'an 1424 ledit Me Raoul Veret s'est absenté de Paris & après son départ ses biens ont été saisis, à la requeste de Monseigneur le Chancelier de France qui maintient iceux biens à lui appartenir par confiscation, à cause de sondit Office de Chancelier, pour cause du crime par lui commis.

[p. 566 ; 572] Du compte des confiscations de Paris, depuis la St Jehan Baptiste 1427 jusqu'à Noël 1434.

- (Du cahier de Waroust). Maison scise rue des Cinges, tenant d'une part à l'Hostel du Mareschal de Rieux
- Maison scise rue de la Bretonnerie, faisant le coin de la rue des Cinges
- Maison du Mareschal de Rieux en la rue des Cinges
- Maison scise rue des Cinges, faisant le coin de ladite rue, tenant d'une part à l'Hostel de Rieux & d'autre part au long de la rue des Blancs Manteaux.

### **Annexe 4 : Une source indirecte documentant l'hôtel de Rieux au début du XV<sup>e</sup> siècle : les dépositions de deux témoins de l'assassinat du duc d'Orléans (23 novembre 1407) enregistrées par le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, le lendemain du crime.**

Extrait : Raymond 1865 : 224-226.

- Témoignage de Drouet Prieur, p. 224-226.

« Drouet Prieur, varlet et serviteur de Henry du Chastelier, esquier eschançon de feu Mons. le duc d'Orléans, demourant à Paris, en l'hostel de Mons. le mareschal de Rieux, oncle dudit esquier, assis à Paris en la rue des Cinges, aagé de xxx ans ou environ si comme il dit, tesmoing oy et examiné à Paris par moy Guillaume Paris, examinateur de par le Roy, nostre sire, ou Chastellet de Paris, le jeudi xxmie jour de novembre l'an mil iinc et sept, du commandement à moy fait débouche par honorable homme et sage maistre Robert de Tuillières, lieutenant de Mons. le Prévost de Paris, sur ce qu'il scet des batures

et navrement faictes audit Mons. d'Orléans, le jour de hier de nuit, desquelles icellui feu Mons. d'Orléans estoit aie de vie à trespassement, circonstances et dependences ; depose par son serement que le jour de hier au soir environ huit heures de nuit, il qui estoit descendu de la chambre dudit son maistre pour aler veoir un cheval que ledit son maistre lui avoit donné et qui estoit es estables dudit hostel, et estant à l'uis d'une des salles dudit hostel en la quelle a plusieurs fenestres qui estoient et sont vuariées et qui ont esgart sur la rue de la vielz rue du Temple à l'opposite de l'ostel de l'image Nostre Dame, que on dit estre et appartenir à maistre Robert Fouchier, maistre des euvres de charpenterie du Roy, nostre sire, oy et entendu que en la dicte rue avoit grant cliquetis comme d'espées et autres armeures, et si vit par la lueur des dictes vouarières que ceulx avoient clarté et disoient iceulx qui faisoient ce que dit est, telz mos : à mort, à mort ; dont lors pour savoir que c'estoit il remonta en la dicte chambre dudit son maistre, qui estoit et est au-dessus de la dicte salle droit à l'opposite dudit hostel de l'image Nostre-Dame, et trouva que aux fenestres d'icelles estoient desjà ledit son maistre, Jehan de Rouvray, escuier, demourant oudit hostel, le page, le barbier d'icellui son maistre, qui regardoient en ladicte vielz rue du Temple, par l'une desquelles fenestres il qui parle regarda emmy la dicte rue et vit à la clarté d'une torche qui estoit ardent sur les carreaux que droit devant ledit hostel de l'image Notre-Dame estoient plusieurs compaignons à pié, comme du nombre de douze à quatorze, nul desquelz il ne congnoissoit ne ne congnoist de veue ne autrement, lesquelz tenoient les uns des espées toutes nues, les autres haches et les autres becs de faucon et massues de bois aiant piquans de fer au bout, et desdiz harnoiz féoient et frapportoient sur aucuns qui estoient en la compaignie, disans lez mos : à mort, à mort; et qu'il est vray que lors il qui parle, pour mieulx veoir qui estoient iceulx compaignons, ala ouvrir le guichet de la porte dudit hostel qui a yssue en ladicte vielz rue du Temple, à l'opposite dudit hostel de l'image Nostre-Dame, et ainsi qu'il ouvroit ledit guichet de la dicte porte, on bouta un bec de faucon entre ledit guichet et la porte, dont lors il qui parle pour doubte que on ne lui feist mal dudit bec de faucon, referma ledit guichet et s'en retourna en la chambre dudit son maistre, par l'une des fenestres de laquelle il vit aucuns compaignons qui estoient montez sur chevaux emmy ladicte rue devant ledit hostel de l'image Nostre-Dame, et si vit yssir d'icellui hostel de l'image Nostre-Dame cinq ou six compaignons qu'il ne congnoissoit ne ne congnoist, tous montez sur chevaux, et si vit que incontinant que ilz furent yssus dudit hostel, il y avoit un homme de pié près d'iceulx montez à cheval qu'il ne congnoissoit ne ne congnoist, ne n'est recors de quoy il estoit vestu, qui fery et frappa d'une massue de bois qu'il tenoit un homme qui estoit tout estandu sur les carreaux et estoit vestu d'une houppelande de drap damas noir fourée de martres, et quant il ot frappé ledit cop, il monta sur un cheval et se mist en la compaignie des autres de cheval, ne savoit lors il qui parle, si comme il dit, qui estoit ledit homme ainsi abatu à terre, mais lors il oy dire à ceulx qui estoient à une des fenestres de ladicte chambre que ilz pensoient et cuidoient que ce feust Mons. de Boqueaux, et incontinant après ledit cop de massue ainsi donné, il qui parle vit tous lesdiz compaignons qui estoient à cheval eulx en aler et fouir le plus tost qu'ilz porent sans aucune lumière, droit à l'entrée de la rue des Blans-Manteaux, en laquelle ils se boutèrent, ne scet il qui parle quel part ilz alèrent pour ce que il n'ala pas après, et que incontinant qu'ilz s'en furent alez, et lui estant encores à la dicte fenestre, vit yssir par les fenestres d'en hault dudit hostel de l'image Nostre-Dame grant fumée, et sioist plusieurs des voisins qu'il ne congnoist qui crioient moult fort : au feu, au feu. Et lors lui qui parle, ledit son maistre et les autres dessus nommez alèrent tous emmy la dicte rue, eulx estans en laquelle, il qui parle vit à la clarté d'une ou de deux torches ardans que illeuc compaignons tenoient, ledit feu Mons. d'Orléans qui estoit tout estendu mort sur les carreaux, le ventre contremont, et n'avoit point de poing ou bras senestre, et si avoit deux grans plaies de taille en la teste, lune au travers du front tellement que on lui véoit le servel, et l'autre derrière le sommet de la teste, et si vit que environ le long de deux toises près dudit feu Mons. le duc d'Orléans estoit aussi estandu sur les carreaux un compaignon qui estoit de la court dudit feu Mons. le duc, appelle

Jacob, qui se complaignoit moult fort comme s'il vouloit mourir ; ne scet lui qui parle, sur ce requis, qu'il avoit ne s'il estoit navré ou non, car incontinant qu'il l'ot veu ainsi estendu, aucunes personnes qui illeucques estoient le levèrent et emportèrent ne scet quel part; mais derechief il qui parle retourna veoir ledit corps mort dudit feu Mons. d'Orléans au lieu où il estoit estandu sur les carreaux, et incontinant survindrent pluseurs personnes, entre lesquelles estoient Mons. de Garencières, ledit son maistre et Jehan de Rouvray, dessus nommé, qui levèrent ledit corps mort dudit Mons. d'Orléans et l'emportèrent oudit hostel dudit mareschal. Requis lui qui parle se il scet point qui furent ceulx qui ainsi mistrent à mort ledit feu Mons. d'Orléans, dit que non, excepté qu'il est commune renommée que ce a fait ou fait faire messire Aubert de Gauny, capitaine de Gant; requis ce il scet point qui estoient ceulx qui demouroient ou estoient logiez ou dit hostel de l'ymage Nostre-Dame, dit que non et plus ne autre chose n'en scet ».

• Témoignage de Jacquete Griffart, p. 227-229.

« Jaquete, femme de Jehan Griffart, cordonnier, demourant en l'un des louages de l'ostel du mareschal de Rieux en la vielz rue du Temple, aagée de xxxiiii ans ou environ, jurée, examinée par rnoy Guillaume Marseot, examinateur, etc., l'an mil iiiie et sept le jeudi xxiiiie jour de novembre, dit par son serement que hier au soir entre vu et vin heures elle qui parle, estant à sa fenestre haulte sur la rue, en regardant se son mary venoit point, et aussi en prenant à une perche un drapeau pour son enfant, lequel drapeau elle y avoit mis séchier, vit et aperçut un grant seigneur qui estoit à cheval accompaignié de v ou vi hommes à cheval et de trois ou quatre hommes à pié et de deux ou trois torches que on portoit devant, lesquels venoient de devers l'ostel de la Royne, c'est assavoir de devers la porte Barbette, et estoit ledit grant seigneur sans chapperon, et se esbatoit d'un gant ou d'une moufle, et chantoit comme il lui semble, et dit que quant elle l'ot un peu regardé elle s'en ala de sa dicte fenestre pour coucher son enfant, et incontinant après, elle oy crier telz mos : à mort, à mort ; et sur heure elle tenant son dit enfant retourna à sa dicte fenestre, et vit lors et apperçut ledit grant seigneur qui estoit à genoulz emmy la rue devant l'uis de l'ostel du mareschal de Rieux, et n'avoit point de chapperon sur sa tête, et si vit que entour lui estoient vii ou viii compaignons embrunchez par les visaiges, garniz d'espées et de haches, sans ce qu'elle y veist ne apperceust aucuns chevaulx, lesquels compaignons frappoient sur ledit seigneur, et en ce faisant elle lui vit mectre une foiz ou deux son bras au devant des cops en disant par lui telz mos : Qu'est cecy ? Dont vient cecy ? A quoy aucun ne respondi riens, et vit que sur heure il cheut tout estandu emmy la dicte rue, et frappoient sur lui lesdiz compaignons d'estoc et de taille tant qu'ilz povoient, ne scet lequel mieulx, et sembloit que on frappast sur une couste, et dit que en ce faisant elle cria tant qu'elle pot : au meurtre ; à quoy un homme qui estoit emmy la rue, ne scet quel part et ne le vit point, lui dit lelz mos : taisiez-vous, mauvaise femme, taisiez-vous. Et si dit que en faisant ce qui dit est, il y avoit deux torches ou trois ardans que ontenoit et qui alumoient à ceulx qui batoient ledit seigneur, et dit que quant ilz l'orent ainsi batu, elle apperçut et vit yssir de la maison de l'ymage Nostre Dame, qui estoit et est au droit du lieu où fut fait ledit cas, un grant homme qui avoit un grant chapperon vermeil, embrunchié de sa cornete par le visage; lequel s'approucha des diz compaignons bateurs et leur dist telz mos : estaigniez tous, alons nous en, il est mort, aiez cuer d'omme. Et incontinant lesdiz compaignons bateurs laissèrent ledit seigneur qui ne se remuoit plus et une torche ardant à terre emprès lui et s'en alèrent tous à cop avecques ledit grant homme qui avoit ledit chapperon vermeil et se boutèrent en la rue des Blans Manteaulx, et à l'entrée leur vit estandre emmy la boe de la rue les autres torches qu'ilz avoient, et vit bien que en faisant ledit cas estoient deux ou trois autres compaignons emmy la rue à huis dudit hostel où est l'ymage Nostre-Dame, lesquels, comme il sembloit, regardoient faire ce que dit est. Et dit que quant lesdiz malfaicteurs s'en furent alez, elle vit et apperçut que emprès ledit grant seigneur estoit par terre un compaignon qui après le partement desdiz malfaicteurs leva la teste en criant : haro, mon

maistre ou mon seigneur, ne scet le quel ; et dit qu'elle qui parle crioit et cria par pluseurs foiz : au murtre, et aussi fist une autre femme dont elle ne scet le nom, demourant en la rue des Rosiers, qui là seurvint, et tant que pluseurs personnes se y assemblèrent, et lors elle depposant, qui n'avoit oneques congneu Mons. d'Orléans, oy dire à pluseurs que c'estoit Mons. d'Orléans qui estoit mort, et que celui qui estoit demouré emprès lui estoit son variet, et assez tost après ledit seigneur et son dit variet furent portez au dit hostel dudit Mons. le mareschal de Rieux ; et dit sur ce interroguée qu'elle ne scet où alèrent lesdiz malfaiteurs, fors qu'ils se boutèrent en la dicte rue des Blans Manteaulx tout à pié sans ce qu'elle apperçut qu'ilz eussent nulz chevaulx, et si dit qu'elle n'en cognutne choisit aucuns, ne les congnoistroit ne aucuns d'eulx se elle les véoit, et si ne sauroit déclarer leurs habiz ne se ilz estoient longs ou cours, car il faisoit bien obscur, et si fut tellement esperdue qu'elle ne savoit que faire ne que dire, toutesfoiz elle dit que cellui qui avoit ledit chapperon vermeil et qui emmena les autres comme dit est, estoit le plus grant d'eulx tous comme il lui semble fermement ; interroguée se elle oy point que aucun deist ne déclarast dont venoit ce que dit est, ne qui le faisoit faire, dit par son serement qu'elle n'en entendit ne oy riens ; interroguée de quel langue estoit ledit grant homme qu'elle oy parler et qui emmena les autres comme dit est, dit par son serement qu'elle n'en scet riens et qui parloit bon françois ; dit outre, sur ce requise, que depuis la Saint Jehan-Baptiste derrière passée, la dicte maison de l'image Nostre-Dame a esté vuide et n'y a demouré personne qu'elle sache et aucunes foiz l'a veue ouverte et autres foiz fermée, et ne scet à qui icelle maison appartient ; interroguée quelles gens elle y a veu repaier, dit qu'elle n'y a veu repaier ne logier personne depuis ladicte Saint-Jehan, se ce ne sont aucuns des voisins qui y portoient aucunes foiz sechier leurs drappeaulx, et dit que dimenche derrière passé au soir environ heure de vi heures, ainsi qu'elle aloit quérir un pasté au four, elle trouva à l'entrée de son huis sur la rue un grant homme, long vestu comme un prestre, ne scet de quel coulour et qui avoit un chapeau de lièvre sur sa teste, le quel demanda à elle qui parle en disant telz mos : Nourrice, belle dame, vendez-nous une crachée d'eaue ; auquel elle respondi qu'elle n'avoit point d'eaue à vendre et à tant elle s'en ala et le laissa sans plus parler à lui, et ne scet dont il estoit venu, ne où. Il ala, ne ne le congnoistroit se elle le véoit, et plus n'en scet, sur tout diligemment requise ».

### **Annexe 5 : La rue des Singes dans le censier du Temple de l'année 1443**

Extrait : Transcriptions de Geneviève Etienne et Cléo Rager (Archives Nationales, MM 133 fol. 33 r°, 33v° et 34 v°)

En la rue des Cinges [nord-ouest au sud-ouest]

- Jaques de Breban, pour deux annez a la Saint-Remy VII s. VI d. a cause de XIV s. de fons de terres sur pluseurs maisons ou mesures et louages entretenus assez... en ceste rue comme en la rue des Blans Manteaulx et faisant le coing de ceste rue.

- Damoiselle de Bruyeres pour une annee d'arrerages a la Saint-Remy IIs V d. p. sur ses maisons et appartenances joignant certaines mesures qui sont audit Jaques de Breban.

- Maistre Michiel Piedefer pour deux annees d'arrerages VI s. a cause de III s. de fons de terres sur son hostel appartenant qui fut cham... ? et jadis souloit faire trois maisons, la premiere joignant a ladite damoiselle XII d., la IIe XII d. et sur la terre et sur ses appartenance en laquelle est la grant porte, XII s.

D'aultre part de la voye [sud-est au nord-est]

- L'ostel des estuves a femmes et ses appartenances qui fut derriere a maistre Estienne Brunel mis en terres par le previlleige et en est deux annees d'arrerrages de IIII s. a cause de II s. de fons de terre sur ledit hostel qui fait le coing sur la rue de la Bretonnerie.

- [Croix dans la marge] Les hoirs Brisoul pour deux annees d'arrerages CIIII s. a cause de LII s. de cens et rente par an sur une maison a deux pignons, laquelle

a esté cree par le previlleige et fault discuter de Robert Clement, opposant a ladite maison qui joingt audit hostel des estuves, laquelle maison est loee a maistre Pierre Baubienon ? et en a esté receu. XLIII s.

- [Croix dans la marge] Les hoirs Denis Bonhomme pour deux annees d'arrerages a la Saint-Remy, II s. a cause de XII d. de fons de terre sur une maison appallee l'ostel des Cinges nagueres creee, et fault discuter des opposans joingnans ausdis hoirs Brisoul.

- De maistre Jehan Milet, pour les termes de Saint-Jehan et Saint-Remy dernier passees qui vallent VI £ XVI s. V d. p... ? m... ? pour VI s. vallent cy a cause de XIII £ VI s. X d. ob. p. de cens et rente par an sur ung grant hostel, louages et appartenances assis tant en ceste rue comme en la vielz rue du Temple, lesquelle il a ses entrees et yssues tenant ausdis hoirs Denis Bonhomme et aux hoirs Robert Calet.

- [Croix dans la marge] Une mesure qui fu Nicolas Vielart, barbier, pour deux annees d'arrerages includ Saint-Remy III s. a cause de XVIII d. de fons de terre par an sur ladite mesure creee par le previlleige joingnant audit maistre Jehan Milet.

- Du Temple pour deux annees d'arrerages VIII £ XV s. a cause de IIII £ VII s. VI d. de cens et rente par an sur une grant mesure ou place vide en laquelle souloit avoir hostel, salles, chambres, caves, celliers, estables et autres edifices appelle l'ostel de Rieux, assis tant en la rue des Cinges comme en la Viez rue du temple, esquelle souloit avoir ses entrees et yssues. Chargé en IV £. VII s. VI d. de cens et rente par an. Revenu en la main de Monseigneur le grant Prieur par le moyen de criées. Le Temple pour II ans d'arrérages VIII £ XV s. Dedens ladite place a une petite habitation ou maison qui est louée pour le présent avec la place a ung nommé Jehan la somme de XXXXVIII s. p. ; dont il est due une année.

- Une mesure qui fu Jehan de Chasteau Letart pour deux annez d'arrerages III s. a cause de XVIII d. de fons de terre sur ladite mesure ou souloit avoir maison creee par le previlleige tenant d'une part audit vieil hostel de Rieux et d'autre part faisant le coing sur la rue des Blans Manteaulx.

## Bibliographie

- Bertz A., *Topographie historique du vieux Paris. Région du Faubourg Saint-Germain*, vol. 3, Impr. Impériale, Paris, 1866-1897. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6517961n/>
- Blondel J.-F., *Architecture française ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels & édifices les plus considérables de Paris*, t.2, Ch.-A. Jombert éd., Paris, 1752-1757, p. 153. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k108034x>
- Bonamy P.-N., *Mémoire sur le lieu, les circonstances et les suites de l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI*, Paris, 1748. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6489403s>
- BOONE M. & VANDERMAESEN M., « *Conseillers et administrateurs au service des comtes de Flandre au bas Moyen Âge : intérêts économiques, ambitions politiques et sociales* », in : *À l'ombre du pouvoir : les entourages princiers au Moyen Âge*. Presses universitaires de Liège, Liège, 2003. <http://books.openedition.org/pulg/5718>
- Boudet M., *Thomas de La Marche, bâtard de France, et ses aventures : 1318-1361*, éd. Champion, 1<sup>ère</sup> éd. 1900, 1978. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7068j>
- Bourlet C. et Layec A., « Densités de population et socio-topographie : la géolocalisation du Rôle de la Taille de 1300 », in Bove B., Costa L. et Noizet H. (dir.), *Paris, de parcelles en pixels. Analyses géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Presses universitaires de Vincennes / Comité d'Histoire de la ville de Paris, 2013, p. 223-245.
- Bourlet C., « Les métiers à Paris », *Histoire et images médiévales*, n° 9, 2007, p. 36-43.
- Bourlet C., *Les métiers de Paris en 1299-1300* (couche SIG) © ALPAGE : IRHT, 2018.
- Bove B. (b), *Prosographie des hôtels des gens de cour en 1300 et 1400*, mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches, sous la responsabilité de M. Patrick Boucheron, université Panthéon-Sorbonne, 2018.
- Bove B. et Bourlet C., « Noblesse indigène, noblesse de service et bourgeoisie anoblée : les mutations de l'aristocratie parisienne (XIe-XVe siècles) », in Dutour T., *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIe-XVIe siècle)*, PUPS, Paris, p. 161-198. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00640432>
- Bove B., « La demeure bourgeoise à Paris au XIVe siècle : bel hôtel ou grant meson ? », *Société française d'histoire urbaine*, n°3, 2001, p. 67-82. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00640426>
- Bove B., « Les hôtels aristocratiques sont-ils des monuments parisiens ? », *Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 2020, p. 29-57.
- Bove B., « Typologie spatiale des hôtels aristocratiques à Paris (1300, 1400) », in Bove B., Costa L. et Noizet H. (dir.), *Paris, de parcelles en pixels. Analyses géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Presses universitaires de Vincennes / Comité d'Histoire de la ville de Paris, 2013, p. 257-291.
- Bove B., *1328-1453. Le temps de la Guerre de Cent Ans*, coll. Histoire de France, Belin, Paris, 2014.
- Bove B., Bruault Y., Ruault A., « Spatialisation des censives urbaines au XVIIIe siècle, avec essai de restitution médiévale » in Bove B., Costa L. et Noizet H. (dir.), *Paris, de parcelles en pixels. Analyses géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Presses universitaires de Vincennes / Comité d'Histoire de la ville de Paris, 2013, p. 167-195.
- Bove B., Descamps B., Roux S., Le Maresquier Y.-H., « Sources foncières et marché immobilier à Paris (XIIIe-XVIe siècles), 2014 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01471106>.
- Bove B., *Habiter la ville. Paris et la noblesse de cour au XIVe siècle*, mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches, sous la responsabilité de M. Patrick Boucheron, université Panthéon-Sorbonne, 2018.
- Bove B., Le Maresquier H., Bourlet C., Descamps B., Bouhaïk-Gironès M., « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à Paris à la fin du Moyen Age », *Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 2007, p. 7-47.
- Bove B., *Lexique : vocabulaire du marché foncier*, 2015. <http://www.menestrel.fr/?Lexique-vocabulaire-du-marche-foncier>
- Brenot J., Caillot I., Messager E., Nicosia C. et Emery-Barbier A., « Le site du Carreau du Temple entre marais et marécages : indices géoarchéologiques et paléo-environnementaux », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 52, 2013, p. 345-365. <https://journals.openedition.org/racf/1970#>
- Cavanna E., « Le Fort St-Sébastien à St-Germain-en-Laye (78) : une implantation souveraine dans la boucle de la Seine (1669) », dans S. Hurard (dir.), *La préparation des troupes de Louis XIV à la guerre de siège : le Fort Saint-Sébastien de Saint-Germain-en-Laye (1669-1670)*, collection Recherches Archéologiques, Paris, éd. INRAP/CNRS, à paraître.

- Cavanna E., « Lecture archéogéographique d'une implantation au XVI<sup>e</sup> siècle. Un ancrage dans l'espace pour une insertion sociale », in S. Hurard (dir.), *La Ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (XVI-XVIII siècles). Expression matérielle de l'ascension sociale d'élites rurales en milieu humide*, collection Recherches Archéologiques, Paris, éd. INRAP/CNRS, 2012, p. 181-209.
- Cavanna E., *Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien. Pour une approche archéogéographique des pratiques sociales de distinction*, thèse de doctorat d'archéologie sous la codirection de Mme J. Burnouf et M. Christophe Petit, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2016. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01381024/>
- Contamine Ph., « Maître Jean de Rinel (vers 1380-1449), notaire et secrétaire de Charles VI puis de Henry VI pour son royaume de France, l'une des plumes de l'union des deux couronnes », *Cahier des Annales de Normandie. De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux*, n°35, 2009, p. 115-134. [https://www.persee.fr/doc/annor\\_0570-1600\\_2009\\_hos\\_35\\_1\\_2534](https://www.persee.fr/doc/annor_0570-1600_2009_hos_35_1_2534)
- Cottart P., *Recueil des œuvres du sieur Cottart*, Anvers, 1686. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52505213k>
- Courtin N., *L'hôtel Amelot de Bisseuil*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art moderne, sous la direction de M. Antoine Schnapper, université Paris IV-Sorbonne, 2 tomes, 1995.
- Courtin N., « L'hôtel Amelot de Bisseuil au Marais », *Revue de l'Art*, n°122, 1998, p. 55-61. [https://www.persee.fr/doc/rvart\\_0035-1326\\_1998\\_num\\_122\\_1\\_348416](https://www.persee.fr/doc/rvart_0035-1326_1998_num_122_1_348416)
- Coustant d'Yanville H. (comte), *Chambre des Comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques, privilèges et attribution nobiliaires et armorial*, Dumoulin éd., Lyon, 1866-1875, p. 651, p. 755, p. 860. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57243060>
- Coxall D. et Goret J.-F., *47 rue Vieille-du-Temple / 10 rue des Guillemites. L'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande*, Rapport final d'opération, DHAAP, 2017.
- Curzon H. de, *La Maison du Temple à Paris*, MCO éd., 2004 (1<sup>ère</sup> éd. 1888).
- Drouët d'Arcq L., *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV<sup>e</sup> siècle*, publiés pour la Société de l'histoire de France, chez Jules Renouard, Paris, 1851 p. 293-294. <https://books.google.fr/books?id=ZvtZAAAIAAJ&hl=fr&pg=PA294#v=onepage&q&f=false>
- Dumoulin M., « Communication de M. Maurice Dumoulin sur l'origine du nom de l'hôtel de Hollande, ou des Ambassadeurs de Hollande, rue Vieille-du-Temple, n°47 », *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris*, séance du 28 octobre 1933, Paris, p. 77-84.
- Etienne G., « Étude topographique sur les possessions de la maison du Temple à Paris (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », *Position des thèses*, École des Chartes, Paris, 1974, p. 83-90.
- Etienne G., « La Villeneuve du Temple à Paris aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Philologie et Histoire jusqu'à 1610 (t.2), Actes du 100<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes (Paris, 1975)*, CTHS éd., Paris, 1978, p. 87-99.
- Etienne G., *Étude topographique sur les possessions de la maison du Temple à Paris (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École des Chartes, Paris, 1974.
- Etienne G., *Les censiers de la commanderie du Temple à Paris (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, séminaire « Paris au Moyen Age » de l'IRHT, 5 mars 2021.
- Felibien M., *Histoire de la ville de Paris*, tome 2, Desprez & Dessartz éd., 1725. <https://books.google.fr/books?id=eUEvOeVcaUC&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>
- Friedmann A., *Paris, ses rues, ses paroisses du Moyen Age à la Révolution. Origine et évolution des circonscriptions paroissiales*, Paris, 1959, p. 128 et suiv.
- Hélias-Baron M., « Mise en place du réseau viaire et des noms de rues sur la rive droite de Paris au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. À travers les livres d'archives de Saint-Magloire, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Antoine-des-Champs, Saint-Éloi et du Temple », *Noms de lieux, noms de personnes : La question des sources*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2018. <https://books.openedition.org/pan/1037>
- Héliot P., « Éléments d'un répertoire des maîtres-maçons artésiens et picards (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *Revue du Nord*, n° 132, 1951.
- Jourdan-Lombard A., « Fiefs et justices parisiens au quartier des Halles », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 134, n° 2, juillet-décembre 1976, p. 301-388.
- Julien P., « La Condamnation de Banquet (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 272, 1987, p. 5-15. [https://www.persee.fr/doc/pharm\\_0035-2349\\_1987\\_num\\_75\\_272\\_3356](https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1987_num_75_272_3356)
- Kleindienst Th., *La topographie et l'exploitation des marais de Paris du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris et l'Île-de-France. Mémoires, t. 14, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et Île-de-France éd, Paris, 1964, p. 7-167.

- *La Seine et ses berges : panorama archéologique*, Pôle archéologique – DHAAP, 2018 : <https://arce.is/1SHbqX>
- Lehoux F., *Le bourg de St-Germain-des-Prés : depuis ses origines jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1951.
- Millin A.-L., *Antiquités nationales ou recueil de monumens pour servir à l'Histoire générale et particulière de l'Empire François, tels que Tombeaux, Inscriptions, Statues, Vitraux, Fresques, etc. ; tirés des Abbayes, Monastères, Châteaux et autres lieux devenus Domaines Nationaux*, tome 1, Drouin éd. Paris, 1790.
- Mirot L., « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>e</sup> siècle : le siège de Madhi (1390) », *Revue des Études historiques*, 97, Paris, 1931 : 357-406. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k117172/f367.item>
- Moranvillé H., « De l'origine de Thomas de la Marche », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n° 66, 1905, p. 281-286. [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1905\\_num\\_66\\_1\\_448242](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1905_num_66_1_448242)
- Moranvillé H., « Le Songe Véritable. Pamphlet politique d'un parisien du XV<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, 1891, p. 217-438. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64337559>
- Noizet H. et Lallau E., « L'enceinte de Philippe Auguste : croiser la pierre et le papier grâce au SIG », in Bove B., Costa L. et Noizet H. (dir.), *Paris, de parcelles en pixels. Analyses géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Presses universitaires de Vincennes / Comité d'Histoire de la ville de Paris, 2013, p. 109-120.
- Noizet H., « L'enceinte du Xe siècle et les rythmes de la croissance urbaine à Paris », in Bove B., Costa L. et Noizet H. (dir.), *Paris, de parcelles en pixels. Analyses géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Presses universitaires de Vincennes / Comité d'Histoire de la ville de Paris, 2013, p. 95-107.
- Noizet H., *Parcelles d'histoires : déambuler dans les églises, les rues et les lotissements parisiens*, mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches, sous la responsabilité de M. Joseph Morsel, université Panthéon-Sorbonne, 2020.
- Peixoto X., *Paris 4e, Préfecture de Police, salle d'accueil : 2 rue de la Cité : occupations urbaines de l'île de la Cité, seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - XIX<sup>e</sup> siècle : rapport de fouille*, Pantin, Inrap CIF, 2015.
- Piton C., *Une page ignorée de l'histoire de Paris. Le Temple à Paris*, Champion éd., Paris, 1911. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k856801b>
- Potier de Courcy P., *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, tome 2, Nantes, 1862. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406239c>
- Queux de Saint-Hilaire A.-H.-E. & Raynaud G., *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, vol. 11, Paris, 1878-1903. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5136x>
- Richard J.-M., *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, éd. Champion, Paris, 1887.
- Robert S. (dir.), *Sources et techniques de l'archéogéographie*, P.U de Franche-Comté, Besançon, 2012.
- Robert S., Noizet H., Grosso E. et Chareille P., « Analyses morphologiques du parcellaire ancien de Paris », in Bove B., Costa L. et Noizet H. (dir.), *Paris, de parcelles en pixels. Analyses géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Presses universitaires de Vincennes / Comité d'Histoire de la ville de Paris, 2013, p. 197-221.
- Sauval H., *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, tome 3, Moette & Chardon éd., Paris, 1724. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1040565b>
- Sauval H., *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, tome 2-3, Charles Moette éd., Paris, 1724. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1040565b>
- Sellier Ch., « Rapport historique et descriptif présenté au nom de la 1<sup>ère</sup> sous-commission, par M. Charles Sellier, sur l'hôtel « de Hollande », 47 rue Vieille-du-Temple », *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris*, séance du 11 novembre 1905, Paris, p. 174-193.
- Sellier Ch., *Anciens hôtels de Paris : nouvelles recherches historiques, topographiques et artistiques*, Champion éd., Paris, 1910, p. 93-120. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56529899>
- Sellier Ch., *Monographie historique et archéologique d'une région de Paris. Le quartier Barbette*, Bibliothèque de la Société des Études historiques, Fontemoing éd., Paris, 1899, p. 28-29 ; p. 51-58. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k12655759>
- Tarbé P., *Œuvres inédites d'Eustache Deschamps*, vol. 1, Techener éd., Paris, 1849. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5460210p>
- Thomas N. (dir.), *Hôtel de Mongelas, 62 rue des Archives. La Villeneuve du Temple à Paris de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à nos jours et un atelier de travail du cuivre entre 1325 et 1350*, Rapport final d'opération, Inrap-CIF, 4 vol., 2010.
- Thomas N., Bourlet C. et Roms C., « La Ville Neuve du Temple », *Histoire et images médiévales*, n° 9, 2007, p. 60-67.



- Thomas N., Bourlet C., « L'urbanisation du quartier : confrontation des données archéologiques, des sources écrites et étude parcellaire », in Thomas N. (dir), *Hôtel de Mongelas, 62 rue des Archives. La Villeneuve du Temple à Paris de la fin du XIIIe siècle à nos jours et un atelier de travail du cuivre entre 1325 et 1350*, Rapport final d'opération, Inrap-CIF, vol. 2, 2010, p. 257-361.
- Thomas N., Bourlet C., Benoît P., « Les terres du Temple hors les murs au Moyen Age : les hommes », in Thomas N. (dir), *Hôtel de Mongelas, 62 rue des Archives. La Villeneuve du Temple à Paris de la fin du XIIIe siècle à nos jours et un atelier de travail du cuivre entre 1325 et 1350*, Rapport final d'opération, Inrap-CIF, vol. 2, 2010, p. 21-124.
- Thomas N., *Les ateliers urbains de travail du cuivre et de ses alliages au bas Moyen Age : archéologie et histoire d'un site parisien du XIVe siècle dans la Villeneuve du Temple (1325-1350)*, thèse d'archéologie, sous la direction de M. Paul Benoit, université Paris I-Panthéon Sorbonne, 3 vol., 2009.
- Weiss V. (dir.), *La demeure médiévale à Paris. Répertoire sélectif des principaux hôtels*, Archives Nationales éd., Paris, 2012, p. 134-135.
- Weiss V., *Cens et rentes à Paris au Moyen Age. Documents et méthodes de gestion domaniale*, Champion éd., Paris, 2009, p. 236-237 ; p. 1007.

### Sources imprimées consultées

- Drouët d'Arcq L., *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, Société de l'Histoire de France, J. Renouard éd, Paris, 1851, p. 293-294. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k453748d>
- Drouët d'Arcq L., *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives, 1400-1444*, Société de l'Histoire de France, J. Renouard éd., Paris, t.1, 1857-1862, p. 154-166. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k995073x>
- Drouët d'Arcq L., *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, Société de l'Histoire de France, Paris, 1865, p. 28 et 207. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65605565/>
- Moranvillé H., « Extraits de journaux du Trésor (1345-1419) (suite et fin) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 49, 1888, p. 368-452. [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1888\\_num\\_49\\_1\\_447529](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1888_num_49_1_447529)
- Géraud H., *Paris sous Philippe le Bel d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le Rôle de la Taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Crapelet impr., Paris, 1837, p. 130-131. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6534899c>
- Michaëlsson K., *Le livre de la Taille, l'an 1296*, Elanders boktryckeri aktiebolag, Göteborg, 1958, p. 190.
- Michaëlsson K., *Le livre de la Taille, l'an 1297*, Elanders boktryckeri aktiebolag, Göteborg, 1962, p. 173-174. <https://www.mgh-bibliothek.de/dokumente/a/a138572.pdf>
- Raymond P., « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 26, 1865, p. 215-249. [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1865\\_num\\_26\\_1\\_445998](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1865_num_26_1_445998)
- Longnon A., *Paris pendant la domination anglaise (1420-1436) : documents extraits des registres de la Chancellerie de France*, Champion éd., Paris, 1878. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64171303>



### 3. Données de terrain

136 US ont été dénombrées au cours de cette fouille pour une période comprise entre le XIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Elles se rattachent à trois phases chronologiques distinctes (diagramme stratigraphique de la **Fig. 65**, plans généraux **Fig. 66** à **Fig. 68**). Deux zones doivent être distinguées sur la **Fig. 66**, séparées l'une de l'autre par le mur **2022** : la surface bâtie et excavée dès l'origine, et la zone en arrière de la première parcelle médiévale qui a révélé une séquence de niveaux extérieurs ainsi qu'un puits épargnés par la construction de l'hôtel au XVII<sup>e</sup> siècle.

La plus ancienne phase d'occupation correspond au premier lotissement de la parcelle avec l'apparition d'un bâti médiéval au XIV<sup>e</sup> siècle comprenant notamment une cave voûtée.

La seconde phase comprend une série de maçonneries qui marquent l'abandon du premier bâti et une réorganisation de l'espace au XVI<sup>e</sup> siècle.

La dernière phase quant à elle est celle qui voit la construction de l'hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle, que nous connaissons encore aujourd'hui. Les maçonneries actuelles n'ayant pas été piquetées pour les dégager de leur enduit et de nombreuses protections ou étaitements ayant été mis en place, la phase 3 n'a pas l'objet d'études particulières d'archéologie du bâti.

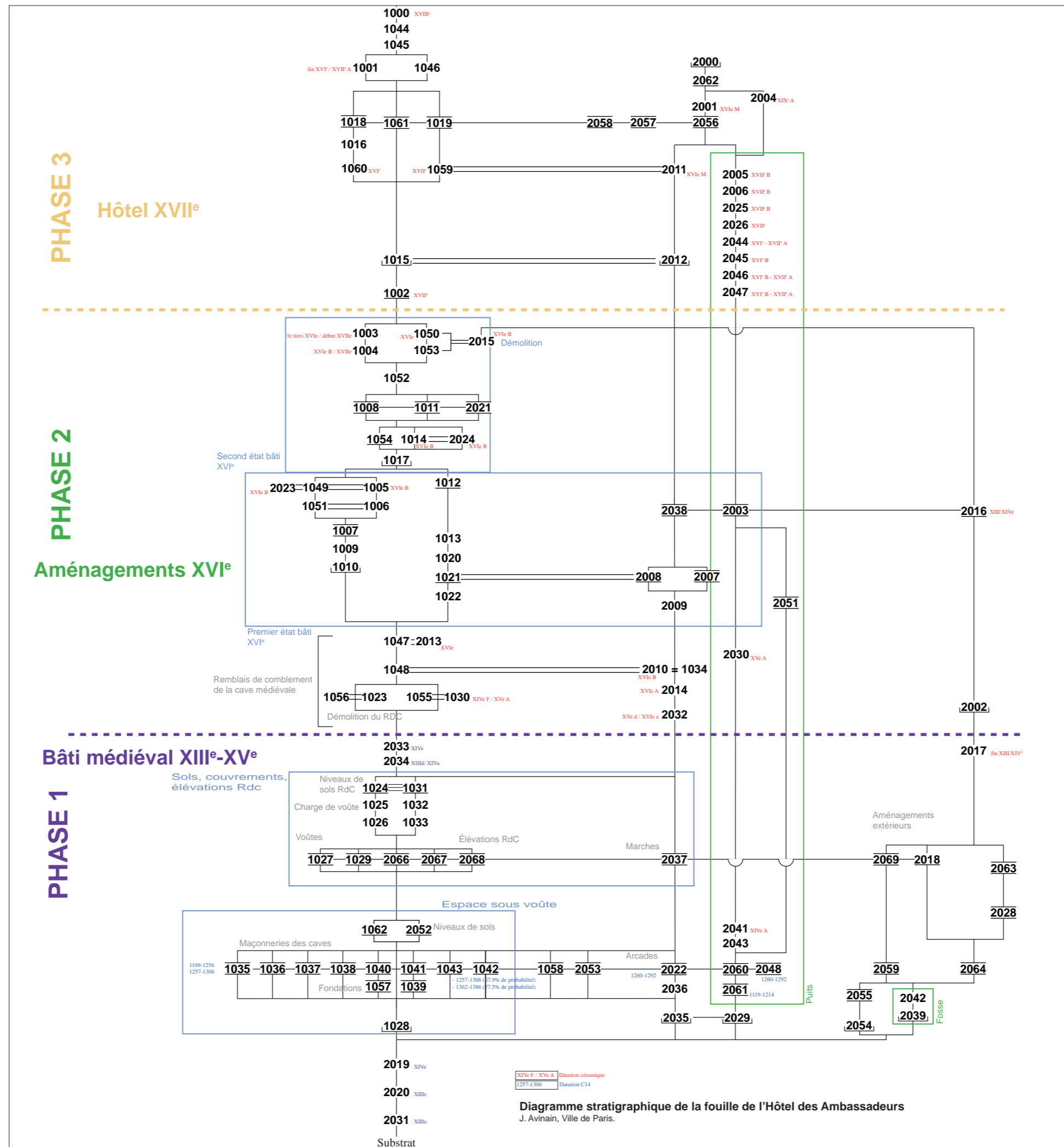


Fig. 65 Diagramme stratigraphique de l'opération.  
 Julien Avinain (DHAAP/ville de Paris).

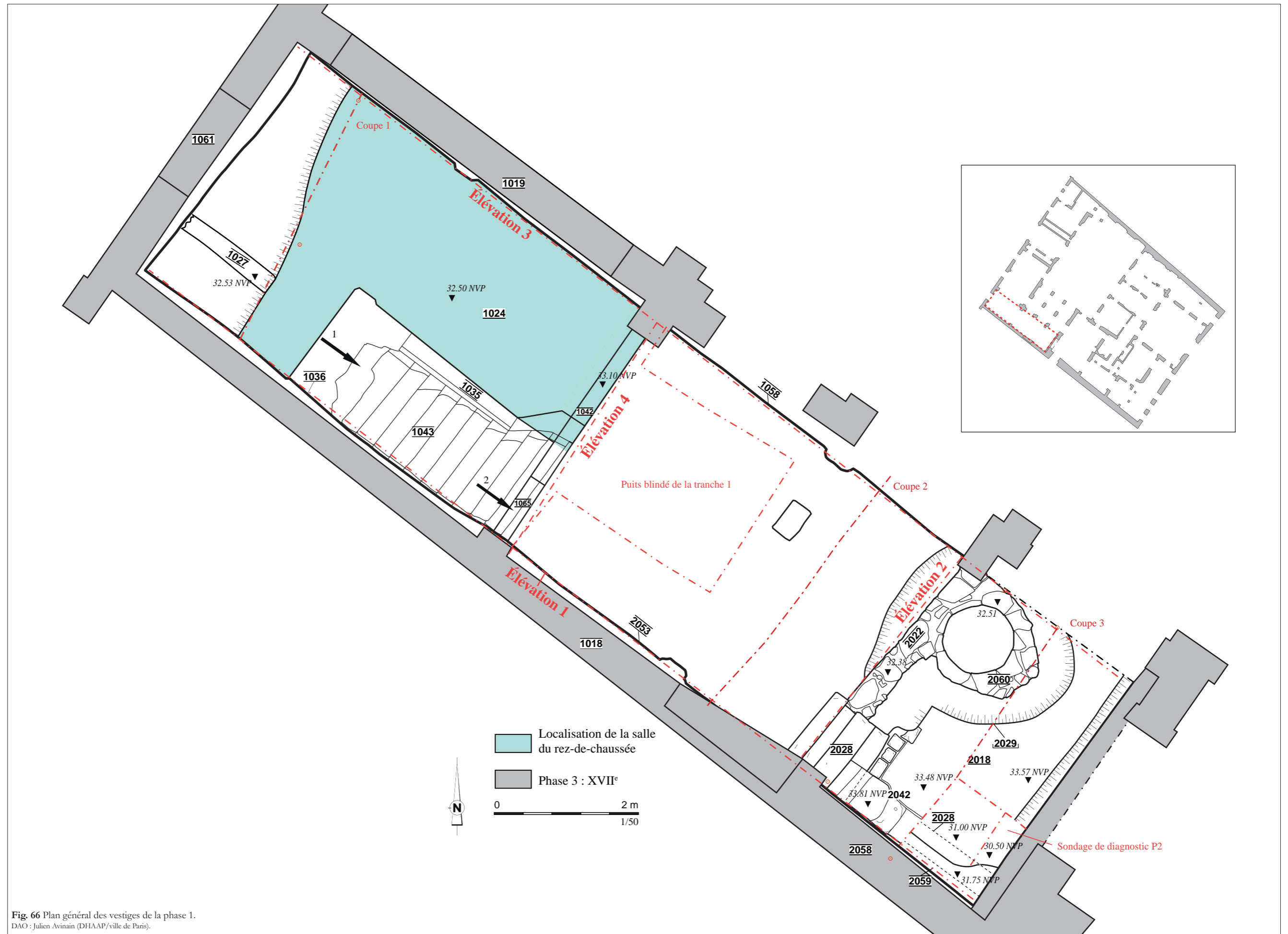
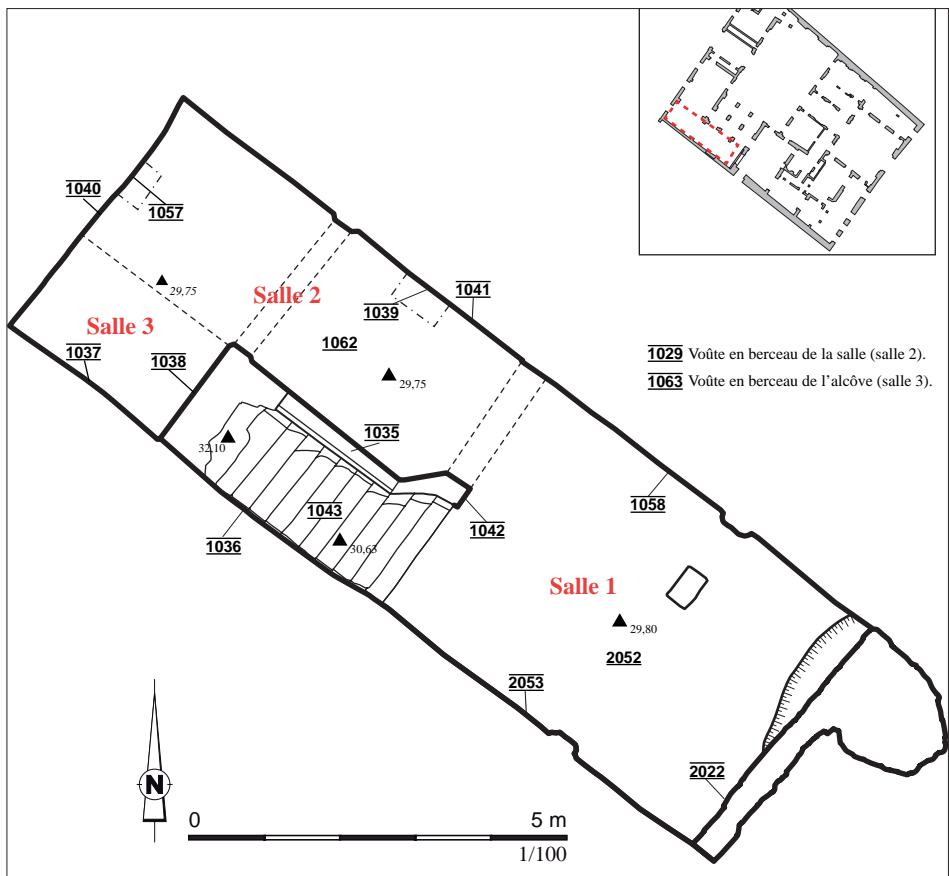
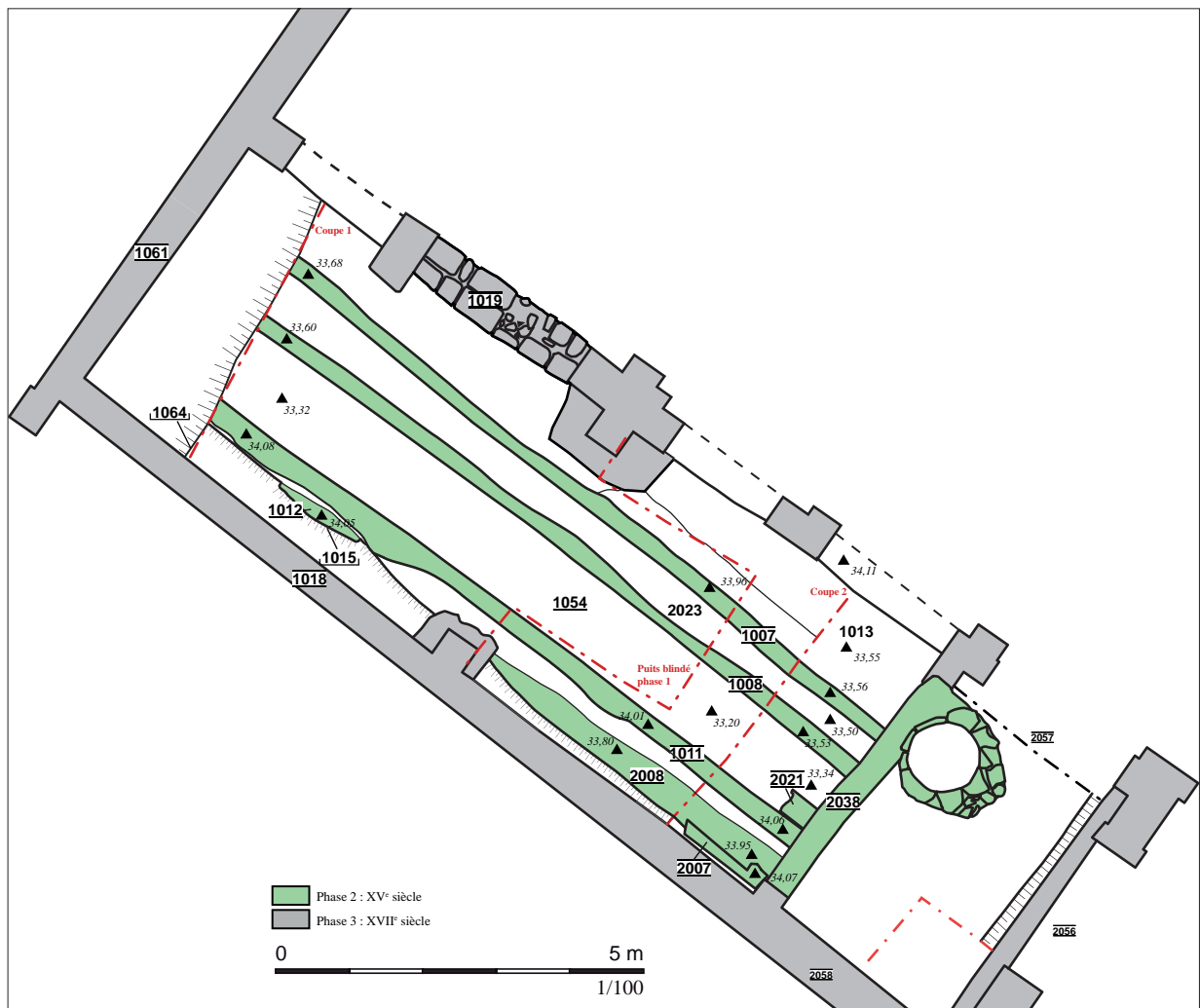


Fig. 66 Plan général des vestiges de la phase 1.  
DAO : Julien Avinain (DHAAP/ville de Paris).

**Fig. 67** Plan général des vestiges de la phase 1 au niveau des caves.  
 DAO : Julien Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 68** Plan général des vestiges de la phase 2.  
 DAO : Julien Avinain(DHAAP/ville de Paris).



### 3.1 Phase 1 : XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles

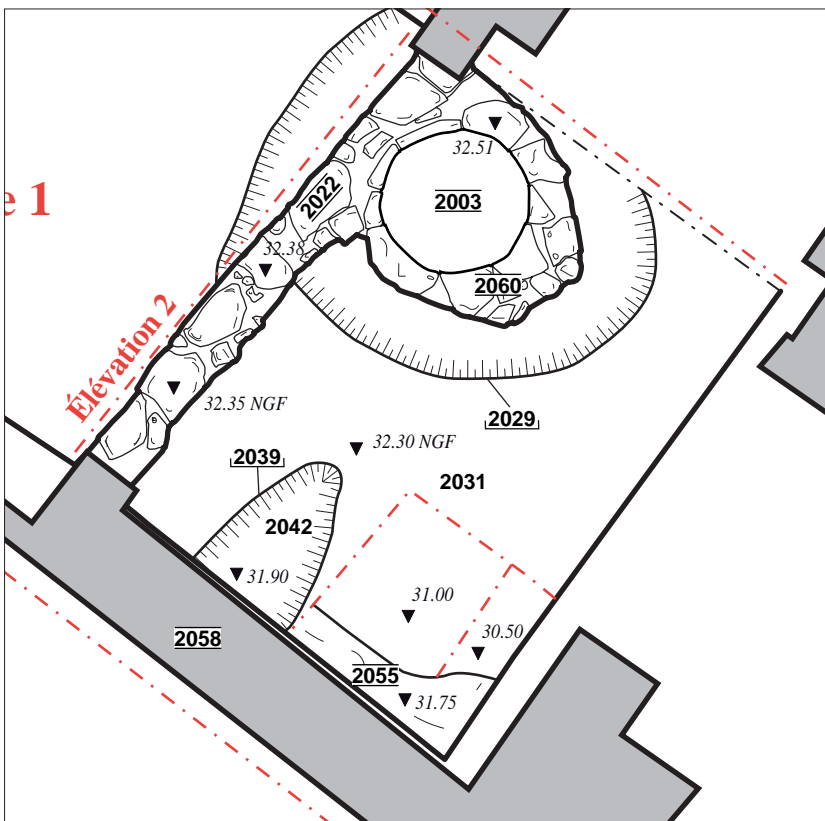
#### 3.1.1 La séquence antérieure au premier bâti : le substrat, le paléosol 2031, les US 2019 et 2020, la fosse 2039

Le sommet des sables et graviers alluvionnaires a été observé à 32,30 m NVP. Le substrat n'était conservé que sur une surface d'environ 5 m<sup>2</sup>, le reste de la surface étudiée étant percé par les creusements du puits **2003**, de la cave médiévale ou du sondage P2 (Fig. 69, Fig. 70 et Fig. 71).



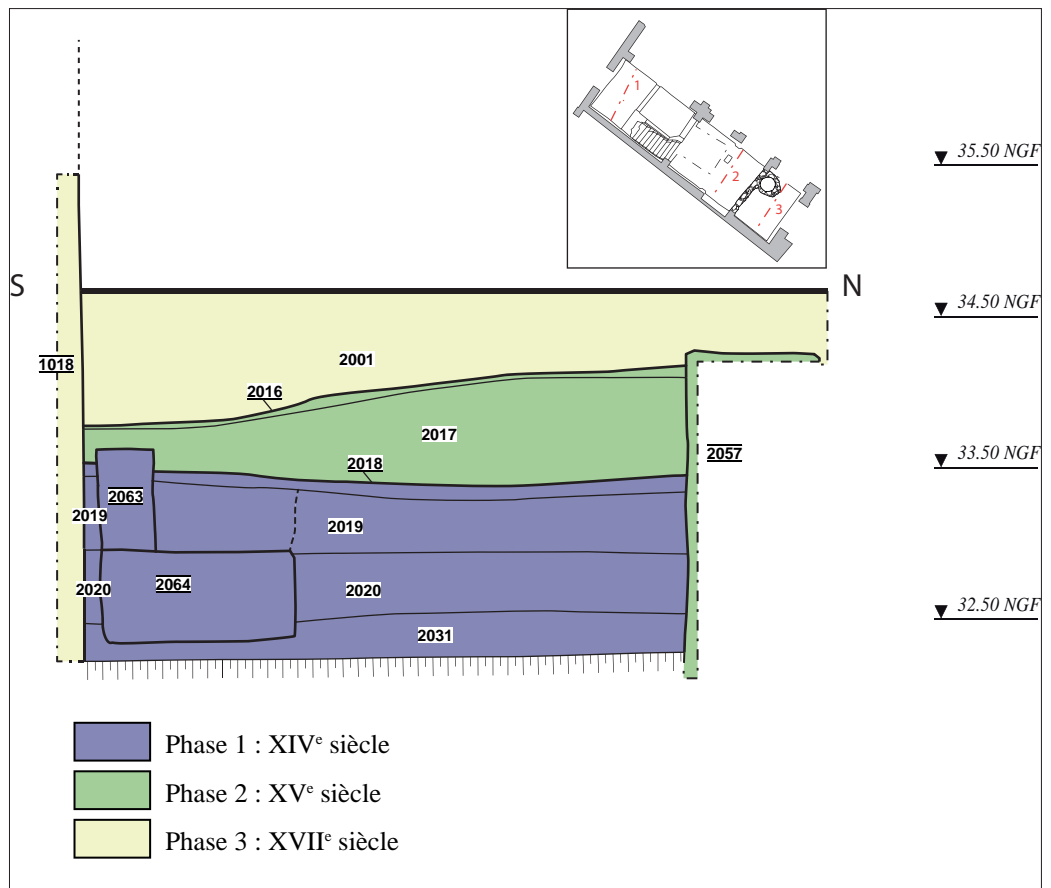
**Fig. 69** Vue des sables alluvionnaires autour du puits 2003.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 70** Plan de détail au 50e des vestiges au niveau du substrat, à l'extérieur de la cave médiévale.

DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 71** Coupe 3 : les niveaux extérieurs au bâti (localisation sur la Fig. 66 page 156).  
DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

Le terrain naturel était recouvert par un paléosol constitué de limon argileux brun-verdâtre (US 2031) de 25 cm d'épaisseur ayant livré 6 tessons de céramique, dont deux résiduels d'époque antique. Ce matériel antique est à rapprocher des éléments résiduels retrouvés lors du diagnostic : un fragment de bol caréné à lèvre recourbé fin III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle (845-2020-1) dans le comblement d'un fossé ainsi que quelques fragments dans les niveaux médiévaux (US 2001 et 2007 du diagnostic, inv. 845-2001-1 et 845-2007-1). Le paléosol 2031 affleurait à la cote 32,50 m. Il était surmonté de l'US 2020, un remblai compact de terre brune argilo-limoneuse avec des inclusions de plâtre qui a livré 383 tessons de céramique, l'ensemble étant très fragmentaire et essentiellement de production francilienne. Un fragment de tige de verre (ISO 848-2020-1 fragment de tige pleine moulée d'un vase à boire) et huit éléments en fer (clous, tiges) y furent également retrouvés. La datation de cet ensemble est homogène, du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette US correspond à l'US 201 du diagnostic (Coxall, Goret 2017 : 34) qui contenait 77 tessons datés du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette US a livré 95 restes de faune (cf. 5.2) où le bœuf et les caprinés dominent largement dans un corpus associé à des rejets alimentaires qui ne traduisent pas un statut social privilégié.

Le remblai très hétérogène US 2019 de limon sableux brun comportait beaucoup de cailloux, de nodules de plâtre et de terre rubéfiée. Le mobilier céramique qui s'y trouvait (390 NR) comportait quelques éléments de la première moitié ou du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. L'US 2019 contenait 70 restes de faune (cf. 5.2) avec une composition similaire à 2020. 9 restes en alliage cuivreux (Fig. 72) sont associés à l'US 2019 dont un petit objet conique non identifié (848-2019-7), une clef à simple paneton (848-2019-8) ou un petit anneau aplati (848-2019-11).

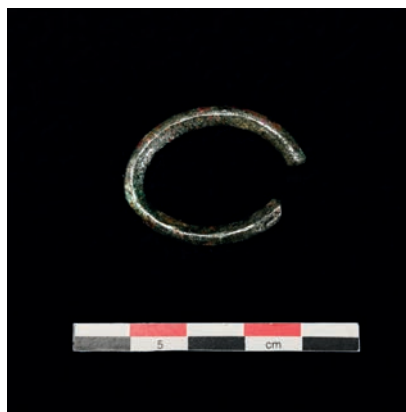
Dans le substrat était visible un creusement de forme elliptique, (US 2039) dont la longueur minimum est un mètre et la largeur 80 cm. Sa profondeur conservée était de 40 cm (fond à 31,90 m). Le mur sud de l'hôtel XVII<sup>e</sup> (US 2058, en gris sur la Fig. 66) recouvrait cette structure. Le comblement US 2042, un limon argileux très compact gris foncé, a fourni un mobilier (6 tessons de céramique, surtout en pâte sableuse claire) de la fin du XIII<sup>e</sup> et du début du



XIV<sup>e</sup> siècle. Il faut noter que si le creusement n'a pas été distingué plus haut dans la stratigraphie, le creusement **2039** pourrait correspondre au fond de tranchée d'installation du massif **2064** (voir **3.1.3** page 184).



848-2019-8



848-2019-11



848-2019-7

**Fig. 72** Le mobilier en alliage cuivreux de l'US 2019.  
Clichés : P. Saussereau (DHAAP/ville de Paris)

### 3.1.2 Le bâti

#### Présentation générale

C'est en effet dans le remblai **2019** que s'installe le premier bâti (**Fig. 66** et **67**). Il est composé principalement d'un niveau de sol (US **1024**) en rez-de-chaussée du côté de la rue des Guillemites, d'un escalier (**1043**) desservant une première salle de forme rectangulaire (salle 1), sous plancher. Cette première salle mesure 5,20 m par 3,70 m, soit 19,20 m<sup>2</sup>. Elle présentait deux arcades dans son mur sud, l'une était une arcade aveugle tandis que l'autre offrait une prise d'eau vers un puits creusé en arrière de cet ensemble bâti (puits **2003**). Depuis cette première salle, on accédait à deux espaces perpendiculaires voûtés en berceau (salles 2 et 3). La salle 2, de 5,70 m par 2,2 m offrait ainsi une surface de 12,5 m<sup>2</sup> environ tandis que la salle 3 (2,4 par 1,5 m) avait une surface de 3,6 m<sup>2</sup>.

Autour du puits **2003**, un sol de plâtre (US **2018**) a été relevé, il était associé à un aménagement maçonné **2028** et à l'escalier **2037** qui permettait d'accéder au rez-de-chaussée sur plancher au-dessus de la salle 1 (voir **Fig. 67** p. 157). L'ensemble a été découvert dans un état de conservation exceptionnel, comblé par des gravats de démolition. Ces caves semblent avoir été complètement oubliées suite à leur abandon au XV<sup>e</sup> siècle. L'absence de marques d'usure ou de fumée sur les parements indique qu'elles n'ont pas servi longtemps, nous verrons que des désordres provoqués par des infiltrations d'eau pourraient expliquer leur abandon rapide.

Les altimétries de ces différents espaces sont fournies par les relevés des élévations 1 (au sud : **Fig. 73**) et 3 (au nord : **Fig. 74**), obtenues grâce au scanner réalisé par G. Chaumet (Plempo 3D/Sorbonne université). Le plan de la voirie de la ville de Paris indique un niveau de trottoir actuel à 34,40 m CVP et le relevé de l'existant un niveau de circulation de 34,60 en moyenne. Le sol **1024** (rez-de-chaussée côté rue des Guillemites) se situe à 32,45 m NVP en moyenne.

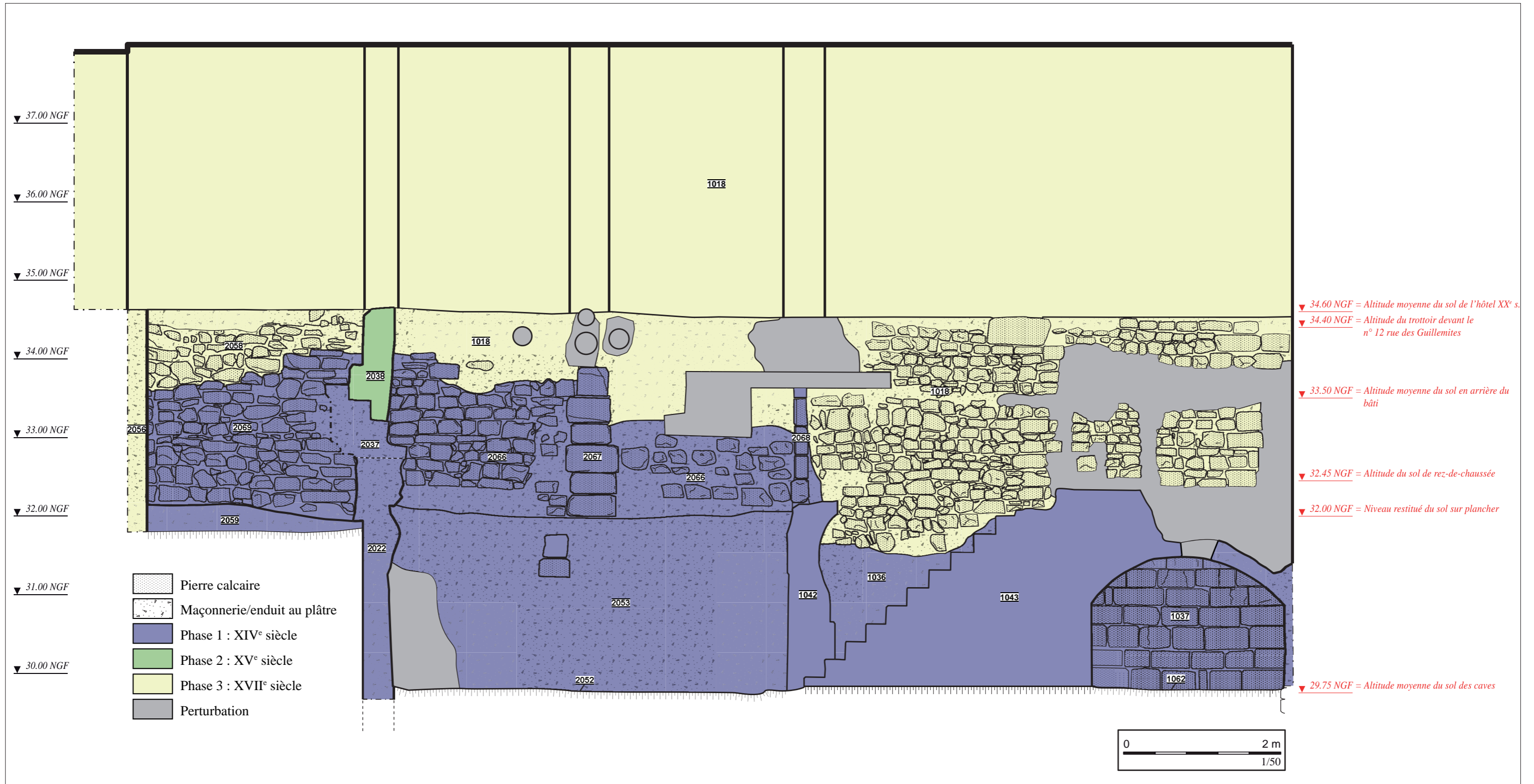
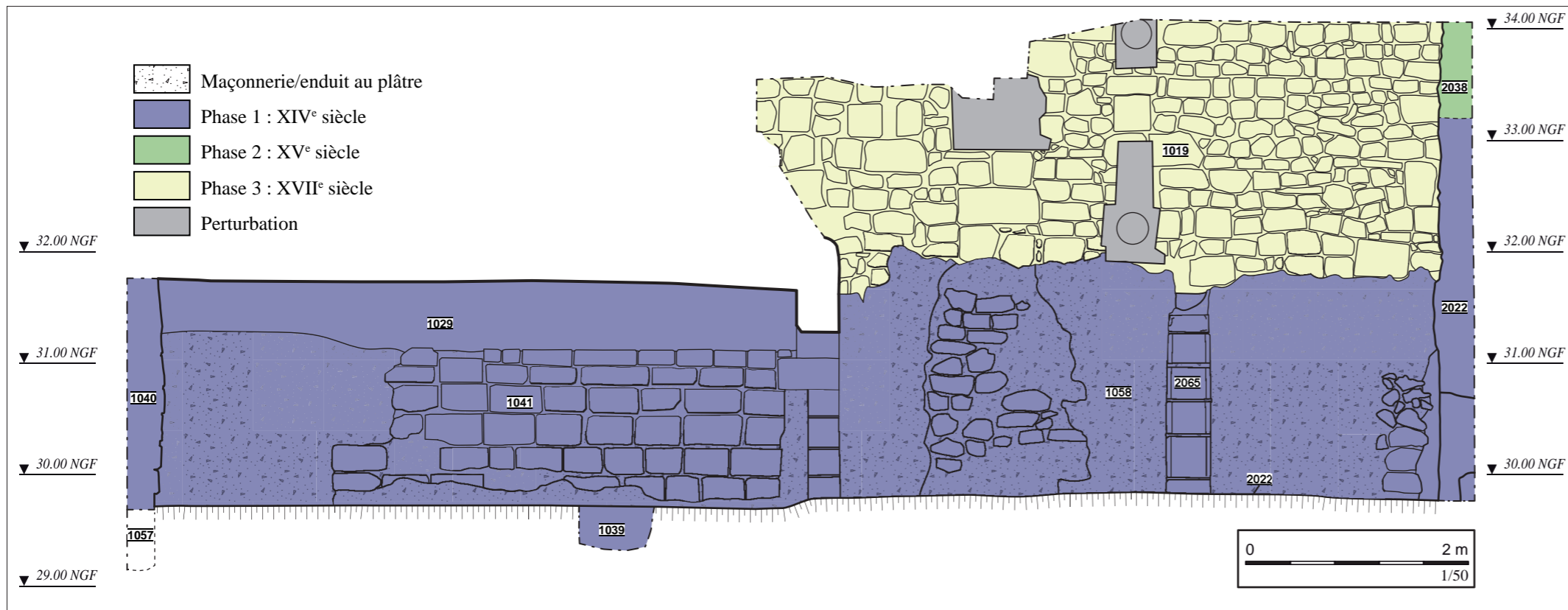
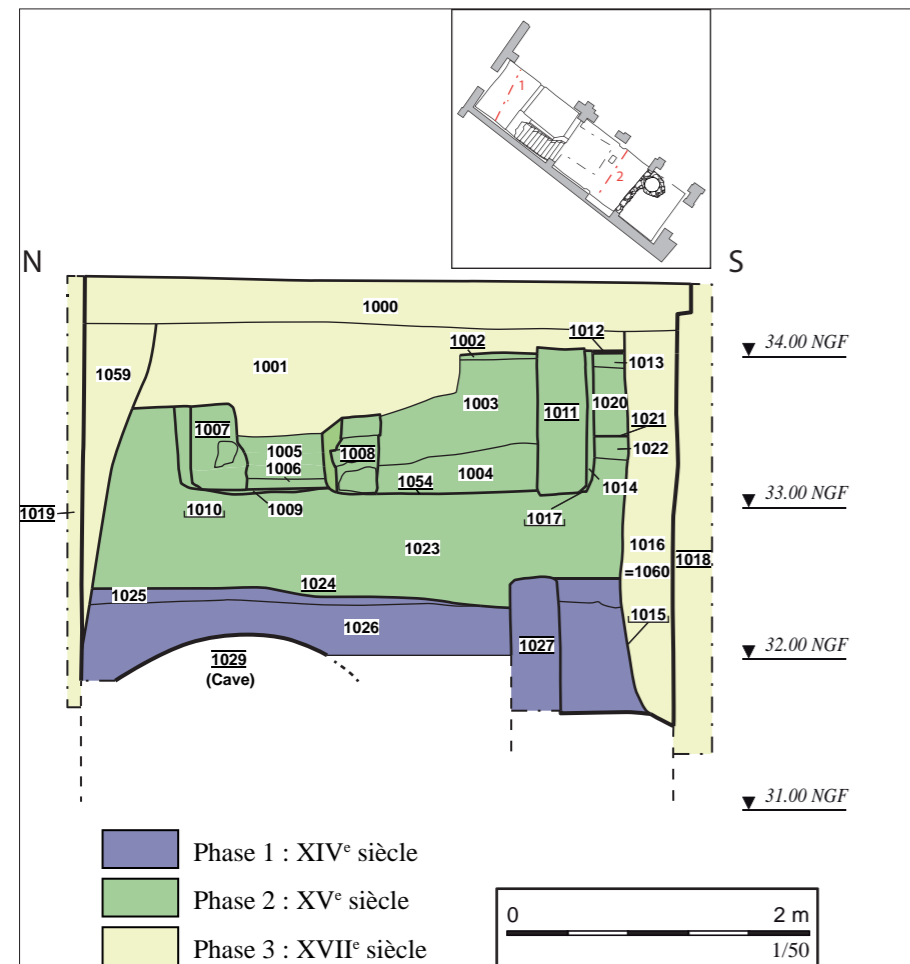


Fig. 73 Relevé de l'élévation 1.  
 DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris) ; Scanner : G. Chaumet  
 (PLEMO 3D/Sorbonne université).



**Fig. 74** Relevé de l'élévation 3.  
 DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris) ; Scanner : G. Chaumet (PLEMO 3D/Sorbonne université).

**Fig. 75** Coupe 1.  
 DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 76** Vue du sol 1024.  
 Cliché J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

Les dix marches de l'escalier **1043** débouchent sur les sols **1062-2052** du niveau de caves (**Fig. 67**) qui se trouvent entre 29,75 m et 29,80 m. En dehors du bâti, à l'arrière de la parcelle, le niveau de circulation matérialisé par le sol en plâtre **2018** présentait une altimétrie comprise entre 33,48 et 33,57 m, le sommet de la première marche de l'escalier était à 33,71 m et nous pouvons restituer le bas de cet aménagement à 32,00 m grâce aux traces d'arrachement sur l'élévation du mur **2022**, aux trous de solives des maçonneries de la salle sous plancher, ou à la base des pilastres conservés dans les maçonneries du XVII<sup>e</sup> siècles.

### La salle basse – le rez-de-chaussée

Du côté de la rue des Guillemites, un premier espace est délimité par les trois murs de la phase 3 (hôtel XVII<sup>e</sup>) **US 1018**, **1061**, **1019** et par le mur **1042** (en bleu sur la **Fig. 66** page 156). Les trois murs de la phase 3 reposent sur les maçonneries de la phase 1 sous-jacents (**1018** sur **1036**, **1061** sur **1040**, **1019** sur **1041**) dont les élévations au niveau de cette salle basse n'étaient pas conservées à l'exception de la cloison **1042** (cf. infra et plan de la **Fig. 67**). Cet espace de 5,90 m par 3,80 m occupait donc une surface de 22 m<sup>2</sup> auxquels il faut soustraire les 5,70 m<sup>2</sup> de l'escalier **1043** (flèche 1 sur la **Fig. 66**) pour obtenir une surface utile de 16,3 m<sup>2</sup>.

Le sol en plâtre **1024** (**Fig. 76**, = **1031**), observé à la cote 32,50 m sur une épaisseur de 1 à 5 mm reposait sur une préparation marneuse de 1 à 8 centimètres (**US 1025** = **1032**). Ce sol recouvrait une épaisse couche de sable alluvial fin de couleur jaune (**US 1026** = **US 1033**) qui reposait sur la voûte **1029** de l'espace de cave (**Fig. 75**). En bordure de la rue des Guillemites, il était entaillé par le creusement **1064** (phase 3) dont la fouille a donné l'occasion en début d'opération de relever la coupe 1 (**Fig. 66** page 156).

Une maçonnerie (**US 1027** : **Fig. 77**) de petits moellons calcaires équarris liés au plâtre, orientée nord-ouest / sud-est, s'appuyait directement sur la voûte **1063** de l'alcôve sous-jacente. Elle formait une sorte de muret conservé sur 90 cm de hauteur (apparition à 32,53 m), large de 31 cm et qui s'étendait sur 1,40 m depuis la limite nord du bâti qui bordait la rue. Ce mur s'interrompait sans qu'aucune autre maçonnerie ne lui soit raccordée.

**Fig. 77** Vue de la maçonnerie 1027. À gauche, le sable de l'US 1026 reposant sur la voûte, visible quant à elle à droite de la maçonnerie 1027.  
Cliché J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



Au sud, l'espace était délimité par la partie supérieure du mur **1042** (**Fig. 78** et **Fig. 79**) séparant au sous-sol l'espace sous plancher (salle 1, voir **Fig. 67**) des salles sous voûte (salles 2 et 3). Constitué essentiellement de plâtre et de moellons calcaires peu visibles, il était large de 23 centimètres et présentait vers le milieu de la salle basse (et dans le prolongement du pilier entre les deux arcs du sous-sol, cf. **Fig. 90**) deux éléments d'un pilastre en calcaire taillé présentant des feuillures. Des traces de layage sont visibles en surface. Le niveau d'apparition de cette maçonnerie était à 33,10 m NVP. Le cloisonnement de la salle basse par le mur **1042** s'interrompait au-dessus de l'escalier **1043**, au niveau de la voûte 1065 (**Fig. 80**), afin de ménager une circulation entre ce premier espace et la salle qui reposait sur le plancher de la salle 1 (flèche 2 sur la **Fig. 66**). Une voûte en plâtre (US **1065**) assurait le couvrement de l'escalier **1043**, sur laquelle une série de dix-huit incisions verticales était visible.



**Fig. 78** Le sol 1024 et la maçonnerie 1042.  
Cliché J. Avinaïn (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 79** Le mur 1042 avec deux éléments de pilastre portant des traces de layage (détail).  
Cliché J. Avinaïn (DHAAP/ville de Paris).

**Fig. 80** Détail de l'interruption de la maçonnerie 1042 au-dessus de l'escalier 1043.

Cliché J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

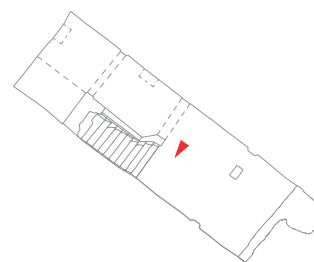


Au-delà du mur **1042** et du passage supposé au-dessus de l'escalier s'étendait une pièce reposant sur un plancher couvrant la salle 1 du niveau de caves. De cette pièce d'une vingtaine de mètres carrés ne subsiste que des parties de maçonneries au plâtre (US **2066**) ainsi que deux piles de pierres calcaires (US **2067** et **2068**, voir également la **Fig. 73**) conservées dans le mur moderne **1018** (**Fig. 81**). Ces deux piles de renfort dans la maçonnerie en élévation sont composées de blocs calcaires de grand appareil pour **2067** ou de moyen appareil plus finement taillés, avec une feuillure dans le cas de **2068**.



**Fig. 81** La maçonnerie 2066, les piles 2067 et 2068, vues depuis la salle 1

Cliché M. Lelièvre (DHAAP/ville de Paris).



### L'escalier 1043

L'escalier **1043** (**Fig. 82**) était composé de onze marches, mais seules dix d'entre elles étaient conservées. Elles étaient monolithiques, en grand appareil calcaire. La marche supérieure a fait l'objet d'une récupération comme en atteste l'empreinte laissée dans la maçonnerie de plâtre en partie supérieure. Les marches reposaient sur un niveau de préparation en blocs et plâtre. Elles étaient hautes de 22 à 23 cm chacune (pour une hauteur totale de 2,45 m) et larges de 120 centimètres, à l'exception des trois dernières marches qui atteignent 130 cm à l'endroit où le mur **1035** réalise un décroché jusqu'au pilier central du mur **1042** (voir la **Fig. 67**).

Les marches étaient scellées à l'ouest dans le mur **1036** (**Fig. 67** et **73**) qui délimitait le bâti médiéval au sud-ouest. Constitué d'un bain de plâtre et de petits blocs calcaires, il a servi de fondation aux maçonneries de l'hôtel XVII<sup>e</sup> liées par un mortier sableux jaune. L'effet de reprise est d'ailleurs très clair sur la **Fig. 83**. Au nord-est, c'est le mur **1035** qui recevait l'ancrage des blocs calcaires, lui aussi composé d'une maçonnerie de plâtre. Il est possible d'y distinguer en partie supérieure une feuillure dans le plâtre avec au moins trois trous de fixation de section carrée (**Fig. 84**). Selon toute vraisemblance, il faut y voir la trace d'un dispositif de fermeture par trappe reposant sur un cadre en

bois fixé dans le plâtre, cette hypothèse sera développée en synthèse (3.1.4).  
 À l'angle de la maçonnerie 1035 et de la voûte 1065, un vide pourrait marquer la présence d'une pièce en bois perpendiculaire à l'escalier (Fig. 85).

**Fig. 82** Vue générale de l'escalier 1043, traces de la première marche récupérée au premier plan.  
 Cliché J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 83** L'escalier 1043 et le mur 1036, vus depuis le rez-de-chaussée  
 Cliché J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

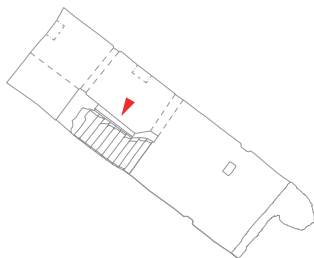






Fig. 84 Dispositif de couverture au-dessus de l'escalier 1043 : détail des trous de fixation dans la maçonnerie 1035.

Cliché J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

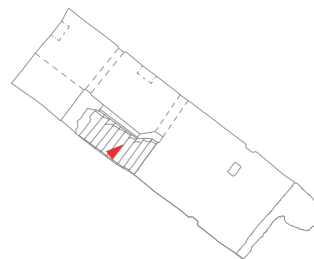
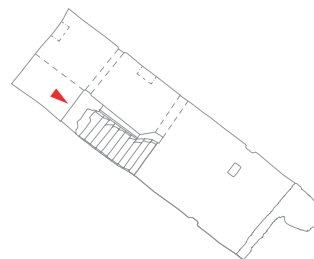


Fig. 85 Détail de l'aménagement en partie supérieure du mur 1036 avec restitution des éléments de boiserie supposés.

Cliché J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



### La salle sous-plancher (salle 1)

Cette salle au pied de l'escalier **1043** (Fig. 67 page 157) occupe un espace rectangulaire d'environ 20 m<sup>2</sup> (5,20 m par 3,70 m, creusement **1028**). Elle est délimitée par les murs **2053** au sud-ouest, **1042** au nord-ouest, **1058** au nord-est et **2022** au sud-est (Fig. 67). Son sol **2052** (voir notamment les élévations des Fig. 73 et 74 ainsi que la coupe 2, Fig. 122) était situé à 29,80 m en moyenne, il était constitué d'une fine pellicule de marne et de plâtre très mal conservée, posée sur les alluvions anciennes du substrat. L'US **2034** constituait une fine couche d'utilisation de ce sol sous la forme de sable meuble gris à jaune. Elle contenait 22 tessons de céramique datée de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (à l'exception de deux fragments de céramique commune gallo-romaine). Il s'agissait de fragments de pichets ou d'ouïe en pâte sableuse claire avec des décors de bandes rapportées en glaçure verte ou jaune ainsi que de flammules. Seuls quelques petits éléments (huit au total) de faune ont été recueillis dans ce contexte.

Un bloc de calcaire quadrangulaire (en plan sur la Fig. 67) de 50 cm par 32 cm se trouvait dans l'alignement de la pile **2065** (voir la Fig. 74) et d'un corbeau accompagné d'un négatif de poutre visibles dans la maçonnerie

du mur **2053** (Fig. 73). Ce bloc affleurait à peine au-dessus du sol **2053** et devait donc servir de base à un élément disparu (renfort intermédiaire en bois pour la poutre transversale du plancher ?). En effet, de nombreux éléments permettent de restituer un couvrement de plancher : les trous de solives dans le mur **2022** (Fig. 86 et 90) ainsi que dans la maçonnerie du mur **1042** (Fig. 87 et 91). Ces négatifs indiquent l'utilisation de solives de tailles variables allant d'une dizaine de centimètres à plus de vingt centimètres. Ces solives d'orientation nord-ouest/sud-est s'appuyaient sur une poutre médiane qui reposait elle-même d'un côté sur un corbeau surmontant la pile **2065** (Fig. 88) et de l'autre sur un corbeau pris dans la maçonnerie **2053** (Fig. 89). Le corbeau de **2065** était un bloc calcaire de 36 cm de large pour 15 cm de hauteur, il présentait un parement arrondi légèrement saillant. Du côté du mur **2053**, le corbeau était un bloc de 38 cm de large et 22,5 cm de hauteur, lui aussi légèrement saillant. La surface supérieure des solives était à 32,05 m au nord et 31,85 m au sud.

Les murs étaient composés de blocs calcaires équarris de petit à moyen calibre maçonnés et enduits au plâtre. Cet enduit a disparu par endroits. La pile **2065** ou les arcs présents dans les élévations sud (mur **2022**) ou nord (**1042**) mettaient en œuvre des éléments calcaires plus finement taillés pouvant présenter des layures.

Au nord de la salle 1, nous retrouvons un dispositif semblable au mur **2022** avec deux arcs de plein cintre au sein du mur **1042** (Fig. 87), le premier à l'ouest donnant accès à l'escalier **1043**, le second à l'est aux salles voûtées 2 et 3 de la cave. Ces arcs avaient une ouverture de 1,70 m et une hauteur de 1,80 m.

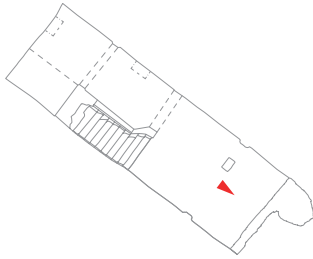
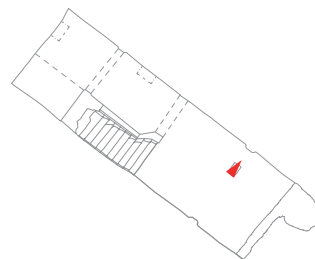
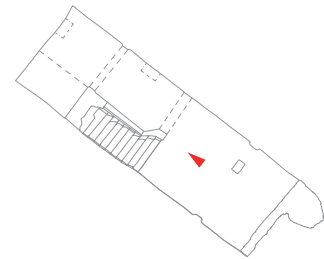


Fig. 86 Vue de l'élévation 2.  
Cliché M. Lelièvre (DHAAP/ville de Paris).





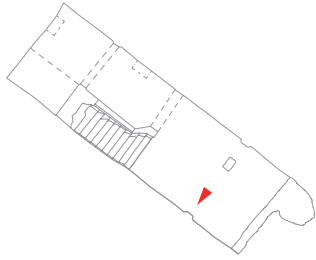
**Fig. 87** Vue du mur 1042 (élévation 4).  
Cliché M. Lelièvre (DHAAP/ville de Paris).

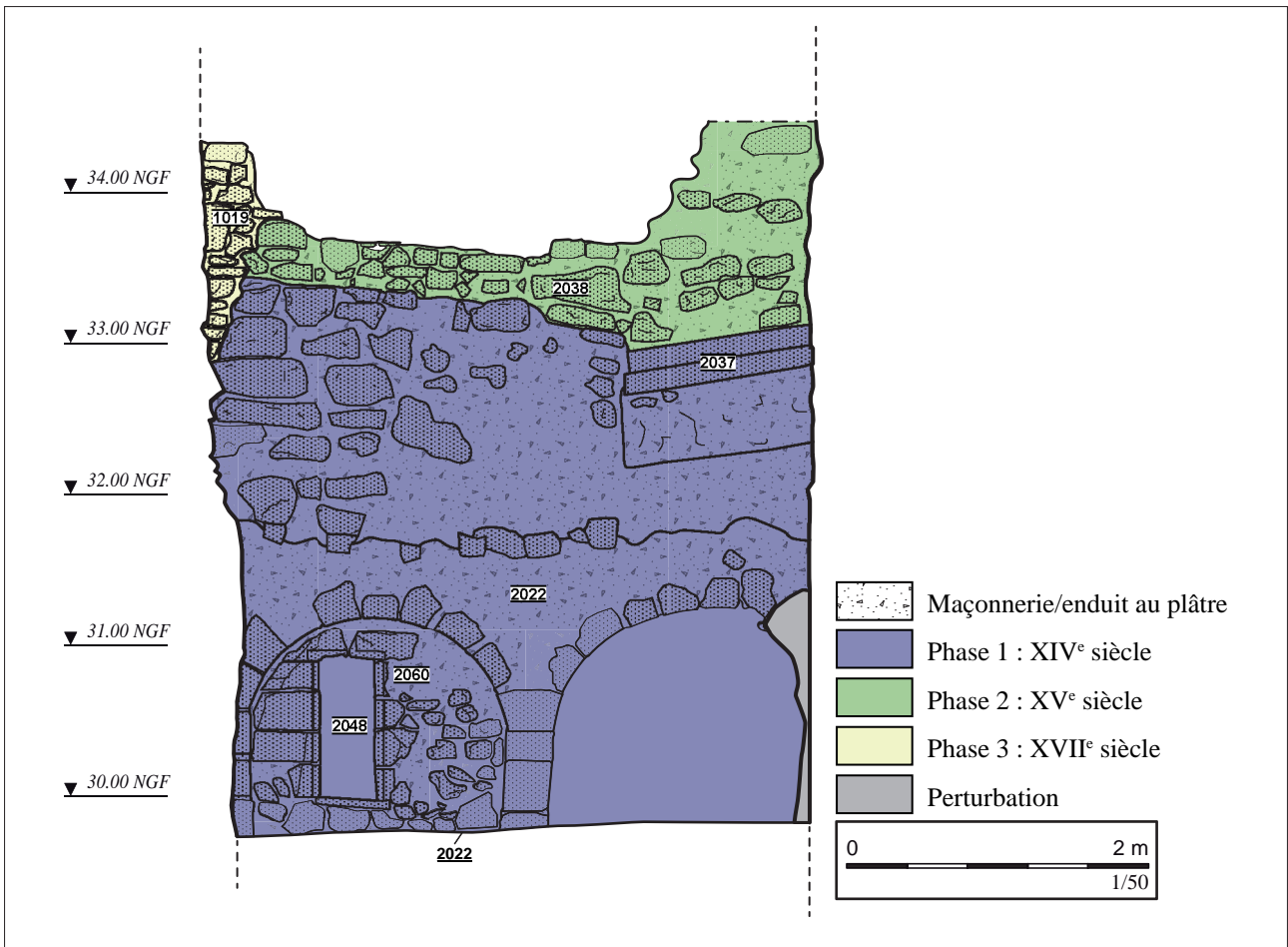


**Fig. 88** Vue de la pile 2065.  
Cliché M. Lelièvre (DHAAP/ville de Paris).

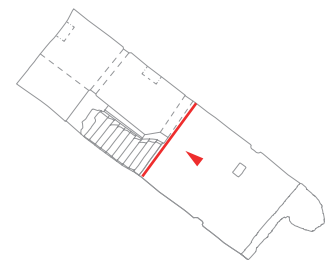
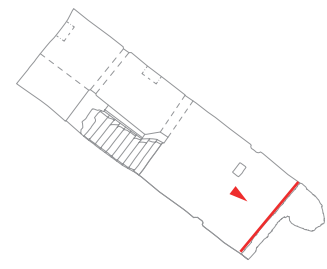
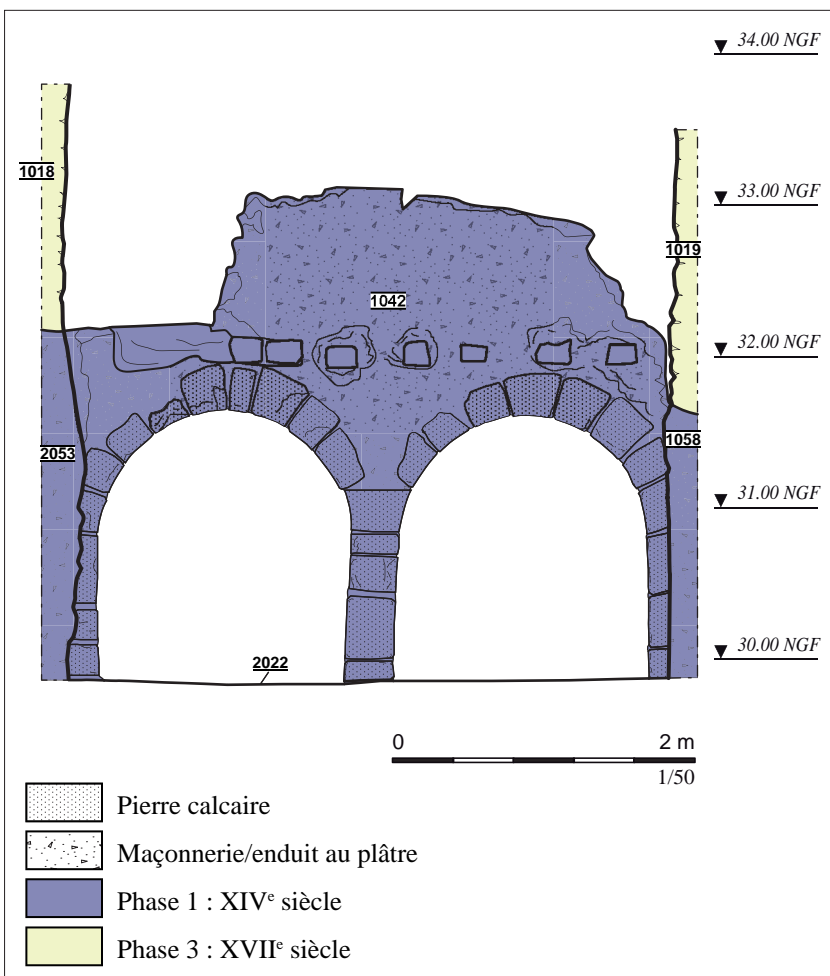
**Fig. 89** Vue de l'élévation du mur 2053 avec un corbeau.

Cliché M. Lelièvre (DHAAP/ville de Paris).





**Fig. 90** Relevé de l'élévation n° 2.  
 DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris) ; Scanner : G. Chaumet (PLEMO 3D/Sorbonne université).



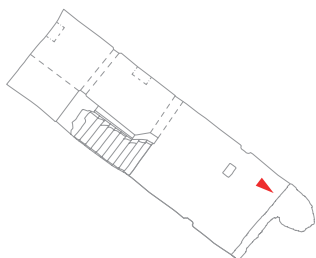
**Fig. 91** Relevé de l'élévation n° 4 du mur 1042 (salle 1).  
 DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris) ; Scanner : G. Chaumet (PLEMO 3D/Sorbonne université).

### Le puits 2003

Le mur **2022** disposait de deux arcs de plein cintre, l'un aveugle formant une simple niche, l'autre donnant accès au puits **2003** (à noter, cette US **2003** est un état de maçonnerie appartenant à la phase 2) grâce à une trémie (US **2048**) dessinée par des blocs feuillurés (Fig. **86** et **90**) au sein du parement **2060** (état initial de la phase 1). Leurs dimensions sont relativement proches : 1,70 m de large pour 1,40 m de hauteur. L'espace compris entre le parement du puits tangent au mur **2022** et les blocs de l'arc a été comblé assez grossièrement par des moellons calcaires mal assisés, pris dans un bain de plâtre. L'ouverture de 90 x 35 cm offrait ainsi une prise d'eau à cette première pièce. Notons que cet arc a dans un second temps été obturé par une maçonnerie grossière (US **2051** : Fig. **92**), démontée au cours de la fouille. Le creusement du puits correspond à l'US **2029** et un comblement (US **2036**) était visible dans le sol de la salle 1 sous la forme d'un limon brun meuble avec quelques rares petits nodules de plâtre et une monnaie en bronze illisible. Ce puits, de forme très légèrement elliptique avait un diamètre moyen de 95 cm.

Fig. 92 La maçonnerie 2051 fermant l'accès au puits 2003.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



À l'extérieur du volume bâti (à l'arrière de la parcelle médiévale donc), le creusement (**2029** = **2040**) du puits a percé la séquence de remblais **2019-2020-2031** décrite en **3.1.1**. Plusieurs comblements de la tranchée d'installation ont été distingués : l'US **2043** et l'US **2041** qui formaient un remblai plus hétérogène de sédiments sableux jaunes et de cailloutis mélangés à du plâtre. L'US **2041** a livré 18 tessons de céramique (surtout des productions en pâte sableuse claire) appartenant aux XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècles, dont les plus récents appartiennent à la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et où nous notons la présence de deux fragments de céramique commune gallo-romaine.

La fouille du puits a permis d'observer le fonds à la cote 26,85 m NVP où le substrat était composé de sable jaune orangé. Un cadre en bois (US **2061**) était visible sous le parement circulaire. Le parement **2060** était constitué de blocs calcaires taillés de moyen ou grand appareil liés au plâtre (Fig. **93** et Fig. **94**). Les faces de parement étaient nettement dressées, l'arrière des blocs était simplement grossièrement équarri. De 26,85 à 27,20 m, deux US ont été fouillées : l'US **2046** constitué de sédiment argilo-sableux gris et l'US **2047**, une poche plus homogène de sable gris clair à gris foncé au contact du substrat ; l'US **2047** contenait deux monnaies identifiées par Philippe Charnoter, numismate du musée Carnavalet : la monnaie 848-2047-4 du duché de Bretagne ou Comté de Namur (un bronze de 15,1 mm) datait du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle ou du XV<sup>e</sup> siècle ; l'isolation 848-2047-5 est un jeton de compte à l'écu de France avec inscription D/ AVE MARIA G[RACIA PLENA] du XV<sup>e</sup> siècle (bronze de 24,9 mm ; Fig. **95**). Ces deux couches d'une trentaine de

centimètres d'épaisseur ont livré une quinzaine de fragments de céramique allant du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle qui accompagnaient un lot plus important de restes fauniques (près de 350 restes) qui traduisent cette fois la consommation d'un habitat plutôt privilégié avec la présence en particulier plus affirmée de gibiers à plumes. Ces deux contextes sont sans doute encore contemporains de l'utilisation du puits tandis que les remblais successifs observés au-dessus témoignent de son comblement (décrit p. 198).

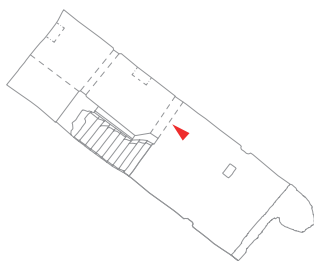
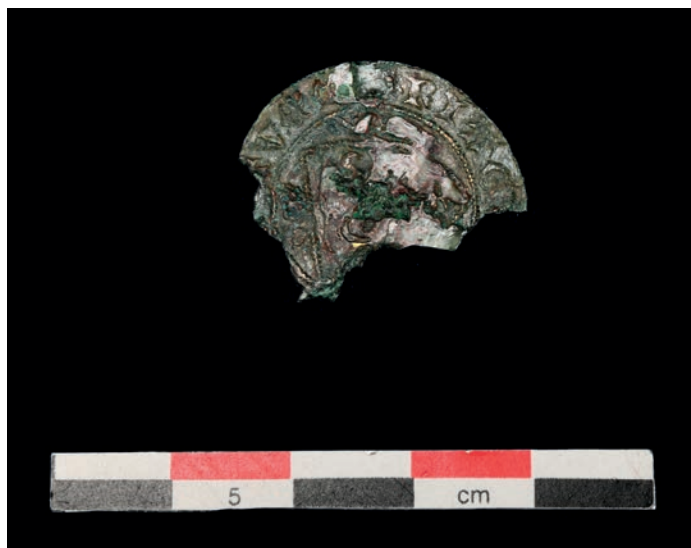


**Fig. 93** Vue du parement du puits depuis l'intérieur.  
Cliché : H. Labit (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 94** Vue du puits en plan : le parement 2060, la tranchée 2029 et son comblement 2041.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

**Fig. 95** Jeton de compte 848-2047-5.  
Cliché : P. Sausserau (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 96** Vue de la salle 2.  
Cliché P. Sausserau (DHAAP/ville de Paris).

### Les salles voûtées (salles 2 et 3)

La salle 2 a la particularité d'être couverte par une voûte en berceau, la salle 3 formant une sorte d'alcôve perpendiculaire à la salle 2 avec une voûte surbaissée (**Fig. 96** et **Fig. 97**). L'espace total disponible au sol était d'environ 16 m<sup>2</sup>. Le sol **2052** s'y poursuit à la même cote de 29,80 m (US **1062**). Deux sondages au pied des murs **1040** et **1041** ont mis en évidence le système de fondation. Sous **1041**, la fondation **1039** était composée à l'emplacement du sondage d'une seule assise de blocs calcaires équarris liés au plâtre (**Fig. 98**). Sous **1040**, la fondation **1057** comportait cette fois deux assises de petits moellons calcaires équarris reposant eux aussi sur les sables et graviers roux des alluvions (**Fig. 99**). La hauteur sous voûte était de 2,25 m.



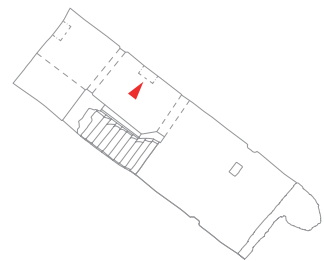




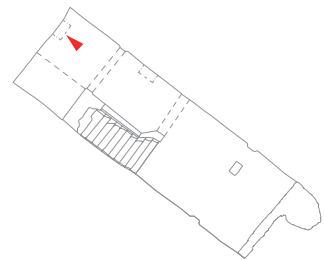
**Fig. 97** Vue de la salle 3.  
Cliché P. Saussereau (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 98** La fondation 1039 du mur 1041.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

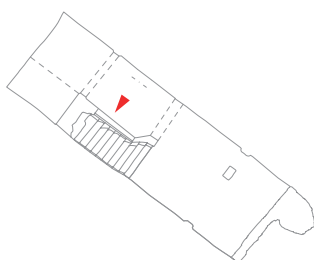


**Fig. 99** La fondation 1057 du mur 1040.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



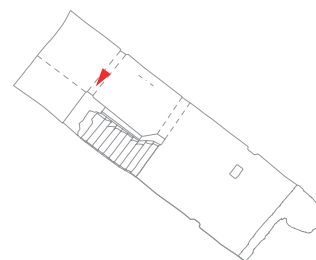
La mise en oeuvre des murs est une maçonnerie soignée en grand appareil calcaire régulièrement assisé. Les quatre premières assises ont une hauteur variant de 22 à 27 centimètres suivant les endroits ; la cinquième assise amorce la voûte mais présente encore une hauteur d'une vingtaine de centimètres. Les rangées de voussoirs étaient régulières, de 13 à 16 centimètres de hauteur, comprenant des blocs de moyen appareil larges de 15 à 25 centimètres en moyenne. Les faces visibles des voussoirs présentaient des traces d'incision obliques, ou le plus souvent verticales, qui devaient correspondre aux différents modules de blocs (**Fig. 100**). Nous retrouvons ainsi au sein de la même assise les mêmes marques : III, IIII ou V. En revanche, les blocs des arcs n'étaient pas marqués et ne respectaient pas les mêmes hauteurs d'assise (**Fig. 101**).

**Fig. 100** Détail des marques de tâcheron.  
Cliché P. Saussereau (DHAAP/ville de Paris).





**Fig. 101** Détail de l'arc chanfreiné dans la salle 2.  
Cliché P. Sausserau (DHAAAP/ville de Paris).

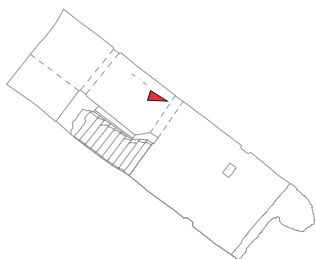


Le berceau de la salle 2 est en effet rythmé par un arc chanfreiné au niveau de l'alcôve (voir la **Fig. 96** et **Fig. 101**) qui reprend le style de l'arc du mur **1042** ouvrant vers la salle 1 (**Fig. 102** et **Fig. 103**). Les blocs des arcs portent eux-aussi des marques de taille (layures) parfaitement visibles.

Cependant, si l'état de conservation des pierres est globalement excellent, nous observons des désordres importants dans l'angle nord-est, à l'intersection des murs **1040** et **1041** (**Fig. 104**). À cet endroit, nous observons que le plâtre du mur **1040** a totalement disparu et que le parement a subi un effet de poussée lui conférant un ventre bien visible. Sur la partie droite de la photographie de la **Fig. 104**, c'est l'ensemble du mur qui semble avoir "fondu" : le liant a coulé à la base du mur et la surface des blocs de parement a largement disparu. De nombreux fragments de ces surfaces dressées, dont quelques sections chanfreinées appartenant à la partie inférieure de l'arc, ont ainsi été retrouvés dans les remblais de comblement (US **1030**, cf. infra). L'origine de ces désordres paraît être liée à des infiltrations d'eau. C'est pour cette raison que cet endroit a été immédiatement conforté par une poutre métallique et des butons en bois. De même, la pression de l'ensemble de la voûte a été reprise par des boiseries très rapidement après une première campagne photographique lors de la phase 1 de l'opération.

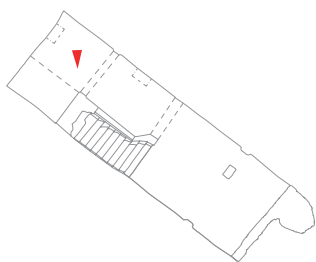
**Fig. 102** Détail de l'arc chanfreiné du mur 1042 entre les salles 1 et 2.

Cliché P. Saussereau (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 103** Détail des arcs au croisement des salles 2 et 3.

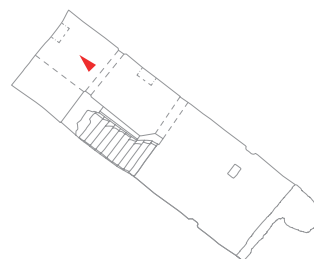
Cliché P. Saussereau (DHAAP/ville de Paris).





**Fig. 104** Détail du mur 1040 et section endommagée de 1041.

Cliché P. Saussereau (DHAAP/ville de Paris).



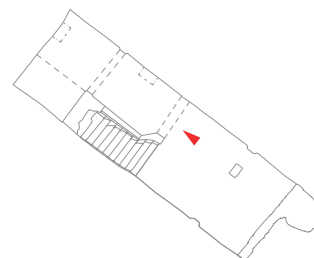
### Le comblement des caves

Lors de la première phase de l'opération, les conditions d'accès aux salles sous voûte étaient difficiles. L'évacuation des remblais devait se faire via un treuil fixe au-dessus du puits blindé (Fig. 11 à 13). Une seule US (1030) a été associée à l'ensemble du comblement. Ce dernier était constitué de remblais massifs composés de gravats de plâtre, de débris calcaires et de poches sablo-limoneuses grises (Fig. 105). Malgré une fouille manuelle, seuls 33 tessons de céramique ont été retrouvés, ce qui a confirmé que ces remblais ont été rapportés rapidement dans l'espace sous voûte pour le combler. Ces restes céramiques étaient tout à fait homogènes d'un point de vue chronologique puisque l'étude céramologique a montré qu'ils étaient principalement en pâte sableuse (coquemar flammulé, cruche à bec verseur, pichet à base balustre) et qu'ils appartenaient au dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle ou à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. De nombreux fragments de plâtre moulurés (Fig. 106) ont été retrouvés, dont certains portaient des traces de peinture noire ou rouge, ainsi qu'un fragment de tuile. Une datation C14 a été demandée sur un charbon présent dans un fragment de plâtre, elle a donné un résultat compris entre 1428 et 1468 avec une probabilité de 95,4 %.



**Fig. 105** Le comblement de la salle 2.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 106** Fragments de plâtre de l'US 1030.  
Cliché : P. Sausserau (DHAAP/ville de Paris).

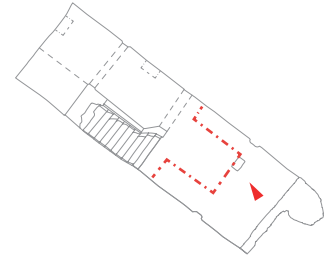


Lors de la phase 2, il a été plus facile d'observer le comblement restant autour du puits blindé qui avait été creusé à l'intérieur de la salle 1 à travers ce même comblement lors de la première tranche (voir par exemple sur la **Fig. 107**). À la base du comblement, l'US **2033** (**Fig. 108**) était une couche limoneuse brune reposant sur le sol de la cave médiévale, comportant des nodules de plâtre, des cailloux, de la céramique et des fragments des tuiles. Les 22 tessons de céramique appartiennent essentiellement à des productions de pâte sableuse claire (coquemar, lampe, pichet ou oule) mais nous notons deux fragments de céramique en grès du Beauvaisis. La chronologie de ces productions reste cohérente sur le XIV<sup>e</sup> siècle avec certaines formes n'apparaissant pas avant le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle. Au-dessus de l'US **2033**, les US **2032** et **2014** sont constituées de gravats de plâtre et de débris calcaires avec parfois des poches de limon argileux brun (**Fig. 109**). L'US **2032** a livré un peu plus d'une cinquantaine de tessons de céramique dont la plupart étaient en pâte sableuse claire ou orangée et quelques rares éléments ferreux (une petite barre et deux tiges). Malgré quelques tessons résiduels du XIII<sup>e</sup> siècle, la majorité appartient à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle (fragment de couvercle en grès du Beauvaisis et fragments de marmite en sableuse claire engobée et glaçure jaune interne). L'US **2014** a livré quant à elle 17 tessons datés du XIV<sup>e</sup> siècle et un clou. Ces US ont livré relativement peu de faune, 10 restes pour **2032** et une quinzaine pour **2014**. Une couche détritique US **1048** (= **2010** = **1034**) s'intercalait entre les gravats de l'US **2014** et de l'US **2013**, observée sur une surface très réduite le long de la tranchée **1015** (coupe 2 : **Fig. 111**). Témoinnant sans doute d'une phase d'abandon du bâtiment, cette US a livré un nombre important de restes fauniques (244 restes pour 1 200 g) accompagnés d'un peu plus de 300 tessons de céramique (228 en **2010** et 74 en **1034**, cette couche ayant été fouillée durant les deux phases de l'opération). À l'exception de quelques productions en grès, il s'agissait essentiellement de coquemars franciliens de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, un module complet de vitrail nous est parvenu (ISO 848-2010-1), remarquable par son motif : une fleur de lys (**Fig. 110**). Ce module est unique par son procédé décoratif. En effet, le motif est en réserve, obtenu probablement à l'aide d'un pochoir.

Une dernière US (**2013** = **1047**) de démolition a été distinguée lors de la fouille des vestiges de la phase 2 (coupe **Fig. 111**), il s'agit également d'un dépôt massif de gravats de plâtre grossiers proche de **2014**. Seuls 13 restes céramiques datés du XVI<sup>e</sup> siècle.



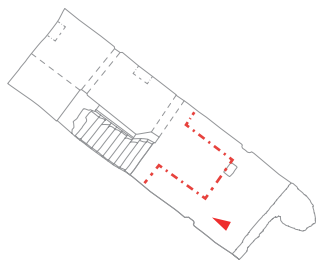
**Fig. 107** Le comblement de la salle 1 avec le coffrage du puits blindé de la phase 1 encore en place. Les remblais de comblement qui entouraient ce coffrage ont été fouillés, puis le coffrage démonté.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 108** Détail de la partie inférieure du comblement de la salle 1.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

**Fig. 109** Partie supérieure du comblement de la salle 1.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

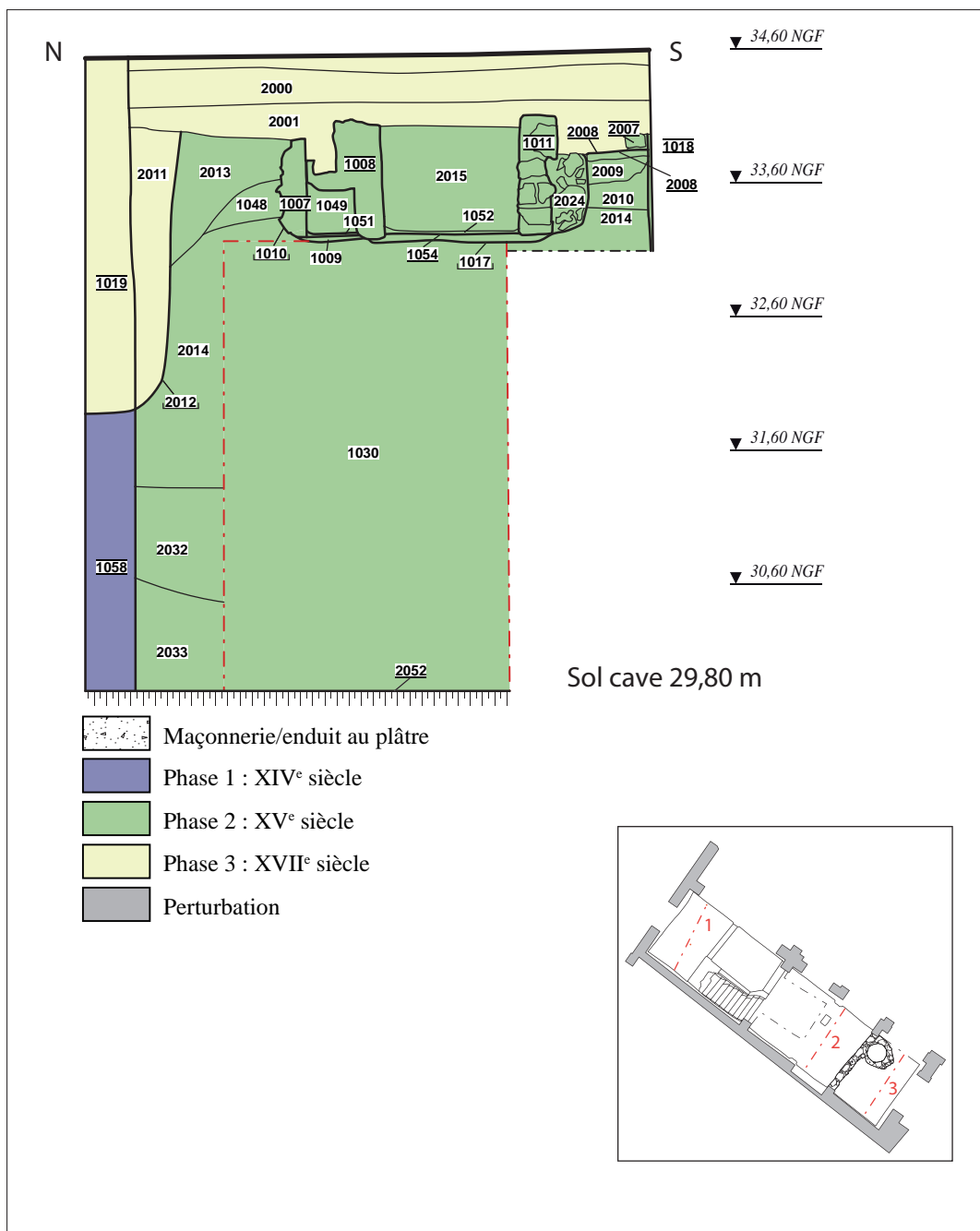


**Fig. 110** Vitrail à décor de fleur de lys.

Cliché : M. Lelièvre.







**Fig. 111** Coupe 2 : comblement de la salle 1 et vestiges de la phase 2.

DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

### 3.1.3 Les aménagements extérieurs

Surmontant le niveau de remblais **2019** (cf. 3.1.1, coupe 3 Fig. 71), une série d'aménagements contemporains du premier bâti médiéval est observée (Fig. 112). Il s'agit essentiellement d'un niveau de sol (US **2018**), de pavés et de dalles (US **2028**), d'une maçonnerie **2063** reposant sur un massif de fondation **2064**, et d'un escalier **2037** permettant depuis cet espace extérieur d'accéder à la salle sur plancher au-dessus de la salle 1 (Fig. 67 p. 157).

La fondation **2064** (Fig. 113 et Fig. 114) est composée de blocs calcaires ou de grès non taillés, elle a été relevée sur 1,25 m de large et 60 cm d'épaisseur (Fig. 71). Nous distinguons l'amorce de la maçonnerie **2063** qui ne subsistait que sur quelques centimètres au moment de la fouille mais qui avait été perçue lors du diagnostic. Il s'agissait d'un mur de 35 cm de largeur pour 1,30 m de hauteur conservée, parementé et enduit en partie supérieure (Coxall, Goret 2017 : 34). Il est mentionné qu'un sol situé à 1,30 m sous le sol

actuel s'accrochait au parement est de ce mur, ce qui correspond à l'altimétrie du sol **2018**. Dans les deux opérations, le mobilier associé s'inscrit dans une chronologie centrée sur le XIV<sup>e</sup> siècle (77 tessons lors du diagnostic dans les remblais équivalents à **2019** et **2020** décrits en **3.1.1**).

**Fig. 112** Les aménagements extérieurs.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 113** La fondation 2064 et l'amorce de 2063, vue en coupe.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 114** La fondation 2064 et l'amorce de 2063, vue du dessus.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

Le mur **2058** de l'hôtel actuel repose à cet endroit sur les vestiges d'un mur antérieur (US **2069**) comme nous pouvons le voir sur la **Fig. 115** où est soulignée la différence de mise en œuvre entre les maçonneries modernes liées par un mortier sableux jaune et les maçonneries médiévales liées au plâtre (voir également le relevé de la **Fig. 91**). Dans le mur **2069** qui prolonge le mur **2066** (**Fig. 91**), nous voyons clairement le négatif des marches d'un escalier (**2037**, voir infra) après leur dépose en cours de fouille. Le mur **2069** est ici une fondation puisqu'il perce les remblais antérieurs (décrits en **3.1.1**), le niveau de circulation (sol **2018**) étant situé pour rappel vers 33,50 m. La fondation **2069** s'appuie quant à elle sur une semelle débordante maçonnée au plâtre (US **2059**) qui entaille le substrat sableux.

**Fig. 115** Les maçonneries 2058, 2069, 2059 et 2063.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



Notons enfin que dans l'angle des murs **2058-2069** et **2056** (XVII<sup>e</sup>), stratigraphiquement sous la semelle **2059**, a été observée une structure (**Fig. 116**) de nature indéterminée. Il s'agit d'une maçonnerie **2055** / tranchée d'installation **2054** (visible dans le sondage réalisé lors du diagnostic P2 et approfondi en fouille) de blocs calcaires grossiers non assisés. La base de la structure n'a pas été atteinte en raison de sa situation sous les élévations actuelles en bordure de fouille. L'hypothèse retenue est que nous nous trouvons sur le parement extérieur d'une structure (peut-être une latrine ou une cave) située en dehors de l'emprise de l'opération et sur laquelle se seraient appuyées les maçonneries du bâti médiéval.

**Fig. 116** La fondation 2059, le mur 2063 et la structure 2055.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



Le sol **2018** est composé de plâtre et de pierres calcaires, il est épais de 8 à 10 cm et percé par la reprise du puits **2003** ainsi que l'installation de la maçonnerie **2057** lors de la phase 2. Il fonctionnait avec le mur **2063** (**Fig. 117**). Nous remarquons en bordure de l'escalier **2037** la présence de pavés de grès et d'une dalle calcaires (US **2028**) qui pourraient correspondre à un dispositif de seuil ou d'aménagement de huisseries (**Fig. 117**).

Le sol **2018** était situé à la cote 33,50 m en moyenne et desservait l'escalier **2037** dont il subsistait quatre marches ancrées d'une part dans le mur **2069** et d'autre part dans le mur **2022** de la cave (**Fig. 118**). Les marches étaient monolithiques, en pierre calcaire taillée de grand appareil à l'instar de l'escalier **1043** (cf. **3.1.2**). Seules les quatre marches ont été conservées mais il est possible de restituer deux marches supplémentaires pour atteindre le niveau de plancher supposé à la cote 32,00 m (voir la Présentation générale en **3.1.2**) ; elles étaient hautes de 22 à 23 cm chacune et larges de 120 cm (dimensions tout à fait semblables donc aux marches de l'escalier **1043**).

Les marches reposaient sur du plâtre dont nous distinguons les marques d'arrachage en élévation du mur **2022** (voir le relevé de la **Fig. 90**) ; la disparition des dernières marches est certainement dû à l'effondrement du plancher au-dessus de la salle 1. Enfin, elles marquent un pendage du sud vers le nord peut-être provoqué par les injections de béton liées au parking de la parcelle mitoyenne.



Fig. 117 Détail de 2028.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



Fig. 118 L'escalier 2037.

Clichés : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

### 3.1.4 Datation et analyse

#### Datation

La stratigraphie et les datations par carbone 14 permettent de caler chronologiquement cet état du bâti médiéval.

Tout d'abord, les niveaux extérieurs nous confèrent un *terminus post quem* grâce à l'étude céramique. La séquence composée des US **2031**, **2020**, **2019** montre une succession de remblais à partir du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle : l'US **2019** qui est la dernière précédant l'installation du sol **2018** a ainsi livré des éléments céramiques en pâte sableuse claire (oules, coquemars, poêlons) datés du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> ou de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'US **2034** qui est lié à l'utilisation du sol des caves a donné des éléments de la fin du XIII<sup>e</sup> ou de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ; l'US **2033** à la base du comblement de la cave contenait des tessons du dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle ; l'US **2017** (cf. infra) qui scelle le sol **2018** avant une réfection postérieure contenait de la céramique de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Une étude du C<sup>14</sup> a été menée sur la maçonnerie **1041** (mur de cave) pour une datation comprise entre 1169 et 1256 à 95,4 % de probabilité.

Une étude du C<sup>14</sup> a été menée sur la maçonnerie de l'escalier **1043** pour une datation comprise entre 1257 et 1306 avec une probabilité de 67,9 % ou entre 1362 et 1386 avec une probabilité de 27,5 %.

Deux prélèvements pour datation C<sup>14</sup> ont été réalisés sur la maçonnerie **2022** (un dans le liant de l'arcade aveugle et l'autre dans le plâtre de la trémie) pour des datations comprises entre 1260 et 1292 avec une probabilité de 95,4 % dans les deux cas.

Un prélèvement dans le boisage du puits **2061** a permis de réaliser une datation C<sup>14</sup> (voir partie 7) avec des deux fourchettes de résultats : 1045-1095 AD (33.9 % de probabilité) et 1119-1214 AD (61.5 % de probabilité).

Divers éléments fournissent un *terminus ante quem* pour l'occupation de la phase 1. La séquence de démolition (US **1023=1056, 1055=1030, 2032, 2014, 2013**) fournit des restes céramique allant du XIV<sup>e</sup> jusqu'à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. À l'extérieur, le sol **2018** est recouvert par l'US **2017** dont les restes les plus récents datent de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

La construction du premier bâti médiéval apparaît donc vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui est compatible avec le style architectural mis en œuvre dans la cave, en particulier l'usage d'arcs chanfreinés : à Orléans notamment, l'usage des arcs chanfreinés est systématiquement repéré dans les cas de caves à cellules latérales pour une période allant du XII<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (**Alix, Morleghem 2019** : 70). Les datations plus précoces obtenues par C<sup>14</sup> ne sont pas contradictoires puisque le bois brûlé pour fournir les charbons ajoutés au plâtre était très certainement issu de récupération. Nous noterons un exemple similaire de construction du XIV<sup>e</sup> siècle mettant en œuvre un pilier chanfreiné avec la maison médiévale fouillée par Nicolas Thomas en 2003 (**Thomas 2010** : pilier F29, p. 168).

Afin de dater la démolition qui s'accompagne du comblement des espaces de caves, les contextes **1030** et **2014** doivent être privilégiés car ce sont ces US qui ont livré le plus de restes, avec moins d'éléments intrusifs liés aux constructions postérieures. Ces deux couches ont livré à peine une quarantaine d'éléments céramiques allant du XIV<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Une datation au carbone 14 sur un fragment de charbon contenu dans un nodule de plâtre de l'US **1030** indique une fourchette 1428-1468 (95,4 %), ce qui pourrait témoigner des dernières modifications apportées à cet état de bâti avant sa démolition.

### Analyse

Nous sommes en présence d'un bâtiment large de près de 4 m et long de 11,80 m environ, soit 2 toises par 6. Nous retrouvons la largeur de deux toises des parcelles laniérées identifiées dans les archives anciennes (**2.3.4** et parcelles acensées en 1375-1376 sur la **Fig. 64**). Le voûtement en berceau s'accorde parfaitement à ce type de cave : à Douai, J.-D. Clabaut note que toutes les caves couvertes par des voûtes en berceau appartiennent à des caves de plan rectangulaire perpendiculaires à la rue (**Clabaut, Demolon 2007** : 60). Cette cave de plan rectangulaire se déployait perpendiculairement à la rue, et devait donc appartenir à la maison qui avait pignon sur rue, antérieure à la fusion de plusieurs parcelles attribuée à Oudart de Trigny vers 1380 et repérée par l'étude historique d'Emilie Cavanna en **2.3**. L'usage mixte de la pierre pour l'espace voûté et du plâtre pour l'espace sous plancher est à noter mais ne doit pas nous étonner comme le remarque Ivan Lafarge (**Lafarge 2019** : 144). Suivant cette même logique, au sein d'une maçonnerie au plâtre, les éléments de support (piliers, corbeaux) font plutôt appel à la pierre de taille (**Lafarge 2013** : 207).

En ce qui concerne la présence d'incisions sur les voussoirs des caves, il en est également fait mention dans le cellier dit de la maison de la Cène à Saint-Denis sous la forme de chiffres romains (**Wyss, Gély 2021** : 231).

La salle du rez-de-chaussée pourrait être qualifiée de salle basse par commodité dans la mesure où sa position par rapport à la rue n'est pas

connue. Située à 32,45 m, elle devait être accessible depuis la rue par un escalier - dont la maçonnerie **1027** pourrait être un témoignage. En effet, nous supposons que le niveau médiéval de la rue devait être environ un mètre plus bas qu'aujourd'hui si nous nous référons aux niveaux de sols observés en arrière de parcelle (US **2018**).

L'escalier d'accès à la cave **1043** était recouvert par une trappe comme le suggèrent les trous de fixations présents en partie supérieure du mur **1035**. C'est cette configuration qui est la plus courante à Orléans (**Alix, Morleghem 2019** : 66 ; **Alix 2021** : 307), contrairement à certaines villes comme Provins ou Vézelay qui privilégiaient les accès directs depuis la rue. Olivier Deforge estime que dans le cas de Provins, l'aménagement de trappes est souvent le signe de réaménagement accompagnant la désaffectation de la cave (**Deforge 2021** : 334), ce qui n'est pas le cas ici puisqu'aucune trace de reprise n'est visible dans les maçonneries. L'arcade aveugle qui ménage une niche dans la salle sous plancher pouvait servir à ranger des luminaires, de la vaisselle ou des outils (**Alix 2019** : 424) ; c'est pourquoi on la retrouve à proximité de l'escalier d'accès (**Alix, Morleghem 2019** : 67).

**Fig. 119** Figuration d'une fermeture d'escalier par un dispositif de trappe.

La descente de cave, attribuée au Maître de Dinteville ; musée Städel, Francfort-sur-le-Main.



La couverture de plancher ne fait pas de doute même si les vestiges similaires sont rarement observés du fait de leur mauvaise conservation. Comme à Douai (**Clabaut, Demolon 2007** : 69) ou Lille (**Clabaut 2019** : 52), ce sont les corbeaux qui attestent des caves construites sous plancher. Ces couvrements de plancher sont souvent associés à des arcs diaphragmes (**Sandron, Pillet 2015** : 16), ce qui n'est ni le cas ici, ni dans la cave du 11 rue du Renard (**Sandron 2015** : 48-49). Les consoles soutenaient une poutre - ou sommier - sur laquelle venaient reposer les solives perpendiculaires. Lors de la fouille de l'Hôtel de Mongelas, une négatif de poutre a ainsi été retrouvé, associé à une construction en plâtre avec corbeau (**Thomas 2010** : 161). Dans l'introduction d'un récent ouvrage qu'il a dirigé, Dany Sandron rappelle que l'usage de couvrements mixtes (voûtes et planchers) se retrouve par exemple dans la cave du 4 place Jean Amyot à Melun (cf. **Guéret-Laferté Förstel et al. 2006** : 49-63) et que les caves sous planchers sont majoritaires à Laon notamment (**Sandron 2021** : 20), mais plus rares à Orléans (**Alix 2021** : 309).

Le creusement du puits à l'extérieur du bâti distingue notre construction par rapport à d'autres exemples connus, comme la cave du 11 rue du Renard (idem : 17) ou celle du 36 rue Quincampoix (**Chaumet 2015** : 44), où le tracé du puits est inscrit dans l'espace de cave. En revanche, aucune amorce de soupirail n'est visible dans les maçonneries pourtant conservées jusqu'au niveau du rez-de-chaussée.

L'ensemble a été découvert dans un état de conservation exceptionnel, comblé par des gravats de démolition. Ces caves semblent avoir été complètement oubliées suite à leur abandon au XV<sup>e</sup> siècle. L'absence de marques d'usure ou de fumée sur les parements indique qu'elles n'ont pas servi longtemps. En outre, le faible volume de mobilier archéologique et la présence de ces gravats jusqu'au sommet de la cave voûtée – pourtant intacte – plaident pour un comblement volontaire de ces espaces, peut-être dans un souci de confortement du terrain.

La faible superficie et les recoupements divers liés aux constructions de l'hôtel moderne empêchent une analyse spatiale plus poussée des aménagements extérieurs (**2028-2018-2063**).

Si nous comparons ces résultats aux données issues de l'exploitation des archives, il apparaît que cet état de bâti correspond à un parcellaire laniéré tel qu'il est identifié à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et ce jusque dans les années 1375-1376. En effet, à partir de cette date, l'acquisition de plusieurs parcelles par Oudart de Trigny (**2.1, 2.2 et 2.3** sur la **Fig. 64**) amorce la constitution d'un vaste ensemble précurseur du futur hôtel de Rieux puis Amelot de Bisseuil. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, période désignée par les indices archéologiques, la parcelle appartenait à Raoul le Prier jusqu'en 1358, puis à Henry le Munnier ou Mousnier.

Il est impossible de déterminer si nous sommes en présence de l'état immédiatement antérieur à l'acquisition par Oudart de Trigny ou d'une partie de l'hôtel construit par ce dernier qui aurait conservé le tracé des anciennes parcelles. L'élément de vitrail à décor de fleur de lys retrouvé dans une couche de démolition postérieure pourrait tout à fait appartenir à l'hôtel de la famille de Rieux puisque Jean II de Rieux a été fait maréchal de France en 1397 mais cet indice ne permet pas à lui seul d'affirmer que la construction de l'ensemble fouillé est aussi tardive. D'autant que les sources stipulent que Jean de Rieux fait acquisition d'un hôtel déjà existant.

Les caves au Moyen Âge servaient essentiellement de lieux de stockage du vin, parfois des produits laitiers comme le rappelle Dany Sandron (**Sandron 2021** : 14)



## 3.2 Phase 2 : XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles

### Description

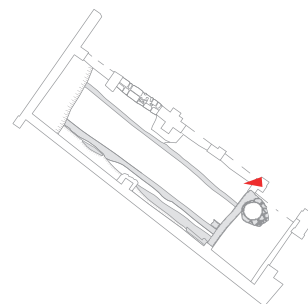
La seconde phase d'occupation est marquée par la démolition du bâti dont nous retrouvons les gravats en comblement des caves (présenté en 3.1.2 pour l'argumentation chronologique), puis par deux états de constructions au plâtre (**Fig. 120** et **Fig. 121**). Pour rappel, le volume des caves voûtées et de l'espace planchéié a été comblé par une séquence de démolition composée des US **1023**, **2032-2014-2013** / **1030-1055**. Au nord-ouest du mur **1042**, le rez-de-chaussée au-dessus du sol **1024-1031** était scellé par une couche de démolition **1023** constituée de gravats de plâtre stérile tout à fait similaire à l'US **1030** (coupe 1 : **Fig. 75 p. 162** ; coupe 2 : **Fig. 111 page 184**).

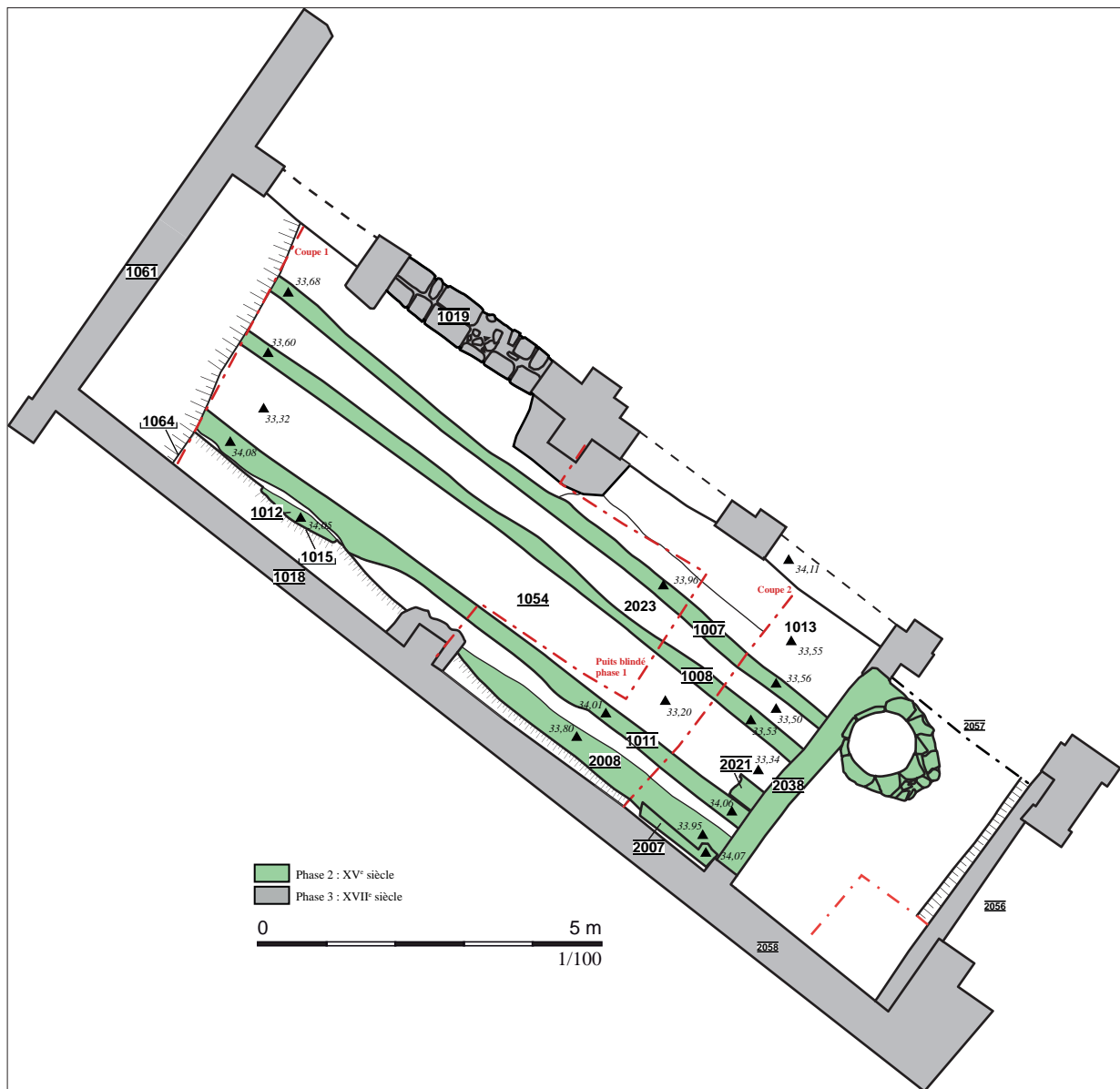
**Fig. 120** Vue générale des vestiges de la phase 2.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



Le long de la tranchée d'installation (US **1015**) du mur **1018** (hôtel XVII<sup>e</sup>), nous avons observé une première séquence très mal conservée qui s'installe sur les niveaux de démolition **1023/1030/2014**. Cette séquence visible dans les coupes 1 (**Fig. 75 p. 162**) et en coupe 2 (**Fig. 111 p. 184**) était observable en plan sur une quinzaine de centimètres de largeur seulement. Cette séquence était composée d'une première couche marneuse homogène (US **1022**) qui pourrait être une préparation du sol en plâtre **1021** situé à la cote 33,48 m NVP. Ce sol au niveau de la coupe 1 était très dégradé et n'a ainsi été observé qu'en coupe, sur une épaisseur d'un à deux centimètres. En revanche, il correspond probablement au sol **2008** relevé en coupe 2 à la cote 33,83 m. Le sol **2008** reposait à cet endroit sur un radier US **2009** composé de petits blocs calcaires et de plâtre qui surmonte là-encore la démolition de la phase précédente. Le sol **2008** était associé à une maçonnerie **2007** qui dessinait un angle malheureusement très lacunaire (**Fig. 122**).

En coupe 1, le sol **1021** était recouvert par le remblai **1020** constitué de





**Fig. 121** Plan général des vestiges de la phase 2.  
DAO : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

**Fig. 122** Le sol 2008 et l'angle de la maçonnerie 2007.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



gravats de plâtre, lui-même recouvert par un niveau marneux **1013** qui servait de préparation au sol **1012** (Fig. 121 et 123). Il s'agissait d'un sol de plâtre à 34,05 m très lacunaire.



Fig. 123 Les vestiges de la phase 2 en début d'opération.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

Cette première séquence conservée sur une bande très étroite le long de la tranchée **1015** était recoupée au nord-est sur toute la longueur par le creusement d'installation des murs **1011** et **1008** qui fonctionnaient ensemble (Fig. 120). Mais ces deux maçonneries recoupaient un premier état de bâti de la phase 2, le mur **1007**. Les trois murs étaient visibles sur une dizaine de mètres.

Nous voyons sur la Fig. 124 que les parties nord des murs **1007** et **1008** n'étaient pas parementées et que la partie sud de **1011** ne l'était pas non plus tandis que les autres faces étaient parementées relativement soigneusement. Ainsi, on devine que ces trois maçonneries ont été creusées dans les remblais antérieurs pour ménager un espace de circulation en contrebas d'un niveau de sol sans doute arasé par l'installation de l'hôtel XVII<sup>e</sup> de la phase 3.

Le mur **1007** était constitué d'un seul rang de blocs, soit à peine une vingtaine de centimètres. Cette faible épaisseur s'explique par le fait qu'il était creusé (creusement US **1010**) et donc maintenu par les remblais extérieurs. Il était conservé sur une soixantaine de centimètres de haut. Une semelle de plâtre **1009** servait à la fois de radier au mur et de niveau de sol à la cote 33,13 m (coupe 1 : Fig. 75 p. 162) et 33,20 m (coupe 2 : Fig. 111 p. 184). Lors de la première phase (coupe 1), la couche brune de nature détritique et de plâtre pulvérulent US **1006** (=1051) pourrait marquer la phase d'utilisation. Ces deux niveaux étaient surmontés par des remblais d'abandon : d'une part par l'US **1005** (poches détritiques et gravats de plâtre) et de l'autre par l'US **1049** (= **2023**, limon brun et nodules de plâtre) qui ont livré très peu de matériel archéologiques puisque seuls 45 tessons de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ont été retrouvés dans l'US **1005** et 2 tessons dans l'US **2023** du milieu ou de seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le remblai supérieur **1005** était ensuite recoupé par l'installation (US **1017**) des murs **1008** et **1011** qui reposaient sur une semelle de plâtre servant également de sol **1054**. La tranchée d'installation était comblée par l'US **1014** (=2024) où 27 fragments céramiques de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ont été retrouvés. Les deux murs mesuraient de 20 à 30 centimètres de large, soit l'épaisseur d'un seul bloc calcaire grossièrement taillée dont seule la face de parement était régulièrement dressée. En effet, ces deux murs fonctionnant ensemble ménageaient un espace de circulation en contrebas des remblais antérieurs. Le sol **1054** se trouvait à la cote moyenne de 33,30 m, sans

**Fig. 124** Les murs 1007, 1008 et 1011.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



qu'un pendage particulier ne puisse être perçu. Sur **1054** une couche US **1052** détritique meuble, brune, a été observée sur un à deux centimètres d'épaisseur de façon sporadique.

La largeur entre les deux murs était de un mètre, les deux murs étant conservés en moyenne sur une hauteur de 80 à 90 cm ; ils n'étaient pas fondés puisqu'ils reposaient directement sur le sol de plâtre **1054**.

Ces trois murs **1007**, **1008** et **1011** fonctionnaient avec la maçonnerie **2038** qui est venue rehausser l'ancien mur **2022** (le mur fermant le bâti de la phase 1 et qui intégrait le puits **2003**) tout en bouchant l'accès par l'escalier **2037** de la phase 1. Nous remarquons à l'angle du mur **1011** et du mur **2038** (voir sur le plan de la **Fig. 121**) un fragment de maçonnerie **2021** trop lacunaire pour être interprété (**Fig. 125**).

La construction de la maçonnerie **2038** s'est accompagnée également d'une reprise du parement **2060** du puits **2003** (**Fig. 126**). Cette reprise a entraîné un creusement **2002** visible dans le sol antérieur **2018**. Dans l'US **2030**, en comblement de **2002**, une quarantaine de tessons ont été retrouvés, ils s'inscrivent dans une chronologie centrée sur le XIV<sup>e</sup> siècle mais avec des éléments allant du XIII<sup>e</sup> à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Quant à la partie extérieure, l'ancien sol **2018** est surmonté d'un remblai d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur, l'US **2017** (**Fig. 71**). Cette couche hétérogène compacte de terre brune limoneuse incluait des gravats de plâtres de petite dimension, un cailloutis et des pierres calcaires. Elle a livré un matériel céramique important de 345 restes dont la production se

concentre sur une période s'étendant de la fin du XIII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle ; toutefois, Caroline Claude y note quelques éléments qui appartiennent au XV<sup>e</sup> siècle. Ce mobilier plutôt associé à la phase 1 s'inscrit donc dans un contexte d'abandon (US 2017) et fournit un *terminus post quem*. Sur ce remblai, le sol 2016 est une fine couche de plâtre mal conservée (Fig. 127) qui n'a livré qu'un seul tesson du XIV<sup>e</sup> siècle en position résiduelle.



**Fig. 125** La maçonnerie 2021 à l'angle de 1011 et 2038.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 126** Le puits 2003 avec indication de la reprise.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 127** Le sol 2016.

Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

### Abandon, construction de l'hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle (phase 3)

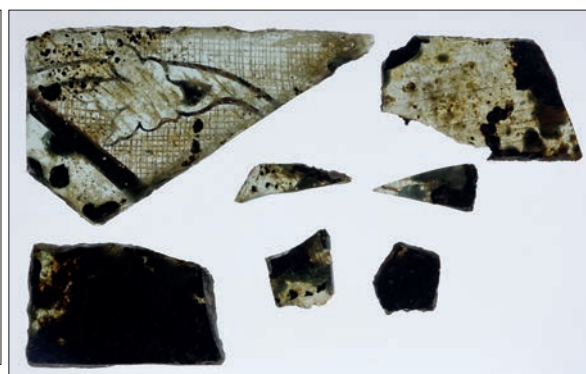
Plusieurs remblais de comblement à l'intérieur de l'espace de circulation dessiné par les murs **1008** et **1011** ont été distingués : **1003=1050** (71 NR) et **1004=1053** (4 NR) en coupe 1, **2015** (20 NR) en coupe 2. Comme indiqué, ces remblais ont livré relativement peu de mobilier céramique mais ce dernier, plutôt homogène d'un point de vue chronologique, était centré sur la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces remblais étaient hétérogènes dans leur composition de limon brun à gris (**1003**) et de gravats de plâtre (**1004**).

Dans l'US **1003**, des fragments de verre résiduels ont été retrouvés : fragment de coupe tupiliforme du XIV<sup>e</sup> siècle décorée de côtes saillantes (ISO 848-1003-8), deux fragments de vitrail (ISO 848-1003-10 et 848-1003-12) dont l'arrière-plan est traité avec un motif dit « cage à mouche », très à la mode à la période médiévale. Deux autres fragments du XIV<sup>e</sup> siècle présentent des lettres de style gothiques qui permettent de leur attribuer une période chronologique (848-1003-09 et 848-1003-10 : Fig. 128). Nous notons également un fragment de vase à décor composé de filets de verre de couleur bleu outremer, rapportés sur une panse en verre incolore, de grande qualité (ISO 848-1003-7).

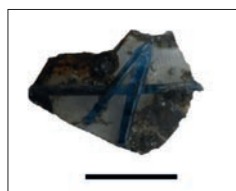
Fig. 128 Les fragments de verres de l'US 1003.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



ISO 848-1003-10



ISO 848-1003-12 (en haut à gauche)



ISO 848-1003-7

Le remblai **1003** était recouvert par une couche plâtreuse (US **1002**) qui pourrait correspondre à un niveau de chantier contemporain de la construction de l'hôtel du XVII<sup>e</sup> ; cette US a livré 28 restes céramiques du XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons noté au début de la fouille, en bordure de la rue des Guillemites, un large creusement US **1064** qui a entaillé les vestiges de la phase 2 jusqu'à l'apparition de la voûte médiévale. Ce creusement qui a donné l'opportunité de la coupe 1 est mal justifié, il pourrait correspondre aux besoins de l'installation du mur en front de rue **1061** ou au démontage d'un dispositif d'accès depuis la rue dont seul aurait subsisté le mur **1027** de la phase 1 (en coupe 1). Enfin, un dernier remblai massif US **1001** (=2001) recouvrait les vestiges de cette phase 2, les remblais d'abandon ainsi que ce creusement **1064** : il s'agissait d'un remblai grisâtre constitué de pierres et de quelques éléments de construction ou de blocs calcaires. Le mobilier associé, relativement pauvre, une vingtaine de tessons, appartient au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, un fragment de pot à feu en calcaire a également été retrouvé dans ce remblai (Fig. 129). Ce remblai **1001** pourrait marquer la phase de construction du bâti XVII<sup>e</sup>. Il faut noter que lors de la fouille en plan, trois US avaient été distinguées au sein de **1001** : **1044**, **1045** et **1046**. Ces US n'avaient pas livré de matériel et ont été fusionnées lors du relevé en coupe.

L'US **1000** (=2000) était un mélange de sable et d'anciens éléments de sol

(pavés de grès, quelques tommettes), les fragments céramiques y étaient tout à fait hétérogènes puisque des formes médiévales accompagnaient des productions XVII<sup>e</sup> siècle (18 NR).



**Fig. 129** Le pot à feu de l'US 1001.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).

Le puits **2003** était comblé à la fin de la période par une série de remblais recouvrant les niveaux d'utilisation décrits précédemment (p. 173 et sq.) :

- US **2047** = Premier comblement du puits **2003** : niveau sableux gris-clair à gris foncé situé au fond du puits. 12 NR, XVI<sup>e</sup> B / XVII<sup>e</sup> A.
- US **2046** = sédiment argilo-sableux gris, blocs calcaires et cailloux. 8 NR, XVI<sup>e</sup> B / XVII<sup>e</sup> A.
- US **2045** = gros blocs de pierre dont certains présentent des traces de chauffe. 2 NR, XVI<sup>e</sup> B.
- US **2044** = alternance de sédiment argileux gris et de blocs de pierres. 30 NR, XVI<sup>e</sup> B / XVII<sup>e</sup> A.
- US **2026** = Comblement très compact et humide, moins de plâtras que 2025, peu de mobilier. 1 NR, XVII<sup>e</sup>.
- US **2025** = Comblement constitué de plâtras avec quelques gros fragments, légèrement humide. Peu de mobilier. 2 NR, XVII<sup>e</sup>.
- US **2006** = Comblement sableux humide avec plus faible densité de pierres que dans le remblai 2005 ; nombreux fragments d'ardoise. 15 NR, XVII<sup>e</sup> B.
- US **2005** = Comblement limono-sableux sec avec une importante concentration d'enduits peints, de nodules calcaires et de fragments d'ardoises. 35 NR, première moitié XIX<sup>e</sup>. 13 NR, XVII<sup>e</sup> B.
- US **2004** = Comblement supérieur du puits 2003 formé de gravats de plâtre, de pierres calcaires et de remblais sableux grisâtres. Bouchons de liège et beaucoup d'ardoises, TCA, faune, céramique et verre. 35 NR, première moitié XIX<sup>e</sup>.

Le mobilier céramique indique un comblement du puits à partir de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, très probablement en lien avec la construction de l'hôtel dans les années 1657-1660. Le dernier comblement (**2004**) pourrait plutôt être lié à une reprise postérieure du sol.

Quelques éléments en verre de vases à boire raffinés du XVII<sup>e</sup> siècle ont été collectés dans les US **2005** et **2026** : les ISO 848-2005-2 et 848-2026-2 sont caractéristiques des productions prestigieuses, en verre dit « cristallin », influencée par des verriers italiens, très à la mode à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

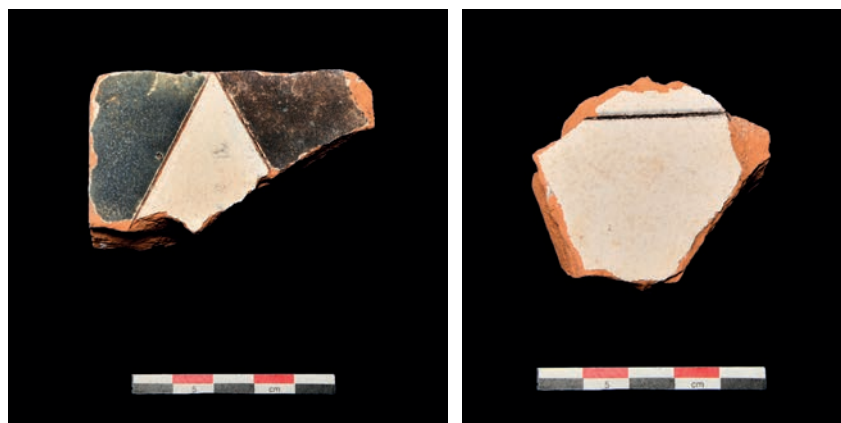
Notons encore dans les US **2025** et **2026** la présence de deux éléments de carreaux faïencés (**Fig. 130**).

L'US **2011** constituée de gravats de plâtre proche de l'US **2013** mais comblement de la tranchée d'installation du mur 1019 est bien visible sur la **Fig. 131** (hôtel XVII<sup>e</sup> phase 3). : 205 NR milieu XVI<sup>e</sup> siècle.

**Fig. 130** L'US 2011, comblement de la tranchée d'installation du mur 1019.  
Cliché : J. Avinain (DHAAP/ville de Paris).



**Fig. 131** Carreaux de pavement faïencés 848-2025 et 848-2026.  
Cliché : P. Saussereau (DHAAP/ville de Paris).



848-2025

848-2026



## Datation et analyse

Les derniers niveaux de démolition percés par l'installation des maçonneries de la phase 2 (US **1047=2013** et **2010=1034**) fournissent un *terminus post quem* avec de la céramique de la première moitié ou du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La reconstruction de l'hôtel particulier en 1657-1660 donne évidemment un terminus parfaitement connu (nous retrouvons ainsi dans le comblement de la tranchée **1015**, composé des US **1016** et **1060**, du mobilier céramique de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle essentiellement).

Dans les niveaux d'abandon de la phase 2 (US **2043**, **2044**, **2045**, **2005**, **2006**, **2025**, **2026** observés à l'intérieur des espaces construits délimités par les murs **1007**, **1008** et **1011**, le mobilier va du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup>.

La reprise du puits a entraîné un creusement **2002** visible dans le sol **2018**. Dans l'US **2030**, en comblement de **2002**, une quarantaine de tessons ont été retrouvés, ils s'inscrivent dans une chronologie centrée sur le XIV<sup>e</sup> siècle mais avec des éléments allant du XIII<sup>e</sup> à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Il semblerait donc que les constructions de la phase 2 aient eu lieu à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et que leur utilisation se soit concentrée surtout sur la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, si nous considérons le mobilier de comblement du puits, il semblerait que celui-ci ait été abandonné dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avec un comblement définitif en partie supérieure au moment de la construction de 1660.

Il est impossible d'identifier ces éléments bâtis dont la fonction nous échappe. Ils ne s'alignent pas sur le parcellaire qui se maintient de l'époque médiévale à aujourd'hui et paraissent transcrire une logique d'occupation de l'espace tout à fait différente. Malheureusement, la surface observée ne permet pas de rattacher ces maçonneries à d'autres structures.

L'état de ruine au milieu du XV<sup>e</sup> siècle est bien attesté par les sources qui indiquent de nombreux changements de propriétaires entre 1450 et 1660 (cf. **2.3.5**). Les constructions de la phase 2 pourraient correspondre au rachat de la parcelle par Nicolas Le Hardy en 1567. Il s'agit d'un officier curial, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi devenu grand prévôt de France.

## 4. Les études de mobilier

### 4.1 Étude de la céramique médiévale et moderne de la tranche 1 (2017)

Caroline Claude (CRAHAM UMR 6273 / Inrap Centre Île-de-France) avec la collaboration de François Renel (UMR Arscan 7041 / Inrap Centre Île-de-France) Inrap Centre Île-de-France

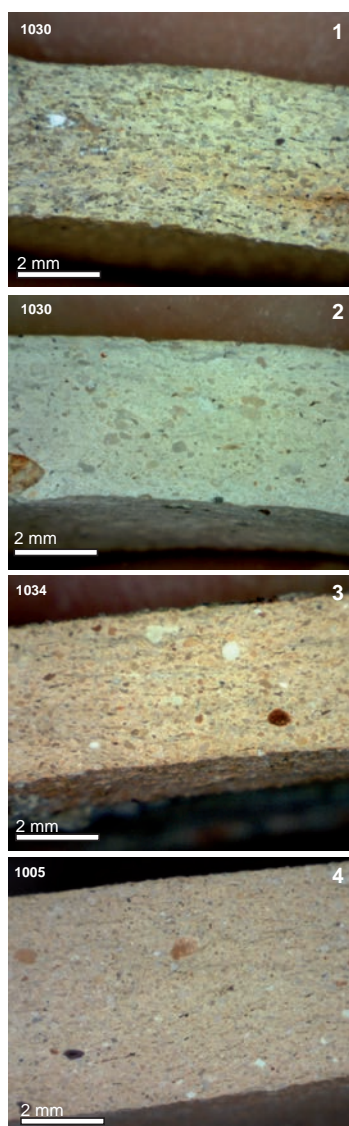
Le mobilier recueilli lors de l'opération archéologique menée à l'hôtel des Ambassadeurs en 2017 se compose de 330 tessons de céramiques datés entre la fin du Moyen Âge et le XVII<sup>e</sup> siècle. Aucun tesson antérieur à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle n'a été identifié. Le corpus de tessons provient de niveaux de comblement et de tranchées de récupération. La période moderne est la plus représentée (91% des tessons; Fig. 132).

Fig. 132 Récapitulatif des datations US.

C. Claude, Inrap.

Fig. 133 Les pâtes céramiques.

C. Claude, Inrap.



ST	Période chronologique	Datation			NR
1000	Moderne		XVI <sup>e</sup>		18
1001	Moderne	Fin	XVI <sup>e</sup>	Première moitié	XVII <sup>e</sup> 19
1002	Moderne		XVII <sup>e</sup>		26
1003	Moderne	Dernier tiers	XVI <sup>e</sup>	Début	XVII <sup>e</sup> 62
1004	Moderne	Seconde moitié	XVI <sup>e</sup>		XVII <sup>e</sup> 4
1005	Moderne	Seconde moitié	XVI <sup>e</sup>		45
1014	Moderne	Seconde moitié	XVI <sup>e</sup>		10
1030	Moyen Âge	Dernier tiers	XIV <sup>e</sup>	Première moitié	XV <sup>e</sup> 22
1034	Moderne	Première moitié	XVI <sup>e</sup>		74
1037	Moderne		XVI <sup>e</sup>		6
1050	Moderne		XVI <sup>e</sup>		3
1059	Moderne		XVII <sup>e</sup>		19
1060	Moderne		XVI <sup>e</sup>		22

#### Les tessons du Moyen Âge

Ils sont principalement réalisés dans une pâte sableuse de teinte beige jaunâtre à chamois caractéristique des productions parisiennes médiévales. Les inclusions siliceuses sont petites, régulières et réparties de façon homogène dans la matrice argileuse qui présente de fines zones de retrait, de feuilletage (Fig. 133 : 1). Parmi les sept tessons datés entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle résiduels dans des US (US 1000 et US 1034), on note des panses à décor de flammules, un fond de coquemar, une panse à glaçure verte interne, caractéristiques d'une utilisation domestique car porteurs de traces de feu sur leur surface extérieure. Le reste des tessons du bas Moyen Âge provient de l'US 1030, niveau de comblement de la cave.

22 tessons ont été comptabilisés au sein de l'US 1030. Ils sont pour la majeure partie d'entre eux réalisés en pâte sableuse. Une part des récipients identifiés est caractéristique du XIV<sup>e</sup> siècle, comme un bord de coquemar à col convexe et décor de flammules (Fig. 134 : 1), un bord de cruche à bec verseur et lèvres amincies (Fig. 134 : 2), un fond de pichet peint à base balustre (Fig. 134 : 6) ou une panse de pichet. Cette dernière est en pâte ayant subi une surcuisson, elle porte un décor de fines bandes rapportées ainsi que des coulures de glaçure verdâtre.

Un tesson en grès du Beauvaisis (Fig. 134 : 4) a été reconnu : il s'agit d'un fond de tasse ou godet que l'on rencontre à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle en région parisienne (Ravoire 1998b).

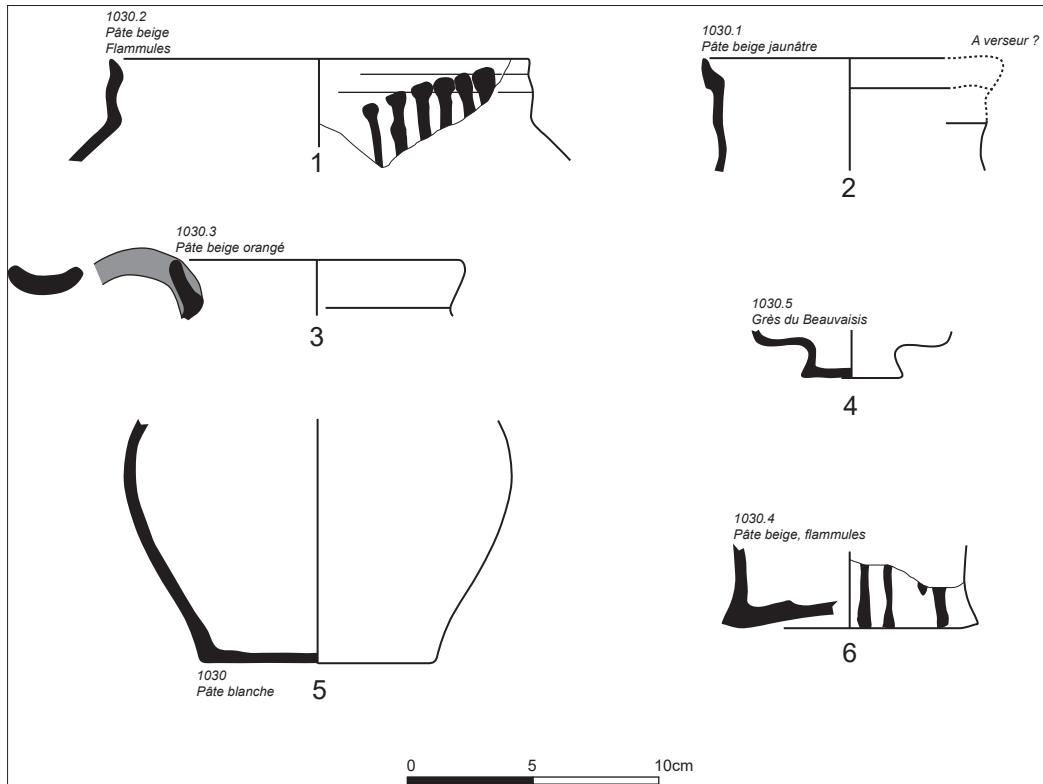
Quelques autres tessons sont quant à eux représentatifs de l'extrême fin du Moyen Âge (XV<sup>e</sup> siècle), notamment un bord de coquemar à bord éversé (Fig. 134 : 3) ou une panse à glaçure verte mouchetée interne. Une moitié inférieure de vase est réalisée dans une pâte extra locale (Fig. 133 : 2 ; Fig. 134 : 5) : elle est dense avec des inclusions moyennes de quartz. Elle n'est pas sans rappeler certains des produits trouvés dans l'extrême ouest de l'île-

de-France, comme à Mantes la Jolie (**Durand 2010**).

À ces tessons s'ajoute une panse en pâte claire engobée recouverte extérieurement d'une belle glaçure jaune (**Fig. 135**) appartenant vraisemblablement à une marmite. Ce fragment est un des premiers témoins des productions engobées que l'on rencontrera tout au long de la Renaissance à Paris. En effet, cette production engobée est bien connue en Ile-de-France à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle mais elle apparaît épisodiquement plus précocement dans des contextes parisiens dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à Paris avec un engobe rouge foncé (Ravoire 1998a : 179) comme cela semble être le cas pour notre exemple.

Les tessons de l'US 1030 sont ainsi les seuls témoins encore en place de l'occupation médiévale du site.

**Fig. 134** Les récipients de la fin du Moyen Âge.  
Dessin C. Claude, Inrap.



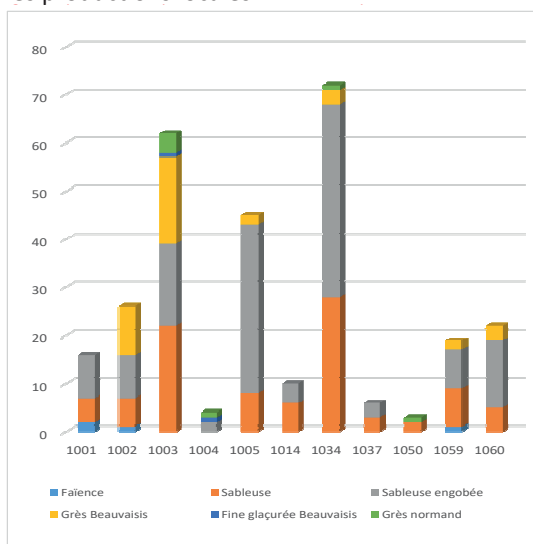
**Fig. 135** Panse de marmite en pâte claire engobée.  
Cliché C. Claude, Inrap

### Les productions du XVI<sup>e</sup> siècle – XVII<sup>e</sup> siècle

Le reste du corpus céramique (300 tessons) est daté entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Les productions reconnues correspondent à celles fréquemment rencontrées dans les ensembles parisiens contemporains : des pâtes sableuses locales de teinte beige orangé à orangée, des importations du Beauvaisis (grès ou pâte fine glaçurée à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle), de Normandie (grès bas normand) ainsi que quelques tessons en faïence pour le XVII<sup>e</sup> siècle (**Fig. 136**).

Les productions locales

**Fig. 136** Répartition des production au sein de chaque US.  
C. Claude, Inrap



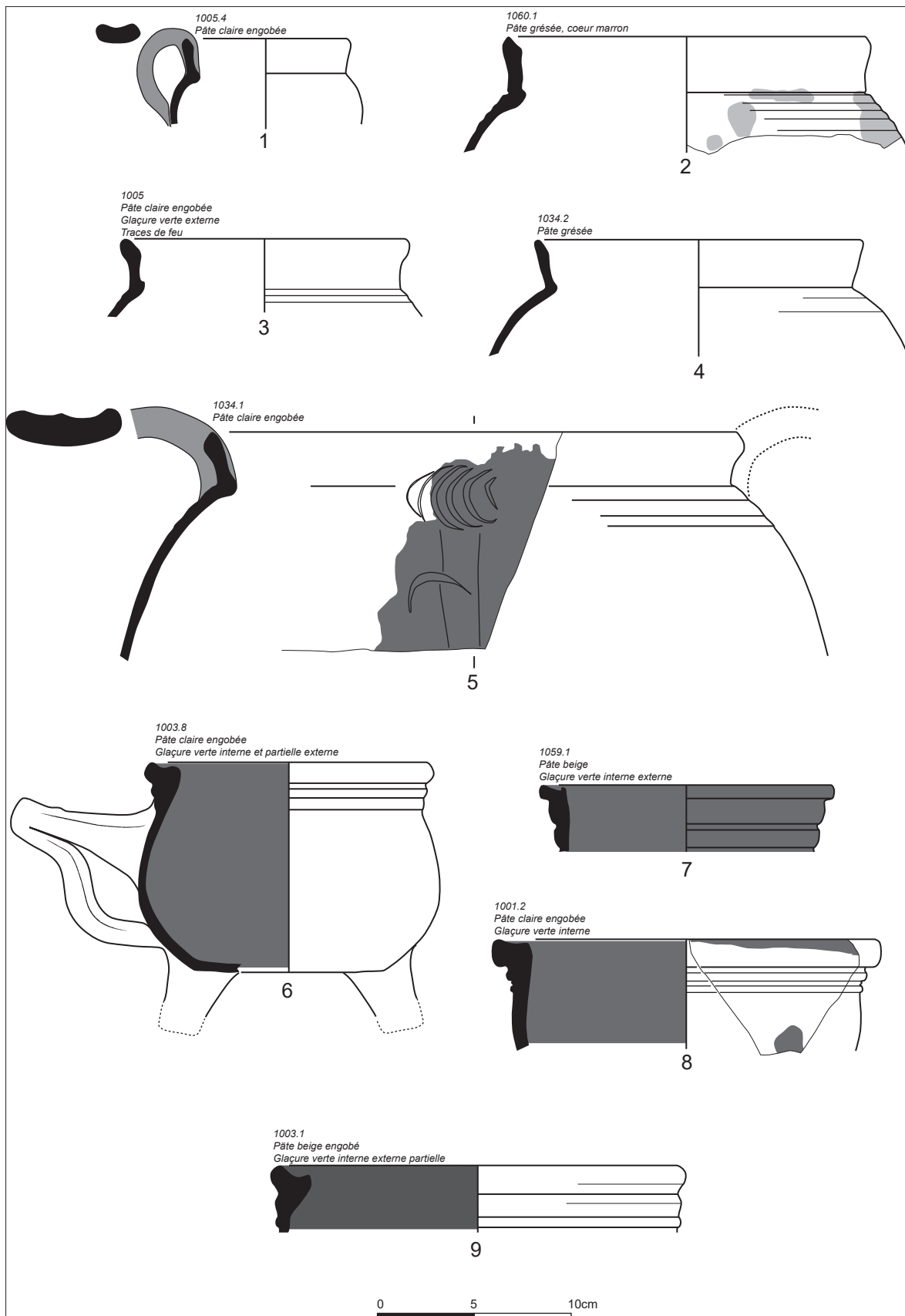
Les pâtes franciliennes sont le plus souvent de teinte beige orangé à orangée et majoritairement recouverte d'un engobe très fin de couleur rouge orangé couvrant les surfaces intérieure et extérieure. Les inclusions siliceuses sont petites, opaques ou orangées. Quelques inclusions plus grosses, rouges ou blanches parsèment la pâte (**Fig. 133** : 3-4).

Toutes US confondues, les pâtes engobées représentent 49 % des tessons en présence. D'autres productions régionales sont ponctuellement observées, notamment une pâte fine beige orangé à cœur gris évoquant les productions des ateliers de la vallée de l'Ysieux (dans l'US **1003**).

Les récipients produits localement appartiennent au répertoire des formes en usage en contexte domestique. Les différentes catégories fonctionnelles sont ainsi représentées. Les récipients pour la cuisson sont majoritaires (18 coquemars, 1 marmite, 3 couvercles). Des récipients pour la préparation (2 terrines, 1 tèle), pour le service (1 vase à boire, 3 coupelles, 1 chevrette), pour l'éclairage (lampe) et un pot horticole ont été également reconnus. Quelques vases sont de fonction incertaine. Les vases réalisés en pâte engobée sont, sauf quelques exceptions, des pots à cuire (coquemar, marmite).

Parmi les récipients pour la cuisson, deux types de pots ont été distingués, ceux du XVI<sup>e</sup> et ceux n'apparaissant qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> et surtout caractéristiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Les premiers présentent un bord droit et haut avec l'épaulement souligné de moulures (**Fig. 137**). Une glaçure partielle verte est plus rarement observée à l'opposé de l'anse. Ils sont de différents modules, de petit à grand. Le très grand module est alors muni de deux anses (en US **1034**) et fait office de marmite (**Fig. 137** : 5). Un décor de lunules emboîtées orne la liaison entre le bord et la panse et la panse est renforcée de larges bandes verticales. Ces différents modules répondent aux différents usages pour la cuisson ou le réchauffage de petites ou grosses quantités. Certains fonds de coquemars, non brûlés, laissent présager également d'un usage pour la conservation.

Le second groupe de vases destinés à la cuisson présentent un bord saillant et mouluré (**Fig. 137** : 6-9). Un est archéologiquement complet. Il provient de l'US **1003** (**Fig. 137** : 6, **Fig. 137**). Il s'agit d'un pot tripode de moyen module



**Fig. 137** Récipients pour la cuisson.

Dessin C. Claude, Inrap.

**Fig. 138** Pot tripode de l'US 1003.  
Cliché C. Claude, Inrap.

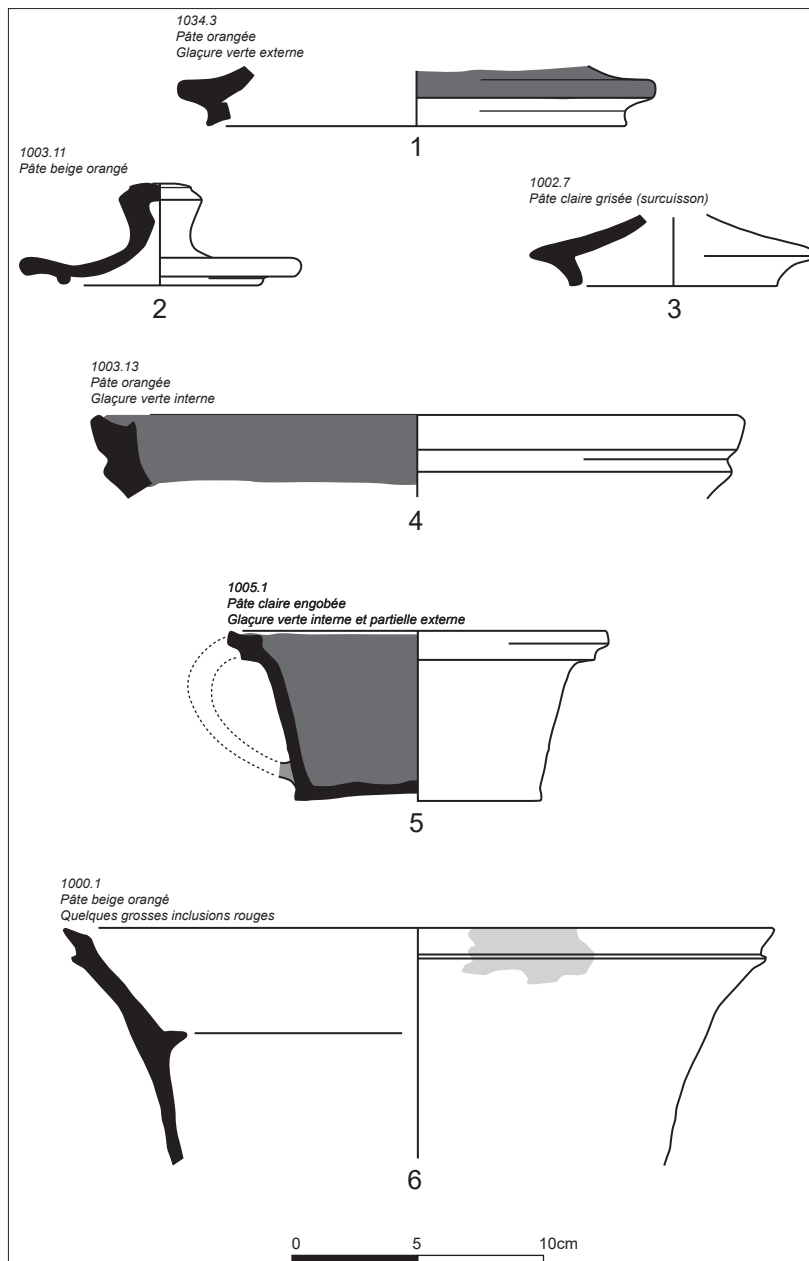


en pâte claire engobée, avec une panse légèrement surbaissée et muni de podes. L'anse massive forme un ruban. Une glaçure verte recouvre l'intérieur et partiellement l'extérieur. Des traces de feu externe et un dépôt blanchâtre interne attestent de son usage pour la cuisson. D'autres fragments de vase tripode à bord moulurés sont attestés dans les US **1001** et **1059** : ils sont de plus grand diamètre (**Fig. 137** : 8, 9). Ce type de récipient apparaît dans les assemblages parisiens datés entre la fin du XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle comme celui de la rue de la Verrerie (**Renel 2017a**), l'École Normale Supérieure de Chimie (**Renel 2013**) ou de l'Institut Catholique (**Renel 2017c**)...

Quelques couvercles ont été reconnus (**Fig. 139** : 1-3). L'un est de grande dimension et avec une glaçure verte externe et semble bien s'adapter aux coquemars. Les deux autres sont de plus petites dimensions et brut de décor. Ces types de couvercle à emboîtement et bouton de préhension sont généralement datés dans les ensembles parisiens entre la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle (**Ravoire 1991**, 263 ; **Renel 2017b**, 296, 301 ; **Renel 2017a**, 39 ; **Trombetta 1997**, pl.XI).

Deux types de formes ouvertes, utilisées pour la préparation, sont attestés : la terrine et la tèle. Une terrine, en pâte claire engobée, est archéologiquement complète (**Fig. 139** : 5, **Fig. 140**). Elle est à fond plat et panse tronconique. Le bord est saillant et forme un petit bandeau, l'intérieur est recouvert d'une glaçure verte. Elle est de petite dimension. La seconde terrine est de plus grand diamètre (**Fig. 139** : 4). Des terrines identiques ont été retrouvées lors des fouilles menées à Paris dans les thermes de Cluny (**Ravoire 1991**, 264) ou de l'hôtel Saint-Aignan (**Trombetta 1997**, pl. XII).

Un récipient à large ouverture et profil tronconique a été identifié comme une possible tèle à lait. Il est exempt de glaçure intérieurement. Il est à bord mouluré en forme de bandeau (**Fig. 139** : 6) et présente une corniche saillante interne disposée assez bas, vraisemblablement pour supporter un récipient s'y emboîtant.



**Fig. 139** Couvercle et récipients pour la préparation en pâte sableuse.  
Dessin C. Claude, Inrap.



**Fig. 140** Terrine de PUS 1005.  
Cliché C. Claude, Inrap.

Quelques récipients en pâte sableuse sont destinés au service de la table. Les éléments d'un petit vase à boire complètement glaçuré ont été mis au jour au sein de l'US 1005 (Fig. 141 : 3). Il n'y a pas de jonction entre les différents éléments mais une restitution peut être proposée. Il s'agit d'une forme haute et étroite avec un col haut, la lèvre est rectangulaire et l'anse ovale.

Une chevrette incomplète de petit module est également attestée (Fig. 141 : 4, 5). Elle est en pâte orangée, la glaçure se désquame de la surface. Le bord montre un profil en bandeau rentrant. Le bec, tubulaire, est légèrement pincé ; la base est ornée d'une couronne d'empreintes de doigt.

Un exemplaire similaire a été mis au jour rue de la Verrerie (Renel 2017a, 36) dans un contexte daté du XVII<sup>e</sup> siècle.

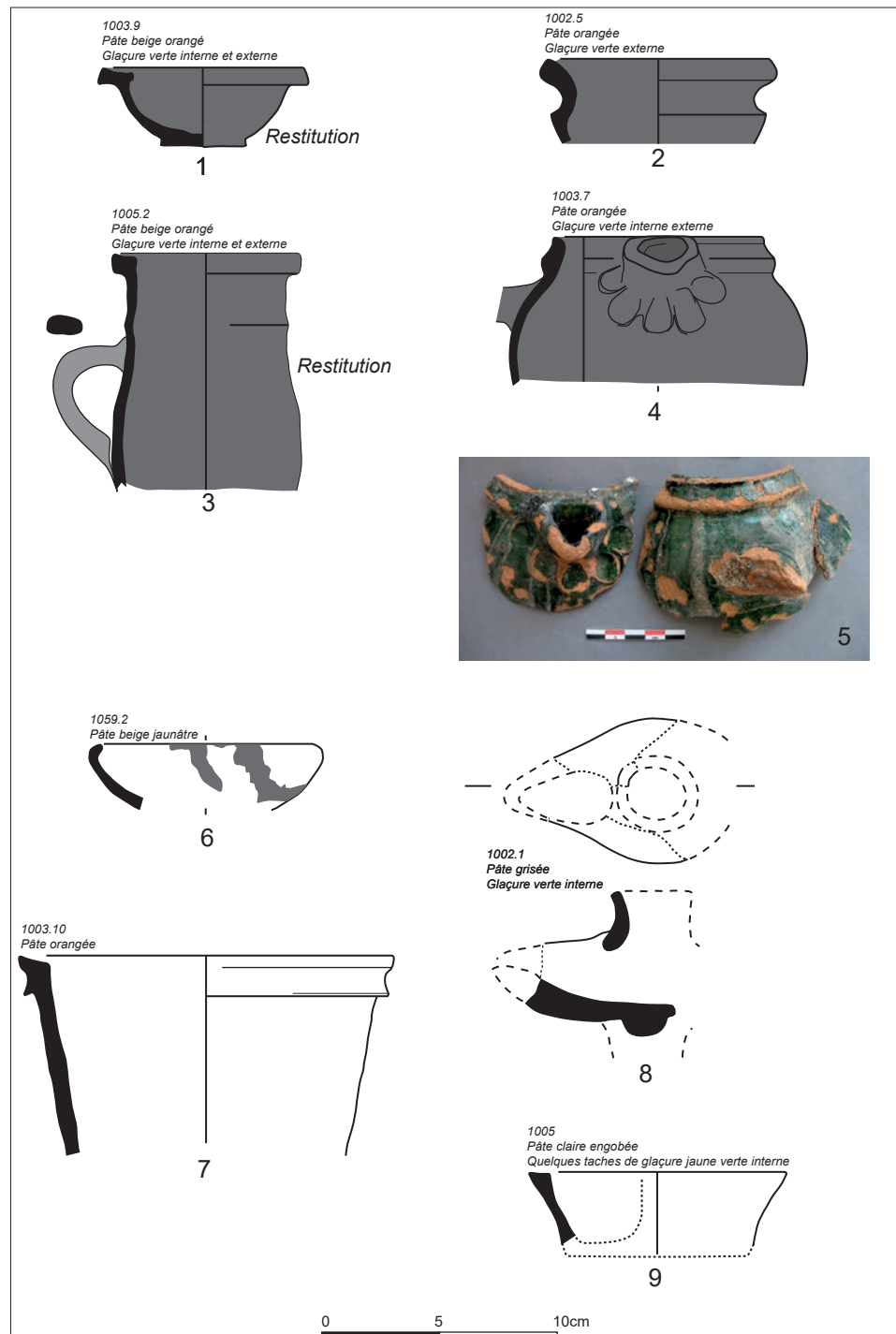


Fig. 141 Les récipients pour la table, pilulier, pot horticole et lampe.

Dessin C. Claude, Inrap.



On relève également deux petites coupelles à glaçure verte interne. L'une, recouverte extérieurement d'une glaçure verte (**Fig. 141 : 1**) est à lèvre rectangulaire saillante. Une autre coupelle est à bord rentrant (**Fig. 141 : 6**). Contrairement à la première coupelle, d'une belle qualité de réalisation indiquant un possible usage sur la table (salière ?) et à notre connaissance sans parallèle équivalent, la coupelle à bord rentrant est d'un type fréquent au XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi plus de 80 coupelles avaient été dénombrées dans la fosse d'aisance fouillée aux thermes de Cluny (**Ravoire 1991 : 225**), correspondant peut-être à des emballages perdus.

Un dernier récipient en pâte sableuse complète ce répertoire des petites formes ouvertes à usage dédié (**Fig. 141 : 2**). Réalisée en pâte orangée, elle est recouverte intérieurement et extérieurement d'une glaçure verte. La lèvre est éversée avec une panse carénée. Par sa taille et son profil, ce récipient rappelle les piluliers produits en pâte fine glaçurée en provenance du Beauvaisis (**Ravoire 1990, 137**). Il pourrait s'agir ici d'une imitation.

Un tesson de panse découvert dans l'US **1014** mérite un examen particulier (**Fig. 142**). Réalisé en pâte orangée, il appartenait peut-être à un récipient très décoré : nous distinguons un élément en argile rapporté (pastille ?) recouvert d'une glaçure verte à jaune. Les récipients portant ce type de décor complexe polychrome sont attestés au XVI<sup>e</sup> siècle à Paris et destinés à la table (portecouvert, réchaud de table).

Un pot de fleur en pâte beige orangé et des fragments de lampe complètent cet assemblage de récipient en pâte locale. Le pot de fleur est de taille modeste et présente un bord en bandeau (**Fig. 141 : 7**).

Un réservoir de lampe a été trouvé au sein de l'US **1002** (**Fig. 141 : 8**). La pâte est totalement noircie du fait d'une exposition au feu. Seul le réservoir est conservé avec son mode de fixation au pied au moyen d'une excroissance d'argile. La glaçure recouvrant le fond du réservoir ainsi qu'une partie de l'extérieur du bac est complètement altérée. L'aspect de cette lampe laisse perplexes : s'agit-il d'un rebut de fabrication ? Ou a-t-elle été exposée à une forte combustion ayant altéré son aspect ? Un bord de coupelle de lampe atteste de la présence d'une seconde lampe (**Fig. 141 : 9**).

### Quelques importations

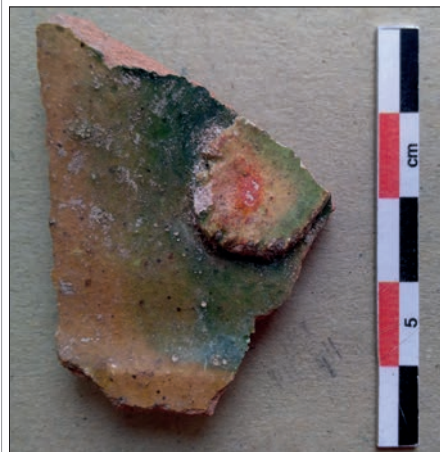
Hormis ces récipients en pâte locale, quelques éléments renvoient à des importations. Il s'agit de récipients principalement dédiés au service de la table et des liquides.

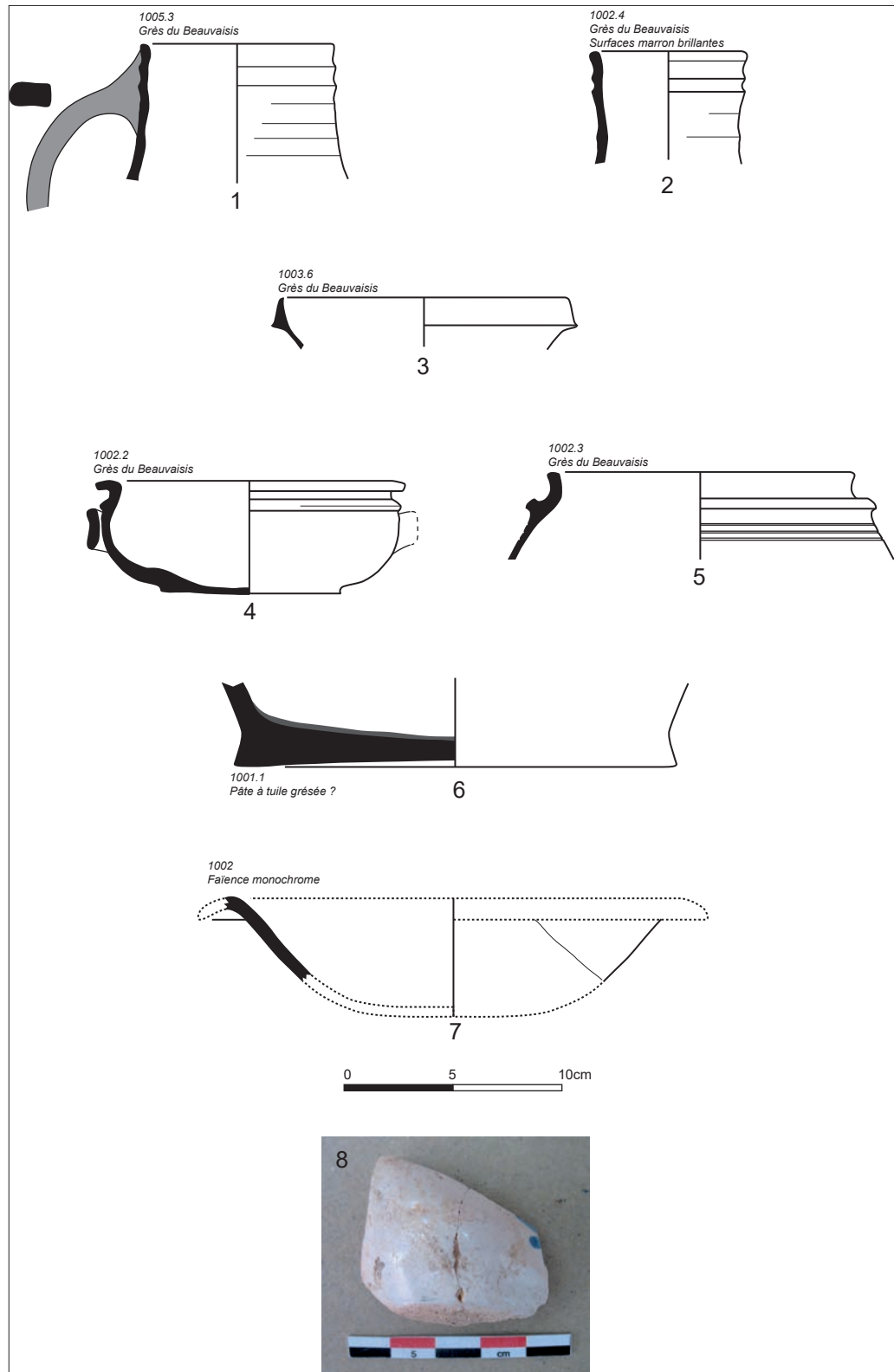
Du Beauvaisis sont achetés pichets (**Fig. 143 : 1, 2**), coupelle à bord en bandeau (**Fig. 143 : 3**), pot de conservation (**Fig. 143 : 5**), écuelle à anse horizontale et gourde. L'écuelle (**Fig. 143 : 4, Fig. 144**) présente la particularité d'avoir la surface interne recouverte partiellement de traces noires, un petit dépôt verdâtre est aussi observé. Les traces extérieures semblent correspondre à des empreintes de doigts. Ces empreintes correspondent très certainement à un usage déterminé de la coupelle mais méconnu. Ces différents récipients en grès sont attestés dans les ensembles parisiens entre les XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle.

Deux tessons en pâte fine glaçurée proviennent du Beauvaisis : une panse d'une assiette en **1004** et une panse de pichet à glaçure jaune interne et verte externe en **1003**. Ces récipients sont diffusés à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle en région parisienne.

Les éléments de faïence se rapportent, quant à eux, à un plat à aile ou *tondino* (US **1059**), une panse de forme ouverte en pâte rosée et monochrome à bord déversé (**Fig. 143 : 7**), évoquant les bassins circulaires, cuvettes à eau ou cadins attestés dans les ateliers nivernais dès le XVII<sup>e</sup> siècle (**Rosen 2009, 118, 235**). Le dernier tesson de faïence est énigmatique (US **1001**). Il s'agit de la base d'un petit récipient a priori de forme ovale (**Fig. 143 : 8**). La pâte est

**Fig. 142** Tesson de panse très décoré de l'US 1014.  
Cliché C. Claude, Inrap.





**Fig. 143** Récipients en grès du Beauvaisis ou en faïence et récipient technique.  
Dessin C. Claude, Inrap.

rosée et l'émail blanc crème avec un décor peint en bleu. Il s'agit peut-être d'un godet (salière, réservoir d'encre...).

Des fragments de pots à beurre en provenance de Basse Normandie ont été reconnus au sein de plusieurs US (1003, 1004, 1034, 1050).



**Fig. 144** Écuelle en grès de l'US 1002 : vues intérieure et extérieure.

Clichés C. Claude, Inrap.



Un fond de pot en pâte non tournée, mais d'aspect grésé, a été mis au jour au sein de l'US 1001 (**Fig. 143** : 6, **Fig. 145**). Il est de large diamètre (près de 20 cm à la base) et très épais. Le fond est complètement recouvert intérieurement d'une épaisse couche de vitrification. Cette matière vitrifiée, épaisse de plusieurs millimètres, est de teinte marron à jaune et est bulleuse. Elle semble être circonscrite au fond et ne semble pas déborder sur les parois internes. Il ne porte extérieurement aucune trace d'une quelconque exposition au feu. Son usage est indéterminé.

Ces différents récipients en céramique attestent d'une occupation entre le début du XVI<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Toute la gamme de récipients est représentée : que ce soit pour la cuisson, la préparation mais également le service, le jardinage ou l'éclairage. La présence d'un fond épais témoigne d'un usage spécifique (artisanal ou autre).

Aucun élément céramique postérieur au XVII<sup>e</sup> siècle n'a été mis au jour.

**Fig. 145** Fond de l'US 1001 avec dépôt vitrifié.  
Clichés C. Claude, Inrap.



### Bibliographie

#### Durand 2010

DURAND J.-C., *Mantes-la-Jolie (Yvelines), Le Prieuré Sainte-Marie-Madeleine du XIIe au XVIIIe siècles : rapport de fouille*, Pantin : Inrap Centre Île-de-France.

#### Ravoire 1990

RAVOIRE F., « Terres cuites glaçurées du Beauvaisis des XVIe et XVIIe trouvées Cour Napoléon du Louvre et secteur sud du Carrousel à Paris », *Bull. GRECB*, n°12, pp. 87-198.

#### Ravoire 1991

RAVOIRE F., « Un ensemble céramique du XVIe s. : la fosse L1 des thermes de Cluny à Paris », *Archéologie Médiév.*, tome 21.

#### Ravoire 1998a

RAVOIRE F., « La céramique des XIVe et XVe siècle issue des fortifications », in VAN OSSEL P., *Les jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*, vol. 73, Paris : Maison des Sciences de l'homme, coll. « Documents d'archéologie française », pp. 172-180.

#### Ravoire 1998b

RAVOIRE F., « Le mobilier archéologique : la céramique », in VAN OSSEL P., *Les jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*, vol. 73, Paris : Maison des Sciences de l'homme, coll. « Documents d'archéologie française », pp. 120-127.

#### Renel 2013

RENEL F., « Etude de la céramique moderne », in AVINAIN J., *Paris, 5e, 24 rue Lhomond, Ecole Normale Supérieure, département de physique-chimie : rapport de fouille*, Pantin : Inrap Centre Île-de-France, pp. 73-92.

#### Renel 2017a

RENEL F., « Identification de la céramique », in AVINAIN J., *Paris (4e arrondissement), 6 rue des Archives / 19 rue de la Verrerie : rapport de diagnostic archéologique*, Paris : DHAAP, pp. 31-46.

#### Renel 2017b

RENEL F., « La céramique de la fin du Moyen Âge et de la période moderne », in CELLY P., *Paris 6e, Institut de France - 23 quai de Conti : Parcelle de l'An IV - fouille de l'auditorium : rapport de fouille*, Pantin : Inrap Centre Île-de-France, pp. 282-323.

#### Renel 2017c

RENEL F., « Le mobilier céramique des périodes médiévale, moderne et contemporaine sur le site des Carmes Déchaux », in LEGRIEL J., *Paris VIe, Institut Catholique de Paris, 19-23 rue d'Assas, Rue de Vaugirard, Rue Cassette, Occupation urbain du 1er siècle apr. J.-C. et Couvent des Carmes Déchaussés : rapport de fouille*, Pantin : Inrap Centre Île-de-France, pp. 182-217.

#### Rosen 2009

ROSEN J., *La faïence de Nevers 1585-1900. Tome 2 : l'Age d'or du XVIIe siècle*, Faton, Dijon : s.n.

#### Trombetta 1997

TROMBETTA P.-J., *Paris 3e, 71-73 rue du Temple : Hôtel Saint-Aignan : rapport de fouille*, Saint-Denis : SRA Ile-de-France.

## Inventaire détaillé de la céramique médiévale et moderne (tranche, 2017)

ST	Catégorie pâte	Type	A	F	B	P	Tot	Période chronologique	Datation			
1000	Sableuse claire	Coquemar		1	2	4	7	Moderne		XVie		
1000	Sableuse claire	Pichet		1			1	Moyen Âge		XIVe		
1000	Sableuse claire	Tèle			1		1	Moderne		XVie		XVIIe
1000	Sableuse claire					2	2	Moderne		XVie		XVIIe
1000	Sableuse claire					1	1	Moyen Âge		XVie		XVIIe
1000	Sableuse claire					1	1	Moyen Âge		XVie		XVIIe
1000	Sableuse claire					1	1	Moyen Âge	Seconde moitié	XVie		XVIIe
1000	Sableuse claire			1			1	Moyen Âge	Seconde moitié	XVie		XVIIe
1000	Sableuse claire engobée	Coquemar			2	1	3	Moderne		XVie		
1001	Faïence peinte					2	2	Moderne		XVIIe		
1001	Grès	Vase de stockage				3	3	Moderne		XVIIe		
1001	Sableuse claire	Coquemar				3	3	Moderne		XVie		
1001	Sableuse claire	Jatte ou tèle			1		1	Moderne		XVie		XVIIe
1001	Sableuse claire						1	Moderne		XVie		XVIIe
1001	Sableuse claire engobée	Coquemar		1			1	Moderne		XVie		XVIIe
1001	Sableuse claire engobée	Coquemar tripode		2	2	3	7	Moderne		XVie		XVIIe
1001	Sableuse claire engobée	Coquemar			1		2	Moderne		XVIIe		
1002	Faïence	Cuvette/saladier				1	1	Moderne		XVIIe		
1002	Grès du Beauvaisis	Ecuelle			1	1	2	Moderne		XVIIe		
1002	Grès du Beauvaisis	Pichet			1		1	Moderne		XVIIe		XVIIe
1002	Grès du Beauvaisis	Pichet		2		3	5	Moderne		XVIIe		
1002	Grès du Beauvaisis	Pot de conserve			2		2	Moderne		XVIIe		
1002	Sableuse	Lampe			1	1	2	Moderne		XVie		
1002	Sableuse claire	Albarelle			1		1	Moderne		XVie		XVIIe
1002	Sableuse claire	Bassin			1		1	Moderne		XVIIe		
1002	Sableuse claire	Couvercle			1		1	Moderne		XVIIe		
1002	Sableuse claire	Pichet				1	1	Moderne		XVie		XVIIe
1002	Sableuse claire engobée	Marmite			1		1	Moderne	Seconde moitié	XVie		Première moitié XVIIe
1002	Sableuse claire engobée	Marmite			1		1	Moderne		XVie		XVIIe
1002	Sableuse claire engobée			1	1	5	7	Moderne		XVie		XVIIe
1003	Fine glaçurée du Beauvaisis					1	1	Moderne	Seconde moitié	XVie		Début XVIIe
1003	Grès du Beauvaisis	Couppelle			2		2	Moderne		XVIIe		
1003	Grès du Beauvaisis	Gourde				2	2	Moderne		XVie		
1003	Grès du Beauvaisis	Indéterminé				11	11	Moderne		XVie		
1003	Grès du Beauvaisis	Pichet		1		1	3	Moderne		XVie		
1003	Grès normand	Pot de conserve			1	3	4	Moderne	Seconde moitié	XVie		XVIIe
1003	Sableuse claire	Chevrette			2	4	6	Moderne	Seconde moitié	XVie		
1003	Sableuse claire	Couppelle		1	2		3	Moderne		XVie		
1003	Sableuse claire	Couvercle			2		2	Moderne		XVie		XVIIe
1003	Sableuse claire	Jatte ou tèle				1	1	Moderne		XVie		XVIIe
1003	Sableuse claire	Pot de fleur			1		1	Moderne		XVIIe		
1003	Sableuse claire	Terrine			1		1	Moderne	Seconde moitié	XVie		XVIIe
1003	Sableuse claire					1	1	Moderne		XVe		XVIIe
1003	Sableuse claire			2			3	Moderne		XVie		XVIIe



1034	Sableuse claire					4	4	Moderne		XVle		
1034	Sableuse claire					1	1	Moyen Age	Fin	XIIIe		XIVe
1034	Sableuse claire engobée	Coquemar ou marmite		4	4	7	18	33 Moderne	Première moitié	XVle		
1034	Sableuse claire engobée	Marmite				2	3	5 Moderne	Première moitié	XVle		
1034	Sableuse claire engobée	Marmite		2				2 Moderne		XVle		
1050	Grès normand						1	1 Moderne		XVle		
1050	Sableuse claire	Coquemar					2	2 Moderne		XVle		
1059	Faïence monochrome	Plat				1		1 Moderne		XVIIe		
1059	Grès du Beauvaisis	Pichet, gourde					2	2 Moderne		XVle		
1059	Sableuse claire	Coquemar		1				1 Moderne		XVle		
1059	Sableuse claire	Coquemar tripode ou pot de chambre ?				1		1 Moderne	Fin	XVle		XVIIe
1059	Sableuse claire	Coupelle				2		2 Moderne		XVle		
1059	Sableuse claire			1		1		2 Moderne		XVle		
1059	Sableuse claire			1				1 Moderne		XVle		
1059	Sableuse claire engobée	Coquemar ou marmite				3	5	8 Moderne		XVle		
1059	Sableuse claire engobée	Coquemar ou marmite				1		1 Moderne		XVle		
1059	Sableuse claire engobée	Coquemar tripode					1	1 Moderne		XVle		XVIIe
1059	Sableuse claire engobée	Coupelle				1		1 Moderne		XVle		
1059	Sableuse rouge	Coquemar				1		1 Moderne		XVle		
1060	Grès du Beauvaisis	Pichet				2		3 Moderne		XVle		
1060	Sableuse claire							2 Moderne		XVle		
1060	Sableuse claire							2 Moderne		XVle		
1060	Sableuse claire engobée	Coquemar ou marmite		1	1	2	10	14 Moderne	Seconde moitié	XVle		

## 4.2 Étude de la céramique médiévale de la tranche 2 (2018)

Caroline Claude (CRAHAM UMR 6273 / Inrap Centre Île-de-France)

Le mobilier céramique du Moyen Âge recueilli lors de la fouille menée en 2018 à l'hôtel des Ambassadeurs se compose de 1283 tessons de céramique auxquels il convient d'ajouter la trentaine de tessons médiévaux prélevés en 2017 et provenant pour la plupart de l'US 1030 (Fig. 146). Ils sont datés entre les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Fig. 146 Récapitulatif des datations des US médiévales (fouille 2018 : us 2014 à 2042 et 2017 : US 1030).

C. Claude, Inrap.

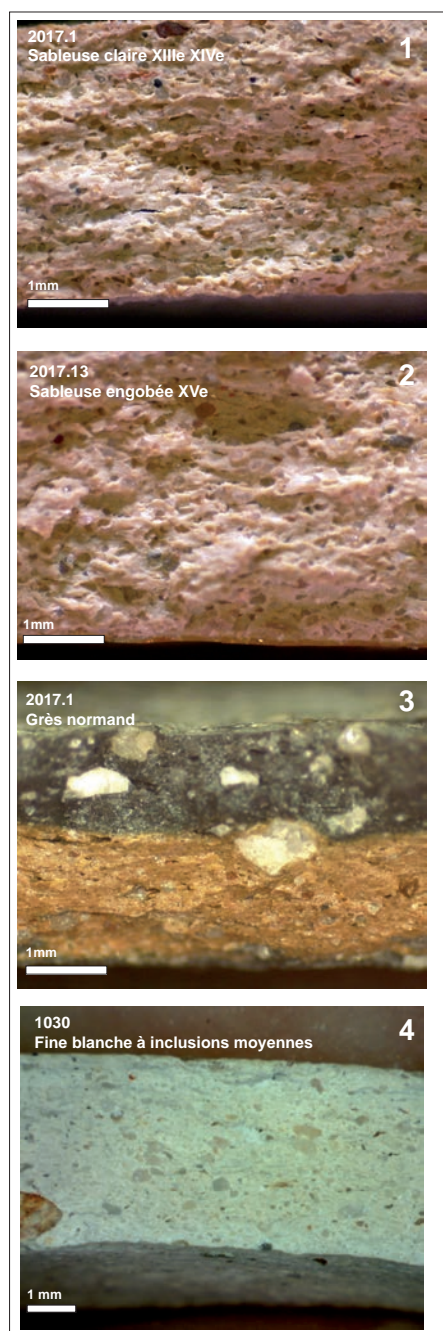


Fig. 147 Les pâtes céramiques entre les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Clichés C. Claude, Inrap.

ST	Fourchette chronologique				NRT
2014		XIV <sup>e</sup>			17
2016		XIV <sup>e</sup>			1
2017	Deuxième quart	XIV <sup>e</sup>	Première moitié	XV <sup>e</sup>	345
2019	Dernier tiers	XIII <sup>e</sup>	Milieu	XIV <sup>e</sup>	390
2020	Seconde moitié	XIII <sup>e</sup>	Début	XIV <sup>e</sup>	383
2030	Dernier tiers	XIV <sup>e</sup>	Première moitié	XV <sup>e</sup>	40
2031		XIII <sup>e</sup>		XIV <sup>e</sup>	6
2032	Seconde moitié	XIV <sup>e</sup>	Ou	XV <sup>e</sup>	53
2033		XIV <sup>e</sup>			22
2034	Première moitié	XIV <sup>e</sup>			22
2041	Dernier tiers	XIII <sup>e</sup>		XIV <sup>e</sup>	18
2042	Fin	XIII <sup>e</sup>	Première moitié	XIV <sup>e</sup>	6
1030	Dernier tiers	XIV <sup>e</sup>	Première moitié	XV <sup>e</sup>	22

Quelques éléments, tous résiduels, relèvent de l'époque antique (12NR) et du haut Moyen Âge (6NR).

Les tessons médiévaux proviennent de remblais extérieurs à la cave (2016, 2017, 2019, 2020, 2031), de niveaux de la cave (1030, 2014, 2032, 2033, 2034), du comblement du puits 2029 (2030, 2041) et de la fosse 2039 (2042). Les niveaux de remblais extérieurs comportent des assemblages de tessons datés entre le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle pour les plus anciens et la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle pour les plus récents.

L'us 2020 est la plus homogène chronologiquement, l'US 2019 ne comporte pas d'éléments susceptibles d'être postérieurs au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, tandis que parmi les 345 tessons de l'US 2017, quelques-uns présentent des caractéristiques techniques et typologiques propres au XV<sup>e</sup> siècle. Quelques éléments du XV<sup>e</sup> siècle ont été également retrouvés au sein de l'US 2032 et 2030.

### Les productions céramiques

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, elles sont principalement réalisées dans une pâte sableuse de teinte beige jaunâtre à chamois caractéristique des productions parisiennes médiévales. Les inclusions siliceuses sont petites et régulièrement réparties dans la matrice argileuse qui présente de fines zones de retrait, de feuilletage (Fig. 147 : 1). Elles sont peintes ou glaçurées. Les principales formes identifiées pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles sont caractéristiques du vaisselier parisien : oules, coquemars, cruches, pichets, tasses, poêlons, jattes et lampes sur pied. Un objet façonné en pâte sableuse glaçuré vert a été également recueilli au sein de l'US 2019.

Quelques tessons proviennent des ateliers de potiers de la région de Dourdan ; il s'agit de productions en pâte rouge. 13 tessons ont été ainsi recueillis au sein des remblais extérieurs. Au sein de ces mêmes remblais, une autre production extra-locale a été identifiée : elle est fine et de teinte orangé. Cette production se distingue des pâtes rouges de Dourdan par sa texture



très fine et dense, elle n'a pas l'aspect sableux et rugueux des productions dourdanaises. Elle se différencie également par son registre décoratif : elles peuvent être recouvertes d'une glaçure fine plombifère donnant un aspect de peau d'orange en surface. Identifiée lors des fouilles menées à Mantes-la-Jolie (**Blin et al. 1990**), elle y reste minoritaire sur ce secteur au Moyen Âge alors que lors d'un diagnostic archéologique mené en l'église de Plaisir, elle a été repérée en proportion plus importante (**Viré 2011**). Les récipients importés de Dourdan ou de l'Ouest sont des pichets. On note également la présence de quelques rares tessons très décorés à la façon de ceux de Poissy (**Leclerc, Navarro-Mussy 1992**) avec engobe, élément rapporté et glaçure jaune.

Au sein de l'US **1030**, un récipient en pâte fine blanche pourrait provenir d'ateliers de potiers de l'ouest francilien : la pâte est fine dense avec des inclusions éparses de quartz (**Fig. 147 : 4**).

Un petit tesson retrouvé au sein de l'US **2017** est d'origine extra-régionale : c'est un fragment de grès, de couleur gris foncé avec le cœur marron. Il comporte de moyennes inclusions de quartz (**Fig. 147 : 3**). Il s'agit vraisemblablement d'un grès du Mortainais/Domfrontais. Ceux-ci apparaissent sous cette forme dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle. On retrouve la présence de ces inclusions de quartz non fondu assez tard jusque dans le XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La présence de grès bas normand à Paris est connue dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle mais dans très peu de contextes (**Ravoire 2009**, 255).

À partir de la fin du Moyen Âge, apparaît une production claire engobée (**Fig. 147 : 2**). Quelques tessons témoignent de cette production qui sera emblématique de la Renaissance dans une grande partie de l'Île-de-France (**Ravoire 1998a**, 187). Elle est attestée en contexte de production dès la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle à Fosses (**Guadagnin 2007**, 428) associées alors à des marmites tripodes. Quelques tessons de marmite tripode à anses coudées en pâte claire à engobe rouge foncé retrouvés lors des fouilles du Carrousel sont datés entre le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle (**Ravoire 1998c**, 179) laissant ainsi présager d'un démarrage précoce de cette production.

Quelques tessons en grès du Beauvaisis sont attestés au sein des US **1030**, **2032** et **2033** datés entre les XIV<sup>e</sup> et début XV<sup>e</sup> siècles

### La séquence de remblais 2017, 2019 et 2020

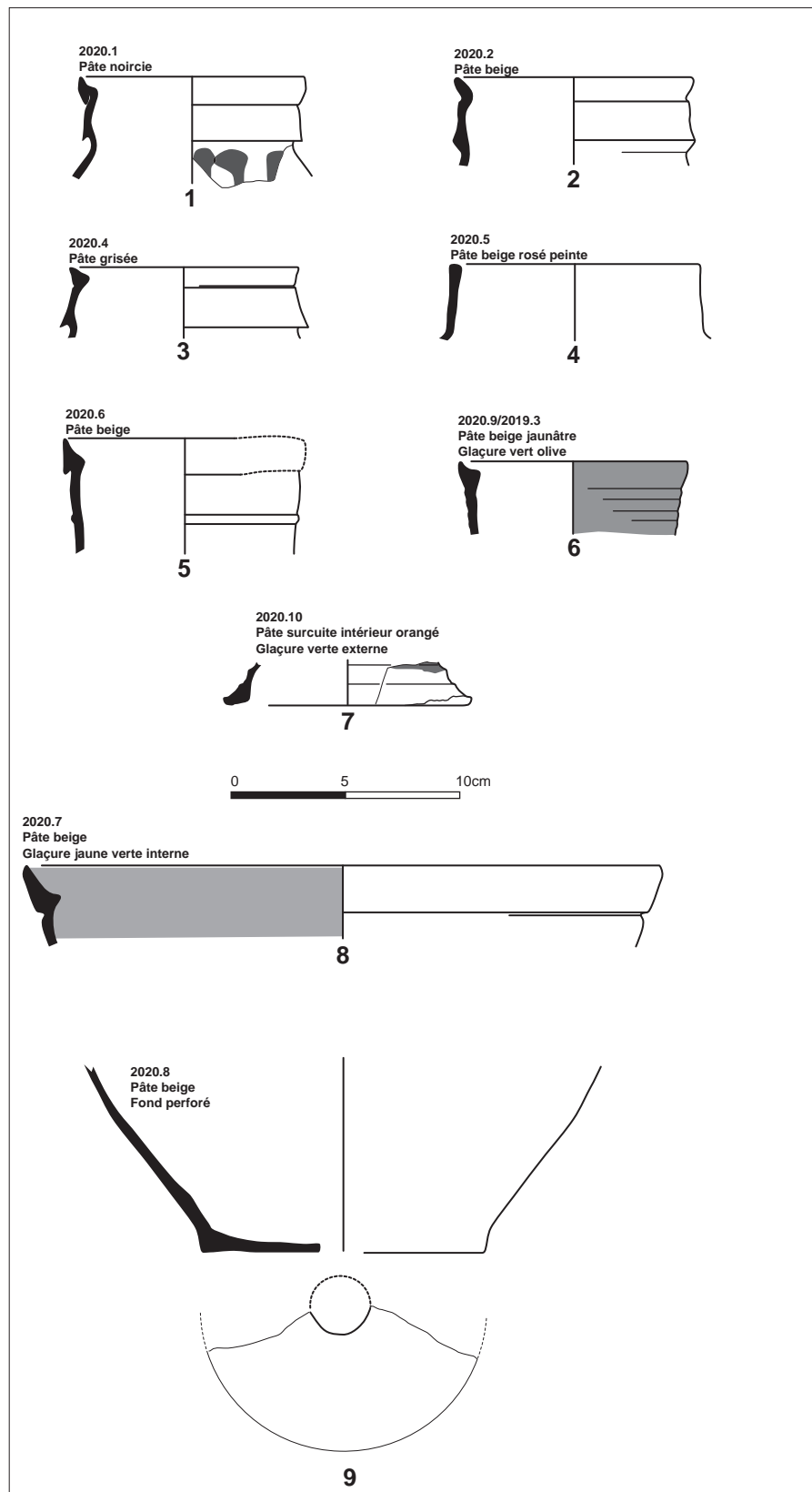
Le mobilier céramique contenu dans ces différents niveaux est abondant et représente l'essentiel du mobilier médiéval de la fouille soit 1118 tessons. Ils sont datés pour la grande majorité d'entre eux entre le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> voire de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Quelques éléments plus novateurs, provenant de l'US **2017**, pourraient être datés entre la fin du XIV<sup>e</sup> et la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

L'ensemble est très fragmentaire et comprend une centaine d'individus, tous niveaux confondus.

L'US **2020** comporte 383 tessons dont 96 % sont des productions parisiennes ; le reste correspondant à des éléments provenant de Dourdan ou Plaisir (1,8 %) ou à des tessons résiduels. Quelques tessons en pâte claire sont des produits de second choix : altération de la couleur de la pâte (grésée) et infiltration de la glaçure dans la tranche.

Les récipients pour la cuisson dominant, ils représentent 64 % des ustensiles. Il s'agit d'oules à col en bandeau, les unes sont plutôt saillantes à parement vertical (**Fig. 148 : 1, 2**) ou infléchi (**Fig. 148 : 3**). Ce type de mouluration se rencontre notamment à Paris dans la tessonnrière des Bernardins datée de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle voire du dernier tiers (**Hurard et al. 2010**, 38). Uneoule présente une lèvre de section triangulaire. Quelques coquemars sont à bord droit vertical (**Fig. 148 : 4**), semblables également à ceux des Bernardins (**Hurard et al. 2011**, 303). Quelques bords de poêlons à glaçure jaune interne ou verte (**Fig. 148 : 8**) portent des traces de feu externes. Les cruches sont à col haut mouluré et lèvre de section triangulaire et munies d'un

1. Renseignement S. Dervin, Inrap Grand Ouest.



**Fig. 148** Le mobilier céramique de PUS 2020.

Dessins C. Claude, Inrap.

bec verseur (**Fig. 148** : 5). Les pichets en pâte claire sont très fragmentaires. Ils sont recouverts de glaçure majoritairement de couleur verte : elle peut être foncée et couvrante comme mouchetée et partielle (**Fig. 148** : 6, **Fig. 149**). Les décors sont principalement des fines bandes d'argile rapportée parfois avec une fine molette en damier. Ce type de pichet est caractéristique des productions parisiennes et notamment de la tessonnrière des Bernardins. Un des pichets était à panse balustre : il porte un décor de bâtonnets imprimés à la molette sur la panse sous une glaçure verte foncée (**Fig. 150**). Parmi les panses de pichet à glaçure jaune (**Fig. 151**), nous avons des pichets dits très décorés, à au moins deux voire trois couleurs : les bandes sont rouges ou vertes. Et l'un porte un décor de fines bandes rapportées sous une glaçure jaune miel. Des éléments d'un pichet en pâte rouge (panse et anse) de Dourdan ainsi que des fragments de tasse à bord polylobé et glaçure complète le service de la boisson.



**Fig. 149** Les fragments de pichets à glaçure verte de l'US 2020.

Cliché C. Claude, Inrap.

**Fig. 150** Panse de pichet balustre à décor de molette.

Cliché C. Claude, Inrap.

Notons également la présence d'un fragment en pâte surcuite recouvert très partiellement de glaçure verte (**Fig. 148** : 7). Un élément semblable avait été mis au jour à Brie-Comte-Robert et daté entre la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> – début XIV<sup>e</sup> siècle (**Pucheu-Lashores 2016**, vol.2, p. 30). Ce type de récipient, peut-être une base d'une coupe sur pied rapporté, est relativement inédit et il convient d'être prudent quant à son identification.

Enfin, un fond de vase (cruche ?) en pâte beige présente une perforation circulaire en son centre (**Fig. 148** : 9) réalisé après cuisson pour un usage secondaire (pot de plantation ?).

L'ensemble du mobilier décrit ici est assez homogène et pourrait être daté entre la seconde moitié (dernier tiers) du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'US 2019 comporte 390 tessons, essentiellement des productions locales. Pâte rouge, pâte orangée et pâte claire très décorée de type Poissy sont anecdotiques. Nous retrouvons les mêmes récipients que dans l'US précédente : oule à col en bandeau, coquemar à bord droit (**Fig. 152** : 1) mais aussi à bord en méplat, cruche à bec verseur, poêlon dont un brut (**Fig. 152** : 5), pichets et tasses polylobées glaçurées verte ou jaune. Deux petits tenons



**Fig. 151** Panses de pichet à glaçure jaune.  
Cliché C. Claude, Inrap.

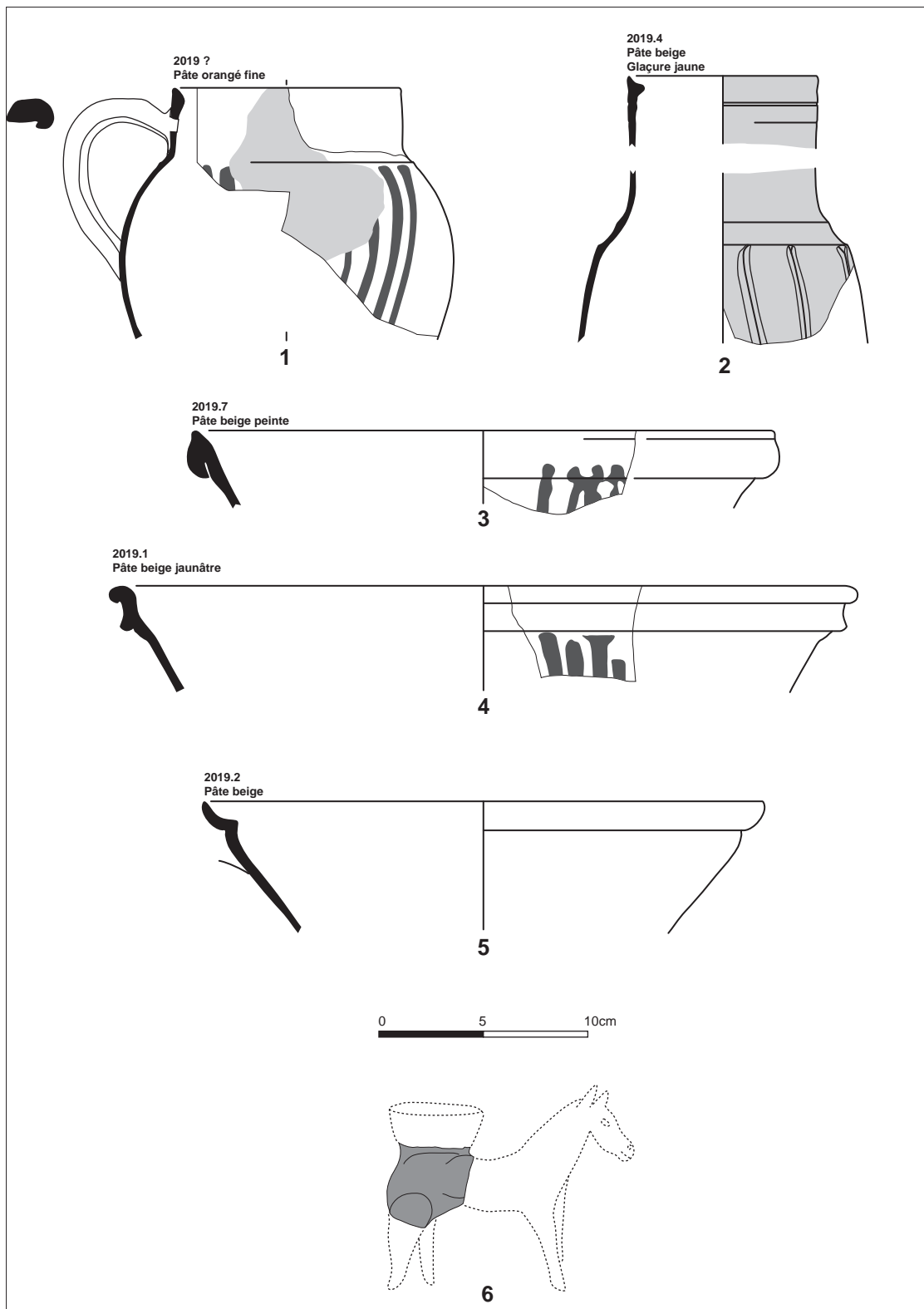


glaçurés jaune attestent de la présence de tirelire. Plusieurs tessons portent des stigmates tels que sur-cuisson ou colmatage à l'argile. Parmi les pichets, les uns sont à glaçure verte ou à glaçure jaune (**Fig. 153**). Parmi ces derniers, on note un pichet à fine lèvre triangulaire et décor de bandes rapportées ainsi que des panses de pichets très décorés dont des trichromes, des bicolores (bandes rouges) et une panse du type des productions de Poissy (pastille conique sur engobe et sous glaçure).

De nouveaux récipients sont attestés ici dont des jattes (**Fig. 152** : 3-4) à bord saillant et décor peint. Ce type de récipient est connu généralement à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle dans les assemblages parisiens, que ce soit rue Greneta (**Brut et al. 2014**, 363) ou au Carrousel du Louvre (**Ravoire 1998b**, 174) jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle (**Rey-Delqué 1992**, 96). Un bec de chevrette a été également identifié ainsi qu'un fragment d'objet modelé en pâte rose glaçuré vert (**Fig. 152** : 6, **Fig. 154**). Il s'agit d'un fragment de salière. Il est très fragmenté mais nous distinguons la partie inférieure de la coupelle glaçurée intérieurement. Les exemplaires connus sont rares et proviennent de contextes privilégiés. Ils représentent un cheval (avec cavalier) muni à l'arrière de l'animal d'une coupelle. Nous avons ici cette partie du récipient : la croupe de l'animal avec le départ de la coupelle, les éléments arrières du cheval étant manquants (pattes arrière et flanc). Cet objet était destiné à être posé sur la table et servait de pot à sel ou à condiments (**Rey-Delqué 1992**, 179). Un récipient de ce type provient de Saint-Denis et est daté du XIV<sup>e</sup> siècle (**Meyer-Rodrigues 2004**, 99).

L'US **2017** comporte 345 tessons datés entre la fin du XIII<sup>e</sup> – début du XIV<sup>e</sup> siècle pour les plus anciens et du XV<sup>e</sup> siècle pour les plus récents. Les pâtes sont toujours principalement claires avec quelques rares pâtes rouges et orangées. On observe également un tesson de grès bas normand à grosses inclusions de quartz non fondus ainsi que des récipients en pâte claire engobée.

Une part importante des récipients identifiés sont les mêmes que ceux déjà reconnus dans les deux autres US : oules à col en bandeau (**Fig. 155** : 3) ou à lèvre triangulaire (**Fig. 155** : 4), pichet à lèvre triangulaire soulignée sur le col de moulures (**Fig. 155** : 1, 2), coquemar à bord droit vertical (**Fig. 155** : 5) ou



**Fig. 152** Mobilier céramique de l'US 2019.

Dessin C. Claude, Inrap.

légèrement convexe (**Fig. 155** : 6) ou à méplat (**Fig. 155** : 9), ce dernier type de coquemar apparaissant à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous avons aussi des fragments de lampe sur pied (**Fig. 155** : 7), des poêlons et des jattes à bord en bandeau (**Fig. 155** : 10). Un bord de lèvre saillante peut avoir appartenu à une lèchefrite : il est glaçuré intérieurement et extérieurement. Parmi les trois tasses glaçurées jaune recensées, deux sont à bord polylobée et une à bord droit (**Fig. 155** : 8). Ce dernier type de tasse est peu fréquent mais

**Fig. 153** Panses de pichets glaçurés jaunes de l'US 2019.

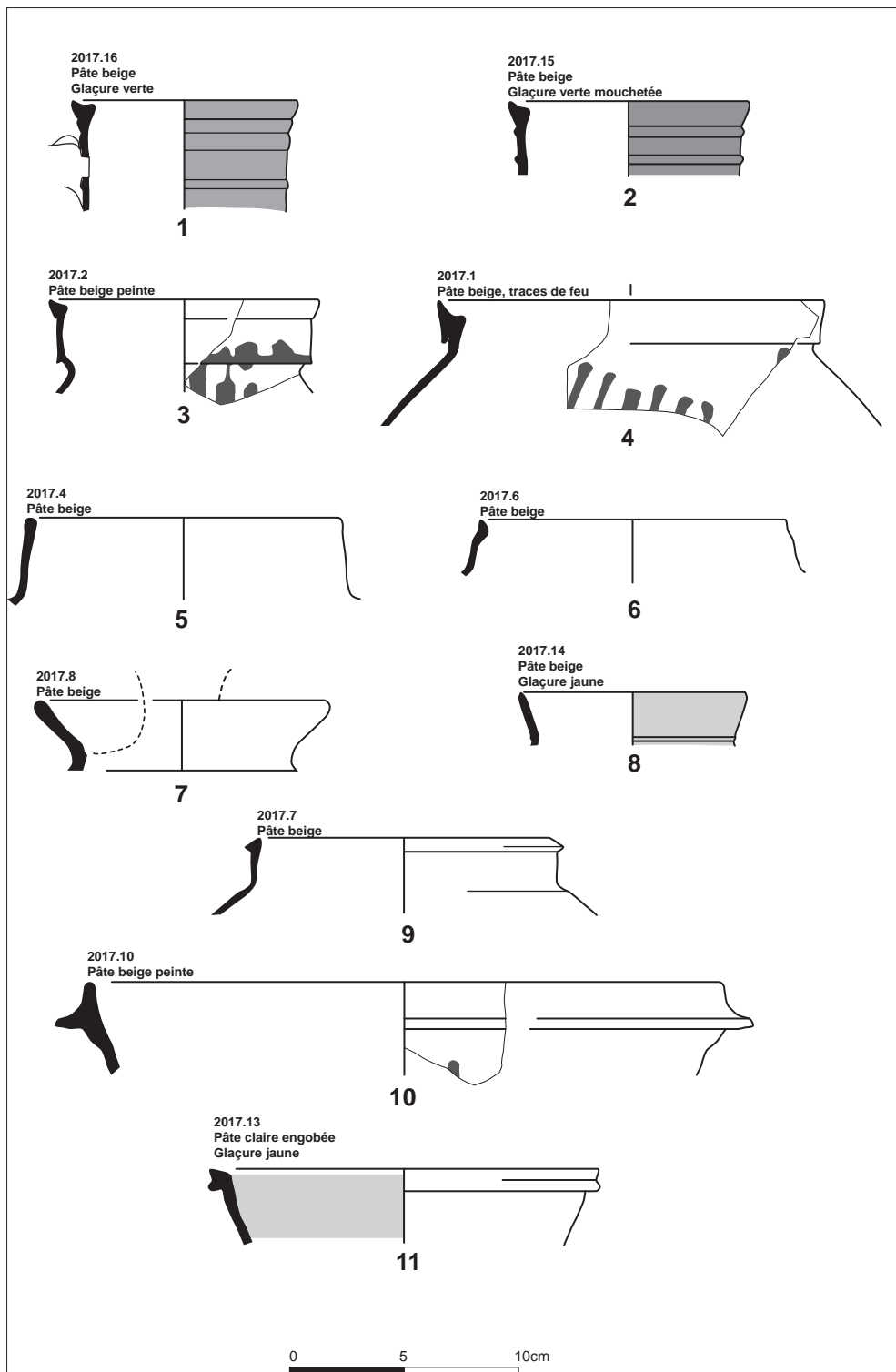
Cliché C. Claude, Inrap.



**Fig. 154** Objet modelé glaçuré vert de l'US 2019.

Cliché C. Claude, Inrap.





**Fig. 155** Le mobilier céramique de l'US 2017.  
Dessin C. Claude, Inrap.

attestée notamment sur le dépotoir de l'abbaye de Maubuisson au XIV<sup>e</sup> siècle (**Durey-Blary 1993**, 104).

Parmi les fragments de pichets (**Fig. 156**), nous avons des pichets à glaçure verte et à glaçure jaune. Les nouveautés sont ici un tesson de pichet glaçuré vert avec décor incisé. Ce décor est peu fréquent ; les quelques exemplaires connus proviennent de contextes privilégiés comme le château de la Madeleine à Chevreuse (**Trombetta 1981**, 37, 71), l'abbaye de Maubuisson (**Durey-Blary 1993**, 92) ou dernièrement le château de la Grange Bléneau à Courpalay (**Claude en cours**) dans des contextes datés entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. Parmi les pichets glaçurés jaune, l'un porte un film d'engobe sous

**Fig. 156** Tessons de pichets glaçurés de l'US 2017.  
Cliché C. Claude, Inrap.



les éléments rapportés et un autre est avec une bande rapportée rouge. Parmi des 345 tessons de cette US, seuls trois pourraient être plus récents et dater du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de fragments en pâte claire engobée dont un bord de marmite à bord en bandeau (**Fig. 155** : 11).

Le mobilier contenu dans ces trois niveaux de remblai est très fragmentaire ; nous retrouvons donc sur les trois niveaux principalement des éléments datés entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, quelques éléments en pâte claire engobée étant à signaler sur le niveau le plus récent.

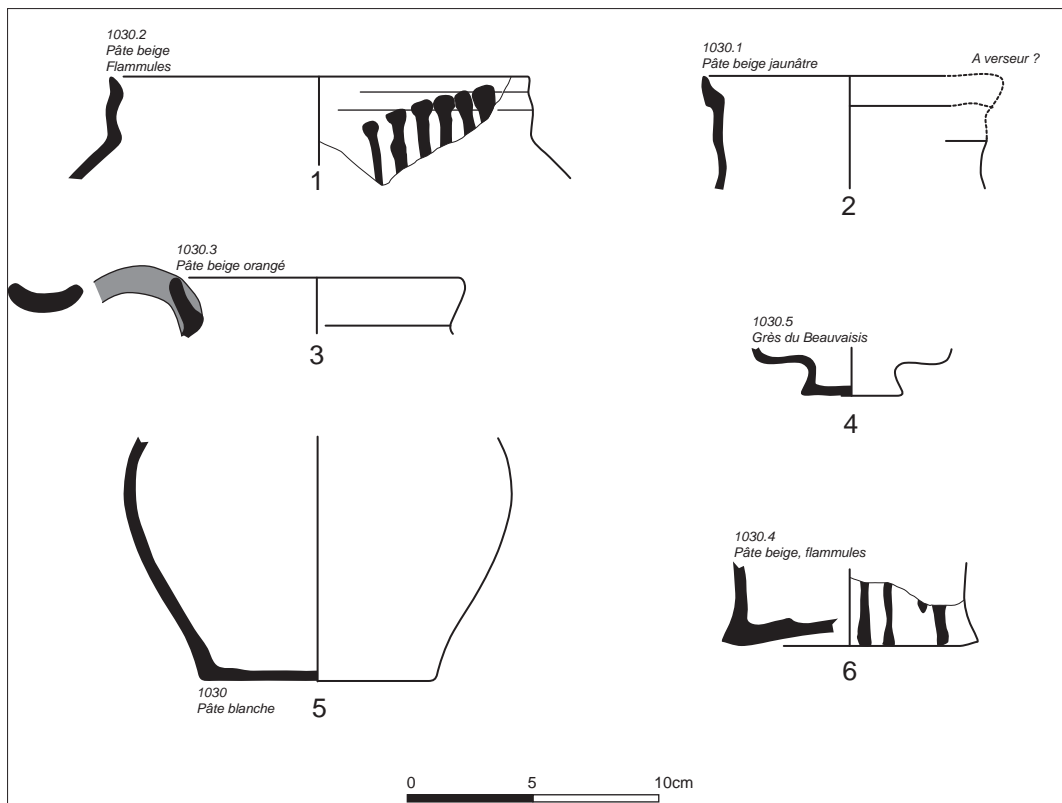
#### **L'US 1030 : niveau de comblement de la cave**

22 tessons ont été comptabilisés au sein de l'US 1030, fouillée en 2017. Ils sont pour la majeure partie d'entre eux réalisés en pâte sableuse. Une part des récipients identifiés est caractéristique du XIV<sup>e</sup> siècle, comme un bord de coquemar à col convexe et décor de flammules (**Fig. 157** : 1), un bord de cruche à bec verseur et lèvre amincie (**Fig. 157** : 2), un fond de pichet peint à base balustre (**Fig. 157** : 6) ou une panse de pichet. Cette dernière est en pâte ayant subi une surcuisson, elle porte un décor de fines bandes rapportées ainsi que des coulures de glaçure verdâtre.

Un tesson en grès du Beauvaisis (**Fig. 157** : 4) a été reconnu : il s'agit d'un fond de tasse ou godet que l'on rencontre à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle en région parisienne (**Ravoire 1998c**).

Quelques autres tessons sont quant à eux représentatifs du XV<sup>e</sup> siècle, notamment un bord de coquemar à bord éversé (**Fig. 157** : 3) ou une panse à glaçure verte mouchetée interne. Une moitié inférieure de vase est réalisée





**Fig. 157** Les récipients de la fin du Moyen Âge de l'US 1030.

Dessin C. Claude, Inrap.

dans une pâte extra locale (**Fig. 157** : 5) : elle est dense avec des inclusions moyennes de quartz. Elle n'est pas sans rappeler certains des produits trouvés dans l'extrême ouest de l'Île-de-France, comme à Mantes la Jolie (**Durand 2010**).

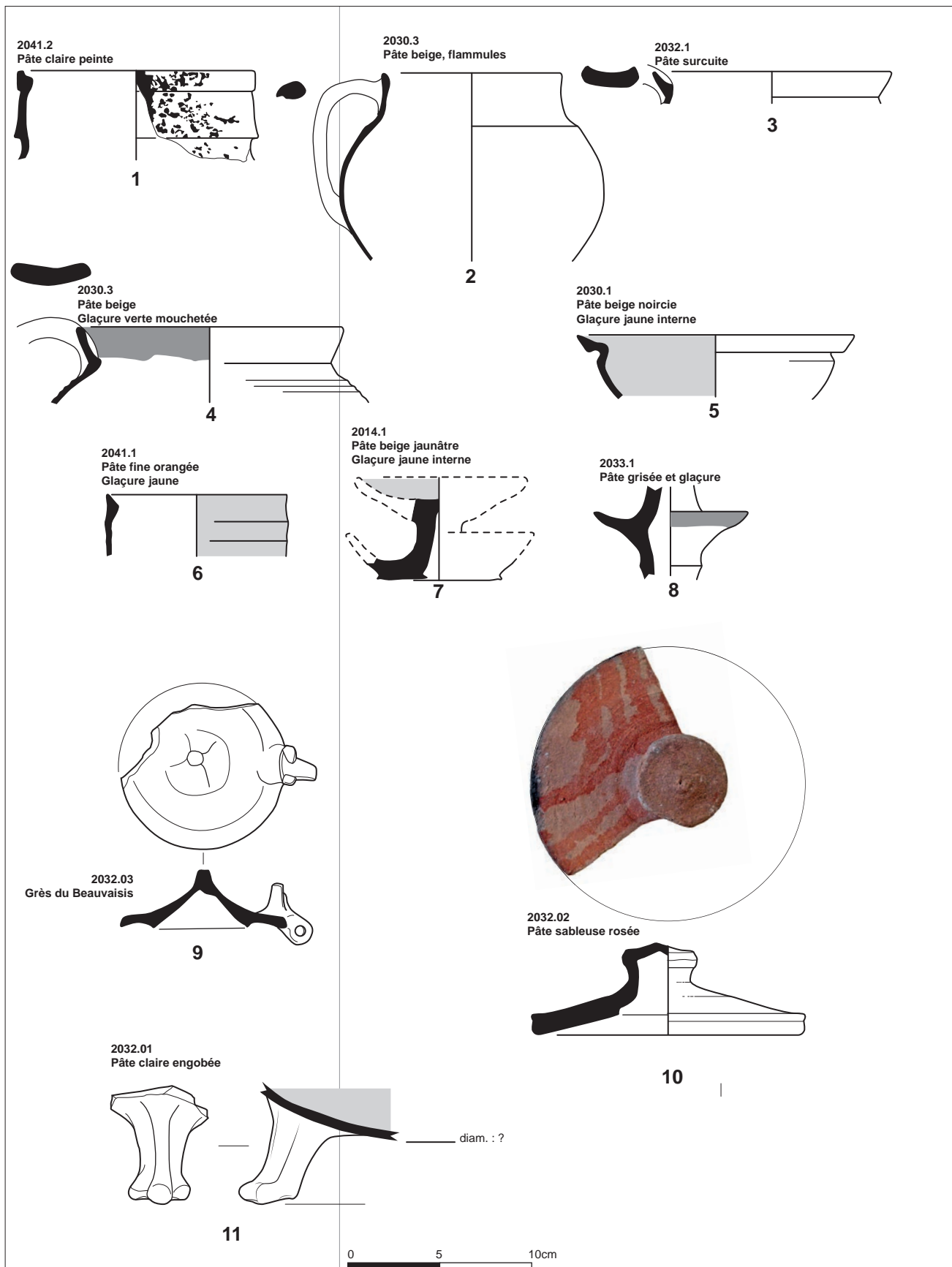
À ces tessons s'ajoute une panse en pâte claire engobée recouverte extérieurement d'une belle glaçure jaune appartenant vraisemblablement à une marmite.

Au sein cette US de comblement de la cave, nous retrouvons les mêmes assemblages de production que ceux observés dans les remblais avec des tessons relevant du XIV<sup>e</sup> siècle et d'autres du XV<sup>e</sup> siècle.

### Les autres US

Le mobilier céramique provenant des autres US, s'il est quantitativement moins important que celui des niveaux de remblais extérieurs à la cave comporte néanmoins les mêmes caractéristiques techniques et typologiques et relève de la même séquence chronologique, la fin du XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Le répertoire des formes est le même : oule à col en bandeau dont une à éclaboussures (**Fig. 158** : 1), oule à lèvres triangulaire, coquemar à bord droit (**Fig. 158** : 2) auxquels s'ajoutent des coquemars à bord triangulaire ou éversé caractéristiques du XV<sup>e</sup> siècle (**Fig. 158** : 3, 4), jatte, poêlons à glaçure jaune interne (**Fig. 158** : 5), pichets (**Fig. 158** : 6) et tasse.

Les pichets sont, comme les précédents, à glaçure verte ou jaune et un est à décor incisé (peut-être le même que celui de l'US 2017 - **Fig. 159**) et un à deux bande rouge sous glaçure jaune (US 2032). Quelques lampes complètent le répertoire (**Fig. 158** : 7, 8). L'une est sur pied court et à réservoir glaçuré jaune intérieurement et une autre à fine coupelle intermédiaire à l'image de celles de la tessonnaire des Bernardins (**Hurard et al. 2010**, 58). Enfin, un couvercle plat à décor peint a été mis au jour au sein de l'US 2032 (**Fig. 158** : 10). Un exemplaire similaire provient du Carrousel du Louvre et est daté du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (**Ravoire 1998b**, 174). Au sein de cette même US, nous avons aussi



**Fig. 158** Le mobilier céramique des autres US : fin XIIe à XVe siècles.  
Dessins C. Claude et F. Renel, Inrap.

quelques autres nouveaux éléments dont un couvercle en grès du Beauvaisis et un fond de marmite tripode à glaçure jaune interne ainsi que quelques bords de coquemar évoqués plus haut (Fig. 158 : 3).

Le fond de marmite est en pâte blanche engobée, le pied est haut et terminée par trois doigts (Fig. 160). Dans les ateliers de potiers de Fosses, des pieds de marmite engobée tout à fait semblables ont été mis au jour datés de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle (Guadagnin 2007, 429). Le couvercle en grès est à charnière avec un poussoir (Fig. 158 : 9). Il était destiné à être fixé sur un pichet. Un pichet en grès du Beauvaisis à charnière est attesté dans une fosse dépotoir de la cour Napoléon du Louvre pour la fin du XIV<sup>e</sup> siècle - début du XV<sup>e</sup> siècle (Ravoire, Monnet 1992). Lors de la fouille du fossé du donjon du Louvre, de nombreux pichets en grès et des couvercles à charnière identiques au nôtre ont été mis au jour (Brut 1991, pl. XVI) datés de la fin du XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle. D'autres couvercles en grès à charnière ont été mis au jour à Paris, notamment lors des fouilles du boulevard Sébastopol (Peixoto, Celly 1998, 97, pl. 117) daté alors de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, une datation des tessons les plus récents de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle pourrait donc être proposée.

### Conclusion

Le mobilier céramique médiéval provenant de la fouille de l'Hôtel des Ambassadeurs apporte un éclairage chronologique et fonctionnel intéressant au contexte dont ils proviennent. En effet, ils sont bien circonscrits chronologiquement entre la seconde moitié (dernier tiers) du XIII<sup>e</sup> siècle pour les plus anciens et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour les plus récents.

Bien que très fragmentaires, ils sont les témoins d'une occupation domestique. La majorité des récipients identifiés pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles sont dévolus à la cuisson et la préparation. Seuls 28 % d'entre eux appartiennent au service de la table (pichet et tasse).

Même si ce pourcentage paraît faible, il se rapproche de celui observé dernièrement dans un contexte seigneurial daté entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, le château de la Grange Bléneau à Courpalay (77). Les pichets prélevés étaient variés tant dans leur décor (vert, jaune, trichrome, incisé) que dans leur provenance. Il en est de même aux Ambassadeurs où pichets glaçurés « courants » (à glaçure verte) étaient associés à des pichets plus richement décorés (bicolore, trichrome et incisé). La présence d'une salière glaçurée conforte l'impression d'un environnement plutôt privilégié.



Fig. 159 Panse de pichet à décor incisé et glaçure verte de PUS 2033.

Cliché C. Claude, Inrap.



Fig. 160 Pied de marmite engobée de PUS 2032.

Cliché C. Claude, Inrap.

### Bibliographie

- Blin et al. 1990** : BLIN O., ORSSAUD D., TROMBETTA P.-J. - Les fouilles du prieuré Saint-Martin à Mantes-la-Jolie. *Connaître les Yvelines – Histoire et archéologie*, 1990, p. 14-21.
- Brut 1991** : BRUT C. - *La céramique en usage dans le château des rois de France. Le fossé du donjon*. Paris : Ecole Pratique des Hautes Etudes - IVe section, 1991, 144 p.
- Brut et al. 2014** : BRUT C., CLAVEL B., GORET J.-F. - Vie quotidienne et artisanat au milieu du XIVe siècle : la cave du 34 rue Greneta, 11 impasse Saint-Denis à Paris (2e arrondissement). *Revue archéologique d'Île-de-France*, n°7-8, 2014, p. 351-396.
- Claude en cours** : CLAUDE C. - Etude du mobilier céramique et notes sur les éléments en terre cuite architecturale. In *Courpalay (Seine-et-Marne), Château de la Grange Bléneau : rapport de fouilles*. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, en cours.
- Durand 2010** : DURAND J.-C. - *Mantes-la-Jolie (Yvelines), Le Prieuré Sainte-Marie-Madeleine du XIIe au XVIIIe siècles : rapport de fouille*. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2010.
- Durey-Blary 1993** : DUREY-BLARY V. - *Céramiques du XIVe siècle trouvées dans un dépotoir de l'abbaye de Maubuisson*. Saint-Ouen l'Aumône : Service départemental d'archéologie du Val-d'Oise, 1993, 114 p. (Archéologie du Val-d'Oise, 4).
- Guadagnin 2007** : GUADAGNIN R. - *Fosses, vallée de l'Ysieux : mille ans de production céramique en Île-de-France, Vol. 2 : Catalogue typo-chronologique des productions*. Caen : Publications du CRAHM, 2007, 735 p.
- Hurard et al. 2010** : HURARD S., CLAUDE C., RAVOIRE F. - *Paris Ve, Ancien collège des Bernardins : fouille du pignon sud du Grand Logis : rapport de fouille*. Pantin : Inrap Centre-Île-de-France, 2010.
- Hurard et al. 2011** : HURARD S., CLAUDE C., RAVOIRE F. - Le pignon sud du grand logis du collège des Bernardins. Remblais urbains, chantier de construction et production céramique sur la rive gauche de Paris au XIIIe siècle. *Revue Archéologique d'Île-de-France*, 4, 2011, p. 289-316.
- Leclerc, Navarro-Mussy 1992** : LECLERC E., NAVARRO-MUSSY M. - *Poissy (Yvelines), Place de la République : rapport de fouille*. Vincennes : SRA Ile-de-France, 1992.
- Meyer-Rodrigues 2004** : MEYER-RODRIGUES N. - Objets archéologiques. Témoins d'une qualité de vie urbains dans le bourg monastique. *Dossiers de l'archéologie*, 297, 2004, p. 94-101.
- Peixoto, Celly 1998** : PEIXOTO X., CELLY P. - *Paris Ier/IVe, Parking Sébastopol : rapport de fouille*. Paris : Afan CIF, 1998.
- Pucheu-Lashores 2016** : PUCHEU-LASHORES C. - *Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), 2 rue du Beau Guillaume : rapport de fouille*. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2016.
- Ravoire 1998 : a** : RAVOIRE F. - La vaisselle. In *Aspects méconnus de la Renaissance en Île-de-France*. Paris et Guiry-en-Vexin : SOMOGY et CGVO, 1998, p.184-196.
- Ravoire 1998 : b** : RAVOIRE F. - La céramique des XIVe et XVe siècle issue des fortifications. In *Les jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*. Paris : Maison des Sciences de l'homme, 1998, p.172-180 (Documents d'archéologie française, 73).
- Ravoire 1998 : c** : RAVOIRE F. - Le mobilier archéologique : la céramique. In *Les jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*. Paris : Maison des Sciences de l'homme, 1998, p.120-127 (Documents d'archéologie française, 73).
- Ravoire 2009** : RAVOIRE F. - Les productions céramiques d'Île-de-France à la fin du Moyen Âge (XIVe-XVe siècle), modalités et formes d'une évolution. In *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*. Caen : Publications du CRAHM, 2009, p.249-269.
- Ravoire, Monnet 1992** : RAVOIRE F., MONNET C. - La céramique médiévale. In *L'évacuation des déchets en milieu urbain au Bas Moyen Âge : l'exemple des fosses à fond perdu de la Cour Napoléon du Louvre à Paris, XIIIe-XVe siècles, et mesures diverses pour assainir les villes*. Louvain-la-Neuve : Centre de recherches d'archéologie nationale, 1992, p.33-56 (Collection d'archéologie Joseph Mertens).
- Rey-Delqué 1992** : REY-DELQUÉ M. - *Plaisirs et manières de table aux XIVe et XVe siècles. Catalogue d'exposition : 23 avril-29 juin 1992*. Toulouse : Musée des Augustins, 1992, 345 p.
- Trombetta 1981** : TROMBETTA P.-J. - Les fouilles du château de La Madeleine à Chevreuse : présentation des dépotoirs de la fin du Moyen Âge. *Mémoires et documents de la société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline*, 1981, p.23-84.
- Viré 2011** : VIRÉ M. - *Plaisir (Yvelines), Eglise Saint-Pierre : rapport de diagnostic*. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2011.

## Inventaire détaillé de la céramique médiévale (tranche 2, 2018)

ST	Catégorie pâte	Type		Décor	A	F	B	P	NRT	Période	Fourchette chronologique	
2020	Sableuse	Oule	Bord en bandeau	Peint - Flammeles			1		1	Moyen Âge	Seconde moitié	XIIe
2020	Sableuse claire	Oule	Bord en bandeau aminci				3		3	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Oule	Bord en bandeau aminci				3		3	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Oule	Bord en bandeau				1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Oule					4		4	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Coquemar	Bord droit rectiligne	Peint - Flammeles			8		8	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Oule					1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Cruche à bec verseur					5		5	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse rouge	Pichet					1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Fine orangée						4		4	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Poêlon		Glaçure jaune interne			1		1	Moyen Âge	Seconde moitié	XIIe
2020	Sableuse claire	Poêlon		Glaçure verte interne			1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire			Glaçure verte interne			3		4	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire			Peint - Flammeles			2		13	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Oule	Lèvre triangulaire				1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire			Peint - Flammeles			3		80	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire			Peint - Flammeles			5		16	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire						32		32	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire						17		22	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet élargi		Bandes rapportées - Glaçure verte			1		16	Moyen Âge	Seconde moitié	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet balustre		Mollette horizontale et glaçure verte			1		1	Moyen Âge	Seconde moitié	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet élargi		Bandes rapportées - Glaçure verte			23		24	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées - Glaçure verte			4		4	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Glaçure verte clair			2		2	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées - Glaçure verte			1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Glaçure verte externe			3		87	Moyen Âge	Seconde moitié	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Glaçure verte externe mouchetée			1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire						2		3	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Commune claire						2		1	Haut Moyen Âge		
2020	Sigillée						1		2	Gallo-romain		
2020	Sableuse claire						1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Tasse		Glaçure jaune			1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Tasse		Glaçure verte externe			1		3	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Tasse	Bord polylobé	Glaçure verte externe			1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Glaçure jaune externe			1		2	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées - Glaçure jaune			1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées rouge - Glaçure jaune			3		3	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées claire & rouge - Glaçure jaune			4		4	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Pichet		Glaçure jaune externe			3		3	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Lampe	Sur pied	Glaçure jaune externe			1		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2020	Sableuse claire	Oule	Lèvre triangulaire	Peint - Flammeles			4		1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2017	Sableuse claire	Oule	Bord en bandeau				6		4	Moyen Âge	Fin	XIIe
2017	Sableuse claire	Coquemar	Bord droit rectiligne				7		6	Moyen Âge	Fin	XIIe
2017	Sableuse claire	Coquemar	Bord droit convexe				3		7	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe
2017	Sableuse claire	Coquemar					1		4	Moyen Âge	Fin	XIIe





2019	Sableuse claire						1	7	26	34	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe	XIVe
2019	Sableuse claire							2	13	15	Moyen Âge		XIIe	XIVe
2019	Sableuse claire						1	5	45	51	Moyen Âge		XIIe	XIVe
2019	Sableuse claire							1	4	5	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe	XIVe
2019	Granuleuse à petites inclusions								3	3	Haut Moyen Âge			
2019	Dense								1	1	Moyen Âge			
2019	Sableuse claire								4	4	Moyen Âge		XIIe	XIVe
2019	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIIe	XIVe
2019	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIIe	XIVe
2014	Sableuse orangé						3	6	6	9	Moyen Âge		XIVe	
2014	Sableuse claire						1		1	1	Moyen Âge		XIVe	
2014	Sableuse claire								1	5	Moyen Âge		XIVe	
2014	Sableuse claire						1		1	1	Moyen Âge		XIVe	
2030	Sableuse claire								2	1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIe	
2030	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge	Fin	XIIe	XIVe
2030	Sableuse								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2030	Sableuse claire								2	4	Moyen Âge		XIVe	
2030	Sableuse claire								2	4	Moyen Âge		XIVe	
2030	Sableuse claire								3	6	Moyen Âge	Première moitié	XIVe	
2030	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIVe	Première moitié
2030	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	XIVe
2030	Sableuse claire								4	4	Moyen Âge		XIVe	
2030	Granuleuse								1	1	Haut Moyen Âge			
2030	Sableuse claire								2	2	Moyen Âge		XIVe	XIVe
2030	Sableuse claire								3	3	Moyen Âge		XIVe	
2030	Sableuse claire								2	2	Moyen Âge	Dernier tiers	XIVe	Début
2030	Sableuse claire								2	2	Moyen Âge		XIVe	
2031	Sableuse claire							1	1	2	Moyen Âge		XIVe	
2031	Commune claire								1	1	Moyen Âge		XIIe	
2031	Fine peinte polie								2	3	Gallo-romain			
2031	Sableuse claire								1	1	Haut Moyen Âge, Carolingien			
2033	Grès Beauvaisis								1	1	Moyen Âge		XIIe	XIVe
2033	Sableuse claire								2	2	Moyen Âge	Dernier tiers	XIVe	
2033	Sableuse claire								2	2	Moyen Âge	Seconde moitié	XIVe	
2033	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire								3	4	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire								1	2	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2033	Sableuse claire						2		1	2	Moyen Âge	Fin	XIIe	Première moitié
2033	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XIVe	
2032	Sableuse claire engobée								4	5	Moyen Âge	Première moitié	XVe	
2032	Grès Beauvaisis								1	1	Moyen Âge		XVe	
2032	Sableuse claire								1	1	Moyen Âge		XVe	



2032	Sableuse orangé	Coquemar	Bord éverse droit				1	1	1	Moyen Âge		XVe		
2032	Sableuse claire	Huile	Lèvre triangulaire				1	1	1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIIe	Première moitié	XIVe
2032	Sableuse claire	Pichet		Glaçure verte mouchetée externe		1	1	1	2	Moyen Âge		XIVe		
2032	Sableuse orangé					1	1	1	2	Moyen Âge		XIVe		
2032	Sableuse claire	Couvercle plat					1	1	7	Moyen Âge		XIVe		
2032	Sableuse claire			Peint - Flammulles					7	Moyen Âge		XIVe		
2032	Sableuse claire	Coquemar	Bord droit rectiligne	Peint - Flammulles			1	3	4	Moyen Âge	Première moitié	XIVe		
2032	Sableuse claire	Pichet		Glaçure verte externe				1	1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIIe		
2032	Sableuse claire	Jatte		Bandes rapportées			1	1	1	Moyen Âge		XIVe		
2032	Sableuse claire	Poëlon		Glaçure jaune interne			1	1	2	Moyen Âge	Seconde moitié	XIVe		
2032	Sableuse claire	Poëlon	Lèvre arrondie	Glaçure jaune interne			1	1	1	Moyen Âge	Seconde moitié	XIIIe		
2032	Sableuse claire	Huile ou cruche	A verseur				1	1	1	Moyen Âge	Fin	XIIIe		XIVe
2032	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées rouge - Glaçure jaune				1	1	Moyen Âge		XIVe		
2032	Sableuse	Coquemar	Lèvre triangulaire				2	2	2	Moyen Âge	Fin	XIVe	Début	XIVe
2032	Sableuse claire	Jatte	Bord en bandeau aminci				1	1	1	Moyen Âge	Seconde moitié	XIVe		
2032	Sableuse claire	Pichet		Glaçure jaune externe				1	1	Moyen Âge	Seconde moitié	XIVe		
2032	Sableuse claire						1	5	6	Moyen Âge		XIVe		
2032	Sableuse claire							4	4	Moyen Âge	Seconde moitié	XIVe		
2034	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées - Glaçure verte			1	2	3	Moyen Âge	Première moitié	XIVe		
2034	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées - Glaçure verte				4	4	Moyen Âge		XIVe		
2034	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées - Glaçure jaune				3	3	Moyen Âge		XIVe		
2034	Sableuse claire			Peint - Flammulles				7	7	Moyen Âge		XIVe		
2034	Sableuse claire			Peint - Flammulles				2	2	Moyen Âge		XIVe		
2034	Commune claire							2	2	Gallo-romain				
2034	Sableuse claire	Huile	Bord en bandeau				1	1	1	Moyen Âge	Première moitié	XIVe		
2042	Sableuse claire	Coquemar	Bord droit rectiligne				1	1	1	Moyen Âge	Fin	XIIIe	Début	XIVe
2042	Sableuse claire	Pichet		Glaçure verte externe				2	2	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIIe	Début	XIVe
2042	Sableuse claire							1	1	Moyen Âge		XIVe		
2042	Sableuse claire							1	1	Moyen Âge		XIVe		
2042	Fine sorbère							1	1	Gallo-romain				
2041	Fine orangée	Pichet		Glaçure jaune externe			1	1	1	Moyen Âge	Fin	XIIIe	Première moitié	XIVe
2041	Commune claire						1	1	1	Gallo-romain				
2041	Fine claire							1	1	Gallo-romain				
2041	Sableuse claire	Pichet		Bandes rapportées - Glaçure verte				2	2	Moyen Âge	Fin	XIIIe	Début	XIVe
2041	Sableuse claire	Pichet		Glaçure jaune et verte				1	1	Moyen Âge	Fin	XIIIe	Première moitié	XIVe
2041	Sableuse claire	Tasse sur pied		Glaçure verte mouchetée externe				1	1	Moyen Âge	Première moitié	XIVe		
2041	Sableuse claire	Pichet		Glaçure verte externe				2	2	Moyen Âge		XIVe		
2041	Sableuse claire			Peint - Flammulles				4	5	Moyen Âge		XIVe		
2041	Sableuse claire	Pichet					1	1	1	Moyen Âge		XIVe		
2041	Sableuse claire							1	1	Moyen Âge		XIVe		
2041	Sableuse claire	Huile	Bord en bandeau				1	1	1	Moyen Âge	Dernier tiers	XIIIe	Début	XIVe
2041	Sableuse claire							1	1	Moyen Âge		XIVe		

## 4.3 Étude de la céramique moderne de la tranche 2 (2018)

François Renel (Arscan UMR 7041 / Inrap Centre Île-de-France)

Le mobilier de la période moderne provient exclusivement des remblais de comblement de la cave. Il y est particulièrement bien attesté avec un nombre de restes importants (cf. inventaire infra). L'ensemble de la période est représenté à l'exception du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un petit lot (US 2004), attribué aux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, correspond probablement au colmatage final de la structure.

De façon générale, la céramique apparaît très fragmentée témoignant d'un probable dépôt secondaire à l'exception de quelques contextes homogènes du XVII<sup>e</sup> siècle. On note dans ce sens des remontages inter-stratigraphies dû soit au fait des conditions de fouille soit à la nature des remblais.

À la différence de la période médiévale, peu d'éléments témoignent d'un statut social privilégié au vu du vaisselier découvert dans les remblais de la cave. Ce dernier se révèle assez standard des contextes parisiens contemporains.

### 4.3.1. Le XVI<sup>e</sup> siècle

#### Les groupes techniques

Les productions identifiées renvoient aux groupes techniques caractéristiques des horizons parisiens de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : des pâtes sableuses locales de teinte beige orangé, orangé à rosé présentant parfois des plages de glaçure verte pour la première partie du siècle, avant d'être supplantées par des productions de même nature mais présentant un « film » rouge couvrant, associé à des glaçures partielles ou couvrante jaune puis verte. Plusieurs fragments relèvent d'une production spécifique qualifiée de « très décorée » associant l'usage de glaçures polychromes à des ajouts de décors plastiques à motifs essentiellement floraux.

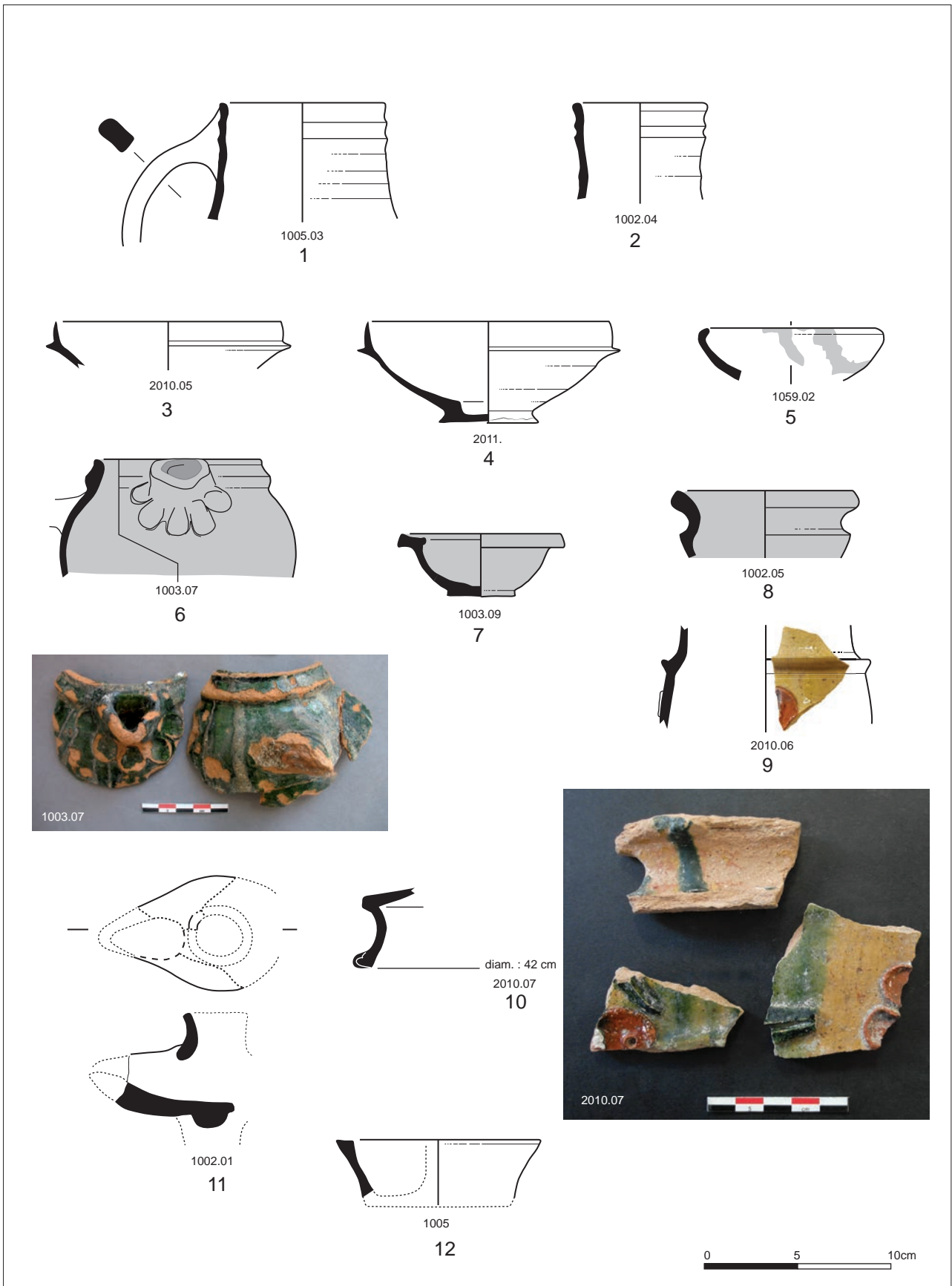
Aux côtés de ces productions franciliennes, les productions du Beauvaisis sont attestées par la présence de grès et de pâte fine blanche à glaçure (à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle). Enfin, quelques fragments de grès brun attestent d'un approvisionnement depuis la région de Domfront en Basse-Normandie.

#### Le répertoire

##### *La vaisselle de table*

À l'instar du XV<sup>e</sup> siècle, le service des boissons est assuré par des pichets en grès gris en provenance du Beauvaisis (**Fig. 161**, n° 1-2). Ils sont associés à une gourde dite « crapaud » et à une série de coupelle à bord en bandeau de même nature (**Fig. 161**, n° 3-4). Aux côtés de ces dernières, plusieurs récipients en pâte sableuse francilienne de petits modules ont été mis au jour et correspondent à des coupelles à bord rentrant non glaçurée ou présentant une glaçure partielle verte. Un important lot similaire a été mis au jour au sein de la latrine L1 des Thermes de Cluny à Paris dans un contexte du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (**RAVOIRE 1991**).

Un bord d'albarelle (**Fig. 161**, n° 8) et une chevrette fragmentaire en pâte sableuse à glaçure couvrante verte complète cet inventaire (**Fig. 161**, n° 6). Cette forme se rencontre fréquemment au sein des contextes parisiens de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> qu'il s'agisse de l'École Polytechnique (**RENEL 2016**, Fig. 54, n° 7) ou du boulevard Sébastopol (**PEIXOTO, CELLY 1998**, pl. 134, 3036.22) ou de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle rue de la Verrerie (**RENEL 2017a**, fig. 18, n° 3).



**Fig. 161** Mobilier du XVI<sup>e</sup> siècle. Pichets (1-2) et coupelle à bandeau (3-4) en grès du Beauvaisis ; coupelle à bord rentrant (5), chevrette (6), écuelle miniature (7) et albarelle (8) en pâte sableuse francilienne ; porte-couvert (9) et possible pot aromatique (10) issus des productions « très décorées » ; lampes à huile (11-12) en pâte sableuse francilienne.

Dessins et clichés F. Renel, Inrap.

Une coupelle miniature à marli réalisée en pâte sableuse à glaçure interne verte (**Fig. 161**, n° 7) figure dans cet ensemble. Des exemples similaires issus des productions en pâte fine blanche du Beauvaisis sont attestés sur l'emprise de la fouille des jardins du Carrousel au Louvre (**RAVOIRE 1991**, pl. 11/19).

Plusieurs tessons réalisés en pâte sableuse orangé à décor de pastilles rapportées rouge avec une glaçure verte à rouge relèvent des productions très décorées (US **1014**, **2010**) se rapportent soit à la table soit à l'horticulture (cf. infra). La première forme identifiée (**Fig. 161**, n° 9 ; **Fig. 162**) correspond à la partie médiane d'un porte-couvert comparable à des récipients portant ce type de décor complexe polychrome attestés au XVI<sup>e</sup> siècle à Paris rue des Lombards et destinés à orner la table (**MARQUIS 1999**, p. 45 ; pl. Va et b). La seconde (**Fig. 161**, n° 10) est plus difficile à interpréter. Malgré le fait qu'elle partage certains critères morphologiques comparables aux pique-fleurs, il pourrait s'agir d'un réchauffoir fragmentaire.

**Fig. 162** Fragments d'un porte-couvert issu des productions « très décorées » parisiennes.  
Cliché F. Renel, Inrap.



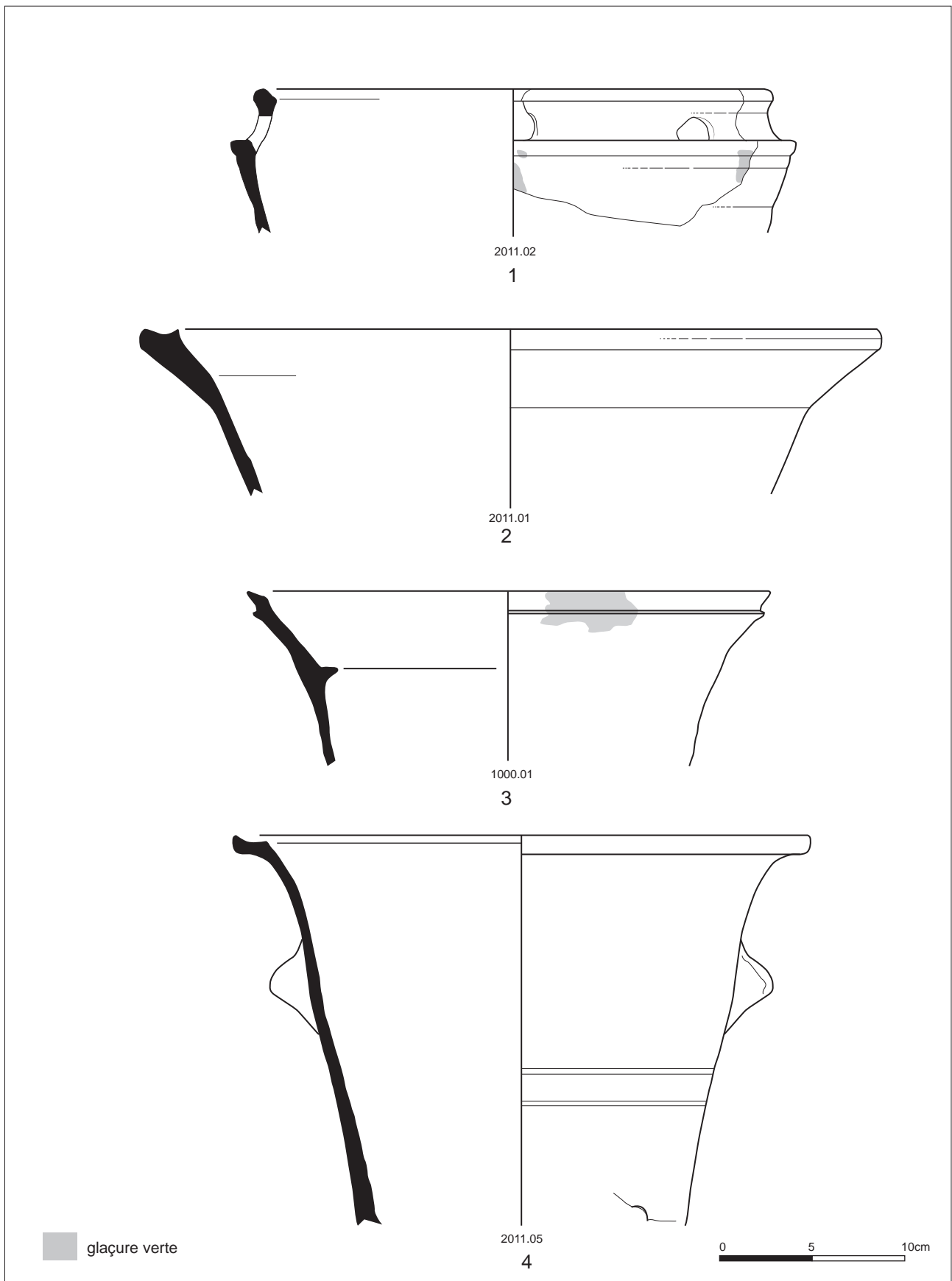
#### *Le luminaire*

Deux lampes à huile fragmentaires caractéristiques des lampes franciliennes du XVI<sup>e</sup> siècle ont été découvertes dans le comblement de la cave. Un réservoir de lampe à la surface totalement noircie provient de l'US **1002** (**Fig. 161**, n° 11) alors qu'un fragment de coupelle en pâte sableuse à film rouge (**Fig. 161**, n° 12) atteste d'un second exemplaire

#### *Les vases de jardin*

Le second exemplaire correspond à un vase à plantes aromatiques de forme globulaire et percés sur sa partie supérieure de trous circulaires (**Fig. 163**, n° 1). Produits au cours du XV<sup>e</sup> siècle comme l'attestent les découvertes réalisées à l'hôtel de Beauvais dans le comblement du fossé sur le site de l'Institut de France (**RENEL 2015**, fig. 194, n° 7-8), ils perdurent au sein des contextes du XVI<sup>e</sup> siècle, comme celui de la rue des Lombards à Paris (**MARQUIS 1999**, fig. 36b) ou de l'hôtel Saint-Aignan (**TROMBETTA 1997**, pl. XVI, EA 60, n° 12) ou à Melun (**RAVOIRE 2014**, fig. 5). Leur production est aussi attestée à Fosses (Val-d'Oise) au cours du premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle (**GUADAGNIN 2007**). Leurs contextes de découvertes parisiens témoignent de milieux urbains aisés (idem, p. 145).

Aux côtés de ce vase d'ornementation, plusieurs pots horticoles complètent ce corpus. Produits en pâte sableuse brune à beige-rosé et non glaçurée, ils sont de formes variées. Ils se répartissent morphologiquement entre pots évasés à ouverture très large ou plus tronconiques à bord à gorge interne et



**Fig. 163** productions en pâte sableuse franciliennes du XVI<sup>e</sup> siècle. Pique-fleurs (1), tèles à lait (2-3) et pot de fleurs (4).  
 Dessins F. Renel, C. Claude, Inrap

tenons latéraux (**Fig. 163**, n° 4) proches d'un exemplaire mis au jour à l'hôtel de Mongelas à Paris (**RAVOIRE 2014**, fig. 9, n° 2) dans des contextes datés entre la fin du XV<sup>e</sup> et la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

### *Les récipients culinaires et de préparation*

Parmi les récipients pour la cuisson, deux types de pots ont été distingués, la plupart d'entre-eux associant une glaçure partielle, ou couvrante, verte à un film rouge dans le cas des coquemars.

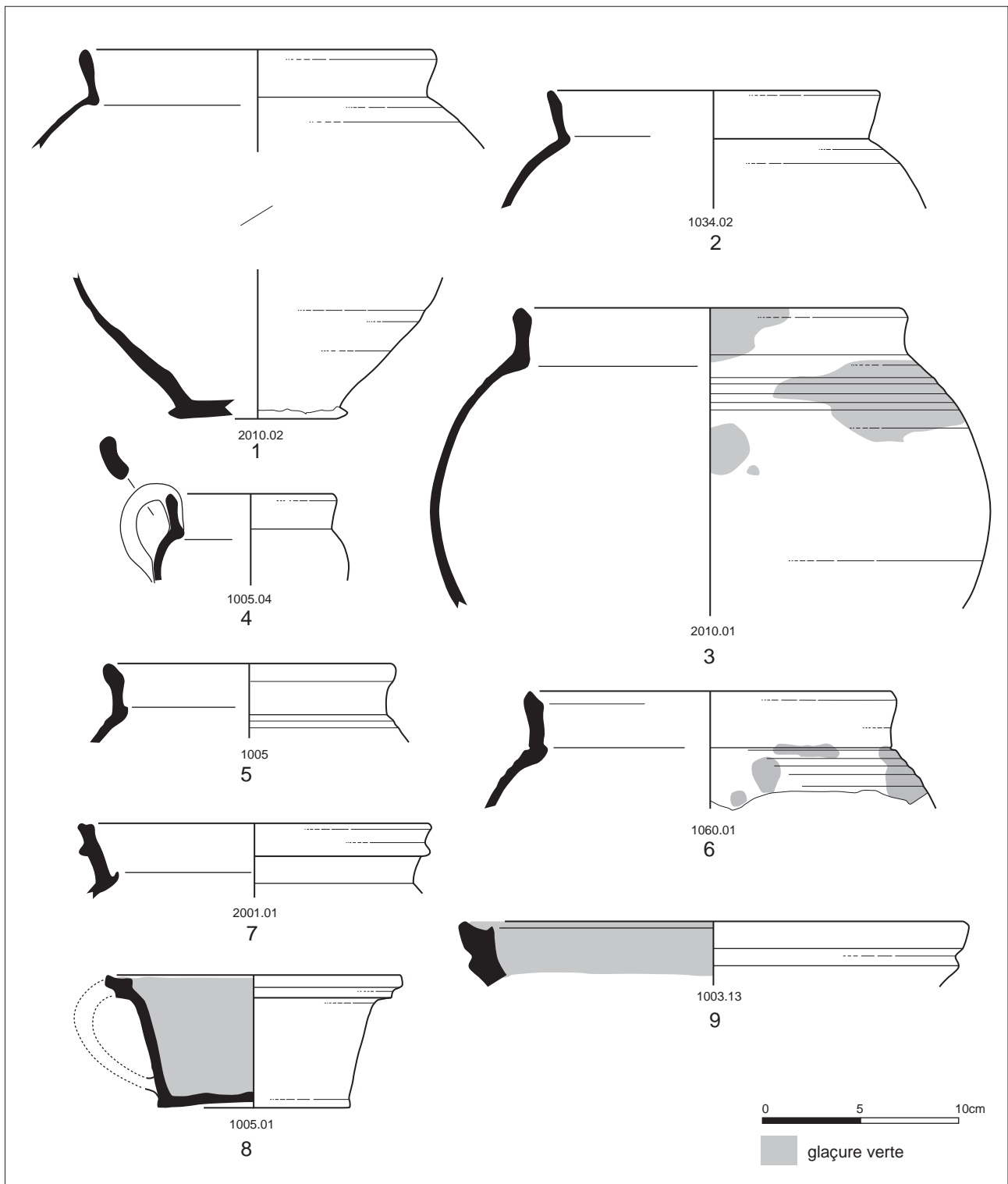
Les premiers correspondent aux coquemars avec un bord droit et haut avec l'épaule souligné de moulures (**Fig. 164**, n° 1-3). Une glaçure partielle verte est plus rarement observée à l'opposé de l'anse. Ils sont de différents modules, de petit à grand. Ils sont supplantés, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, par un type de coquemar partageant la même morphologie mais doté d'un bord éversé à gorge interne (**Fig. 161**, n° 4-6), la pâte étant assez systématiquement recouverte d'un film rouge.

Aux côtés de ces vases de cuisson, d'autres récipients culinaires sont attestés. Plusieurs marmites ont ainsi été comptabilisées (**Fig. 165**, n° 1-3). Le plus souvent à lèvre simple, elles possèdent deux anses plates incurvées et moulurées se rattachant sur la lèvre. Une glaçure verte partielle recouvre un décor composé, sur l'épaule, de lunules emboîtées à partir desquelles des bandes rapportées couvrent verticalement, de façon rythmée, la panse. Ces différents modules répondent aux différents usages pour la cuisson ou le réchauffage de petites ou grosses quantités. Une marmite similaire a été mise au jour lors des fouilles de l'hôtel de Beauvais à Paris dans un contexte daté de la période moderne (**RAVOIRE 2002**, fig. 40, n° 48). Elle apparaît par ailleurs dans les ensembles de la fin du XV<sup>e</sup> siècle de Blandy-les-Tours (**RAVOIRE 2006b**, fig. 63). On retrouve des marmites similaires au sein de contextes de latrines de la fin du XV<sup>e</sup> et du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle sur le site du château de Blandy-les-Tours (**RAVOIRE 2006**).

Aux côtés de ces dernières, on note la découverte d'un bord de huguenote à glaçure partielle verte sur film rouge (**Fig. 164**, n° 7) comparable à des exemples de la Préfecture de police (**US 1020**) et d'une oule fragmentaire (**Fig. 165**, n° 4). Cette dernière recouverte d'une glaçure partielle de couleur verte est attestée au sein des fouilles de l'hôtel Saint Aignan (**TROMBETTA 1997**, pl. III) ou dans le comblement de la latrine L1 des Thermes de Cluny (**RAVOIRE 1991**, pl. 5, n° 89) dans des contextes tous deux datés de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

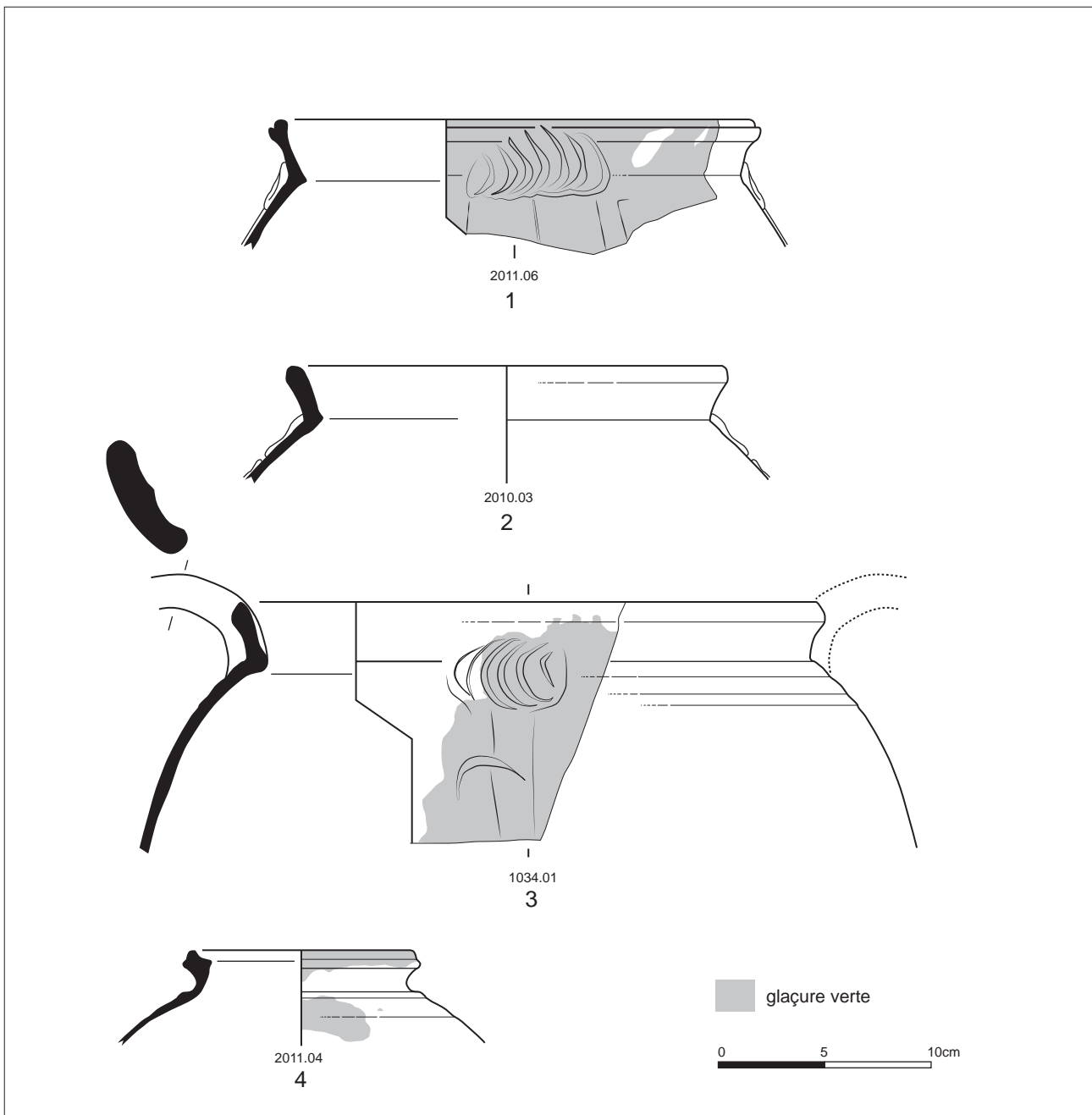
Deux types de formes ouvertes, utilisées pour la préparation, sont attestés. Le premier est une terrine en pâte sableuse francilienne à glaçure interne couvrante verte sur un film rouge déclinée sous deux modules partageant la même morphologie. Il s'agit d'une forme ouverte à panse tronconique reposant sur un fond plat avec un bord saillant en bourrelet mouluré. La plus petite (**Fig. 164**, n° 8) comporte une anse verticale latérale et se retrouve au sein de la latrine L des thermes de Cluny dans un contexte de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (**RAVOIRE 1991**, p. 264). La seconde de plus grand diamètre (**Fig. 164**, n° 9) et comportant deux anses, pour les modèles complets, est fréquemment rencontrée au sein des contextes parisiens contemporains tel que ceux de l'hôtel Saint-Aignan (**TROMBETTA 1997**, pl. XIII).

Le second type de récipients, produit en pâte sableuse beige à rosé non glaçuré, s'apparente au groupe des tèles à lait même si cette forme reste peu commune. Il s'agit d'une forme ouverte très évasé avec un bord en bourrelet à profil mouluré (**Fig. 163**, n° 2). Morphologiquement proche de la forme de pot de fleurs de type N61, il semble cependant correspondre à un type de tèle à lait peu fréquent. Le second (**Fig. 163**, n° 3) présente un profil plus



**Fig. 164** Les récipients culinaires et de préparation.  
Dessins F. Renel, Inrap.

tronconique qui se termine par un marli oblique avec un bord mouluré. La présence d'un ergot interne à la liaison entre la paroi et le fond suggère un élément de calage pour un récipient qui viendrait s'imbriquer. Des formes similaires sont issues des latrines de Blandy-les-Tours (RAVOIRE 2006, p. 100) ou des contextes de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle du comblement du fossé de l'enceinte de Philippe Auguste fouillée sur le site de l'Institut de France (RENEL 2017b, fig. 208, n° 1-2).



**Fig. 165** Les récipients culinaires et de préparation.

Dessins F. Renel, Inrap.



### 4.3.2. Le XVII<sup>e</sup> siècle

Le mobilier de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle constitue un ensemble assez limité en termes de nombre (cf. inventaire infra). Le répertoire est en revanche assez diversifié et offre un panel assez caractéristique des contextes urbains parisiens de cette période. Les groupes techniques sont les mêmes que ceux de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle avec une répartition similaire entre productions sableuses franciliennes et grès du Beauvaisis et un approvisionnement en grès de Basse-Normandie de façon ponctuelle. L'élément novateur est l'arrivée, vers la fin de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, de vaisselle en faïence en provenance de Nevers.

#### La vaisselle de table

Le répertoire dédié à la table comporte une écuelle à tenons en pâte fine blanche du Beauvaisis avec une glaçure interne verte (**Fig. 166**, n° 1 ; **Fig. 167**) comparable à des exemples mis au jour dans un contexte du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle sur le site du couvent des Carmes Déchaussés fouillé dans l'enceinte de l'Institut catholique (**RENEL 2017c**, fig. 167). Elle est associée à trois formes en faïence monochromes blanches dites issues des manufactures nivernaises. La première est un plat à aile ou plat dit à « l'Italienne » ou « tondino », la seconde (**Fig. 166**, n° 3), fragmentaire, évoque les bassins circulaires dits « cadins » attestés dans les ateliers nivernais dès le XVII<sup>e</sup> siècle (**ROSEN 2009**, p. 118, 135). Enfin, un tesson en pâte rosé recouvert d'un émail blanc crème avec une coulure de camaïeu bleu affectant le profil d'une forme ovale pouvant correspondre à une salière (**Fig. 166**, n° 4).

Parmi les grès du Beauvaisis, seuls des fragments de coupelles à bord en bandeau triangulaire (**Fig. 166**, n° 2) et de pichets sont attestés.

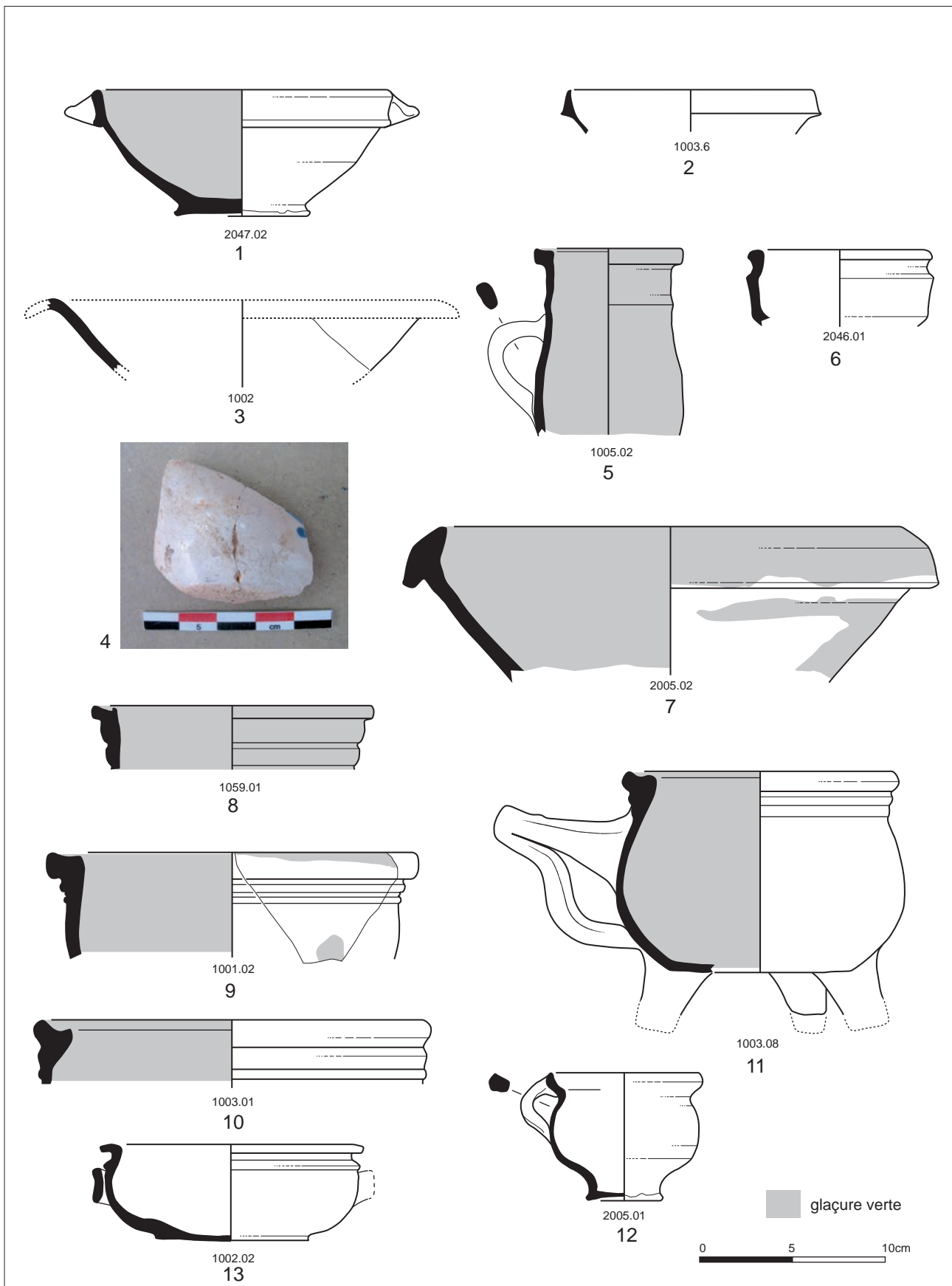
Un récipient de petite dimension (**Fig. 166**, n° 5) complète ce répertoire des formes dédiées à la table. Réalisée en pâte sableuse orangée à glaçure couvrante verte, il s'apparente, aux vues de la position de l'anse située au niveau de la panse, à un petit pichet ou une chopine. Aucune comparaison n'est disponible quant à cette forme.

Une forme basse en grès du Beauvaisis correspond à une écuelle à anse (**Fig. 166**, n° 13) mais pourrait aussi avoir été destinée à la conservation de matières grasses, sa lèvre étant apparentée aux formes de conservation.

#### Le répertoire culinaire et de préparation

Le domaine de la cuisson est bien représenté avec la présence de coquemars et de pots tripodes en pâte sableuse francilienne à glaçure verte (**Fig. 166**, n° 8-11). Ces derniers dominent le vaisselier culinaire francilien durant tout le XVII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et se déclinent sous différents modules correspondant à la batterie de cuisine en usage dans le potager. Ce type présente un bord saillant et mouluré avec une anse massive forme un ruban. Une glaçure verte recouvre l'intérieur et partiellement l'extérieur. Ce type de récipient apparaît dans les assemblages parisiens datés entre la fin du XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle comme celui de la rue de la Verrerie (**RENEL 2017a**), l'École Normale Supérieure de Chimie (**RENEL 2013**) ou de l'Institut Catholique (**RENEL 2017c**).

Plusieurs couvercles en pâte sableuse, pourvus ou non de glaçure, semblent être associés à ces vases de cuisson (**Fig. 168**, n° 1-3). Ces couvercles à emboîtement et bouton de préhension sont généralement datés dans les ensembles parisiens entre la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> et le début du XVII<sup>e</sup> siècle (**RAVOIRE 1991**, p. 263 ; **TROMBETTA 1997**, pl. XI ; **RENEL 2017b**, p. 296, 301). Un pot verseur en grès du Beauvaisis destiné au service de la table ou à la cuisine est associé à cet ensemble (**Fig. 166** n° 12). Il est comparable à un exemple issu des fouilles réalisées faubourg Saint-Antoine (**RENEL 2015**, fig. 160, n° 1).

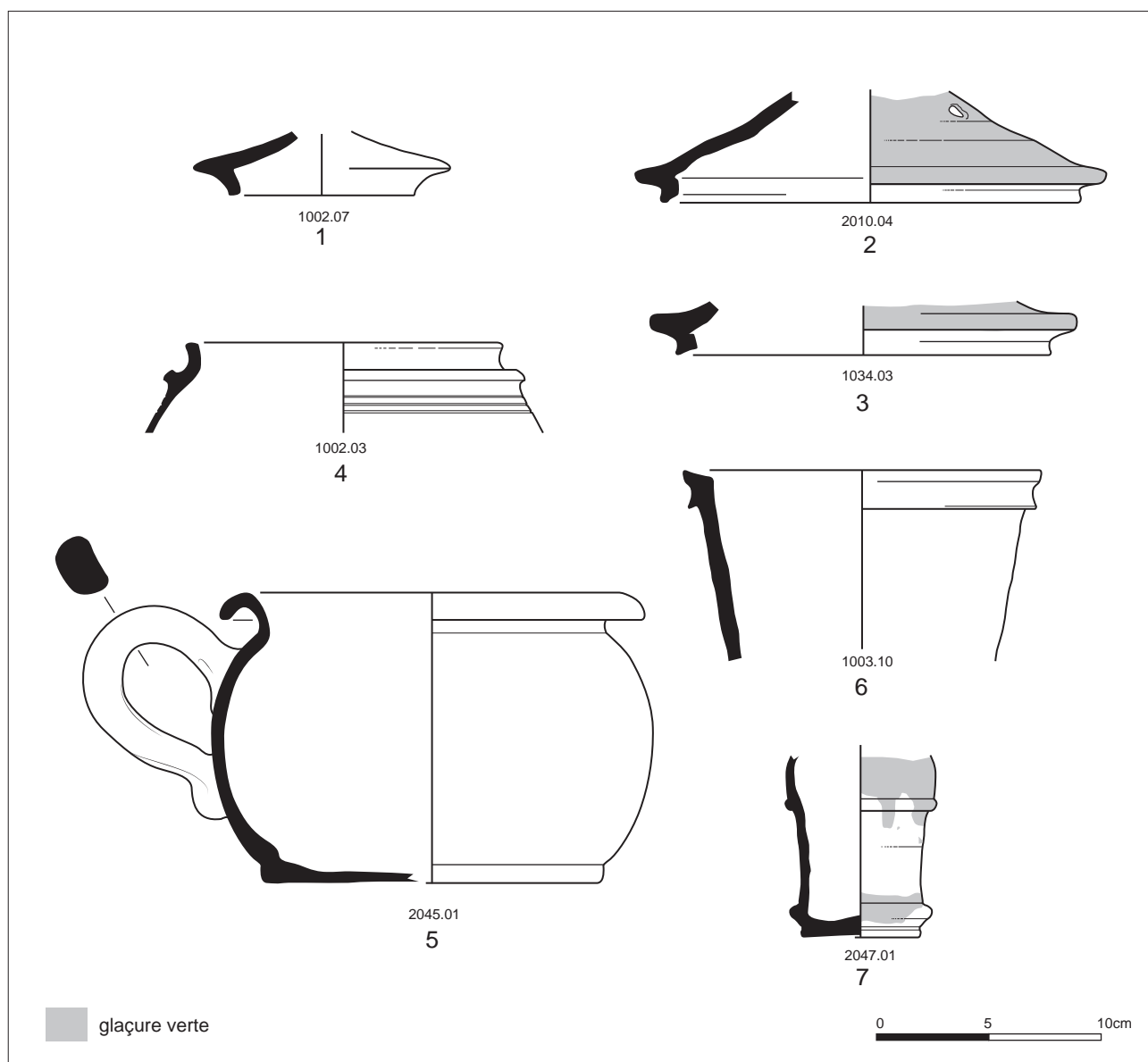


**Fig. 166** Céramiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Ecuëlle à tenons en pâte fine blanche du Beauvaisis (1), coupelle (2) et pilulier (6) en grès du Beauvaisis (2), faïences nivernaises (3-4), chopine (5), jatte (7), pots tripodes (8-11) en pâte sableuse francilienne, écuelle à anses (13) et pot verseur (12) en grès du Beauvaisis.  
Dessins C. Claude, F. Renel, Inrap



**Fig. 167** Écuelle à tenons en pâte fine blanche du Beauvaisis.

Cliché F. Renel, Inrap



**Fig. 168** Mobilier céramique du XVII<sup>e</sup> siècle. Couverts en pâte sableuse francilienne (1-3), pot à graisse en grès du Beauvaisis (4), pot de chambre en faïence monochrome blanche (5), pot horticole (6) et tirelire (7) en pâte sableuse francilienne.

Dessins C. Claude, F. Renel, Inrap.

Les récipients destinés à la préparation sont en revanche peu présents au sein des contextes de cette période. Ils se limitent à la forme de jatte à lèvres en amande (**Fig. 166**, n° 7) recouverte d'une glaçure interne verte.

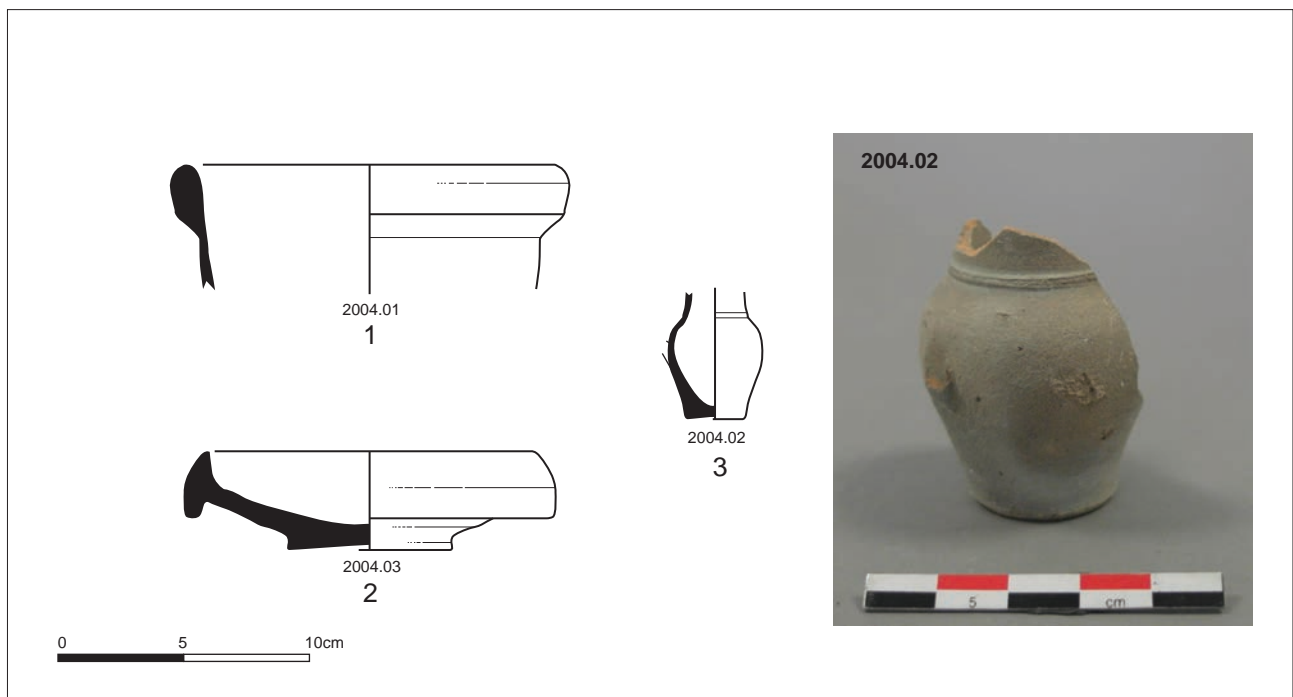
Les autres catégories fonctionnelles apparaissent peu représentées. Peu représenté, il s'agit de pots à graisse en grès du Beauvaisis (**Fig. 168**, n° 4) ou des fragments de sinots à beurre en grès bas-normand issus du Domfrontais. Le domaine de l'hygiène est lui-aussi représenté par un pot de chambre à lèvres ourlé (**Fig. 168**, n° 5) probablement issu des ateliers nivernais de même que celui du jardin avec la découverte d'un pot de fleur en pâte sableuse non glaçurée (**Fig. 168**, n° 6). Plus anecdotique est la découverte d'une tirelire en pâte sableuse recouverte partiellement d'une glaçure verte (**Fig. 168**, n° 7) dont on connaît un parallèle au sein d'une latrine du boulevard Sébastopol provenant d'un contexte de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (**PEIXOTO, CELLY 1998**, pl. 135, 3036.42).

### 4.3.3 Un ensemble de la fin du XVIII<sup>e</sup> – début du XIX<sup>e</sup> siècle

Un petit ensemble issu du contexte **2004** témoigne d'un rejet de mobilier à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au cours des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle correspondant au colmatage final de la cave. Parmi cet ensemble, les productions sableuses beige à orangé sans glaçure dominant et correspondent à une série de cinq pots horticoles à bord en bourrelet fréquemment mis au jour dans les contextes parisiens contemporains (**Fig. 169**, n° 1). Ils sont associés à une soucoupe à fond plat et large bord à bandeau (**Fig. 169**, n° 2) similaires à d'autres exemples parisiens (**RAVOIRE 2014**, fig. 6, n° 6). Enfin, un vase miniature en pâte sableuse fine grise probablement issu d'une dinette (**Fig. 169**, n° 3) peut être rattaché à cet ensemble.

**Fig. 169** Ensemble céramique de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pot horticole (1) et soucoupe (2) en pâte sableuse francilienne, élément de dinette (3).

Dessin et cliché F. Renel, Inrap.



**Bibliographie****Guadagnin 2007**

GUADAGNIN R., « Fosses – Vallée de l'Ysieux. Mille ans de production céramique en Ile-de-France. Volume 2. Catalogue typo-chronologique des productions », Publications du CRAHM, Caen, 735 p.

**Marquis 1999**

MARQUIS P., « La fouille des 12-14, rue des Lombards à Paris (IV<sup>e</sup> arr.). Premiers résultats », *Cahiers de la Rotonde*, 21, 1999, p. 1-119.

**Peixoto, Celly 1998**

PEIXOTO X., CELLY P., « Parking Sébastopol, Paris I<sup>er</sup> / IV<sup>e</sup> », Document final de synthèse de fouille préventive, Afan – Centre Île-de-France, Service régional de l'Archéologie d'Île-de-France, 1998, 164 p.

**Ravoire 1991**

RAVOIRE F., « Un ensemble céramique du XVI<sup>e</sup> s. : la fosse L1 des thermes de Cluny à Paris », *Archéologie Médiévale.*, tome 21, p. 209-270

**Ravoire 2006**

RAVOIRE F., « La céramiques des deux latrines », in COSTE M.-C., *Mode de vie et alimentation à la fin du Moyen-Âge au château de Blandy-les-Tours. Approche pluridisciplinaire des latrines de la salle de l'Auditoire*, supplément n° 28 à la Revue archéologique du Centre de la France, FERAF, Tours, p. 87-112

**Ravoire 2014**

RAVOIRE F., « Le mobilier archéologique en terre cuite relatif aux jardins entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle en Île-de-France », in : LATREMOLIERE E., GIRAULT P.-G., *Jardins de château à la Renaissance*, catalogue d'exposition, Blois, p. 143-156

**Renel 2013**

RENEL F., « Etude de la céramique moderne », in AVINAIN J., *Paris, 5<sup>e</sup>, 24 rue Lhomond, Ecole Normale Supérieure, département de physique-chimie : rapport de fouille*, Pantin : Inrap Centre Île-de-France, p. 73-92.

**Renel 2016**

RENEL F., « La céramique moderne », in PEIXOTO X., *Paris V<sup>e</sup>. Ecole Polytechnique. Bâtiment dit « Boîte à Claque », 5 rue Descartes*, Rapport de diagnostic, Inrap Centre Île-de-France, 2016, Annexe 3, p. 83-91

**Renel 2017a**

RENEL F., « Identification de la céramique », in AVINAIN J., *Paris (4<sup>e</sup> arrondissement), 6 rue des Archives / 19 rue de la Verrerie : rapport de diagnostic archéologique*, Paris : DHAAP, p. 31-46.

**Renel 2017b**

RENEL F., « La céramique de la fin du Moyen Âge et de la période moderne », in CELLY P., *Paris 6<sup>e</sup>, Institut de France - 23 quai de Conti : Parcelle de l'An IV - fouille de l'auditorium : rapport de fouille*, Pantin : Inrap Centre Île-de-France, p. 282-323.

**Renel 2017c**

RENEL F., « Le mobilier céramique des périodes médiévale, moderne et contemporaine sur le site des Carmes Déchaux », in LEGRIEL J., *Paris VI<sup>e</sup>, Institut Catholique de Paris, 19-23 rue d'Assas, Rue de Vaugirard, Rue Cassette, Occupation urbain du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. et Couvent des Carmes Déchaussés : rapport de fouille*, Pantin : Inrap Centre Île-de-France, p. 182-217.

**Rosen 2009**

ROSEN J., *La faïence de Nevers 1585-1900. Tome 2 : l'Age d'or du XVII<sup>e</sup> siècle*, Faton, Dijon : s.n.

**Trombetta 1997**

TROMBETTA P.-J., *Paris 3<sup>e</sup>, 71-73 rue du Temple : Hôtel Saint-Aignan : rapport de fouille*, Saint-Denis : SRA Ile-de-France.

## Inventaire détaillé de la céramique moderne (tranche 2, 2018)

US	Type	Description	NR	NMI	Datation
2001	Pâte sableuse fine claire francilienne	Cruche, oule à bandeau, pichet glaçuré	16	5	14, résiduel
	Pâte sableuse francilienne beige rosée non glaçurée	Coquemar à bord droit, tèle à lait, réchauffoir	7	3	Milieu 16
	Pâte sableuse francilienne claire	Coquemar	2	1	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar à bord droit, marmite à anses coudées, couvercle	35	5	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure couvrante verte	Panse indéterminée	4	1	
	Grès du Beauvaisis	Coupelle à bandeau, gourde dite « crapaud »	3	3	
2004	Pâte sableuse francilienne non glaçurée	Pot horticole, soucoupe	24	6	19A
	Pâte sableuse francilienne à glaçure verte interne	Ecuelle	3	1	
	Pâte sableuse fine grise	Dinette	1	1	
	Grès du Beauvaisis	Panse indéterminé	1	1	
	Faïence monochrome blanche	Pot de chambre ?	1	1	
2005	Pâte sableuse francilienne à glaçure verte	Marmite à lunules, poêlon, plat à lèvres en amande	5	3	17B
	Grès du Beauvaisis	Pot verseur	4	1	
	Faïence monochrome blanche	Pot de chambre à lèvres ourlée	3	1	
2006	Pâte sableuse francilienne orangé à glaçure verte	Anse de forme indéterminée	1	1	17B
	Faïence monochrome blanche	Pot de chambre à lèvres ourlée	15	1	
2010	Pâte sableuse francilienne beige rosée non glaçurée	Tèle à lait, réchauffoir	18	2	16B
	Pâte sableuse francilienne orangée non glaçurée	Coquemar à bord droit, cruche à décor de flammules croisées	42	4	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar à bord droit, marmite tripode	121	18	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure verte	Coquemar, couvercle perforé	13	2	
	Pâte sableuse francilienne, production « très décorée »	« réchauffoir », porte-dîner	9	2	
	Pâte sableuse francilienne brûlée	Coquemar à bord droit	6	2	
	Grès du Beauvaisis	Pichet, coupelle à bandeau	8	5	
2011	Grès bas-normand	Sinot à beurre	11	1	
	Pâte sableuse francilienne claire	Panse	17	17	Médiéval, résiduel
	Pâte sableuse francilienne beige rosée non glaçurée	Tèle à lait, réchauffoir, pot de fleur, coupelle à bord rentrant	42	6	Milieu 16
	Pâte sableuse claire à glaçure partielle	Coquemar, marmite à lunule, oule	38	7	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar à bord droit, coquemar à gorge interne, marmite à anses coudées, terrine	70	9	
	Pâte sableuse francilienne orangée non glaçurée	Cruche à décor de flammules croisées	8	1	
	Pâte sableuse francilienne brûlée	Coquemar à gorge interne	3	2	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure verte	Panse indéterminé	18	2	
	Grès du Beauvaisis	Coupelle à bandeau, gourde dite « crapaud »	9	3	
2013	Pâte sableuse francilienne claire	Panse	1	1	Médiéval ?

	Pâte sableuse francilienne beige rosée non glaçurée	Anse de pot de fleur ?	1	1	16
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar	5	2	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure interne jaune	Base indéterminée	1	1	
<b>2015</b>	Pâte sableuse francilienne claire	Panse	1	1	Médiéval, résiduel
	Pâte sableuse francilienne non glaçurée	Pot horticole ?	6	3	16B
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar	3	1	
	Pâte sableuse francilienne brûlée	Coquemar à gorge interne, couvercle	2	2	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure verte	Panse	1	1	
	Grès du Beauvaisis	Pichet	2	2	
	Pâte fine blanche du Beauvaisis	Pot à glaçure polychrome	1	1	
<b>2023</b>	Pâte sableuse francilienne non glaçurée	Coupelle à bord rentrant	2	2	Milieu / 16B
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Base de coquemar	3	2	
<b>2024</b>	Pâte sableuse francilienne non glaçurée	Couvercle, pot horticole	4	2	Milieu / 16B
	Pâte sableuse francilienne à glaçure verte	Coquemar, moque	8	2	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Panse	2	2	
	Pâte sableuse francilienne à glaçure verte	Panse	1	1	
	Grès bas-normand	Sinot à beurre	2	1	
<b>2025</b>	Faïence monochrome blanche	Pot de fleur	1	1	17
<b>2026</b>	Grès du Beauvaisis	Cruche à bandeau	1	1	17 ?
<b>2044</b>	Pâte sableuse francilienne claire	Coquemar	5	5	14-15, résiduel
	Pâte sableuse francilienne beige rosé	Coquemar	3	3	16B-17A
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar	18	1	
	Grès du Beauvaisis	Panse	1	1	
	Grès bas-normand	Sinot à beurre	1	1	
<b>2045</b>	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar	1	1	16B
<b>2046</b>	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar	3	1	16B-17A
	Grès du Beauvaisis	Pilulier	1	1	
	Pâte fine blanche du Beauvaisis	Panse	2	1	
<b>2047</b>	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte	Tirelire	3	1	16B-17A
	Pâte sableuse francilienne à glaçure partielle verte sur film rouge	Coquemar	1	1	
	Pâte fine blanche du Beauvaisis	Ecuelle à tenons	5	1	

## 4.4 Étude des restes osseux animaux

**Stéphane Frère (MNHN, UMR 7209 AASPE / Inrap Centre Île-de-France), avec la participation de Benoît Clavel (CNRS, MNHN, UMR 7209).**

L'étude porte sur 1666 restes osseux animaux (dont 1401 déterminés) pour une masse totale de 17 340 grammes. Ces restes se répartissent de manière inégale sur une séquence chronologique qui débute avec la bâtiment médiéval et la cave vouté des XII<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> s. (phase 1, 403 restes déterminés), en passant par le réaménagement de l'Hôtel de Rieu (phase 2, 718 restes déterminés) pour s'achever au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle avec l'Hôtel Amelot de Bisseuil dit des des Ambassadeurs de Hollande (phase 3, 248 restes déterminés).

Les vestiges, collectés à la main lors de la fouille, témoignent de la présence presque exclusive de mammifères et d'oiseaux. La présence sporadique de poissons laisse augurer, en l'absence de tamisage des sédiments archéologiques, d'un potentiel très largement sous-estimé, d'autant que la consommation de poissons, frais et apprêtés, tend habituellement à s'accroître, à compter du Moyen Age, en fonction du niveau social des consommateurs (Clavel, 2001).

Les restes animaux se répartissent au sein d'un nombre de contextes limité (n=34) et se concentrent dans un nombre très restreint. Pour exemple, 85 % des vestiges de la phase 1 proviennent de 3 unités stratigraphiques (2017, 2019 et 2020), 78 % de ceux de la phase 2 sont issus de 4 unités stratigraphiques (1003, 2010, 2046 et 2047) et 96 % de ceux de la phase 3 sont rattachés à la seule US 2011.

Les autres unités stratigraphiques livrent un Nombre de Restes déterminés bien souvent inférieur ou proche du seuil de validité statistique (NR déterminés =30 ; pour plus de détail voir par exemple : Frère, Bayle, Forest, 2017), leur traitement individuel est alors impossible. Il est indispensable de les rattacher à des phases d'occupation plus larges et mieux «dotées» afin d'obtenir des corpus exploitables.

En outre, même parmi les unités stratigraphiques précédemment listées, là où le corpus est le plus conséquent, l'importance de la masse documentaire demeure limitée. Les valeurs observées au sein de chaque US y sont certes supérieures au seuil de validité statistique, mais elles ne peuvent être considérées comme hautement significatives. Elles ne témoignent que de rejets ponctuels et ne permettent pas d'aborder certains aspects de l'alimentation, tels que la qualité des viandes. Il faut, pour cela, disposer de corpus conséquents. En effet, la qualité des viandes est intrinsèquement liée à l'âge d'abattage des animaux or, les observations permettant d'estimer l'âge de la mise à mort ne sont accessibles que sur une part restreinte des ossements.

Afin de pouvoir exploiter au mieux les informations livrées par ces différents contextes stratigraphiques, et de pouvoir affiner notre perception des choix alimentaires, il convient donc de traiter l'information à partir de corpus conséquents. Cela impose de s'extraire de l'échelle de l'unité stratigraphique pour raisonner en terme de phases d'occupation (semblables à celles proposées pour l'ensemble des autres vestiges archéologiques) et ce, même si des particularités propres à chaque US pourront être ponctuellement détaillées.

Ce regroupement est facilité du fait de l'homogénéité de l'assemblage (stabilité de la part relative des trois principales espèces dans les structures où le mobilier est le plus abondant).

Outre une mise en perspective de ce corpus à l'échelle du site, l'intérêt de cette étude réside dans l'opportunité, peu fréquente, de documenter des tranches chronologiques récentes. Aussi surprenant qu'il puisse paraître, et malgré l'existence de nombreuses sources écrites et iconographiques, les données archéozoologiques sur l'animal, son exploitation et sa consommation, demeurent, à Paris, peu nombreuses pour les périodes médiévales et modernes alors que pour les périodes plus anciennes des



synthèses sont disponibles depuis de nombreuses années (**Oueslati 2002** pour la période antique). Seule la multiplication de ces études permettra, à travers de nouveaux exemples et en illustrant la diversité des cas, de mieux cerner les pratiques d'élevage et l'approvisionnement des villes. Il s'agit là d'autant d'éléments qui pourront contribuer à une restitution plus fine de la structuration des réseaux de production et de négoce ainsi que de la trame économique que cela implique (**Bridault, Frère, à paraître 2019**).

phase	Nombre de Restes	Nombre de Restes déterminés	Masse des Restes (en g;)
phase 1 bâtiment médiéval XIII <sup>e</sup> /XV <sup>e</sup> s.	510	403	5371
phase 2 aménagement XV <sup>e</sup> s.	844	718	6974
Hôtel XVII <sup>e</sup> s.	279	248	3911
non daté	33	32	1084
total	1666	1401	17340

Tableau 1 : Dénombrement des restes par phase.

### État de conservation

Tout au long de la séquence d'occupation le matériel osseux se démarque de la plupart des sites archéologiques et contextes d'enfouissement urbains contemporains par une excellente qualité de conservation.

Les empreintes de radicelles et les altérations physico-chimiques imputables au milieu d'enfouissement sont très peu prononcées. Le taux d'ossements déterminés (84 % du Nombre de Restes) est particulièrement élevé. De tels résultats ne sont possibles que lorsque les plus petits détails anatomiques, ceux la même qui permettent la diagnose au rang de l'espèce, demeurent clairement lisibles, ce qui n'est pas toujours le cas lorsque les ossements ont été au contact de sédiments agressifs d'un point de vue chimique (latrines...). Ce résultat est d'autant plus remarquable que pour nombre d'espèces, les individus juvéniles, dont les ossements ne présentent pas encore d'éléments de diagnose probants, sont nombreux. Il est rare d'observer de tels résultats, mais aussi une telle qualité de conservation au sein d'accumulations qui sont assimilées à des remblais et plus encore lorsque ceux-ci ne bénéficient pas de la protection d'un bâti. Si les contextes archéologiques qui livrent la très grande majorité des ossements sont situés en dehors des bâtis contemporains, il est néanmoins possible qu'ils aient été protégés (sol pavé...).

La conservation des ossements est très homogène eu égard à la variété des contextes de rejet et ceci tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments que durant l'ensemble des phases d'occupation.

Les dégradations dues aux carnivores ou aux rongeurs, ainsi que les rayures et polissages ponctuels, corollaires d'une stagnation prolongée des ossements sur des niveaux de circulation sont presque totalement absents (6 occurrences pour 1666 restes). Ces indices, regroupés sous la rubrique « traces » du tableau 2, semblent indiquer que la majeure partie des vestiges osseux ont été rejetés puis enfouis rapidement. Ils sont demeurés hors de portée des chiens et des rongeurs.

**Tableau 2 :** Dénombrement des restes par phase.

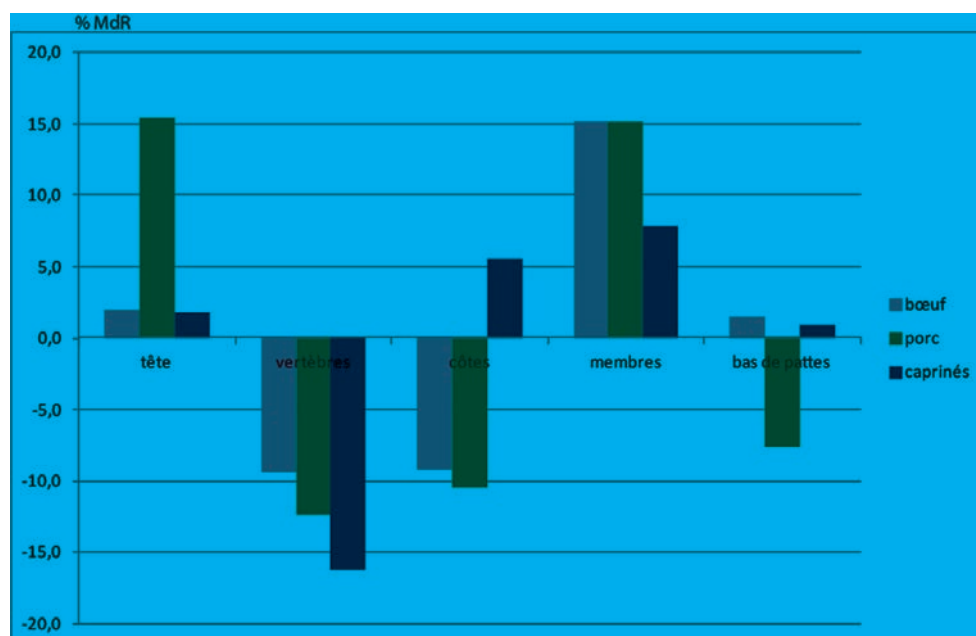
Paris	Brûlures Nb	%	Découpes Nb	%	Traces Nb	%
bécasse des bois	1	4,6	0	0	0	0
boeuf	1	0,3	24	6,5	2	0,5
caprinés	4	0,7	45	8,1	3	0,9
chat	1	0,9	0	0	0	0
coq	2	2,1	0	0	0	0
lapin	0	0	1	3,3	0	0
porc	0	0	1	0,8	1	0,8

**Tableau 3 :** Dénombrement des restes de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.**Les contextes liés au bâti médiéval (phase 1, XIII<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle)**

Bâti médiéval XIII <sup>e</sup> / XV <sup>e</sup> s.	classification	Nombre de Restes	%	Masse de Restes	%	Masse Moyenne	part relative des 3 principales espèces
boeuf	Bos taurus dom.	163	40,5	2804	55,5	17,2	41,8
porc	Sus scrofa dom.	63	15,6	679	13,4	10,8	16,2
caprinés	Ovis aries / Capra hircus	164	40,7	1487	29,4	9,1	42,1
coq	Gallus gallus f. dom.	4	1,0	8	0,2	2,0	
oie	Anser anser dom.	1	0,2	1	0,0	1,0	
cerf	Cervus elaphus	2	0,5	64	1,3	32,0	
carpe	Cyprinus carpio	1	0,2	1	0,0	1,0	
pleuronectidés	Pleuronectidae	1	0,2	0	0,0	0,0	
sole	Solea solea	1	0,2	0	0,0	0,0	
morue	Gadus morhua	1	0,2	4	0,1	4,0	
escargot	Helix pomatia	2	0,5	4	0,1	2,0	
Déterminés		403	79,0	5052	94,1	12,5	
Indéterminés		107	21,0	319	5,9	3,0	
TOTAL		510	100	5371	100	10,5	
2e moitié XV <sup>e</sup> s.	classification	Nombre de Restes	%	Masse de Restes	%	Masse Moyenne	part relative des 3 principales espèces

Les restes osseux animaux proviennent très majoritairement de remblais situés à l'extérieur du bâti médiéval. L'occurrence des traces de découpe et de cuisson (seule l'exposition à la flamme peut être identifiée lors de l'examen visuel des os), ainsi que la répartition anatomique des restes (calculée par l'écart en Masse de Restes avec des squelettes de référence), témoignent, du fait de la surreprésentation des os soutenant la majeure partie de la masse carnée (côtes et membres), du caractère alimentaire des rejets. La plupart des ossements correspondent à des rejets liés à la préparation (découpe de détail réalisée dans le cadre domestique) et/ou à la consommation.

**Fig. 170** Répartition anatomique des restes des bœufs, des porcs et des caprinés (exprimée par l'écart de masse des grandes parties anatomiques avec des squelettes de références des collections du CRAVO).  
S. Frère, Inrap.



La liste des espèces est peu variée. Seules 12 espèces ont été inventoriées en distinguant pour le rang taxonomique des caprinés, le mouton et la chèvre, deux espèces aisément identifiables de leur vivant mais dont les squelettes sont très proches.

Les espèces domestiques sont nettement majoritaires et parmi celles-ci le bétail (bœuf, porc et caprinés) domine largement.

Les caprinés et le bœuf sont représentés dans des proportions similaires (42 % du NR), ne laissant au porc qu'un rôle mineur.

Parmi les caprinés les moutons dominent très nettement (aucune chèvre n'a été mise en évidence). Cette importance des moutons (en Nombre de Restes) correspond à une constante au sein des milieux urbains en France du nord depuis le bas Moyen-âge jusqu'à l'époque moderne (**Clavel 2001** : 100-101). Cela signifie qu'en nombre de bêtes consommées, le mouton est l'espèce la plus fréquente. En revanche cela ne signifie pas forcément que la viande des moutons soit prépondérante dans les assiettes. Les moutons livrant des quantités de viande bien moins importantes que les bovins, il faut pouvoir estimer l'apport en viande de chacune de ces espèces. Là où le NMI ne paraît pas pertinent, en raison de la faiblesse des effectifs, la Masse des Restes est considérée comme un bon suppléant. Aussi, sur ce site, la viande de bœuf apparaît, au regard de la Masse des Restes (56 % de la MdR), comme la principale source de protéines, ce qui est d'ailleurs le cas dans la plupart des autres villes du nord de la France. Le bœuf demeure ici l'espèce de prédilection. C'est aussi le cas dans les campagnes ainsi que dans nombre des contextes aristocratiques laïcs et religieux du nord de la France (**Audouin Rouzeau 1992, Clavel 2001**) alors qu'ailleurs en Europe septentrionale les pratiques paraissent plus diversifiées (**Audouin Rouzeau 1995**).

La viande des moutons provient, selon les données issues des stades d'épiphyse des os longs, majoritairement d'individus âgés. Seuls quelques agneaux (n=3), qui n'apparaissent pas à partir des critères d'épiphyse du fait de l'absence des parties de l'os livrant les informations requises, ont été observés. Cela ne change toutefois pas la physionomie générale de la qualité de la viande de mouton. Exceptés quelques agneaux qui viennent agrémenter l'ordinaire, la majorité de la viande provient d'individus matures ou âgés dont la chair est dure et le goût puissant. Il s'agit, selon toute vraisemblance d'animaux de réforme préalablement exploités pour la laine ou le lait. Cette tendance à consommer de vieux moutons lainiers est régulièrement vérifiée sur des sites urbains contemporains (**CLAVEL 2001** : 85).

Caprinés	effectifs	% os non épiphysés
8 à 10 mois	4	0
9 à 11 mois	3	0
10 à 11 mois	1	0
10 à 16 mois	2	0
20 à 40 mois	1	100
25 à 35 mois	1	0
30 à 36 mois	5	20
30 à 40 mois	2	50
40 à 60 mois	2	0
50 à 55 mois	3	66.6
48 à 60 mois	5	40

**Tableau 4** : Répartition par classes d'âge des effectifs des caprinés (d'après les stades d'épiphyse des os longs Barone, 1986).

**Tableau 5** : Répartition par classes d'âge des effectifs des boeufs (d'après les stades d'épiphyse des os longs Barone, 1986).

La viande de bœuf paraît plus qualitative. Outre la consommation de quelques veaux, une très large majorité de la viande provient des bêtes abattues entre 3 et 4 ans. Il s'agit là de bêtes à viande dont la chair est bien plus qualitative que celle des animaux de réforme.

Boeufs	effectifs	% os non épiphysés
7 à 10 mois	3	66.6
12 à 15 mois	2	0
15 à 18 mois	3	0
15 à 20 mois	1	0
20 à 24 mois	6	0
24 à 30 mois	4	25
36 mois	4	50
42 à 48 mois	9	88.8
54 à 60 mois	1	0

La basse cour représente un apport en protéines limité (2 % du NR et 0.2 % de la MdR), mais son importance ne se juge pas uniquement à la quantité d'ossements de volaille présents. En effet, les œufs, pas toujours conservés en contexte archéologique et difficilement quantifiables semblent, d'après les sources écrites, régulièrement consommés. Les proportions de volailles paraissent néanmoins ici moindres que sur la plupart des autres sites urbains contemporains du tiers nord de la France.

Seuls deux restes de cerf témoignent d'une consommation ponctuelle de gibier à poils. La faible occurrence de la sauvagine est, durant tout le Moyen-âge, une constante hors des milieux sociaux favorisés, qu'il s'agisse d'élites ecclésiastiques ou laïques.

Au regard des choix en matière de diète carnée, comparables à ceux rencontrés sur d'autres sites parisiens contemporains («Institut Catholique de Paris», Frère inédit ; «34 rue Greneta», **Brut, Clavel, Goret, 2015**) rien ne permet ici, à l'exception de la qualité de la viande de bœuf, d'attester d'un statut social privilégié et de rattacher ces restes alimentaires avec l'hôtel érigé à la fin du XIV<sup>e</sup> s.. La rareté du gibier et plus particulièrement celle des oiseaux sauvages, qui est l'apanage des tables les plus prestigieuses, n'incite nullement à voir dans ses résultats la présence de reliefs de repas des élites. Pour exemple, les latrines (XIV<sup>e</sup> XV<sup>e</sup> s.) de l'Hôtel de Beauvais qui pourraient appartenir à la maison de ville des cisterciens de l'abbaye de Chaalis, mettent en évidence, pour cet habitat élitaire, de nombreux oiseaux sauvages et domestiques, ainsi qu'une espèce exceptionnelle : le dauphin (**Bouëtiez, Clavel, Ravoire, 2012**). Au château de Vincennes, résidence royale, outre les espèces précédemment évoqués, le choix se porte principalement sur le porc (44.5 % du NR au XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> s.) (**Bouëtiez, Clavel, Ravoire, 2012**). C'est là un choix caractéristique des plus hautes élites, au moins jusqu'à la fin de la période médiévale. Seule l'étude des restes de poissons aurait permis d'affiner cette perception qualitative.

La présence de poissons d'eau douce (carpe) et marins (sole, morue et poissons plats de la famille des pleuronectidés) témoigne d'une diversification du régime carné, mais l'absence de tamisage ne permet pas d'estimer son ampleur ni de témoigner de la variété des poissons consommés. Au regard du mode de collecte, seuls les restes des plus grosses espèces ont vraisemblablement été vus à la fouille. Cette sélection liée à l'absence de tamisage ne permet donc pas d'exploiter les quelques données disponibles.

## L'époque moderne

### Les contextes du XVI<sup>e</sup> siècle

Les accumulations d'ossements animaux, qu'elles proviennent de l'intérieur du bâti (US 1003) ou de l'extérieur, surprennent par leur homogénéité. Certes les espèces « rares » ne se retrouvent pas dans toutes les structures (il s'agit là d'un simple effet statistique), mais la part relative des trois principales espèces est relativement constante, alors même que les structures qui livrent la majeure partie des ossements divergent par la nature de leur fonction initiale ou la caractérisation de leur comblement. Ainsi les lots les plus conséquents proviennent de remblais d'aménagement (US 1003), de dépotoir détritique (US 2010) ou de comblements de puits (US 2046 et 2047) sans qu'ils ne paraissent se différencier par leur composition ou leur état de conservation.

Tableau 6 : Dénombrement des restes de la phase 2 (XVI<sup>e</sup> siècle).

aménagement XVI <sup>e</sup> s.	classification	Nombre de Restes	%	Masse de Restes	%	Masse Moyenne	part relative des 3 principales espèces
boeuf	<i>Bos taurus dom.</i>	141	19,6	3057	44,8	21,7	32,3
porc	<i>Sus scrofa dom.</i> <i>Ovis aries / Capra</i>	42	5,8	546	8,0	13,0	9,6
caprinés	<i>hircus</i>	253	35,2	2285	33,5	9,0	58,0
chien	<i>Canis lupus dom.</i>	1	0,1	9	0,1	9,0	
chat	<i>Felis silvestris catus</i>	105	14,6	270	4,0	2,6	
coq	<i>Gallus gallus f. dom.</i>	74	10,3	136	2,0	1,8	
oie	<i>Anser anser dom.</i>	1	0,1	3	0,0	3,0	
paon	<i>Pavo cristatus</i>	3	0,4	2	0,0	0,7	
dinde	<i>Meleagris gallopavo</i>	2	0,3	13	0,2	6,5	
pigeon sp.	<i>Columba sp.</i>	4	0,6	2	0,0	0,5	
lapin	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	28	3,9	32	0,5	1,1	
cerf	<i>Cervus elaphus</i>	3	0,4	44	0,6	14,7	
sanglier	<i>Sus scrofa dom.</i>	2	0,3	41	0,6	20,5	
lièvre	<i>Lepus europaeus</i>	15	2,1	24	0,4	1,6	
bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	12	1,7	5	0,1	0,4	
grive, merle	<i>Turdus sp.</i>	1	0,1	1	0,0	1,0	
perdrix	<i>Perdix perdix</i>	10	1,4	5	0,1	0,5	
sarcelle	<i>Anas cf crecca</i>	4	0,6	2	0,0	0,5	
cyprinidés ind.	<i>Cyprinidae</i>	1	0,1	0	0,0	0,0	
carpe	<i>Cyprinus carpio</i>	1	0,1	0	0,0	0,0	
gadidés	<i>Gadidae</i>	1	0,1	1	0,0	1,0	
pleuronectidés	<i>Pleuronectidae</i>	2	0,3	0	0,0	0,0	
poisson	Osteichthyes	8	1,1	1	0,0	0,1	
grondin sp.	<i>Triglidae</i>	1	0,1	0	0,0	0,0	
huître	<i>ostrea edulis</i>	3	0,4	345	5,1	115,0	
Déterminés		718	85,1	6824	97,85	9,5	
Indéterminés		126	14,9	150	2,15	1,2	
TOTAL		844	100	6974	100	8,3	

Le dénombrement est, avec 26 espèces et familles recensées, bien plus diversifié que lors de la phase précédente.

Une nouvelle fois, la majeure partie de l'échantillon est constitué de reliefs de repas mais, fait nouveau, une concentration importante de restes de chats, espèce visiblement non consommée et dont la peau ne paraît pas avoir été récupérée, témoigne de la présence ponctuelle et conjointe de rejets non alimentaires. Cette concentration se localise essentiellement au sein des puits **2003** (US **2044** et US **2046**, NMI=1) et 2060 (US **2047** NMI=4). Il s'agit essentiellement de jeunes adultes dont les os et plus particulièrement les crânes ne présentent pas de traces de traumatismes (mise à mort dans le cadre de régulation de populations ou chute accidentelle dans les puits). Il est fort probable que le nombre important de restes osseux de chat ne corresponde qu'au rejet de 6 individus complets. Toutefois, en l'absence d'observations détaillées lors de la fouille confirmant cette hypothèse et devant l'impossibilité, lors de l'étude, d'isoler les os par individus, les pièces anatomiques sont toutes comptabilisées. Habituellement, lorsque des individus complets ou sub-complets sont isolés et clairement identifiés comme tels dès le terrain, ou lorsque un remontage est possible durant l'étude, l'ensemble des os de leur squelette n'est comptabilisé que pour un seul reste (**Frère, Bayle, Forest, 2017**). Cela n'a pas été réalisable sur ce site et par conséquent, il est possible que l'importance de l'espèce soit fortement surestimée.

Outre ces restes de chat (14.6 % du NR), dont le décompte pose question, le spectre faunique se caractérise par une faible importance du cheptel domestique (60.6 % du NR), une présence marquée de la basse-cour (11.7 % du NR) associée à de forts taux de lapins de garenne (3.9 % du NR) ainsi qu'une liste très variée d'espèces sauvages. Le gibier à plume est plus fréquent que le gibier à poils et les deux réunis représentent 6.6 % du NR.

Au sein du cheptel domestique les caprinés (qui semblent exclusivement constitués de moutons) dominant largement (59.8 % du NR3) mais, comme déjà justifié à propos de la phase 1, c'est la viande de bœuf qui apparaît le plus souvent dans les assiettes (66.3 % de la MdR contre 31.3 % pour les caprinés). La viande de mouton se répartit entre l'agneau, les jeunes adultes et les adultes matures. La part des bêtes de réforme (plus de 4 ans) et des bêtes séniles est faible. C'est donc majoritairement de la viande de bonne qualité, principalement issue de bêtes à viande qui est consommée.

**Tableau 7 :** Répartition par classes d'âge des effectifs des caprinés (d'après les stades d'épiphyse des os longs Barone, 1986)

caprinés	effectifs	% os non épiphysés
8 à 10 mois	8	0
9 à 11 mois	8	0
10 mois	12	8.3
10 à 11 mois	7	0
10 à 16 mois	5	100
20 à 40 mois	3	33.3
25 à 35 mois	8	0
30 à 36 mois	15	60
30 à 40 mois	2	100
36 à 40 mois	13	46.1
40 à 42 mois	5	80
40 à 60 mois	7	57.1
50 à 55 mois	5	80
48 à 60 mois	41	87.8

La viande de bœuf provient pour une petite partie de veaux et, dans sa très grande majorité de bêtes à viande qui sont toutes abattues avant leur cinquième année. Les animaux de réformes. Bœufs de trait, vaches laitières et reproducteurs ne figurent visiblement pas au menu.

Boeufs	effectifs	% os non épiphysés
7 à 10 mois	4	75
12 à 15 mois	1	0
15 à 20 mois	2	0
20 à 24 mois	2	0
24 à 30 mois	4	75
36 mois	1	0
42 à 48 mois	7	42.9
54 à 60 mois	20	100

**Tableau 8 :** Répartition par classes d'âge des effectifs des boeufs (d'après les stades d'épiphysation des os longs Barone, 1986).

Si l'on ajoute à ces viandes, qui possèdent des qualités gustatives indéniables, celles des porcs, eux aussi systématiquement consommés jeunes, les produits carnés issus du cheptel domestique paraissent ici de haute qualité. Ces consommations centrées sur les bêtes à viande témoignent de l'importance du rang social des consommateurs car depuis le bas Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne, les disparités de choix alimentaires entre les diverses catégories sociales ont tendance à s'estomper, du moins en ce qui concerne les trois principales espèces domestiques. Le statut du consommateur se manifeste surtout par l'intérêt porté aux viandes de qualité ainsi qu'à la volaille et aux espèces « rares » (gibier, poissons frais, coquillages...).

La part des volailles va dans le même sens (11.7 % du NR d'oiseaux de basse cour, dont 10.3 % de coq). Sans pour autant être exceptionnel ce taux d'oiseaux de basse cour (dans laquelle nous avons inclus les restes de pigeon, même si des pigeons ramier et biset peuvent se côtoyer dans nos assemblages), est comparable ou supérieur à celui observé au sein des contextes urbains du nord de la France (Clavel 2001). Il peut toutefois être largement supérieur comme au couvent des Feuillantines de la rue Gay-Lussac (Clavel 2016) et dépasser 20% du Nombre de Restes. Mais ce sont surtout les espèces plus rares et anecdotiques qui témoignent, parmi les consommateurs privilégiés, de l'importance de leur statut.

Le paon en constitue un exemple flagrant. Il ne s'agit plus là, si l'on se réfère à notre expérience gustative personnelle, d'un mets apprécié avant tout pour la qualité de sa chair. Il s'agit très vraisemblablement d'une consommation ostentatoire destinée, lorsqu'il est servi paré de ses plumes déployées sur la croupe, à illustrer la position sociale du consommateur (Bridault, Frère à paraître).

Il en est de même de la dinde, qui n'est alors introduite en Europe, sous le vocable de « poule d'Inde » que depuis moins de 100 ans (Crawford 1992 ; Plouvier 1995). Ce volatile américain jouit du statut d'animal remarquable lié à sa nouveauté et sa rareté. Au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle ses restes le plus souvent associés à ceux de nombreux oiseaux sauvages, sont l'apanage des tables riches. En 1538 sa viande coûtait huit fois plus que celle du coq avant que ses prix ne chutent avec le développement des élevages à compter du XVII<sup>e</sup> s. (Couperie 1964 et 1970).

Enfin, la variété d'oiseaux sauvages comme celle des poissons marins et la présence d'huîtres confirment la présence de consommateurs jouissant d'une table de choix. Pour exemple, la sarcelle ne se retrouve seulement que sur 9 % des sites dans toute l'Europe médiévale (Audoin-Rouzeau 1995 dans Bouë-

**ties, Ravoire, Clavel 2005)** L'ensemble de ces reliefs de repas pourraient, de part le statut social dont ils témoignent, correspondre pour partie à l'alimentation des propriétaires de l'Hotel de Rieu. Ils ne sont cependant probablement pas à l'origine de l'intégralité des accumulations d'ossements, les contextes les plus élitaires se distinguant habituellement par une présence encore plus marquée de volailles et d'oiseaux sauvages, ainsi qu'au moins jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> s., par des proportions de porcs bien plus élevées.

Ces rejets fournissent, outre une image de l'alimentation des élites en contexte urbain, une illustration de productions dans les campagnes. La fin du XV<sup>e</sup> s. et le XVI<sup>e</sup> s. marquent en Europe un tournant important. Après la déprise agricole induite par la chute de la démographie, la rareté de la main d'œuvre et les troubles politiques des deux siècles précédents, l'agriculture et plus encore l'élevage, prennent un nouvel essor (**Audouin Rouzeau 1995**). La chute des cours céréaliers incite à utiliser les terres à nouveaux défrichées comme pâturages. A l'échelle nationale, ce sont les bœufs et les moutons qui profitent de cette nouvelle donne économique. Si dans le monde rural proche, notamment dans le Pays de France, à Roissy comme à Tremblay-en-France (Frère, rapports d'étude inédits) ou plus près encore de la capitale, comme à Bondy «Henri Barbusse» (Frère, rapport d'étude inédit) ce sont avant tout les bœufs qui sont les principaux bénéficiaires, la part des caprinés demeure, quant à elle, assez faible.

Ces caprinés se retrouvent avant tout en ville où ils doivent, selon la législation, pénétrer sur pieds avant d'être abattus. L'apport des villes paraît donc indispensable à la perception des productions rurales. Seule une approche concomitante peu permettre de percevoir la variété et l'importance des productions vivrières et tenter de cerner la variété des échanges économiques.

### Les contextes du XVII<sup>e</sup> siècle

L'**US 2011** livre la quasi-totalité des restes de cette phase. Il s'agit d'un remplissage majoritairement constitué de gravats qui comble la tranchée d'installation de l'Hôtel actuel. Malgré la nature du sédiment associé, les ossements animaux témoignent, une nouvelle fois, d'un excellent état de conservation. À l'exception de rares rejets ponctuels d'animaux non consommés (chats et chiens, n=3), les autres ossements mis au jour au sein des contextes du XVII<sup>e</sup> s. semblent correspondre, dans leur très grande majorité, à des reliefs de préparation culinaire et/ou de consommation.

Parmi ces rejets alimentaires les restes de caprinés dominent. Néanmoins la Masse des Restes témoigne, comme durant les deux phases d'occupation précédentes, d'une suprématie de la viande de bœuf dans les assiettes (53.1 % de la Masse de Restes)

Les données concernant les stades de fusion des épiphyses sont lacunaires, mais l'observation de l'état de porosité et de gracilité des ossements permet de discerner au moins 5 restes de veau, soit près de 10 % des restes de l'espèce. Au XVII<sup>e</sup> siècle le veau semble encore fournir une viande prisée dont les proportions augmentent en s'élevant dans la hiérarchie sociale (Frère, Clavel, St Germain-en-Laye «Fort Saint-Sébastien», rapport d'étude inédit). Il n'est pas possible de préciser l'âge des autres bovins contribuant à la diète carnée. L'estimation de l'âge d'abattage des caprinés ne permet pas d'attester de la consommation d'agneaux. Les moutons et/ou les chèvres qui figurent dans les assiettes sont majoritairement des adultes matures (4 à 5 ans) et pour un quart d'entre eux des individus de réforme plus âgés voire séniles. La qualité des viandes ovines semble donc décliner par rapport à la phase précédente, les animaux sont globalement plus âgés.



classification		Nombre de Restes	%	Masse de Restes	%	Masse Moyenne	part relative des 3 principales espèces
boeuf	<i>Bos taurus dom.</i>	56	22,6	2047	53,1	36,6	29,2
porc	<i>Sus scrofa dom.</i>	21	8,5	270	7,0	12,9	10,9
caprinés	<i>Ovis aries / Capra hircus</i>	115	46,4	1301	33,7	11,3	59,9
canidé	<i>canis sp.</i>	1	0,4	12	0,3	12,0	
chat	<i>Felis silvestris catus</i>	2	0,8	1	0,0	0,5	
lapin	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	3	1,2	0	0,0	0,0	
coq	<i>Gallus gallus f. dom.</i>	16	6,5	29	0,8	1,8	
cerf	<i>Cervus elaphus</i>	3	1,2	124	3,2	41,3	
gd courlis							
cendre grande	<i>Numenius arquata</i>	1	0,4	1	0,0	1,0	
outarde	<i>Otis tarda</i>	2	0,8	11	0,3	5,5	
perdrix	<i>Perdix perdix</i>	2	0,8	2	0,1	1,0	
bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	10	4,0	4	0,1	0,4	
cyprinidés ind.	<i>Cyprinidae</i>	3	1,2	0	0,0	0,0	
carpe	<i>Cyprinus carpio</i>	4	1,6	0	0,0	0,0	
brochet	<i>Esox lucius</i>	1	0,4	0	0,0	0,0	
poisson	Osteichthyes	1	0,4	0	0,0	0,0	
esturgeon	<i>Acipenser sp.</i>	1	0,4	0	0,0	0,0	
sole	<i>Solea solea</i>	1	0,4	0	0,0	0,0	
huître	<i>ostrea edulis</i>	1	0,4	54	1,4	54,0	
moule	<i>Mytilus edulis</i>	4	1,6	2	0,1	0,5	
Déterminés		248	88,9	3858	98,6	15,6	
Indéterminés		31	11,1	53	1,4	1,7	
<b>TOTAL</b>		<b>279</b>	<b>100</b>	<b>3911</b>	<b>100</b>	<b>14,0</b>	

**Tableau 9** : Dénombrement des restes de la phase 3 (XVIIe s.)

caprinés	effectifs	% os non épiphysés
8 à 10 mois	6	0
9 à 11 mois	7	0
10 mois	2	0
10 à 16 mois		
20 à 40 mois		
25 à 35 mois	5	0
30 à 40 mois	1	100
36 mois	2	0
40 à 60 mois	10	10
50 à 55 mois	1	100
48 à 60 mois	24	75

**Tableau 10** : Répartition par classes d'âge des effectifs des caprinés du XVIIe s. (d'après les stades d'épiphysation des os longs Barone, 1980).

En revanche, les taux de sauvagine (7.2 % du NR) sont caractéristiques des contextes élitaires aristocratiques ou ecclésiastiques (7 % du Nombre de Restes déterminés en moyenne dans le tiers nord de la France : **Audouin Rouzeau 1997 et Clavel 2001**).

Parmi ces oiseaux sauvages la bécasse est particulièrement bien représentée et la liste des gibiers à plume s'agrémente d'espèces rares (Courlis cendré) ou exceptionnellement rares (grande outarde). À ce jour et à notre connaissance, sur les deux derniers millénaires, seul une autre grande outarde a été recensée en France métropolitaine (site du tramway de Strasbourg : **Clavel, Frère, 2012**). La rareté du sujet et l'importance de son gabarit en font probablement une espèce hautement ostentatoire. Le courlis cendré ne s'illustre quant à lui que par une dizaine d'occurrence en métropole depuis le paléolithique et jusqu'à maintenant, la mention la plus septentrionale ne dépassait pas la Loire (site de la Charité-sur-Loire ; **Audouin, 1984**).

Il faut ajouter à ces espèces rares la présence d'un reste d'esturgeon. Dans nos régions, l'appellation vernaculaire «esturgeon» regroupe 2 espèces anadromes (espèce vivant en mer et remontant les cours d'eau lors du cycle de reproduction). Jusqu'aux études récentes de Nathalie Desse-Berset (**Desse-Berset 2011 et 2013**), les découvertes archéologiques étaient attribuées systématiquement à l'esturgeon européen (*Acipenser sturio*), mais l'auteur a mis en évidence, à partir de travaux portant sur plusieurs sites de périodes distinctes, la présence concomitante de l'esturgeon atlantique (*Acipenser oxyrinchus*). Faute de compétences techniques suffisantes pour effectuer la diagnose au rang de l'espèce, nous suggérons que le fragment découvert sur ce site soit transmis à l'auteur précédemment évoqué. Des spécimens d'esturgeons de forte taille sont mentionnés dans le Nord de la France au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> s (un individu de 135 livres a été capturé dans la rivière de Valenciennes en 1648 selon Le Boucq et **Le Boucq de Ternas, 1857** p. 78). Les esturgeons seraient présents dans la plupart des fleuves européens jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle (**Desse-Berset 2012**). Selon l'inventaire de l'INPN, les mentions archéologiques les plus proches chronologiquement et spatialement (Herblay, Val d'Oise et Choisy-au-Bac, Oise) remontent au haut Moyen Âge, à l'exception de Paris où l'espèce semble encore consommée à la période moderne (source : inventaire INPN). Cette espèce demeure rare dans la littérature archéozoologique des périodes historiques et semble se cantonner exclusivement aux contextes aristocratiques.

La proportion des espèces de basse cour (6.9 % du NR) est faible. Les proportions de volailles sont semblables à celles relevées sur les sites villageois franciliens contemporains. Pour exemple, au sein des bourgs franciliens de Bondy «Henri Barbusse» (Frère, rapport d'étude inédit) et de Tremblay «les Tilleuls» (Frère, rapport d'étude inédit) les oiseaux de basse cour représentent 6 % du Nombre de Restes alors que dans les Hauts-de-France, les proportions fluctuent entre 10 et 15 % (**Clavel 2001**). Les établissements religieux parisiens contemporains (Institut Catholique de Paris ; Frère, inédit) n'en livrent toutefois guère plus.

Si la dégradation de la qualité de la viande ovine et la rareté des volailles peuvent suggérer une modeste «dégradation» de la qualité des mets, la consommation d'espèces rares ou exceptionnelles constituent de tout autres indicateurs. La basse-cour ne constitue certes qu'un petit appoint alimentaire mais la variété des menus, qui s'exprime avant tout par la consommation ponctuelle d'espèces rares ou très rares, confère à ces consommateurs un rang important. Ces consommations ponctuelles d'animaux rares s'apparentent vraisemblablement à des pratiques ostentatoires destinées à affirmer la position de celui ou de ceux qui les ingèrent.

## Bilan

Ce site du Marais présente l'intérêt de documenter une séquence d'occupation longue, débutant aux XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> s. pour s'achever au XVII<sup>e</sup> s. alors que les données de comparaison parisiennes sont peu nombreuses et concernent pour la majorité d'entre elles des occupations d'origine ecclésiastique ou de la très haute aristocratie. Ce nouvel exemple vient donc compléter un corpus encore lacunaire.

Durant l'ensemble de la période, les caprinés et plus particulièrement les moutons, dominent en Nombre de Restes. Il s'agit là d'une composante essentielle de l'alimentation carnée urbaine, tant ici que dans la plupart des villes du Nord de la France et ce même si, le plus souvent c'est la viande de bœuf qui domine dans les assiettes.

Le mouton constitue, selon les sources écrites mais aussi selon les travaux des archéozoologues, l'élevage de prédilection dans les anciennes grandes zones céréalières du nord de la France. Il reste toutefois bien discret en dehors des villes car, ce dernier, qui arrive sur pieds ne laisse que peu de traces au sein des sites ruraux.

La succession, sur cette parcelle, d'hôtels pose la question des consommateurs. Quels sont-ils ? Peut-on rattacher ces restes osseux animaux aux propriétaires des lieux ou plutôt à l'ensemble de la population qui y gravite ?

Au bas Moyen Age, aucun indice ne permet de mettre en évidence des choix alimentaires comparables à ceux observés là où résident les élites. Certes il ne s'agit pas là ici des reliefs de repas de populations défavorisées, mais les résultats observés ne diffèrent guère de ceux qui pourraient être attribués à la bourgeoisie émergente.

A compter du XVI<sup>e</sup> s., un changement s'opère. Il concerne avant tout des pratiques alimentaires anecdotiques (dinde, paon, bécasse; cerf...) portant sur une consommation ponctuelle d'espèces rares et il témoigne clairement du statut social privilégié des consommateurs. La liste des espèces suggère la présence d'élites. Les occupants de l'hôtel de Rieu pourraient être à l'origine d'une partie de ces accumulations.

Enfin, le petit ensemble du XVII<sup>e</sup> s., s'il n'apparaît pas comme exceptionnel, témoigne du fait de l'identification d'espèces rares (Courlis, esturgeon) ou très rares (grande outarde), de la proximité de consommateurs particulièrement privilégiés. Le faste architectural de l'hôtel de Bisseuil laissait peut être augurer de pratiques encore plus ostentatoires, mais la faible taille de l'échantillon ne doit pas favoriser la mise en évidence d'espèces anecdotiques.

Tout un pan de l'alimentation carnée demeure toutefois difficilement appréhendable. Le poisson qui constitue, avec l'avifaune, un des principaux indicateurs des milieux sociaux, ne peut être ici traité. Il semble, avant de pouvoir répondre complètement à ces questionnements, que la mise en place d'une stratégie de prélèvement et de tamisage s'impose.

## Bibliographie

### **Audouin Rouzeau, 1984**

Audouin F. : «Les ossements animaux dans les fouilles médiévales de La Charité-sur-Loire. Conclusions relatives à l'alimentation du XIe au XVIe siècle.», In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 128<sup>e</sup> année, N. 1, 1984. pp. 199-217

### **Audouin Rouzeau, 1992**

Audouin-Rouzeau F. : «Approche archéozoologique du commerce des viandes au Moyen Age». *Anthropozoologica*, 16 : Les animaux et leurs produits dans le commerce et les échanges, Actes du 3e colloque international de l'Homme et l'Animal, Société de Recherche Interdisciplinaire (Oxford, 8-11 novembre 1990) : 83-92, 8 fig.

### **Audouin Rouzeau, 1995**

Audouin-Rouzeau F. : « compter et mesurer les os animaux. Pour une histoire de l'élevage et de l'alimentation en Europe de l'Antiquité aux Temps Modernes », Histoire et Mesure, Paris, p 277/312

### **Audouin Rouzeau, 1997**

Audouin-Rouzeau F. : «Elevage et alimentation dans l'espace européen au Moyen Age : cartographie des ossements animaux», Milieux naturels, espaces sociaux. Etudes offertes à Robert Delort, Publications de la Sorbonne, Paris, 1997

### **Audouin Rouzeau, 1998**

Audouin-Rouzeau F. : «Les éléments nouveaux de l'élevage aux Temps Modernes», dans E. Baratay et J.-L. Mayaud (dir.), L'animal domestique XVIe-XXe siècle, Cahiers d'histoire, XLII, n°3-4, p.481-509.

### **Barone, 1986**

Barone R. :, -Anatomie comparée des mammifères domestiques - Tome I : ostéologie, Vigot ed., Paris

### **Bouëtiez, Clavel, Ravoire, 2012**

Bouëtiez (du) E., Clavel B., Ravoire F. : «Vestiges médiévaux et modernes découverts sur le site de l'hôtel de Beauvais à Paris (4e arrondissement)», Revue Archéologique d'Ile-de-France, 5, 2012, p. 193-253

### **Bridault, Frère, 2019**

Bridault A., Frère S., «Les archéozoologues face à l'économie : esquisse d'une question», Archéopages, Hors série n°5 «Les archéologues face à l'économie», à paraître 2019

### **Brut, Clavel, Goret, 2015**

Brut C., Clavel B., Goret J.-F. : « Vie quotidienne et artisanat au milieu du XIVe siècle à Paris : la cave du 34, rue Greneta, 11, impasse Saint-Denis, Paris (2e arrondissement) », Revue archéologique d'Ile-de-France, n°7-8, 2015, p.351-395.

### **Clavel, 2001**

Clavel B., «L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord (XIe-XVIIe siècles)», Revue Archéologique de Picardie, N°spécial 19-2001

### **Clavel, 2006**

Clavel B., « Approvisionnement en viande et poissons dans un établissement religieux du XVIIe siècle : les Feuillantines de paris » dans (dir. B. CLAVEL), « Production alimentaire et lieux de consommation dans les établissements re-

ligieux au Moyen Âge et à l'époque Moderne», actes de colloque de Lille, 16, 17, 18 et 19 octobre 2003. HMA N° 19 – 2006, 325 p.

#### **Clavel, Frère, 2012**

Clavel, B., Frère S., Household wastes and bone craft activity in Strasbourg (France) in the XVth century. In Proceedings of the General Session of the 11th International Council for Archaeozoology Conference (Paris, 23-28 August 2010), edited by C. Lefèvre, pp. 65-73. BAR International Series 2354. Archaeopress, Oxford.

#### **Couperie, 1964**

Couperie P. : «L'alimentation au XVIIe siècle : les marchés de pourvoierie» Annales. Économies, Sociétés, Civilisations Année 1964 Volume 19 Numéro 3 pp. 467-479

#### **Couperie, 1970**

Couperie P. : «Les marchés de pourvoierie : viandes et poissons chez les Grands au XVIIe siècle», in : J.-J. Hémarquin, «Pour une histoire de l'alimentation», Cahier des Annales, 28, Armand Colin, Paris, p. 241-259.

#### **Crawford, 1992**

CRAWFORD R.-D.- «Introduction to Europe and diffusion of domesticated turkeys from the America» Arch. Zootec. 41 (extra): 307-314. 1992  
Desse-Berset, 2011

Desse-Berset N. : Ancient sturgeon populations in France through archaeological remains, from prehistoric time until the 18th century. In P. Williot, E. Rochard, N. Desse-Berset, J. Gessner and F. Kirschbaum (dir.), Biology and Conservation of the European Sturgeon *Acipenser sturio* L. 1758. European and Atlantic Sturgeon's Reunion, 91-116. Berlin Heidelberg, Springer-Verlag.

#### **Desse-Berset, 2012**

Desse-Berset N. : *Acipenser sturio* (Linnaeus, 1758).fiche descriptive, Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>

#### **Desse-Berset, 2013**

Desse-Berset N. : «Archéozoologie de l'esturgeon en France : Biodiversité passée et future.» In : Ancient maritime communities and the relationship between people and environment along the European Atlantic coasts/ Anciens peuplements littoraux et relations homme/milieu sur les côtes de l'Europe atlantique. Vannes, Homer 2011. BAR Intern. Series.

#### **Dufour, 2014**

Dufour J.-Y. (Dir.), «Le château de Roissy-en-France, origine et développement d'une résidence seigneuriale du Pays de France (XIIe-XIXe siècle)», RAIF, supplément 2, 2014

Frère, Bayle, Forest, 2017

Frère S., Bayle G, Forest V.: « L'étude des ossements animaux en contexte d'archéologie préventive », Les nouvelles de l'archéologie [En ligne], 148 | 2017, URL : <http://journals.openedition.org/nda/3694> ; DOI : 10.4000/nda.3694

#### **Le Boucq et Le Boucq de Ternas, 1857**

Le Boucq L.-P., Le Boucq de Ternas A. : «Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois et pays circonvoisins depuis 1596 jusqu'à 1674», Vve Ceret-Carpentier, 1857

#### **Plouvier, 1995**

Plouvier L.:« Introduction de la dinde en Europe », Scientiarium Historia, vol. 21, 1995, p. 15

**Oueslati, 2002**

Oueslati Tarek — « «approche archéozoologique des modes d'acquisition, de transformation et de consommation des ressources animales dans le contexte gallo-romain de Lutèce (Paris France) » Thèse de 3e cycle MNHM, Paris, 2002.

## 4.5 Étude du verre

**Céline Aunay, DRAC Nouvelle-Aquitaine, chercheur associé UMR 7324 - CITERES- LAT**

L'opération archéologique dans les cours intérieures de l'hôtel des Ambassadeurs, a permis de mettre au jour un ensemble de 160 fragments (NR) pour un nombre minimal d'individu (NMI) de 16. Le nombre d'individus a été établi à partir des fragments identifiés comme bord, fond ou décor. Compte tenu du nombre restreint d'individu reconnu par unité stratigraphique, aucun ratio n'a été appliqué. Le mobilier en verre se répartit en deux catégories, à savoir : le verre plat et le verre creux.

La première catégorie, le verre plat, comprend la vitre claire et le vitrail qui se distingue du précédent par son décor. L'un comme l'autre ont pu être indifféremment employés dans l'architecture civile comme religieuse. Rares sont les modules complets. Mais, le traitement de certains bords conservés a permis de définir le mode de mise en œuvre. Ainsi, sur les 107 éléments récoltés, 10 ont été considérés comme des individus, soit par la présence d'un bord façonné, soit par leur décor. La datation de cette catégorie de mobilier est malaisée. En effet, le verre à vitre peut être redécoupé puis réutilisé dans des compositions plus récentes. Cependant, certaines caractéristiques de façonnage ou de décor permettent d'attribuer une fourchette chronologique. Quant à la seconde catégorie, le verre creux, elle correspond à l'ensemble des vases dont la fonction est de contenir des denrées liquides ou solides, de la pharmacopée. Ainsi, la fonction de ces vases est répartie ainsi : vase à boire, vase de présentation, vase à verser, vase de stockage. Sur les 53 fragments récoltés, 14 individus ont pu être identifiés. Il s'agit essentiellement de vase à boire, plus rarement de vase à verser ou de stockage.

### Contexte de découverte

Un seul fragment de verre provient d'un contexte daté du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle (US 2020). Deux fragments de vitre claire, sans caractéristique chrono-typologique, ont été récoltés dans un niveau de l'aménagement extérieur datant de la fin du XIII<sup>e</sup> – moitié XIV<sup>e</sup> siècle (US 2017). Tous les autres éléments ont été récoltés dans des couches du XVI<sup>e</sup> siècle, datées par la stratigraphie, le mobilier céramique et quelques datations C<sup>14</sup>.

Les lots les plus importants numériquement ont été extraits soit d'un remblai d'aménagement lié à une démolition intervenue entre le premier tiers du XVI<sup>e</sup> et le début du XVII<sup>e</sup> siècle (US 1003), soit des comblements du puits qui s'amorce au milieu du XVI<sup>e</sup> jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, dans l'US 1003, il a été comptabilisé 30 NR dont deux vases à boire du XVI<sup>e</sup> siècle mais également deux autres vases à boire du XIV<sup>e</sup> siècle, témoignant d'un brassage des mobiliers dans ce remblai, confirmé également par le mobilier céramique (cf. 4.2). Dans une quantité équivalente au verre creux, 30 fragments de verre plat ont été également récoltés dans cette même US, dont quatre sont décorés à la peinture. Il s'agit principalement de vitre claire, incolore bleuté, rarement verdâtre.

Dans le comblement du puits, en fonction dès le XIV<sup>e</sup> siècle puis comblé à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, ce sont 86 NR dont 72 correspondent à du verre plat pour neuf NMI dont six sont des vases à boire du XVII<sup>e</sup> siècle. Le verre plat est exclusivement de la vitre claire, légèrement verdâtre. Quelques éléments présentent des bords arrondis qui permettent de déterminer le mode de façonnage et de proposer, par extrapolation, une région d'approvisionnement. Le mobilier provient principalement des niveaux de comblement de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (US 2005 = 21 NR-1 NMI ; US 2006 = 11 NR-0 NMI ; US 2025 = 23 NR - 1 NMI). Dans une moindre mesure, quelques vases à boire ont été découverts dans les comblements légèrement antérieurs au début du XVII<sup>e</sup> siècle mais postérieurs à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (US

**2026** = 9NR-2NMI ; US **2046** = 3NR – 2NMI ; US **2047** = 5NR – 2NMI).

D'autres vases à boire et un élément de vitrail remarquable, décoré d'une fleur de lys, proviennent d'un dépotoir détritique (US **2010**, 6 NR, 3 NMI) ou d'un niveau lié au premier état du bâti moderne datant de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (US **2023** = 3NR – 1NMI). Seuls deux fragments de verre creux contemporains ont été extraits du comblement d'une tranchée d'installation de l'actuel hôtel (US **2011**), mais sans caractéristique particulière pour alimenter notre étude.

Enfin, 14 fragments de verre clair et de bouteilles contemporaines confirment la datation récente du remblai US **2004**.

### Le vaisselier du XIV<sup>e</sup> siècle (Fig. 171)

À la fin du XIII<sup>e</sup> et tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, les vases à boire se caractérisent par un verre dit « à tige » composé de deux paraisons, l'une pour la coupe, l'autre pour la base. Le tout est soudé de part et d'autre d'une tige, soit modelée quand elle est pleine comme l'iso 848-2020-1, soit étirée depuis la base quand elle est creuse. Cette longue tige peut être agrémentée d'une bague. Elle soutient une coupe souvent large ou tupilliforme, décorée de côtes saillantes, telle l'iso 848-1003-8. Quant à la base, elle se compose d'un large disque sur lequel s'observent les ondulations du soufflage à la canne. La hauteur totale de ces vases à boire peut varier de 15 à 18 cm pour un diamètre de coupes compris autour de 11 cm, comme pour les bases de pieds. Les plus beaux spécimens de ces verres à tiges sont souvent attribués à un mobilier liturgique, comme des calices. Ces élégants vases à boire sont fréquents en contexte castral ou urbain. Pour les vases à tige pleine agrémentés d'un anneau, nous citerons les exemples, pour ceux comparables à ceux découverts à l'hôtel des Ambassadeurs, des vases du château de la Madeleine à Chevreuse (*À travers le verre* : 204 – n°146), du Mans (Foy, Sennequier 1989 : 205, n°147) ou de Saint-Denis (Foy, Sennequier 1989 : 210, n° 156 ; Lagabrielle (dir.) 2017 : 115, ill. 109).

Au XIV<sup>e</sup> siècle, une production de vases de présentation, plus rarement sur des vases à boire, est également bien documentée (Foy, Sennequier 1989 : 230-237). Ces vases se caractérisent par un mode décoratif composé de filets de verre de couleur bleu outremer, rapportés sur une panse en verre incolore, de grande qualité, tel l'iso 848-1003-8. Des ateliers de production ont été reconnus en Provence (Var, Hérault) et en Italie (Lagabrielle (dir.) 2017 : 123). Compte tenu des lieux de découverte de ces objets, principalement dans les quartiers cathédraux ou les palais épiscopaux de Provence, les chercheurs ont proposé une hypothèse quant au statut de ces verres décorés de filets bleus. Il pourrait s'agir d'un gage de fidélité entre les papes et les prélats français. Par exemple, l'un de ces vases a été trouvé dans l'hôtel de Brion, à Avignon, propriété de Barthélémy de Vassinhac, qui était en charge de la cuisine d'Urbain V (1362-1370) (Lagabrielle (dir.) 2017 : 125). Les autres découvertes sur l'ensemble du territoire français ne sont pas systématiquement liées à un personnage papal mais témoignent d'un art verrier sophistiqué, destiné à une clientèle aisée (Foy 2001 : 229-239). Pour ce qui concerne l'hôtel des Ambassadeurs, comme l'étude historique et archéogéographique l'a mis en évidence, un phénomène de gentrification, notamment avec l'arrivée d'une noblesse militaire, s'observe dans ce secteur de la ville à partir de la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (cf. 2.3). Ainsi, la découverte de ce fragment confirmerait le caractère privilégié des occupants dès le Moyen Âge.



Fig. 171 Vases à boire du XIV<sup>e</sup> siècle.  
C. Aunay, Drac Nouvelle Aquitaine.

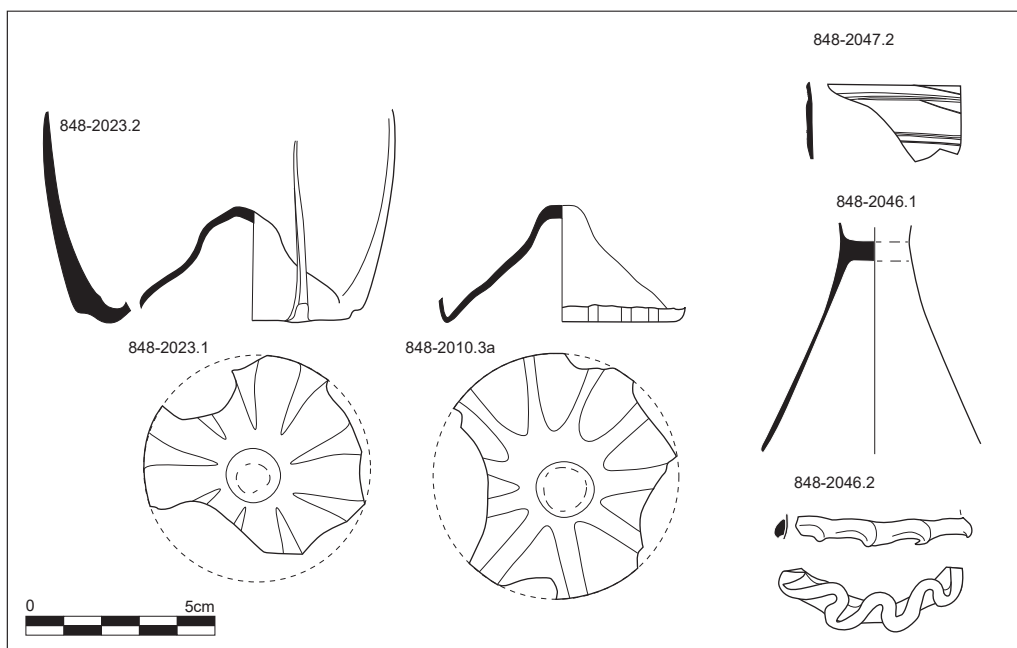
### Les vases à boire des XVI<sup>e</sup> siècle (Fig. 172)

Les premières formes rencontrées dans les remblais des premiers aménagements de l'hôtel ou du puits, au XVI<sup>e</sup> siècle, sont des gobelets tels les iso 848-2010-3a, 848-2023-1 et 848-2047-1 (non dessiné). Cette forme se généralise à partir du XV<sup>e</sup> siècle comme à Tours, Orléans ou Paris, dans un verre verdâtre (Lagabrielle (dir.) 2017 : 170-173). Mais au XVI<sup>e</sup> siècle, ces gobelets sont



façonnés dans un verre incolore, tels ceux découverts à l'hôtel des Ambassadeurs. Ces vases en verre dit « cristallin » correspondent à une mode italienne à laquelle les verreries françaises du bassin méditerranéen se sont adaptés (**À travers le verre : 256**). De nombreux exemplaires sont décorés de côtes partant du fond repoussé qui deviennent saillantes sur la panse du gobelet tel l'iso 848-2023-2. Plus rares, certains gobelets présentent une base décoré d'un cordon rapporté tel l'iso 848-2046-2 dont un exemplaire remarquable est à signaler à Strasbourg (**Lagabrielle (dir.) 2017 : 172, ill. 164**) et à Saint-Denis dans une latrine comblée au XVI<sup>e</sup> siècle (**Foy, Sennequier 1989 : 264, n°262**). Mais le profil le plus fréquent reste le verre à pied, constitué cette fois dans une seule et même paraison comme l'iso 848-2046-1. Certains de ces vases peuvent être décoré d'un filet de verre blanc opaque enroulé autour du bord, en dessous de la lèvre tel l'iso 848-2047-2 tels les exemples de Sens, Saint Denis ou Châlons-sur-Marne (**Foy, Sennequier 1989 : 277 278, n° 290 à 292**).

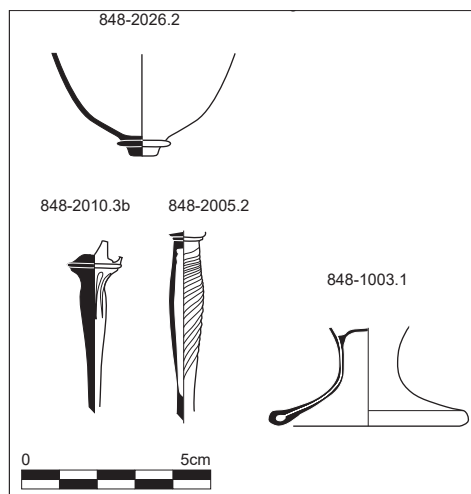
**Fig. 172** Vases à boire du XVI<sup>e</sup> siècle.  
C. Aunay, Drac Nouvelle Aquitaine.



### Les vases à boire des XVII<sup>e</sup> siècle (Fig. 173)

Le goût de la clientèle pour les vases à boire raffinés, bien adaptés à la consommation du vin dont le commerce se développe à cette période, conduit les verriers à proposer une grande variété de forme et de décor. L'iso 848-2005-2 et 848-2026-2 sont caractéristiques des productions prestigieuses, en verre dit « cristallin », influencée par des verriers italiens, très à la mode à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (**Cabart 2011 : 13**). Sa jambe renflée, creuse est soufflée et décorée d'un motif de stries obliques en faible relief. Quand la décoloration du verre est mal maîtrisée, le verre peut prendre une teinte rosée comme les exemples découverts en Touraine (**Motteau 1985 : 35, n°208**). Ces vases à boire sont mentionnés également à Meaux (**Cabart 1992 : 119**) et à Rouen (**Barrera 1990 : 118, 124, n° 101**) dans des contextes de la fin du XVII<sup>e</sup> – première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La variété des profils s'exprime par le façonnage des jambes comme l'iso 848-2010-3b. Cette fois, la jambe pleine présente un décor en creux, modelé à l'aide d'un outil métallique. Le troisième type de pied, iso 848-1003-1, pourrait correspondre à ce que nous considérons aujourd'hui comme un verre à eau sur les tables de réception. Ce pied à base circulaire ourlée est formé par refoulement ce qui permet d'obtenir à un pied à partir de la même paraison que celle ayant servi à façonner la coupe. Ce type de pied, en verre incolore grisâtre, est notamment documenté à Tours dans un dépotoir de la fin du XVI<sup>e</sup> – début XVII<sup>e</sup> siècle (**Motteau 1985 : 34, n°204**).

**Fig. 173** Vases à boire du XVII<sup>e</sup> siècle.  
C. Aunay, Drac Nouvelle Aquitaine.



### Le verre plat (Fig. 174)

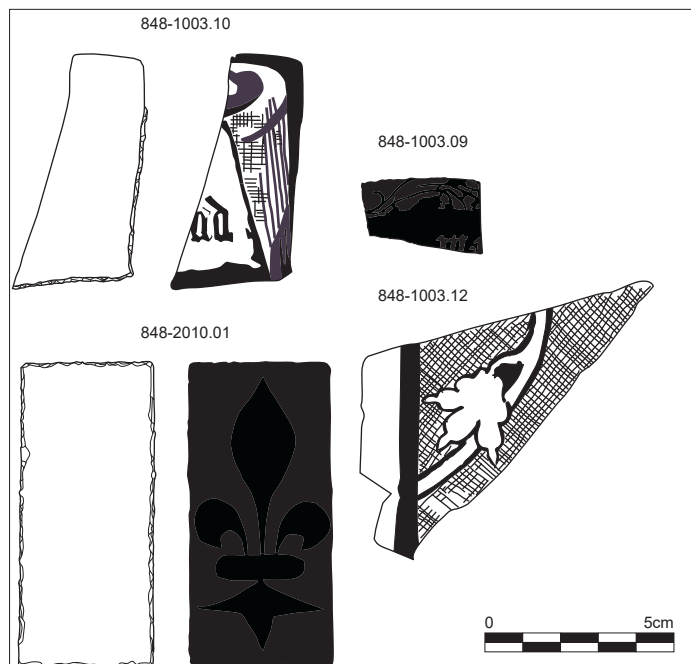
Les 30 fragments de verre plat correspondent pour la majeure partie à de la vitre claire. Seuls cinq éléments présentent un décor et sont, par définition, des éléments de vitraux (**Fig. 174**). Ces vitraux présentent tous le même mode décoratif, à savoir l'application d'une peinture de teinte rouge sombre, la grisaille, sur l'une des faces du verre. Un seul module nous est parvenu complet (iso 848-2010-1). Il est remarquable par son motif, une fleur de lys, et permet de confirmer le statut privilégié des occupants de l'hôtel des Ambassadeurs. Ce module est également unique par son procédé décoratif. En effet, le motif est en réserve, obtenu probablement à l'aide d'un pochoir. Les autres éléments sont, quant à eux, peints au pinceau par la main du peintre-verrier. Sur deux autres fragments de vitrail, il faut remarquer le traitement de l'arrière-plan, iso 848-1003-10 et 848-1003-12. Il s'agit d'un motif dit « cage à mouche » très à la mode à la période médiévale. D'autres fragments présentent des lettres de style gothiques qui permettent de leur attribuer une période chronologique (848-1003-09 et 848-1003-10). Les autres éléments de vitrages sont légèrement teintés de bleu clair, gris, vert ou jaunâtre. Ces teintes sont involontaires, produites par les oxydes métalliques naturellement présents dans les sables ou fougères utilisées pour la fabrication du verre.

Les modes décoratifs observés ici, sont caractéristiques d'une évolution artistique du vitrail. En effet, jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le motif est obtenu par un réseau de plomb enserrant de petits éléments en verre teintés dans la masse, selon des tons bleus, rouge, vert. Puis l'invention de la grisaille, émail d'oxyde métallique, permet de peindre des visages, des drapées sur ces petits éléments en verre teinté. Ensuite, l'invention de la croisée d'ogive dans l'architecture gothique permettant d'ouvrir les murs, est concomitant d'une évolution technique dans le façonnage du verre plat, à la fois par une meilleure maîtrise des recettes du verre et du geste technique. Ainsi, les modules de verre plat s'agrandissent permettant de créer des compositions losangées de vitre claire et coloré (**Perrot 1996** : 212). La pratique de la peinture se développe avec une variété de procédé, tel observé sur les fragments découverts ici. En effet, la grisaille peut être appliquée de manière épaisse ou en lavis pour créer un modelé ou une perspective.

Sophie Lagabrielle estime que la généralisation de ces vitrages dans l'architecture civile s'amorce vers 1370 pour être largement développée au XV<sup>e</sup> siècle (**Lagabrielle 2000** : 72-73). Mais, dès 1317, à l'hôtel de Mahut d'Artois, à Paris, il est déjà fait mention de « voirre vigneté » en verre blanc et coloré dans les salles de réceptions, chambres et chapelles. Cet engouement pour la vitre se devine également par la spécialisation des métiers autour du verre. Par exemple, à Paris, Valentine Weiss a recensé une cinquantaine de mentions d'activités : peintres-verriers, verriers, marchands verriers, verreniers, vitrier, pellièrs, bouteillier et émailleur (**Lagabrielle 2000** : 104-105). Ainsi, aux abords de l'actuelle rue du Temple, dans la rue de la Verrerie, demeuraient

notamment, le verrier Martin d'Abbeville vers 1391, puis en 1437, le verrier François Wit à l'enseigne du Cigne.

Les éléments de vitrage découverts à l'occasion de cette opération archéologique corroborent la généralisation du vitrage dans les demeures de l'aristocratie française de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance. L'approvisionnement en verre plat devait être relativement aisé à Paris au regard du nombre d'officines installées à proximité immédiate de l'hôtel des Ambassadeurs, toutes époques confondues. Mais les modes décoratifs correspondent à celle de la fin du Moyen Âge – début de la Renaissance et illustrent les goûts des aristocrates parisiens.



**Fig. 174** Le verre plat.  
C. Aunay, Drac Nouvelle Aquitaine.

## Conclusion

Que ce soit par la vaisselle de table ou le verre à vitre, un certain nombre d'éléments présentés ci-avant illustre les modes et goûts de la bonne société française à l'aube de la Renaissance. Les formes observées ici sont tout à fait comparable à celles observées à l'occasion des fouilles de la cour Napoléon du Grand Louvre conduites entre 1984 et 2003 (**Barrera 1990b**). L'étude du corpus a permis de mettre en lumière un vitrail au décor remarquable, avec une fleur de lys, malgré sa simplicité mais témoin d'un lien avec le pouvoir royal. La vaisselle de table est de qualité, en cohérence avec le statut socio-économique des occupants de l'hôtel des Ambassadeurs.

## Bibliographie

- Barrera 1990a** : BARRERA (J.) . — La verrerie médiévale et moderne, Collection Thaurin, Musée des Antiquités de Rouen. *Revue archéologique de l'Ouest*, 7, 1, 1990, p. 115-129.
- Barrera 1990b** : BARRERA (J.) . — Le verre à boire des fouilles de la Cour Napoléon du Louvre (Paris). *Annales du 11e congrès de l'Association internationale pour l'Histoire du Verre, Bâle, 29 août - 3 septembre 1988*, 1990, p. 347-364.
- Cabart 1992** : CABART (H.) . — Verrerie médiévale et post-médiévale. In : *Meaux médiéval et moderne*. Meaux : Association Meldoise d'Archéologie, p. 113-126.
- Cabart 2011** : CABART (H.) . — *La verrerie archéologique. Dieulard et l'Est de la France aux XVIe et XVIIe siècles*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2011. 308 p.
- Foy 2001** : FOY (D.) . — *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*. Paris : CNRS Éditions, 2001. 467 p.
- Foy, Sennequier 1989** : FOY (D.) , SENNEQUIER (G.) dir. . — *A travers le verre: du Moyen Age à la Renaissance (Catalogue d'exposition du même nom réalisée par le Musée des antiquités de Seine-Maritime, Rouen, 1989-1990)*. Rouen, France : Musées et monuments départementaux de la Seine-Maritime, 1989. 454 p.
- Lagabrielle (dir.) 2017** : LAGABRIELLE (DIR.) (S.) . — *Le verre : Un Moyen Âge inventif*. Paris : Réunion des Musées Nationaux, 2017. 240 p.
- Lagabrielle 2000** : LAGABRIELLE (S.) . — La verrerie du XIIe à la fin du XVe siècle : évolution d'une technique. *Médiévales*, 2000, p. 57-78.
- Motteau 1985** : MOTTEAU (J.) . — Aspects de la vaisselle de verre médiévale. *Recherches sur Tours*, 4, 1985, p. 55.
- Perrot 1996** : PERROT (F.) . — La couleur et le vitrail. *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 155, 1996, p. 211-215.

## 4.6 Datations radiocarbone de charbons de bois



DEPARTEMENT  
ARCHEOLOGIE

**Dossier 0618-AR-224A**

**Hôtel des Ambassadeurs**

47 rue Vieille du Temple, Paris 4<sup>e</sup>

### DATATION RADIOCARBONE DE CHARBONS DE BOIS

sur demande de  
Julien Avinain  
Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
11, rue du Pré  
75018 PARIS

Dr Armel Bouvier pour CIRAM

le 24 septembre 2018 à Martillac

Vérifier l'authenticité  
de ce rapport en scannant  
ce QR code





## DESCRIPTION DU CONTEXTE D'INTERVENTION

L'étude entreprise ici s'insère dans le cadre du dégagement d'une cave médiévale retrouvée intacte sous un hôtel particulier du 17<sup>e</sup> siècle, dans le quartier du Marais à Paris.

Il s'agit d'une étude archéologique en amont d'un réaménagement du bâtiment en hôtel de luxe.

*Les informations exposées ci-après nous ont été communiquées par l'équipe archéologique.*

La cave étudiée comporte un espace voûté en plein cintre, flanqué d'une alcôve latérale. L'accès à cette cave se faisait par une pièce sous le plancher de laquelle se trouve un escalier bien conservé, menant à la cave.

La succession des phases bâties fournies de nombreuses indications chronologiques, corroborées par des données historiques. En effet, cette cave a été remblayée et est scellée par un bâtiment attribué au 16<sup>e</sup> siècle. Ce bâtiment a été détruit au profit de l'hôtel particulier du 17<sup>e</sup> siècle que nous connaissons aujourd'hui.

Les éléments architecturaux conservés dans cette cave indiquent d'un point de vue typologique une facture du 14<sup>e</sup> siècle.

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude est de fournir des indications chronologiques complémentaires. En particulier, il s'agit de documenter différents états de fonctionnement de cette cave, de sa construction à son abandon.

## LOCALISATION DES PRÉLÈVEMENTS

Afin de répondre aux interrogations posées, trois prélèvements provenant de structures différentes ont été choisis (tableau 1).

Ref. CIRAM	US	Événement à dater	Nature
AI08	1030	Démolition de la maison liée à la cave	Fragments de plâtre contenant des micro charbons
AI09	1041	Assise de fondation des murs de la cave	
AI10	1043	Maçonnerie de l'escalier	

**Tab. 1** : Référencement CIRAM, structure, et masse des prélèvements.

Par la suite, ces prélèvements seront mentionnés par leur numéro d'échantillon dans la nomenclature du laboratoire CIRAM.



## DATATION DES PRELEVEMENTS PAR CARBONE 14 - AMS

Les prélèvements ont d'abord été désagrégés, de manière à isoler les fragments de charbon présents dans la matrice plâtreuse.

Ensuite, les échantillons ont été traités à l'acide chlorhydrique (HCl, 1M) à 80°C pendant 1 heure, afin d'éliminer toute contamination de surface.

Ils ont ensuite été lavés à l'eau déminéralisée sur un filtre en fibre de verre et séchés à 60 °C pendant 24 heures. Les échantillons ont ensuite été traités à l'hydroxyde de sodium (0.1M) à température ambiante pendant 10 minutes, de manière à éliminer les acides humiques et fulviques résiduels.

Les échantillons sont une nouvelle fois traités à l'acide chlorhydrique à 80°C, pour éviter l'absorption du CO<sub>2</sub> atmosphérique dû au traitement basique précédent.

Les échantillons sont ensuite transformés en gaz et durant cette étape, une première vérification du rapport C/N est effectuée à l'aide d'un analyseur élémentaire (Elementar Vario ISOTOPE Select).

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) résiduel a été séparé des autres résidus de combustion par purification cryogénique. Ce dioxyde de carbone a été transformé en graphite à l'aide d'un système automatisé (AGE 3, Ion Plus) par catalyse suivant la méthode décrite par Vogel *et al.* (1984, *Nuclear Instruments and Methods in Physics Research B5*, p. 289-293).

### **Mesure des teneurs en Carbone 14 résiduel et détermination de l'âge**

Les différents isotopes de carbone ont été séparés par spectrométrie de masse, avec un accélérateur à 0,5 MeV. Puis, la concentration en <sup>14</sup>C a été déterminée en comparant simultanément les mesures de <sup>14</sup>C, <sup>13</sup>C et <sup>12</sup>C avec celles contenues dans des produits de référence (acide oxalique, CO<sub>2</sub> standard, charbon).

Le ratio <sup>13</sup>C/<sup>12</sup>C (exprimé δ<sup>13</sup>C) a été mesuré séparément sur spectromètre de masse dédié à la mesure des rapports isotopiques stables, avec une erreur inférieure à 0,1‰ (IRMS, Elementar Isoprime precisION).

L'âge <sup>14</sup>C conventionnel a été calculé selon la méthode décrite par Stuiver et Polach (*Radiocarbon* 19/3 (1977), 355). Il prend en compte la correction du fractionnement isotopique (δ<sup>13</sup>C), basée sur la comparaison des rapports de concentration <sup>13</sup>C/<sup>12</sup>C et <sup>14</sup>C/<sup>12</sup>C.

Ce facteur permet de contrôler les effets d'éventuelles pollutions et d'évaluer la fiabilité de la mesure : il s'agit d'un bon indicateur de la « qualité » de l'échantillon.

L'incertitude de mesure associée au résultat (σ) regroupe les incertitudes statistiques de comptage du <sup>14</sup>C résiduel, la variabilité des mesures et les effets de la soustraction du « blanc ».

Enfin, les intervalles de dates calendaires sont calculés en utilisant la calibration suivante :

*OxCal v4.3.2 (Bronk Ramsey, 2013, Radiocarbon 51, vol. 4 337 - 360).*

*IntCal13, northern hemisphere calibration (Reimer et al., 2013, Radiocarbon 55, vol.4, 1869 – 1887)*

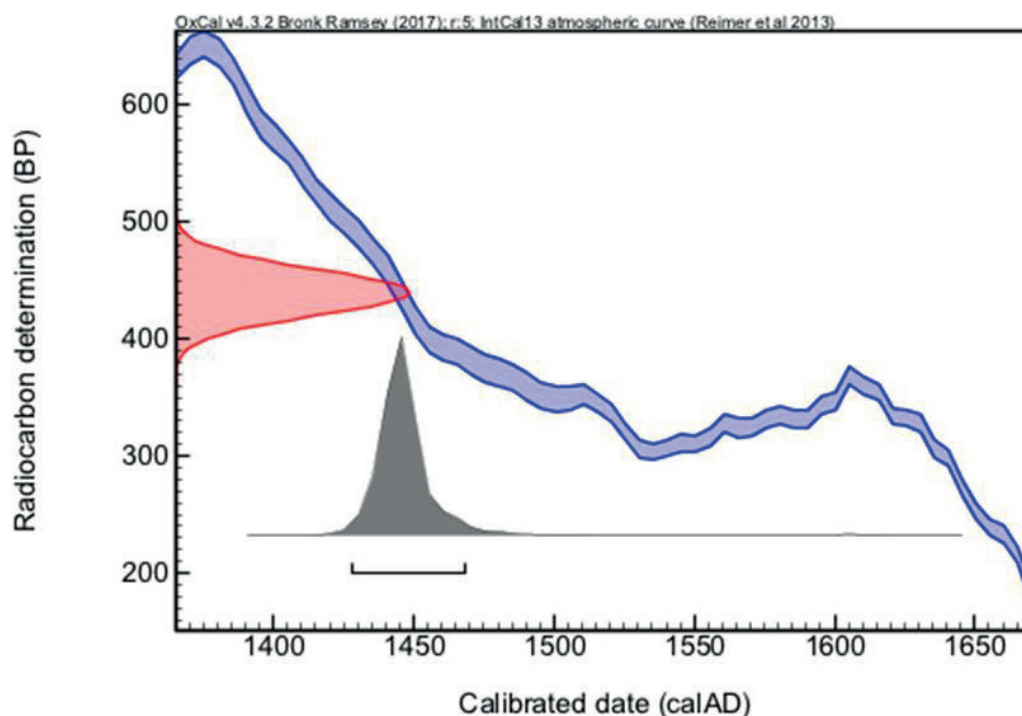
## PRÉSENTATION DES RESULTATS

AI08 : Fraction	pMC corrigé	Âge Conventiennel	$\delta^{13}\text{C}$ (‰)
Cellulose, résidus alcalins	94.66 ± 0.27	440 ± 20 BP	- 24.25

La mesure effectuée est exprimée de deux différentes manières : *part of Modern Carbon* (ou pMC) et âge conventionnel. L'âge conventionnel est exprimé en années avant 1950 (BP signifiant before present ou avant 1950), qui est l'année de référence (cf. annexes). L'âge est exprimé à un écart-type.

Date calibrée à 2  $\sigma$  : 1428 – 1468 (probabilité de 95.4%)

Les intervalles de datation reflètent une distribution à deux sigmas, c'est à dire 95,4% de l'ensemble des solutions. L'événement daté peut se retrouver dans n'importe quelle partie de ces intervalles, sans tenir compte de la distribution de probabilité, donnée à titre indicatif.



### Procédure de calibration

La courbe rouge est une transcription des résultats de mesure des isotopes du carbone (l'âge conventionnel). Cette valeur a besoin d'être corrigé avant de fournir la moindre information chronologique, en raison de l'hétérogénéité de la concentration en  $^{14}\text{C}$  dans l'atmosphère à travers le temps.

C'est pourquoi la mesure (en rouge), exprimée sous la forme d'une gaussienne, est interpolée avec la courbe de calibration bleue, dans le but de corriger l'âge conventionnel.

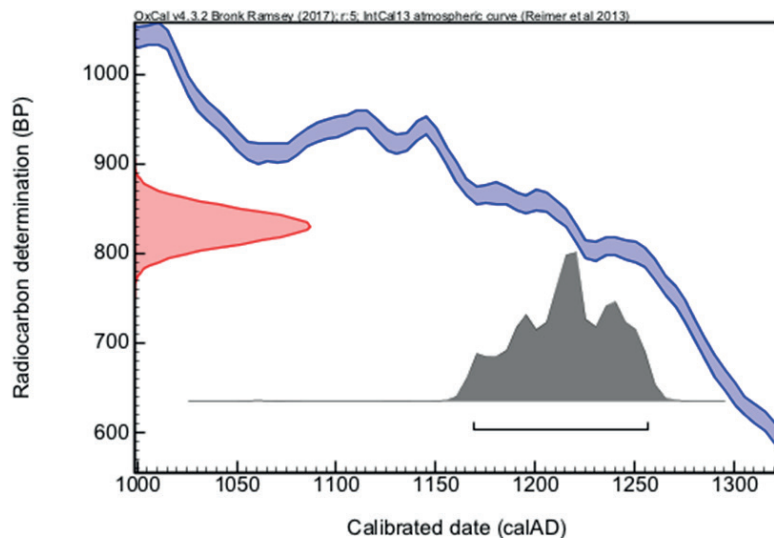
On obtient alors une distribution *a posteriori* des résultats (en gris), divisée en un ou plusieurs intervalles. Chacun d'entre eux représente une partie de la distribution à deux sigmas.

En l'absence d'informations historiques, textuelles ou autre, il n'est pas possible de privilégier un intervalle. En dépit des pourcentages de probabilité, aucun intervalle ne peut être écarté.



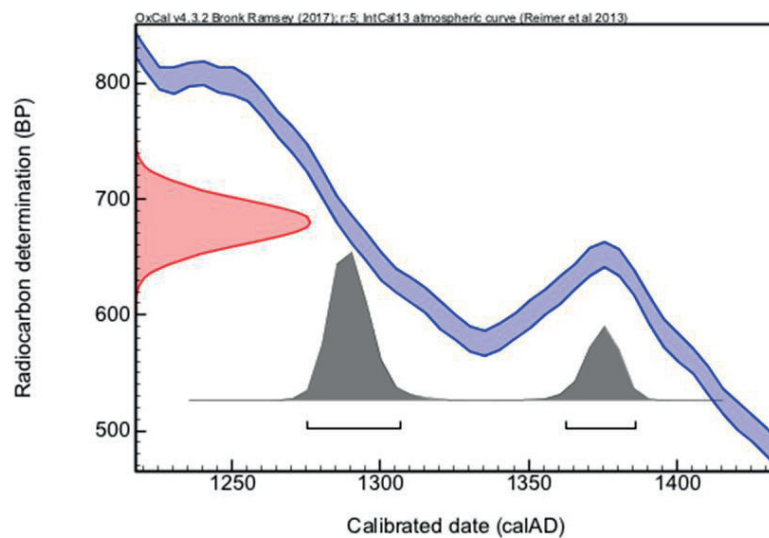
AI09 : Fraction	pMC corrigé	Âge Conventionnel	$\delta^{13}\text{C}$ (‰)
Cellulose, résidus alcalins	90.19 $\pm$ 0.25	830 $\pm$ 20 BP	- 24.52

Dates calibrées à 2  $\sigma$  : 1169 – 1256 (probabilité de 95.4%)

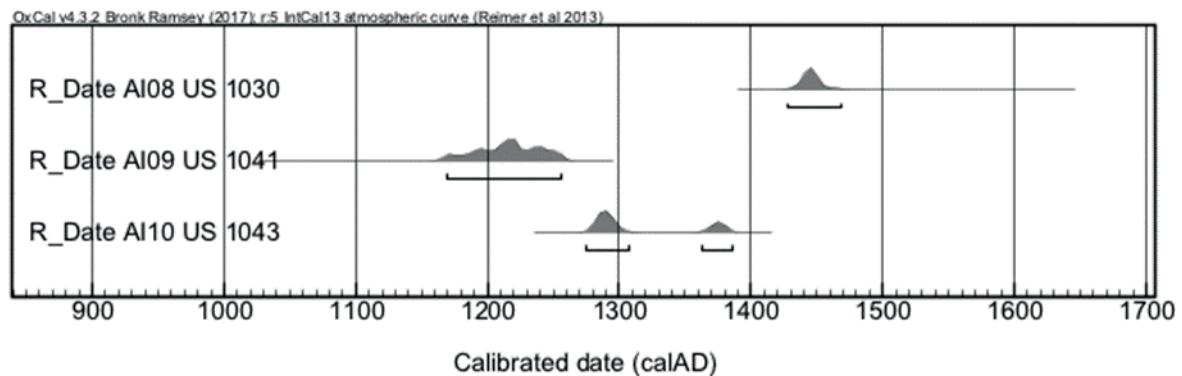


AI10 : Fraction	pMC corrigé	Âge Conventionnel	$\delta^{13}\text{C}$ (‰)
Cellulose, résidus alcalins	91.84 $\pm$ 0.25	680 $\pm$ 20 BP	- 24.05

Dates calibrées à 2  $\sigma$  : 1257 – 1306 (probabilité de 67.9%)  
(95.4% de probabilité) 1362 – 1386 (probabilité de 27.5%)



## DISCUSSION DES RÉSULTATS



**Fig. 1** : Représentation graphique de l'ensemble des distributions de probabilité des datations obtenues sur les structures datées de l'Hôtel des Ambassadeurs.

Les résultats obtenus sont très cohérents avec la stratigraphie, ainsi qu'avec les hypothèses proposées. En effet, la logique de fonctionnement de cette cave est respectée : la datation issue des assises de fondation est antérieure à la datation de la maçonnerie de l'escalier, elle-même antérieure aux plâtres issus des couches de démolition.

Peut-être ces datations mettent-elles l'accent sur une histoire de la cave plus longue qu'escomptée, voire de plusieurs états de fonctionnement.

En effet, il apparaîtrait que la construction de celle-ci remonte aux 12<sup>e</sup> -13<sup>e</sup> siècles. L'aménagement de l'escalier apparaîtrait plus tardif, entre les 13<sup>e</sup> et les 14<sup>e</sup> siècles. Par conséquent, cela pose la question de l'accès antérieur à la cave. Si aucune autre trace n'est visible, peut-être faudrait-il envisager une solution temporaire, comme une échelle par exemple.

Enfin, le plâtre issu de la démolition semble indiquer une fin de fonctionnement de la cave au 15<sup>e</sup> siècle, ce qui correspond bien à l'aménagement d'un nouveau bâtiment ayant scellé la cave au 16<sup>e</sup> siècle.

## CONCLUSIONS

L'étude chronologique portant trois prélèvements de plâtre provenant d'une cave de l'Hôtel des Ambassadeurs à Paris (75), a permis de déterminer les éléments suivants :

- ✓ Les datations indiquent qu'au maximum la cave a fonctionné de la fin du 12<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle.
- ✓ Cette longévité implique peut-être plusieurs états de construction, en particulier l'aménagement de l'escalier daté.

Ces datations sont parfaitement cohérentes avec la logique stratigraphique et viennent alimenter la compréhension du fonctionnement de cette cave parfaitement préservée en plein cœur du Paris médiéval.

*Le présent rapport a été réalisé par le Dr Armel Bouvier.*

*Les analyses ont été effectuées au Center for Applied Isotope Studies, Athens, Georgia, United States.*

**Dossier 0618-AR-224A**

**Hôtel des Ambassadeurs**  
47 rue Vieille du Temple, Paris 4<sup>e</sup>

### DATATION RADIOCARBONE DE CHARBONS DE BOIS

sur demande de  
Julien Avinain  
Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
11, rue du Pré  
75018 PARIS

Dr Armel Bouvier pour CIRAM

le 24 septembre 2018 à Martillac

Vérifier l'authenticité  
de ce rapport en scannant  
ce QR code



## DESCRIPTION DU CONTEXTE D'INTERVENTION

L'étude entreprise ici s'insère dans le cadre du dégagement d'une cave médiévale retrouvée intacte sous un hôtel particulier du 17<sup>e</sup> siècle, dans le quartier du Marais à Paris.

Il s'agit d'une étude archéologique en amont d'un réaménagement du bâtiment en hôtel de luxe.

Une première campagne de fouille avait fourni des éléments qui ont été datés par le radiocarbone, et qui ont donné des résultats allant du 12<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, en accord avec les hypothèses chronologiques.

Une deuxième campagne de fouilles a eu lieu cette année entre mai et juin 2018, donnant une nouvelle opportunité de cerner la chronologie du bâti.

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude est de fournir des indications chronologiques complémentaires. La campagne de datation précédente avait permis de documenter différentes phases dans le fonctionnement de cette cave, montrant une utilisation longue.

## LOCALISATION DES PRÉLÈVEMENTS

Afin de répondre aux interrogations posées, trois prélèvements provenant de structures différentes ont été choisis (tableau 1).

Ref. CIRAM	US	Nature
AJ14	2047	Fragments de plâtre contenant des micro charbons
AJ15	2022	
AJ16	2048	

**Tab. 1** : Référencement CIRAM, structure, et masse des prélèvements.

Par la suite, ces prélèvements seront mentionnés par leur numéro d'échantillon dans la nomenclature du laboratoire CIRAM.

## DATATION DES PRELEVEMENTS PAR CARBONE 14 - AMS

Les prélèvements ont d'abord été désagrégés, de manière à isoler les fragments de charbon présents dans la matrice plâtreuse.

Ensuite, les échantillons ont été traités à l'acide chlorhydrique (HCl, 1M) à 80°C pendant 1 heure, afin d'éliminer toute contamination de surface.

Ils ont ensuite été lavés à l'eau déminéralisée sur un filtre en fibre de verre et séché à 60 °C pendant 24 heures. Les échantillons ont ensuite été traités à l'hydroxyde de sodium (0.1M) à température ambiante pendant 10 minutes, de manière à éliminer les acides humiques et fulviques résiduels.

Les échantillons sont une nouvelle fois traités à l'acide chlorhydrique à 80°C, pour éviter l'absorption du CO<sub>2</sub> atmosphérique dû au traitement basique précédent.

Les échantillons sont ensuite transformés en gaz et durant cette étape, une première vérification du rapport C/N est effectuée à l'aide d'un analyseur élémentaire (Elementar Vario ISOTOPE Select).

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) résiduel a été séparé des autres résidus de combustion par purification cryogénique. Ce dioxyde de carbone a été transformé en graphite à l'aide d'un système automatisé (AGE 3, Ion Plus) par catalyse suivant la méthode décrite par Vogel *et al.* (1984, *Nuclear Instruments and Methods in Physics Research B5*, p. 289-293).

### **Mesure des teneurs en Carbone 14 résiduel et détermination de l'âge**

Les différents isotopes de carbone ont été séparés par spectrométrie de masse, avec un accélérateur à 0,5 MeV. Puis, la concentration en <sup>14</sup>C a été déterminée en comparant simultanément les mesures de <sup>14</sup>C, <sup>13</sup>C et <sup>12</sup>C avec celles contenues dans des produits de référence (acide oxalique, CO<sub>2</sub> standard, charbon).

Le ratio <sup>13</sup>C/<sup>12</sup>C (exprimé δ<sup>13</sup>C) a été mesuré séparément sur spectromètre de masse dédié à la mesure des rapports isotopiques stables, avec une erreur inférieure à 0,1‰ (IRMS, Elementar Isoprime precision).

L'âge <sup>14</sup>C conventionnel a été calculé selon la méthode décrite par Stuiver et Polach (*Radiocarbon* 19/3 (1977), 355). Il prend en compte la correction du fractionnement isotopique (δ<sup>13</sup>C), basée sur la comparaison des rapports de concentration <sup>13</sup>C/<sup>12</sup>C et <sup>14</sup>C/<sup>12</sup>C.

Ce facteur permet de contrôler les effets d'éventuelles pollutions et d'évaluer la fiabilité de la mesure : il s'agit d'un bon indicateur de la « qualité » de l'échantillon.

L'incertitude de mesure associée au résultat (σ) regroupe les incertitudes statistiques de comptage du <sup>14</sup>C résiduel, la variabilité des mesures et les effets de la soustraction du « blanc ».

Enfin, les intervalles de dates calendaires sont calculés en utilisant la calibration suivante :

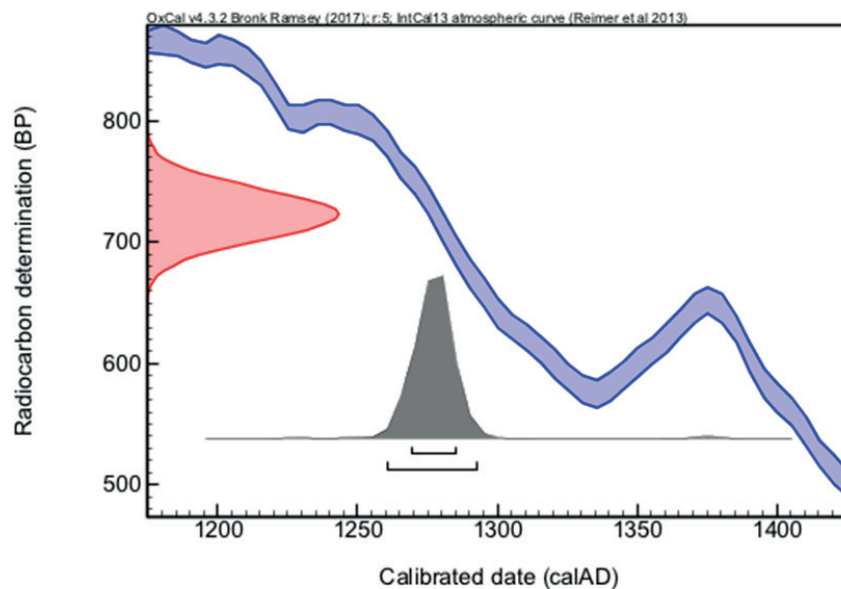
*OxCal v4.3.2 (Bronk Ramsey, 2013, Radiocarbon 51, vol. 4 337 - 360).*

*IntCal13, northern hemisphere calibration (Reimer et al., 2013, Radiocarbon 55, vol.4, 1869 – 1887)*



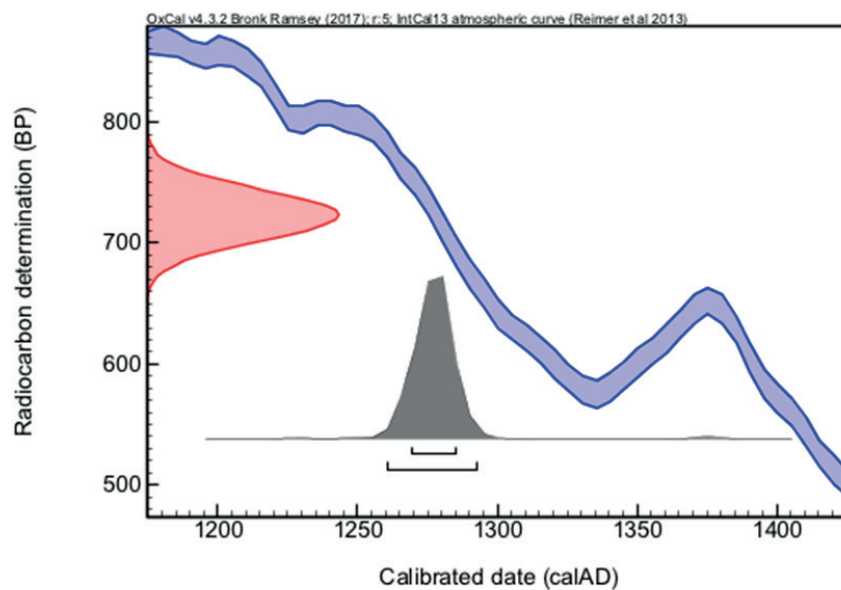
AJ15 : Fraction	pMC corrigé	Âge Conventionnel	$\delta^{13}\text{C}$ (‰)
Cellulose, résidus alcalins	$91.39 \pm 0.25$	$720 \pm 20$ BP	- 25.70

Dates calibrées à  $2\sigma$  : 1260 – 1292 (probabilité de 95.4%)



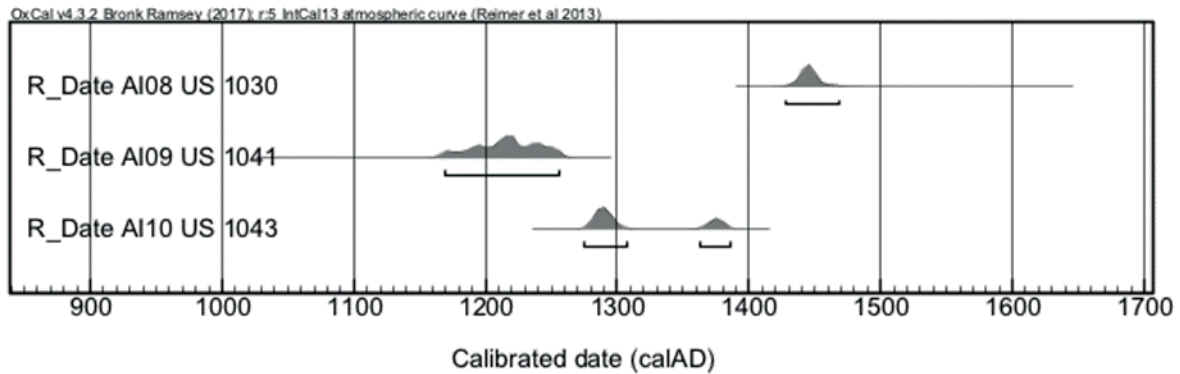
AJ16 : Fraction	pMC corrigé	Âge Conventionnel	$\delta^{13}\text{C}$ (‰)
Cellulose, résidus alcalins	$91.41 \pm 0.25$	$720 \pm 20$ BP	- 27.33

Dates calibrées à  $2\sigma$  : 1260 – 1292 (probabilité de 95.4%)





## DISCUSSION DES RÉSULTATS



**Fig. 1 :** Représentation graphique de l'ensemble des distributions de probabilité des datations obtenues sur les structures datées de l'Hôtel des Ambassadeurs. Les nouvelles datations sont entourées de rouge

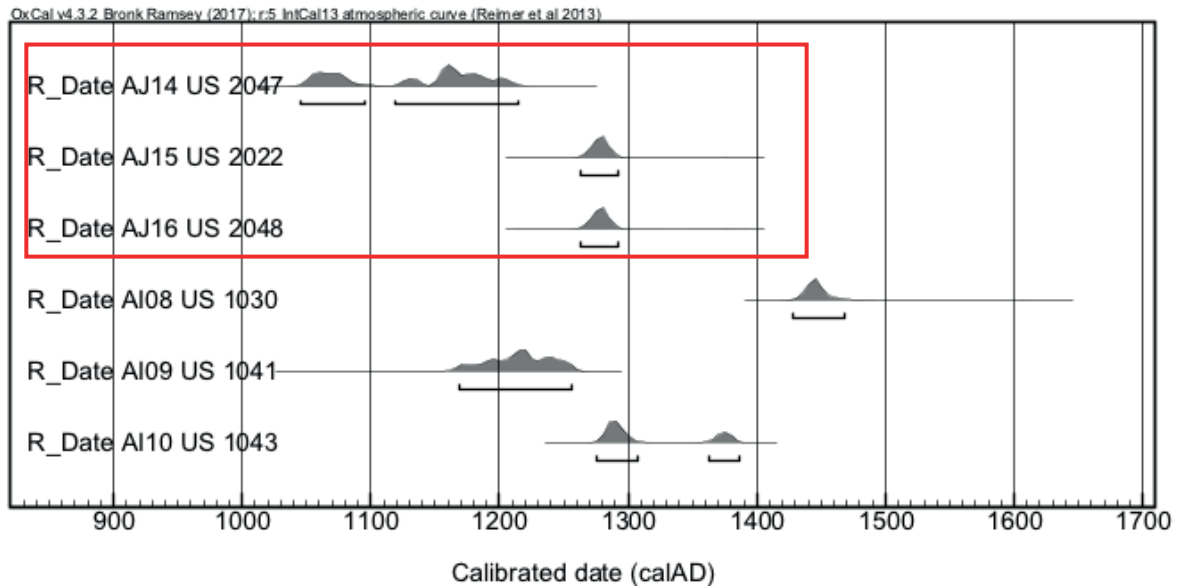
Les résultats obtenus sont très cohérents avec la stratigraphie, ainsi qu'avec les hypothèses proposées. En effet, la logique de fonctionnement de cette cave est respectée : la datation issue des assises de fondation est antérieure à la datation de la maçonnerie de l'escalier, elle-même antérieure aux plâtres issus des couches de démolition.

Peut-être ces datations mettent-elles l'accent sur une histoire de la cave plus longue qu'escomptée, voire de plusieurs états de fonctionnement.

En effet, il apparaîtrait que la construction de celle-ci remonte aux 12<sup>e</sup> -13<sup>e</sup> siècles. L'aménagement de l'escalier apparaîtrait plus tardif, entre les 13<sup>e</sup> et les 14<sup>e</sup> siècles. Par conséquent, cela pose la question de l'accès antérieur à la cave. Si aucune autre trace n'est visible, peut-être faudrait-il envisager une solution temporaire, comme une échelle par exemple.

Enfin, le plâtre issu de la démolition semble indiquer une fin de fonctionnement de la cave au 15<sup>e</sup> siècle, ce qui correspond bien à l'aménagement d'un nouveau bâtiment ayant scellé la cave au 16<sup>e</sup> siècle.

## CONCLUSIONS



**Fig. 1 :** Représentation graphique de l'ensemble des distributions de probabilité des datations obtenues sur les structures datées de l'Hôtel des Ambassadeurs.

L'étude chronologique portant sur trois prélèvements de plâtre provenant d'une cave de l'Hôtel des Ambassadeurs à Paris (75), a permis de déterminer les éléments suivants :

- Les résultats obtenus sont en accord avec les datations obtenues lors de la précédente campagne.
- La datation AJ14 est proche de la datation AI10 obtenue pour la datation de la mise en place de la cave.
- Les datations AJ15 et AJ16, outre leur grande similarité, corroborent la datation AI09 caractérisant le fonctionnement de la cave.

Ces datations sont parfaitement cohérentes avec la logique stratigraphique et viennent alimenter la compréhension du fonctionnement de cette cave parfaitement préservée en plein cœur du Paris médiéval.

*Le présent rapport a été réalisé par le Dr Armel Bouvier.*

*Les analyses ont été effectuées au Center for Applied Isotope Studies, Athens, Georgia, United States.*

## 5. Synthèse et conclusion

La fouille du 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites à Paris (4<sup>e</sup> arrondissement), a été motivée par un projet de restructuration lourde portant sur un hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle, dit des Ambassadeurs ou hôtel Amelot de Bisseuil. Si ce dernier présente un état de conservation exceptionnel et a fait l'objet d'une étude récente (**Courtin 1995**), l'opération a permis grâce à une reprise des archives et la fouille d'un ensemble bâti médiéval exceptionnel de mieux comprendre l'évolution sur le temps long de la parcelle concernée. La prescription de fouille en 2017 fut émise suite à la mise en évidence par le diagnostic (**Coxall, Goret 2017**) d'une cave médiévale inconnue, conservée sous le rez-de-chaussée de l'hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle avait pour objectif à la fois l'examen des niveaux archéologiques situés au-dessus de la maçonnerie médiévale et l'exploration de la cave elle-même.

### 5.1 L'étude documentaire

L'étude archéogéographique a consisté à recouper et spatialiser les informations issues des sources écrites et planimétriques à différentes échelles géographiques, de la parcelle de l'hôtel au bloc de l'îlot des Singes, du quartier Barbette à la censive du Temple. Elle a ainsi permis de documenter finement l'évolution du foncier, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, en comparant les données fiscales d'une rare précision enregistrées dans les censiers (valeur du cens, censitaire, topologie) et les formes transmises dans le parcellaire (alignements et axes remarquables, modules du lotissement).

Cette étude a pu démontrer qu'à partir de 1350, la parcelle étudiée est le fruit du remembrement de trois parcelles. Dès la fin des années 1370, Oudart de Trigny, clerc des comptes de l'hôtel du roi en pleine ascension sociale, investit ses revenus confortables d'officier de cour dans l'achat de biens dans le quartier Barbette, en cours de gentrification. De nombreux indices convergent vers la constitution de la parcelle du futur hôtel de Rieux dans les années 1380, par l'achat des trois parcelles citées.

Composé d'une cour, d'un jardin et de plusieurs bâtiments annexes, il est en outre traversant par l'intermédiaire de deux issues dont la principale donne sur la rue des Singes. Jean de Rieux en devient propriétaire dès 1391 au moins et son fils le conserve jusqu'en 1418. Diplomate reconnu il est fait maréchal de France en 1397. Durant les émeutes provoquées par les Bourguignons en mai-juin 1418, l'hôtel de Rieux est mis à sac et tombe rapidement en ruines. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de Rieux est ensuite acquis par un autre officier curial, Nicolas le Hardy, seigneur de la Trousse, chevalier de l'ordre du roi, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de sa Majesté et enfin grand prévôt de France.

### 5.2 La fouille d'un ensemble bâti (XIV<sup>e</sup> siècle - XVII<sup>e</sup> siècle)

La fouille a essentiellement concerné un ensemble bâti médiéval du XIV<sup>e</sup> siècle conservé sous les niveaux de sol de l'hôtel actuel, constitué de caves partiellement voûtées. Une bande étroite de 5 m<sup>2</sup> située en arrière de ce premier bâti a néanmoins permis l'observation ponctuelle des niveaux extérieurs. Le sommet des sables et graviers alluvionnaires a été observé à 32,30 m NVP. Le terrain naturel était recouvert par un paléosol constitué de limon argileux brun-verdâtre de 25 cm d'épaisseur ayant livré six tessons de céramique, dont deux résiduels d'époque antique. Ce matériel antique est

d'ailleurs à rapprocher des éléments résiduels retrouvés lors du diagnostic (un fragment de bol caréné à lèvres recourbé fin III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle dans le comblement d'un fossé.

Le premier bâti correspond à un bâtiment large de près de 4 m et long de 11,80 m environ, soit 2 toises par 6. Sa construction peut être datée du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle grâce aux analyses C<sup>14</sup> et aux éléments mobiliers. Cette datation est compatible avec le style architectural mis en œuvre dans la cave, en particulier l'usage d'arcs chanfreinés : à Orléans notamment, l'usage des arcs chanfreinés est systématiquement repéré dans les cas de caves à cellules latérales pour une période allant du XII<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (**Alix, Morleghem 2019** : 70). Un exemple similaire de construction parisienne du XIV<sup>e</sup> siècle mettant en œuvre un pilier chanfreiné a été fouillé par Nicolas Thomas en 2003 (**Thomas 2010** : p. 168).

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée du côté de la rue des Guillemites, et d'un système de caves desservies par un escalier d'une dizaine de marches qu'un dispositif de trappe permettait de recouvrir. Il s'agit de la configuration la plus courante à Orléans (**Alix, Morleghem 2019** : 66), contrairement à certaines villes comme Provins ou Vézelay qui privilégiaient les accès directs depuis la rue.

La salle du rez-de-chaussée pourrait être qualifiée de salle basse par commodité dans la mesure où sa position par rapport à la rue n'est pas connue. Située à 32,45 m, elle devait être accessible depuis la rue par quelques marches - dont une maçonnerie lacunaire en bordure de fouille pourrait être un témoignage. En effet, nous supposons que le niveau médiéval de la rue devait être environ un mètre plus bas qu'aujourd'hui si l'on se réfère aux niveaux de sols observés en arrière de parcelle.

Une première salle de forme rectangulaire (5,20 m par 3,70 m) offrait un espace sous plancher de 19,20 m<sup>2</sup>. Comme à Douai (**Clabaut, Demolon 2007** : 69) ou Lille (**Clabaut 2019** : 52), ce sont les corbeaux qui attestent des caves construites sous plancher. Ces couvrements de plancher sont souvent associés à des arcs diaphragmes (**Sandron, Pillet 2015** : 16), ce qui n'est ni le cas ici, ni dans la cave du 11 rue du Renard (**Sandron 2015** : 48-49). Les consoles soutenaient une poutre - ou sommier - sur laquelle venaient reposer les solives perpendiculaires. Lors de la fouille de l'Hôtel de Mongelas, un négatif de poutre a ainsi été retrouvé, associé à une construction en plâtre avec corbeau (**Thomas 2010** : 161).

Elle présentait deux arcades dans son mur sud, l'une était une arcade aveugle tandis que l'autre offrait une prise d'eau vers un puits creusé en arrière de cet ensemble bâti. L'arcade aveugle qui ménage une niche dans la salle sous plancher pouvait servir à ranger des luminaires, de la vaisselle ou des outils (**Alix 2019** : 424) ; c'est pourquoi on la retrouve à proximité de l'escalier d'accès (**Alix, Morleghem 2019** : 67).

Autour du puits, à l'extérieur, un sol de plâtre a été relevé, il était associé à un aménagement maçonné et à un escalier secondaire, plus étroit, qui permettait d'accéder au rez-de-chaussée sur plancher au-dessus de la cave, depuis l'arrière de la parcelle. Le creusement du puits à l'extérieur du bâti distingue notre construction par rapport à d'autres exemples connus, comme la cave du 11 rue du Renard (idem : 17) ou celle du 36 rue Quincampoix (**Chaumet 2015** : 44), où le tracé du puits est inscrit dans l'espace de cave. En revanche, aucune amorce de soupirail n'est visible dans les maçonneries pourtant conservées jusqu'au niveau du rez-de-chaussée.

Depuis cette première salle, deux espaces voûtés en berceau perpendiculaires étaient accessibles. Le premier mesurait 12,5 m<sup>2</sup> environ tandis que le second avait une surface de 3,6 m<sup>2</sup>. Le voûtement en berceau s'accorde parfaitement à ce type de cave : à Douai, J.-D. Clabaut note que toutes les caves couvertes par des voûtes en berceau appartiennent à des caves de plan rectangulaire perpendiculaires à la rue (**Clabaut, Demolon 2007** : 60).

Cette cave de plan rectangulaire se déployait perpendiculairement à la rue, et devait donc appartenir à la maison qui avait pignon sur rue, antérieure à la fusion de plusieurs parcelles attribuée à Oudart de Trigny vers 1380 et repérée par l'étude historique.

L'ensemble a été découvert dans un état de conservation exceptionnel, comblé par des gravats de démolition. Ces caves semblent avoir été complètement oubliées suite à leur abandon au XV<sup>e</sup> siècle. L'absence de marques d'usure ou de fumée sur les parements indique qu'elles n'ont pas servi longtemps. En outre, le faible volume de mobilier archéologique et la présence de ces gravats jusqu'au sommet de la cave voûtée – pourtant intacte – plaident pour un comblement volontaire de ces espaces, peut-être dans un souci de confortement du terrain.

Si nous comparons ces résultats aux données issues de l'exploitation des archives, il apparaît que cet état de bâti correspond à un parcellaire laniéré tel qu'il est identifié à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et ce jusque dans les années 1375-1376. En effet, à partir de cette date, l'acquisition de plusieurs parcelles par Oudart de Trigny amorce la constitution d'un vaste ensemble précurseur du futur hôtel de Rieux puis Amelot de Bisseuil.

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, période désignée par les indices archéologiques, la parcelle appartenait à Raoul le Prier jusqu'en 1358, puis à Henry le Munnier ou Mousnier.

Il est impossible de déterminer si nous sommes en présence de l'état immédiatement antérieur à l'acquisition par Oudart de Trigny ou d'une partie de l'hôtel construit par ce dernier qui aurait conservé le tracé des anciennes parcelles. L'élément de vitrail à décor de fleur de lys retrouvé dans une couche de démolition postérieure pourrait tout à fait appartenir à l'hôtel de la famille de Rieux puisque Jean II de Rieux a été fait maréchal de France en 1397 mais cet indice ne permet pas à lui seul d'affirmer que la construction de l'ensemble fouillé est aussi tardive. D'autant que les sources stipulent que Jean de Rieux fait acquisition d'un hôtel déjà existant.

Une seconde phase d'occupation est marquée par la démolition du bâti dont nous retrouvons les gravats en comblement des caves, puis par deux états de constructions au plâtre. Trois maçonneries linéaires ont été creusées dans les remblais de démolition antérieurs pour ménager un espace de circulation en contrebas d'un niveau de sol sans doute arasé par l'installation de l'hôtel XVII<sup>e</sup>. Les constructions de la phase 2 ont eu lieu vraisemblablement à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et leur utilisation s'est concentrée surtout sur la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il est impossible d'identifier ces éléments bâtis dont la fonction nous échappe. Ils ne s'alignent pas sur le parcellaire qui se maintient de l'époque médiévale à aujourd'hui et paraissent transcrire une logique d'occupation de l'espace tout à fait différente. Malheureusement, la surface observée ne permet pas de rattacher ces maçonneries à d'autres structures.

L'état de ruine au milieu du XV<sup>e</sup> siècle est bien attesté par les sources qui indiquent de nombreux changements de propriétaires entre 1450 et 1660. Les constructions de la phase 2 pourraient correspondre au rachat de la parcelle par Nicolas Le Hardy en 1567. Il s'agit d'un officier curial, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi devenu grand prévôt de France.

## 5.3 Sources et bibliographie

### Sources cartographiques

Les dates des plans généraux de Paris des XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles proviennent de l'ouvrage : Les plans de Paris des origines (1493) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Boutier 2007).

Plan de Paris d'**Olivier Truschet** et Germain Hoyaux dit plan de Bâle vers 1553.  
Plan de Paris de **François Quesnel**, 1609.

Plan de Paris de **Jacques Gomboust**, 1652, feuilles 5 et 7.

Plan de Paris de Louis Bretez dit plan de **Turgot**, 1739, planche 11.

Plan de Paris d'Edme **Verniquet**, 1799, planches 44 et 45.

Cadastre de Paris par îlot, dit **Atlas Vasserot** (1810-1836), 42<sup>e</sup> quartier, École de Médecine, îlot n°1. Archives de Paris F/31/94/05.

**Plan parcellaire** municipal de Paris (fin du XIX<sup>e</sup> siècle), 22<sup>e</sup> quartier, Odéon, 16<sup>e</sup> feuille. Archives de Paris PP/11945/C

**Atlas des carrières souterraines** de Paris, des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne. Inspection générale des carrières. Feuille 26-46 (ancienne feuille 209). Carte exécutée et publiée en 1897, révisée en 1953 et 2002. BHVP G 41

**Atlas géologique** de la Ville de Paris, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements. 1/5000. Préfecture de la Seine, Inspection générale des carrières. Dressé en 1925 par E. Gérard, ingénieur des Travaux publics de la Ville de Paris. Révisé en 1967 par P. Tissier, Ingénieur des services techniques de la Ville de Paris sous la direction de M.M. J. N. Proust Ingénieur en Chef des Mines et G. Jourdan, Ingénieur des Mines, Paris : gravé et imprimé par la Société nouvelle de cartographie. BHVP G 39b

### Bibliographie

**Alix 2019** : ALIX (C.) . — Conclusion : caves et celliers : constat et mise en perspective. In : *Alix et al. 2019 : ALIX (C.) , GAUGAIN (L.) , SALAMAGNE (A.) , COLLOQUE*. — *Caves et celliers: dans l'Europe médiévale et moderne*. Tours : PUFR Presses universitaires François Rabelais, p. 419-431. (Perspectives historiques).

**Alix 2021** : ALIX (C.) . — L'étude des caves des maisons médiévales d'Orléans. In : SANDRON (D.) dir. — *Sous les pavés, les caves ! Une clef pour l'histoire de l'architecture et de la ville au Moyen Âge*. Paris : Sorbonne Université Presses, p. 299-327.

**Alix, Morleghem 2019** : ALIX (C.) , MORLEGHEM (D.) . — Les caves d'Orléans : Apports de la recherche SICAVOR. In : *Alix et al. 2019 : ALIX (C.) , GAUGAIN (L.) , SALAMAGNE (A.) , COLLOQUE*. — *Caves et celliers: dans l'Europe médiévale et moderne*. Tours : PUFR Presses universitaires François Rabelais, p. 57-85. (Perspectives historiques).

**Biver, Biver 1975** : BIVER (M.-L.) , BIVER (P.) . — *Abbayes monastères et couvents de Paris des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1975. 2 vol.

**Brenot et al. 2013** : BRENOT (J.) , CAILLOT (I.) , MESSAGER (E.) , NICOSIA (C.) , EMERY-BARBIER (A.) . — Le site du Carreau du Temple (Paris) entre « marais » et « marécages » : indices géoarchéologiques et paléo-environnementaux. *Revue archéologique du Centre de la France*, 52, 2013, p. 345-346.

**Busson 2019** : BUSSON (D.A.) . — *Atlas de Paris antique: Lutèce, naissance d'une ville*. Paris, France : Parigramme, 2019. 175 p.

**Chaumet 2015** : CHAUMET (G.) . — Les caves de la rue Quincampoix, témoins d'un quartier du XIII<sup>e</sup> siècle. *Dossiers de l'archéologie : Paris au Moyen Âge, les sous-sols d'une ville hors-norme*, 371, 2015, p. 44-45.

**Clabaut 2019** : CLABAUT (J.-D.) . — *Les caves médiévales de Lille*. Villeneuve d'Ascq, France : Presses universitaires du Septentrion, 2019.

**Clabaut, Demolon 2007** : CLABAUT (J.-D.) , DEMOLON (P.P.) . — *Les caves de Douai: la construction civile au Moyen Âge*. Villeneuve d'Ascq, France : Presses universitaires du Septentrion, 2007. 332 p.

**Courtin 1995** : COURTIN (N.) . — *L'hôtel Amelot de Bisseuil. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'Art moderne, sous la direction de Antoine Schnapper*. Paris : Paris IV-Sorbonne, 1995. 2 vol.

**Coxall, Goret 2017** : COXALL (D.) , GORET (J.-F.) . — *Paris 4e, 47 rue Vieille du Temple / 10 rue des Guillemites : L'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande : rapport de diagnostic* : Paris : DHAAP, 2017. 66 p.

- Deforge 2021** : DEFORGE (O.) . — Caves, salles basses excavées et voûtes de Provins au Moyen Âge, tentative d'une définition. In : SANDRON (D.). dir. — *Sous les pavés, les caves ! Une clef pour l'histoire de l'architecture et de la ville au Moyen Âge*. Paris : Sorbonne Université Presses, p. 329-344.
- Grimault 1929** : GRIMAULT (A.) . — Séance du 1er avril 1929 : Rapport présenté par M. Grimault, au nom de la 2e sous-commission, sur les premières fouilles faites sur l'emplacement du monastère des Blancs-Manteaux, rue des Guillemites (vestiges de la muraille de Philippe-Auguste et rectification en cet endroit du tracé admis ; notes sur la construction de la fontaine des Blancs-Manteaux). *Commission municipale du Vieux Paris. Procès-verbaux*, 1929, p. 130-135.
- Guéret-Laferté Förstel et al. 2006** : GUÉRET-LAFERTÉ FÖRSTEL (J.), MILLET (G.P.), HERVIER (D.P.), ASSELINE (S.), BÉTORED (D.), DELANNOY (J.), PISSOT (P.), ÎLE-DE-FRANCE. SERVICE PATRIMOINES ET INVENTAIRE. — *Melun, une île, une ville: patrimoine urbain de l'Antiquité à nos jours*. Paris, France : Association pour le patrimoine de l'Île-de-France, 2006. 271 p.
- Karst 1995** : KARST (N.) . — Paris 4e, « Hôtel de La Faye : 5 rue Sainte-Croix-de-la-Brettonnerie » : [rapport de diagnostic] : Paris : Afan CIF, 1995. 37 p.
- Lafarge 2013** : LAFARGE (I.) . — *Le plâtre dans la construction en Ile-de-France: techniques, morphologie et économie avant l'industrialisation* : thèse de doctorat. France : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013. 613 p.
- Lafarge 2019** : LAFARGE (I.) . — Caves de plâtre de la région parisienne. In : ALIX et al. 2019 : ALIX (C.), GAUGAIN (L.), SALAMAGNE (A.), COLLOQUE. — *Caves et celliers: dans l'Europe médiévale et moderne*. Tours : PUF Presses universitaires François Rabelais, p. 144-145. (Perspectives historiques).
- Maupin 1901** : MAUPIN (F. (abbé)) . — *Notre-Dame des Blancs-Manteaux : l'histoire, l'église, la confrérie*. 1901.
- Noizet et al. 2013** : NOIZET (H.), BOVE (B.), COSTA (L.) . — *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*. Saint Denis (Seine-Saint-Denis), France : Presses universitaires de Vincennes, 2013. 343 p.
- Sandron 2015** : SANDRON (D.) . — Rue du Renard : Une maison patricienne du XIIIe siècle. *Dossiers de l'archéologie : Paris au Moyen Âge, les sous-sols d'une ville hors-norme*, 371, 2015, p. 46-49.
- Sandron 2021** : SANDRON (D.) . — Introduction. In : SANDRON (D.). dir. — *Sous les pavés, les caves ! Une clef pour l'histoire de l'architecture et de la ville au Moyen Âge*. Paris : Sorbonne Université Presses, p. 11-24.
- Sandron, Pillet 2015** : SANDRON (D.), PILLET (E.) . — Les caves de Paris, les espaces fonctionnels d'une ville dynamique. *Dossiers de l'archéologie : Paris au Moyen Âge, les sous-sols d'une ville hors-norme*, 371, 2015, p. 15-19.
- Sellier 1899** : SELLIER (C.) . — Séance du 12 décembre 1899. Rapport de M. Charles Sellier. *Commission municipale du Vieux Paris. Procès-verbaux*, 1899, p. 264-268.
- Soyer 1973** : SOYER (R.) . — *Notice explicative de la carte géologique de Paris*. Orléans : Bureau de recherches géologiques et minières, 1973. 8 p. (Cartes géologiques au 50 000e ; 183).
- Thomas 2010** : THOMAS (N.) . — Paris 3e, Hôtel de Mongelas, 62 rue des Archives, fondation de la maison de la Chasse et de la Nature, la Villeneuve du Temple à Paris de la fin du XIIIe siècle à nos jours et un atelier de travail du cuivre entre 1325 et 1350 : Pantin : Inrap CIF, 2010. 4 vol.
- Van Ossel 1998** : VAN OSSEL (P.) . — *Les jardins du Carrousel, Paris : de la campagne à la ville*. Paris, France : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1998, 1998. 388 p. (Documents d'archéologie française ; 73).
- Wyss, Gély 2021** : WYSS (M.), GÉLY (J.-P.) . — La pierre et sa mise en oeuvre dans quatre celliers découverts aux abords de la basilique de Saint-Denis (XIIIe-XIVe siècles). In : SANDRON (D.). dir. — *Sous les pavés, les caves ! Une clef pour l'histoire de l'architecture et de la ville au Moyen Âge*. Paris : Sorbonne Université Presses, p. 217-237.

---

# Inventaires techniques





# 1. Inventaire des unités stratigraphiques

Les relations entre unités stratigraphiques sont présentées dans le diagramme p. 155.

US	Description du remplissage	Identification US	Fait associé
1000	Décapage mécanique sur une trentaine de centimètres de profondeur pour enlèvement d'un ancien niveau de sol et de sablon.	Arasement	
1001	Remblai grisâtre constitué de pierres et quelques éléments de construction ou de blocs calcaires.	Remblai	1064
1002	Plâtre gris pulvérulent, niveau de sol très mal conservé (proximité surface actuelle).	Sol	
1003	Remblai sablo-limoneux brun à gris assez fin et homogène, quelques fragments de plâtre de petit module et quelques pierres. Faune rare, céramique, ardoises. Il s'agit du comblement entre les murs 1008 et 1011.	Remblai	
1004	Gravats de plâtre de gros module correspondant à l'espace compris entre les murs 1008 et 1011.	Remblai	
1005	Niveau hétérogène composé de poches détritiques brunes très fines et de plâtre pulvérulent.	Remblai	
1006	Couche de plâtre pulvérulent irrégulière ; possible niveau de circulation contemporain de 1007.	Maçonnerie	
1007	Maçonnerie au plâtre.	Maçonnerie	
1008	Maçonnerie au plâtre.	Maçonnerie	
1009	Bain de plâtre et blocs calcaires.	Maçonnerie	
1010	Tranchée d'installation de 1007.	Creusement	
1011	Long mur de maçonnerie au plâtre, parallèle à 1008 avec lequel il fonctionne.	Maçonnerie	
1012	Résidu de sol en plâtre.	Sol	
1013	Préparation marneuse du sol 1012.	Remblai	
1014	Comblement de 1017, tranchée d'installation de 1011.	Remblai	
1015	Tranchée d'installation de 1018.	Creusement	
1016	Comblement de la tranchée d'installation de 1018 constitué de pierres, de cailloux et de sable.	Remblai	
1017	Installation du mur 1011.	Creusement	
1018	Mur de l'hôtel XVIIe.	Maçonnerie	
1019	Mur de l'hôtel XVIIe.	Maçonnerie	
1020	Gravats de plâtre.	Remblai	
1021	Sol en plâtre.	Sol	
1022	Couche marneuse, préparation de 1021.	Remblai	
1023	Épaisse couche de démolition composée de gravats de plâtre.	Remblai	
1024	Sol de plâtre du rez-de-chaussée médiéval. Mince pellicule de plâtre (1 à 5 mm).	Sol	
1025	Préparation marneuse du sol 1024.	Remblai	
1026	Charge de voûte constituée d'alluvions sableuses.	Remblai	
1027	Petit mur au plâtre fonctionnant avec le bâti médiéval. Mur d'escalier vers la rue?	Maçonnerie	
1028	Creusement de la cave médiévale.	Creusement	
1029	Voûte de la cave médiévale composée de blocs calcaires soigneusement taillés et assisés, maçonnés au plâtre.	Maçonnerie	
1030	Comblement volontaire de la cave médiévale composé de gravats de plâtre dans une matrice argilo-limoneuse grise.	Remblai	
1031	Fin niveau de sol en plâtre du rez-de-chaussée médiéval.	Sol	
1032	Remblai de préparation pour le sol 1031.	Remblai	

US	Description du remplissage	Identification US	Fait associé
1033	Remblai de sable jaune très homogène, chargement de voûte à l'ouest de la maçonnerie 1027. Équivaut à 1026.	Remblai	
1034	Couche dépotoir brune, meuble, composée d'un sédiment limono-sableux ; très riche en faune et en céramique.	Remblai	
1035	Mur d'échiffre de la cave médiévale. En partie supérieure, une série d'au moins six trous de clous ou de pièces en bois de 2x2 cm de section carrée et qui traversent l'aménagement sommitale en plâtre destiné très certainement à recevoir une trappe. Alignement des fixations à 23 cm sous le niveau de rez-de-chaussée.	Maçonnerie	
1036	Mur sud du bâti médiéval, support pour l'escalier.	Maçonnerie	
1037	Mur médiéval constituant le retour de l'alcôve de la cave.	Maçonnerie	
1038	Mur médiéval formant l'alcove.	Maçonnerie	
1039	Fondation médiévale du mur 1041, dans la cave médiévale, composée de blocs calcaires équarris. Une seule assise à l'emplacement du sondage réalisé. Liant de plâtre.	Maçonnerie	
1040	Mur médiéval formant le fond de la cave et qui se distingue par la mise en oeuvre de carreaux de grand appareil calcaires.	Maçonnerie	
1041	Mur médiéval de la cave.	Maçonnerie	
1042	Mur médiéval au plâtre faisant mur de refend au rez-de-chaussée et ouvert par deux arcs au sous-sol. À l'est, l'espace était sous plancher (trous de boulin pour les solives visibles dans le parement). Une base de pilastre moulurée et une assise étaient conservées au milieu de la longueur, au niveau du rez-de-chaussée.	Maçonnerie	
1043	Escalier médiéval de la cave composé de dix marches faites de blocs calcaires monolithes. La première marche au niveau du rez-de-chaussée était manquante. Elles reposaient sur un bain de plâtre et de blocs non taillés. Leur hauteur est de 23 cm, les longueurs de 122 cm, sauf pour les deux dernières de 130 cm.	Maçonnerie	
1044	Couche sableuse hétérogène gris-clair à rosé en raison de nodules de mortier de tuileau ; charbon de bois et petits nodules de plâtre, cailloux et dépressio avec pavés de grès. =remblais superficiels.	Remblai	
1045	Limon sableux gris-brun plutôt homogène, petits nodules de plâtre, rares CB ou cailloux.	Remblai	
1046	Niveau de gravats calcaires et de plâtre qui scelle la démolition des murs XVIe. A priori, pas un niveau de sol car irrégulier et pas horizontal.	Remblai	
1047	Gravats de plâtre.	Remblai	
1048	Limon sableux brun très meuble, nombreux éléments de faune = dépotoir qui scelle la démolition médiévale, observé lors du diagnostic.	Remblai	
1049	Limon brun-gris homogène. Faune et céramique.	Remblai	

US	Description du remplissage	Identification US	Fait associé
1050	Couche de limon brun-gris très meuble comportant quelques éléments de construction (petits morceaux de plâtre ou fragments de tuiles).	Remblai	
1051	Dépôt détritique brun très meuble.	Remblai	
1052	Dépôt détritique brun très meuble.	Remblai	
1053	Gravats de plâtre, tuiles et blocs calcaires.	Remblai	
1054	Niveau de sol en plâtre.	Sol	
1055	Limon sableux brun, cailloux, blocs de plâtre.	Remblai	
1056	Démolition médiévale (plâtre, tuiles, rares blocs).	Remblai	
1057	Fondation médiévale du mur 1040, dans la cave médiévale, composée de blocs calcaires équarris de petit appareil. Deux assises étaient visibles dans le sondage réalisé. Liant de plâtre.	Maçonnerie	
1058	Mur de la cave médiévale situé dans le prolongement du mur 1041, il constitue un des côtés d'un espace sous plancher.	Maçonnerie	
1059	Remblai de comblement de la tranchée du mur 1019.	Remplissage	
1060	Gravats de plâtre et pierre en comblement de la tranchée du mur 1018.	Remplissage	
1061	Mur nord de l'hôtel moderne.	Maçonnerie	
1062	Niveau de sol à l'intérieur de la cave : niveau de piétinement induré grisâtre, mal conservé et qui n'a pas livré de matériel.	Sol	
1063	Voûte de l'alcôve dans la cave médiévale, maçonnerie mettant en oeuvre des blocs calcaires soigneusement taillés et assisés, liés au plâtre.	Maçonnerie	
1064	Vaste creusement qui entaille les niveaux des phases 1 et 2 en bordure de la rue des Guillemites. Possible tranchée de construction pour l'hôtel XVII <sup>e</sup> de la phase 3. Comblé par l'US 1001, fouillé lors du décapage, la limite de ce creusement a donné la coupe 1.	Creusement	
1065	Voûte en plâtre de l'escalier 1043 qui s'appuie d'un côté sur le mur 1035 et de l'autre sur le mur 1036.	Maçonnerie	
2000	Décapage mécanique sur une trentaine de centimètres de profondeur des niveaux de sols contemporains (dalle béton, pavés et sable).	Arasement	
2001	Niveau de remblai hétérogène constitué de gravats de plâtre, de cailloux, quelques blocs, TCA, céramique et faune.	Arasement	
2002	Creusement de reprise moderne du puits 2003.	Creusement	2003
2003	Parement elliptique à circulaire du puits 2003 constitué de pierres calcaires taillées de moyen appareil.	parement	2003
2004	Comblement supérieur du puits 2003 formé de gravats de plâtre, de pierres calcaires et de remblais sableux grisâtres. Bouchons de liège et beaucoup d'ardoises, TCA, faune, céramique et verre.	remblai	
2005	Comblement limono-sableux sec avec une importante concentration d'enduits peints, de nodules calcaires et de fragments d'ardoises.	remblai	2003
2006	Comblement sableux humide avec plus faible densité de pierres que dans le remblai 2005 ; nombreux fragments d'ardoise.	remblai	2003

US	Description du remplissage	Identification US	Fait associé
2007	Légère cloison de moellons de petit appareil calcaire, mal conservée, maçonnée au plâtre et liée au sol 2008.	cloison	
2008	Sol de plâtre de 5 centimètres d'épaisseur lié à la cloison 2007.	sol	
2009	Radier de blocs calcaires et plâtre pour le sol 2008 et la cloison 2007.	maçonnerie	
2010	Niveau dépotoir très meuble, détritique et comportant de nombreux restes de faune et de céramique. Scelle partiellement les niveaux de démolition qui comblaient la cave médiévale.	remblai	
2011	Gravats de plâtre = comblement de la tranchée d'installation de 1019.	remblai	
2012	Tranchée d'installation du mur 1019 appartenant à l'hôtel XVIIe.	Creusement	
2013	Gravats de plâtre, partie supérieure du comblement de la cave.	remblai	
2014	Gravats de démolition en comblement de la cave au dessus du niveau des trous de solives. Hétérogène car alternance de gravats, de débris calcaires très fins ou de poches limoneuses.	remblai	
2015	Remblai situé entre les murs 1008 et 1011.	remblai	
2016	Fine couche de plâtre centimétrique.	remblai	2031
2017	Couche hétérogène compacte de terre brune limoneuse, comportant des gravats de plâtre et des cailloutis.	remblai	2031
2018	Sol en plâtre avec quelques pierres calcaires en lien avec l'aménagement 2028.	sol	2031
2019	Remblai hétérogène meuble de sédiment brun limoneux et légèrement sableux, quelques fragments de terre rubéfiée (parois).	remblai	2031
2020	Couche de remblai argilo-limoneux compact brun et de petits nodules de plâtre.	remblai	2031
2021	Aménagement au plâtre dans l'angle de 1011 et 2022.	maçonnerie	
2022	Mur au plâtre est-ouest séparant les deux secteurs, lié au puits 2003 dans sa partie inférieure. Deux arcades, trous de solives. Postérieur aux remblais du secteur extérieur sur lesquels reposent les assises débordantes du puits, de 2038 et les deux marches supérieures de l'escalier 2037.	maçonnerie	
2023	Remblai de démolition pris entre 1007 et 1008.	remblai	
2024	Comblement de la tranchée d'installation de 1011 : gravats de plâtre, blocs calcaires et limon gris ; céramique.	remblai	
2025	Niveau de comblement du puits 2003. Comblement constitué de plâtras avec quelques gros fragments, légèrement humide. Peu de mobilier.	remblai	2003
2026	Niveau de comblement du puits 2003. Comblement très compact et humide, moins de plâtras que 2025, peu de mobilier.	remblai	2003

US	Description du remplissage	Identification US	Fait associé
2027	Couche de remblais grisâtres alternant les gravats de plâtre et du limon gris-brun chargé en matériel (faune, céramique, trois scories). Peut-être = 2014. Pourrait correspondre à la reprise XVI <sup>e</sup> des maçonneries médiévales (=niveau de démolition/reprise).	remblai	
2028	Aménagement de pavés et dalles calcaires liés au plâtre. En relation avec le niveau de sol 2018.	sol	
2029	Creusement du puits médiéval 2060.	Doublon	2003
2030	Remplissage du creusement de fondation (2029) du puits 2003. Remblai hétérogène de sédiment sableux jaune et de cailloutis, plâtre.	remblai	2003
2031	Couche de sédiment sableux et graviers brun roux (paléosol?) comportant de très petits nodules de plâtre.	Paléosol	
2032	Remblai de la cave médiévale, similaire à 2014 mais distinction arbitraire au niveau d'apparition des maçonneries médiévales (trous de solives).	remblai	
2033	Couche limoneuse brune à la base du comblement de la cave médiévale, comportant des nodules de plâtre, des cailloux, de la céramique et des fragments des tuiles.	remblai	
2034	Couche meuble de limon sableux gris clair à jaune. Niveau d'utilisation du sol 2052.		
2035	Tranchée d'installation des arcades et probablement du puits 2003, nettement visible sur	tranchée	
2036	Comblement de la tranchée d'installation des arcades et du puits en fond de cave : limon brun meuble, quelques fragments de plâtre.	remblai	
2037	Escalier constitué de quatre marches calcaires de 120 cm de longueur.	remblai	
2038	Fermeture de l'escalier 2037 et reprise du mur de fermeture de la cave, reprise du puits. Cette maçonnerie plus large que le mur médiéval (2022) est "débordante" car elle s'appuie sur les remblais extérieurs.	maçonnerie	
2039	Creusement oval à l'ouest du mur 2022 et parallèle à celui-ci.	Creusement	2039
2040	Tranchée d'installation du puits 2003, doublon = 2029	doublon	2003
2041	Comblement de la tranchée d'installation du puits 2060.	remblai	2003
2042	Comblement du creusement 2039. Limon argileux noir à gris très compact.	remblai	2039
2043	Sédiment limoneux brun hétérogène, plâtras et cailloutis. Comblement de la tranchée d'installation du puits 2003.	remblai	2003
2044	Comblement du puits 2003 : alternance de sédiment argileux gris et de blocs de pierres.	remblai	2003
2045	Comblement du puits 2003 : gros blocs de pierre dont certains présentent des traces de chauffe.	remblai	2003
2046	Comblement du puits 2003 : sédiment argilo-sableux gris, blocs calcaires et cailloux.	remblai	2003

US	Description du remplissage	Identification US	Fait associé
2047	Premier comblement du puits 2003 : niveau sableux gris-clair à gris foncé situé au fond du puits.	remblai	2003
2048	Maçonnerie au plâtre et pierres calcaires de petit et moyen appareil = prise d'eau du puits avec ouverture à feuillure (emploi?).	maçonnerie	
2049	Creusement dans 2031 = doublon 2039	Creusement	
2050	Comblement de 2049 : remblai sablo-limoneux brun proche de 2031 ; homogène et sans mobilier.	remblai	
2051	Maçonnerie de plâtre et de blocs calcaires équarris bouchant la prise d'eau de l'arcade nord du mur 2022, vers le puits 2003.	maçonnerie	2003
2052	Sol de la cave médiévale dans la salle sous plancher : fin niveau de calcaire damé.	sol	
2053	Mur sud de l'espace sous plancher de la cave médiévale, prolongeant le mur 1036. Un trou de solive est présent face au pilastre du mur 1058 marquant l'emplacement d'une poutre.	maçonnerie	
2054	Tranchée d'installation de la maçonnerie 2055.	creusement	
2055	Maçonnerie visible dans le sondage réalisé lors du diagnostic (P2) et approfondi en fouille : massif non assisé de blocs calcaires grossiers. La base de la structure n'a pas été atteinte en raison de sa situation sous les élévations actuelles en bordure	maçonnerie	
2056	Mur de refend XVIIe entre les murs : douzaine d'assises irrégulières constituées de blocs calcaires équarris liés au plâtre.	maçonnerie	
2057	Mur de la phase 2 (?) servant de fondation aux piliers actuels de l'hôtel XVIIe.	maçonnerie	
2058	Mur de l'hôtel XVIIe servant de fondation aux piliers actuels.	maçonnerie	
2059	Fondation au plâtre et blocs calcaires sous 2058.	maçonnerie	
2060	Parement du puits 2003 dans son état premier en lien avec le mur 2022. Une prise d'eau (2048) y est assurée par une trémie à feuillure. À la base de cette maçonnerie, un coffrage en bois (2061) était présent (datation C14 réalisée).	maçonnerie	2003
2061	Coffrage de bois à la base du parement 2060 du puits 2003.	bois d'oeuvre	2003
2062	Dalle béton de l'actuel hôtel.	sol	2003
2063	Mur de moellons calcaires, maçonné au plâtre large de 35 cm. Observé lors du diagnostic dans le sondage P2 et sur une courte section lors de la phase 2 de la fouille. Conservé dans la maçonnerie XVIIe 2056 sur une hauteur de 1,75 m, enduit en élévation à partir du sol en plâtre 2018.	Maçonnerie	
2064	Massif de moellons calcaires et grès maçonnés au plâtre en bordure du sondage P2 du diagnostic.	Maçonnerie	

US	Description du remplissage	Identification US	Fait associé
2065	Pilastre constitué de six blocs calcaires en grand appareil de pierre de taille, engagé dans le mur 1058 et maçonné au plâtre (blocs non enduits). Après un bloc servant de base d'une douzaine de centimètres de hauteur, quatre blocs carrés présentent une face de 36 centimètres de côté. Le dernier bloc est un corbeau mouluré en demi-rond recevant une solive disparue mais dont l'empreinte est bien visible en négatif grâce au plâtre de	Maçonnerie	
2066	Mur maçonné au plâtre composé de moellons calcaires équarris grossièrement. Repose sur le mur 2053 (cave sous plancher) à partir de la cote 32,00 et appartient à l'élévation du rez-de-chaussée. Deux pilastres (US 2067 et 2068) y sont visibles conservés dans la maçonnerie de la phase 3 US 1018.	Maçonnerie	
2067	Pilastre lié au mur 2066 composé de six blocs calcaires de grand appareil, taillés sans grand soin et de dimensions variables (hauteurs entre 25 et 35 cm ; largeurs de 35 à 35 cm).	Maçonnerie	
2068	Pilastre lié au mur 2066 composé de cinq blocs calcaires de grand appareil qui marque la séparation au rez-de-chaussée entre l'espace sur plancher et la salle au-dessus de l'espace voûté. La largeur des blocs varie de 15 à 22 cm, leur hauteur de 28 à 35 cm. Les trois blocs centraux présentent une feuillure sur le côté sud.	Maçonnerie	
2069	Mur de fondation maçonné au plâtre composé de moellons calcaires équarris grossièrement. Repose sur la semelle de fondation 2059 à partir de la cote 32,10.	Maçonnerie	

FAIT	Nature du fait	Description
1064	Creusement de démolition	Vaste creusement en bordure de la rue des Guillemites, paroi droite, fond plat. Possible récupération de l'escalier phase 1 lié au mur 1027 et installation des maçonneries de la phase 3. Comblé par l'US 1001 (gravats).
2003	Puits	Puits maçonné dont le parement, circulaire à elliptique en partie supérieure, est constitué de pierres calcaires taillées. Au niveau de la cave médiévale, une prise d'eau a été aménagée sous la forme d'une trémie formée de pierre taillées (remploi?) avec feuillure. La base du parement reposait sur un cadre de bois.
2031	stratigraphie	Séquence stratigraphique de remblais en arrière du bâti médiéval (coupe de la minute 5).
2039	Fosse	Fosse ovale à l'ouest du mur 2022 et parallèle à celui-ci, comblé par 2042.

## 2. Inventaire du mobilier archéologique

LOT	Matériau	Description	NR	Poids
848-1003	Verre		55	296
848-1057	Verre		2	
848-2017	Verre	Fragments de verre plat peu épais.	3	
848-2047	Verre		6	
848-1005	Verre	Fragment de verre creux.	1	
848-2005	Verre	Fragment de verre creux (panse et	21	
848-2010	Verre	Fragments de verre creux et plat. P	6	
848-1001	Céramique		20	1096
848-1002	Céramique		28	976
848-1003	Céramique		71	1350
848-1004	Céramique		4	53
848-1005	Céramique		46	1145
848-1014	Céramique		11	114
848-1030	Céramique		33	607
848-1034	Céramique		74	2333
848-1050	Céramique		3	30
848-2042	Céramique		6	31
848-2020	Céramique		325	2410
848-2019	Céramique		398	890
848-2005	Céramique	Tuyau de pipe et céramique.	13	875
848-2033	Céramique		13	403
848-2044	Céramique		30	510
848-2011	Céramique		205	1616
848-2045	Céramique		2	117
848-2032	Céramique		53	930
848-2023	Céramique		5	77
848-2030	Céramique		40	419
848-2041	Céramique		18	310
848-2014	Céramique		15	543
848-2046	Céramique		8	242
848-2034	Céramique		22	131
848-2010	Céramique		228	300
848-2017	Terre cuite architecturale			3100
848-2032	Terre cuite architecturale			104
848-2020	Terre cuite architecturale			230
848-2026	Terre cuite architecturale	Fragment de carreau de terre cuite	1	61
848-2016	Céramique		1	269
848-2017	Céramique		345	935
848-2004	Céramique		35	935
848-2001	Céramique		70	1350
848-2006	Céramique		15	455
848-2015	Céramique		20	415
848-2025	Céramique		2	85
848-2026	Céramique		1	10
848-2024	Céramique		21	245
848-2047	Céramique		12	250
848-2013	Céramique		11	345
848-2031	Céramique		6	40
848-1000	Céramique	Céramique et TCA moderne - XIXe	18	627
848-1059	Céramique		27	734
848-1060	Céramique		22	505
848-1001	Terre cuite architecturale	tuile et carreau	6	1807
848-1002	Terre cuite architecturale		2	288
848-1005	Terre cuite architecturale		7	1187
848-1030	Terre cuite architecturale		6	1886



LOT	Materiau	Description	NR	Poids
848-2019	Terre cuite architecturale			2400
848-2015	Terre cuite architecturale		1	200
848-2004	Terre cuite architecturale		9	1030
848-2005	Terre cuite architecturale		1	105
848-1003	Terre cuite architecturale	Tuiles et briques.	10	2390
848-2025	Terre cuite architecturale	Fragment de carreau de terre cuite	1	80
848-2010	Terre cuite architecturale	Fragments de tuiles plates.	3	297
848-2011	Terre cuite architecturale	Fragment de brique avec traces de	1	725
848-2016	Terre cuite architecturale	Fragments de tuiles plates.	7	267
848-2004	Verre		11	
848-2006	Verre	Fragment de verre plat.	11	
848-2011	Verre	Fragment de verre creux.	2	
848-2020	Verre	Tige de verre.	1	
848-2023	Verre	Fragments de verre creux.	2	
848-2025	Verre	Fragments de verre plat.	23	
848-2026	Verre	Fragments de verre plat et creux.	23	
848-2046	Verre	Fragments de verre creux (décor to	3	
848-1030	Plâtre	Fragments d'éléments architectura	11	
848-2026	Plâtre	Fragments d'éléments architectura	4	
848-1003	Plâtre	Fragments d'éléments architectura	3	
848-1004	Plâtre	Fragment d'élément architectural e	1	
848-1001	Pierre	Fragment de pot à feu en pierre ca	1	
848-1001	Fer	Clous, fragments de tôles, anneau.	15	542
848-1002	Fer	Clou	1	34
848-1003	Fer	Tiges et fixations	21	1672
848-2010	Fer	Tige creuse, clé et indéterminé.	6	114,4
848-2004	Fer	Tiges, clous et barres	14	230,9
848-2005	Fer	Clous de différentes taille dont clou	16	302,6
848-2006	Fer	Clous, plaque, crochet et élément d	77	329,8
848-2011	Fer	Boucle ovale, tiges et crochet (?).	7	215,4
848-2014	Fer	Gros clou.	1	140
848-2019	Fer		1	114,8
848-2020	Fer	Tige, clous, anneau, penture de po	8	173,9
848-2025	Fer	Clous, clou de charpente, tiges.	22	189,8
848-2026	Fer	Boucles carrés (2), tiges longues (clous d		677,8
848-2032	Fer	Barre, tige droite et tige courbe.	4	466,7
848-2042	Fer	Eléments indéterminés : 1 rond (or	4	9,4
848-2044	Fer	Clous de différente taille, indéterm	13	268,2
848-2046	Fer	Piochon (?), clef, tige	3	344
848-2047	Fer	Faucille (?) en deux parties, clou de	13	1256,8
848-1059	Fer	Tiges, lame d'outil (?)		370
848-2004	Alliage cuivreux	Fragment indéterminé.	2	
848-2019	Alliage cuivreux		9	
848-2042	Alliage cuivreux	Fine plaque de forme rectangulaire	1	0,4
848-1001	Alliage cuivreux		2	8
848-2026	Alliage cuivreux		5	12,1
848-2047	Alliage cuivreux		2	55,9
848-1059	Alliage cuivreux		1	
848-1001	Monnaie	Monnaie indéterminée.	1	
848-1030	Alliage cuivreux	Petits fragments de toles.	2	9
848-1003	Alliage cuivreux		1	
848-1002	Alliage cuivreux	Petit fragment de tole.	1	
848-2047	Monnaie	Monnaie indéterminée.	2	
848-2036	Monnaie	Monnaie indéterminée.	1	
848-1001	Os animal		1	1

LOT	Materiau	Description	NR	Poids
848-1002	Os animal		4	52
848-1003	Os animal		174	1450
848-1004	Os animal		3	65
848-1005	Os animal		37	450
848-1030	Os animal		15	167
848-1034	Os animal			659
848-1043	Os animal		44	725
848-1050	Os animal		6	38
848-2001	Os animal		59	460
848-2004	Os animal		11	250
848-2005	Os animal		11	25
848-2006	Os animal		4	12
848-2010	Os animal		244	1200
848-2011	Os animal		265	3710
848-2013	Os animal		3	2
848-2014	Os animal		15	100
848-2015	Os animal		1	3
848-2016	Os animal		1	22
848-2017	Os animal		103	1080
848-2019	Os animal		159	1480
848-2020	Os animal		175	1725
848-2023	Os animal		3	60
848-2030	Os animal		4	55
848-2031	Os animal		2	6
848-2032	Os animal		10	240
848-2033	Os animal		3	53
848-2034	Os animal		8	89
848-2041	Os animal		8	340
848-2042	Os animal		2	35
848-2044	Os animal		17	345
848-2046	Os animal		79	345
848-2047	Os animal		263	1200

### 3. Inventaire des prélèvements

Sans objet.

### 4. Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins)

N° PLAN	Description	Echelle	Format	Type
1	Plan général de la phase 2 (2017).	1/20	A3	Plan
2	Coupe 1.	1/20	A3	Coupe
3	Coupe 2.	1/20	A3	Coupe
4	Plan des niveaux extérieurs autour du puits.	1/20	A3	Plan
5	Coupe 3.	1/20	A3	Coupe
6	Plan des niveaux extérieurs au niveau du substrat.	1/20	A3	Plan
7	Croquis de localisation des maçonneries.		A3	Plan
8	Plan des vestiges de la phase 2 (2018).	1/20	A3	Plan
9	Coupe 2 complétée en 2018.	1/20	A3	Coupe
10	Coupe 3 complément.	1/20	A3	Coupe

## 5. Inventaire des documents photographiques

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_001	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_002	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_003	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_004	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_005	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_006	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1011 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_007	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_008	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_009	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_010	Vue en coupe des niveaux de la phase 2.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_011	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_012	Les remblais superficiels vus en coupe.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_013	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_014	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_015	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_016	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_017	Le voûte de la cave médiévale et la maçonnerie 1027.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_018	Le voûte de la cave médiévale et la maçonnerie 1027.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_019	Le voûte de la cave médiévale et la maçonnerie 1027.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_020	Le voûte de la cave médiévale et la maçonnerie 1027.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_021	Le voûte de la cave médiévale et la maçonnerie 1027.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_022	Le mur 1061 de l'hôtel moderne.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_023	Détail du mur 1061 en fondation de l'hôtel moderne.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_024	Détail du mur 1018 en fondation de l'hôtel moderne.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_025	Détail du mur 1018 en fondation de l'hôtel moderne.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_026	Détail des niveaux surmontant la voûte médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_027	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_028	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_029	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_030	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_031	Détail de la maçonnerie 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_032	Détail de la maçonnerie 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_033	Détail de la maçonnerie 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_034	Détail de la maçonnerie 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_035	Les maçonneries 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_036	Les maçonneries 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_037	Les maçonneries 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_038	Les maçonneries 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_039	Les maçonneries 1008 et 1007.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_040	Détail de la maçonnerie 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_041	Détail de la maçonnerie 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_042	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_043	Les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_044	Les maçonneries 1007 et 1008, et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_045	Les maçonneries 1007 et 1008, et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_046	Détail du mur 1019.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_047	Les maçonneries 1008 et 1011.	Avinain Julien

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_048	Le mur 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_050	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_051	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_052	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_053	Vue générale des vestiges de la phase 2, les maçonneries 1007, 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_054	La coupe de la berme sud (US de comblement entre les murs 1008 et 1011).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_055	La coupe de la berme sud (US de comblement entre les murs 1008 et 1011).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_056	Les remblais superficiels vus en coupe.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_057	Les remblais superficiels vus en coupe.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_058	Vue du mur 1042 lors de son dégagement depuis le puits blindé. Les trous des solives de l'espace sous plancher sont	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_059	Vue du mur 1042 lors de son dégagement depuis le puits blindé. Les trous des solives de l'espace sous plancher sont	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_060	Aperçu de l'angle des murs 1042 et 1058 lors de la pose du puits blindé. Le retour de l'enduit indique clairement l'existence de 1058 dans le prolongement de 1041.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_061	Aperçu de l'angle des murs 1042 et 1058 lors de la pose du puits blindé. Le retour de l'enduit indique clairement l'existence de 1058 dans le prolongement de 1041.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_062	Vue en coupe du comblement 1030 de la cave médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_063	Vue en coupe du comblement 1030 de la cave médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_064	Vue en coupe du comblement 1030 de la cave médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_065	Vue en coupe du comblement 1030 de la cave médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_066	Vue en coupe du comblement 1030 de la cave médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_067	Vue en coupe du comblement 1030 de la cave médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_068	La maçonnerie médiévale 1027 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_069	La maçonnerie médiévale 1027 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_070	La maçonnerie médiévale 1027 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_071	La maçonnerie médiévale 1027 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_072	La maçonnerie médiévale 1027 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_073	La maçonnerie médiévale 1027 depuis l'ouest.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_074	La maçonnerie médiévale 1027 depuis l'ouest.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_075	La maçonnerie médiévale 1027.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_076	La maçonnerie médiévale 1027.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_077	L'escalier 1043 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_078	L'escalier 1043 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_079	L'escalier 1043 depuis le nord.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_080	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_081	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_082	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_083	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_084	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_085	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_086	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_087	Vue générale du chantier, fonctionnement et étaielements mis	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_088	Le mur 1042 au niveau du rez-de-chaussée avec pilastre	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_089	Le mur 1042 au niveau du rez-de-chaussée avec pilastre	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_090	Détail du pilastre central dans le mur 1042.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_091	L'escalier 1043, vue zénithale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_092	L'escalier 1043, vue générale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_093	L'escalier 1043 depuis le rez-de-chaussée.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_094	L'escalier 1043 depuis le rez-de-chaussée.	Avinain Julien

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_095	L'escalier 1043 depuis le rez-de-chaussée.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_096	L'escalier 1043 depuis le rez-de-chaussée.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_0961	Le mur 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_097	Détail des dernières marches de l'escalier 1043.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_098	Détail des dernières marches de l'escalier 1043.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_099	Détail des dernières marches de l'escalier 1043.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_100	Détail des dernières marches de l'escalier 1043.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_101	Détail des dernières marches de l'escalier 1043.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_102	L'escalier médiéval 1043, le mur d'échiffre médiéval 1036 qui sert de fondation au mur de l'hôtel moderne 1018.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_103	L'escalier 1043.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_104	L'escalier 1043.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_105	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_106	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_107	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_108	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_109	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_110	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_111	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_112	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_113	L'escalier 1043, détail de l'ouverture vers la salle sous plancher.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_114	Détail de la maçonnerie 1035 (mur d'échiffre de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_115	Détail de la maçonnerie 1035 (mur d'échiffre de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_116	Détail de la maçonnerie 1035 (mur d'échiffre de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_117	Détail de la maçonnerie 1035 (mur d'échiffre de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_118	Détail de la maçonnerie 1035 (mur d'échiffre de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_119	Détail de la maçonnerie 1035 (mur d'échiffre de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_120	Vue de l'escalier 1043 et du mur 1035.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_121	Vue zénithale du bloc de pilastre dans le mur 1042.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_122	Vue zénithale du bloc de pilastre dans le mur 1042.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_123	Vue zénithale du bloc de pilastre dans le mur 1042.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_124	Vue de la cave médiévale.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_125	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_126	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_127	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_128	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_129	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_130	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_131	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_132	Vue de la cave médiévale (vaisseau principal).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_133	Vue de la cave médiévale (détail du mur 1040).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_134	Vue de la cave médiévale (détail du mur 1040).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_135	Vue de la cave médiévale (détail du mur 1040).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_136	Vue de la cave médiévale (détail du mur 1040).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_137	Vue de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_138	Vue de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_139	Vue de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_140	Vue de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_141	Vue de l'alcove, détail de l'angle des maçonneries 1038 et 1035 avec l'arc chanfreiné.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_142	Détail de la voûte de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_143	Détail de la voûte de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_144	Détail de la voûte de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_145	Vue de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_146	Vue de l'alcove.	Avinain Julien

Nom du fichier	DES__description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_147	Vue de l'alcove.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_148	L'angle des maçonneries 1035 et 1038.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_149	Vue de la cave médiévale depuis le fond.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_150	Vue de la cave médiévale depuis le fond.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_151	Vue de la cave médiévale depuis le fond.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_152	Vue de la cave médiévale depuis le fond.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_153	Vue de la cave médiévale depuis le fond.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_154	Détail de la maçonnerie 1035 et de l'arc d'ouverture dans le	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_155	Détail de la maçonnerie 1035 et de l'arc d'ouverture dans le	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_156	Détail de la maçonnerie 1035 et de l'arc d'ouverture dans le	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_157	Détail des marques de module d'assise sur le couverture de la	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_158	Détail des marques de module d'assise sur le couverture de la	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_159	Détail de l'arc dans le vaisseau principal de la cave.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_160	Détail de l'arc dans le mur 1042.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_161	Détail de l'arc dans le mur 1042.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_162	Ancienne trémie dans la voûte 1029, scellée par une maçonnerie de plâtre.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_163	Ancienne trémie dans la voûte 1029, scellée par une maçonnerie de plâtre.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_164	Détail de l'appareil du mur 1040.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_165	Détail de l'appareil du mur 1040.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_166	La fondation 1057.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_167	La fondation 1057.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_168	La fondation 1039.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_169	Le mur 1042 avec les trous marquant l'emplacement de solives.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_170	Le mur 1042 avec les trous marquant l'emplacement de solives.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_171	Le mur 1042 avec les trous marquant l'emplacement de solives.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_172	Le mur 1042 avec les trous marquant l'emplacement de solives.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_173	Le mur 1042 avec les deux arcs ouvrant sur le vaisseau de la cave à droite ou sur l'escalier à gauche.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_174	Le mur 1042 avec les deux arcs ouvrant sur le vaisseau de la cave à droite ou sur l'escalier à gauche.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_175	Le mur 1042 avec les deux arcs ouvrant sur le vaisseau de la cave à droite ou sur l'escalier à gauche.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_176	L'escalier 1043 depuis le bas.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_177	L'escalier 1043, détail des marches.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_178	L'escalier 1043, détail des marches.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_179	Détail de l'aménagement au plâtre dans le mur 1035 (trous d'accroche pour un système de fermeture).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_180	Détail de l'aménagement au plâtre dans le mur 1035 (trous d'accroche pour un système de fermeture).	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_181	Détail du sommet de l'ouverture dans 1042 au niveau de l'escalier. Possible passage au niveau du rez-de-chaussée.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_182	Détail du sommet de l'ouverture dans 1042 au niveau de l'escalier. Possible passage au niveau du rez-de-chaussée.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_183	Détail du sommet de l'ouverture dans 1042 au niveau de l'escalier. Possible passage au niveau du rez-de-chaussée.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_184	Détail du sommet de l'ouverture dans 1042 au niveau de l'escalier. Possible passage au niveau du rez-de-chaussée.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_185	Les maçonneries 1007 et 1008 en coupe.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_186	Les maçonneries 1007 et 1008 en coupe.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_187	Coupe dans la berme sud en fin de chantier, les maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_188	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_189	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_190	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_191	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_192	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_193	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_194	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_195	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_196	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_197	Coupe dans la berme sud en fin de chantier.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_198.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_199.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_200.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_201.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_202.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_203.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1011 et 2008..	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_204.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1011 et 2008..	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_207.JPG	Vue en plan des maçonneries 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_208.JPG	Vue en plan des maçonneries 2008 et 2007.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_209.JPG	Vue en plan des maçonneries 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_210.JPG	Vue en plan des maçonneries 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_211.JPG	Vue en plan des maçonneries 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_212.JPG	Vue en plan des maçonneries 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_213.JPG	Vue en plan des maçonneries 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_214.JPG	Vue en plan des maçonneries 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_215.JPG	Détail du puits 2003.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_216.JPG	Détail du puits 2003.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_217.JPG	Détail du puits 2003.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_218.JPG	Coupe dans le sondage de diagnostic P 2.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_219.JPG	Coupe dans le sondage de diagnostic P 2.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_220.JPG	Coupe dans le sondage de diagnostic P 2.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_221.JPG	Coupe dans le sondage de diagnostic P 2.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_222.JPG	Coupe dans le sondage de diagnostic P 2.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_223.JPG	Coupe dans le sondage de diagnostic P 2.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_224.JPG	Vue en plan des maçonneries 1007, 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et 2023.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_225.JPG	Vue en plan des maçonneries 1007, 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et 2023.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_226.JPG	Vue en plan des maçonneries 1007, 1008, 1011, 2003, 2007, 2008 et 2023.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_227.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011 après fouille du remblai 2015.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_228.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011 après fouille du remblai 2015.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_229.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011 après fouille du remblai 2015.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_230.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011 après fouille du remblai 2015, détail de l'angle entre 2038 et 2021.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_231.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011 après fouille du remblai 2015, détail de l'angle entre 2038 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_232.JPG	Vue en coupe des maçonneries 1008 et 1011 après fouille du remblai 2015, détail de l'angle entre 2038 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_233.JPG	Détail des maçonneries 2007 et 2008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_234.JPG	Détail des maçonneries 1007 et 1008.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_235.JPG	Le sol 1054, les maçonneries 2007 et 1007.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_236.JPG	Le sol 1054, les maçonneries 2007 et 1007.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_237.JPG	Le sol 1054 et la maçonnerie 1007.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_238.JPG	Le sol 1054 et la maçonnerie 1007.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_239.JPG	Le sol 1054 et la liaison entre la maçonnerie 1007 et le mur	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_240.JPG	Les maçonneries 2007, 2008 et 2038.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_241.JPG	Les maçonneries 2007, 2008 et 2038.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_242.JPG	Les maçonneries 2007, 2008 et 2038.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_243.JPG	Vue en plan des maçonneries 2003, 2007, 2008, 2023, 2029 et	Avinain Julien



Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_244.JPG	Vue en plan des maçonneries 2003, 2007, 2008, 2023, 2029 et	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_245.JPG	Vue en plan des maçonneries 2003, 2029 et 2038.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_247.JPG	Vue en plan des maçonneries 2003 et 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_248.JPG	Vue en plan des maçonneries 2003 et 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_249.JPG	Vue en plan des maçonneries 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_250.JPG	Vue en plan des maçonneries 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_251.JPG	Vue en plan des maçonneries 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_252.JPG	Vue en coupe de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_253.JPG	Vue en coupe de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_254.JPG	Vue en coupe de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_255.JPG	Vue en coupe de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_256.JPG	Vue en coupe de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_257.JPG	Vue en plan de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_258.JPG	Vue en plan de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_259.JPG	Vue en plan de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_260.JPG	Vue en plan de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_261.JPG	Vue en plan de la maçonnerie 2028.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_262.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_263.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_264.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_265.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_267.jpg	Vue de l'élévation du mur 1019 (phase 3).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_268.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_269.jpg	Vue de l'élévation du mur 1019 (phase 3).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_270.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_271.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_272.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_273.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_274.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_275.jpg	Détail de 1019 avec élévations de l'hôtel XVIIe (plancher).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_276.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_277.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_278.jpg	Vue de l'élévation des murs 1019 (phase 3) et 1058 (phase 1).	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_279.jpg	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_280.jpg	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_281.jpg	Vue en élévation du mur 2022 (et de la reprise 2038), détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_282.jpg	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_283.jpg	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_284.jpg	Vue en élévation du mur 2022 (et de la reprise 2038), détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_285.jpg	Vue de 2022 et des élévations actuelles.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_286.jpg	Vue en élévation du mur 2022 (et de la reprise 2038), détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_287.jpg	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade sud.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_288.jpg	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade sud.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_289.jpg	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade sud (l'indication de cote 30,00 NVP est erronée, il faut lire 31,00 m	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_290.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_291.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_292.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_293.jpg	Vue en élévation du mur 2022 avec les deux arcades (l'indication de cote 30,00 NVP est erronée, il faut lire 31,00 m	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_294.jpg	Vue en élévation du mur 2022 avec les deux arcades (l'indication de cote 30,00 NVP est erronée, il faut lire 31,00 m	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_295.jpg	Vue en élévation du mur 2022 avec les deux arcades (l'indication de cote 30,00 NVP est erronée, il faut lire 31,00 m	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_296.jpg	Vue en élévation du mur 2022 avec les deux arcades (l'indication de cote 30,00 NVP est erronée, il faut lire 31,00 m	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_297.jpg	Vue en élévation du mur 2022 avec les deux arcades (l'indication de cote 30,00 NVP est erronée, il faut lire 31,00 m	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_298.jpg	Vue en élévation du mur 2022 avec les deux arcades (l'indication de cote 30,00 NVP est erronée, il faut lire 31,00 m	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_299.jpg	Vue en élévation du mur 2022 avec les deux arcades.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_300.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_301.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_302.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_303.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_304.jpg	Vue en élévation du mur 2022 et de la reprise 2038 qui scelle l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_305.jpg	Vue panoramique des élévations 2022 et 2038.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_306.jpg	Mur 2022, détail de l'arcade nord avant enlèvement de 2051.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_307.jpg	Mur 2022, détail des arcades.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_308.jpg	Mur 2022, détail de l'arcade sud.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_309.jpg	Mur 2022, détail de l'arcade sud et de l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_310.jpg	Mur 2022, détail de l'arcade sud et de l'escalier 2037.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_312.jpg	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_313.jpg	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_314.jpg	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_315.jpg	Vue en élévation du mur 2053 avec corbeau et trou de poutre.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_316.jpg	Vue des murs 2053 et 2018.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_317.jpg	Vue des murs 2053 et 2018.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_318.jpg	Vue des murs 2053 et 2018.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_319.jpg	Vue des murs 2053 et 2018.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_320.jpg	Vue des murs 2053 et 2018.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_321.jpg	Vue des murs 2053 et 2018.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_322.jpg	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_323.jpg	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_324.jpg	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_325.jpg	Détail du pilastre central dans le mur 1058.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_326.JPG	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_327.JPG	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_328.JPG	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_329.JPG	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_330.JPG	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Avinain Julien

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_331.JPG	Vue en coupe de la séquence de remblais comblant la cave médiévale avant la dépose du coffrage de la tranche 1 de la	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_332.JPG	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_333.JPG	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_334.JPG	Vue en élévation du mur 2022, détail de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives. Le creusement d'installation des arcades 2035 est bien visible	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_335.JPG	Vue en élévation du mur 2022, avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives. Le creusement d'installation des arcades 2035 est bien visible dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_336.JPG	Vue en élévation du mur 2022, avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives. Le creusement d'installation des arcades est bien visible dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_337.JPG	Vue en élévation du mur 2022, avant l'enlèvement du bouchage 2051 et trous de solives. Le creusement d'installation des arcades est bien visible dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_338.JPG	Vue de l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051 : détail du creusement d'installation 2035 dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_339.JPG	Détail de la liaison entre les murs 2022 et 1058, l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051. Le creusement d'installation des arcades est bien visible dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_340.JPG	Détail de la liaison entre les murs 2022 et 1058, l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051. Le creusement d'installation des arcades est bien visible dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_341.JPG	Détail de la liaison entre les murs 2022 et 1058, l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051. Le creusement d'installation des arcades est bien visible dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_342.JPG	Détail de la liaison entre les murs 2022 et 1058, l'arcade nord avant l'enlèvement du bouchage 2051. Le creusement d'installation des arcades est bien visible dans le sol 2052.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_343.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1035 et l'arc dans 1042.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_344.jpg	Intérieur du puits 2003 : détail du parement.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_345.jpg	Intérieur du puits 2003 : détail du parement.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_346.jpg	Intérieur du puits 2003 : détail du parement.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_347.jpg	Intérieur du puits 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_348.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_349.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_350.jpg	Vue du mur 2022 après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_351.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_352.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_353.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_354.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_355.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_356.jpg	Vue de l'arcade nord après l'enlèvement du bouchage 2051 : la prise d'eau est réalisée par une trémie à feuillure ménagée dans le parement 2003.	Lelièvre Marc

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_358.jpg	Vue en élévation du mur 1042 avec les deux arcades et les trous de solive.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_359.jpg	Vue en élévation du mur 1042 avec les deux arcades et les trous de solive.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_360.jpg	Vue en élévation du mur 1042 avec les deux arcades et les trous de solive.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_361.jpg	Vue en élévation des murs 1042 et 1058.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_362.jpg	Vue en élévation du mur 1042 avec les deux arcades et les trous de solive.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_363.jpg	Vue en élévation du mur 1042 avec les deux arcades et les trous de solive.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_364.jpg	Vue en élévation du mur 1042 avec les deux arcades et les trous de solive.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_365.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1042 et 1e mur 1058 (et reprise	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_366.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1042 et 1e mur 1058 (et reprise	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_367.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1042 et 1e mur 1058 (et reprise	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_368.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1042 et 1e mur 1058 (et reprise	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_369.jpg	Détail du mur 1058 (et reprise 1019) avec le pilastre central.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_370.jpg	Détail du mur 1058 (et reprise 1019) avec le pilastre central.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_371.jpg	Détail du mur 1058 (et reprise 1019) avec le pilastre central.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_372.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1058 (et reprise 1019) et le mur	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_373.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1058 (et reprise 1019) et le mur	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_374.jpg	Détail de la liaison entre le mur 1058 (et reprise 1019) et le mur	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_375.jpg	Vue en élévation du mur 1058 avec pilastre central.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_376.jpg	Détail de l'imposte couronnant le pilastre au centre du mur	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_377.jpg	Détail de l'imposte couronnant le pilastre au centre du mur	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_378.jpg	Vue du mur 1022 avec ses deux arcades.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_382.jpg	Vue du mur 1022 avec ses deux arcades.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_383.jpg	Vue du mur 1022 avec ses deux arcades.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_386.jpg	Détail du mur 2053.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_387.jpg	Détail du mur 2053.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_388.jpg	Détail du mur 2053.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_389.jpg	Détail du mur 2053.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_390.jpg	Détail du mur 2053.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_391.jpg	Vue de l'espace sous plancher depuis la salle voûtée.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_392.jpg	Vue de l'espace sous plancher depuis la salle voûtée.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_393.jpg	L'escalier 1043 depuis le bas.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_394.jpg	Vue générale de la salle sous plancher.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_395.jpg	L'escalier 1043 depuis le haut, en fin de fouille.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_396.jpg	L'escalier 1043 depuis le haut, en fin de fouille.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_397.jpg	L'escalier 1043 depuis le haut, en fin de fouille.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_398.jpg	Détail des supports métalliques mis en place lors de la tranche 2 de l'opération.	Lelièvre Marc
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_399.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_400.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_401.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_402.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_403.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_404.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_407.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_408.JPG	L'escalier 2037.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_409.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible ainsi que la structure 2049.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_410.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible ainsi que la structure 2049.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_413.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible ainsi que la structure 2049.	Avinain Julien

Nom du fichier	DES_description	Crédits
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_414.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible ainsi que la structure 2049.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_415.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible ainsi que la structure 2049.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_416.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible ainsi que la structure 2049.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_417.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible ainsi que la structure 2049.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_418.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible autour de la tranchée d'installation du puits 2003.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_419.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible autour de la tranchée d'installation du puits 2003.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_420.JPG	L'extérieur du bâtiment en fin d'opération : le substrat est visible autour de la tranchée d'installation du puits 2003.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_421.JPG	La maçonnerie 2055 dans le sondage P2 du diagnostic.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_422.JPG		Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_423.JPG	Vue de la maçonnerie 2055, et des murs 2056 et 2059.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_425.JPG	Vue de la maçonnerie 2055, et des murs 2056 et 2059.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_427.JPG	Détail de la maçonnerie 2055.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_428.JPG	Détail de la maçonnerie 2055.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_429.JPG	Détail de la maçonnerie 2055.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_430.JPG	Vue de la maçonnerie 2055, et des murs 2056 et 2059.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_431.JPG	Vue de la maçonnerie 2055, et des murs 2056 et 2059.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_432.JPG	Vue des murs 2056 et 2059.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_433.JPG	Détail du substrat, moellons constituant le sommet de l'arcade	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_434.JPG	Détail du substrat, moellons constituant le sommet de l'arcade	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_435.JPG	Sondage réalisé en arrière de l'arcade sud du mur 2022 : l'absence de creusement prouve qu'il s'agissait d'une arcade	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_436.JPG	Liaison des murs 2022 et 2059.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_437.JPG	Liaison des murs 2022, 1019 et 1058.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_438.JPG	Le mur 2022 en fin d'opération (après dépose de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_439.JPG	Détail des murs 2058 et 2059.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_440.JPG	Le mur 2022 en fin d'opération (après dépose de l'escalier	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_441.JPG	Détail du parement du puits 2003.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_442.JPG	Détail de l'arcade nord et de liaison avec le mur 1058.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_443.JPG	Détail de la prise d'eau et de sa mise en oeuvre.	Avinain Julien
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_446.JPG	Le fond du puits.	Malik Quadry
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_447.JPG	Le fond du puits.	Malik Quadry
CVP848_Notice 1979-47 rue Vieille du Temple_448.JPG	Le fond du puits.	Malik Quadry

---

## 6. Inventaire de la documentation numérique

429 fichiers jpeg (photographise de terrain.

1 fichier PDF (rapport d'opération)

1 fichier excel (inventaire du mobilier)

## 7. Inventaire de la documentation écrite

1 dossier de fichiers US

# Table des matières

Fig. 1. Localisation sur fond APUR au 1/1500	11
Fig. 2. Vue aérienne de la parcelle diagnostiquée.	48
Fig. 3. Plan de l'existant, zone de prescription et emplacement des coupes citées.	49
Fig. 4. Vue de la grande cour lors du diagnostic : à droite le passage cochier vers la rue des Guillemites.	50
Fig. 5. Vue des anciennes écuries (espace sous plancher) et de la remise à carrosses (voutes en pierres de taille).	51
Fig. 6. Coupe C4 de l'état actuel (avant-travaux).	51
Fig. 7. Coupe C3 de l'état actuel (avant-travaux).	52
Fig. 8. Coupe C4 de l'état projeté.	53
Fig. 9. Coupe C7 de l'état projeté.	54
Fig. 10. Coupe C3 de l'état projeté.	55
Fig. 11. Méthodologie d'intervention avec emplacement des puits blindés projetés.	56
Fig. 12. Vue du chantier en cours avec les butons. En rouge, l'emplacement du puits blindé, en bleu celui de la cave voûtée.	58
Fig. 13. Méthodologie d'intervention lors de la phase 1 : dispositifs de confortement.	59
Fig. 14. Vue du décapage en cours.	59
Fig. 15. État de la fouille à la fin de la première tranche.	61
Fig. 16. Méthodologie proposée en amont de la seconde tranche de la fouille en 2018.	62
Fig. 17. Les travaux de confortement et de sécurité : IPN métalliques, menuiseries et treuil mécanique.	63
Fig. 18. Carte du sol naturel de Paris par E. Vallet, deuxième essai de représentation, 1910 (Villain et Vallet 1911).	64
Fig. 19. Extrait de l'Atlas géologique de la Ville de Paris, 1967, 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements.	66
Fig. 20 : Localisation des sondages du diagnostic.	67
Fig. 21 : Plan de Lutèce au Bas-Empire.	68
Fig. 22 Extrait de la carte archéologique R&CAP.	69
Fig. 23 Plan de A. Grimault figurant l'ancien monastère des Blancs-Manteaux sur le fond de plan cadastral.	70
Fig. 24 : Plan de la tranchée.	71
Fig. 25 La censive du Temple dans le tissu urbain parisien médiéval	72
Fig. 26 Les différentes phases d'urbanisation de la censive du Temple dans le parcellaire actuel.	75
Fig. 27 La création de la Villeneuve à la fin du XIII <sup>e</sup> siècle et au début du XVI <sup>e</sup> siècle.	77
Fig. 28 L'identification de la planification d'orientation à 54° EL +/-5° à partir du parcellaire Vasserot.	79
Fig. 29 Mise en évidence des coïncidences morphologiques entre la grille théorique de 3,5 toises et le parcellaire Vasserot.	80
Fig. 30 Le lotissement viaire de la rue des Rosiers, à l'extrémité de la rue du Roi de Sicile.	81
Fig. 31 L'imbrication des paroisses dans la censive du Temple au XIII <sup>e</sup> siècle.	82
Fig. 32 Le bloc de la rue des Singes dans l'Atlas de la Censive du Temple en 1789.	83
Fig. 33 La rue des Singes et la rue du Puits dans le Dit des rues de Paris de Guillot.	84
Fig. 34 Analyse des alignements remarquables du « bloc de la rue des Singes » à partir du parcellaire Vasserot.	86
Fig. 35 Recherche des modules de parcelles dans l'ilot des Singes à partir du parcellaire Vasserot	87
Fig. 36 Tableau d'occurrences des mesures en mètre et toise.	89
Fig. 37 Censiers et rôles de taille : le problème de la dilatation chronologique.	90
Fig. 38 La rue Aaliz du Temple dans le premier censier du Temple (1227-1235), d'après la transcription de G. Etienne.	92
Fig. 39 La rue Feu Aaliz dou Temple dans le censier de 1253, d'après la transcription de G. Etienne.	93
Fig. 40 Le rôle de la Taille de l'année 1292, d'après la transcription d' H. Géraud.	95
Fig. 41 Les rôles de la Taille des années 1296 et 1297, d'après les transcriptions de K. Michaëlsson.	99
Fig. 42 Le rôle de la Taille de l'année 1300, d'après la transcription de C. Bourlet.	100
Fig. 43 La draperie « drapante » dans le rôle de Taille de l'année 1300, une concentration manifeste autour de la rue Vieille du Temple.	101
Fig. 44 Contribution moyenne des feux contribuables intra-muros d'après le rôle de la Taille de 1300.	102
Fig. 45 Le rôle de la Taille de l'année 1313 à partir du manuscrit original.	103
Fig. 46 Les hôtels à Paris entre 1380 et 1420 et l'émergence du quartier Barbette comme lieu de résidence des élites curiales (Bove 2013 : 264).	104
Fig. 47 La rue des Singes dans le censier de l'année 1350 (AN - S*5586-1, fol. 13 r <sup>o</sup> et 13 v <sup>o</sup> ).	105
Fig. 48 La rue des Singes dans le censier de l'année 1358 (AN - S* 5586-2, fol. 34 r <sup>o</sup> à 35 v <sup>o</sup> ).	106
Fig. 49 La rue des Singes dans le censier de l'année 1362 (AN - S* 5586-4, fol. 22 r <sup>o</sup> à 24 v <sup>o</sup> ).	106
Fig. 50 La rue des Singes dans le censier de l'année 1375 et 1376 (AN - S*5588-5, fol. 29 r <sup>o</sup> à 30 v <sup>o</sup> et AN - S* 5586-5, fol. 128 r <sup>o</sup> à 129 v <sup>o</sup> ).	107
Fig. 51 Répartition et évolution du cens entre 1350 et 1376.	108
Fig. 52 Répartition spatiale des censitaires entre 1350 et 1375-1376.	109
Fig. 53 L'acte du 26 janvier 1401.	110
Fig. 54 Le rapport du maçon Robert de Layeville et du charpentier Robert de Chauvin.	115
Fig. 55 Plan d'une partie du quartier du Marais restitué par P.-N. Bonamy.	121
Fig. 56 Plan du quartier Barbette en 1417 restitué par Ch. Sellier (Sellier 1899).	123
Fig. 57 L'assassinat du duc Louis d'Orléans le 23 novembre 1407.	124
Fig. 58 Les plans de l'hôtel Amelot de Bisseuil dessinés par l'architecte Pierre Cottart en 1686.	125
Fig. 59 Les trois phases architecturales antérieures à l'hôtel Amelot de Bisseuil et son état en 1660.	128
Fig. 60 Suivi et concordance des parcelles entre le censier de 1376 et celui de 1443 puis des nouveaux titres de 1541 et 1596.	128
Fig. 61 Restitution de la topographie de la rue des Singes à partir du censier de 1443 et du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836).	131
Fig. 62 Chronologie des propriétaires et des modifications de la parcelle de l'ancien hôtel de Rieux (XIII <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles).	132
Fig. 63 L'ancien passage des Singes enregistre la présence de l'hôtel de Jehan Millet au XV <sup>e</sup> siècle.	133
Fig. 64 Plan de localisation sur l'Atlas Vasserot des hypothèses de restitution des parcelles antérieures au remembrement des années 1380.	136
Fig. 65 Diagramme stratigraphique de l'opération.	139
Fig. 66 Plan général des vestiges de la phase 1.	155
Fig. 67 Plan général des vestiges de la phase 1 au niveau des caves.	156
Fig. 68 Plan général des vestiges de la phase 2.	157
Fig. 69 Vue des sables alluvionnaires autour du puits 2003.	157
Fig. 70 Plan de détail au 50e des vestiges au niveau du substrat, à l'extérieur de la cave médiévale.	158
Fig. 71 Coupe 3 : les niveaux extérieurs au bâti (localisation sur la Fig. 66 page 156).	158
Fig. 72 Le mobilier en alliage cuivreux de l'US 2019.	159
Fig. 73 Relevé de l'élévation 1.	160
Fig. 74 Relevé de l'élévation 3.	161
Fig. 75 Coupe 1.	162
Fig. 76 Vue du sol 1024.	162
Fig. 77 Vue de la maçonnerie 1027. À gauche, le sable de l'US 1026 reposant sur la voûte, visible quant à elle à droite de la maçonnerie 1027.	163
Fig. 78 Le sol 1024 et la maçonnerie 1042.	163
Fig. 79 Le mur 1042 avec deux éléments de pilastre portant des traces de layage (détail).	164
Fig. 80 Détail de l'interruption de la maçonnerie 1042 au-dessus de l'escalier 1043.	164
Fig. 81 La maçonnerie 2066, les piles 2067 et 2068, vues depuis la salle 1	165
Fig. 82 Vue générale de l'escalier 1043, traces de la première marche récupérée au premier plan.	166
Fig. 83 L'escalier 1043 et le mur 1036, vus depuis le rez-de-chaussée	167
Fig. 84 Dispositif de couverture au-dessus de l'escalier 1043 : détail des trous de fixation dans la maçonnerie 1035.	167
Fig. 85 Détail de l'aménagement en partie supérieure du mur 1036 avec restitution des éléments de boiserie supposés.	168
Fig. 86 Vue de l'élévation 2.	168
Fig. 87 Vue du mur 1042 (élévation 4).	169

Fig. 88	Vue de la pile 2065.	170
Fig. 89	Vue de l'élévation du mur 2053 avec un corbeau.	171
Fig. 90	Relevé de l'élévation n° 2.	172
Fig. 91	Relevé de l'élévation n° 4 du mur 1042 (salle 1).	172
Fig. 92	La maçonnerie 2051 fermant l'accès au puits 2003.	173
Fig. 93	Vue du parement du puits depuis l'intérieur.	174
Fig. 94	Vue du puits en plan : le parement 2060, la tranchée 2029 et son comblement 2041.	174
Fig. 95	Jeton de compte 848-2047-5.	175
Fig. 96	Vue de la salle 2.	175
Fig. 97	Vue de la salle 3.	176
Fig. 98	La fondation 1039 du mur 1041.	176
Fig. 99	La fondation 1057 du mur 1040.	176
Fig. 100	Détail des marques de tâcheron.	177
Fig. 101	Détail de l'arc chanfreiné dans la salle 2.	178
Fig. 102	Détail de l'arc chanfreiné du mur 1042 entre les salles 1 et 2.	179
Fig. 103	Détail des arcs au croisement des salles 2 et 3.	179
Fig. 104	Détail du mur 1040 et section endommagée de 1041.	180
Fig. 105	Le comblement de la salle 2.	180
Fig. 106	Fragments de plâtre de l'US 1030.	181
Fig. 107	Le comblement de la salle 1 avec le coffrage du puits blindé de la phase 1 encore en place.	182
Fig. 108	Détail de la partie inférieure du comblement de la salle 1.	182
Fig. 109	Partie supérieure du comblement de la salle 1.	183
Fig. 110	Vitrail à décor de fleur de lys.	183
Fig. 111	Coupe 2 : comblement de la salle 1 et vestiges de la phase 2.	184
Fig. 112	Les aménagements extérieurs.	185
Fig. 113	La fondation 2064 et l'amorce de 2063, vue en coupe.	185
Fig. 114	La fondation 2064 et l'amorce de 2063, vue du dessus.	186
Fig. 115	Les maçonneries 2058, 2069, 2059 et 2063.	186
Fig. 116	La fondation 2059, le mur 2063 et la structure 2055.	187
Fig. 117	Détail de 2028.	188
Fig. 118	L'escalier 2037.	188
Fig. 119	Figuration d'une fermeture d'escalier par un dispositif de trappe.	190
Fig. 120	Vue générale des vestiges de la phase 2.	192
Fig. 121	Plan général des vestiges de la phase 2.	193
Fig. 122	Le sol 2008 et l'angle de la maçonnerie 2007.	193
Fig. 123	Les vestiges de la phase 2 en début d'opération.	194
Fig. 124	Les murs 1007, 1008 et 1011.	195
Fig. 125	La maçonnerie 2021 à l'angle de 1011 et 2038.	196
Fig. 126	Le puits 2003 avec indication de la reprise.	196
Fig. 127	Le sol 2016.	196
Fig. 128	Les fragments de verres de l'US 1003.	197
Fig. 129	Le pot à feu de l'US 1001.	198
Fig. 130	L'US 2011, comblement de la tranchée d'installation du mur 1019.	199
Fig. 131	Carreaux de pavement faïencés 848-2025 et 848-2026.	199
Fig. 132	Récapitulatif des datations US.	201
Fig. 133	Les pâtes céramiques.	201
Fig. 134	Les récipients de la fin du Moyen Âge.	202
Fig. 135	Panse de marmite en pâte claire engobée.	202
Fig. 136	Répartition des productions au sein de chaque US.	203
Fig. 137	Récipients pour la cuisson.	204
Fig. 138	Pot tripode de l'US 1003.	205
Fig. 139	Couvercle et récipients pour la préparation en pâte sableuse.	206
Fig. 140	Terrine de l'US 1005.	206
Fig. 141	Les récipients pour la table, pilulier, pot horticole et lampe.	207
Fig. 142	Tesson de panse très décoré de l'US 1014.	208
Fig. 143	Récipients en grès du Beauvaisis ou en faïence et récipient technique.	209
Fig. 144	Écuelle en grès de l'US 1002 : vues intérieure et extérieure.	210
Fig. 145	Fond de l'US 1001 avec dépôt vitrifié.	211
Fig. 146	Récapitulatif des datations des US médiévales (fouille 2018 : us 2014 à 2042 et 2017 : US 1030).	215
Fig. 147	Les pâtes céramiques entre les XIIIe et XVe siècles.	216
Fig. 148	Le mobilier céramique de l'US 2020.	217
Fig. 149	Les fragments de pichets à glaçure verte de l'US 2020.	218
Fig. 150	Panse de pichet balustre à décor de molette.	218
Fig. 151	Panses de pichet à glaçure jaune.	219
Fig. 152	Mobilier céramique de l'US 2019.	220
Fig. 153	Panses de pichets glaçurés jaunes de l'US 2019.	221
Fig. 154	Objet modelé glaçuré vert de l'US 2019.	221
Fig. 155	Le mobilier céramique de l'US 2017.	222
Fig. 156	Tessons de pichets glaçurés de l'US 2017.	223
Fig. 157	Les récipients de la fin du Moyen Âge de l'US 1030.	224
Fig. 158	Le mobilier céramique des autres US : fin XIIe à XVe siècles.	225
Fig. 159	Panse de pichet à décor incisé et glaçure verte de l'US 2033.	226
Fig. 160	Pied de marmite engobée de l'US 2032.	226
Fig. 161	Mobilier du XVIe siècle.	234
Fig. 162	Fragments d'un porte-couvert issu des productions « très décorées » parisiennes.	235
Fig. 163	productions en pâte sableuse franciliennes du XVIe siècle. Pique-fleurs (1), tèles à lait (2-3) et pot de fleurs (4).	236
Fig. 164	Les récipients culinaires et de préparation.	238
Fig. 165	Les récipients culinaires et de préparation.	239
Fig. 166	Céramiques du XVIIe siècle.	241
Fig. 167	Écuelle à tenons en pâte fine blanche du Beauvaisis.	242
Fig. 168	Mobilier céramique du XVIIe siècle.	242
Fig. 169	Ensemble céramique de la première moitié du XIXe siècle.	243
Fig. 170	Répartition anatomique des restes des bœufs, des porcs et des caprinés.	249
Fig. 171	Les vases à boire du XIVe siècle.	263
Fig. 172	Les vases à boire du XVIe siècle.	264
Fig. 173	Les vases à boire du XVIIe siècle.	265
Fig. 174	Les verre plat.	266





La fouille de l'hôtel dit des Ambassadeurs a révélé un ensemble bâti médiéval du XIV<sup>e</sup> siècle conservé sous les niveaux de sol de l'hôtel actuel, constitué de caves partiellement voûtées. Une bande étroite de 5 m<sup>2</sup> située en arrière de ce premier bâti a néanmoins permis l'observation ponctuelle des niveaux extérieurs. Le sommet des sables et graviers alluvionnaires a été observé à 32,30 m NVP. Le terrain naturel était recouvert par un paléosol constitué de limon argileux brun-verdâtre de 25 cm d'épaisseur. Le premier bâti correspond à un bâtiment large de près de 4 m et long de 11,80 m environ, soit deux toises par six. Sa construction peut être datée du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle grâce aux analyses C<sup>14</sup> et aux éléments mobiliers. Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée du côté de la rue des Guillemites, et d'un système de caves desservies par un escalier d'une dizaine de marches qu'un dispositif de trappe permettait de recouvrir. La salle du rez-de-chaussée pourrait être qualifiée de salle basse par commodité dans la mesure où sa position par rapport à la rue n'est pas connue. Située à 32,45 m, elle devait être accessible depuis la rue par quelques marches. En sous-sol, une première salle de forme rectangulaire (5,20 m par 3,70 m) offrait un espace sous plancher de 19,20 m<sup>2</sup>. Elle présentait deux arcades dans son mur sud, l'une était une arcade aveugle tandis que l'autre offrait une prise d'eau vers un puits creusé en arrière de cet ensemble bâti. L'arcade aveugle qui ménage une niche dans la salle sous plancher pouvait servir à ranger des luminaires, de la vaisselle ou des outils. Autour du puits, à l'extérieur du bâti, un sol de plâtre a été relevé, il était associé à un aménagement maçonné et à un escalier secondaire, plus étroit, qui permettait d'accéder au rez-de-chaussée sur plancher au-dessus de la cave, depuis l'arrière de la parcelle. Depuis cette première salle, deux espaces voûtés perpendiculaires étaient accessibles. Le premier mesurait 12,5 m<sup>2</sup> environ tandis que le second avait une surface de 3,6 m<sup>2</sup>. L'ensemble a été découvert dans un état de conservation exceptionnel, comblé par des gravats de démolition. Ces caves semblent avoir été complètement oubliées suite à leur abandon au XV<sup>e</sup> siècle.

Une seconde phase d'occupation est marquée par la démolition du bâti dont nous retrouvons les gravats en comblement des caves, puis par deux états de constructions au plâtre. Trois maçonneries linéaires ont été creusées dans les remblais de démolition antérieurs pour ménager un espace de circulation en contrebas d'un niveau de sol sans doute arasé par l'installation de l'hôtel XVII<sup>e</sup>. Les constructions de la phase 2 ont eu lieu vraisemblablement à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et leur utilisation s'est concentrée surtout sur la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.